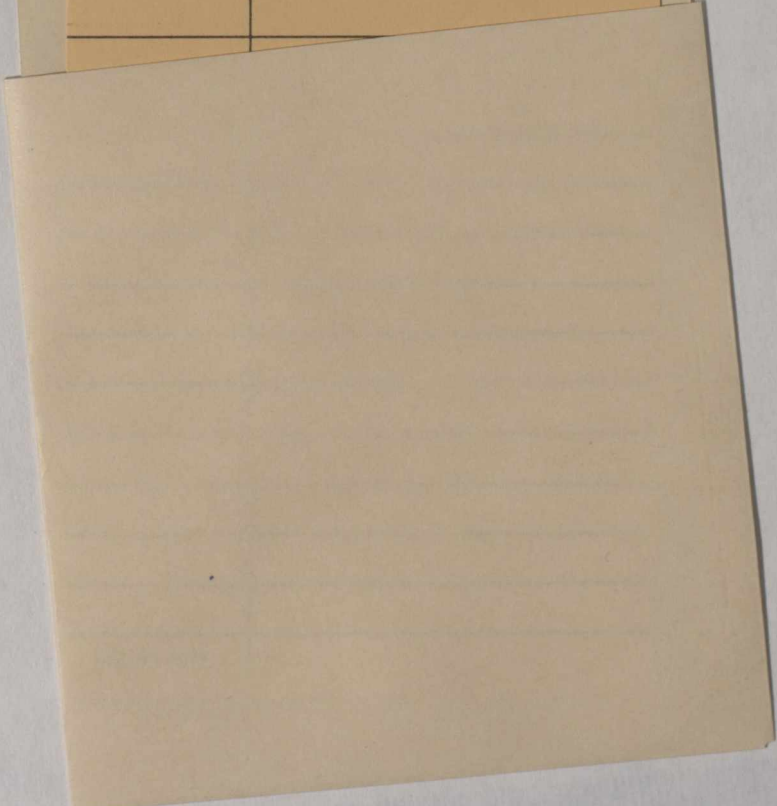


*LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT*

Canada. Parliament.
J House of Commons.
103 Standing Committee on
H7 Private Members' Business.

33-1	<small>BATE</small>	Minutes of proceedings.
P68		
A1		



*

J

103

H7

33-1

P68

A1

HOUSE OF COMMONS

1954-55

Monday, March 21, 1955

Debates

CHAMBER OF DEPUTES

1954-55

Le lundi, le 21 mars 1955

Discussions

Private Members

Particulars

Affaires émanant des

députés

Private Members

Particulars

COMPTES

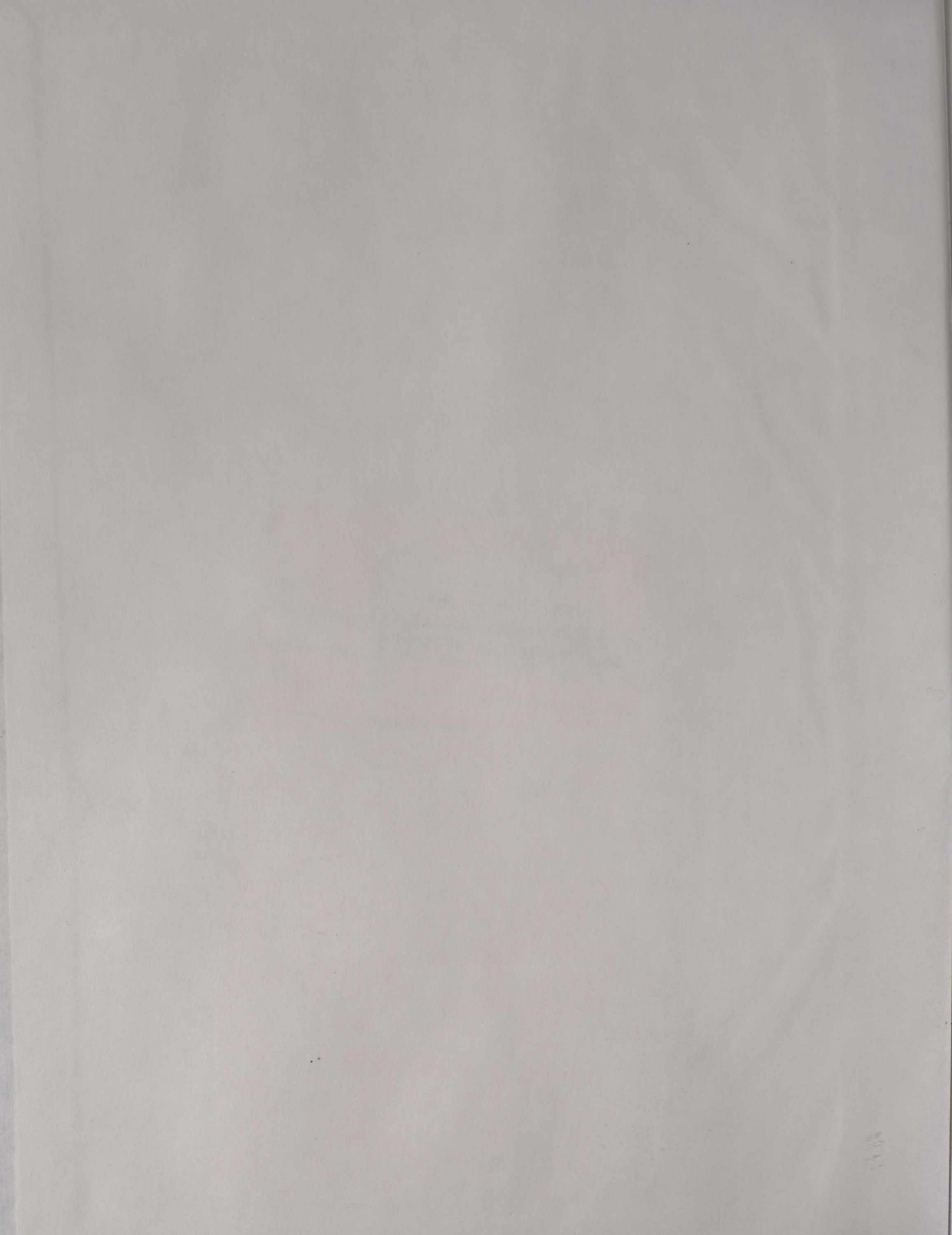
Comptes rendus

Printed by the Queen's Printer

1955

Imprimé par l'imprimeur de la Chambre

1955



HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Thursday, March 20, 1986

Chairman: Bill Kempling

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le jeudi 20 mars 1986

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Private Members' Business

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

Organization Meeting

CONCERNANT:

Séance d'organisation

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS'
BUSINESS

Chairman: Bill Kempling

Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT
DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling

Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

ORDER OF REFERENCE

Thursday, March 13, 1986

ORDERED,—That the following Members do compose the Standing Committee on Private Members' Business:

Members

- Blaikie
- Kemping
- Malone
- Ouellet
- Plourde
- Reimer
- St. Germain—(7)

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 13 mars 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des affaires émanant des députés soit composé des députés dont les noms suivent:

Membres

- Blaikie
- Kemping
- Malone
- Ouellet
- Plourde
- Reimer
- St. Germain—(7)

ATTESTÉ

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 20, 1986

(1)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met at 3:32 o'clock p.m. this day, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

Other Members present: Hon. Warren Allmand, Jean-Robert Gauthier, Hon. Robert Kaplan and Keith Penner.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

Moved by Gerry St. Germain, seconded by André Ouellet,—That Bill Kempling be elected Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Bill Kempling took the Chair.

On motion of John Reimer, seconded by Gerry St. Germain, it was agreed,—That André Plourde be elected Vice-Chairman of this Committee.

Moved by Gerry St. Germain, seconded by Arnold Malone,—That the Sub-committee on Agenda and Procedure consist of five (5) Members, namely the Chairman and two (2) Members of the Government Party, one (1) Member from the Official Opposition Party and one (1) Member from the New Democratic Party, to be appointed by the Chairman after the usual consultations with the Party Whips.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Moved by John Reimer, seconded by André Ouellet, it was agreed,—That the Committee print one thousand (1,000) copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

On motion of André Ouellet, it was agreed,—That the Chairman or Vice-Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present provided that at least three (3) Members are present including one (1) Member of any Opposition Parties.

Moved by André Ouellet, seconded by Arnold Malone, it was agreed,—That the Committee meet in public to receive presentations from Members of Parliament and that the Committee reserve its right to meet *in camera* at any given time.

Moved by André Ouellet, seconded by Gerry St. Germain, it was agreed,—That the twenty (20) items selected according to Standing Order 31.(1) be referred to the Office of the Law Clerk for report to the Committee during the week of April 7th, 1986, following the Easter recess and that the Members whose twenty (20) items have been selected in the draw will be invited to give their views to the Committee.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 20 MARS 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés tient, aujourd'hui à 15 h 32, sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer, Gerry St. Germain.

Autres députés présents: L'honorable Warren Allmand, Jean-Robert Gauthier, l'honorable Robert Kaplan et Keith Penner.

Le greffier du Comité préside l'élection du président.

Gerry St. Germain, appuyé par André Ouellet, propose,—Que Bill Kempling soit élu président du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Bill Kempling occupe le fauteuil.

Sur motion de John Reimer, appuyé par Gerry St. Germain, il est convenu,—Qu'André Plourde soit élu vice-président du présent Comité.

Gerry St. Germain, appuyé par Arnold Malone, propose,—Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de cinq (5) membres, soit le président et deux (2) membres du parti gouvernemental, un (1) membre du parti officiel de l'opposition, et un (1) membre du Nouveau parti démocratique, lesquels désignera le président après avoir consulté les whips comme à l'ordinaire.

La motion est mise aux voix et adoptée.

John Reimer, appuyé par André Ouellet, propose,—Que le Comité fasse imprimer 1 000 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Sur motion d'André Ouellet, il est convenu,—Que le président ou le vice-président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum, pourvu qu'au moins trois (3) membres soient présents, y compris un (1) membre de l'un des partis de l'opposition.

André Ouellet, appuyé par Arnold Malone, propose,—Que le Comité tienne une audience publique pour connaître les vues des membres du Parlement, et qu'il se réserve le droit de se réunir à huis clos n'importe quand.

André Ouellet, appuyé par Gerry St. Germain, propose,—Que les vingt (20) affaires retenues conformément à l'article 31.(1) du Règlement soient déferées au bureau du Légiste pour qu'il fasse rapport au Comité dans la semaine du 7 avril 1986, au retour du congé de Pâques, et que les membres dont les vingt (20) affaires ont été retenues à l'issu du tirage au sort soient invités à faire part de leurs vues au Comité.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, March 20, 1986

• 1531

The Clerk of the Committee: Honourable members, there is a quorum here and it is my duty to preside over the election of a chairman. I am ready to entertain a motion to that effect. Mr. St. Germain?

Mr. St. Germain: I move the name of Mr. Bill Kempling, MP be considered.

Mr. Kempling: I will sit down with a pleasure.

The Clerk: It has been moved by Mr. St. Germain, seconded by Mr. Ouellet, that Mr. Kempling do take the Chair of this committee as Chairman.

Is it your pleasure to adopt the motion?

Motion agreed to

The Clerk: Then I will invite Mr. Kempling to come forward.

The Chairman: Thank you very much for electing me chairman.

I say that with tongue in cheek. I gather from the interest that this is going to be a rather interesting committee for all of us. The only thing I will say is that I hope we will look at these matters from the point of view of the private member, not necessarily in a partisan way but as mature gentlemen dealing with serious matters of concern to individual members.

Having said that, according to the agenda we have before us, the next item will be the election of a vice-chairman. Do I have a motion? Mr. Reimer?

Mr. Reimer: Yes. I would like to nominate André Plourde.

• 1535

The Clerk: Moved by Mr. Reimer, seconded by Mr. St. Germain, that André Plourde be elected Vice-Chairman of this committee.

Mr. Blaikie: I do not intend to make a big deal out of this, but I would have thought that in a private members' committee on private members' business we might at least have considered the possibility of having a Chairman from one party and a Vice-Chairman from another, given that it is not to be organized along partisan lines.

This is at least symbolically not a bad way to start, but at least kind of a set off the mark in terms of what you just finished saying. Again, I do not mean to be troublesome, but I regret that some thought was not given to having a Chairman from the Official Opposition. I am not making any claims for myself here.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 20 mars 1986

La greffière du Comité: Honorables députés, nous avons le quorum; je dois maintenant procéder à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet. Monsieur St. Germain?

M. St. Germain: Je propose la candidature de M. Bill Kempling.

M. Kempling: J'occuperai avec plaisir le fauteuil de la présidence.

La greffière: Monsieur St. Germain propose, appuyé par M. Ouellet, la candidature de M. Kempling au poste de président du Comité.

Plaît-il au Comité d'adopter la motion?

La motion est adoptée

La greffière: J'invite donc M. Kempling à occuper le fauteuil de la présidence.

Le président: Je vous remercie beaucoup de m'avoir élu président.

Je le dis un peu ironiquement. Étant donné l'intérêt qu'on porte à la question, j'estime que ce sera un comité intéressant pour chacun d'entre nous. J'espère, et c'est la seule chose que je vais ajouter, que nous allons étudier ces questions comme simple député, en ne faisant pas de politique partisane mais en faisant preuve de maturité dans l'examen des questions sérieuses qui intéressent les députés.

Cela dit, et d'après l'ordre du jour que nous avons devant nous, nous devons maintenant procéder à l'élection d'un vice-président. Voulez-vous me présenter vos motions? Monsieur Reimer?

M. Reimer: Oui. Je propose la candidature de M. André Plourde.

La greffière: M. Reimer propose, appuyé par M. St. Germain, la candidature de M. André Plourde au poste de vice-président du Comité.

M. Blaikie: Je n'ai pas l'intention d'en faire tout un plat, mais j'aurais cru qu'au sein d'un comité s'occupant d'affaires émanant des députés, nous aurions pu au moins songer à la possibilité d'élire un président d'un parti et un vice-président d'un autre, étant donné qu'il ne s'agit pas de s'organiser selon une politique partisane.

Symboliquement, ça ne serait pas une mauvaise façon de commencer, et nous irions de cette façon dans le sens des paroles du président. Je ne veux pas me montrer difficile, je le répète, mais je regrette qu'on n'ait pas songé à élire un président parmi les députés de l'Opposition officielle. Je ne revendique rien pour moi personnellement.

[Texte]

The Chairman: Thank you very much for your contribution. Any other comments?

Motion agreed to

The Chairman: I declare André Plourde duly elected Vice-Chairman of this committee.

Le vice-président: Monsieur le président, permettez-moi d'abord de dire que je ne suis pas prêt à laisser cette fonction de vice-président, surtout quand je pense au salaire que cela commande et aux fonctions que j'aurais à accomplir.

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Je pense que c'est l'un des plus importants Comité que la Chambre a décidé de créer, et je me propose bien d'être assidu.

The Chairman: The next order on our agenda is the appointment of a Subcommittee on Agenda and Procedure.

The suggestion is that the subcommittee consist of three members, namely the Chairman or the Vice-Chairman and one member of the government party and one member of the opposition. Do I have some discussion on that?

Mr. Kaplan: Mr. Chairman, is that one member each of the opposition parties, or only one from both opposition parties?

Mr. Blaikie: I guess if you read it carefully it means one member of the opposition parties, so you are only talking about one member. In effect it would mean that unless I was able to persuade my Official Opposition colleagues otherwise, the NDP would not be on the steering committee, or an NDP member would not be on . . .

The Chairman: This is a suggestion.

Mr. Blaikie: I have just gone through this in another committee, and what we ended up with and what I would suggest is that we make the committee four people and then we add a member of the . . .

Mr. Kaplan: I want to make an argument along similar lines. The Justice and Solicitor General Committee organized this morning: you were there. Its steering committee includes a member of each of the opposition parties. That committee deals with government estimates, where confidence in the government is more normal.

This is a new venture the government is launching to demonstrate that private members—and there are some in the opposition parties—will have some access to the processes of Parliament. I think even to propose a steering committee that excludes automatically one of the opposition parties is a very bad start.

The Chairman: Mr. Kaplan, I respect your views. The reality is that Mr. Ouellet is the representative of the Liberal party. You may comment, but you cannot vote on it.

Mr. Kaplan: I did not ask to vote, I asked for the floor. You recognized me and I have spoken. That is how I feel.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie beaucoup de votre contribution. D'autres remarques?

La motion est adoptée

Le président: Je déclare M. André Plourde dûment élu vice-président du Comité.

The Vice-Chairman: Mr. Chairman, please allow me to say that I am not ready to let go this function of Vice-Chairman, especially considering the salary that it entails and the role that I will have to play.

I thank you for your confidence. This committee is, I believe, one of the most important committees that the House has seen fit to institute, and I intend to be very assiduous.

Le président: L'autre question à l'ordre du jour est la constitution du Sous-comité du programme et de la procédure.

On propose que ce sous-comité se compose de trois députés, soit le président ou le vice-président, un député du parti ministériel et un député de l'Opposition. Voulez-vous que nous en discutons?

M. Kaplan: Monsieur le président, est-ce qu'il s'agit d'un député de chacun des partis de l'Opposition ou un député seulement d'un des partis de l'Opposition?

M. Blaikie: Si on lit attentivement cette proposition, on se rend compte qu'il s'agit d'un député des partis de l'Opposition, soit un seul député. Cela peut vouloir dire, à moins que je puisse convaincre mes collègues de l'Opposition officielle, que le NPD ne serait pas présent au Comité directeur, ou qu'aucun député du NPD ne serait . . .

Le président: Il s'agit d'une suggestion.

M. Blaikie: La même chose vient de se produire dans un autre comité, et nous avons fini par décider, et je le suggère, que le Sous-comité se compose de quatre personnes et nous pourrions ensuite ajouter un député de . . .

M. Kaplan: Je voulais soulever un argument semblable. Le Comité de la justice et du solliciteur général a été formé ce matin, vous étiez présent. Son comité directeur comprend un député de chacun des partis de l'Opposition. Ce comité traite des prévisions budgétaires du gouvernement, et il est plus normal qu'on accorde sa confiance au gouvernement.

Il s'agit ici d'un nouveau comité que crée le gouvernement afin de prouver que les simples députés—il y en a qui font partie des partis d'opposition—auront un même accès aux processus parlementaires. Le fait de proposer un comité directeur qui exclut automatiquement un des partis de l'Opposition me semble un bien mauvais départ.

Le président: Monsieur Kaplan, je respecte votre opinion. Je voulais souligner que M. Ouellet représente le Parti libéral. On peut donner son opinion, mais on ne peut pas prendre de vote à ce sujet.

M. Kaplan: Je n'ai pas demandé qu'on vote, j'ai simplement demandé la parole. Vous me l'avez donnée et j'ai dit ce que j'avais à dire. Voilà ce que j'en pense.

[Text]

The Chairman: Then you cannot even make a motion. Mr. Ouellet, if he wishes to make a motion to amend this, may do so.

Mr. Kaplan: I did not make a motion, Mr. Chairman, I just made a point. I had the floor.

The Chairman: Fine. Are there any other comments?

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I think that because of the special responsibility of this new committee, it might be wise for us to add a subcommittee comprised of representatives of each party. My feeling is that because we are now acting on the new procedures where committees are very small, the role and responsibility of the subcommittee might not be the same as it was under the old system. We will be a committee of seven members. I guess it will not be too difficult for us to come to a consensus among the seven of us.

The Chairman: In other words, you are saying we do not really need a . . .

Mr. Ouellet: I am wondering to what extent you need a subcommittee.

The Chairman: That is a good point.

Mr. Ouellet: If you do need a subcommittee I would certainly advise that there be representatives of each party on it.

The Chairman: You might also extend your comments to include whether we need a subcommittee at all. It is only a committee of seven. If you start breaking it down, if you get into selecting one of each party and the chairman, that is an offset. You then go to five and there are only two more. It may be just as wise to have no subcommittee at all and just have the committee of the whole.

Mr. Malone: Mr. Chairman, between you and Mr. Ouellet, I think you have said what I was about to say. That is, if we take what Mr. Blaikie is saying and add the NDP, which I respect ought to have a view in a subcommittee, that really means we need a subcommittee of five. It starts to strike me as a little curious why we would take five out of a group of seven and say that they are a subcommittee who are to plan for the two who did not get to go to it. To simply cover our agenda with two more people does very little to impede it.

I would think we have one of two routes available. We either go with the suggestion that is here, which I think is probably the lesser route, or we go with no subcommittee, which is what I would . . .

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: I would recommend that we defer the creation of any subcommittee until a later date and that we start with the committee acting as a whole, as opposed to going to a five-member subcommittee. I think this is a new experience for all of us and we would probably be in a stronger position later, once we have worked all of the problems through as to how we

[Translation]

Le président: Vous ne pouvez donc même pas présenter de motion. M. Ouellet, s'il veut présenter une motion pour modifier cela, peut le faire.

M. Kaplan: Je n'ai pas présenté de motion, monsieur le président, j'ai simplement fait une remarque. J'avais la parole.

Le président: Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Ouellet: Monsieur le président, étant donné que ce nouveau comité a des responsabilités particulières, il serait peut-être sage de constituer un sous-comité qui comprendrait un représentant de chaque parti. Comme nous utilisons maintenant la nouvelle procédure qui prévoit de très petits comités, le rôle et les responsabilités du sous-comité ne sont peut-être pas les mêmes que dans l'ancien système. Nous aurons un comité de sept membres. Ce ne sera pas très difficile, j'imagine, d'en arriver à un consensus entre nous.

Le président: Autrement dit, vous prétendez que nous n'avons pas vraiment besoin de . . .

M. Ouellet: Je me demande dans quelle mesure il nous faudrait un sous-comité.

Le président: C'est une bonne remarque.

M. Ouellet: S'il nous faut ce comité, je proposerais certainement qu'un représentant de chaque parti y siège.

Le président: Vous pourriez également nous dire si, à votre avis, nous avons besoin ou non d'un sous-comité. Notre comité ne comprend que sept députés. Si on commence à le subdiviser, si on choisit un député de chaque parti et le président, vous voyez un peu la chose. On pourrait ensuite en ajouter deux autres et il ne resterait que deux députés de plus. Il vaudrait peut-être mieux ne pas du tout avoir de sous-comité mais un comité plénier seulement.

M. Malone: Monsieur le président, M. Ouellet et vous-même avez dit ce que j'avais en tête. Si, comme le dit M. Blaikie, nous ajoutons un député du NPD, qui, à mon avis devrait être représenté au sous-comité, cela signifie en réalité que nous aurions un sous-comité composé de cinq députés. Je trouve un peu curieux de choisir cinq personnes sur les sept que comprend le Comité, pour constituer un sous-comité qui devra établir des plans pour les deux autres députés qui n'en feront pas partie. Le fait d'avoir deux personnes de plus ne va certainement pas nous empêcher d'étudier les questions à l'ordre du jour.

A mon avis, deux voies s'offrent à nous. Soit nous acceptons cette suggestion—et c'est probablement la moins bonne—soit nous ne formons pas de sous-comité—et c'est ce que je . . .

Le président: Monsieur Reimer.

M. Reimer: Je recommande que nous reportions à plus tard la création d'un sous-comité et que nous débutions nos travaux avec le comité plénier, plutôt qu'avec un sous-comité composé de cinq députés. Il s'agit pour nous tous d'une nouvelle expérience et nous serons probablement mieux placés plus tard pour décider. Une fois que nous aurons identifié tous nos problèmes, que nous saurons comment nous allons aborder

[Texte]

are going to work and then we could look at this subcommittee later, if we need and want to.

The Chairman: Thank you. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I support the notion, as I already have, that if you are going to have a subcommittee or steering committee it should have representatives of all parties on it. If it is felt to be necessary to maintain the government majority on any such committee, then it would have to include five members.

Again, we are in new territory here. The extent that we talk about having it include five members because you have to maintain the government majority . . . It is kind of a Catch-22. It is re-introducing concepts which, hopefully, will be alien to the consciousness of the committee to a point. Because it is new we have to work it out.

My only caveat about not having a subcommittee at all is that it may be that the committee might want to meet informally and I would not want us to be in the position where we have to call all this apparatus into existence in order to have a discussion about something we may want to discuss. That seems to me to be both expensive and cumbersome.

We may find that it would be a good idea to strike a steering committee in any event, having it set out with the intention of it not being used very often and of trying wherever possible to use the whole committee for any discussions that might traditionally have been had by a steering committee. But I wonder whether or not procedurally we would not be well advised to have it there. You cannot have a meeting of the committee itself in your office or in someone else's office, where steering committee type meetings generally take place.

• 1545

The Chairman: I do not think it is all that important.

Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: On that point, Mr. Chairman, I would suggest the steering committee should be made up of five members, and one from the Official Opposition.

The Chairman: Would you be prepared to make a motion to that effect then?

Mr. St. Germain: Yes. I move that we have a five-member steering committee, made up of three government members, one member from the Official Opposition and one member from the NDP Party.

The Chairman: Did you say the chairman and two members from the government party, and a member from each of the opposition parties?

Mr. St. Germain: That is right.

The Chairman: Fine. We should name them.

We have a motion before us that we have a five-member steering committee. Moved by Mr. St. Germain, seconded by Mr. Malone.

[Traduction]

notre travail, nous verrons s'il nous faut un sous-comité et si nous en voulons un.

Le président: Merci. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je continue à penser que, si nous devons avoir un sous-comité ou un comité directeur, tous les partis devraient y être représentés. S'il est nécessaire de conserver la majorité du gouvernement dans de tels comités, il faudrait qu'il comprenne cinq membres.

Je répète qu'il s'agit d'une toute nouvelle aventure. Nous parlons d'inclure cinq députés afin de conserver la majorité du gouvernement . . . Il n'y a pas vraiment d'issue. Nous introduisons de nouveau des notions qui, je l'espère, resteront étrangères jusqu'à un certain point, aux membres du comité. Étant donné que la situation est nouvelle, il nous faudra trouver des solutions.

La seule réserve que je pourrais avoir quant à l'absence d'un sous-comité, c'est que le comité pourrait vouloir se réunir officieusement et il ne faudrait que nous nous ayons à passer par tout ce cérémonial pour nous rencontrer et pour discuter de quelque chose. Cela me semble à la fois coûteux et lourd.

Ce pourrait être une bonne idée de former un comité directeur de toute façon, si nous le créons dans l'intention de ne pas nous en servir trop souvent, d'essayer autant que possible de nous réunir en comité plénier pour discuter de choses que traditionnellement le sont en comité directeur. Toutefois, je me demande si oui ou non sur le plan de la procédure, il ne serait pas préférable d'avoir un comité directeur. On ne peut prévoir une réunion du comité plénier dans son bureau ou dans le bureau de quelqu'un d'autre, alors que le comité directeur peut se réunir de cette façon.

Le président: Je ne crois pas que ce soit vraiment important. Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: À ce sujet, monsieur le président, je proposerais que le comité directeur comprenne cinq membres, et un député de l'opposition officielle.

Le président: Êtes-vous disposé à présenter une motion dans ce sens?

M. St. Germain: Oui. Je propose la constitution d'un comité directeur composé de cinq députés, soit trois députés du parti du gouvernement, un député de l'opposition officielle et un député du NPD.

Le président: Voulez-vous dire un président et deux députés du parti du gouvernement, et un député de chacun des deux partis de l'opposition?

M. St. Germain: C'est exact.

Le président: Très bien. Il nous faudrait les nommer.

Une motion a été déposée pour la constitution d'un comité directeur composé de cinq députés. Cette motion est proposée par M. St. Germain et appuyée par M. Malone.

[Text]

Motion agreed to

The Chairman: Which was that, Mr. Ouellet? You were sort of in between were you?

Mr. Ouellet: Opposed . . .

The Chairman: That is fine, I accept that. We will establish the membership by the usual consultation.

The next item on the agenda, if I may proceed, is the printing of a specific number of copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence*. It is usually 1,000 copies. Is that too many; is that enough?

May I have a motion, please. It is Moved by Mr. Reimer, seconded by Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: No, no. I want to save money.

The Chairman: He wants to save money. I love that. We do not need a seconder.

Motion agreed to

The Chairman: The next item is the hearing of evidence and printing of same, when a quorum is not present. These are routine matters.

That the Chairman or Vice-Chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, or provided that at least a certain number of members are present.

Mr. Ouellet: It seems to me, Mr. Chairman, that a minimum number of people should be present.

The Chairman: Agreed.

Mr. Ouellet: If we do not put the specific number of persons, it might happen that a chairman or a vice-chairman might hear witnesses alone. I do not think it is the spirit in which we would want to operate.

The Chairman: No, I agree.

Mr. Ouellet: I would think there should be at least four members present.

The Chairman: I think there should be a member of each party basically. There should be a minimum of four members and each party represented. Is that . . . ?

Mr. Ouellet: I think it would be . . .

The Chairman: Sorry. Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: Mr. Chairman, Mr. Malone was first.

Mr. Malone: Mr. Chairman, perhaps there should be just a slight variation. I would say a minimum of four members with at least one opposition party represented.

I would add a sentence or two to say that would mean one person could stop the hearing of evidence simply by not attending. I think it is more appropriate that the spirit ought to be that we try to have as many as possible, but we certainly would not want to deny a witness the right to present his evidence just because a person was not there.

[Translation]

La motion est adoptée

Le président: Vous hésitez un peu entre les deux, êtes-vous pour ou contre, monsieur Ouellet?

M. Ouellet: Contre . . .

Le président: Très bien, je l'accepte. Nous allons nommer les membres du comité directeur de la façon habituelle.

La question suivante à l'ordre du jour, si vous me permettez de poursuivre, est l'impression d'un nombre donné d'exemplaires des procès-verbaux et témoignages. Habituellement, nous en faisons imprimer mille exemplaires. Est-ce que c'est trop, est-ce que c'est suffisant?

Puis-je avoir une motion. M. Reimer propose cette motion, et il est appuyé par M. Ouellet.

M. Ouellet: Non, je veux économiser.

Le président: Il veut économiser. J'en suis ravi. Nous n'avons pas besoin de seconder.

La motion est adoptée

Le président: La question suivante est l'audition des témoignages et l'impression des fascicules en l'absence de quorum. Il s'agit de questions de routine.

Que le président ou le vice-président soit autorisé à tenir des séances pour entendre des témoignages, et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum, ou à condition qu'au moins un certain nombre de députés soient présents.

M. Ouellet: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait qu'un nombre minimum de députés soient présents.

Le président: D'accord.

M. Ouellet: Si nous n'indiquons pas un certain nombre de députés, il se pourrait que le président ou le vice-président se retrouvent seuls pour entendre les témoins. Je ne crois pas que ce soit l'esprit dans lequel nous voulons travailler.

Le président: Non, je suis d'accord.

M. Ouellet: Il faudrait, je crois, qu'au moins quatre députés soient présents.

Le président: On pourrait prévoir un représentant de chaque parti. Il faudrait qu'il y ait au moins quatre députés et que chaque parti soit représenté. Est-ce que . . . ?

M. Ouellet: Je crois que ce serait . . .

Le président: Excusez-moi. Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: Monsieur le président, M. Malone a levé la main le premier.

M. Malone: Monsieur le président, on pourrait peut-être apporter un petit changement. Je proposerais qu'il y ait au minimum quatre députés et qu'au moins un parti de l'opposition soit représenté.

J'ajouterais une phrase ou deux pour dire que cela signifie qu'un député pourrait par sa simple absence, arrêter l'audition des témoignages. Je crois qu'il vaudrait mieux que nous essayons d'avoir autant de députés que possible, mais nous ne refuserons certainement pas à un témoin le droit de témoigner simplement parce qu'un membre du Comité n'est pas présent.

[Texte]

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I am not sure whether we are deciding what the quorum is or whether we are deciding what the minimum conditions, short of a quorum, would be for presenting evidence. There are two different questions there.

The Chairman: A quorum is four on a seven-member committee.

Mr. Blaikie: So we are not arguing about a quorum?

The Chairman: We are arguing about the number of members present to hear evidence and to print the same when a quorum is not present.

Mr. Blaikie: Then I have no problems with the suggestion.

Mr. Ouellet: If the quorum is four, then why should it not be the same number? There should be at least three members present, including one member of the opposition, whether he is from one party or the other.

• 1550

The Chairman: Okay, moved by Mr. Ouellet.

Motion agreed to

The Chairman: The next item is whether our meetings should be in camera or in public. I would like to have your expression or views on that. Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I do not know how you intend to proceed with regard to the deliberation of our committee; I do hope that those who have been the lucky winners of the lottery will have the chance to come forward and explain to us their intention and the merit of their respective legislations.

I think these deliberations should be like any other meeting; they should be in public. When it comes to us, the seven members, to decide what to do and how to proceed, there might be some merit in our committee meeting in camera. Maybe we do not have to make a decision at this time. I guess a committee should always have the possibility of deciding to meet in camera and I think we should retain this possibility.

I would think most of the deliberations should be in public, certainly, to allow the members who want to come to speak on behalf of any of the 20 pieces of legislation which are there.

I think these discussions should be in public, but because we are asked to pass judgment and decide which one would receive preference over others, I think it might be helpful for the members of the committee to have a more frank and thorough discussion if, at a certain stage, it is done in camera. Therefore, I would hope that by then, we could retain this option to meet in camera.

The Chairman: Mr. Malone.

Mr. Malone: Mr. Chairman, I agree with those comments of Mr. Ouellet, with the addition—and I say this from my experience on the Management and Members Services'

[Traduction]

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Je ne sais pas si nous sommes en train de décider du quorum ou des conditions minimales, s'il n'y a pas quorum, pour l'audition des témoignages. Il y a ici deux questions distinctes.

Le président: Le quorum est de quatre pour un comité de sept députés.

M. Blaikie: Il n'est donc pas question de quorum?

Le président: Nous cherchons à savoir combien il faut de députés pour entendre les témoignages et pour faire imprimer ces témoignages lorsqu'il n'y a pas quorum.

M. Blaikie: Cette suggestion ne me cause donc pas de difficulté.

M. Ouellet: Si le quorum est de quatre, pourquoi ne faudrait-il pas prévoir le même nombre de députés? Il devrait y avoir au moins trois députés présent, y compris un député de l'opposition, qu'il soit d'un parti ou de l'autre.

Le président: Très bien, proposé par M. Ouellet.

Motion adoptée

Le président: Ensuite, nous devons décider si les séances auront lieu à huis clos ou si elle seront publiques. Qu'en pensez-vous? Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur le président, je ne sais pas quelle méthode vous comptez adopter pour les délibérations du Comité. Toutefois, j'espère que ceux dont le nom a été sélectionné auront la possibilité de se présenter afin d'expliquer leurs intentions, de même que le bien-fondé des projets de loi qu'ils ont déposés.

Je crois que ces délibérations devraient être publiques, tout comme elles le sont normalement. Cependant, lorsque les sept membres du Comité se réunissent afin de déterminer la marche à suivre, il serait peut-être utile de tenir la séance à huis clos. Peut-être n'est-il pas essentiel de décider dès maintenant. Il me semble néanmoins qu'un Comité devrait toujours pouvoir se réunir à huis clos et il faudrait prévoir cette éventualité.

Chose certaine, je crois que la plupart des délibérations devraient être publiques et que les députés qui veulent faire connaître leur point de vue sur les 20 projets de loi ou motions sur la liste devraient pouvoir le faire.

Si j'estime que les délibérations devraient être publiques, je crois néanmoins qu'il serait utile pour nous de pouvoir nous réunir à huis clos afin de parler plus franchement, prendre des décisions et établir un ordre de préséance parmi les éléments sur la liste. Bref, j'espère que, une fois rendu à ce stade, nous aurons la possibilité de nous réunir à huis clos.

Le président: Monsieur Malone.

M. Malone: Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Ouellet mais mon expérience au sein du Comité de la gestion et des services aux députés m'amène à croire que lorsque nous

[Text]

Committee—that I believe when the final decisions with respect to what bills might come forward are to be heard, I think their being in camera allows for far less of a partisan approach and I think would meet the spirit of what this committee was established to do and would have greater respect for the individual private member if that was an in camera decision.

I endorse the view expressed and just add an additional reason: I believe it would be less partisan if we were at the final stage of selection in camera.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Can I just ask a question? Maybe I should know the answer to this, but an in camera meeting would not prevent alternates or other Members of Parliament from . . .

The Chairman: We will come to that.

Mr. Blaikie:—being a part of the in camera discussions. If this is the case, then it is certainly important.

The Chairman: Any other comments, Mr. St. Germain? Mr. Reimer? So what Mr. Ouellet and Mr. Malone have said then, in essence, is when the committee is meeting as a committee of seven or whatever number, then those meetings should be in camera.

When we are hearing representation from members who have been part of the draw then they should be in public, but the committee at its option can go in camera at any time. We are creatures of our own rules. So is that in accord, Mr. Ouellet? Do you have the sense of that? Moved by Mr. Ouellet and seconded by Mr. Malone that we proceed in the manner just described.

Motion agreed to

• 1555

The Chairman: At this first meeting under the new rules, I would like to take a few minutes to underline some of the new provisional Standing Orders adopted by the House on Thursday, February 13, 1986.

These Standing Orders will be enforced until the last sitting day of December 1986. As you know, the names, size and the mandates of the standing committees have been changed so dramatically that it is fair to say that we are entering into a new era in the committee system. I will return shortly to the very interesting question of how our mandate has changed. But first I would like to note some of the general changes we will be encountering as committee members.

To begin, the rules on membership of the standing committee have been changed in significant ways. First the Standing Order 94(3)(a) specifies that, within five sitting days of this organization's meeting, each member of a standing committee must file with the clerk of the committee a list of up to five members of the House who may act in place of the member on the committee. This addresses the point you were raising, Mr. Blaikie.

[Translation]

devrons décider des projets de loi sur lesquels nous nous pencherons, il serait utile de tenir ces séances à huis clos car cela permettrait une approche non partisane, respecterait l'esprit qui a présidé à la mise sur pied du Comité et démontrerait un plus grand respect pour les députés concernés.

Par conséquent, j'appuie le point de vue de M. Ouellet en faisant valoir également que la tenue à huis clos des étapes finales nous permettrait d'éviter tout esprit partisan.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Oui, mais les membres substitués ou autres députés ne sont-ils pas exclus des séances à huis clos?

Le président: Nous y reviendrons.

M. Blaikie: Si tel est le cas, la question est importante.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires? Monsieur St. Germain? M. Reimer? Ce que MM. Ouellet et Malone proposent essentiellement, c'est que les sept membres du Comité puissent se réunir à huis clos au besoin.

Toutefois, les séances au cours desquelles nous entendrons les témoignages des députés sélectionnés devront être publiques, sous réserve que le Comité peut en tout temps avoir recours au huis clos. À nous d'établir les règles. Ai-je bien traduit votre pensée, M. Ouellet? M. Ouellet propose que nous procédions de la façon que je viens de décrire. La motion est appuyée par M. Malone.

Motion adoptée

Le président: Comme c'est la première fois que nous nous réunissons depuis que la Chambre a adopté, le jeudi 13 février 1986, les nouveaux articles provisoires du Règlement, qui demeureront en vigueur jusqu'au dernier jour de séance de décembre 1986, je voudrais prendre quelques minutes pour vous en donner un aperçu.

Comme vous le savez tous, les noms, la taille et le mandat des comités permanents ont tant changé qu'il est juste de dire que le système des comités entre dans une ère nouvelle. Je vous donnerai plus tard des précisions sur notre nouveau mandat, mais je voudrais d'abord signaler certains des changements d'ordre général qui nous toucheront à titre de membres d'un comité.

D'abord, les règles sur la composition des comités permanents ont subi d'importantes modifications. Premièrement, en vertu de l'article 94(3)a) du Règlement, dans les cinq jours de séance qui suivent l'organisation du Comité, chaque membre d'un comité permanent doit déposer auprès du greffier du comité une liste d'au plus cinq députés de la Chambre qui peuvent le ou la remplacer à une séance du Comité. Voilà qui répond à la question de M. Blaikie.

[Texte]

None of these acting members become permanent members of the committee. This is a change, as you will recall, from our other procedures. The list of the acting members will be appended to the votes and proceedings within 10 sitting days after every standing committee has elected a chairperson. A consequence of failing to provide such a list is serious, and any committee member who does not file the list of acting members with the clerk of the committee within the prescribed time will be struck from the membership of the committee.

The Standing Order then states that the striking committee is to select another member to replace him or her. May I therefore urge all of you who have not yet done so to submit your list of acting members to the committee clerk as soon as possible and, in any case, before March 27, 1986.

Mr. Blaikie: This is a good way to get out of a committee if you do not want to be on it.

The Chairman: Exactly, exactly. Substitution on the standing committee and the standing joint committees will be made by the Chief Whip of recognized parties for one meeting only and from the list of up to five acting members. The other provisions, such as 24-hours notice and the filing of the substitution with the committee clerk are still in force.

Your comment is well taken, Bill. It means that, if you want to be on this committee, you had better be here. If you really believe in private member's business, you had better be here and have someone substitute for you.

Standing Order 99(1) now allows the member who is presenting a report from a committee to give a succinct explanation of the subject matter of the report to the House.

The Liaison Committee to be established pursuant to Standing Order 92(4) will be composed of the chairman of the standing committee and the member of the House of Commons who is either the chairman or the vice-chairman of a standing joint committee. This committee was charged with the apportioning of funds to each standing committee from the block of funds authorized by the Board of Internal Economy. I am going to have to ask you to explain this to us when we are completed, because I am not just sure of it myself.

The new provisional Standing Order 97(2) says that the Board of Internal Economy may grant interim spending authority to the various standing committees. But the committee may not incur any expenses beyond this interim amount until it has had a proper budget approved by the board. Even in those cases where the board has authorized an interim amount, the standing committees, according to Standing Order 97(3) must present a budget and a statement of expenditures to the Board of Internal economy as soon as practicable.

Another new provision relating to committee budgets and the Board of Internal Economy is that the board will file with the Clerk of the House of Commons an annual comprehensive

[Traduction]

Cependant, aucun de ces substituts ne devient membre permanent du Comité. Vous constaterez sans doute c'est là un changement par rapport aux procédures antérieures. Les listes de substituts seront annexées aux procès-verbaux dans les 10 jours de séance suivant le jour où le dernier comité permanent élit son/sa président(e). Le fait de ne pas se conformer à cette obligation aura de graves conséquences. En effet, un député qui ne dépose pas la liste de ses substituts auprès du greffier du Comité dans les délais prescrits est automatiquement rayé de la liste des membres du comité.

Il est précisé dans le Règlement que le Comité de sélection procède alors au choix d'un autre membre pour le ou la remplacer. J'exhorte donc tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à remettre la liste de leurs substituts à notre greffière le plus tôt possible, et de toute façon, au plus tard le 26 mars 1986.

M. Blaikie: Voilà qui fera le bonheur de ceux qui veulent se retirer d'un comité mais qui ne savent pas comment s'y prendre.

Le président: Exactement. Les changements dans la liste des membres des comités permanents et des comités mixtes permanents sont assurés par le whip en chef des partis reconnus, pour une séance seulement. Les changements en question sont effectués à partir d'une liste d'au plus cinq députés désignés par le membre du Comité. Les autres dispositions, comme le préavis de 24 heures et le dépôt de l'avis auprès de la greffière du Comité, demeurent en vigueur.

Vous avez raison, monsieur Blaikie. Ceux qui veulent faire partie du comité doivent participer à ses travaux. Par conséquent, si les affaires des simples députés vous tiennent à coeur, soyez présents et si vous ne pouvez l'être, faites-vous remplacer.

Aux termes de l'article 99(1) du Règlement, un député qui présente le rapport d'un comité peut désormais «expliquer brièvement le sujet du rapport» à la Chambre.

Le Comité de liaison, qui sera créé en vertu de l'article 92(4) du Règlement, sera composé des présidents des comités permanents, ainsi que des présidents ou vice-présidents des comités mixtes permanents. Ce comité est chargé d'affecter à chaque comité permanent les fonds provenant du budget global autorisé par le Bureau de régie interne. Lorsque j'aurai terminé, je demanderai au greffier de nous fournir des explications car je ne suis pas certain d'avoir bien compris moi-même.

Aux termes du nouvel article 97(2) du Règlement, le Bureau de régie interne peut accorder un pouvoir de dépenser provisoire aux divers comités permanents. Cependant, les comités ne peuvent pas engager des dépenses dépassant ce montant provisoire tant qu'ils n'ont pas fait approuver un budget en bonne et due forme par le Bureau. Même lorsque le Bureau a accordé un pouvoir de dépenser provisoire, les comités permanents, en vertu de l'article 97(3) du Règlement, doivent soumettre au Bureau de régie interne, «dès que cela est possible», un budget et un état des dépenses.

Autre nouveauté concernant les budgets des comités et le Bureau de régie interne: le Bureau déposera auprès du greffier de la Chambre un rapport financier annuel détaillé décrivant

[Text]

financial report outlining the individual expenditures of every committee. The Clerk of the House in turn will append this report to the *Votes and Proceedings*.

The mandate for this standing committee is described in the section of the Standing Orders devoted to private members' business, Standing Orders 31 to 43.

All bills, motions and notices of motions for the production of papers have been placed in a draw. Twenty items have been selected to form the Order of Precedence which is printed in today's *Order Paper*.

• 1600

From these 20 items this committee will select up to 6, which will be designated as items that shall come to a vote. The report this committee makes to the House will be deemed concurred in, and the debate during the hour of Private Members Business will begin once again. I would like to remind members that there will be a series of draws, so the order of precedence will never have fewer than 10 items. Following each draw, this committee will meet to designate an appropriate number of items, which shall be votable.

There are no doubt other consequences of rule changes that I have not addressed directly in this statement. Let me only say that the Chair will attempt to deal with them as they arise in consultation with the committee members and with other chairmen in a spirit of fairness, good sense, and parliamentary reform.

I might ask, Nora, could you just walk us through that statement there about . . .

The Clerk: About budgeting?

The Chairman: Yes.

The Clerk: Every standing committee will be required to submit a budget for the Board of Internal Economy. Even though this committee may not have great expenditures—particularly if it is holding a lot of its meetings in camera, there will not be a lot of printing costs and so on—even the fact that there is coffee and juice at the back of the room means that in fact money is being spent and we have to prepare a budget for the Board of Internal Economy.

However, until a budget is prepared there is an interim amount that is being given to each of the standing committees to use in the preliminary transitional period. It is \$100,000.

The Chairman: A lot of coffee! André, did you say you wanted us to travel?

Mr. Ouellet: No!

The Chairman: Well, gentlemen, there are a couple of other matters I want to deal with. That is, we have made the draw, as I said in the statement, and we have a precedent for 20 bills. I just want to be sure that we all understand the process. We have the advantage of . . . I think both of you were on the reform committee, were you not? Bill and André? So we have the great advantage of having two gentlemen on the committee

[Translation]

les dépenses engagées par chaque comité. Le greffier de la Chambre joindra le texte du rapport en annexe aux procès-verbaux.

Quant au mandat de notre comité permanent, il est décrit au chapitre du Règlement consacré aux affaires émanant des députés, c'est-à-dire les numéros 31 à 43.

Parmi tous les projets de loi, motions et avis de motion, vingt éléments ont été sélectionnés qui constituent l'ordre de priorité imprimé au feuillet de ce jour.

A partir de la liste de 20 questions, le Comité en sélectionnera jusqu'en concurrence de six, qui seront réputées être des questions faisant l'objet d'un vote. Le rapport que déposera le Comité à la Chambre des communes sera réputé adopté et les débats qui ont lieu pendant l'heure consacrée aux affaires émanant de simples députés seront relancés. Afin de s'assurer que la liste compte toujours au moins dix questions, il y aura plusieurs tirages. Après chaque tirage, le Comité se réunira afin de choisir un nombre approprié de questions qui feront l'objet d'un vote.

Sans doute les modifications au Règlement entraînent-elles d'autres conséquences dont je n'ai pas parlé directement. Lors de l'introduction de ces changements, je m'engage à consulter les membres du Comité, ainsi que les autres présidents de comité, et d'agir dans un esprit d'équité et de bon sens dans le but de favoriser la réforme parlementaire.

Nora, pourriez-vous nous donner quelques éclaircissements au sujet des . . .

La greffière: Au sujet des budgets?

Le président: Oui.

La greffière: Chaque comité permanent devra présenter un budget au Bureau de la régie interne. Il se pourrait bien que notre comité n'engage pas de dépense importante, particulièrement s'il tient un grand nombre de séance à huis clos, car les coûts d'impression seront de beaucoup réduits, mais toute dépense, si minime soit-elle, tel que le café et les jus, constitue un engagement de fonds et nécessite la présentation d'un budget au Bureau de la régie interne.

Cependant, d'ici à ce que le budget soit prêt, chaque comité permanent dispose d'un budget temporaire de fonctionnement s'élevant à 100,000 dollars.

Le président: C'est beaucoup de café! Monsieur Ouellet, vous vouliez entreprendre un voyage?

M. Ouellet: Non!

Le président: Eh bien, messieurs, il nous reste quelques questions à régler. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons fait le tirage et 20 éléments ont été retenus. Je veux m'assurer que nous comprenons tous le processus et à cette fin, nous pouvons bénéficier de l'expérience de messieurs Blaikie et Ouellet, qui ont fait partie du Comité de la réforme et qui vont pouvoir nous familiariser avec toutes les procédures concernées.

[Texte]

who were on the reform committee and are familiar with all the procedures; that is going to be very helpful to us.

As I understand it, the way this is going to work is that the first bill or matter to be discussed will be Mr. Gauthier's bill, C-203, when we get to that point. The order in which the bills are drawn is the order of precedence. When we come to a matter that is going to be a votable matter, then that matter, after it is drawn and debated for one hour, will drop to the bottom of the list; then when it works its way up to the top it will have its second hour of debate. We will go through that procedure five times. Then the bill or motion or whatever it is will go to a legislative committee, and then it will return for report stage and then third reading and then on to wherever—the Senate or God bless us. We have never been able to do this before, so it is quite a new experience.

To me, one of the most important things is that the bills and the motions and so forth be correct procedurally and be correct legally. In other words, we do not want to proceed with a private member's bill before the House or any body without the assurance that it is correct procedurally and legally. Therefore, I am going to ask you to comment on the suggestion that the first thing we do before we start getting into a selection of ones that are votable is that we retain legal counsel to advise us on the acceptability procedurally and legally of the various bills and motions that have been drawn. And having done that, we can then begin to select the ones that will be debated.

• 1605

In concluding this comment, let me just point out that the orders say we may select up to six. This does not mean we must select six out of the 20. We may find by examination, by hearing the representation of the various members before us, as Mr. Ouellet has suggested, we may decide that in this batch we only want to proceed with a vote on two items, and we may make a further draw and find there is one item on a further draw, and so forth until we reach the six. We are not bound to pick six out of this because that is not really fair to the others who may be drawn in the second, third, or fourth draw. So we should not necessarily have fixed in our mind that we are going to pick six out of this. Could I have some comment on that. Mr. Allmand first.

Mr. Allmand: We want some direction on this matter from you, Mr. Chairman, or from your staff, and perhaps from the people who were on the reform committee. These lists contain basically two types of private members' business. You have the motions and you have the bills.

With respect to the motions, if they are passed, it is not of as great concern, because the motions are mostly worded in the following way: that the government should consider the advisability of amending, or the government should consider the advisability of doing this or that. If you pass a motion like that you have not amended a law or rescinded a law.

On the other hand, if you deal with a bill which either rescinds entirely a law or substantially amends a law, what you might be doing is using the private members' process to do

[Traduction]

Si j'ai bien compris, la première question à débattre sera le projet de Loi présenté par M. Gauthier, le C-203. L'ordre dans lesquels les articles figurant sur la liste sont tirés constitue l'ordre de priorité. Quant aux questions pouvant faire l'objet d'un vote, après qu'elles sont tirées, elles sont débattues pendant une heure, après quoi elles repassent en fin de liste, pour ensuite remonter graduellement et faire l'objet d'une deuxième heure de débat. Cela se produira cinq fois, après quoi le projet de loi ou la motion sera renvoyé à un comité législatif, fera l'objet d'un rapport et d'une troisième lecture, pour enfin aboutir je ne sais où, au Sénat, que Dieu nous garde. C'est la première fois que nous procédons ainsi et c'est pourquoi tout est nouveau pour moi.

A mon sens, il importe que les projets de loi et les motions soient en bonne et due forme sur le plan de la procédure et du droit. En d'autres termes, nous ne voulons pas renvoyer à la Chambre ou à une autre instance un projet de loi sans être certain qu'il respecte ces conditions. Je crois qu'avant de sélectionner les articles pouvant faire l'objet d'un vote, il faudrait retenir les services d'un conseiller juridique qui nous conseillerait sur l'opportunité, sur le plan de la procédure et du droit, d'examiner les projets de loi et motions qui ont été tirés; j'aimerais savoir ce que vous pensez de cette idée. Une fois cela fait, nous pouvons ensuite sélectionner les questions qui seront débattues.

Pour conclure, je vous rappelle qu'aux termes du Règlement, nous pouvons sélectionner jusqu'à concurrence de six éléments à partir de la liste de vingt. Toutefois, nous n'y sommes pas tenus. Après examen, ou après avoir entendu les députés concernés, comme l'a dit M. Ouellet, nous jugerons peut-être opportun de passer à un appel aux voix sur deux questions, par exemple, après quoi nous aurions un autre tirage, retiendrons un troisième élément, et ainsi de suite, jusqu'à ce que nous atteignons le maximum de six. Nous ne sommes pas tenus de choisir six éléments sur la liste car cela serait injuste envers ceux dont les projets de loi ou motions ont été tirés pendant le deuxième, troisième ou quatrième tirage. Qu'en pensez-vous? Monsieur Allmand.

M. Allmand: Monsieur le président, vous-même, votre personnel ou peut-être ceux qui ont siégé au sein du Comité de la réforme pourraient peut-être nous guider à ce sujet. Essentiellement, la liste renferme deux types d'éléments, c'est-à-dire les motions et les projets de loi.

En ce qui concerne les motions, si elles ne sont pas lourdes de conséquences, même adoptées, car elles ne font qu'exhorter ou prier le gouvernement d'étudier l'opportunité d'amender ceci ou cela; elles ne portent pas modification d'une loi ni n'abrogent aucun texte législatif.

En revanche, si nous sommes appelés à examiner un projet de loi qui abroge entièrement une loi ou la modifie substantiellement, il se pourrait bien que le Comité devienne un outil, non

[Text]

what is basically government business, but under a very strict time allocation system. Right away your time is limited.

And I would ask this committee . . . I do not know if you have any guidelines with respect to this, but it seems to me that if you were to do it you would circumvent the usual way of dealing with major legislation in the House. I am going to make comments at a later time on, let us say the capital punishment bill, because I was the Minister who put that bill through. It was a government bill but was on free vote. There was unlimited debate on second reading, and unlimited debate on third reading, and that was necessary at the time because it was a free vote. Because it was a free vote, most people thought they wanted a chance to say why they were going to vote for it or against it. But it could apply in other things as well.

So I simply ask this committee as it starts its work, to consider how they might deal with the issues I raise with respect to bills as opposed to motions. As I say, I see no problem with the motions, but I can see certain public controversy on bills if we were to amend major public legislation through this process, where there is a limit and so on. I do not know the answer yet myself: I just ask for direction.

The Chairman: We don't know either, Mr. Allmand, but I am aware of it and I have thought quite a bit about it in the last few hours. I am quite aware of the difficulty and I am sure we will find a way to handle it. Mr. Gauthier.

M. Gauthier: Je comprends très bien le commentaire de M. Allmand. Cela a trait à trois choses que nous avons devant nous, à savoir un projet de loi, un avis de motion et un avis de motion de production de document. Nous avons sept projets de lois qui ont été choisis hier lors du tirage. Et, si j'ai bien compté, il y a onze motions et deux motions de production de documents.

• 1610

Premièrement, monsieur le président, faites-vous une distinction entre un projet de loi et une motion, comme M. Allmand l'a demandé?

Deuxièmement, étant donné que vous avez fait allusion à un avis juridique quelconque ou à un conseiller juridique pour le Comité, n'est-il pas vrai que chacun des projets de lois qui sont devant nous a déjà été qu'une opinion a été rendue sur son admissibilité? Si ce n'est pas le cas, je peux voir pourquoi on a besoin d'un conseiller juridique, mais si le projet de loi que j'ai soumis ou qu'un autre a soumis a déjà été scruté par un conseiller juridique de la Chambre, je ne vois pas pourquoi nous devrions dépenser de l'argent pour embaucher un autre avocat pour émettre une autre opinion. Je ne comprends pas pourquoi nous devrions avoir un conseiller juridique. Je vous pose la question: y a-t-il une raison particulière pour embaucher un avocat?

An hon. member: Good point.

[Translation]

pas des simples députés, mais plutôt du gouvernement, avec répartition très rigoureuse du temps de parole dès le départ.

Je ne sais pas s'il existe des lignes directrices à ce sujet, mais il me semble que si nous procédons ainsi, nous allons contourner la méthode habituelle utilisée pour traiter les grands projets de loi en Chambre. Par le passé, j'ai présenté en ma qualité de ministre un projet de loi sur la peine capitale qui a fait l'objet d'un vote libre. Aux deuxième et troisième lectures, la période consacrée aux débats était illimitée car il s'agissait bel et bien d'un vote libre, où chacun voulait s'exprimer pour ou contre. Cela pourrait s'appliquer à d'autres questions aussi.

Or, pendant ces premières étapes des travaux du Comité, je vous demanderais de vous pencher sur cette question des motions, par rapport aux projets de loi. Comme je l'ai dit, les motions ne font pas problème, mais le public pourrait s'alarmer si nous amendons d'importantes lois au moyen de ce processus, où le temps de parole est limité, et ainsi de suite. Je ne connais pas la réponse, je voudrais tout simplement qu'on me guide.

Le président: Nous ne la connaissons pas non plus, monsieur Allmand. J'ai pris connaissance de cette question et j'y ai pensé assez longuement depuis quelques heures. Je comprends les difficultés dont vous parlez et je suis certain que nous trouverons une solution. Monsieur Gauthier.

Mr. Gauthier: I understand very well what Mr. Allmand is saying. The list we have before us contains three types of documents, bills, motions and notices of motion (papers). In yesterday's draw, seven bills were selected. By my count, there are 11 motions and 2 motions for the production of papers.

First, Mr. Chairman, do you distinguish between a bill and a motion, as Mr. Allmand asked you?

Second, as you mentioned legal advice or a legal clerk for the committee, is it not true that each bill before us has already been studied by a legal clerk of the House, who has stated whether it is in order? If such is not the case, I can see why we need a legal clerk, but if the bill that I have tabled or that somebody else has tabled has already been examined by a legal clerk of the House, I do not see why we should spend money to hire another lawyer in order to have another opinion. I do not understand why we should have a legal clerk. I am asking you the question: For what specific reason do you wish to hire a lawyer?

Une voix: Bonne question.

[Texte]

The Chairman: I am going to ask Nora to speak to the portion of your comments pertaining to how the bills are drafted.

I might just say I have had comment from a number of members who have commented on the poor drafting of some of the bills they have seen. That is why the thought . . . Mr. Gauthier, knowing you, yours will be perfect, but . . .

Mr. Gauthier: That is not my point. My point is most of these, unless I am mistaken, have been drafted by the legal adviser of the House.

The Chairman: I can recall, Mr. Gauthier, in my short time here that for some long while we submitted titles only and not substance to many of our bills. Substance was subsequently added, sometimes in haste, and that is where the comment has arisen.

As far as the motions, and most of the motions are for the production of papers, we will hear the representations of the authors of those particular items when they come before the committee and the committee will decide which they want to hear. If they are selected for a vote, that is one thing. If they are just comment, they will have an hour's comment and debate in the House. That is all the . . .

Mr. Gauthier: I apologize, Mr. Chairman, you misunderstand what I am asking.

I want to know from the committee if a difference is made between a bill, a motion or a motion for the production of documents. If a distinction is made, I would like the clerk to read that particular rule that says what comes before the House for a vote, because if it says item, then the committee has discretion. If it says bills and we have only seven bills before us, I would like the clerk to read us what the rule says, the Standing Order, in so far as what this committee has to pronounce itself on, the priority of the six measures to come before the House for a vote.

The Clerk: I will read that Standing Order. But if I could respond to the second part of your question, Mr. Gauthier, you were asking about whether or not bills had already gone through the office of the Law Clerk. In many cases they have. Sometimes there are members who have drafted their own bills and have presented them in the House, but many, or even most of the bills have been drafted by the office of the Law Clerk.

There is the legal draftsmanship; then the procedural acceptability of the bill is reviewed by the Clerks at the Table and the chair occupants. By the new rules, a motion or a bill that is not procedurally acceptable will not be allowed to be introduced or put on notice.

Mr. Gauthier: Why a lawyer? It is too big a job.

[Traduction]

Le président: Je vais demander à Nora de prendre la parole au sujet de cette partie de vos commentaires qui a trait à la façon dont les projets de loi sont dirigés.

Je dois vous souligner avoir entendu certains députés dire qu'il y avait des projets de loi qui étaient mal rédigés. C'est pourquoi j'ai cru . . . Monsieur Gauthier, vous connaissant, le vôtre sera parfait, mais . . .

M. Gauthier: Là n'est pas la question. Je voulais souligner que la plupart des projets de loi, à moins que je ne me trompe, ont été rédigés par les conseillers juridiques de la Chambre.

Le président: Je crois me souvenir, monsieur Gauthier, je suis ici depuis peu de temps, mais nous présentons depuis fort longtemps les titres seulement et non pas la matière de nos propres projets de loi. La matière est ajoutée par la suite, parfois à la hâte, et c'est pour cela que nous entendons ce genre de commentaire.

Pour ce qui est des motions, et la plupart concernent les motions portant production de documents, les auteurs de ces motions nous feront leurs remarques alors qu'ils comparaitront devant le Comité et celui-ci décidera qui il veut entendre. S'il s'agit d'un vote, c'est une chose, s'il s'agit de remarques seulement, nous pourrions entendre les auteurs pendant une heure et il y aura ensuite un débat à la Chambre. C'est tout ce que . . .

M. Gauthier: Excusez-moi, monsieur le président, vous n'avez pas compris ce que j'ai demandé.

J'aimerais que le Comité me dise s'il y a une différence entre un projet de loi, une motion et une motion portant production de documents. S'il y en a une, j'aimerais que la greffière nous lise le règlement pertinent concernant ce qui doit être présenté à la Chambre et qui doit faire l'objet d'un vote, car si on mentionne «question», le Comité peut exercer une certaine discrétion. Si on mentionne «projet de loi», nous n'en aurons que sept à entendre, et j'aimerais que la greffière nous lise le règlement de la Chambre qui s'applique, ce sur quoi le Comité doit se prononcer, selon quelle priorité les six mesures sont présentées à la Chambre pour faire l'objet d'un vote.

La greffière: Je vais lire ce règlement. Toutefois, j'aimerais répondre à la deuxième partie de votre question, monsieur Gauthier, où vous avez demandé si oui ou non les projets de loi avaient déjà été examinés par le légiste de la Chambre. Dans bien des cas, ils l'ont été. Il y a des députés parfois qui rédigent leurs propres projets de loi et qui les présentent ensuite en Chambre, mais beaucoup ou même la plupart des projets de loi ont été rédigés au bureau du légiste.

Il y a également le libellé juridique, la recevabilité du projet de loi, sur le plan procédure, qui fait l'objet d'un examen par les greffiers à la table et les présidents. Selon les nouveaux règlements, une motion ou un projet de loi qui n'est pas recevable sur le plan procédure ne sera pas présenté, ne paraîtra pas au *Feuilleton*.

M. Gauthier: Pourquoi un avocat? Il s'agit d'un travail trop volumineux.

[Text]

The Clerk: But you are asking about the Standing Order 36.(1)(a). Would you like me to read that, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, go ahead.

The Clerk: All right.

The Standing Committee on Private Members' Business shall meet within five sitting days of the order of precedence being established pursuant to Standing Order 31, and from time to time thereafter, and may select after consultation with, among others, the Members proposing the items, not more than six items from among the twenty items in the order of precedence and an appropriate number from among any subsequent ten items for which the order of precedence is established and such selected items shall be designated as "votable items". In making its selection, the Committee shall not take into account the number of Members jointly seconding an item, but shall allow the merits of the items alone to determine the selection and shall report thereon, from time to time. At no time shall there be more than six selected items on the order of precedence.

• 1615

The Chairman: Mr. St. Germain, Mr. Malone, Mr. Blaikie, and then Mr. Kaplan.

Mr. St. Germain: I was going to comment on what Mr. Gauthier was asking. I think it was answered in the reading of the . . .

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Malone.

Mr. Malone: My questions have largely been responded to, too. Let me just ask two questions, though.

Did I mishear that when we are reading bills that have been placed here they have already been approved as acceptable?

The Chairman: No.

Mr. Malone: I was thinking they were not.

The other one I guess really triggers in my mind the question of the expenditure of money in a private member's bill. It goes, really, back to the question someone had asked earlier about the relationship of that with government business. I guess, Mr. Chairman, while I think the discussion preceding my intervention here has clarified some thoughts for me, it seems to me that our committee has to undertake some ground rules for itself before getting into this process.

The Chairman: Let me say, Mr. Malone, that some of these bills have been on the Order Paper for some time. They have been accepted. They are in the draw, and we have drawn them.

I assume that down the road there will be, as the quality of the bills and motions improves, a better quality to the drafting and that will be something we can work through the office that is being established for this.

[Translation]

La greffière: Vous m'avez parlé du Règlement, il s'agit du Règlement de la Chambre des communes 36(1)a). Voulez-vous que je le lise, monsieur le président?

Le président: S'il vous plaît.

La greffière: Très bien.

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit dans les cinq jours de séance qui suivent l'établissement de l'ordre de priorité conformément à l'article 31 du Règlement et de temps à autre par la suite. Après avoir consulté notamment les députés qui ont proposé les affaires, le Comité choisit aux plus six affaires parmi les vingt premières qui figurent à l'ordre de priorité et un nombre approprié parmi les dix affaires subséquentes pour lesquelles on a établi l'ordre de priorité, et les affaires ainsi choisies sont désignées affaires qui font l'objet d'un vote. Dans ce choix le Comité ne tient pas compte du nombre de députés qui proposent ou appuient conjointement une affaire. Il fonde plutôt son choix seulement sur le mérite des affaires et fait rapport à ce sujet, au besoin. L'ordre de priorité ne comprend jamais plus de six affaires ainsi choisies.

Le président: Mr. St. Germain, M. Malone, M. Blaikie et ensuite M. Kaplan.

M. St. Germain: J'allais faire une remarque à propos de la question de M. Gauthier. Je crois qu'on y a répondu lorsqu'on a lu . . .

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Malone.

M. Malone: On a répondu en grande partie également à mes questions. Permettez-moi cependant d'en poser deux.

Je ne sais pas si j'ai mal entendu, mais est-ce que les projets de loi qui nous arrivent ici ont été jugés acceptables.

Le président: Non.

M. Malone: Je pensais bien qu'ils ne l'étaient pas.

L'autre question qui me vient à l'esprit c'est celle des dépenses prévues par un projet de loi d'initiative parlementaire. On en revient à la question qu'a posée plus tôt un député concernant le rapport que cela peut avoir avec les affaires d'initiative gouvernementale. Même si les discussions qui viennent d'avoir lieu, monsieur le président, jettent un petit peu de lumière sur la question, il me semble que notre Comité doit se fixer des règlements de base avant de se lancer dans cette entreprise.

Le président: Je vous répondrais, monsieur Malone, que certains de ces projets de loi figurent déjà au *Feuilleton* depuis quelque temps. Ils ont été acceptés. Ils faisaient partie de la sélection et ils ont été choisis.

J'estime qu'à l'avenir, au fur et à mesure que la qualité des projets de loi et des motions s'améliore, le libellé sera également meilleur, c'est ce que nous cherchons à faire avec le bureau qui a été établi à cette fin.

[Texte]

But we do happen to have on staff the assistant law clerk, Michel Beaupré, who teaches drafting of legislation at Carleton University. He is on staff as assistant law clerk here. I do not think that represents any expenditure of money. We could try him and see if he . . .

I would just like to run them by someone quickly to say, yes, they are okay or, no, they are not okay. That is all. There is no great difficulty from that.

Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, two things: One I think has already been clarified, but I just wanted to say from the point of view of one who was on the committee on reform in the House of Commons that it was intended that bills as well as resolutions and motions for the production of papers be treated in the same way. People may not like that, but that is what is in the Standing Orders.

Secondly, with respect to your comment earlier, which I wanted to pick up on, about us not being compelled to select 6, that is true. But the reason for us not being compelled to select 6 is not so we can have some left over to choose from later, because if you read the Standing Orders, the way I understand them anyway, we could pick 6 out of this 20 . . .

The Chairman: Absolutely.

Mr. Blaikie: —and then we could pick another 3 out of 10 and 3 out of 10 or 6 out of 20. So it is not a question of not picking 6 here in order to leave our options open with respect to other bills that might be drawn. We do not have to do it for that reason. The only reason why we should do it is if we do not identify 6 bills that we feel should come to a vote. That is the only reason why we should not select 6 if that . . .

The Chairman: Is that your understanding of it as well?

The Clerk: You would keep it up to 6 out of 20.

Mr. Blaikie: Six out of 20. You had said something earlier about . . .

The Chairman: I meant to say, Bill, that we may find that the quality of the motions and bills and so forth before us . . . when you look at them and see the substance of them, would they deserve five or seven hours debate as compared to something with more substance?

We may find that only two or three items in there are worthy of five hours of debate. Therefore, we may wish to defer more than two or three to the next round and maybe pick one or two out of that, depending on the quality of what comes before us.

My point was that we are not compelled by the standing order to say we must select 6 out of this 20.

Mr. Blaikie: Yes.

[Traduction]

Il se trouve que nous avons parmi notre personnel, le légiste adjoint Michel Beaupré, qui enseigne la rédaction des lois à l'université Carleton. Il fait partie du personnel en qualité de légiste adjoint. Je ne crois pas que cela représente des dépenses additionnelles. Nous pouvons toujours l'essayer et voir s'il . . .

J'aimerais que quelqu'un passe en revue ces projets de loi pour nous dire si ça va ou si ça ne va pas. C'est tout. Ce n'est pas très difficile.

Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je voudrais souligner deux choses. Premièrement, je pense qu'on a déjà apporté des précisions, mais j'aimerais vous dire, étant donné que j'ai fait partie du Comité sur la réforme de la Chambre des communes, que nous avons prévu que les projets de loi de même que les résolutions et les motions portant dépôt de documents soient traités de la même façon. Il y en a peut-être qui n'aimeront pas cela, mais c'est bien ce que dit le Règlement.

Deuxièmement, à propos de la remarque que vous avez faite plus tôt, il est vrai que nous ne sommes pas obligés d'en choisir six. La raison pour laquelle nous ne sommes pas obligés d'en choisir six, ce n'est pas pour qu'il nous en reste à choisir plus tard, mais si vous lisez le Règlement, et c'est comme cela que je le comprends personnellement, nous pouvons choisir six affaires sur 20 . . .

Le président: Absolument.

M. Blaikie: . . . nous pouvons ensuite en choisir trois sur 10, puis trois sur 10 ou six sur 20. Il ne s'agit donc pas d'en choisir six maintenant pour nous sentir libres au sujet des autres projets de loi qui pourraient être sélectionnés. Nous n'avons pas à le faire pour cette raison. La seule raison pour laquelle nous devons le faire, c'est si nous n'avons pas identifié six projets de loi qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'un vote. C'est la seule raison pour laquelle nous ne devrions pas en choisir six si . . .

Le président: Est-ce de cette façon que vous le comprenez également?

La greffière: Il faudrait en choisir six sur 20.

M. Blaikie: Six sur 20. Vous avez dit un peu plus tôt . . .

Le président: Ce que je voulais dire, Bill, c'est que nous pouvons peut-être trouver que la qualité des motions et des projets de loi, par exemple, que nous avons à examiner . . . quand on en examine la teneur, on se demande s'ils méritent qu'on leur consacre cinq ou sept heures comparativement à d'autres documents plus importants?

Nous allons peut-être nous rendre compte que deux ou trois textes seulement méritent cinq heures de débat. Par conséquent, nous voudrions peut-être reporter deux ou trois textes au prochain tour, et en choisir un ou deux selon la qualité des documents présentés.

Je voulais souligner que nous ne sommes pas obligés d'après le Règlement de choisir six textes sur les 20.

M. Blaikie: Oui.

[Text]

The Chairman: Mr. Kaplan, then Mr. Penner and Mr. Ouellet.

Mr. Kaplan: Thank you, Mr. Chairman. I am learning a great deal in this meeting. I am glad I came really to understand the way this important committee works.

• 1620

One of the things that concerned me was to be certain that the committee would operate freely and it would really be a private member's committee and not stage-managed by the government. In that connection, I was looking at the capital punishment bill, which is on the list, and at the distinction that has been reviewed between resolutions and bills. One also could look within bills for those that involve spending implications and those that do not.

I wondered whether your interest in establishing counsel is so there can be a discussion here about whether the capital punishment bill is a money bill, because of involving the establishment of new officials and new premises and so on at different places across the country, and what the jurisdiction of the committee would be to put a bill on the list, and to move forward with it, if it does in its substance involve the expenditure of money by the government. I would have thought a bill like that would have to be introduced by the government.

The Chairman: The Speaker will not allow the introduction of a bill if . . . and that is another reason why you want to have counsel look at these things—from two points of view.

But I did not think we came here today to discuss the substance of any individual bill, Mr. Kaplan. We are trying to get the procedure set up. When that matter comes before the committee, the committee will have advice on it and we can act accordingly.

Mr. Kaplan: It is a procedural question, in a sense, because I am asking where, in this new and important procedure that we are establishing, one can deal with the question of whether a bill is a money bill and properly introduced without government support, in a system of responsible government.

The Chairman: That is why we need legal help, Mr. Kaplan. That is why I mentioned early on that we have to look at all these matters. We will take the advice of the Table as well. If we think there is a procedural flaw, then we will have to look into that as well before we proceed to put the matter to debate.

I would hate to think we would recommend a votable bill for debate in the House of Commons, only to find it struck down on some procedural or legal ground. That is why we want to proceed very carefully, bearing in mind as well that whatever we do, we are establishing precedents. We do not want to start off on the wrong foot, so to speak. We want to keep it squeaky-clean, procedurally clean, and legal all the way through.

[Translation]

Le président: M. Kaplan, ensuite M. Penner et M. Ouellet.

M. Kaplan: Merci, monsieur le président. J'apprends beaucoup de choses à cette réunion. Je suis heureux d'être venu pour bien comprendre comment le Comité va fonctionner.

Une des choses qui m'intéressent, c'est de m'assurer que le Comité fonctionnerait librement, qu'il s'agirait vraiment d'un comité des affaires émanant des députés et non pas d'un comité dirigé par le gouvernement. Par exemple, il y a dans la liste le projet de loi sur la peine capitale, et je vois qu'on fait une distinction entre les résolutions et les projets de loi. On pourrait également distinguer les projets de loi qui entraînent des dépenses et ceux qui ne le font pas.

Je me demande si vous avez retenu les services d'un conseiller juridique pour qu'on puisse examiner si le projet de loi sur la peine capitale n'est pas un texte portant dépenses, puisqu'il donnerait lieu à la nomination de nouveaux fonctionnaires, l'occupation de nouveaux locaux, etc., en différents lieux à travers le pays, et si le Comité a compétence pour mettre le projet de loi sur la liste et y donner suite, puisque de par sa nature, il donne lieu à des dépenses par l'État. J'aurais cru qu'un projet de loi comme celui-là aurait dû être présenté par le gouvernement.

Le président: Le président de la Chambre ne permettra pas le dépôt d'un projet de loi si . . . et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous voulons qu'un conseiller juridique étudie la question . . . de deux points de vue.

Je ne crois pas que nous soyons ici aujourd'hui pour discuter de la teneur de chaque projet de loi, monsieur Kaplan. Nous voulons établir une procédure. Lorsque la question sera examinée en comité, celui-ci aura reçu un avis en la matière et pourra agir en conséquence.

M. Kaplan: Il s'agit d'une question de procédure, dans un certain sens, car je me demande où, dans cette nouvelle procédure importante que nous avons créée, nous pouvons examiner si un projet de loi est une mesure financière déposé sans l'appui du gouvernement, dans un système de gouvernement responsable.

Le président: C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un conseiller juridique, monsieur Kaplan. C'est pourquoi j'ai dit plus tôt que nous devons examiner toutes ces questions. Nous demanderons également l'avis du bureau de la Chambre. S'il y a un vice de procédure, nous nous en occuperons avant que la question ne soit mise en délibération.

Je ne voudrais que nous recommandions un projet de loi prêt au vote pour débat à la Chambre des communes, pour qu'il soit rejeté pour vice de forme. C'est la raison pour laquelle nous devons procéder avec prudence, en nous rappelant que quoi que nous fassions, nous aurons établi un précédent. Nous ne voulons pas partir du mauvais pied. Nous voulons que tout soit très impeccable, sur le plan de la procédure, et que tout soit légal tout au long.

[Texte]

Mr. Penner: Mr. Chairman, you described the process whereby one of the six items chosen would be debated and then go to the bottom and then rise again, and do this on five different occasions. I am sure you understand and just did not state it that that entire process is not required for each item. It can in fact be short-circuited anywhere along the line. It could, for example, on the second occasion be voted upon; if the debate comes to an end, it can be voted upon.

Having understood that, as you do, Mr. Chairman, I would just have some concern about the expression I heard from you that in judging those six items . . . they would be judged on the basis of whether they warranted five or more hours of debate. I would argue that that would be an inappropriate way to choose the six items, because in fact, among the private members, a certain item may have great appeal and a very limited debate, perhaps even with an amendment, may allow that item to come forward to a vote. So it would be wrong to say we could not choose an item that did not require five or seven hours of debate. I think the items have to be chosen on other criteria than that. I would hope, Mr. Chairman, you might want to alter that.

The Chairman: It is the job of the committee to decide that, Mr. Penner, and we will, in the fullness of time.

Mr. Penner: I am sure you will, Mr. Chairman. I just wanted at this point to indicate . . .

The Chairman: I thank you for your comment.

Mr. Penner: —that that criterion should be . . .

An hon. member: It was a good point.

Mr. Ouellet: I believe your earlier recommendation to refer the 20 items to maybe the office of the Law Clerk would be one that we should entertain at this time. I would so move that the 20 items be referred to the office of the Law Clerk, for report to us when the House returns after Easter. Then we will know to our satisfaction if the 20 items are legally correct. If they are we should establish an agenda to invite the respective members to come forward and give their views on the matter.

• 1625

Mr. St. Germain: I propose we pick the end as well. That we can then decide the order we shall request the witnesses to appear before the committee on behalf of their bills.

Mr. Blaikie: I would like to ask a question about the timeframe. While we are waiting for our report on the legality of these bills and while we are thereafter hearing from the authors of the various bills, resolutions or motions, private members' business is suspended, right? Okay. I just wanted to be clear on that. I agree with the suggestion.

The Chairman: We have a motion from Mr. Ouellet and seconded by Mr. St. Germain, that we submit the bills and motions selected by the deputy clerk to the office of the Law

[Traduction]

M. Penner: Monsieur le président, nous avez dit comment six textes seraient choisis pour être ensuite discutés, qu'ils seraient ensuite placés au bas de la liste pour remonter progressivement vers le haut et que ceci pourrait se faire à cinq reprises. Vous avez compris, j'en suis sûr, même si vous ne l'avez pas mentionné, que tout ce processus n'est pas nécessaire pour chaque texte. On peut très bien prendre un raccourci à un moment ou l'autre. On pourrait, par exemple lors de la deuxième discussion, procéder au vote; si le débat prend fin, on peut passer au vote.

Je le comprends, comme vous, monsieur le président, mais ce qui me préoccupe c'est de vous avoir entendu dire qu'en jugeant ces six textes . . . Le critère serait s'ils méritaient cinq heures ou davantage de débat. Ce ne serait pas, à mon avis une façon convenable de choisir les six textes, car parmi les projets de loi d'initiative parlementaire, il se peut que l'un d'entre eux puisse présenter beaucoup d'intérêt et qu'un bref débat, même avec l'amendement, puisse aboutir à un vote. Ce n'est donc pas juste de prétendre que nous ne pouvons choisir un texte qui ne mérite pas cinq ou sept heures de débat. À mon avis, les textes doivent être choisis selon d'autres critères. J'espère, monsieur le président, que vous modifierez la règle en conséquence.

Le président: C'est au Comité d'en décider, M. Penner, et nous le ferons en temps et lieu.

M. Penner: Je suis certain que vous le ferez, monsieur le président. Je voulais simplement souligner . . .

Le président: Je vous remercie de votre remarque.

M. Penner: . . . que le critère devrait être . . .

Une voix: C'était une question fort valable.

M. Ouellet: Je crois qu'il faudrait peut-être discuter maintenant de la recommandation que vous avez faite plus tôt, que les vingt textes soient renvoyés au bureau du légiste. Je propose donc que les 20 questions soient transmises au bureau du légiste, qui nous fera un rapport lorsque la Chambre reprendra ses travaux après le congé de Pâques. Nous saurons alors si les 20 questions sont appropriées du point de vue légal. Si elles le sont, nous pourrions établir un ordre du jour et inviter les députés concernés à se présenter et à nous donner leur avis en la matière.

M. St. Germain: Je propose également que nous décidions dans quel ordre les témoins comparaitront devant nous pour nous parler de leurs projets de loi.

M. Blaikie: J'aimerais également poser une question au sujet des délais. Pendant que nous attendons notre rapport concernant l'aspect juridique de ces projets de loi et alors que nous entendrons les auteurs des divers projets de loi, résolutions ou motions, les affaires émanant des députés seront suspendues, n'est-ce pas? Très bien. Je voulais que ce soit bien clair. Je suis d'accord avec la suggestion.

Le président: M. Ouellet a proposé une motion, appuyée par M. St. Germain, afin que nous déposions les projets de loi et les motions choisis par le greffier adjoint au bureau du légiste

[Text]

Clerk of the House of Commons. I would specifically like Mr. Beaupré to look at them because of his expertise in drafting. They can report back to us immediately upon our return from the Easter recess.

Motion agreed to

Mr. Ouellet: I think it might be wise to write to the 20 members on behalf of the committee indicating the way we intend to proceed. We would like to receive their comments and arguments in favour of their bill sometime after the Easter recess. I do not know how you intend to do this. Should you seek from them a written submission that the members could read and then question the members when they come? It could go both ways. They could come and make a verbal presentation or they could make a written presentation before. There might be some value for us, as a committee, to receive a written memo as a preliminary submission to help us question them when they come. It might make it more productive.

The Chairman: Should we allow them 10 minutes, 15 minutes?

Mr. Ouellet: I do not think they should have more than a 5-minute presentation. I would prefer to have a little more time for discussion.

• 1630

The Chairman: So a five-minute presentation and, say, fifteen minutes for questions back and forth.

Mr. Ouellet: Yes. The option, if we allow them to make a written submission to us before, that could be a longer document that they could submit to us, and then to highlight their written submission by a five-minute oral presentation.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Can I ask a question about . . . Let us imagine for a minute that we get an opinion back from the law clerk of the House that certain bills have certain difficulties. Does that mean that those bills . . . There would seem to me to be two concerns, the foremost of which is that you not make voteable a bill that has serious legal problems.

On the other hand, it may be the case that bills which have minor legal problems could be debated but not voted upon. We do that all the time, or at least we have.

So I am wondering what we are asking the law clerk to give an opinion on—whether or not things should be debated at all or whether or not they are tight enough to be voted upon, or both?

The Chairman: I think we want to ask him whether they are procedurally and legally in the proper form, that is all. I do not think he should say whether we should or should not proceed with a vote.

Mr. Blaikie: Secondly, a question and a comment with respect to the process after we have this opinion back. Now, presumably, on those bills on which we get an opinion that they are not appropriate for debate, we are going to have to

[Translation]

de la Chambre des communes. J'aimerais particulièrement que M. Beaupré les examine, étant donné ses compétences comme rédacteur. On pourra nous faire rapport dès que nous serons de retour du congé de Pâques.

La motion est adoptée

M. Ouellet: Il serait sage, à mon avis, d'écrire au nom du Comité aux 20 députés concernés, pour leur faire savoir comment nous voulons procéder. Nous aimerions connaître leurs remarques et leurs arguments en faveur de leurs projets de loi, une fois le congé de Pâques terminé. Je ne sais pas ce que vous avez l'intention de faire à ce sujet. Voulez-vous obtenir d'eux un exposé écrit qu'ils pourraient lire lors de leur comparution et sur lequel on pourrait les interroger? On peut procéder de deux façons. Les députés peuvent se présenter et faire un exposé oral, ou déposer un exposé écrit à l'avance. Dans ce dernier cas, ce pourrait être utile pour nous, en tant que Comité, de recevoir un document écrit comme exposé préliminaire, car nous pourrions préparer nos questions à l'avance. Cela serait peut-être une réunion plus productive.

Le président: Devons-nous leur accorder 10 minutes, 15 minutes?

M. Ouellet: Je ne crois pas qu'ils devraient disposer de plus de cinq minutes pour leur exposé. Je préférerais que nous ayons un peu plus de temps pour la discussion.

Le président: Donc, un exposé de cinq minutes, suivi d'une quinzaine de minutes consacrées aux questions.

M. Ouellet: Oui. Les témoins pourraient nous présenter un mémoire plus circonstancié, dont ils pourraient faire ressortir les grandes lignes dans leur exposé de cinq minutes devant le Comité.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Supposons que le légiste de la Chambre nous indique que certains projets de loi comportent des difficultés. Il me semble qu'en pareil cas, deux options se présentent à nous. Si les difficultés sont graves sur le plan juridique, il ne faudrait pas que le projet de loi fasse l'objet d'un vote.

En revanche, si les problèmes sont mineurs, il pourrait y avoir un débat, mais pas d'appel aux voix. C'est ce que nous avons fait par le passé.

Est-ce que nous demandons au légiste de nous dire ce qui pourrait faire l'objet d'un débat et ce qui pourrait faire l'objet d'un vote, ou les deux?

Le président: Tout ce que nous demandons au légiste, c'est de nous dire si les projets de loi sont en bonne et due forme sur le plan de la procédure et du droit. Il ne lui appartient pas, selon moi, de nous conseiller quant à l'appel aux voix.

M. Blaikie: J'aimerais maintenant poser une question qui concerne la procédure. Si le légiste nous informe qu'un tel projet de loi ne devrait pas faire l'objet d'un débat, qu'allons-nous faire du projet de loi en question? Est-ce qu'ils sont tout

[Texte]

decide what happens then with those bills. Do they just drop off... are they disqualified, and then if six bills or four bills are disqualified, do we draw another four? There are a lot of little things that we do not know.

The Chairman: We are going to learn.

Mr. Blaikie: Are we ever.

The Chairman: For instance, Mr. Blaikie, we could have a member come before us with a motion, or a motion for the production of papers that may be redundant. He may say he does not want to proceed with that. So we drop it off the list and then in due course we will draw another 10. I assume that is the way. I do not think we would want to be going back for one, or two or three.

And I do not think the reforms state any procedure other than that we draw them in lots of 10, or we never have less than 10 on the paper before us at any time.

Mr. Blaikie: The other thing I wanted to ask about, or I think we need to work on, is the process for having members indicate, not why their bill should be debated—because it is going to be debated unless it is ruled out of order—but why it should come to a vote.

And in that respect, I think it is not only the member who authors the bill or resolution who would want to have an opportunity to say something. I cannot imagine us wanting to hear from all Members of Parliament. But on the other hand, maybe we should—and again, we are thinking out loud here because none of us have ever done this before—have some kind of mechanism whereby at least we should invite, once we know which bills we are considering, which ones have not been ruled out on legal grounds, we could invite all Members of Parliament to write the committee as to their opinion.

The Chairman: We are going to learn as we go along.

Mr. Blaikie: I am asking members what they think. We have got some time to think about this.

The Chairman: That is right.

Mr. Blaikie: We have got until after the break to think, and I do not think that we should decide today on the process that we are going to follow. I think we should throw a few things around if we have the time, but I was just concerned when Mr. Ouellet was talking that we were already getting into talking about, well, five minutes for this and fifteen for that. I think it is premature to do that. I think it is fine to think out loud, but I think that we should not, on the basis of a very limited discussion here, be making any decisions about what process will follow. We need to have a good meeting, maybe even an in-camera meeting about that.

The Chairman: I suspect we will, yes. Mr. Malone.

Mr. Malone: Mr. Blaikie's comments were almost what I was going to say, perhaps with this exception: that it would seem to me that as we submit bills to the Office of the Law Clerk, where a bill is flawed in its principle, it probably ought to be set aside. But where there is a case of minor amendment to the bill, that member ought to have it explained why it is

[Traduction]

simplement écartés de la liste et, dans l'affirmative, procédons-nous à un autre tirage pour les remplacer?

Le président: Nous apprendrons avec le temps.

M. Blaikie: À qui le dites-vous?

Le président: Il se pourrait bien, par exemple, qu'un député présente une motion ou un avis de motion qui est redondant et par la suite retiré. Nous rayons cette motion de la liste, pour plus tard procéder au tirage d'un autre jeu de dix éléments. Je suppose que c'est la marche à suivre. Il serait beaucoup trop encombrant en effet de procéder à un tirage pour un, deux ou trois éléments.

Aux termes du nouveau Règlement, si je l'ai bien interprété, nous tirons dix articles à la fois, et la liste doit toujours contenir au moins dix questions.

M. Blaikie: Les députés peuvent-ils indiquer que leur projet de loi devrait faire l'objet d'un vote, et non pas d'un débat, car le débat aura lieu, à moins que le projet de loi ne soit déclaré irrecevable?

A cet égard, je crois que d'autres députés, et non pas seulement les auteurs du projet de loi ou de la motion, voudront prendre la parole. J'imagine mal que le Comité voudrait convoquer tous les députés de la Chambre des communes, mais il faudrait peut-être créer un mécanisme nous permettant d'inviter tous les députés de la Chambre des communes à nous transmettre leur opinion par écrit, une fois que nous avons sélectionné les projets de loi qui méritent notre attention et qui ont été présentés en bonne et due forme.

Le président: Nous apprendrons avec le temps.

M. Blaikie: J'aimerais savoir ce que les membres du Comité en pensent.

Le président: C'est très bien.

M. Blaikie: Nous pouvons réfléchir à cela d'ici à la fin du congé de Pâques, et je ne crois pas qu'il faut décider dès aujourd'hui de la méthode à suivre. Lançons plutôt quelques idées pour susciter la discussion. Cependant, je crois qu'il est prématuré de fixer, comme M. Ouellet semblait vouloir le faire, des périodes précises pour les exposés et les questions. C'est très bien de lancer des idées, mais il est trop tôt aujourd'hui pour prendre des décisions sur ces questions. Il faudrait plutôt attendre et tenir une séance, peut-être à huis clos.

Le président: Il y en aura probablement une, en effet. Monsieur Malone.

M. Malone: M. Blaikie m'a enlevé les mots de la bouche, sauf que si nous demandons au légiste de la Chambre des communes d'examiner un projet de loi donné et qu'il le juge irrecevable, il faudrait probablement écarter le projet de loi en question. Si, par contre, le projet de loi n'exige que quelques amendements mineurs, il faudrait expliquer au député

[Text]

outside the legal acceptability at the present time, and be given the option to amend, to correct, so that it be there. That is just my expression on that; that we would not set that aside.

• 1635

The Chairman: Thank you, Mr. Malone.

Mr. Blaikie: I do not think that is possible within the process, though. I mean, these are the questions we need to ask.

The Chairman: On this bill we are going to have to . . .

Mr. Blaikie: It is all new ground.

The Chairman: That is right, it is all new ground.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: . . . Mr. Blaikie's comment, because I think is an important one. We have already restricted the debate in the House on Private Members' Business to 10 minutes per speaker. I would like this committee to really think about Mr. Blaikie's proposal that all Members of Parliament may want to come in and speak for or against something, or write for or against. And you will have to consider that one if you want this to be Private Members' Hour. Or you are going to restrict it to those who were lucky enough to be selected in the draw, and have those people come in, with possibly a for-or-against position. I do not know. But you are going to have to give it some thought.

The Chairman: I think we had better cogitate on that for a little while. That is something the committee can deal with. Unfortunately, the comments that have been made have all been prompted by the fact there is a bill in the 20 that deals with capital punishment. Obviously, it is a very delicate subject with a number of people. But normally when a member puts a bill forward, it is up to the member to get his supporters in the House of Commons to speak on behalf of his bill after he has had his say. And the same with the opposition, they have the right to select their people. But to suggest that this committee room become the House of Commons is going a bit far.

However, I think the committee, in its wisdom, will find a solution to this, Mr. Gauthier. And if you leave it with us, I have . . .

Mr. Gauthier: I want to make sure, Mr. Chairman, that we use the rules of the House, and that second reading is second reading . . .

The Chairman: That is right.

Mr. Gauthier: —and that there cannot be any amendments made, because I want to come back to the legality in these bills, or whatever. I want to make sure that if there is to be an amendment to these bills that it be done at the proper stage, and that is at committee, not second reading.

The Chairman: I think the members here are adequately informed as to when amendments to bills can be made, Mr. Gauthier.

Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you, sir.

[Translation]

pourquoi le projet de loi n'est pas acceptable dans sa forme actuelle et lui donner la possibilité d'amender ou de corriger le projet de loi pour qu'il ne soit pas rejeté.

Le président: Merci, monsieur Malone.

M. Blaikie: Je ne crois pas que cela soit possible.

Le président: Pour ce qui est du projet de loi, il va falloir . . .

M. Blaikie: C'est entièrement nouveau.

Le président: C'est exact, tout cela est nouveau.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: L'observation de M. Blaikie me semble importante. À la Chambre, les députés qui veulent parler sur des questions émanant des députés ne disposent que de dix minutes chacun. Je crois que l'idée de M. Blaikie, à savoir que tous les députés du Parlement voudront peut-être se prévaloir de la possibilité de parler pour ou contre une question, ou de nous transmettre leur opinion écrite, est digne d'attention. Il va falloir en tenir compte si nous voulons que le Comité desserve les intérêts des simples députés. Sinon, seuls ceux qui ont eu la chance d'être tirés auront la possibilité de se faire entendre. Il me semble qu'il va falloir réfléchir à cette question.

Le président: Je crois qu'il va falloir y penser un peu avant de trancher. Malheureusement, les observations faites sont inspirées par un des projets de loi sur la liste, à savoir celui sur la peine capitale. Bien sûr, pour plusieurs, c'est une question très délicate, mais lorsqu'un député présente un projet de loi, il lui appartient de s'expliquer d'abord, après quoi ceux qui l'appuient peuvent prendre la parole à la Chambre. Il en va de même pour les partis d'opposition, qui peuvent choisir certains intervenants. Cependant, c'est un peu outrancier, selon moi, de suggérer que le Comité pourrait s'arroger certains des pouvoirs de la Chambre des communes.

Je crois que le Comité, dans sa grande sagesse, trouvera une solution.

M. Gauthier: Monsieur le président, je veux tout simplement m'assurer que nous respectons le Règlement de la Chambre, que la deuxième lecture est bel et bien la deuxième lecture . . .

Le président: C'est exact.

M. Gauthier: . . . et que les amendements ne sont pas permis, car c'est l'acceptabilité des projets de loi sur le plan juridique qui m'intéresse. Je veux m'assurer que c'est le Comité qui, comme il se doit, amende ces projets de loi, et non la Chambre en deuxième lecture.

Le président: Je crois que les membres du Comité savent très bien quand on peut amender les projets de loi, monsieur Gauthier.

Monsieur Reimer.

M. Reimer: Merci, monsieur.

[Texte]

I have enjoyed this discussion today, and it is a discussion when we are starting something new, but I am struck by the fact that many non-members of the committee are doing a lot of the talking today.

The Chairman: Yes. Well, this is our first meeting, Mr. Reimer.

Mr. Reimer: I assume when we get to the next meeting it will be the members doing the talking, and only members who will meet to decide how we are going to proceed. I am a little concerned. If we are going to invite all of the people who want to talk, why are the members here? I am not saying anything against the arguments made today. They are all exploratory, and that is fine. I am just a little concerned with where we are going with who can come, who can talk, and how long do we listen to everybody; and then when do we start actually doing something?

The Chairman: This is our first meeting, Mr. Reimer. It is rather wide open, and that is the way it should be at the outset.

Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: In the spirit, as Mr. Blaikie pointed out, of non-partisanship, as much as we can possibly have that within any forum here on Parliament Hill, I would like to believe this is what the chairman has expressed here today.

As far as what Mr. Gauthier brought forward, I honestly believe, Mr. Gauthier, that you are going to have to have enough faith in the system of this committee that we will not get into over-elaborate meetings, because it will become redundant in itself. This is a place, I have found, having come from the business world, where redundancy and . . .

We have four meetings. People are going to have to make decisions on these things and expedite these things fairly efficiently, because if we go to great length and have 100 witnesses on each subject it will become so cumbersome that we will defeat the purpose of the private member.

• 1640

I represent the private member in my caucus. I am caucus chairman of the largest majority this country has even seen, so the will of the private member is first and foremost in my mind. I am sure you feel the same as I do. We do not want to get too cumbersome. I would like to terminate with that.

The Chairman: Mr. Allmand, then Mr. Blaikie.

Mr. Allmand: First with respect to the comments made by Mr. Reimer, I want to comment that there has been a long tradition in Parliament that any Member of Parliament can attend any committee, but he does not have the right to speak until all members of the committee have had their right to speak. Once they have spoken, I understand—it has been all the years I have been here—the other members attending can make their comments, or ask questions, and so on. They cannot vote, of course, because they are not members of the committee. I presume that procedure will be maintained.

[Traduction]

J'ai beaucoup apprécié cet après-midi les échanges portant sur ces questions toutes nouvelles, mais je suis frappé par le fait que bon nombre des intervenants ne sont pas membres du Comité.

Le président: Oui, mais il s'agit de notre première réunion.

M. Reimer: Je suppose que pendant les réunions ultérieures, les membres auront l'occasion de parler et qu'ils pourront se réunir à huis clos afin de décider des procédures. Je suis un peu inquiet. Si nous comptons inviter tous ceux qui veulent prendre la parole, pourquoi les députés sont-ils là? Je n'ai rien à redire aux arguments exposés aujourd'hui, qui visaient à susciter la discussion, comme il se doit. Cependant, je me demande qui va pouvoir assister aux délibérations, qui pourra prendre la parole, combien de temps nous allons consacrer aux débats et quand nous passerons aux actes?

Le président: Monsieur Reimer, il s'agit de notre première réunion, et c'est pourquoi les débats n'ont pas été structurés.

Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: M. Blaikie a parlé de l'esprit de non-partisanerie qui devrait régner dans nos débats, dans la mesure où cela est possible sur la colline du Parlement, et j'ose croire que c'est ce qu'a voulu faire ressortir le président dans son exposé aujourd'hui.

En ce qui concerne les remarques de M. Gauthier, je crois que celui-ci peut compter sur les modalités de fonctionnement du Comité pour éviter que les séances ne deviennent beaucoup trop compliquées et redondantes. Venant du secteur privé, j'ai constaté à mon arrivée ici que le double emploi et . . .

Il y a quatre réunions. Il va falloir prendre des décisions visant à assurer l'efficacité de nos travaux, car si nous accueillons une centaine de témoins sur chaque question, nous serons tous écrasés sous le poids de la procédure et nous aurons miné, plutôt que servi, les intérêts des simples députés.

Au sein de mon caucus, je représente les simples députés. Je suis président du caucus réunissant la plus grande majorité jamais vue au Canada et, par conséquent, les intérêts des simples députés sont au premier plan de mes considérations. Je suis certain que vous partagez mon point de vue et que vous voulez éviter l'alourdissement des travaux du Comité. C'est tout.

Le président: Monsieur Allmand, suivi de M. Blaikie.

M. Allmand: En ce qui concerne ce que disait M. Reimer, j'aimerais lui signaler que depuis longtemps, la tradition parlementaire permet à tout député de participer aux séances d'un comité, mais que les membres du comité ont le droit de parler d'abord, après quoi les autres députés peuvent prendre la parole. Une fois que les membres du comité ont terminé leur débat, les autres députés présents peuvent se faire entendre, poser des questions, et ainsi de suite, du moins c'est comme cela qu'on procède depuis que je suis ici. Bien entendu, les

[Text]

With respect to the matter that I raised at the very beginning, Mr. Blaikie said, in referring to the Standing Order, that the Standing Order made no distinction between bills, motions and motions for the Production of Papers. He is right that the Standing Order does not make any distinction, and I understand that, but what I was asking the committee was simply to keep in mind that I would object strongly if the private members' process was used by the majority in the House—any House, a Liberal-dominated House or a Conservative-dominated House—for major public policy changes of legislation.

I know there is no rule on it, but I am just saying that I think it is something that should be kept in mind in deciding which bills come to a vote.

The Chairman: Mr. Allmand, we cannot start to put labels on bills to indicate whether it is important public policy or not. A private member is allowed to bring forth a bill which is of interest to himself and his constituents, and present it in Parliament. If we are going to get into that, then we have to go back to the reform committee, and say that we cannot operate; that we are going to have to have more guidelines.

Mr. Allmand: How are you going to do it?

The Chairman: Let me conclude. I would suggest that you leave the matter with the committee and we will decide on a method. If it does not work, it does not work. If it does work, we will see.

Mr. Allmand: Well, you have answered me.

The Chairman: I am telling you that we are not going to set down, today, the procedure of how the selection is going to be made.

Mr. Allmand: I did not ask you that.

The Chairman: I said that at the outset, and I mean it. So, we will proceed in due course. Leave it to the committee. We have some great parliamentarians here with a lot of expertise. I am sure their wisdom will come forward. Now, here is Mr. Blaikie.

Mr. Allmand: That is all I asked for.

Mr. Blaikie: I think Mr. Allmand is entitled to say what he thinks the criterion should be, but I would say, in fairness to the report or to the reforms, that the intention of the reform was that under private member's business we not just have votes on trivial things, but that we also have votes on significant things.

The argument that you are making that any important public policy ought to be prescribed is not in keeping with what the committee had in mind. Now, you may want to argue that certain public policy matters should not come to a vote in the form of private members bills for *x* reasons. That is perfectly consistent and that is what we will have to decide, but I, at least, cannot accept from the start that anything that is important, we cannot vote on. Okay?

[Translation]

députés qui ne sont pas membres d'un comité n'ont pas droit de vote. Je suppose que la procédure restera la même.

Pour revenir à ce que je disais au début, M. Blaikie a raison de dire que le Règlement ne fait aucune distinction entre les projets de loi, les motions et les avis de motion. Cependant, je m'opposerais vivement si ce processus, mis sur pied à l'intention des simples députés, était utilisé par la majorité à la Chambre, qu'elle soit libérale ou conservatrice, dans le but d'apporter des modifications substantielles à des lois importantes.

Je sais que cela n'est pas prévu au Règlement, mais je crois qu'il faudrait en tenir compte lorsque nous décidons des projets de loi qui feront l'objet d'un vote.

Le président: Monsieur Allmand, il est impossible d'apposer sur chaque projet de loi une étiquette indiquant s'il s'agit ou non d'un texte législatif important. Il est permis aux simples députés de présenter à la Chambre des projets de loi qui reflètent leurs intérêts et ceux de leurs commettants. Si nous acceptons votre proposition, il va falloir revenir à la charge auprès du Comité de la réforme en faisant valoir que les lignes directrices en place ne nous permettent pas de fonctionner.

M. Allmand: Comment comptez-vous procéder?

Le président: C'est très simple. Laisser au Comité le soin de décider de la méthode à suivre. Si celle-ci s'avère inefficace, tant pis, et dans le cas contraire, tant mieux.

M. Allmand: Eh bien, vous avez répondu à ma question.

Le président: J'essaie tout simplement de vous faire comprendre que nous n'allons pas décider aujourd'hui de la procédure de sélection.

M. Allmand: Je ne vous ai pas demandé de le faire.

Le président: C'est ce que j'ai dit au départ, et j'étais sérieux. Nous trancherons cette question en temps opportun. Le Comité s'en charge. Nous bénéficions de parlementaires ayant une vaste expérience, et je suis certain que nous saurons mettre leurs talents à contribution. Monsieur Blaikie.

M. Allmand: C'est tout ce que je vous avais demandé.

M. Blaikie: M. Allmand est libre de dire ce qu'il veut au sujet des critères, mais je crois que les réformes apportées ont pour but de permettre des appels aux voix, non pas uniquement sur des questions insignifiantes, mais aussi sur des questions importantes qui préoccupent les simples députés.

Vous faites valoir que les grandes modifications touchant la politique gouvernementale devraient être interdites, mais cela ne correspond pas aux intentions du Comité. Que certaines grandes questions de politique gouvernementale ne devraient pas faire l'objet d'un vote découlant d'un projet de loi présenté par un simple député, cela me semble défendable et tout à fait logique. Toutefois, je ne peux pas accepter de prime abord

[Texte]

Secondly, I wanted to say, Mr. Chairman—I am sorry Mr. Reimer is not here to hear this—that I thought what he said was quite uncalled for. It may be only because he is new. Members are free to come to the committees and express their views. I would not want to be associated in any way, by not commenting on it, with what he said.

On the question of seeking the views of other Members of Parliament, what I was talking about before was not seeking the views of other Members of Parliament on the merits of the bill, but asking us to think about whether or not we wanted to seek the views of other Members of Parliament on whether or not something should come to a vote. Not on the bill itself, but on whether it should come to a vote.

• 1645

Now I obviously do not have in mind endless tails of Members of Parliament coming in here and saying they think this should come to a vote or they think it should not. But it may be—and again I am just inviting people to think about this—that we might have some mechanism for communicating with Members of Parliament what is going on in the committee, what bills we have before us, and invite their opinion in writing, or whatever. And ask them what they think should come to a vote, and why? Again, this is just a suggestion, something to think about. We would just have the benefit of their advice. We are still the committee. We still make the decisions.

Mr. St. Germain: In a supplementary to that, do you not think it would be incumbent on the proposer of the bill or the motion to get a list and provide that to the committee in his presentation, as opposed to having to go through a great formality of advising everybody?

Mr. Blaikie: Well, there is all kinds of paper flowing around here. There is no problem with letting all Members of Parliament know what bills are being considered for voting and inviting their opinion. But, again, I am not making this as a motion. I am just saying think about this because in so far as we want to be representing private members, we ought to be in touch with private members. That is all.

The Chairman: Okay, fine. Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I think the last phrase that Mr. Blaikie just made is my point. You are chairing a committee of private members, Mr. Chairman. As such, you are protecting my rights. I do not care if there is 211 under Mr. St. Germain or 40 under our caucus. It is irrelevant to the problem at hand. The problem at hand is to make sure private members get a fair and good hearing in the House. That is my point. I was not suggesting to you there would be 211 coming in here and saying they are for this, 40 Liberals coming in and saying they are against that, and 30 NDP coming in and saying they are indifferent. I am saying we should have a process at hand which is well known to all members as to how it is going to

[Traduction]

qu'il nous soit interdit de nous prévaloir de notre droit de vote en ce qui a trait aux questions importantes. Compris?

Deuxièmement, il est malheureux que M. Reimer soit absent, car je crois que sa remarque de tout à l'heure était tout à fait inappropriée. Mettons cela sur le compte de son manque d'expérience. Je lui ferais savoir que les députés sont libres de se présenter devant les comités pour exprimer leurs points de vue. Je m'en voudrais de ne pas m'opposer à son point de vue, car cela pourrait supposer mon accord.

Tout à l'heure, lorsque j'ai indiqué qu'il serait peut-être bon de recenser le point de vue des autres députés, je ne parlais pas de leur point de vue sur le bien-fondé d'un projet de loi, mais plutôt sur l'opportunité de procéder à un appel aux voix sur un projet de loi donné. Je ne préconise pas des consultations sur le projet de loi lui-même, mais plutôt sur l'opportunité de procéder à un vote.

Bien sûr, je ne crois pas qu'il faut permettre aux députés de se présenter en masse pour comparaître afin de nous dire s'il faut procéder à un appel aux voix sur telle ou telle question. Toutefois, peut-être faudrait-il créer un mécanisme nous permettant de faire savoir aux députés ce qui se passe au sein de notre Comité, de les informer des projets de loi à l'étude et de leur demander de nous faire part de leur point de vue par écrit, ou par un autre moyen. Il suffirait de leur demander si, selon eux, telle ou telle question devrait faire l'objet d'un vote et, dans l'affirmative, pourquoi. Ce n'est qu'une suggestion que je lance comme ça. Ainsi, le Comité pourrait tirer profit de ces conseils, tout en se gardant bien de céder la responsabilité qui lui incombe de prendre les décisions.

M. St. Germain: Ne croyez-vous pas qu'il appartiendrait à l'auteur du projet de loi ou de la motion de dresser une liste et de la remettre au Comité au moment où il fait son exposé, ce qui permettrait d'éviter d'avoir à en informer tout le monde, ce qui suppose un grand remue-ménage?

M. Blaikie: Eh bien, la paperasse circule bon train sur la colline du Parlement et, à mon avis, rien ne nous empêche de faire savoir aux députés quels projets de loi pourraient faire l'objet d'un vote et de demander leur avis. Toutefois, je ne présente pas une motion. J'estime cependant que si nous voulons vraiment représenter les simples députés, il faudrait communiquer avec eux.

Le président: Très bien. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: À la fin de son intervention, M. Blaikie a très bien traduit mon point de vue. Monsieur le président, vous présidez un Comité qui représente les simples députés et, à ce titre, vous êtes appelé à protéger mes droits. Peu m'importe si le caucus de M. St. Germain compte 211 membres, et le mien, 40. Pour nous, cela n'a aucune pertinence. Ce qui importe pour nous, c'est que les simples députés puissent se faire entendre à la Chambre des communes. Voilà ce qui importe pour moi. Je n'ai pas voulu insinuer que 211 députés pourraient comparaître afin de manifester leur appui en faveur d'une question donnée, 40 Libéraux pour manifester leur opposition et 30 Néo-démocrates pour manifester leur indifférence. Tout ce que je

[Text]

operate, openly, which is well tested, at least in the opinion of the private member, and which can stand the test of a just treatment and fair treatment.

The Chairman: Thank you, Mr. Gauthier. I am sure we will proceed that way. That is our intention. Back to Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I think we should go back to my suggestion that you should write to the 20 members and possibly to all the other private members on our behalf, Mr. Chairman.

Mr. Blaikie: I would just write to the 20 for now because we have to think about all this.

Mr. Ouellet: Yes.

The Chairman: We may change as we move along.

Thank you very much. The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Translation]

demande, c'est que nous mettions sur pied un mécanisme bien connu de tous les députés, un mécanisme efficace et bien rodé et qui desservirait, de façon juste et équitable, les intérêts des simples députés.

Le président: Merci, monsieur Gauthier. Je suis certain que nous adopterons un tel mécanisme. Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur le président, comme je le disais tout à l'heure, je crois qu'il faudrait écrire aux 20 membres, et peut-être à tous les simples députés.

M. Blaikie: Je crois qu'il faudrait écrire aux 20 membres seulement, car nous devons réfléchir davantage à cette question.

M. Ouellet: Oui.

Le président: Nous pourrions bien changer d'avis.

Merci beaucoup. La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, April 8, 1986

Chairman: Bill Kempling

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mardi 8 avril 1986

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Private Members' Business

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to
43 inclusive

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement
31 à 43 inclusivement

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS'
BUSINESS

Chairman: Bill Kempling

Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT
DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling

Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 8, 1986

(2)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met at 3:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde and John Reimer.

Other Members present: Bill Domm and Geoff Scott.

In attendance: From the Office of the Law Clerk of the House of Commons: Marcel Pelletier, Law Clerk. From the House of Commons: Phillip Laundry, Clerk Assistant (Procedural and Administration).

Witnesses: From the House of Commons: Jean-Robert Gauthier, M.P.; Jim Manly, M.P.; and Maurice Foster, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witnesses each made a statement and answered questions.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 8 AVRIL 1986

(2)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 15 h 40, sous la présidence de Bill Kempling, (président).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer.

Autres députés présents: Bill Domm, Geoff Scott.

Aussi présents: Du bureau du Légiste de la Chambre des communes: Marcel Pelletier, légiste. De la Chambre des communes: Phillip Laundry, greffier adjoint, (Procédure et administration).

Témoins: De la Chambre des communes: Jean-Robert Gauthier, député; Jim Manly, député; Maurice Foster, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux articles 31 à 43 inclusivement du Règlement.

Les témoins font chacun une déclaration et répondent aux questions.

A 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, April 8, 1986

• 1538

The Chairman: Gentlemen, we have a quorum. I guess we are all here, except for one member who unfortunately cannot be with us today. Our purpose in meeting today is to begin hearing from members whose bills have been drawn.

As you will recall, in our last meeting we generally agreed that—I think there was a consensus, as I recall, and Mr. Blaikie, you might correct me if I am wrong—the procedure we would adopt is we would hear a presentation from a member whose bill has been drawn; a verbal presentation of five minutes. He would then be open for questioning for 10 minutes. When that is completed, we will go on to the next member, and when that is completed, we will go on to the next member. This is the way which I recall we said we would proceed, Mr. Blaikie. Would this be correct?

Mr. Blaikie: Yes. I have a couple of matters I just wanted to raise before we got down to the hearing of witnesses.

The Chairman: That is fine.

Mr. Blaikie: When you are ready.

The Chairman: If this is understood by members, we will proceed in this way. In addition, you will find in front of you a listing of the bills in order of precedence, showing the item number, the member, the bill number, and so forth, and a space for you to make comments, and a third space for assessment.

The purpose of this is, of course, that as we hear the bills from the members, we can make our comments and write them down and then we can assess them ourselves. When we have heard the bills, we will bring it all together in order to select the ones which are going to be voted upon.

I might say at the outset that this is what we have to keep in mind. We are not here to debate the substance of a member's bill. The purpose of the member coming before the committee is to convince us that his bill is one of the ones which should be voted upon. I think this was the intent of the committee when they restructured the new rules for Private Members' Business.

• 1540

So as we go forward, the purpose of the member appearing before us is to convince us that his bill has enough merit that it should be one of the ones that are voted on. We can make our comments and assessment accordingly. We can ask the member questions for the total of 10 minutes and then the member removes himself and we go on to the next piece of business before us.

Mr. Blaikie, you had an item you wanted to bring forward?

Mr. Blaikie: Yes, I wanted to ask two things, one just by way of explanation. I notice that in the order of precedence we

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 8 avril 1986

Le président: Messieurs, nous avons le quorum. Tout le monde est là, à part un membre du Comité, qui n'est malheureusement pas en mesure de participer à notre séance d'aujourd'hui. Nous sommes ici pour entendre les députés dont les projets de loi ont été tirés.

Comme vous vous en souviendrez, nous étions convenus à la dernière séance—je pense que tout le monde était d'accord, si je m'en souviens bien, et dites-moi si je me trompe, monsieur Blaikie—de permettre à chaque député dont le projet de loi avait été retenu de faire un exposé de cinq minutes. Nous aurions ensuite une période de questions de 10 minutes, pour passer ensuite au député suivant, et ainsi de suite. Monsieur Blaikie, si je ne me trompe, c'est ce que nous avons décidé. Est-ce bien cela?

M. Blaikie: Oui. Je voulais simplement préciser deux choses avant que nous ne passions à l'audition des témoins.

Le président: Très bien.

M. Blaikie: Dès que vous le voudrez.

Le président: Si les membres du Comité sont d'accord, nous allons donc procéder de cette façon. Vous avez, par ailleurs, sous les yeux, une liste des projets de loi, dans l'ordre où ils seront discutés, avec un numéro d'ordre, le nom du député, le numéro du projet de loi etc., et ensuite un espace vide pour vos observations, et un autre espace pour une appréciation.

Il s'agit, bien entendu, au fur et à mesure que nous entendons les députés, de pouvoir noter nos impressions et notre appréciation. Lorsque nous aurons fini avec l'audition des témoins, nous pourrions rassembler tout cela et choisir les projets de loi qui feront l'objet d'un vote.

Je tiens à préciser dès le départ que nous ne sommes pas ici pour discuter sur le fond des projets de loi en question. Le député concerné vient nous convaincre du bien fondé de son projet de loi, conformément à ce qui a été décidé au moment où l'on a revu le règlement concernant les affaires émanant des députés.

Nous sommes donc ici pour entendre chaque député nous expliquer pourquoi il faut que nous votions sur son projet de loi. Nous pouvons faire des observations et noter notre appréciation. Nous pouvons poser des questions, nous aurons 10 minutes pour cela, et nous passerons ensuite à l'ordre du jour suivant.

Monsieur Blaikie, vous aviez quelque chose à nous dire?

M. Blaikie: Oui, j'avais deux précisions à vous demander. Je remarque d'abord que les numéros d'ordre 2 et 4 manquent, on passe de 1 à 3, puis à 5.

[Texte]

have numbers 1, 3, and 5. I was wondering what happened to 2 and 4.

The Chairman: I think it is just a matter of the individuals being ready to proceed.

Mr. Blaikie: This is not the order in which they will be presenting; this is just the order in which they are listed for comment. I just wondered what was the case with 2 and 4, that they are not listed.

The Chairman: That is a good question. I do not know whether they were withdrawn or not. Mr. Isabelle has removed his; that is number 2. Mr. Nowlan has removed his. Mr. Boudria has removed his.

Mr. Blaikie: Which one was that? Is 3 withdrawn?

The Chairman: It is 2 and 4. Mr. Nowlan was No. 4.

Mr. Blaikie: And 15?

The Chairman: Yes, 15.

Mr. Blaikie: Now that I understand that, Mr. Chairman, I was wondering two things. This all has to do with process, and I think everyone would agree we are into a brand new process so we should be as meticulous as we can and as thorough as we can. I wonder, knowing that, now that these 3 have been withdrawn, whether we should not consider going back and drawing 3 more and working with a full 20. This is something we should at least consider. If people have withdrawn their bills before we even get around to considering whether or not they are votable, then I think—again, we have to decide this together—we should at least consider at this point, when we know that before we have even begun, whether or not a secondary draw should not be made to fill those gaps.

I wonder why people have withdrawn their bills. It would be interesting to know. Maybe people are not as anxious to have the bills voted on when they think about it as they are in theory.

Mr. Malone: They might pass.

Mr. Blaikie: They might pass.

The Chairman: Mr. Blaikie, there may be something in the Standing Orders about that. But we may have to wait until we have enough to draw 10, you see. But it is a good point and I appreciate your bringing it out.

Mr. Blaikie: Could we get a ruling on that, so that at our very next meeting . . .

The Chairman: We are just checking it now.

Mr. Blaikie: I do not think it prohibits us from doing that. It just establishes a minimum number at which point we have to have a draw. But it does not say we cannot have one in order to keep it at 20.

The Chairman: It also may be prudent to wait for . . . more bills may be withdrawn. I have spoken to two or three members who say they are considering withdrawing theirs because the time . . .

[Traduction]

Le président: Cela dépend simplement des députés qui sont prêts à prendre la parole.

M. Blaikie: Cela ne correspond pas à l'ordre dans lequel ils viendront faire leur exposé; c'est simplement l'ordre dans lequel on a établi ici cette liste. Je me demandais ce qu'il en était des numéros 2 et 4.

Le président: C'est une bonne question. Je ne sais pas si les projets de loi en question ont été retirés. M. Isabelle a retiré le sien, c'était le numéro 2. M. Nowlan également, ainsi que M. Boudria.

M. Blaikie: Quel numéro était-ce? Le numéro 3 a été retiré?

Le président: Les numéros 2 et 4. M. Nowlan avait le numéro 4.

M. Blaikie: Et 15?

Le président: Oui, il y a aussi 15.

M. Blaikie: Cela dit, je me pose deux questions, monsieur le président. Tout cela concerne notre façon de procéder, et puisque—tout le monde en conviendra—nous entamons un exercice un peu nouveau, nous devrions peut-être être particulièrement précis et exacts. Puisque trois numéros ont été supprimés, nous pourrions peut-être choisir trois autres projets, pour avoir une liste complète de 20. Cela vaut la peine d'y penser. Si certaines personnes ont retiré leurs projets de loi, avant même que nous n'en discutons, nous devrions peut-être—mais c'est à tout le Comité d'en décider—procéder à un deuxième tirage au sort pour affecter ces numéros vacants.

J'aimerais d'ailleurs savoir ce qui a incité ces députés à retirer leurs projets de loi. Ce serait intéressant. Peut-être que finalement, tout bien considéré, ils n'ont pas tellement envie que l'on vote sur leurs projets de loi.

M. Malone: Ils pourraient finalement être adoptés.

M. Blaikie: En effet.

Le président: Monsieur Blaikie, il se peut qu'il y ait quelque chose dans le Règlement là-dessus. Mais peut-être nous faudra-t-il attendre jusqu'à ce que nous en ayons suffisamment pour en tirer une dizaine. Mais votre remarque est intéressante, je vous en remercie.

M. Blaikie: Pourriez-vous décider, afin qu'à la prochaine réunion . . .

Le président: C'est ce que nous sommes en train de vérifier.

M. Blaikie: Je pense que rien ne nous en empêche. Le Règlement prévoit simplement un minimum de projets de loi, à partir duquel on peut organiser un tirage au sort. Mais rien ne nous interdit de faire un tirage au sort afin de maintenir complète la liste des 20 premiers numéros.

Le président: Alors il serait peut-être prudent d'attendre que . . . d'autres projets de loi aient été retirés. J'en ai d'ailleurs parlé à deux ou trois députés, qui y pensent . . .

[Text]

Mr. Blaikie: That is fair enough. But we are going to hear from the people we already have lined up to hear; but before we get to that, when that is done and we still have 3 withdrawn bills, or say we have 4 or 5 by that time, then I think we should very quickly have a draw and hear from those members and we should decide out of 20, not out of 17 or 14 or whatever it turns out to be. So I would make that recommendation to the committee. We would be interested in hearing other members on it, if they are so disposed.

I have two other things I wanted to bring up. We can maybe just table that for a minute. I understood at our last meeting that we were going to hear witnesses, but I thought we would have legal advice as to the nature of the bills. This was my impression, anyway, that we would have that before we heard members as to the advisability of their bill being a voteable item. I now see that this, to a degree anyway, has been reversed and I wonder whether anybody else has any qualms about that. We are hearing some people on bills that may turn out to be inadmissible.

• 1545

The Chairman: You are quite right. Our minutes of the last meeting indicate that is the way we are going to proceed. However, we have just returned from a holiday. I have been away and you have been away. This is the first day back for me. We have our legal counsel here with us, and I may ask Mr. Pelletier if he has perused the bills and is in a position to give us a report, because we had him scheduled for Thursday.

Mr. Blaikie: I understood that when we came back we were going to get a legal analysis of all the bills that were before us.

The Chairman: Right.

Mr. Blaikie: And having done that, we would go on to hear witnesses. At some point someone either decided or whatever to line up all these witnesses for today, prior to our having the benefit of this legal advice. So it seems to me the will of the committee has not been followed to the letter.

The Chairman: We have Mr. Pelletier here and we will ask him now if he has reviewed the bills and is in a position to report to the committee.

Mr. Marcel Pelletier (Legal Counsel): Yes, Mr. Chairman, we have reviewed both bills and motions. I am in the hands of the committee. Whatever way the committee chooses to proceed, I will be quite happy to . . .

The Chairman: Are you ready to report on the content of the bills and the motions?

Mr. Pelletier: Yes. We have not found anything fundamentally objectionable in the bills which have been offered. I understand now that some of those bills have been withdrawn from the list. There may be some remarks along the way on some of those bills or motions. I just wonder if perhaps you would rather have the members make representations on their items.

[Translation]

M. Blaikie: Je n'y vois aucune objection. Mais nous allons de toute façon entendre les députés dont nous avons inscrit le nom; mais je pense que nous devrions combler les 3, ou peut-être à ce moment-là 4 ou 5 vides, afin d'avoir un groupe de 20, et non pas de 17 ou de 14. Voilà une recommandation que je soumets au Comité. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les autres membres.

Il y a encore deux choses que je veux discuter. Mettons cela de côté en attendant. Nous avions prévu, à notre dernière réunion, que les députés viendraient faire leur exposé, mais qu'un expert nous donnerait également son avis sur ces projets de loi. L'impression que j'ai gardée, en tout cas, c'est que l'expert juridique nous dirait si oui ou non il est possible de voter sur ces projets de loi, avant même que les députés ne viennent nous en parler. Or je vois que nous allons procéder dans l'ordre inverse, et je me demande si cela a satisfait tout le monde. Nous allons entendre des exposés sur des projets de loi qui se révéleront peut-être irrecevables.

Le président: Vous avez tout à fait raison. Le compte rendu de la dernière séance indique effectivement que nous avons décidé de procéder ainsi. N'oubliez pas que nous revenons de vacances. J'étais absent, vous l'étiez également, et c'est aujourd'hui mon premier jour de séance. Nous avons ici notre expert, M. Pelletier, auquel je vais donc demander s'il a eu le temps de prendre connaissance des projets de loi et s'il peut nous en parler; nous avions prévu cela pour la séance de jeudi.

M. Blaikie: D'après ce que j'avais compris, l'expert devait nous donner son avis dès notre retour.

Le président: Oui.

M. Blaikie: Cela fait, nous pouvions alors passer à l'audition des témoins. Il semble donc que quelqu'un ait pris entre temps la décision d'inscrire ici cette liste de témoins pour aujourd'hui, avant même que nous ayons pu entendre l'expert juridique. J'ai donc l'impression que l'on ne s'en tient pas à la lettre des décisions du Comité lui-même.

Le président: M. Pelletier est parmi nous, et nous allons pouvoir lui demander s'il peut donner un avis au Comité.

M. Marcel Pelletier (conseiller juridique): Oui, monsieur le président, nous avons pris connaissance à la fois des projets de loi et des motions. Je suis à la disposition du Comité, quelle que soit la façon dont vous décidez de procéder . . .

Le président: Seriez-vous prêt à nous donner un avis sur le contenu des projets de loi et des motions?

M. Pelletier: Oui. Rien, dans ces textes, ne semble soulever de difficultés. Je vois par ailleurs que certains projets de loi ont été retirés de la liste. Peut-être qu'au fur et mesure que nous procéderons, nous aurons un certain nombre de remarques à vous faire à leur sujet. Voulez-vous que les députés fassent d'abord leur exposé?

[Texte]

The Chairman: No. I think the way we thought we would proceed would be for you to just give us a rundown of any item you felt might not be procedurally, legally or constitutionally correct. The reason for having you vet these bills is to see that we are not proceeding with debate in the House of Commons on something that is flawed and may be struck down. That was the idea of having you go through the bills and the motions to see that they are proper to appear in debate before the House of Commons.

Mr. Pelletier: Very well. The bills now being considered are C-203 concerning the Official Languages Act. The purpose of the bill is to assert the primacy of the Official Languages Act over any other legislation enacted by Parliament, including orders, regulations, rules made under acts of Parliament. Those acts, as they are defined in the bill, would be acts of Parliament enacted before and after the coming into force of this particular bill. In other words, covering every legislation.

The Chairman: In your view then, is there anything procedurally, legally or constitutionally wrong with that bill? Is there any reason why it should not proceed? You see, we are not concerned with the substance. We are concerned with the . . .

Mr. Pelletier: With the legality of the item.

The Chairman: That is right.

Mr. Pelletier: No, I have not found anything which would prevent further consideration of the bill.

The Chairman: Then can we go to the next item, which is Mr. Penner's, I guess? It is Mr. Penner's motion regarding Louis Riel Day and the Métis people of Canada.

Mr. Pelletier: Procedurally or legally, I do not find anything objectionable here either. It is basically a statement of policy, I suppose, which is included in paragraph number four of the motion, which calls for self-government for the Métis. That is a matter of policy on which I cannot make any pronouncement.

• 1550

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I am wondering whether or not, out of courtesy to members who are expecting to give their statements today, we could not hear Mr. Pelletier on the three bills on which we are going to hear the members this afternoon . . .

The Chairman: All right. We have already heard from Mr. Gauthier.

Mr. Blaikie: —and then agree as a committee to do the rest of the bills with Mr. Pelletier at our next meeting, even if that means postponing some of the witnesses we have already set up. This is a job we should do without being in a hurry to get to the witnesses, but we should be able to sit down and do it. So I would suggest we do the three that we have, so the three members who were prepared to present this afternoon will have some time to do that, and that then we postpone any future hearing of witnesses until such time as we have had a chance to go over the remaining bills with Mr. Pelletier.

[Traduction]

Le président: Non. Nous voulons que vous nous fassiez d'abord la liste de tout ce qui vous paraissait discutable, du point de vue de la procédure, ou du point de vue juridique ou constitutionnel. Il s'agit de nous assurer que nous n'allons pas nous engager à la chambre dans un faux débat sur des textes qui seraient ensuite retirés. Il s'agit donc de nous assurer que les textes peuvent être effectivement discutés à la chambre.

M. Pelletier: Très bien. Nous avons d'abord à discuter du projet de loi C-203, concernant la Loi sur les langues officielles. Ce projet de loi vise à affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles sur les autres lois et règlements du Parlement, y compris les décrets et règlements d'application. Les lois visées par le bill sont toutes des lois du Parlement, adoptées avant ou après l'entrée en vigueur de ce texte-ci. En quelque sorte, donc, toutes les lois.

Le président: Ce projet de loi soulève-t-il quelque difficulté majeure, du point de vue de la forme, du point de vue juridique ou constitutionnel? Y-aurait-il une raison quelconque de ne pas le déclarer recevable? Ce n'est pas le fond qui nous intéresse ici, mais plutôt . . .

M. Pelletier: Les vices de forme.

Le président: Exactement.

M. Pelletier: Non, nous n'avons rien trouvé de cet ordre.

Le président: Pouvons-nous alors passer au numéro suivant, c'est-à-dire à la motion de M. Penner, concernant une fête Louis Riel et le peuple métis du Canada.

M. Pelletier: Je ne vois non plus aucun vice de forme ici. Finalement c'est une déclaration de politique, si je ne me trompe, qui se trouve au paragraphe 4 de la motion, et où l'on demande l'autonomie politique pour les Métis. C'est donc une question politique, sur laquelle je ne peux pas me prononcer.

Le président: M. Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, par égard pour les députés qui attendent leur tour aujourd'hui, nous pourrions peut-être demander à M. Pelletier de nous dire ce qu'il pense des trois projets de loi, dont les parrains vont prendre la parole cet après-midi . . .

Le président: Très bien. Nous avons déjà entendu le commentaire concernant le projet de loi de M. Gauthier.

M. Blaikie: . . . et nous pourrions ensuite entendre M. Pelletier sur les autres projets de Loi, à la séance prochaine, même si cela devait entraîner un report des exposés déjà prévus. Je pense que nous devons disposer de tout notre temps pour entendre cet avis, sans être pressés, notamment, par le fait que les témoins attendent. Je proposerai donc que nous entendions l'expert juridique sur les trois textes dont nous allons discuter aujourd'hui, afin que les trois parrains aient le temps de prendre la parole cet après-midi; nous pourrions

[Text]

The Chairman: I agree with the intent of what you are putting forward, Mr. Blaikie. My concern, though, is to get private members' business going.

Mr. Blaikie: I know, but we have to do it right, though.

The Chairman: I quite agree. So we will move Mr. Manly's motion 119, Mr. Pelletier, and then Mr. Foster's Bill C-249. If you can give us your appraisal of those, that will allow us to proceed to hear Mr. Gauthier, Mr. Manly and Mr. Foster.

Mr. Pelletier: Okay, one question came to mind in looking at motion 119 in the name of Mr. Manly. There was something I did not find very precise. It seeks to establish a level of 0.7% of Gross National Product for official developmental aid. Now, is it external aid only, or is any other kind of aid being considered here?

The Chairman: I believe it is external aid.

Mr. Blaikie: I do not think that is as much a legal question as a question of what is meant by official development aid. That is general jargon for external aid, and I do not think it is a problem.

Mr. Pelletier: Otherwise, I do not see any difficulty with the motion.

The Chairman: Is the royal prerogative . . . ?

Mr. Blaikie: No, because you are considering only the advisability.

Mr. Philip Laundry (Clerk at the Table): Perhaps I could intervene a comment here, Mr. Chairman. From the procedural point of view, you can get a vague motion which is nevertheless procedurally in order.

The Chairman: Yes. So Mr. Gauthier is okay, and Mr. Manly would be in order.

We will move to Mr. Foster and Bill C-249.

Mr. Pelletier: Okay. Bill C-249 seeks to change the level of representation in the province of Ontario. The level of representation all across the country is set down in the Canada Elections Act, and there is also another piece of legislation that seeks to change from time to time the distribution of seats in the country at large. This would create an exception to this general legislation in that the formula for making those calculations would be changed in order to safeguard a set number of seats—I believe it is 11—for one specific area; namely, northern Ontario. There is nothing procedurally or legally wrong with it. The only thing I am saying is that it will change this general formula.

• 1555

The Chairman: But there is no reason we cannot proceed? It can proceed properly in debate?

Mr. Pelletier: That is correct.

[Translation]

ensuite reporter les auditions de témoins, pour nous donner le temps d'entendre M. Pelletier sur le reste.

Le président: Je comprends très bien votre préoccupation, monsieur Blaikie, mais je dois essayer de faire diligence.

M. Blaikie: Je sais, mais il faut également que les choses soient bien faites.

Le président: Je suis tout à fait d'accord. Nous allons donc demander à M. Pelletier de nous donner son avis sur la motion 119 de M. Manly et sur le projet de loi C-249, présenté par M. Foster. Dès que cela sera fait, nous pourrions entendre MM. Gauthier, Manly et Foster.

M. Pelletier: Très bien, une question m'est venue à l'esprit à la lecture de cette motion 119 présentée par M. Manly. Il y a quelque chose que je trouve un peu imprécis. On parle de fixer à 0.7 p. 100 du produit national brut notre aide publique au développement. S'agit-il d'aide extérieure seulement, ou de toutes formes d'aide?

Le président: Il s'agit d'aide extérieure.

M. Blaikie: Mais il s'agit d'abord de savoir ce qu'on entend par aide publique au développement. Ça n'est donc pas une question juridique. Il s'agit du vocabulaire général de l'aide extérieure, et je ne vois pas de problème.

M. Pelletier: À part de cela je ne vois aucune difficulté non plus.

Le président: Et la prérogative royale . . . ?

M. Blaikie: Cela n'intervient pas, puisque c'est simplement pour avis.

M. Philip Laundry (greffier): Si vous le permettez, monsieur le président, je vais intervenir. On peut très bien déclarer recevable une motion formulée de façon vague, ne soulevant du point de vue de la procédure aucune objection.

Le président: Exactement. Nous avons donc passé en revue les textes de M. Gauthier et de M. Manly.

Nous allons passer maintenant au projet de Loi C-249, présenté par M. Foster.

M. Pelletier: Très bien. Le projet de loi C-249 concernerait la représentation de l'Ontario à la Chambre des Communes. C'est la Loi électorale du Canada qui fixe les modalités de cette représentation pour l'ensemble du pays, à quoi s'ajoute un autre texte de loi qui prévoit des ajustements réguliers. Ce projet de loi serait en fait une dérogation à cette loi générale, dans la mesure où serait modifiée la formule permettant de calculer le nombre de sièges—qui est, je crois, de 11—pour la région en question, à savoir le Nord de l'Ontario. Du point de vue de la forme ou du point de vue juridique, je n'y vois aucune difficulté. Simplement, la formule générale en sera modifiée.

Le président: Mais rien ne nous empêche d'en débattre?

M. Pelletier: En effet.

[Texte]

The Chairman: Mr. Malone.

Mr. Malone: Following on the discussion Mr. Blaikie had, I think there are two approaches we could take. One is, as he suggested, that we hold all of them tomorrow. I think that is the one I favour. The other would be that the law clerk would do that each day at the beginning of the one we are hearing that day. It probably is not as convenient for the law clerk to be here on call.

If we go with the former approach, as suggested by Mr. Blaikie, I think it would be appropriate that we invite all of the sponsors of the bill to be here at that time so they might hear the law clerk and any comments he has with regard to the admissibility of the bill and, if we are to set up a meeting for that purpose, that the members should all be here.

By chance there may even be an interpretation in law which was not what they intended. There may be the possibility of a quick amendment to the bill if there was something that was technical but not intended by the sponsor.

The Chairman: Yes. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I agree. I already recommended that we dispense with the legal advice before we go on to hear any witnesses; that is, after we hear the three this afternoon.

I am a little leery about having all the members here. It could turn into a bit of a circus.

I wonder if there would not be an opportunity for the law clerk prior to our next meeting to indicate to the chairman whether he finds trouble with any of the particular bills. I am sure that members are not interested to be here if all that is going to be said is that their bill is fine. They have a view that their bill is fine already.

But those to whom a contrary judgment is being addressed might have an interest in being here. That could just happen in an informal way between the chairman and the sponsor of any particular motion the law clerk finds trouble with. You could invite them and say: You had better show up this afternoon; we are going to be discussing your bill and it looks like there might be a problem with it.

I think that would be the best way to go about it, rather than formally to invite 17—or, as it would be now, 14—members.

So I would recommend that we do the legal thing first, and if that involves, as I think it will, rearranging some of the appointments to make a presentation then so be it. Those with whom some troubles are anticipated vis-à-vis the legal dimensions of their bill would be notified of that so they could come along if they wish.

The Chairman: Yes.

Mr. Blaikie: Does that sound fair enough?

The Chairman: I think that is a fair way to proceed. We can see from today how difficult it is to get members. We are not proceeding in the order of precedence today with the members

[Traduction]

Le président: Monsieur Malone.

M. Malone: Après ce que nous a dit M. Blaikie, je pense qu'il y a deux façons de procéder. La première, comme il l'a proposé, consisterait à tout remettre à demain. C'est la solution que je préférerais. L'autre consisterait à demander à l'expert juridique de nous faire son exposé, chaque jour, avant que nous entendions les députés convoqués. Je ne pense pas que ce soit aussi pratique pour le conseiller juridique, qui devrait alors être entièrement à notre disposition.

La première solution, proposée par M. Blaikie, consisterait à demander à tous les auteurs de projets de loi d'être ici au moment où le conseiller juridique fera ses observations; nous pourrions alors prévoir une séance à cet effet, pour que tous les députés soient convoqués.

Au cas où le texte du projet de loi pourrait être interprété dans un sens auquel le député n'avait pas pensé, cela lui donnerait la possibilité de préparer rapidement un amendement, pour éviter toute ambiguïté.

Le président: Oui. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Je suis d'accord. J'ai déjà recommandé que nous entendions d'abord l'expert juridique, avant de passer aux témoins; c'est-à-dire, après que nous aurons entendu les trois qui ont été convoqués cet après-midi.

Mais j'ai quelques difficultés à imaginer que nous allons inviter tous les députés ici, en même temps. Cela risquerait de devenir un petit peu le cirque.

Il serait peut-être préférable que le conseiller juridique avertisse le président, avant notre prochaine séance, des projets de loi qui soulèvent quelque objection. Je ne pense pas que les députés dont le projet de loi ne pose aucune difficulté, aient quelque intérêt à être présents. En général, ils ont l'impression que leur texte est recevable.

Ce sont les autres, dont le texte est remis en question, qui ont intérêt à être présents. Le président pourrait les en avertir de façon tout à fait informelle, en leur disant que l'on va discuter tel ou tel après-midi de leur projet de loi, et qu'il semble que celui-ci offre des difficultés.

Je pense que ce serait la meilleure façon de procéder, plutôt que d'inviter officiellement 17, ou 14 députés.

Je pense donc qu'il faut d'abord nous débarrasser de cette expertise juridique, même si cela nous amène par la suite à réorganiser notre calendrier de travail. Les députés dont le texte fait problème seront avertis, afin qu'ils puissent venir dire ce qu'ils en pensent.

Le président: Oui.

M. Blaikie: Est-ce que cela vous semble acceptable?

Le président: Je pense que c'est tout à fait équitable. Nous pouvons d'ailleurs déjà constater, aujourd'hui, à quel point il est difficile de faire venir les députés. C'est pour cela que nous

[Text]

we are hearing because some members just cannot be here. So I think I quite agree with Mr. Blaikie. Any other comment on that?

Mr. Malone: It makes sense to me.

Mr. Blaikie: I have one more thing. I hate to be a pain in the neck, but . . .

The Chairman: No, that is all right. Go ahead.

Mr. Blaikie: I just wanted to indicate to the committee that I am the only member of the committee, as far as I know, who is in the position of having one of his bills drawn. That puts me in a rather ambiguous position.

I wanted to say to the committee that I have given some thought to that. I do want to stay with the process because as one of the people who recommended this thing I want to be involved. So if it is okay with the committee, I suggest that when my turn comes I will make a presentation to the committee, just like anyone else, as to why my bill should be a votable one, but when it comes to voting, if it comes to that, if there is not a consensus, then I will abstain from any vote having to do with my own bill.

The Chairman: Or you could put in an alternate or whatever.

Mr. Blaikie: Or put in an alternate or try and distance myself in some way from that process. I want the members of the committee to know that I have given it some thought. We will try and be as objective as we can.

• 1600

Mr. Ouellet: I cannot resist but to remind my colleagues that when we discussed this on the committee, at one point we were thinking that indeed those who would be members of this committee would not entertain any bills, in order to keep a totally independent view. But I appreciate it that our colleague put his legislation long ago, and indeed I appreciate it that he is one of those who has been advocating this new process and therefore would like to continue the process. I think it is something we should address at one point, that maybe in the future, those who sit and have to make decisions should be totally impartial in the sense they do not have to choose one of their own bills.

The Chairman: Good point. Any other comment? Mr. Malone.

Mr. Malone: I do not have an answer, but the problem is quite significant. As you know, Mr. Chairman, we can select up to six. If a member has a bill coming through the system, then conceivably one could be reluctant to get a full body of six because you are saving a space for your own legislation to come through, and the rating system would want to hold it down. That is one argument that could be put.

The other one that would be of concern is one where Mr. Blaikie says he would sit aside, perhaps to get a replacement. If we take a look at that scenario, and if we go to a vote on it if there is not a consensus, the very fact that he sits aside can bias the outcome, as opposed to having a replacement, because

[Translation]

n'avons pas pu suivre l'ordre qui avait été prévu. Je suis donc tout à fait d'accord avec M. Blaikie. Avez-vous autre chose à nous dire là-dessus?

M. Malone: Je suis également d'accord.

M. Blaikie: J'aurais une autre chose à ajouter. Je suis désolé d'être aussi vétilleux . . .

Le président: Non, allez-y.

M. Blaikie: Je voulais simplement ajouter que je suis le seul membre du Comité dont un projet de loi a été tiré au sort. Cela me met donc dans une position un petit peu délicate.

J'y ai réfléchi, et je veux participer à toutes ces délibérations, puisque j'ai moi-même fait des recommandations. Si donc le Comité est d'accord, je propose que, lorsque mon tour viendra, je fasse mon exposé, comme n'importe quel autre député, et qu'au moment du vote—si on en arrive là—s'il n'y a pas de consensus, je m'abstienne de voter sur mon propre texte.

Le président: Ou vous pourriez avoir alors un substitut.

M. Blaikie: Avoir un substitut est, d'une certaine manière, essayer de prendre un petit peu mes distances. Je voudrais simplement que les membres du Comité sachent bien que j'y ai réfléchi. C'est-à-dire que je tiens à ce que nous soyons aussi objectifs que possible.

M. Ouellet: Je ne peux m'empêcher de rappeler ici à mes collègues que nous nous étions entendus pour que les membres du Comité s'abstiennent de proposer eux-mêmes des projets de loi, et ceci afin de préserver l'impartialité de notre jugement. Mais comme notre collègue a proposé son projet de loi il y a très longtemps et que par ailleurs il s'est lui-même fait l'avocat de cette nouvelle procédure, je comprends qu'il veuille y participer. Nous pourrions donc peut-être en rediscuter, afin qu'à l'avenir les membres du Comité n'aient pas à prendre de décisions concernant leurs propres projets de loi, ceci pour des raisons d'impartialité.

Le président: Très bien. Autre chose? Monsieur Malone.

M. Malone: Je n'ai pas de réponses toutes faites et je comprends l'importance du problème. Comme vous le savez, monsieur le président, nous pouvons en retenir jusqu'à six. Si un membre du Comité propose lui-même un projet de loi, il pourrait se faire qu'il hésite à en retenir six, afin de donner plus de chances à son propre texte. Voilà l'argument qui pourrait être invoqué.

Il y a aussi ce que disait M. Blaikie, lorsqu'il a proposé de se retirer et de se faire remplacer. Si nous votons, au cas où aucun consensus ne se dégage, l'absence de M. Blaikie risque de fausser le résultat, ce qui ne serait pas le cas s'il se fait

[Texte]

the replacement then brings the number back in that might give some more balance to it. I really think it is one we really have to reflect upon with some seriousness.

I am sure you have a very good bill. I do not know which one it is. But Mr. Ouellet's wisdom that this committee probably ought, at the very onset, at least, to be as pure as possible in every dimension is sort of my first reaction to that.

The Chairman: Your comments are well taken. Mr. Blaikie's bill was in the hopper before. It may be we can agree among ourselves that down the road we will not put private members' bills of our own in so we could have that bit of purity you are speaking of. That may be good, but under the circumstances, if Mr. Blaikie would agree, we should put a substitute in the day his bill comes forward.

Mr. Blaikie: Part of the problem is we do not even know among ourselves whether we are going to go bill by bill, or how we are going to do it. I just wanted to indicate to the committee that I am not blithely going along without noticing there is a problem. If at any point I feel that the continued placement of my bill threatens the integrity of this process, then I will have to choose between getting off the committee or withdrawing my bill. In that event, I do not know what I would do. No one else had mentioned it, so I wanted to be the first to mention it. I do see it as a problem area, and it may be that some rule will have to be made with respect to that, either in the near or distant future. Again, we are in such new territory that it is very difficult. I just wanted to flag to the committee that I was not unaware of the problem and that I have been trying to think it through. I have had so little luck with lotteries, Mr. Chairman, it never occurred to me my bill would be drawn. I just figured I was doing it for the record.

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie.

What we will do is ask the clerk to flag that item and we will bring it forward in our next agenda. Perhaps you can all think about it in the meantime.

Mr. Blaikie: If you would. I would appreciate hearing what you think.

The Chairman: We will get some other views on it, and then maybe we will establish a procedure.

If we are all in agreement, unless there is some other matter, we can begin with the . . .

• 1605

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, on a point of order, may I just . . . ?

The Chairman: No. I am sorry, Mr. Gauthier, but you are not a member of the committee; you are here as a witness. So we will hear you when your time comes, please.

We are here to hear Mr. Gauthier, Mr. Manly, and Mr. Foster. Is there any other matter you want to bring before the committee before we begin hearing the members?

[Traduction]

remplacer, puisque cela rétablirait l'effectif. Je pense qu'il faudra y réfléchir très sérieusement.

Je suis sûr que votre projet de loi est tout à fait défendable. Je ne sais pas encore lequel c'est. Mais j'approuve aussi M. Ouellet lorsqu'il dit que le Comité devrait être dès le départ aussi inattaquable que possible.

Le président: Voilà des observations intéressantes. Il se trouve que le projet de loi de M. Blaikie était là dès le début. Nous pourrions peut-être par la suite nous entendre entre nous pour que cela ne se reproduise pas, et que le Comité reste aussi impartial que vous le désirez. Étant donné par ailleurs les circonstances particulières, et si M. Blaikie est d'accord, nous pourrions lui demander de se faire remplacer par un substitut le jour où son projet de loi fera partie du lot.

M. Blaikie: Le problème vient en partie de ce que nous ne savons même pas encore si nous allons procéder projet de loi par projet de loi. Je voulais simplement bien rappeler au Comité que je suis tout à fait conscient du problème qui se pose. Si à un moment ou un autre j'ai l'impression que le fait que j'ai proposé un projet de loi menace l'impartialité du processus, j'aurai à choisir entre me retirer du Comité ou retirer mon projet de loi. Je ne sais pas laquelle des deux solutions je choisirai. Personne jusqu'ici n'en a parlé, et je tenais à être le premier à le faire. Il y a donc un petit problème, il pourrait se faire que nous ayons à édicter une règle dans un avenir plus ou moins proche. Mais tout cela est tellement nouveau que c'est encore un peu difficile. Je voulais donc tout simplement bien faire remarquer au Comité que j'avais conscience de l'existence du problème et que j'y avais réfléchi. Mais j'ai d'habitude si peu de chance dans les loteries monsieur le président, que je ne m'attendais certainement pas à ce que mon projet de loi soit tiré. J'avais l'impression que c'était un peu pour la forme.

Le président: Merci, monsieur Blaikie.

Nous allons donc demander au greffier de prendre note de tout cela et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance. D'ici là vous pourrez y réfléchir.

M. Blaikie: Si vous voulez. J'aimerais également savoir ce que vous en pensez.

Le président: Nous entendrons également d'autres intervenants là-dessus, et nous pourrions peut-être nous entendre sur la règle à suivre.

Si vous êtes donc tous d'accord, à moins qu'il n'y ait d'autres questions, nous allons pouvoir commencer . . .

M. Gauthier: Monsieur le président, pour un rappel au Règlement. Pourrais-je . . . ?

Le président: Désolé, monsieur Gauthier, mais vous n'êtes pas membre du Comité; vous êtes ici comme témoin et vous aurez votre tour.

Nos témoins sont MM. Gauthier, Manly et Foster. Avant qu'on leur passe la parole, y a-t-il un autre sujet que vous aimeriez mentionner?

[Text]

Mr. Malone: I would presume, Mr. Chairman, that we are also going to be hearing these persons individually if that is the case.

The Chairman: Yes.

Mr. Malone: One will not be in the room while the other is making the presentation—that is the case?

The Chairman: That is usually the way, I would expect. Do you have any comments on that? Is there any reason why they should not be here?

Mr. Blaikie: I think that probably would be nice, but I do not think because the witnesses happen to be Members of Parliament—or for that matter, even if they were not—that we cannot prohibit subsequent witnesses from hearing the evidence presented by witnesses who come before them. That is certainly nothing that I am aware of ever doing before, unless you have a series of in camera meetings, which we are not having. So I do not see anything wrong with Mr. Manly being able to hear why Mr. Gauthier thinks his bill is votable or vice-versa.

The Chairman: All right. Fair enough. Are there any other comments?

Mr. Malone: I guess the other comment I have is about the in camera part of it. My understanding was quite the opposite—that during this process, when we go into listening to members, that portion of it would be in fact in camera. Mr. Chairman, if we are at that point now in the meeting I would move that we go to the in camera session of our meeting.

Mr. Ouellet: I seldom disagree with my friend, but I thought I had understood the contrary: that in fact while members were coming before us to explain their bill and subject themselves to questions from members of the committee, these procedures would be public. It is only when the seven of us discuss the procedures and the priorities and the setting up of the choice that this process would be in camera. I thought that is what we said at the last meeting.

Mr. Blaikie: That is the way I remember it—that the actual decision-making after we heard the witnesses would be in camera, but that the witnesses themselves would be an open process and everyone would be able to hear that. I presume that is what the staff of the committee and the chairman also heard, because that is what has been set up.

The Chairman: Okay, then I think we will proceed in that manner. I will just repeat again before we hear Mr. Gauthier, our first witness, that we are here to hear the member and to have him put his views as to why his bill should be one of the ones selected to be voted on in the House of Commons. We are not here to discuss the substance of the bill, the pros and the cons; we are to hear his reasons why he thinks we should select his bill as one of the six to be voted upon.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I think it should also be clear, because this may turn out to be a solution to a problem that I have, that members are also free to come forward and argue why their bill ought not to come to a vote—that it is not the case only that people submit bills in order for them to come to a vote, but because they want these things to be debated in the

[Translation]

M. Malone: Je suppose, monsieur le président, que les trois témoins comparaitront à tour de rôle.

Le président: Effectivement.

M. Malone: Mais ils seront exclus de la salle avant leur témoignage, n'est-ce pas?

Le président: Normalement, non. Pourquoi? Y a-t-il des raisons pour lesquelles ils ne devraient pas être là?

M. Blaikie: Ce serait probablement une bonne idée, mais qu'il s'agisse de députés ou d'un simple témoin, il n'y a aucune différence; je ne pense pas qu'on puisse empêcher un témoin d'entendre les témoignages qui suivent le sien. Cela ne s'est jamais fait, que je sache, sauf lorsque l'on siège à huis clos, ce qui n'est pas le cas. Cela ne me dérange donc pas du tout que M. Manly entende M. Gauthier nous dire pourquoi on devrait voter pour son projet de loi, ni l'inverse d'ailleurs.

Le président: Bon. Ça va. Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Malone: Mon observation porte sur la question du huis clos. J'avais compris précisément le contraire, soit que la partie de la séance pendant laquelle nous entendrions les députés se déroulerait à huis clos. Et si le moment est venu d'entendre les témoins, Monsieur le président, je propose que nous siégions à huis clos.

M. Ouellet: Je suis rarement en désaccord avec mon collègue, à mais moi j'avais compris l'inverse, autrement dit, que la séance serait publique lorsque les députés viendraient expliquer leur projet de loi et répondre aux questions des membres du Comité. Ce n'est qu'à partir où nous aurions tous les sept discuté des procédures, des priorités et de notre choix que nous siégerions à huis clos. C'est ce qui avait été décidé à la dernière réunion, je pense.

M. Blaikie: D'après mes souvenirs, c'est après avoir entendu les témoins que nous siégerions à huis clos pour prendre notre décision; par contre, l'audition des témoins serait publique et n'importe qui aurait le droit d'y assister. Le personnel du Comité et le président sont probablement de mon avis, vu que c'est ainsi que le programme est prévu.

Le président: Bien, nous suivrons donc l'ordre établi. Avant d'entendre notre premier témoin, monsieur Gauthier, nous ne sommes pas ici, je le répète, pour discuter du fond même de ce projet de loi, pour en exposer le pour et le contre, mais pour entendre ce que le député a à dire, pour entendre les raisons pour lesquelles, à son avis, ce projet de loi est un des six sur lesquels on devrait voter.

M. Blaikie: Monsieur le président, pour nous sortir de cette impasse, je pense que l'on devrait indiquer clairement que les députés sont aussi libres d'intervenir et de dire pour quelle raison le projet de loi ne devrait pas faire l'objet d'un vote, que lorsque les députés présentent un projet de loi, ce n'est pas nécessairement pour que l'on vote sur ce projet de loi, mais

[Texte]

House. People may feel that something should be debated and not voted on. So I would not want to rule out the possibility in describing what we are doing that people might come before us to say: I am very glad this bill was selected; I think it deserves to be debated and I am glad that it has been drawn, but I want you to know as a committee that I do not regard it as important that it be selected as a votable item.

The Chairman: That is quite all right. The point I am trying to make, Mr. Blaikie, was that . . .

Mr. Blaikie: I understand.

The Chairman:—this is not the place for the debate on the bill.

Mr. Blaikie: The merits. Yes.

The Chairman: The debate on the bill is to be in the House of Commons, not in the committee.

Mr. Blaikie: Exactly.

The Chairman: And what we hear are the member's reasons why, if he thinks the bill is a votable bill, why it should be votable. Are there any other comments?

• 1610

Okay, Mr. Gauthier, you are our first witness. You are now in history. You have Bill C-102. We would like to hear your comments on it, please.

M. Jean-Robert Gauthier (député d'Ottawa—Vanier): Merci, monsieur le président.

Je voudrais remercier le Comité de me donner cette occasion de faire quelques commentaires à l'appui de ce projet de loi. Ma conviction est qu'il doit être voté à la Chambre des communes. Ce n'est pas souvent que le hasard me favorise, mais dans ce cas-ci j'ai cette grande Dame du hasard de mon côté. Je voudrais faire quelques commentaires à l'appui de ma conviction. Il est grand temps que ce Parlement se prononce clairement sur l'objet du projet de loi C-203.

Pour faire un tour d'horizon, je vous rappelle que ce projet de loi s'appuie principalement sur des considérations d'ordre juridique mais également sur des considérations d'ordre politique, au sens non partisan du mot. Vous vous souviendrez qu'en 1969, le Parlement avait adopté la Loi sur les langues officielles à l'unanimité.

Si je peux résumer les deux aspects, juridique et politique, je dirais qu'il est grand temps que le Parlement consolide les assises fondamentales de notre régime fédéral qui veut reconnaître la dualité et le principe de l'égalité linguistique. Je le dis avec plus de conviction parce que ce projet de loi vise à éliminer toute ambiguïté dans l'importance et la suprématie de la Loi et ses dispositions.

Ce projet de loi vise, monsieur le président, à affirmer avant tout la volonté politique du Parlement sur l'importance de la Loi sur les langues officielles. Je voudrais simplement rappeler au Comité que ce n'est pas une de mes initiatives récentes. Cela fait peut-être une douzaine d'années que j'ai l'occasion et

[Traduction]

parce qu'ils veulent en voir le sujet discuté à la Chambre. Ceux qui aimeraient discuter le sujet ne sont pas nécessairement en faveur d'un vote. Je ne voudrais pas qu'on empêche quelqu'un de venir nous dire: je suis heureux que ce projet de loi ait été choisi, il mérite d'être débattu, et j'aimerais que les membres de votre comité sachent que je considère qu'il n'est pas suffisamment important pour faire l'objet d'un vote.

Le président: C'est tout à fait raisonnable. Ce que je voulais dire, monsieur Blaikie, c'est . . .

M. Blaikie: Je comprends bien . . .

Le président: . . . ce n'est pas ici l'endroit pour débattre ce projet de loi.

M. Blaikie: . . . vos arguments.

Le président: Ce n'est pas en comité, mais à la Chambre que l'on débattera de ce projet de loi.

M. Blaikie: Parfaitement.

Le président: Nous allons simplement entendre, le cas échéant, les raisons pour lesquelles le député estime que l'on devrait voter sur son projet de loi. Y a-t-il d'autres observations?

Bon. Monsieur Gauthier, vous êtes le premier témoin. À partir d'aujourd'hui, vous entrez dans l'histoire. Vous avez présenté un projet de loi, soit le Bill C-102. Auriez-vous donc l'obligeance de nous faire votre exposé là-dessus?

Mr. Jean-Robert Gauthier (M.P. for Ottawa-Vanier): Thank you, Mr. Chairman.

I would first like to thank the committee for giving me the opportunity to make some comments in support of this bill. I myself am convinced that it should be passed by the House of Commons. Although it does not happen to me very often, in this case I do seem to have Lady Luck on my side. I would just like to make a few comments in support of my personal conviction. It is high time that this parliament took a clear stand on the issue which has prompted Bill C-203.

Just by way of a brief overview, I would like to remind members of the committee that this bill is based primarily on considerations of a legal, as well as political—in the non-partisan sense—nature. As you may recall, Parliament unanimously passed the Official Languages Act in 1969.

Summarizing these two aspects of the issue, both legal and political, I would say that it is high time the Parliament of Canada consolidated the foundations of our federal regime, which recognizes Canada's duality and the principle of linguistic equality. I speak now with even greater conviction, as this bill is intended effectively to eliminate all ambiguity as to the importance and primacy of the Act and its provisions.

The purpose of this bill, Mr. Chairman, is to assert the political will of the Parliament of Canada regarding the importance of the Official Languages Act. I would simply like to remind members of the committee that this is not one of my recent initiatives. I guess it goes back about 12 years now, at

[Text]

la chance de débattre ce projet de loi, ou un projet similaire, en Chambre. La plupart des projets de loi ont suivi le processus que nous avons dans ce temps-là. Ils étaient déferés à un comité pour étude et considération, et ce, bien avant que le Comité des langues officielles soit constitué de façon permanente.

Je vous réfère à quelques incidents historiques qui vous rappelleront le pourquoi de ce projet de loi. Les tribunaux n'étaient pas convaincus de la définition donnée à l'article 2 de la Loi. Certains tribunaux disaient que la déclaration dans la Loi sur les langues officielles était déclaratoire, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas force d'exécution. On se rappellera la question des Gens de l'air au Québec: le ministère des Transports avait interprété la Loi comme déclaratoire. Je pourrais vous faire un long énoncé sur les difficultés que nous avons, même aujourd'hui, avec la Loi parce qu'il y a des agences gouvernementales, des agences du Parlement du Canada qui, dans des échanges de correspondance, se disent incapables d'affirmer clairement que la Loi sur les langues officielles s'applique chez eux. J'ai donc décidé de me lancer dans ce débat parce que c'était un débat politique. Je vous dirai simplement qu'il y a ambiguïté et qu'il faut régler la question.

Le Comité des langues officielles a fait un rapport, le cinquième rapport, je pense, en avril 1983. La première recommandation du Comité, recommandation unanime du Comité des langues officielles, était que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles soit modifié de façon à établir sa nature déclaratoire et exécutoire. Voilà ce que le projet de loi C-203 veut faire. À un moment de notre histoire, il y a eu des gens, et il y en a encore beaucoup dans mon comté, qui ont pensé que le projet de loi sur les langues officielles était un peu en déclin. Le Comité sur les langues officielles pourrait vous le dire. Il serait bon que le Parlement affirme, une fois pour toutes, que la Loi sur les langues officielles prime sur tous les autres statuts.

• 1615

Je vais donner un exemple, parce que c'est un exemple assez frappant et qui illustre assez bien mon argument. Il y a des statuts,—on en a un nombre effarant—, mais il y en a qui contiennent des anomalies terribles au niveau des langues officielles. Je pense notamment à la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la Loi sur les chemins de fer.

Dans l'article 243(3) de la Loi sur les chemins de fer, on prévoit qu'un agent de gare doit annoncer les arrivées et les départs des trains sur un tableau avec une craie blanche... Dans la province de Québec, et je lis textuellement l'article 366(1)b):

... en français dans la province de Québec, et en anglais dans les autres provinces.

En tant que Franco-Ontarien et au nom du Franco-Manitobain, je n'accepte pas que nos lois actuelles limitent l'usage de la langue française à une province. On a une Loi sur les langues officielles qui dit que l'égalité linguistique doit

[Translation]

which time I first had the opportunity to debate this bill, or at least a similar one in the house. Most of these bills followed the procedure normally applied at that time. They were referred to a committee for consideration, although this was before the Official Languages Committee became one of the standing committees.

I would just like to refer you to a number of historic incidents which will help you to recall the reasons why this bill is so necessary. First of all, some courts of law had some reservations with respect to the definition given in section 2 of the Act. Some courts maintained that the statement contained in the Official Languages Act was of a declaratory nature, and could not therefore be enforced. You may remember the situation with *Les Gens de l'Air* in Quebec: In that instance the Department of Transport's interpretation was that the act was declaratory. Indeed, I could give you a long list of the kinds of problems we have faced before, and are still facing today, as there are still a certain number of government agencies, or agencies of the Parliament of Canada which maintain, in their correspondence, that they are unable to state with certainty that the Official Languages Act applies to them. Accordingly, I decided to get involved in this debate because it is a political debate. But let me just stress that there is ambiguity and that the issue needs to be resolved once and for all.

The Official Languages Committee published a report—in its fifth report, I believe—in April of 1983. The first recommendation of the committee, whose members gave it their unanimous support, was that section 2 of the Official Languages Act should be amended in order to establish clearly its declaratory and executive nature. That is precisely the purpose of Bill C-203. At one point in our history, a great number of people felt—indeed there are still a great number of my riding who believe that the Official Languages Act is somewhat in decline. The Official Languages Committee could confirm this. It would therefore be appropriate for Parliament to assert, once and for all, the primacy of the Official Languages Act over all other statutes.

I would just like to give you a specific example, as it is quite a striking one and provides a good illustration of my argument. There are statutes—and we have an appalling number of them—which contain terrible anomalies with regard to official languages. I am thinking in particular of the Official Languages Act as it applies to the Railways Act.

In subsection 243.(3) of the Railways Act, it is provided that a stationmaster shall announce train arrivals and departures in writing on a blackboard with white chalk... And I should like to quote 366.(1)(b):

... in English and French in the Province of Quebec, and in English in the other provinces.

As a Franco-Ontarian myself, and on behalf of Franco-Manitobans, I simply cannot accept that our current statutes restrict the use of the French language to one province. We have an Official Languages Act which states that linguistic

[Texte]

primer partout. Cette loi doit être modifiée. Je ne pense pas qu'on doive faire ce que j'ai fait en 1976, soit une étude prolongée et étendue de la question pour chaque statut, et je pourrais vous donner une liste, qui a peut-être dix pieds de long, qui démontre que, dans beaucoup de lois, il y a des anomalies qui existent depuis bien des années et qui doivent être corrigées.

Si on déclarait que la Loi sur les langues officielles est une loi qui prime sur tous les autres statuts, on réglerait la question, et le Parlement se prononcerait clairement.

Je vous remercie, et je suis prêt à répondre à toutes les questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Gauthier. Do you have some questions for Mr. Gauthier? Mr. Reimer.

Mr. Reimer: As one of the ways in which we will be trying to decide which bills should be votable, the question of: Does the bill in any way meet a demonstrated national need or demand or urgency of any type which would move that bill ahead of other bills in the sense of deserving a vote?

How would you say your bill commends itself to us in meeting some national debate, national need or a demonstrated national urgency or request?

Mr. Gauthier: Well, I would answer that over a period of some 10 years it has been demonstrated, sometimes very dramatically, that the law needs to be reaffirmed in its spirit and it needs to be affirmed as far as its supremacy. I can only refer you to certain incidents . . . I can think of the Québec Anglais.

I have a list here of several things which I do not think I want to belabour you with. But members of the House of Commons and the Senate, over the years—and I could give you 1980, 1982, and as recently as 1983—every time mentioned they should assert the primacy of the Official Languages Act. I think that, plus the fact that a lot of us believe strongly it is high time we affirmed this publicly, in my view, I think answers any questions as to its urgency.

If you want me to develop scenarios for you where this could be interpreted by the courts, for example, and create a difficult situation, I only recall the difficulty that was given to us in the Official Languages committee when I asked the question: Since the Charter of Rights adopted in 1982 contains the same language as section 2 of the Official Languages Act, does not the Charter of Rights and Freedoms supersede all other acts and does it not have in itself this supremacy?

The answer given to me—and to my great surprise, by a constitutionalist—was no, because it does not cover the same things. If you want me to debate that I could, but I think we are getting into the substance of the bill.

[Traduction]

equality must obtain everywhere. According, this act must be amended. I do not think, however, that there is any need to do what I myself did in 1976, namely a lengthy and exhaustive study of this issue in each statute—and I could give you a long list, perhaps 10 feet long, to prove that in many of our acts, there are anomalies which have existed for years and which simply must be corrected.

If we were to declare that the Official Languages Act takes precedence over all other statutes, the issue would be resolved, and Parliament would have taken a clear stand on the matter.

Thank you very much. I am now ready to answer your questions.

Le président: Merci, monsieur Gauthier. Y a-t-il des membres qui voudraient poser des questions à M. Gauthier? Monsieur Reimer, allez-y.

M. Reimer: Afin de déterminer quel projet de loi devrait faire l'objet d'un vote, il importe de savoir si le projet de loi en question répond à un besoin national urgent qui justifierait qu'il soit mis aux voix avant d'autres projets de loi.

De quelle façon est-ce que votre projet de loi répond à une demande ou à un besoin national urgent et indéniable?

M. Gauthier: En réponse à cette question, je voudrais dire que sur une période de quelque 10 ans, on a démontré à plusieurs reprises, et parfois de façon très dramatique, que l'esprit de cette loi doit être réaffirmé et que sa primauté sur d'autres lois et règlements doit être affirmée une fois pour toutes. Vous n'avez qu'à vous rappeler certains incidents . . . entre autres, la situation des Anglais au Québec.

J'ai devant moi une liste de points sur lesquels je ne voudrais pas insister inutilement. Mais les membres de la Chambre des communes et du Sénat, au cours des années ont maintes fois déclaré, et je peux vous donner les références pour les années 1980, 1982, et aussi récemment que 1983, qu'il faut affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles. Il y a d'abord cela et aussi le fait que bon nombre d'entre nous sont convaincus qu'il est grand temps que nous affirmions publiquement sa primauté. À mon avis, cela ne laisse aucun doute quant au caractère urgent du projet de loi.

Si vous voulez que je vous parle des difficultés éventuelles qui pourraient être créées du point de vue de l'interprétation de la loi devant les tribunaux, par exemple, eh bien, je me rappelle très bien le problème que nous avons eu au Comité des langues officielles quand j'ai demandé une réponse à la question suivante: Puisque la Charte des droits et libertés adoptée en 1982 comporte la même formulation que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, la Charte des droits et libertés n'a-t-elle donc pas automatiquement la primauté sur toutes les autres lois?

La réponse qui m'a été donnée—par un constitutionnaliste, à mon grand étonnement—était non, puisque les deux articles n'ont pas exactement le même champ d'application. Si vous voulez qu'on débatten cet aspect de la question, nous pouvons le

[Text]

But I can give you the references to the committee where constitutional experts from the University of Montreal and the University of Ottawa and elsewhere affirmed strongly in front of the committee that indeed, as a Parliament, we had to affirm the supremacy of this law, otherwise, we could open ourselves to some interpretation by a court which could be difficult and disturbing.

• 1620

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Dans son exposé, notre collègue a rappelé que le Comité des langues officielles a fait, semble-t-il, une recommandation similaire. Est-ce qu'il pourrait me dire quand? Est-ce qu'il s'agissait d'une recommandation unanime du Comité? Enfin, est-ce que le projet de loi est en tous points identique à la recommandation du Comité ou s'il y a des ajouts ou des éléments de la recommandation du Comité qui ne sont pas repris dans le projet de loi C-203?

M. Gauthier: Monsieur le président, c'est dans le rapport du Comité des langues officielles d'avril 1983 qu'on retrouvera la recommandation n° 1 qui reprend essentiellement la recommandation du projet de loi C-210 qui avait référé le projet de loi que j'avais présenté en Chambre, qui avait été référé au Comité pour étude et considération et qui a servi de base pour le cinquième rapport au Parlement en avril 1983.

Dans sa réponse globale—je pourrais ajouter cela pour M. Ouellet—, le gouvernement, qui a eu, si je ne m'abuse, 180 ou 130 jours pour répondre, acceptait le principe de la primauté de la loi, mais disait qu'il voulait étudier les conséquences et la portée de cette affirmation ou de cette déclaration. La décision du Comité a été unanime, tant du côté des membres de la Chambre que de celui des membres du Sénat. Je pense que c'est tout pour les questions que vous avez posées. Je ne sais pas si j'y ai répondu à votre satisfaction.

The Chairman: Any other comments? We appear not to have any more questions Mr. Gauthier.

I might just comment that in a town I represented a few years ago, we had this bilingual problem as far as the railways were concerned, where someone said the schedules for the arrivals and departures of trains should be in both official languages. Of course it was done, as it should have been. The difficulty was that they put the one official language on the front of the rail station and the other one on the back of the rail station, where the weeds and grass grew up and obscured it. So you see, sometimes we make regulations to change things and we do not change them at all.

Mr. Gauthier: Let me just add, Mr. Chairman, that I also called in this bill for international signals to be used because if we are going to have codified systems and . . .

[Translation]

faire, mais à mon avis, ce serait justement un débat sur le fond du projet de loi.

Mais je peux vous référer aux déclarations d'un certain nombre de spécialistes constitutionnels de l'Université de Montréal, de l'Université d'Ottawa et d'ailleurs, qui ont tous affirmé devant le Comité que le Parlement devait absolument affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles; autrement, on nous expliquait, nous pourrions être obligés d'accepter l'interprétation des tribunaux, ce qui serait peut-être inapproprié.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: In the course of our colleague's presentation, he mentioned that the Official Languages Committee apparently made a similar recommendation. Could he tell me when this was done and whether the recommendation had the unanimous support of the committee; also, is this bill identical to the committee recommendation, or have there been additions or omissions in Bill C-203 with respect to the committee recommendation?

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, the recommendation in question appears in the Official Languages Committee report published in April, 1983. It is the first recommendation, and is based on the recommendation which appeared in Bill C-210, which I had tabled in the House and which had been referred to the committee for consideration. That bill served as the basis for the fifth report presented to Parliament in April of 1983.

In its response—if I could just add this for Mr. Ouellet's benefit—the government—and if I am not mistaken, the government had 180 or 130 days to respond—the government accepted the principle of the Act's primacy, but stated, in its written answer, that it wished to consider the consequences and the scope of such an assertion or statement. The decision was unanimously supported by the committee, both MPs and senators. I believe that more or less answers your questions, does it not? Did I give you the answer you were seeking?

Le président: D'autres remarques? Il n'y a plus de questions pour M. Gauthier.

Si je peux faire une brève remarque, dans une ville dont j'étais le représentant élu il y a quelques années, nous avions justement un problème de bilinguisme en ce qui concerne les chemins de fer. Quelqu'un prétendait que les horaires des trains devaient être affichés dans les deux langues officielles. On a fini par le faire, bien entendu, comme de raison. Mais le problème, c'est qu'ils affichaient dans une langue officielle à l'avant de la gare, et dans l'autre langue officielle, à l'arrière de la gare, là où il y avait tellement de mauvaises herbes qu'on ne voyait plus l'affiche. Donc, voyez-vous, parfois nous établissons des règlements pour changer les choses mais les choses ne changent pas du tout.

M. Gauthier: Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que l'une des dispositions de ce projet de loi exigerait l'utilisation des signaux internationaux, car si nous allons avoir recours à des systèmes codifiés . . .

[Texte]

Si on normalise notre affichage, je pense qu'il est temps qu'on se modernise et qu'on accepte de mettre les signaux internationaux sur nos chemins de fer pour que le monde puisse comprendre.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Gauthier, for making and giving us your presentation, and the members of the committee thank you as well, I am sure. We will now proceed with Mr. Manly who has a motion, M.119, regarding official development aids.

Mr. J. Manly (Cowichan—Malahat—The Islands): Thank you very much, Mr. Chairman. I appreciate this opportunity to urge that one of the five votable private members' items for this session be my motion that, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to establish a level of 0.7% of the Gross National Product for official development aid. I would like to submit the following reasons.

First of all, the goal of 0.7% of the GNP has been accepted by members of all parties as a basic commitment which Canada should make to development assistance. In 1980, the all-party parliamentary task force on north-south relations, chaired by Herb Breau, stated:

The task force recommends that the government commit itself to reaching the 0.7% target of official development assistance as a portion of Canada's Gross National Product by 1990. Planning to achieve that target by steady annual increases should begin immediately in order to bring our ODA level to 0.57% by 1985 rather 0.5% as currently planned by the government. At the same time Canada should press other industrialized countries and oil exporting countries to increase their levels of assistance.

Secondly, Mr. Chairman, many members of all parties declared themselves in favour of this goal in the 1984 election campaign. Therefore this is something that vitally affects their relationship with their constituents. As such, it should be something in which they would be able to express themselves in a free vote in the House of Commons.

• 1625

In the 1984 election campaign, the Canadian Council for International Co-operation had local organizations in 135 constituencies. They asked candidates a variety of questions on issues of development and peace. The second question in the survey asked, "Would you support increased, untied overseas development assistance to the world's poorest people in countries whose governments are committed to meeting the basic rights and needs of their citizens?" The accompanying background material for this questionnaire gave the following information on the 0.7% target:

CIDA's strategy for international development co-operation in 1975-1980 stated the need for Canada to reach the

[Traduction]

... If we are going to standardize signage, I think it is time we modernized things and started using international symbols in our railway system so that everyone can understand them.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gauthier, pour votre exposé, et je suis sûr que les autres membres du Comité vous remercient également. Nous allons maintenant donner la parole à M. Manly, qui a déposé une motion, soit M.119, sur l'aide officielle au développement.

M. J. Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie le Comité de m'avoir fourni l'occasion de vous expliquer pourquoi, d'après moi, ma motion doit faire l'objet d'un vote au cours de cette session, et pourquoi le gouvernement devrait examiner l'opportunité d'une mesure législative visant à fixer à 0,7 p. 100 du Produit national brut le niveau de l'aide officielle au développement. Permettez-moi de vous expliquer brièvement les raisons pour lesquelles j'appuie cette motion.

D'abord, l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB a déjà été accepté par les membres de tous les partis comme étant le niveau de base de l'aide officielle au développement. En 1980, un groupe de travail sur les relations Nord-Sud composé de députés représentant tous les partis, et dont le président était M. Herb Breau, a fait la déclaration suivante:

Le groupe de travail recommande que le gouvernement s'engage à prendre les mesures qui s'imposent pour que le niveau de l'aide officielle au développement atteigne 0,7 p. 100 du Produit national brut d'ici 1990. Il faudrait prévoir des augmentations annuelles progressives dès maintenant si nous voulons que le niveau de l'aide officielle au développement atteigne 0,57 p. 100 d'ici 1985, plutôt que 0,5 p. 100 qui est actuellement prévu par le gouvernement. En même temps, le Canada devrait exhorter les autres pays industrialisés ou exportateurs de pétrole à augmenter leur aide au développement.

Deuxièmement, monsieur le président, de nombreux députés, représentant tous les partis, ont appuyé cet objectif pendant la campagne électorale de 1984. C'est donc quelque chose qui influe énormément sur leurs relations avec leurs électeurs; on devrait donc leur permettre de voter librement à la Chambre.

Pendant la campagne électorale de 1984, le Conseil Canadien de coopération internationale avait des organisations locales dans 135 comtés. Leurs représentants ont posé toutes sortes de questions aux candidats sur le développement et la paix. Dans la deuxième question du sondage, on demandait: "Dans le cadre de l'aide publique au développement que nous accordons aux ressortissants les plus pauvres des pays dont les gouvernements se sont engagés à respecter les droits et les besoins fondamentaux de leurs citoyens, êtes-vous en faveur d'une aide inconditionnelle accrue?" Dans les documents qui accompagnent le questionnaire, vous trouvez les informations qui suivent sur la cible 0,7 p. 100.:

Dans la stratégie de coopération internationale au développement qu'elle élaborait pour 1975-1980, l'ACDI mention-

[Text]

international target of 0.7% of GNP to be devoted to development assistance. Nearly 10 years later, this goal has still not been reached. The current level is 0.4%. Government policy has called for a target date of 1990.

So this is the background material to the question. Ninety-one of the respondents, representing all three parties, have been elected to the House of Commons. On an overwhelming basis, they recommended or indicated they were in favour of increased development assistance. Eighty-one present members of the 91 who responded to this question were positive. Five were negative and five were uncertain.

This represents 63 elected Conservative candidates, 12 elected Liberals and 16 New Democrats. It is obvious that representatives from all three political parties when surveyed were overwhelmingly in favour of this particular goal.

The Decima poll which was done following our participation in the African Aid Program indicated that public opinion is very strongly in favour of continued development assistance.

Finally, Mr. Chairman, I would like to submit that Canada has made a commitment to the people of the world that we would allocate 0.7% of our GNP to development assistance. In this connection, I would like to quote from the official speech that the Minister of External Affairs, Hon. Joe Clark, made on September 25, 1984, right after the September election. He said:

Our new government intends to maintain Canada's commitment to reaching 0.7% of the GNP by 1990 in official development assistance. Despite serious economic problems at home, we shall not turn our backs on the world's disadvantaged peoples.

Unfortunately, Mr. Chairman, we have not been able to keep this commitment. In November 1984, the government postponed the 0.7% goal to 1995, and the February 1986 budget postponed it to the 21st Century.

Obviously, when the government is hard-pressed for finances, as it is at the present time—we all admit it—it has to look somewhere to make cuts. When development assistance is left to the discretion of the government, then it becomes fair game for those cuts.

I would like to submit that the urgency of the situation in our world for development should put this on a priority where it is not subject to cuts such as this, but would be established by statute. On this basis, I would urge that this be a question on which members can indicate their feelings and their thoughts by a free vote.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Malone, did you have a question?

Mr. Malone: Mr. Chairman, I guess my question deals with the notion of the feasibility of the motion with respect to establishing goals for government and then putting them in legislation with regard to targeted amounts for the expenditures of government. I am sure no one would argue about the

[Translation]

nait que le Canada devrait consacrer 0,7 p. 100 de son PND à l'aide au développement. La politique gouvernementale prévoyait d'atteindre ce but en 1990. Or, près de 10 années se sont écoulées, et le but n'a toujours pas été atteint, puisque le niveau actuel reste de 0,4 p. 100.

Je vous ai donc brossé la toile de fond. On avait choisi 91 députés de la Chambre des communes, représentant les trois partis, pour répondre à ce questionnaire. Ils ont recommandé de façon écrasante que l'on augmente l'aide au développement. Quatre-vingt-un des 91 députés ont répondu oui à la question, 5 ont répondu non et 5 ont répondu par un point d'interrogation.

Ces 91 députés étaient répartis comme suit: 63 Conservateurs, 12 Libéraux et 16 Néo-démocrates. Il est clair qu'au moment du sondage la grosse majorité d'entre eux étaient en faveur de cet objectif, quel que soit leur parti.

Le sondage Decima, qui a suivi notre adhésion au programme d'aide à l'Afrique, concluait que l'opinion publique était fortement en faveur de la poursuite de l'aide publique au développement.

Enfinement, monsieur le président, je précise que le Canada s'est engagé vis-à-vis les peuples de la terre à consacrer 0,7 p. 100 de son PND à l'aide au développement. Permettez-moi, à cet égard, de citer un extrait d'un discours officiel prononcé par le ministre des Affaires Extérieures, l'honorable Joe Clark, le 25 septembre 1984, immédiatement après les élections:

Notre nouveau gouvernement a l'intention de tenir la promesse faite par le Canada de consacrer 0,7 p. 100 de son PND à l'aide publique au développement à partir de 1990. En dépit des problèmes économiques graves que connaît le Canada, il n'est pas question d'abandonner à leur sort les peuples de la terre les plus démunis.

Malheureusement, monsieur le président, cette promesse n'a pas été tenue. En novembre 1984, le gouvernement la remettait à 1995 et, dans son budget de 1986, au 21^{ème} siècle.

Il est évident, et nous sommes tous prêts à l'admettre, le gouvernement a grand besoin de fonds, et il doit procéder à des réductions. Puisque l'aide au développement dépend du gouvernement, c'est là un choix tout naturel.

Je soutiens que la gravité de la situation mondiale est telle que l'on devrait faire de cette aide une priorité, établie en vertu d'un statut et donc protégée contre de telles réductions. La question devrait être débattue et les députés devraient exprimer librement leur choix et voter selon leur conscience.

Le président: Je vous remercie. Monsieur Malone, vous avez une question?

M. Malone: Monsieur le président, personne, j'en suis sûr, ne contestera le bien-fondé de la cible visée ni des objectifs à atteindre. Par contre, je me demande si l'on peut vraiment présenter une motion fixant pour le gouvernement certains buts à atteindre et légiférer ensuite sur les sommes nécessaires

[Texte]

good merits that your target or objective sets out. I would agree there is that common disposition which you had referred to. How would you defend that in light of all excellent objectives and goals that might be there? Should we be targeting everything that we think is good and fix in legislation that they ought to receive certain percentages or portions of government expenditure? And if you could not defend that we do that to all other laudable goals, why would you single this one out as being separate?

• 1630

Mr. Manly: The vast proportion of federal expenditures are established by statute by some formula and this is simply suggesting a particular formula for official development assistance. That formula is one that has been suggested and endorsed by CIDA in its planning, back in 1975. It is one that has been endorsed and recommended by an all-party committee that has looked into the whole question of Canada's relations with the developing world.

I am simply suggesting that it should be enshrined in some kind of legislation. It is not going to be written in stone. It is something that should be in legislation so that it will be protected to that extent. It would mean that, if the government wished to change it, it would have to come before Parliament, a debate would be opened on the issue. This means that members would have a chance to express themselves. This is something that quite frankly has to be recognized as a priority for Canada and indeed for our world.

The Chairman: Thank you, Mr. Plourde.

M. Plourde: Cela est très louable comme projet de loi avec les récents événements en Haïti et aux Philippines. Est-ce que votre projet de loi prévoit des dispositions pour éviter les détournements de fonds?

Mr. Manly: There is a new government in the Philippines, a government that appears to be much more open, a government to which we see the need to provide additional aid. Part of our problem—this is getting into the substance of the issue and I do not want to do that—is that at present we are constrained with the small amount of development assistance that we have. If we cut back from the 0.7% goal, then, when we give more money to the Philippines, it means that it is not going to be available to some other country.

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you, Mr. Chairman.

In trying to decide whether your bill should commend itself ahead of other bills, in the sense of being a votable bill, what national demand is out there that we can measure? What national demand does your bill meet that would commend it?

Mr. Manly: I think there is, first of all, the support that I mentioned from the Decima poll, which indicated that people support the whole concept of development assistance and a substantial number would like to see that increased. Secondly, I think it is the whole urgency of the world situation, that development assistance has to be a priority for our country.

[Traduction]

à leur réalisation. Vous avez raison d'avoir mentionné cette disposition commune, mais comment la défendriez-vous en regard de tous les autres objectifs aussi valables que nous pourrions réaliser? Devrions-nous déterminer par voie législative le pourcentage des dépenses gouvernementales à consacrer à tous les objectifs que nous jugeons valables? Et si vous n'arrivez pas à justifier qu'on le fasse dans tous les autres cas, pourquoi faire une exception dans ce cas-ci?

M. Manly: Le gros des dépenses du gouvernement fédéral est établi par statut, en vertu d'une formule ou d'une autre; je suggère simplement que nous adoptions une formule spéciale pour l'aide publique au développement, celle-là même qui avait été proposée et appuyée par l'ACDI en 1975, et qui a été également appuyée et recommandée par un comité représentant tous les partis de la Chambre à la suite d'une étude portant sur les relations du Canada et des pays du Tiers monde.

Tout ce que je suggère, c'est qu'on procède de façon légale, sans considérer cela pour autant comme parole d'évangile. Si c'est légal, il y a une certaine protection, en ce sens que si le gouvernement désire modifier cet objectif, il devra d'abord s'adresser au Parlement et un débat aura lieu sur la question. Autrement dit, les députés auront la chance de dire leur mot. Il est temps que l'on reconnaisse ouvertement qu'il s'agit là d'une priorité pour le Canada comme pour le reste du monde.

Le président: Je vous remercie, Monsieur Plourde.

Mr. Plourde: It would certainly be very worth while a bill, but with the recent events in Haiti and the Philipines, what would you do to prevent fraudulent misuses of funds?

M. Manly: Les Philippines ont un nouveau gouvernement, bien plus ouvert, apparemment, nous estimons qu'il a besoin d'aide supplémentaire. Une partie de notre problème—j'en viens en discuter de la question de fond, à mon corps défendant—tient au fait que l'aide publique consacrée actuellement au développement nous limite énormément. Si nous augmentons les fonds accordés aux Philippines, sans atteindre pour autant les 0,7 p. 100 prévus, cela veut dire que nous aurons moins à donner à un autre pays.

Le président: M. Reimer.

M. Reimer: Merci, monsieur le président.

Avant d'accorder la priorité à ce projet de loi en décidant qu'il ferait l'objet d'un vote, comment savoir l'importance que le public accorde à la question? Avez-vous des données précises là-dessus?

M. Manly: En premier lieu, il y a les conclusions du sondage Decima, qui indique que le public est en faveur de l'aide au développement et un grand nombre des répondants voudraient que cette aide soit augmentée. En deuxième lieu, il y a la situation mondiale qui est telle que l'aide au développement doit devenir une priorité pour notre pays.

[Text]

It was perceived as such, as being a priority, by the majority of candidates who responded to that questionnaire. They saw it as something that was important to their constituents as well as to them individually. I think the fact that such a high percentage of candidates responded positively to that question is an indication of what they perceived as being an issue that was important to constituents.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, this is a comment as much as it is a question. I want it to be clear for the record, with respect to the question that Mr. Reimer has now asked both the first witness and the second witness, that he is not asking a question that arises out of any criteria that the committee has collectively arrived at. This is the criterion which Mr. Reimer has the complete freedom to hold as something on which he may want to judge whether a bill should come to a vote or not. But I say this for two reasons; it is part of the general problem we have that we ourselves as a committee do not have criteria yet on which we could ask Mr. Manly or Mr. Foster or whoever and say: Listen, we have talked about this and these are the kinds of things we are looking for, so how does your bill meet this criteria? We are not able to do that yet because we have not done that kind of work ourselves. I think that is a problem.

• 1635

I wanted just to say for the record that I am not convinced it is an argument either one way or the other why something should be voted on because there happens to be either perceived or measurable national demand for it. It may be that there are things the House needs to express itself on that there is not any perceived or measurable demand for. So I just wanted to, for the sake of clarification and just in case any of the witnesses got the impression this was some kind of criterion that the committee had agreed on, that it is not. We are not at that point yet.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I appreciate that Mr. Manly has proceeded by way of a motion, which in fact is in a certain way a pious wish that the government would consider the advisability of introducing legislation. Why did you not yourself produce legislation within CIDA that would have established automatically the mechanism for CIDA's budget to represent an amount of money that would be to the level of 0.7%?

Mr. Blaikie: Then the law clerk would have had something to say about it.

An hon. member: Very good!

Mr. Ouellet: The second thing is, I would be interested to know why you went through a motion instead of by legislation yourself. In fact, you asked the government to prepare legislation. Third, do you set a target? As you know, this percentage has been considered for a long time, but after a certain date. You do not indicate any date by which to achieve this target. Could you explain why?

[Translation]

La majorité des candidats qui ont répondu au questionnaire considéraient cela comme une priorité, quelque chose d'important pour leurs électeurs comme pour eux-mêmes. Le fait qu'ils soient si nombreux à avoir répondu à la question par l'affirmative indique bien qu'ils considèrent la question comme importante pour leurs électeurs.

Le président: M. Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai une question qui est aussi une observation. Je voudrais que l'on sache bien que la question que M. Reimer a posée aux premier et deuxième témoins est une question de son cru, purement et simplement. Monsieur Reimer a parfaitement le droit de s'appuyer sur les critères qu'il veut pour justifier qu'un projet de loi fasse ou non l'objet d'un vote. Si j'interviens, c'est pour deux raisons; au sein du Comité, nous n'avons pas encore mis au point un ensemble de critères sur lesquels nous pourrions nous baser pour poser des questions à M. Manly ou à M. Foster, et leur dire: Nous avons parlé de telle et telle chose, voici le genre de résultats que nous voulons obtenir, dans quelle mesure votre projet de loi répond-il à ce critère? Nous n'avons pas été en mesure de le faire parce que nous n'avons pas encore mis ces critères au point, et c'est un problème, je pense.

Je voulais simplement indiquer officiellement que, à mon avis, la faveur de l'opinion publique, même mesurée en pourcentage, ne suffit pas à justifier que l'on vote ou que l'on ne vote pas sur une mesure donnée. Il se peut que la Chambre éprouve le besoin de voter sur un sujet qui n'intéresse pas l'opinion publique, ou pour lequel il est impossible de déterminer l'importance que lui accorde l'opinion publique. Je voulais simplement mettre cela au clair, au cas où un témoin aurait l'impression que le Comité s'est mis d'accord sur un certain genre de critères, ce qui n'est pas le cas. Nous n'en sommes pas là encore.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Il n'est pas indifférent que M. Manly ait procédé par voie de motion, motion qui est une sorte de voeu pieux selon lequel le gouvernement envisagerait la possibilité de présenter un projet de loi. Pourquoi n'avez-vous pas présenté un projet de loi portant sur l'ACDI et lui assurant automatiquement un budget équivalant au 0,7 p. 100?

M. Blaikie: Notre conseiller juridique aurait eu son mot à dire.

Une voix: Très juste!

M. Ouellet: J'aimerais tellement savoir pourquoi vous avez opté pour une motion plutôt que par une mesure législative. Cela revient à demander à votre gouvernement de préparer le projet de loi. Ma troisième question est la suivante: avez-vous une cible précise? Ce pourcentage n'est pas nouveau, loin de là. Aucune date n'est mentionnée pour sa réalisation. Pourquoi?

[Texte]

Mr. Manly: First of all, we are using a motion because that is the only basis on which you can bring private member's legislation forward to deal with financial matters, otherwise it would have been out of order. As for it being a pious wish, I guess that is something we are waiting to see, whether or not the report of the Finance committee that was passed last night is more than a pious wish. When Parliament expresses itself, we would hope the government would pay attention and that it would be more than a pious wish. But this is the form in which this kind of request has to be made to the government when it is made by a private member.

The fact that no specific date is indicated is asking the government to bring forward legislation and it would be able to establish the timetable itself. I hope it would pay attention to the concerns that would be reflected in the debate and that it would establish a timetable at least of reaching this goal by 1990, as Mr. Clark promised when he spoke to the United Nations.

The Chairman: Mr. Reimer, did you have another question?

Mr. Reimer: Just very briefly, I think Mr. Blaikie... Obviously when I ask the same question twice... Sure it is one issue, it is one criteria, but by no means is it the only one. It is one. And in the absence of any others, we have to start somewhere. That is why I was doing that, and no other reason.

• 1640

The Chairman: Thank you.

If Mr. Manly had brought forth a bill, he would have infringed the royal prerogative. I think that is why he did not bring it forward, but a motion really does not commit the government to anything.

Mr. Malone: Are you in a hurry, Maurice?

The Chairman: Is that a vote?

An hon. member: That is a vote.

The Chairman: Better find out about it.

It does not commit the government to anything because of the wording. It reads "should the government consider the advisability of introducing legislation".

The other thing I might ask you, if I may, Mr. Manly, is that you use the word "untied" in your comment. That is a very controversial matter right now. That is not part of your motion.

Mr. Manly: No.

The Chairman: That was, I assume, a slip of the tongue.

Mr. Manly: I did not read that in the motion.

The Chairman: No, no, but in your comments you commented about committing ourselves to "untied" aid.

Mr. Manly: I think that was in the question asked by the committee that surveyed the members.

[Traduction]

M. Manly: Si nous avons procédé par voie de motion, c'est que c'est la seule façon de présenter un projet de loi privé qui entraîne des dépenses. Quand vous dites qu'il s'agit d'un voeu pieux, cela reste à voir; on verra si le rapport du comité des Finances qui a été adopté hier soir ne sera rien d'autre. Quand le Parlement prend une décision, nous espérons que le gouvernement y prêtera attention et que cela ne restera pas lettre morte. Mais la seule façon pour un simple député de présenter ce genre de demande à son gouvernement est de procéder par voie de motion.

Aucune date n'est mentionnée parce que nous demandons au gouvernement de présenter un projet de loi et d'établir le calendrier lui-même. Nous espérons qu'il tiendra compte des points soulevés dans le débat et que la date choisie pour atteindre l'objectif sera proche de 1990, comme l'avait promis M. Clark lui-même en s'adressant aux Nations-Unies.

Le président: Monsieur Reimer, avez-vous une autre question?

M. Reimer: Une petite question, pour monsieur Blaikie, je pense. Je pose deux fois la même question. C'est donc clair que... Il s'agit là d'un problème, bien sûr, d'un critère donné, mais ce n'est pas le seul. Et comme on n'en a pas d'autre, il faut quand même commencer quelque part. C'est exactement la raison pour laquelle j'ai procédé ainsi.

Le président: Merci.

Si M. Manly avait déposé un projet de loi, il aurait empiété sur la prérogative royale. Voilà pourquoi il a simplement proposé une motion, ce qui n'engage absolument pas l'État.

M. Malone: Êtes-vous pressé, Maurice?

Le président: Est-ce un vote?

Une voix: C'est un vote.

Le président: Vérifions.

Étant donné la façon dont c'est rédigé, cela n'engage en rien l'État. Je lis: «le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative».

L'autre question que j'aimerais vous poser, si vous le permettez, monsieur Manly, c'est que vous utilisez à un moment l'expression «aide non liée», dans votre exposé. C'est quelque chose qui est extrêmement discuté et controversé en ce moment. Il n'en est pas question dans votre motion.

M. Manly: Non.

Le président: C'était, je suppose, un lapsus.

M. Manly: Il n'en est pas question dans la motion.

Le président: Non, mais vous avez parlé à un moment, dans votre exposé, de l'«aide non liée».

M. Manly: Je pense que c'est à l'occasion des questions que le comité chargé d'enquêter a posées aux députés.

[Text]

The Chairman: Okay.

Mr. Manly: The question was: Would you support increased untied overseas development assistance? That was in the question that was asked.

The Chairman: It depends on where you come from. If you come from, say, the Goderich area where they make road graders and you want them to support giving an amount of money to a Third World country that wants to buy a road grader from Japan, you would run into a lot of difficulty. That is the problem with untied aid, that you have . . .

Mr. Manly: I do not think that that was in the substance of my motion . . .

Mr. Blaikie: No, it is not.

Mr. Manly:—or my presentation, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay.

There is no vote, gentlemen; it was just a quorum call, and they have the quorum. The new rules are working.

Thank you very much, Mr. Manly, for your presentation. The committee thanks you as well, I know. We will now hear from Mr. Foster. You have a bill, C-249.

Mr. Foster (Algoma): Thank you very much.

The Chairman: I would like you to foster the bill!

Mr. Foster: Yes, I am here to foster my bill.

Thank you very much, Mr. Chairman, I am pleased to have a chance to speak to the committee under this new procedure today.

My bill, C-249, is an act to readjust the representation of Ontario in the House of Commons and to readjust the electoral districts in Ontario.

This bill seeks to provide a floor of 11 seats for the northern districts of the province of Ontario. We have the unique situation in Ontario of being a sparsely populated area in the most populous province of Canada in which we will have some 99 seats. Our part of the province represents 88% of the land mass and is very sparsely populated. We really end up not having the protection that Nova Scotia and Saskatchewan and other provinces have, who have already had the advantages of a floor. In the redistribution of 1976 we lost one seat, and of course this makes the area very much larger. Many of the constituencies now are larger than many countries in Europe.

My bill essentially seeks to allocate to our vast expansive areas of northern Ontario a minimum of 11 seats out of the Ontario allocation of seats, to give us that stability without affecting any other province.

We seek this because we think that in a province like ours, with the most concentrated population in Canada, the Golden Horseshoe, the Metropolitan Toronto area, we are at a great

[Translation]

Le président: Très bien.

M. Manly: La question était celle-ci: Seriez-vous d'accord pour que l'on augmente l'aide non liée au développement?

Le président: Tout dépend d'où vous venez. Si vous venez de la région de Goderich, où l'on fabrique des niveleurs, vous risqueriez d'avoir des ennuis si vous décidiez de donner de l'argent à un pays du Tiers monde qui achèterait des niveleurs au Japon. Voilà le problème qui se pose avec cette aide non liée . . .

M. Manly: Ce n'est pas dans ma motion . . .

M. Blaikie: Non.

M. Manly: . . . et ce n'est pas non plus ce que j'ai voulu dire, monsieur le président.

Le président: Très bien.

Il n'y a pas de vote, messieurs; c'était simplement un appel pour qu'il y ait quorum, et ils ont le quorum. Je vois que le nouveau régime fonctionne.

Merci beaucoup, monsieur Manly, pour cet exposé. Je suis sûr que le Comité vous en est également reconnaissant. Nous allons maintenant passer la parole à M. Foster. Projet de loi C-249.

M. Foster (Algoma): Merci beaucoup.

Le président: J'aimerais que vous défendiez ce projet de loi!

M. Foster: Oui, c'est pour cela que je suis ici.

Merci beaucoup, monsieur le président; je suis heureux que notre nouveau système me donne l'occasion de prendre la parole devant le Comité.

Ce projet de loi, C-249, a pour objectif de rajuster la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et de réviser les limites des circonscriptions électorales de la même province.

Il s'agit donc de donner 11 sièges aux régions du nord de l'Ontario. Notre région à l'intérieur de la province a une situation assez unique, la densité de population est très faible, alors que la province est la plus peuplée du Canada et qu'elle disposera de 99 sièges. Cette région représente 88% de la superficie de la province, et la densité de la population y est très faible. Nous n'avons finalement pas les mêmes protections que la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, ou même certaines autres provinces, pour lesquelles on a prévu un seuil. Dans la nouvelle répartition de 1976 nous avons même perdu un siège, ce qui proportionnellement augmente encore la superficie par député. Beaucoup de nos circonscriptions sont maintenant plus étendues que certains pays d'Europe.

Il s'agit donc de garantir un minimum de 11 sièges à cette région extrêmement étendue du nord de l'Ontario, afin de donner une certaine stabilité à notre représentation, sans léser aucune autre province.

Nous estimons en effet que dans cette province qui est celle de la plus grande densité de population au Canada, et qui comprend le Golden Horseshoe, l'agglomération de Toronto et

[Texte]

disavantage. This bill seeks to adjust that. We did lose a seat in 1976—you have to spread out the ridings that much more over a very large land mass. The municipalities of northwestern Ontario took great umbrage at what was done. They raised something like \$60,000 or \$70,000 and launched a major litigation against the Redistribution Commission. In the end, Keith Penner's old seat of Thunder Bay was wiped out.

• 1645

In the present redistribution, which will probably be starting in the next few months, we stand a chance of losing one or two more seats. Even though Ontario has a large number of seats—99 seats—we could be the losers in the most sparsely populated area.

That essentially is our bill. I think we have vast support from municipalities and the communities throughout northern Ontario. I have a sort of medium-sized constituency. Mine is 400 miles long. It is not as if you have five population centres of 10,000 or eight population centres of 10,000; they are all little communities of 100 or 200 people spread out over a vast area along Lake Superior and Lake Huron—Manitoulin Island.

Other ridings, like John MacDougall's and Keith Penner's—the other members from northwestern Ontario have even larger ones. This bill has been before the House since September 1985; so I would like to see it go forward for debate and for a vote.

The Chairman: Thank you, Mr. Foster. Mr. Malone.

Mr. Malone: Mr. Chairman, I would like to ask Mr. Foster how we would presume there could be equity in the legislation when he makes reference to one province—Ontario—but applies no particular guidelines that would be applicable to any other province or region of Canada. While there are some provinces that do have floors, is it not the case that northern Quebec is also equally sparse? In northern Alberta, the ridings are very, very large—equal to the size of European countries—including my own constituency. What criteria make Ontario unique, an exception, and therefore considered singularly as opposed to a whole consideration with respect to size of constituencies?

Mr. Foster: I am not arguing against something like this in other provinces, I am just saying that the neck between northern and southern Ontario is a very geographically distinct area along the French River. My bill essentially proposes that we use the southern boundary of the Nipissing riding and establish a different average for northern Ontario.

I do not think there is any other province in the country that has 11 seats that are geographically separate occupying 88% of the land mass of the province, as we have in northern Ontario. It is identified in everything... For instance, the Ontario legislature has a separate allocation for northern Ontario, a different average; even the Canadian Bonspiel represents

[Traduction]

cetera, nous sommes finalement désavantagés. Le projet de loi cherche à corriger cela. Nous avons donc perdu un siège en 1976—ce qui proportionnellement augmente la superficie de chaque circonscription. Les municipalités du nord-ouest de l'Ontario ont été d'ailleurs extrêmement choquées et ont collecté quelque 60,000\$ à 70,000\$ pour engager un procès contre la commission chargée du redécoupage électoral. Finalement, c'est le siège de Keith Penner, à Thunder Bay, qui a été supprimé.

Dans la nouvelle répartition des sièges, qui prendra sans doute effet dans quelques mois, nous risquons encore de perdre un ou même deux sièges de plus. Alors que l'Ontario dispose de 99 sièges—ce qui est beaucoup—nous risquons d'être encore les perdants.

Voilà donc l'essentiel de ce projet de loi. Les municipalités et les collectivités du nord de l'Ontario y sont très favorables. La circonscription est de taille moyenne, elle fait 400 milles dans la plus grande dimension. Mais n'allez pas imaginer qu'il y a cinq ou huit grands centres de 10,000 habitants; il s'agit de petites collectivités de 100 à 200 personnes, disséminées sur un vaste territoire, le long du lac Supérieur et du lac Huron... l'île Manitoulin et cetera.

D'autres circonscriptions comme celle de John MacDougall et de Keith Penner, les autres députés du nord-ouest de l'Ontario, sont encore plus étendues. Voilà un projet de loi qui a été déposé à la Chambre au mois de septembre 1985; j'aimerais que l'on puisse avancer et voter.

Le président: Merci, monsieur Foster. Monsieur Malone.

M. Malone: Monsieur le président, j'aimerais demander à M. Foster s'il trouve juste de parler ici uniquement de l'Ontario, sans mentionner le reste du Canada, ni aucune ligne directrice qui pourrait s'y appliquer. Je sais que pour certaines provinces on a un nombre minimum de sièges, mais n'est-il pas vrai que le nord du Québec est également une région très peu représentée? Dans le nord de l'Alberta les circonscriptions sont également extrêmement étendues—on peut là aussi faire la comparaison avec des pays européens—et je pense également à ma propre circonscription. Qu'est-ce qui rend l'Ontario si unique, qu'est-ce qui en fait une exception et qu'est-ce qui vous empêche de proposer ici des dispositions générales concernant la taille des circonscriptions?

M. Foster: Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas d'exemples semblables dans d'autres provinces, mais tout simplement que ce corridor entre le nord et le sud de l'Ontario, le long de la rivière des Français, est une zone géographiquement à part. Mon projet de loi propose donc que nous utilisions la frontière sud de la circonscription de Nipissing et que l'on calcule différemment la moyenne pour le nord de l'Ontario.

Je ne pense pas qu'il y ait d'autre province dans laquelle 11 circonscriptions représentent 88% de la superficie de la province, comme c'est le cas pour le nord de l'Ontario. Cela se retrouve dans tous les domaines... ainsi, à l'assemblée législative de l'Ontario, la formule que l'on applique au nord de la province est différente; même au Canadian Bonspiel, le

[Text]

northern Ontario as a separate group. Certainly northern Ontario, for all electoral purposes in the province, is a separate unit.

We are not saying, look, we want to take away from some other province; we are saying, out of the Ontario allocation, let us be fair to northern Ontario and give it the same advantages that some other provinces have in terms of a floor because they face the problem of not as rapid growth as metropolitan areas in Ontario.

• 1650

The Chairman: Mr. Malone, a supplementary.

Mr. Malone: Mr. Chairman, if we accept the argument you put to us, could not the same argument be made for northern Quebec?

Mr. Foster: I think you have two ridings in the province. In northern Ontario we have a geographically separate area with the same population and 100 times the land mass of several provinces, as a matter of fact quite a few provinces. They do operate with floors.

The Chairman: Let me interrupt. We are getting into substance here. We must try to stick to . . .

Mr. Foster: Your honour, I am simply responding to questions that have been put to me.

The Chairman: I recognize that. Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Is there any historical reason for your bill? Is there a precedent? I am trying to find out from you a little more about the reason for such legislation. You are telling us there is a geographical fact that does not exist anywhere else. If this is true, can you base this on historical ground? Was this recognized in the past up to recently? In other words, were there always 11 seats since Confederation in the north of Ontario? What has been the history?

Mr. Foster: There were always 12 seats until 1976. It was reduced . . .

Mr. Ouellet: For 100 years?

Mr. Foster: I do not know for 100 years, but for many years. The Ontario legislature has maintained its quota, even though the average would be less, at 16 seats. They do it by a bill. Even though they do have an independent electoral boundaries commission, they maintain it at 16 seats, even though the population of northern Ontario does not grow as rapidly as southern Ontario. It is just simply a recognition of the distances.

Mr. Ouellet: What you are telling us is this geographical factor has been well recognized and established by the provincial government for a long time.

Mr. Foster: And by most organizations, like the old Department of Regional and Economic Expansion, northern Ontario has always been categorized as a distinct and separate area for governmental administration purposes.

[Translation]

nord de l'Ontario est représenté séparément. En tous les cas, du point de vue électoral, on peut dire que le nord de l'Ontario est une région à part.

Nous ne voulons rien enlever aux autres provinces; nous voulons simplement que le contingent de sièges de l'Ontario soit réparti équitablement, et que le nord de la province dispose des mêmes garanties que d'autres provinces, étant donné que la population de cette région ne croît pas aussi rapidement que celle des régions urbaines de l'Ontario.

Le président: Monsieur Malone, une question complémentaire.

M. Malone: Monsieur le président, si nous acceptons cet argument, la même chose ne pourrait-elle s'appliquer au nord de Québec?

M. Foster: Je crois qu'il y a deux circonscriptions dans la province. Dans le nord de l'Ontario, nous avons une région tout à fait séparée du point de vue géographique ayant la même population et cent fois le territoire de plusieurs provinces. Des minimums sont établis.

Le président: Je voudrais vous interrompre, car nous sommes en train de discuter du fond. Nous devons essayer . . .

M. Foster: Votre honneur, je réponds simplement à des questions qui m'ont été posées.

Le président: Je le comprends bien. Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Votre projet de loi se fonde-t-il sur des antécédents historiques? Y a-t-il un précédent? J'aimerais que vous me donniez un peu plus d'explications et que vous me disiez pourquoi votre projet de loi est nécessaire. Vous nous dites que cette région est unique d'un point de vue géographique. Si tel est le cas, pouvez-vous vous fonder également sur des raisons historiques? En d'autres termes, y a-t-il toujours eu 11 sièges pour le nord de l'Ontario depuis la Confédération?

M. Foster: Il y en a eu 12 jusqu'en 1976, époque à laquelle on a réduit le nombre . . .

M. Ouellet: Il y en a eu 12 pendant cent ans?

M. Foster: Je ne pourrais le certifier, mais il y en a eu 12 pendant de nombreuses années. La législature ontarienne a maintenu son quota à 16 sièges même si la moyenne était inférieure. En fait, le gouvernement ontarien présente des projets de loi à ce sujet. Il y a une commission des limites électorales indépendante l'Ontario et elle maintient le nombre de circonscriptions à 16 bien que la population du nord de l'Ontario ne croisse pas aussi rapidement que celle du sud de la province. C'est simplement une façon de tenir compte des distances.

M. Ouellet: Ce que vous nous dites donc c'est que le gouvernement provincial tient compte de ce fait depuis longtemps.

M. Foster: Et aussi la plupart des organismes comme l'ancien ministère de l'expansion économique régionale; le nord de l'Ontario a toujours été considéré comme une région distincte et séparée à des fins administratives.

[Texte]

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Your bill would very specifically address itself to one region of Canada, even though it is a huge region. What, if any, national demonstrated need would it meet?

Mr. Foster: I see private members' bills as an opportunity for individuals and groups of members to represent not only their own constituency but their regions. I think northern Ontario has a very significant part to play in the Confederation and should have the opportunity for members from the region, albeit only 11 out of 282, to express their will and then to try to persuade other Members of Parliament to support them. The other urgency is the redistribution commissions will be bringing down a report in a couple of years, and if we are going to do something, now is the time to do it.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Foster, if I may, there is nothing in our present law or procedures or Constitution that divides Ontario into northern Ontario and southern Ontario, as I understand it. Is that your understanding as well? It just gives it a number of seats for Ontario by a formula that is established by a commission.

• 1655

Mr. Foster: This would only identify a certain number of Bay seats, other than the Ontario allocation.

The Chairman: Yes.

Mr. Foster: The present formula allows Ontario to go from 95 to 99. We are saying we would like to have 11 out of the 99, rather than less.

As the number of seats goes up, the problem is that Metro grows very rapidly. Northern Ontario grows less rapidly and even though Ontario is gaining seats, northern Ontario keeps . . .

The Chairman: Unfortunately, the trees and reindeer and ordinary deer and bears do not vote—only people, and that makes it difficult. In your comments you made mention of legislation which you are anticipating will come before the House of Commons, and you specifically said that you understood you might lose more seats. Do you have any specific knowledge of this?

Mr. Foster: Well, no. I am just talking about the Redistribution Commission, which is being established now. We could well lose seats by the Redistribution Commission procedure.

The Chairman: I see. So you are just anticipating.

Mr. Foster: But the Redistribution Commission, which was established and went through its whole rigamarole a couple or three years ago, was based on 105 seats. Now it has been reduced to 99 seats.

[Traduction]

Le président: Monsieur Reimer.

M. Reimer: Votre projet de loi porte très précisément sur une région du Canada, même si celle-ci est énorme. Répond-il d'une façon ou d'une autre à un besoin national?

M. Foster: Je considère que les bills privés permettent à des députés seuls ou en groupe de faire connaître et de représenter non seulement leur circonscription mais également leur région. Je crois que le nord de l'Ontario a un rôle très important à jouer dans la Confédération et devrait avoir la possibilité de se faire entendre; pour cela, même si cette région ne dispose que de 11 députés sur 282, elle devrait avoir la possibilité d'exprimer sa volonté et ses députés devraient pouvoir en persuader d'autres et obtenir leur appui. De plus, les commissions de redécoupage publieront un rapport dans deux ans, et si nous voulons faire quoi que ce soit en la matière, c'est maintenant qu'il faut le faire. C'est une question urgente.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur Foster, rien dans la loi actuelle ni dans la Constitution ne sépare l'Ontario en deux régions, le nord et le sud, si je comprends bien. Est-ce cela que vous comprenez également. L'Ontario se voit attribuer en bloc un certain nombre de sièges pour toute la province et cela, conformément à une formule établie par une commission.

M. Foster: Il s'agirait simplement d'identifier un certain nombre de sièges à la Baie, ceci de façon différente du découpage ontarien.

Le président: Oui.

M. Foster: La formule actuelle permet à l'Ontario de disposer de 95 à 99 sièges. Nous voudrions disposer de 11 sièges sur ces 99 et pas moins.

Le problème est que la région métropolitaine de Toronto connaît une croissance très rapide, alors que le nord de l'Ontario ne croît pas au même rythme. Même si l'Ontario obtient davantage de sièges, le nord de la province . . .

Le président: Il est fort malheureux que les arbres, les chevreuils et les ours ne puissent pas voter, seuls les êtres humains le peuvent, c'est ce qui rend les choses difficiles. Dans votre remarque, vous parlez d'une loi qui sera présentée à la Chambre des communes et à la suite de l'adoption de laquelle vous pourriez perdre davantage de sièges. Avez-vous été mis au courant de ce changement?

M. Foster: Non. J'ai simplement parlé de la Commission du redécoupage de la carte électorale qui est actuellement mise sur pied. Nous pourrions fort bien perdre des sièges à la suite de ses travaux.

Le président: Je vois. Vous voulez donc prévenir les choses.

M. Foster: Nous avons déjà connu ce genre de cinéma il y a deux ou trois ans, alors qu'il y avait 105 sièges. À l'heure actuelle ceux-ci ont été réduit à 99.

[Text]

We survived the 105, but whether we will survive 99 or not, I do not know. I do know that the people of northern Ontario feel very strongly about this issue.

The Chairman: Yes. Fine. We thank you, Mr. Foster for appearing before our committee. The committee thanks you, I am sure.

Now, do we have any more business to come before the committee? Mr. Pelletier, would you be in a position to give us a fast run-down on the bills we are going to hear tomorrow?

Mr. Pelletier: Yes.

The Chairman: I do not think it is necessary for us to retain you here every day. I beg your pardon?

Mr. Ouellet: By tomorrow, or immediately?

The Chairman: Well, can you do it now?

Mr. Pelletier: I think it will be more systematic if I can do it tomorrow, in the morning. You will have it for noon.

The Chairman: You will have it for the time of our meeting?

Mr. Pelletier: Yes.

The Chairman: It will be in written form?

Mr. Pelletier: Yes.

The Chairman: Is this agreeable to everyone?

Mr. Reimer: It is fine.

The Chairman: We will proceed this way. Then you can complete the rest of them and we will see you on Thursday, probably.

Mr. Malone.

Mr. Malone: Mr. Chairman, in light of the fact there have been three bills withdrawn, I just wanted to ask about the potential of others, as to whether or not we should have a discussion on that at this time—as to whether we play with a full deck at all times and make additional . . .

The Chairman: It is a good point. I have made a note with the clerk that we would bring it up on our agenda tomorrow.

Mr. Malone: Okay.

The Chairman: Rather than push it at this stage, if we could think about it overnight, we might come up with some thoughts on it and we will bring it forward tomorrow.

Mr. Malone: Okay. If I might raise one other question . . . and I would like to leave it in the same realm—as something to think about—because it is really not one I have any resolution to now. Almost any time we bring up any aspect of our questioning here today, in some way, it touches on substance.

The Chairman: It is difficult. It is like the Speaker in the House of Commons who says, What is your point of order, and what is your point of privilege? It is very difficult.

[Translation]

Nous avons survécu alors qu'il y en avait 105, mais nous ne savons pas si nous pourrions le faire avec 99. Je sais que la population du nord de l'Ontario a cette question fort à coeur.

Le président: Oui. Très bien. Nous vous remercions, monsieur Foster, d'avoir comparu devant le Comité.

Y a-t-il d'autres questions qui doivent être soumises à l'étude du Comité? Monsieur Pelletier, pourriez-vous donner rapidement une bonne idée des projets de loi dont nous serons saisis demain?

M. Pelletier: Oui.

Le président: Je ne crois pas qu'il soit utile que vous soyez ici tous les jours. Pardon?

M. Ouellet: Est-ce que cela se fera demain ou immédiatement?

Le président: Est-ce qu'on pourrait le faire maintenant?

M. Pelletier: Je crois que je pourrais faire un travail plus systématique si c'était demain matin. Vous aurez tous les renseignements pour midi.

Le président: Vous aurez tout ce qu'il faut pour la réunion?

M. Pelletier: Oui.

Le président: Et vous nous ferez un exposé écrit?

M. Pelletier: Oui.

Le président: Êtes-vous d'accord?

M. Reimer: Très bien.

Le président: Nous procéderons donc de cette façon. Vous pourrez terminer, et nous vous retrouvons jeudi probablement.

Monsieur Malone.

M. Malone: Monsieur le président, étant donné que trois projets de loi ont été retirés, je voulais m'enquérir de ce qu'il allait se passer pour d'autres projets de loi. Je me demande s'il ne faudrait pas discuter de la question maintenant, savoir si nous jouons avec un jeu complet en tout temps, afin de . . .

Le président: C'est un bon argument. J'avais l'intention de soulever cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de demain.

M. Malone: Très bien.

Le président: Plutôt que de se dépêcher maintenant, nous pourrions peut-être réfléchir à ces questions entre-temps. Nous aurons peut-être de l'inspiration d'ici là.

M. Malone: Très bien. J'aimerais soulever une autre question . . . pour que l'on puisse y réfléchir, rien de plus. En effet, il s'agit là d'une question à laquelle je ne trouve pas de réponse maintenant. Chaque fois que nous discutons de nos questions il semble que nous nous attaquons au fond.

Le président: C'est difficile en effet. C'est comme le Président de la Chambre des communes qui nous demande s'il s'agit d'une question de règlement ou de privilège. Il est difficile de faire la différence.

[Texte]

Mr. Malone: If someone were—hopefully, never—to bring forward a prejudicial motion against some religious or racial group, this committee would very quickly get into substance.

The Chairman: Yes. I agree.

Mr. Malone: I do not know, Mr. Chairman . . . certainly, I think the spirit we have here is one we all appreciate and understand, and yet, I think this is where I would like to leave it. It is just to reflect that maybe we should not rule out totally and absolutely that we can never touch substance, first of all because I am not sure we can do that; and secondly, there may well be the case where the question of substance is one that could be offensive, and therefore it would be incumbent on the member sponsoring the bill to prove his case.

• 1700

The Chairman: Good point. My purpose in trying to ride herd on the matter of substance is so we can reserve the debate for the House of Commons. We should not begin to debate the pros and cons or the merits or demerits of a bill or a motion in this committee. Our purpose here is to facilitate the movement of bills and motions into the House for the benefit of private members and not really to deal in the substance. I recognize it is very difficult not to deal in substance in many cases. But it is merely to ride herd and try to say, let us deal with the issue, with the merits of the bill and so forth, and not with whether we should proceed or we should not proceed. Providing the bill or motion is legally, constitutionally, and procedurally correct, we should proceed, and we should try to facilitate the moving of that bill into the House of Commons according to our order of precedence.

Mr. Ouellet: What is the agenda for tomorrow?

The Chairman: Tomorrow we have eight witnesses, including Mr. Domm. Mr. Domm is No. 1.

Mr. Ouellet: You start at 1.30.

The Chairman: No, 3.30.

Mr. Reimer: How long are we going?

The Chairman: On a basis of 15 minutes, with 8 motions before us, you can do a little calculation there.

Mr. Ouellet: Are we all going to be here tomorrow?

The Chairman: Yes, we should be.

Mr. Ouellet: I am asking the question because in fairness to all of these members who will come before us, we are supposed to hear them and then reflect among ourselves . . .

The Chairman: That is right.

Mr. Ouellet: —and if we are not there, it would be very difficult really to reflect, in fairness to them. We are not many. We are seven. Indeed, I think it is important that . . .

[Traduction]

M. Malone: Si quelqu'un présentait une motion—et espérons que ce ne sera jamais le cas—qui porterait préjudice à un groupe religieux ou racial, le Comité devrait se pencher très rapidement sur une question de fond.

Le président: Je suis d'accord.

M. Malone: Alors, monsieur le président, tout le monde semble comprendre l'esprit qui anime les travaux de notre comité, et j'aimerais que cela ne change pas. Je voulais simplement faire valoir que nous ne pouvons exclure totalement et absolument de ne jamais aborder le fond d'un projet de loi, premièrement parce que je ne suis pas sûr que nous puissions nous y engager et, deuxièmement, il peut arriver que la substance d'un projet de loi prête à contestation, auquel cas il appartiendrait à son parrain de le justifier.

Le président: Bonne remarque. Mon objectif, en me faisant le chien de garde au sujet de la substance, c'est de réserver le débat à la Chambre des communes. Il ne me conviendrait pas que nous commençons à débattre des avantages et des inconvénients, ou du bien-fondé ou de l'absence de bien-fondé d'un projet de loi ou d'une motion au sein du Comité. Notre rôle ici est de faciliter le mouvement des projets de loi et des motions vers la Chambre, pour le bénéfice des députés individuels et nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond. J'ai conscience qu'il sera difficile, dans beaucoup de cas, d'éviter de le faire, mais il s'agira néanmoins d'y veiller pour que le débat sur le bien-fondé du projet de loi et cetera se déroule bien à la Chambre et pas chez nous. Dans la mesure où un projet de loi ou une motion sont recevables, au plan juridique et constitutionnel et au regard de la procédure, il nous incombe d'aller de l'avant et de faciliter le dépôt de ce projet de loi à la Chambre des communes dans l'ordre de priorité que nous aurons décidé.

M. Ouellet: Quel est notre ordre du jour pour demain?

Le président: Nous entendons demain huit témoins, y compris M. Domm. M. Domm sera le premier.

M. Ouellet: Nous commençons à 13h30?

Le président: Non à 15h30.

M. Reimer: Combien de temps durera la séance?

Le président: En comptant 15 minutes par motion, et avec huit motions, c'est facile à calculer.

M. Ouellet: Serons-nous tous là demain?

Le président: Oui, il faudrait tâcher.

M. Ouellet: Je pose la question parce que nous sommes censés entendre tous les députés qui se présenteront et réfléchir ensuite entre nous . . .

Le président: C'est vrai.

M. Ouellet: . . . et si tout le monde n'est pas là, il sera difficile de réfléchir. Nous ne sommes pas nombreux, nous sommes sept. Je pense donc qu'il est important que . . .

[Text]

The Chairman: We have one member who is not here, and we are endeavouring to get a second or a substitute from his list.

Mr. Ouellet: I see. Frankly, I am sorry. It may be a little embarrassing, what I am saying. I do not even know who is missing.

The Chairman: Mr. St. Germaine is missing.

Mr. Ouellet: Is he going to be here tomorrow? Frankly, if Gerry is going to miss tomorrow again, it will be very tough for him to pass judgment on the bills.

The Chairman: I do not think he is going to be here tomorrow, but we are endeavouring to have a substitute for him.

Mr. Malone: Mr. Ouellet raises a couple of questions that I have been wondering about too. I am wondering, therefore, can you tell us the target date to finish all 20?

The other one is, let us say we get into Thursday or Friday. Now we are into the decision-making process. I presume we will have the transcript of these meetings so we can reread . . .

The Chairman: Yes.

Mr. Malone: Okay. Fine. But can you tell us the target date to finish?

The Chairman: It is just a matter of time. We have 3 bills today, 8 tomorrow. That is 11. We had 20; 3 have been withdrawn. That is 17. That leaves us with 6 for Thursday to be scheduled. Some of the difficulty is that the members are not here to present their bills.

Mr. Malone: The reason I asked that is that I will not be here next week.

The Chairman: We will have Mr. Penner's motion. He will be back in town Wednesday night. Mr. O'Neil said he could testify on Thursday. Mr. Robinson is not here. He will not be here until next week. Mr. Greenaway will not be here until next week. Mr. Fulton will not be here till next week, and Mr. Stackhouse will not be here till next week. So we may want to take a look at those particular motions.

• 1705

The Standing Orders say it is really up to the committee. As soon as we report to the House, then the matters will proceed. So the sooner we dispatch and handle these various matters, the sooner we can report to the House.

Mr. Laundy: Adoption is automatic.

The Chairman: I would hope that we could have most of them done this week, and have the four hang-overs for next week. And then the matter can proceed and then we will . . .

Mr. Ouellet: There is no private member . . .

The Chairman: No. You see, that should be our objective. Our objective should be to get that process going as fast as we can. We are losing debating time right now.

[Translation]

Le président: Il y a un membre absent; nous tâcherons de trouver un remplaçant sur sa liste.

M. Ouellet: Je vois. Je regrette, c'est un peu gênant pour moi, mais je ne sais même pas qui est absent.

Le président: M. St-Germain est absent.

M. Ouellet: Sera-t-il là demain? Franchement, si Gerry doit encore être absent demain, il lui sera très difficile de se prononcer sur les projets de loi.

Le président: Je ne pense pas qu'il soit là demain, mais nous allons tâcher de lui trouver un remplaçant.

M. Malone: M. Ouellet a posé quelques questions sur lesquelles je m'interroge également. Pourriez-vous nous dire à quelle date nous comptons avoir expédié les 20?

Ensuite, supposons que nous ayons jusqu'à jeudi ou vendredi. Nous aurons alors à prendre des décisions. Je présume que nous aurons alors les procès-verbaux de ces séances afin que nous puissions tirer . . .

Le président: Oui.

M. Malone: D'accord. Bien. Pourriez-vous dire à quelle date nous comptons terminer nos travaux?

Le président: C'est juste une question de temps. Nous avons trois projets de loi aujourd'hui, et huit demain. Cela fait onze. Nous en avons vingt au début, trois ont été retirés. Cela en laisse dix-sept. Il nous en restera donc six à voir jeudi. L'un de nos problèmes, c'est que tous les députés ne sont pas là pour présenter leur projet de loi.

M. Malone: Si je pose la question, c'est que je serai moi-même absent la semaine prochaine.

Le président: Nous aurons la motion de M. Penner. Il sera de retour en ville mercredi soir. M. O'Neil dit qu'il pourrait témoigner jeudi. M. Robinson n'est pas là. Il ne sera pas là non plus la semaine prochaine. M. Greenaway ne sera pas là avant la semaine prochaine. M. Fulton ne sera pas là avant la semaine prochaine, pas plus que M. Stackhouse. Nous voudrions peut-être jeter un coup d'oeil sur ces motions en particulier.

Le Règlement nous permet de décider nous-mêmes. Ces projets de loi seront entendus dès que nous ferons notre rapport à la Chambre. Donc, plus nous nous dépêcherons et plus tôt nous pourrions faire notre rapport à la Chambre.

M. Laundy: L'adoption est automatique.

Le président: J'espère que nous pourrions expédier la majorité cette semaine et n'avoir plus que les quatre la semaine suivante. Nous pourrions alors . . .

M. Ouellet: Il n'y a pas de député particulier . . .

Le président: Non. Voyez-vous, c'est cela notre objectif. De lancer le processus aussi rapidement que nous le pouvons. Nous perdons du temps en ce moment.

[Texte]

Mr. Reimer: That is right.

Mr. Ouellet: Maybe we should have a preliminary discussion among ourselves at one point, even before we finish questioning our colleagues. I think your question was an interesting one, you know, the element of urgency. It is one aspect; that is what you said. Is anybody preparing a little document, something that we could look at in terms of how we are going to assess this? Have you thought about this?

The Chairman: Oh, yes, we have thought about it. I was going to ask Mr. Laundry to talk about that, although not particularly today. Tomorrow we are pretty filled up as well. I thought perhaps on Thursday we could hear Mr. Pelletier on it and we could hear Mr. Laundry on it, because he was with the committee; he wrote the report, as you know. He has some views; I have some views, and I am sure you have views as well on how we should proceed.

Mr. Ouellet: That would be good.

The Chairman: So, Mr. Plourde, do you prefer that if we can meet on Thursday—we do not have too many matters of bills or motions before us on Thursday—perhaps we could clean this up and use the latter part of our meeting to discuss it, and then we could proceed. Does everybody agree with that?

Mr. Ouellet: *Très bien.*

The Chairman: Then if there is no more business before the committee, we will adjourn till tomorrow at 3.30 p.m. in Room 307, West Block.

[Traduction]

M. Reimer: C'est juste.

M. Ouellet: Nous devrions peut-être avoir une discussion préliminaire entre nous, peut-être même avant que nous finissions d'interroger nos collègues. Ce que vous avez dit est intéressant, concernant l'urgence. C'est un aspect. Quelqu'un travaille-t-il sur un petit document, quelque chose que nous pourrions prendre comme point de départ sur la question de savoir comment nous allons procéder. Y avez-vous réfléchi?

Le président: Oui, nous y avons réfléchi. J'allais demander à M. Laundry de nous en parler, mais pas spécialement aujourd'hui. Notre calendrier est déjà pas mal chargé demain aussi. Je pensais que peut-être jeudi nous pourrions entendre M. Pelletier là-dessus et M. Laundry, car ils participaient à ce comité, comme vous le savez, c'est lui qui a rédigé le rapport. Il a quelques avis, j'en ai aussi et je suis sûr que vous en avez vous-même sur la façon dont nous devrions procéder.

M. Ouellet: Ce serait bien.

Le président: Donc, monsieur Plourde, préférez-vous que nous nous réunissions jeudi si nous le pouvons—nous n'aurons ni projet de loi ni motion jeudi—nous pourrions alors régler tout cela, en parler vers la fin de la séance et aller ensuite de l'avant. Tout le monde est-il d'accord?

M. Ouellet: *Very well.*

Le président: Dans ce cas, s'il n'y a rien d'autre, je lève la séance jusqu'à demain 15h30 dans la salle 307 de l'Édifice de l'ouest.

HOUSE OF COMMONS
Session No. 3
Wednesday, April 6, 1986
Chairman Bill



Book Talk
Les livres
K1A 0S9
OTTAWA

Minister of
of the

Private Members' Business

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 3

Le mercredi 4 avril 1986

Président: Bill Kempf

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Affaires émanant des députés

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

TÉMOINS:

(Voir à l'arrière)

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-85



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the House of Commons:

Jean-Robert Gauthier, M.P.;

Jim Manly, M.P.;

Maurice Foster, M.P.

De la Chambre des communes:

Jean-Robert Gauthier, député;

Jim Manly, député;

Maurice Foster, député.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 3

Fascicule n° 3

Wednesday, April 9, 1986

Le mercredi 9 avril 1986

Chairman: Bill Kempling

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to
43 inclusive

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement
31 à 43 inclusivement

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Bill Kempling
Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling
Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

TEMOINS

(7 or 8 copies)

WITNESSES

WITNESSES

(See back cover)

De la Chambre des communes

Jean-Robert Gauthier, député

Jim Manly, député

Maurice Foster, député

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 9, 1986

(3)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met at 3:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde and John Reimer.

Acting Member present: Roger Clinch for Gerry St. Germain.

Other Members present: Elliot Hardey, Jim Jepson, Dan McKenzie, Geoff Scott and Gordon Taylor.

In attendance: From the Office of the Law Clerk of the House of Commons: Marcel Pelletier, Law Clerk. *From the House of Commons:* Phillip Laundy, Clerk Assistant (Procedural and Administration).

Witnesses: From the House of Commons: Bill Domm, M.P.; Albert Cooper, M.P.; Charles Caccia, M.P.; Stan Hovdebo, M.P.; Bill Attewell, M.P.; Jean-Claude Malépart, M.P.; Bill Blaikie, M.P. and Ernie Epp, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witnesses each made a statement and answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee proceeded *in camera*.

At 5:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 9 AVRIL 1986

(3)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 15 h 35, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer.

Membre suppléant: Roger Clinch pour Gerry St. Germain.

Autres députés présents: Elliot Hardey, Jim Jepson, Dan McKenzie, Geoff Scott and Gordon Taylor.

Aussi présents: Du bureau du Légiste de la Chambre des communes: Marcel Pelletier, légiste. *De la Chambre des communes:* Phillip Laundy, greffier adjoint, (Procédure et administration).

Témoins: De la Chambre des communes: Bill Domm, député; Albert Cooper, député; Charles Caccia, député; Stan Hovdebo, député; Bill Attewell, député; Jean-Claude Malépart, député; Bill Blaikie, député; Ernie Epp, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux articles 31 à 43 inclusivement du Règlement.

Les témoins font chacun une déclaration et répondent aux questions.

A 17 h 30, le Comité procède à huis clos.

A 17 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, April 9, 1986

• 1535

The Chairman: We have a quorum and we will proceed.

At the outset I am going to ask Mr. Pelletier, our Law Clerk and Parliamentary Counsel, to read a letter he has addressed to me regarding the bills and the motions which will come before the committee today.

Before doing this I want to advise everyone that the purpose of this meeting is to hear submissions from those whose bills or motions have been drawn. We are not here to discuss the substance of the bill—whether we like it or do not like it, whether it is good, bad or indifferent—or the motion. The purpose of the members gathering here is to try to convince the members of the committee their bill or motion is one which should be considered as a votable motion or bill before the House of Commons. I mention this to members so they will stick strictly to the technicality of the bill and not the substance, as far as possible, when they are questioning the witness.

Mr. Pelletier, if you will proceed to read your letter to me on the various bills and motions before us, then we will go to our first witness.

Mr. Marcel Pelletier (Law Clerk and Parliamentary Counsel): The letter is dated April 9, 1986, and it is goes as follows:

Dear Mr. Kempling:

This is further to your request of yesterday during the meeting of your committee for my opinion on the legality of certain items of private members' business currently considered by your committee.

Bills. Bill C-272 in the name of Mr. Domm, An Act to Amend the Criminal Code (capital punishment), seeks to reinstate the death penalty for murder committed during the commission of certain violent or districtive crimes. The bill reproduces largely provisions which were already in the Criminal Code prior to the abolition of the death penalty in 1976.

In my opinion, the provisions of Bill C-272 are not incompatible with those of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and there is no reason why the bill should not be allowed to proceed. Bill C-272 is the only bill on the list of items set down for consideration by the committee for today.

Notices of Motions. Motion M-19, Mr. Cooper. It may be argued that certain words or phrases contained in this motion lack precision, but this is not sufficient to prevent further consideration of the motion. In this regard, I would refer you to Citation No. 424(2) of *Beauchesne's Fifth Edition* which goes as follows:

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 9 avril 1986

Le président: Puisque nous avons quorum, la séance est ouverte.

Je demanderai tout d'abord à M. Pelletier, notre conseiller juridique, de nous lire la lettre qu'il m'a adressée concernant les projets de loi et les motions que le Comité étudiera aujourd'hui.

Auparavant, je vous rappelle que nous sommes ici pour entendre des exposés relatifs aux projets de loi ou aux motions qui ont été choisis, et pas pour débattre de la motion ni du fond du projet de loi, que ce dernier nous plaise ou non, qu'il soit bon, mauvais ou inutile. Les députés sont ici pour essayer de convaincre les membres du Comité que leur projet de loi ou que leur motion devrait faire l'objet d'un vote en Chambre. Quand vous poserez des questions aux témoins, j'espère donc que vous vous en tiendrez à l'aspect technique du projet de loi dans la mesure du possible.

Monsieur Pelletier, veuillez donc lire la lettre que vous m'avez adressée sur ces divers projets de loi et ensuite, nous entendrons notre premier témoin.

M. Marcel Pelletier (conseiller juridique et parlementaire): Cette lettre est datée du 9 avril 1986 et adressée à M. Kempling, et dit:

Monsieur,

Par les présentes, je donne suite à la demande que vous m'avez adressée hier lors de la réunion de votre Comité, soit de fournir une opinion juridique sur le caractère légal de certains articles contenus dans les projets de loi émanant de députés que votre Comité étudie actuellement.

Projets de loi. Le projet de loi C-272, présenté par M. Domm, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale), a pour objet le rétablissement de la peine de mort pour les meurtres perpétrés lors de la commission d'actes criminels de nature violente et destructive. Le projet de loi reprend essentiellement les articles contenus dans le Code criminel avant l'abolition de la peine de mort en 1976.

Les dispositions du projet de loi C-272 ne vont pas à l'encontre des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés; il n'y a donc aucune raison de ne pas poursuivre l'étude de ce projet de loi. Parmi les sujets d'étude réservés aujourd'hui, il s'agit du seul projet de loi.

Avis de motions. La motion M-19, M. Cooper. On pourrait soutenir que certains mots ou certaines phrases contenus dans la motion manquent de précision, mais ce n'est pas une raison suffisante pour refuser de l'étudier. Je vous réfère à cet égard à la citation numéro 424(2) de la cinquième édition de *Beauchesne*, qui se lit comme suit:

[Texte]

A motion is not irregular on account of its vagueness.

Motions M-118, M-105, M-86, M-88 and M-103. All of those motions, although dealing with difference subject-matters are couched in the standard language, namely that:

The government should consider the advisability of . . .

If adopted, the government will only be required to consider the matter called for in those motions. There is no direct expenditure of public funds triggered by the language of those motions.

Motion 104, Mr. Blaikie. If adopted, that motion would constitute a resolution of the House expressing an opinion on the Grand Canal project and opposing further consideration of the proposal. There is no legal or procedural impediment to the acceptability of this motion, nor do I see any with regard to the other Notices of Motion listed above.

I hope that this is of some assistance to you and to the members of your committee.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Pelletier. The clerk will distribute a copy of this letter to those members who do not have it already so you can have it in your file if required for future reference.

• 1540

We will now proceed in the hearing of Mr. Domm's bill. Mr. Domm, we have been hearing members for a total of 15 minutes. You have 5 minutes to give us an outline of your bill and arguments as to why we should consider it one of the votable bills, and 10 minutes of questions from the members of the committee. Then we will pass on to the next matter.

If you are prepared, would you proceed, please.

Mr. Bill Domm (MP from Peterborough): Mr. Chairman and colleagues, during my seven years as a Member of Parliament, I have introduced various bills and motions dealing with capital punishment: in 1980, Bill C-584; in 1984, C-213 and C-202; and in 1986, this present bill, C-217, and also two motions currently on the Order Paper. However, none were allowed to proceed past second reading due to the limited and restricted time allotted for private members' business.

Subsequently, my ability to represent the views of the majority of my constituents was severely impeded, and I applaud the recent changes made in private members' business which now allows six significant items on the Order Paper to be voted on.

I should begin by emphasizing that one of the most beneficial qualities of this bill exists in its specific and definite design. Its purpose is to reinstate the death penalty for murder committed during the commission of certain violent and destructive crimes of a kind which might create a climate of insecurity in the population at large.

Today, the Criminal Code does in fact cover acts which are commonly referred to as terrorism, but does not provide harsh enough penalties. Therefore, we have unintentionally limited

[Traduction]

Le manque de précision d'une motion ne la rend pas irrégulière.

Motions M-118, M-105, M-86, M-88 et M-103. Même si le sujet des motions diffère, leur libellé est le même, soit:

que le gouvernement étudie la possibilité de . . .

En adoptant ces motions, on demande simplement au gouvernement d'en étudier le sujet. Ces motions n'entraînent en effet aucune dépense de deniers publics.

Motion 104, M. Blaikie. Si la motion est adoptée, elle aura l'effet d'une résolution de la Chambre selon laquelle on devrait rejeter le projet du Canal Grand. Ni la loi ni le règlement ne nous empêche d'accepter cette motion, pas plus d'ailleurs que les autres motions qui figurent sur les avis de motion.

J'espère que cela règle vos problèmes et ceux des membres du Comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Pelletier. Le greffier remettra un exemplaire de cette lettre aux députés qui n'en ont pas, pour qu'ils les mettent dans leur dossier.

Nous passons maintenant au projet de loi de M. Domm. Monsieur Domm, vous avez 15 minutes, 5 minutes pour nous donner un bref aperçu du projet de loi et justifier les raisons pour lesquelles il devrait faire l'objet d'un vote, et 10 minutes pour répondre aux questions des membres du Comité. Ensuite nous passerons au sujet suivant.

Allez-y, si vous êtes prêts.

M. Bill Domm (député de Peterborough): Monsieur le président, chers collègues, je suis député depuis 7 ans et j'ai présenté divers projets de loi et motions portant sur la peine capitale: C-484, en 1980; C-213 et C-212 en 1984; et en 1986, le projet de loi C-272 ainsi que deux motions qui sont actuellement inscrites au Feuilleton. Malheureusement, le peu de temps accordé aux affaires émanant des députés a fait qu'aucune de ces projets de loi ou motions n'ont été débattus en deuxième lecture.

Je n'ai donc pu rendre justice à mes commettants, et c'est pourquoi j'applaudis les changements apportés récemment aux affaires émanant des députés puisque six des sujets présentés seront inscrits au Feuilleton et feront l'objet d'un vote.

Je vous dirais tout d'abord que ce qui fait l'intérêt de ce projet de loi, c'est sa conception unique. Il a pour but de rétablir la peine de mort pour le meurtre perpétré lors de la commission d'un acte de nature violente et destructrice, car ce genre de crime risque de semer la panique parmi la population.

Le Code criminel prévoit actuellement des sanctions contre les actes appelés communément actes de terrorisme, mais ces sanctions ne sont pas assez sévères. Nous avons donc délibéré-

[Text]

the scope of this bill dealing with capital punishment, which must be considered with a great deal of care and caution.

We have now completed the process of randomly choosing 20 items from the Order Paper to be given precedence for private members' business. This committee has the task of evaluating and selecting up to six items to be considered as votable, which, in my mind, must satisfy the following criteria: (1) national importance; (2) consistent demand by Parliament; (3) degree of urgency; (4) substantial public support.

This bill, Bill C-272, meets these requirements. It is a subject which crosses all provincial and territorial boundaries, affecting Canadians of every walk of life, and is not restricted to regional interests. It is truly a national issue. This matter has constantly demanded parliamentary attention, as witnessed by the approximately 40 private members' bills introduced since 1974 calling for reinstatement of the death penalty.

The problem has never been more urgent than it is today, considering the unfortunate increase in police killings combined with the recent dramatic rise in acts of terrorism.

Finally, public opinion polls have consistently revealed the majority of Canadians support a return of capital punishment and would view the re-opening of this debate as an extremely positive development. This legislation satisfies the criteria and qualifications which should be applied when choosing whether or not an item will be voted on.

In the past, private members' business was basically ineffective. To quote the McGrath committee report, "the House does not attach any great importance to private members' business as it is now organized". Consequently, all political parties agreed to reform parliamentary procedure to improve the legislative process and enhance the role of the individual Member of Parliament in private members' business.

Therefore, it is imperative that this committee fulfil those commitments in the spirit of reform. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Domm. That was a very concise statement. You only took 4 minutes. We now have 11 minutes of questioning, and I will start with Mr. Reimer and then Mr. Blaikie.

Mr. Reimer: Mr. Domm, you have mentioned four criteria you are commending to us for consideration of all these bills before us, and of course you have mentioned in your opinion your bill meets these four.

The first one of the four you mentioned was its national importance. Yesterday, when we had three other bills before us, I asked all three the same question, and I would like to do the same with you. How does your bill meet some national demand, national urgency or national requirement commending it to make it a votable bill ahead of others?

• 1545

Mr. Domm: Mr. Reimer, through the chairman, first of all let me say that there has never been a Gallup poll taken in

[Translation]

ment limité la portée de ce projet de loi qui concerne la peine de mort et qui mérite d'être étudié de très près.

Nous avons tiré au sort les 20 sujets du Feuilleton qui seront étudiés en priorité à l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Votre comité doit choisir dans cette liste les six sujets qui feront l'objet d'un vote et qui, je suppose, doivent répondre aux critères suivants: (1) importance nationale; (2) intérêt soutenu des parlementaires; (3) caractère urgent; (4) appui considérable de la part du public.

Le projet de loi C-272 remplit ces conditions. Son sujet n'est pas limité à des intérêts régionaux; il porte sur une question vraiment nationale, déborde les frontières provinciales et territoriales et touche tous les Canadiens. C'est une question à laquelle le Parlement s'est toujours intéressé, témoins la quarantaine des projets de loi privés présentés depuis 1974 et demandant le rétablissement de la peine de mort.

Le problème ne s'est jamais fait sentir de façon aussi aigüe, si l'on considère le nombre croissant de victimes chez les policiers et la montée marquée des actes de terrorisme.

Finalement, des sondages effectués auprès du public canadien ont révélé que la majorité des ressortissants étaient en faveur du rétablissement de la peine capitale et considèrent la réouverture du débat comme une démarche très positive. Le projet de loi remplit toutes les conditions nécessaires pour justifier un vote.

Autrefois, les affaires émanant des députés ne donnaient guère de résultats et je vous cite un extrait du rapport du comité McGrath: «La Chambre n'attache guère d'importance aux affaires émanant des députés dans les circonstances actuelles». Tous les partis politiques ont donc décidé de mettre en oeuvre une procédure de réforme parlementaire pour rehausser le processus législatif et, partant le rôle d'un simple député par le truchement d'un bill d'intérêt privé.

Dans l'esprit de cette réforme, il est donc impératif que le Comité réponde à ces attentes. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci infiniment, monsieur Domm. Vous êtes d'une concision rare. Ça ne vous a pris que 4 minutes. Il vous reste donc 11 minutes pour les questions. Je donnerai tout d'abord la parole à M. Reimer et ensuite à M. Blaikie.

M. Reimer: Monsieur Domm, vous avez cité 4 critères dont nous devrions tenir compte lors de notre choix. Vous avez ajouté, bien entendu, que votre projet de loi répondait à ces quatre critères.

Le premier mentionné était l'importance nationale. Trois députés sont venus hier nous présenter leur projet de loi et je leur ai posé à tous la même question. J'aimerais vous la poser à votre tour. Dans quelle mesure votre projet de loi répond mieux que les autres aux quatre critères qui ont été mentionnés?

M. Domm: Monsieur Reimer, permettez-moi de vous dire qu'on n'a effectué aucun nouveau sondage Gallup au Canada

[Texte]

Canada since 1953 where the majority of the Canadian population did not support capital punishment, either the retention of it or a return to it.

The second point I will make in answer to your question is that it is a subject which crosses all provincial and territorial boundaries, affecting Canadians of every walk of life and is not restricted to regional interests.

Mr. Reimer: Supplementary, if I may, Mr. Chairman. One other thing you mentioned, Mr. Domm, was the fact that since 1974—if I heard you correctly—there were some 40 bills on this topic before the House. Do you have any figures which would compare this to all other topics? Yes, 40 bills on this one, but if we took another topic or any other topic, is this in excess of all others or not, to your knowledge?

Mr. Domm: I did not come across and I did not do an examination for similarities between one bill and another. I did not read all the bills. But on topic content, it reached the highest number of bills presented by a cross-section of Members of Parliament from every part of the country as the number one.

Mr. Reimer: Just to repeat that, for the record then, across the country, this is since 1974.

Mr. Domm: My figures go back since I became a Member of Parliament, 1979.

Mr. Reimer: Okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have three or four questions for the witness. I want to begin by saying—because we all know what a controversial subject this is, so that no one thinks I am pretending to have a hidden agenda, the witness will know probably—that I have in the past and still do oppose the return to capital punishment, but I have also been an outspoken advocate of more free votes in the House of Commons and also responsible in part as a member of the reform committee for the process we are entering into here today.

I am concerned, in the questions that I ask, about the integrity of private member's business and the process we set up. The witness has said how important he thinks this issue is, and I would agree with him. I would not disagree that it is regarded as a matter of national importance by many people, that there has been demand for it in Parliament, that Gallup polls are what the member says they are. I might debate the degree of urgency. But in any event the question becomes, if all those things are the case—as the witness has said—do you not think it is the kind of issue that deserves more than the five hours of debate that it would be able to receive and that on an intermittent basis, if it were to be decided as a result of the private member's process?

Mr. Domm: Mr. Chairman, as directly as I can answer that question I would say that there is no restriction, according to my interpretation of the rules, as to the time it can spend in committee. There is a committee stage between second and third reading. I would suggest that what this country needs is some discussion and input from the constituents out there as to

[Traduction]

depuis 1953, à l'époque où la majorité de la population canadienne s'était prononcée contre le maintien ou le rétablissement de la peine de mort.

Je vous dirai ensuite en réponse à votre question, que c'est un sujet qui déborde les frontières provinciales et territoriales, qui touche tous les Canadiens et qui n'est pas limité à des intérêts régionaux.

M. Reimer: Question complémentaire, monsieur le président. Vous avez mentionné entre autres, monsieur Domm, que depuis 1974, si j'ai bien compris, une quarantaine de projets de loi avaient été déposés en Chambre sur le sujet. Avez-vous des chiffres comparatifs pour les autres sujets? Nous avons effectivement eu une quarantaine de projets de loi sur la peine capitale, mais est-ce que c'est énorme au regard des autres sujets?

M. Domm: Je ne sais pas, je n'ai pas comparé mon projet de loi à d'autres. Je n'ai même pas lu tous les autres projets de loi. Mais c'est sur la peine capitale qu'il y a eu le plus grand nombre de projets de loi présentés par des députés venus des quatre coins du pays.

M. Reimer: Tout cela, depuis 1974?

M. Domm: Mes chiffres remontent à l'époque où j'ai été élu député, soit 1979.

M. Reimer: Bon. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai 3 ou 4 questions à poser au témoin. Vu la nature controversée du sujet, j'aimerais vous dire carrément que je n'ai rien à cacher; le témoin n'ignore probablement pas que je me suis déjà proposé au rétablissement de la peine de mort, et je maintiens cette position; par contre, je me suis toujours prononcé ouvertement en faveur de votes libres à la Chambre et je faisais partie du Comité de réforme grâce auquel nous avons cette séance aujourd'hui.

Les questions que je pose marquent l'intérêt que je porte à l'intégrité des bills privés et du processus que nous mettons sur pied. Le témoin nous a dit qu'il s'agissait là d'une question très importante, et je suis de son avis. Je ne nierai pas non plus que la question est considérée comme une question d'importance nationale par beaucoup de gens, qu'elle a constamment suscité de l'intérêt de la part des parlementaires, et je ne mets pas en doute les conclusions des sondages Gallup cités par le député. Par contre, je me demande si la question est vraiment urgente. Mais ne pensez-vous pas qu'une décision sur un sujet aussi important ne devrait pas être prise à l'issue d'un débat de 5 heures à peine, ce qui serait le cas si votre projet de loi était choisi?

M. Domm: Monsieur le président, j'essaierai de répondre aussi directement que possible à cette question. Selon mon interprétation du Règlement, il n'y a rien qui oblige le Comité à limiter les débats. L'étude peut se poursuivre à l'étape de la deuxième et de la troisième lecture. Ce qu'il faudrait, c'est que nos électeurs puissent participer à la discussion et nous dire ce

[Text]

what they think, the experts in the field on this subject of justice. For that reason, I think we could stay in committee between second and third reading for as long as was deemed necessary by the committee having the hearings. So I think that your question would be answered.

As far as parliamentarians are concerned, they are free to discuss this subject any time they want, any day of the week. It is not a party position, at least it is not with the government. It is not a party position with the Liberals, to the best of my knowledge. I think it might be with the NDP and so consequently I find it a little more difficult to answer your question.

Mr. Blaikie: Well, Mr. Chairman, the fact remains that we do not need only five hours of parliamentary debate, and how long the committee actually sat or the extent of its hearings is something that would have to be decided by the committee and is not something we can speak with certainty about at this point.

The witness will also be aware that the Prime Minister of Canada has promised, both before the election and I understand to his caucus and publicly to others who are concerned about this issue, that he would cause to have happen in the House of Commons a free vote on this, that he is committed to that.

Now, I want to ask two questions with respect to that. Given that the Prime Minister has made this promise this does two things. One, it changes the context. Most of the bills you referred to, the 40 bills that have been introduced since 1974—I forget just how many, but a great many since 1974—were introduced in the context of a Parliament which had a government that was committed to not having a vote on capital punishment. Those private members' bills were forwarded as a way of trying to call attention to something that the government had indicated it was not prepared to put on the parliamentary agenda itself.

• 1550

We now have a government that is prepared to put that issue on the parliamentary agenda. So, I want to ask two things of the witness: one, do you not trust the Prime Minister when he says that he would cause a vote to happen? Why are you going about this unless you do not take the Prime Minister 100% at his word that he will actually cause a vote to happen? Because the Prime Minister could make this vote happen long before this private members' process might conclude itself.

Mr. Domm: Well, I had a resolution on the Order Paper calling for a free vote. This is not a resolution calling for a free vote. A free vote will not change the Criminal Code. A free vote will only give a plebiscite of the Members of Parliament, and how they feel on the issue. It then behooves either the private members of this House of Commons or the government to bring in changes to the Criminal Code if they wish. There is no intent of this bill to run ahead of a free vote. This is legislation we are dealing with here, not a plebiscite of Members of Parliament.

Mr. Blaikie: This bill would do what I understand the Prime Minister has promised—that he would cause legislation to be

[Translation]

qu'ils pensent, ainsi que les experts dans le domaine de la justice. Le Comité peut donc siéger aussi longtemps qu'il le juge nécessaire pour étudier le projet de loi à l'étape de la deuxième et de la troisième lecture. Je pense avoir répondu à votre question.

Quant aux parlementaires eux-mêmes, ils sont libres de discuter du sujet tous les jours de la semaine, au moment où ils veulent. La question n'est pas partisane. Le gouvernement n'a pas pris position, ni les Libéraux, que je sache. Comme ce n'est apparemment pas le cas pour les NPD, j'ai un peu plus de mal à répondre à votre question.

M. Blaikie: Le fait est, monsieur le président, qu'un débat parlementaire de 5 heures ne suffit pas, et la longueur des séances et la durée des débats n'ont pas encore été discutées par les membres du Comité. La situation est donc encore vague.

Le témoin n'ignore sûrement pas les promesses faites par le premier ministre du Canada avant les élections et devant les membres de son caucus et en public d'ailleurs: il s'est engagé à laisser les députés voter librement en Chambre sur la question.

J'ai donc deux questions à vous poser à cet égard. Que le premier ministre ait fait cette promesse change deux choses. En premier lieu, le contexte. La plupart des quarante et quelque projets de loi présentés depuis 1974 et auxquels vous avez fait allusion, ont été présentés devant le Parlement alors que le gouvernement au pouvoir avait refusé que les députés votent sur la peine de mort. Ces derniers ont donc présenté des bills privés pour attirer l'attention sur le fait que le gouvernement avait décidé de ne pas rouvrir le débat.

Le gouvernement au pouvoir aujourd'hui est prêt à le faire. J'ai donc deux questions à poser au témoin: quand le premier ministre nous dit qu'un vote aura lieu sur la question, lui faites-vous confiance? Si vous lui faites confiance, je vois mal pourquoi vous procédez ainsi. Le premier ministre peut fort bien décider que ce vote aura lieu avant même que ces bills aient été étudiés.

M. Domm: J'ai inscrit une résolution au feuillet relatif à un vote libre. Il ne s'agit pas ici d'une résolution en faveur d'un vote libre. Un vote libre ne change pas pour autant le Code criminel. Il représente simplement un plébiscite des députés sur la question. Ensuite, c'est aux simples députés de la Chambre des communes ou au gouvernement d'apporter des modifications au Code criminel le cas échéant. Ce projet de loi ne veut pas prendre le pas sur un vote libre. Il s'agit d'une mesure législative, pas d'un plébiscite des députés.

M. Blaikie: Le premier ministre a promis de présenter une mesure législative sur laquelle les députés pourront se pronon-

[Texte]

brought forward which would have the effect of returning capital punishment on which there could be a free vote. There is no distinction between free vote and legislation in that respect. So I want to ask—because I did not get to my second question—again: Do you not trust the Prime Minister? Is this a way of making sure, just in case he does not mean it?

By promising a free vote—or by promising a vote, in this case a free vote—has the Prime Minister not made this part of the government's agenda, and by doing so, created the situation in which, deciding to make this particular bill a votable item, we would be wasting as a private members' committee an opportunity for a votable item? In other words, we would be causing a vote to happen on something that the Prime Minister has already said there is going to be a vote on. The purpose of private members' business is to cause votes to happen on things there would not otherwise be votes on.

So I submit to you, and I want to hear your answer to this, that this, it can be argued, is totally unnecessary given the Prime Minister's promise, unless we do not take his promise seriously.

Mr. Domm: With all due respect, Mr. Chairman, the member is obviously not listening. This is not a free-vote bill.

Mr. Blaikie: Private members' business is by nature a free vote.

Mr. Domm: Not on capital punishment.

Mr. Blaikie: Well, what are you saying? Are you saying there will not be a free vote in the House if Parliament passes this bill, if it were to come forward for a vote?

Mr. Domm: Mr. Chairman, I have answered the question.

The Chairman: Let Mr. Domm answer. Have you completed your reply?

Mr. Domm: No. There was a second part to his question, but I got lost with such a long preamble to it. I wonder if he would repeat it.

The Chairman: We are running close to the time limit, and I want to get Mr. Ouellet on.

Mr. Domm: What was your second question? Do I trust the Prime Minister?

Mr. Blaikie: Yes.

Mr. Domm: Yes, I trust the Prime Minister.

Mr. Blaikie: Then why bother?

Mr. Domm: Because the Prime Minister has not presented legislation. As a private member that is a right I have, and I have presented the legislation.

Mr. Blaikie: But the Prime Minister has already promised to do that.

Mr. Domm: Well, you are putting words . . .

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie.

[Traduction]

cer librement et qui aura les mêmes résultats que ce projet de loi. À cet égard, il n'y a pas de distinction entre un vote libre et une mesure législative. Je vous repose donc la question: vous ne faites pas confiance au premier ministre? Vous voulez vous assurer qu'il respecte ses promesses, au cas où il n'en ait pas l'intention?

En promettant un vote libre, en promettant un vote, qui sera libre en ce cas-ci, le premier ministre n'a-t-il pas déjà décidé que la question méritait de faire l'objet d'un vote? Dans ce cas, pourquoi perdre le temps que nous avons pour les affaires émanant des députés? On voterait sur une question sur laquelle le premier ministre a déjà déclaré qu'on allait voter. L'idée de présenter un bill privé, c'est d'obtenir qu'on vote sur un sujet sur lequel on ne voterait pas autrement.

Votre projet de loi ne sert donc à rien, vu la promesse faite par le premier ministre; à moins évidemment que vous ne preniez pas cette promesse au sérieux.

M. Domm: En toute déférence, monsieur le président, le député ne m'écoute pas attentivement. Il ne s'agit pas ici d'un projet de loi sur lequel on voterait librement.

M. Blaikie: On vote toujours librement sur un bill privé.

M. Domm: Pas quand il porte sur la peine capitale.

M. Blaikie: J'ai bien entendu? Vous dites que si la Chambre adopte ce projet de loi, les députés ne voteront pas librement?

M. Domm: Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question.

Le président: Laissons M. Domm terminer. Avez-vous terminé votre réponse?

M. Domm: Non. La question était à deux volets mais je me suis perdu dans le préambule. J'aimerais que le député me la repose.

Le président: Il ne nous reste guère de temps et M. Ouellet voulait la parole.

M. Domm: Quelle était votre deuxième question? Vous me demandez si je fais confiance au premier ministre?

M. Blaikie: Précisément.

M. Domm: Oui, je lui fais confiance.

M. Blaikie: Alors, pourquoi ce projet de loi?

M. Domm: Parce que le premier ministre n'a pas présenté de mesures législatives. En tant que simple député, c'est mon droit de le faire et je l'ai fait.

M. Blaikie: Mais le premier ministre a déjà promis de le faire.

M. Domm: C'est de l'interprétation.

Le président: Je vous remercie, monsieur Blaikie.

[Text]

Mr. Domm: Mr. Chairman, he put another question there.

Mr. Blaikie: Well, he has. He has made that promise.

Mr. Domm: There is no case that you can produce evidence to support where the Prime Minister has introduced or promised to introduce legislation for treason, legislation for terrorism, or legislation for first-degree murder, and I wish you would stop putting words in his mouth that you cannot substantiate.

Mr. Blaikie: The Prime Minister has promised to cause a vote on capital punishment to happen in the House. That would be the effect of this. And the only reason, in my view, that one would proceed with this would be if one did not trust that the Prime Minister would live up to his promise.

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie. You have made that point three times. Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Thank you, Mr. Chairman. First of all, I want to apologize to Mr. Domm for being late. I was in the House listening to my leader ending the debate for our party on Bill C-91, something that I am sure the Parliamentary Secretary would be pleased to hear.

I know there is not very much time left and therefore I will be very brief in my question. I only have one question.

This bill is a very elaborate one. There is reference in many places in this bill to the role and responsibility of the Governor in Council. In fact, if we are to pass such legislation, the Governor in Council will now have a very definite and important role to play. Do you have any reason to believe that the Governor in Council is ready to play this role? Have you discussed this with Ministers in order to ascertain whether the responsibility you want to give them with this bill is all right and that they are eager, ready and willing to take it?

• 1555

Mr. Domm: No. This is a private member's bill. It has not gone through and been vetted by government. Maybe the Liberals, in former administrations, vetted their private members' bills with government, but our private members' bills are private members' bills.

Mr. Ouellet: I do not want to refer to Liberals in the past. As a Minister I have never been consulted by an MP with a private bill. I have never been asked by a Liberal member in the legislature to play a certain role. In this case, it seems to be very specific that the government, through the Governor in Council, will have responsibility. You are telling me that you are not sure whether the Cabinet will be ready to exercise the role you want to give them.

Mr. Domm: I am not sure whether Parliament will pass it either.

Mr. Ouellet: Are you ready to give them this responsibility?

[Translation]

M. Domm: Monsieur le président, il s'agit là d'une autre question.

M. Blaikie: En effet. Il s'y est engagé.

M. Domm: Vous êtes incapable de prouver que le premier ministre a présenté ou a promis de présenter des mesures législatives contre les actes de trahison ou de terrorisme ou contre les meurtres qualifiés. Arrêtez de dire des choses que vous êtes incapable de prouver.

M. Blaikie: Le premier ministre a promis que l'on voterait sur la peine de mort en Chambre. Ce qui est précisément le but de ce bill privé. Et quand on présente un bill privé de ce genre, c'est simplement parce qu'on craint que le premier ministre ne tienne pas ses promesses.

Le président: Merci, monsieur Blaikie. Vous nous l'avez déjà dit trois fois. Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Merci, monsieur le président. J'étais resté en Chambre écouter le discours de mon chef qui a pour objet de clore le débat sur le projet de loi C-91, nouvelle dont se réjouira sûrement le secrétaire parlementaire.

Je sais qu'il nous reste guère de temps. Je serai donc bref et me contenterai d'une question.

Ce projet de loi est très sophistiqué. On trouve dans les dispositions de ce projet de loi nombre d'allusions au rôle et à la responsabilité du Gouverneur en Conseil. En fait, advenant que nous adoptions ce projet de loi, le Gouverneur en Conseil aurait un rôle très précis et majeur à jouer. Y a-t-il quelque chose qui vous porte à croire que le Gouverneur en Conseil est prêt à jouer ce rôle? Avez-vous parlé de la chose avec les ministres afin de vous assurer que la responsabilité que vous voulez leur donner, par les dispositions de ce projet de loi, leur convient et qu'ils sont disposés et désireux de l'assumer?

M. Domm: Non. Il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire. Ce bill n'a pas été analysé par le gouvernement. Il se peut que les Libéraux, au cours des gouvernements précédents, aient eu la coutume d'analyser les projets de loi d'initiative parlementaire mais les Conservateurs ne le font pas.

M. Ouellet: Je ne veux pas me reporter à ce que faisaient les Libéraux par le passé. Quand j'étais ministre, jamais un député ne m'a consulté au sujet d'une proposition de loi. Aucun député libéral à l'Assemblée législative ne m'a jamais demandé de jouer un certain rôle. Dans le cas qui nous occupe, il semble qu'on précise que le gouvernement, par l'intermédiaire du Gouverneur en Conseil, assumera certaines responsabilités. Vous me dites que vous n'êtes pas sûr que le Cabinet soit prêt à exercer le rôle que vous voulez lui confier.

M. Domm: Je ne suis pas sûr non plus que le Parlement votera cette proposition.

M. Ouellet: Êtes-vous prêt à leur confier cette responsabilité?

[Texte]

Mr. Domm: It is our responsibility as private members to voice our opinion on subjects of concern and of a national nature. This bill is of a national nature. I have presented it to my colleagues and am looking forward to a positive response.

Mr. Ouellet: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Domm. Mr. Malone, I can hear one short question.

Mr. Malone: I would like to ask our witness a question with respect to the practice of capital punishment. Has he undertaken any study of western democracies to find out whether they are increasing or decreasing the practice of capital punishment? If so, would he relate that information to us?

Mr. Domm: I think there has been a growing tendency to give consideration to capital punishment in countries like the United States. There has been a long period of Supreme Court hearings to find out whether it is or is not constitutional. My opinion is that now it has stood that test, and I have been advised by the House table persons and legal advisers that it meets the Charter of Rights, the wording of this piece of legislation, and having debated on a number of occasions with abolitionists of all political stripes . . . Even our own Conservative members have debated with me on this subject on public platforms. I think you can take figures, twist them, turn them and do anything you want with them. You can selectively pick them out of certain periods or years to indicate an increase or decrease. I think the point is that there is a readiness in the nation right now to take a look at capital punishment as a reasonable form of justice for anyone that willingly and knowingly takes another person's life. As I perceive it, that is the issue in the country today.

The Chairman: Thank you, Mr. Domm. That concludes your 15-minute presentation to the committee. We thank you for your presentation and information and for the answers to the questions submitted by the members.

Mr. Domm: I just wanted to add one thing before leaving, Mr. Chairman. I have prepared copies of my remarks to give to the committee if they would like them.

The Chairman: Certainly.

Mr. Domm: I have had to skip over a couple of paragraphs because of the time element. I did not realize I was faster than five minutes.

The Chairman: We would be pleased to receive them. Thank you.

• 1600

Our second witness today is Albert Cooper, MP, who has a motion pertaining to the Farm Credit Act.

Mr. Albert Cooper (MP from Peace River): Thank you very much, Mr. Chairman. Let me begin by saying that my ego is not bruised by this sudden exodus of press and intelligentsia.

[Traduction]

M. Domm: Il incombe aux députés de faire connaître leur opinion sur des sujets d'intérêt et de préoccupation nationale. Ce projet de loi en est un. Je l'ai présenté à mes collègues et je m'attends à une réponse positive.

M. Ouellet: Merci.

Le président: Merci, monsieur Domm. Monsieur Malone, vous pouvez poser une brève question.

M. Malone: Je voulais poser une question au témoin au sujet de l'application de la peine capitale. Le témoin a-t-il étudié la situation dans les démocraties occidentales afin de déterminer si la peine capitale était appliquée de plus en plus ou non? Dans l'affirmative, pourrait-il nous donner le résultat de son analyse?

M. Domm: Dans des pays comme aux États-Unis, par exemple, on envisage de plus en plus la peine capitale. Il y a eu de longues délibérations à la Cour Suprême afin de déterminer si elle était constitutionnelle ou pas. À mon avis, la preuve est faite et du reste, les experts du Bureau de la Chambre et les conseillers juridiques que j'ai consultés m'affirment que le libellé de mon projet de loi respecte la Charte des droits. J'en ai parlé à plusieurs reprises avec des gens qui sont en faveur de l'abolition de la peine capitale et qui sont d'appartenances politiques diverses . . . J'en ai même discuté avec des députés conservateurs, de mon propre parti donc, dans des débats publics. Je pense que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres et qu'il est possible, suivant la saison, suivant les années, d'affirmer qu'il y a augmentation ou diminution de la faveur. Il n'en demeure pas moins que je pense que la population est prête actuellement à envisager la peine capitale comme un moyen raisonnable de punir quelqu'un qui a dessein ou, sans le vouloir, enlevait la vie à quelqu'un d'autre. Selon moi, c'est l'enjeu qui est nôtre aujourd'hui.

Le président: Merci, monsieur Domm. Cela met un terme à votre exposé de 15 minutes devant les membres du Comité. Nous vous remercions des renseignements que vous nous avez fournis et des réponses que vous nous avez données.

M. Domm: Je voudrais ajouter une chose avant de partir. J'ai préparé des exemplaires de mon exposé à l'intention des membres du Comité, s'ils souhaitent les avoir.

Le président: Volontiers.

M. Domm: Faute de temps, j'ai dû sauter quelques paragraphes. Je ne me rendais pas compte que je n'avais pas épuisé les cinq minutes.

Le président: Nous serons ravis de les avoir. Merci.

Le deuxième témoin que nous accueillons aujourd'hui est Albert Cooper, député, qui présente une motion concernant la loi sur le crédit agricole.

M. Albert Cooper (député de Peace River): Merci beaucoup, monsieur le président. Je dois vous dire que je ne suis absolument pas vexé de constater que les gens de la presse et les intellectuels ont quitté la salle en masse.

[Text]

Can I also add, Mr. Chairman, that for me to be sitting here as a witness today is really a dream come true. Sitting with you on the committee are two of my colleagues, Mr. Blaikie and Mr. Ouellet, as well as Mr. Laundry who worked very closely with us. We dreamed about this very day and really did not think it would ever happen that private members would have an opportunity such as we are presented with at this time.

I think your particular role is an extremely important one because I think you have now become the guardians of the role, responsibility and options that are available to private members. I want to wish you well on your work because I think it is probably some of the most important work that will go on on Parliament Hill.

I would like to begin by dealing specifically with the motion I have been successful in having had drawn. It deals particularly with the whole area of farm finance and the problems that relate to it. I feel very strongly that it is an issue that should come for debate. It is an issue that is important to our farming community, and I think it is in fact important to the Canadian community at large.

Since I drafted this particular motion there have been a number of changes which probably very much affect the results of what I am dealing with today. First of all, we are seeing lower interest rates than when this was drafted. We are seeing such things as the Farm Credit Corporation shared-risk mortgage programs, as well as other provincial programs.

I guess where it still settles, Mr. Chairman, is on the fact that in Canada we face a very serious financial crisis, a situation that is important to all of us and something that has to be dealt with. The particular motion I have put forward is one that is controversial, both within and without the farming community. As a result, I am not sure what the results of a vote would be. I think what is most important is that the issue be talked about and discussed, that we look at the kind of options that are necessary. I am pleased to have the opportunity to come forward today and to make my case for the importance of this particular issue for myself as well as for the people in the peace country and, I think, all of Canada.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Cooper. I will now go to Mr. Plourde.

M. Plourde: Merci. Je demande à M. Cooper si, lorsqu'il a étudié cette motion pour la présenter, il a aussi cherché à savoir combien il pourrait en coûter?

Mr. Cooper: Yes, Mr. Chairman, we did look at some of the costs involved. They are expensive. The truth of the matter is that what we were trying to get more than anything else at the time was some action taken in the area of farm finance, which we felt was a crisis situation. I still think that with the agricultural economy as it exists today we have to be very careful in what we do.

This is one option that was put forward. As I said, it is controversial and does not have the support of all the farming communities as such, but I think it is an important one in terms of the debate. I think that is the real issue we want to see.

[Translation]

Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter également que d'être ici aujourd'hui à titre de témoin représente la réalisation d'un rêve. Deux de mes collègues, messieurs Blaikie et Ouellet, siègent au Comité de même que M. Laundry et ils ont travaillé en étroite collaboration avec moi. Nous avons rêvé de ce jour et nous ne pensions pas qu'il viendrait un moment où un député se verrait offrir une telle possibilité.

Je pense que votre rôle est capital car vous êtes devenus les gardiens des fonctions et des responsabilités qui incombent aux députés. Je tiens donc à vous souhaiter bonne chance dans votre travail qui est à mon avis sans doute une des tâches les plus importantes à accomplir sur la Colline parlementaire.

Je voudrais tout d'abord parler de la motion que j'ai réussi à faire rédiger. Elle traite notamment de toute l'économie agricole et de ses problèmes. Je suis fermement convaincu qu'il s'agit là d'une question qui devrait être débattue. C'est une question qui est importante pour les agriculteurs et en fait importante pour la population canadienne en général.

Depuis la rédaction de ma motion, il y a eu nombre de modifications qui ont une incidence sur mon propos aujourd'hui. Tout d'abord, les taux d'intérêt sont plus bas aujourd'hui qu'ils ne l'étaient quand j'ai rédigé ma motion. Ensuite, la Société du crédit agricole offre des programmes hypothécaires à risque partagé et il y a aussi d'autres programmes provinciaux.

Ma motion est encore pertinente, monsieur le président, du fait qu'au Canada nous éprouvons actuellement des difficultés financières graves, et personne n'échappe à la gravité de la situation si bien qu'il faut faire quelque chose. La motion que vous avez sous les yeux est controversée car elle ne fait pas l'unanimité des agriculteurs ou des gens des autres secteurs. Par conséquent, je ne sais pas quelle serait l'issue d'un vote. Je pense que ce qui est le plus important, c'est que la question soit discutée pour permettre d'envisager certaines options. Je suis ravi d'avoir l'occasion d'être ici aujourd'hui pour présenter une question de l'importance de celle-ci en mon nom et au nom d'autres gens, voire au nom de toute la population canadienne.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper. La parole est à M. Plourde.

Mr. Plourde: Thank you. I would like Mr. Cooper to tell us if, when he prepared his motion, he also considered how much it would cost to carry that kind of program?

M. Cooper: Monsieur le président, nous avons étudié certains coûts. Ce sera coûteux. À la vérité, notre objectif immédiat est de faire en sorte qu'on prenne des mesures du côté de l'économie agricole, car nous estimons qu'elle est en période de crise. D'autre part, j'estime que l'économie agricole étant ce qu'elle est aujourd'hui, il faut procéder avec beaucoup de prudence.

Voici une proposition que nous avons faite. Comme je l'ai dit, elle est controversée et elle n'a pas recueilli l'appui unanime de tous les agriculteurs. Toutefois, je pense que cette option est importante du point de vue du débat. C'est là véritablement ce que nous visons.

[Texte]

The Chairman: Thank you, Mr. Plourde. Mr. Malone.

Mr. Malone: I am sorry, Mr. Chairman. Not realizing it was a motion, I was calling for a copy of the bill. I may have questions in a moment.

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: How would the motion commend itself to us in meeting a national demand that you could demonstrate to us? What national demand or urgency does it meet?

Mr. Cooper: I think the most significant one is that there have been several discussions over the past several months talking about the situation many of our farming community people are faced with. There is a crisis out there. Part of that crisis is debt. There are all sorts of things that cause it, but one of the results of many of those causes is a debt problem. That is what we are attempting to get at with this particular motion.

• 1605

Mr. Ouellet: I want, first of all, to compliment Mr. Cooper for his achievement, because if we are all here and looking at some bills and motions coming not only to debate but also to a vote, it is thanks to him. On the McGrath committee, he has been the member who has been articulating more than anyone else for a change in the procedures for private members' hours, and who drafted the propositions finally agreed upon by the committee.

I would declare my bias. Because he is the father of the new procedure, I would be inclined to give him a chance for his motion.

The Chairman: A good idea.

An hon. member: That is right. Good.

Mr. Cooper: Look out, Joey Smallwood.

Mr. Malone: You might make it on the same ground.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, just a comment, without meaning to prejudice in any way my final input with regard to what bills should be selected as items to vote on. I think this is a very timely bill, a very timely resolution given the announcement yesterday, and I am glad to see private members on the government side, if not the government, at least have a sense of urgency as to what, among other things, needs to be done.

Mr. Cooper: My friend, Mr. Blaikie... We have worked together virtually since I arrived on the Hill, and I have a great deal of respect for him. He has a masterful way of putting the right words in the right place to make us look as bad as possible.

May I suggest, Mr. Chairman, that, yes, I think it is an important issue. Yet I also want to say very clearly that I think the government is well aware of it, and we have seen some significant progress since the last election vis-à-vis the shared-risk mortgages and so on, the drop in interest rates. I would

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Plourde. Monsieur Malone.

M. Malone: Excusez-moi, monsieur le président. Je ne me rendais pas compte qu'il s'agissait d'une motion et c'est pourquoi j'ai demandé qu'on m'apporte copie de la proposition de loi. J'aurais sans doute des questions à poser tout à l'heure.

Le président: Monsieur Reimer.

M. Reimer: Comment votre motion pourrait-elle répondre à une exigence nationale? Comment pourriez-vous démontrer cela? À quelle exigence ou urgence nationales votre motion répond-elle?

M. Cooper: Le fait capital est le fait que j'ai eu nombre de discussions au cours des derniers mois sur la situation que rencontrent beaucoup de nos agriculteurs. Il y a une crise qui est due en partie à l'endettement. Il y a toutes sortes de facteurs qui la causent et par conséquent, le résultat est un problème d'endettement. Voilà ce à quoi nous nous attaquons grâce à cette motion.

M. Ouellet: Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Cooper car si nous sommes ici aujourd'hui pour examiner des propositions de loi et des motions qui seront non seulement débattues mais également mises aux voix, c'est à lui que nous le devons. Au comité McGrath, il a travaillé plus que nul autre pour réclamer une modification de la procédure de répartition des heures réservées aux députés et c'est lui qui a rédigé les propositions sur lesquelles les membres du Comité sont finalement tombés d'accord.

Je vous exprime mes préférences. Puisque c'est à lui que nous devons la paternité de la nouvelle procédure, j'aurais tendance à préconiser que nous retenions sa motion.

Le président: Bonne idée.

Une voix: C'est juste. Très bien.

M. Cooper: Tiens-toi bien, Joey Smallwood.

M. Malone: Vous réussirez sans doute de la même façon.

M. Blaikie: Monsieur le président, je voudrais dire quelque chose sans préjudice à ma position ultime concernant les propositions de loi que nous retiendrons pour la mise aux voix. Je pense que cette proposition est tout à fait opportune, étant donné le communiqué que nous avons entendu hier et je suis heureux de voir que des députés du parti ministériel, même s'ils ne représentent pas le gouvernement, sont conscients de l'urgence de la situation, sont conscients du fait qu'il faut faire quelque chose.

M. Cooper: Mon ami, M. Blaikie... Nous avons travaillé ensemble dès le moment où j'ai été élu et j'ai beaucoup de respect pour lui. M. Blaikie a une façon magistrale de dire les bons mots au bon moment pour que nous nous couvrions tous de ridicule.

Monsieur le président, effectivement je pense que l'enjeu est important. Je tiens cependant à ajouter que je pense que le gouvernement en est fort conscient et que nous avons pu constater des progrès énormes depuis les dernières élections grâce au Programme hypothécaire à risques partagés et à la

[Text]

like to contribute further to the debate rather than starting a new one, which I think has already been done.

Mr. Ouellet: Do not say too much or you will lose my support.

Mr. Blaikie: That is why I hedged mine.

Mr. Malone: I want to echo the views expressed by Mr. Ouellet and to ask Mr. Cooper, our witness, to what extent he would see any results from his motion as being non-prejudicial vis-à-vis any other small business community that might be in a position where they would submit there has been favouritism to a sector and therefore, by comparison, some discrimination against that small business sector for the same position of capitalization.

Mr. Cooper: If I can respond to that, I think any time the government gets involved in any form of intervention, it is favouritism of one kind or another. I do not treat it as a serious dispute of what we are trying to accomplish with this motion.

I go back to my original comments: what we are faced with is a serious situation. Whether this is a solution or not, I am no expert. I am not the one to make that kind of decision, but I think what is important is that we have a discussion which revolves around the significance of the problem and looks for solutions. Maybe it will be mine; maybe it will be someone else's. I know there are a number of people working on it. I want to encourage that. I would like to be part of the debate.

The Chairman: It is beginning to sound like a mutual admiration society the way it is going, but I can appreciate the fact that you fellows worked a long while on this. It must be a great satisfaction to you to see it come together and be put into action.

The motion itself is an appealing one to me, because it is trying to address or deal with a problem very much felt in this country; that is, farm debt and the whole difficulty we have. If we can find a solution, or if your motion is the beginning of a solution, you have done a great service not only to the country but also to other countries that have similar problems to this. We cannot overlook that.

• 1610

So I thank you very much, Mr. Cooper, for appearing before the committee. The committee thanks you for your presentation and we wish you well.

The next witness we have before us is the hon. Charles Caccia, and he has Motion M-118.

I should explain our procedure, if you have not gathered it, Mr. Caccia. We give each witness 15 minutes. You have 5 minutes for presentation and 10 minutes for questions. If you do not use the total 5 minutes for your presentation we will have a little more time for questions. I will leave that up to you, but a maximum of 5 minutes. If you would like to proceed now, we would be glad to hear you.

[Translation]

baisse des taux d'intérêt. Je voudrais faire avancer le débat plutôt que d'en lancer un nouveau car les choses semblent prendre ce tour-là.

M. Ouellet: N'en dites pas plus long, sinon je vous retire mon appui.

M. Blaikie: C'est pourquoi j'ai fait mine de retirer le mien.

M. Malone: J'abonde dans le sens de M. Ouellet et je voudrais demander à M. Cooper, notre témoin, dans quelle mesure la concrétisation de sa motion pourrait ne pas nuire à d'autres petites entreprises qui seraient en droit de prétendre qu'il y a favoritisme à l'égard d'un secteur et, par conséquent, discrimination à l'égard du secteur des petites entreprises dont la situation est la même du point de vue de l'immobilisation.

M. Cooper: Permettez-moi de répondre à cela. Chaque fois que le gouvernement intervient, il favorise certains par rapport à d'autres. Selon moi, ces chicanes ne sont pas graves face à ce que nous essayons de réaliser par cette motion.

Je reviens à ce que je disais tout-à-l'heure: la situation est grave. Je ne suis pas expert et ne je saurais pas vous dire si ma solution est la bonne. Je ne suis pas celui qui devrait prendre ce genre de décision, mais je pense qu'il est important de discuter de l'ampleur du problème et de tâcher de trouver des solutions. Peut-être qu'on retiendra la mienne. Peut-être qu'on retiendra celle d'un autre. Je sais qu'il y a bien des gens qui cherchent des solutions et c'est ce que je veux encourager. Je voudrais participer au débat.

Le président: Nous commençons à ressembler à une société d'admiration mutuelle mais je puis comprendre que vous avez travaillé ensemble très longtemps. Vous devez tirer une grande satisfaction du fait que les choses ont abouti et qu'elles démarrent.

La motion en elle-même me plaît car elle vise à régler un problème très fréquent au Canada. En effet, il s'agit de l'endettement agricole et de toutes les difficultés que cela entraîne. Si nous pouvons trouver une solution, ou encore si votre motion est le début d'une solution, vous pourrez vous dire que vous avez rendu un fier service non seulement au Canada mais également à d'autres pays qui font face à des problèmes semblables. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer cela.

Monsieur Cooper, merci beaucoup d'être venu. Le Comité vous remercie de votre exposé et nous vous souhaitons bonne chance.

Notre témoin maintenant est l'honorable Charles Caccia au sujet de la motion M-118.

Monsieur Caccia, permettez-moi de vous expliquer la façon dont nous procédons. Nous accordons 15 minutes à chaque témoin. Vous disposez de 5 minutes pour votre exposé et 10 minutes sont réservées aux questions. Si vous n'utilisez pas en totalité les 5 minutes pour votre exposé, nous aurons plus de temps pour les questions. Je vous donne donc la parole. Allez-y, nous sommes heureux de vous écouter.

[Texte]

Hon. Charles Caccia (MP from Davenport): Mr. Chairman, colleagues and ladies and gentlemen, since I am before you and you represent such a learned body I will condense my explanation to just a very few minutes and then move on to questions for the remainder of the time you have allocated to me.

I am sure I do not need to emphasize it but I will just do so for the sake of launching the discussion. This motion before you is one that in substance touches upon Canadians east and west, north and south, rural and urban. It is actually a health issue and it is one that increasingly preoccupies the minds of our population. As you know, it is as a result of our activities in the environment, industrial, agricultural and otherwise, that we are now beginning to see certain disturbing developments which require research, and which require intensified research because our knowledge is limited in certain aspects related to toxic chemicals.

Of course the purpose of the first motion would be to intensify these activities in universities and centres of learning across the nation for a subject that increasingly deserves attention.

The second, Mr. Chairman and colleagues, is a symbolic one; it is also geographically clearly identified, namely the Niagara River and what is happening there. It is one to which we also have to pay attention in rivers where we are. The polluters in international waters, as in the case of the St. Clair River; in the St. Lawrence basin where we also jointly have a very important and substantial interest; along the Fraser estuary where industrial activities are taking place which need monitoring; and along other river bodies across the nation where human activities, and particularly those that have connections with industry and the like, have resulted in deposits and contaminations that have an effect on the long-term quality of our waters and therefore on our health.

The third and final motion, Mr. Chairman, is self-explanatory because we do want to ensure for future generations of Canadians that we have water-treatment facilities in place that will maintain the quality of water and possibly even improve it where it has degenerated in recent years. By raising the profile of toxic chemicals for the purposes of public health and the preventive side of policy-making, I am sure we would, by a vote of Parliament, indicate to the Canadian public that we are thinking in generational terms and that we want, through this measure, to lay the foundations for an improvement in the health quality and in the measures of prevention which experience begins to tell us are less costly than the measures related to reacting and curing. It may seem a bit of an academic and theoretical point, but we are beginning to learn—and not just in relation to toxic chemicals—that wherever we act in the environment in a preventive fashion we do in the long term conclude with a measure that is going to cost less to the public than it will if we wait until the situation becomes dangerous and froth with consequences. At that point the action on the part of the public sector becomes extremely expensive.

[Traduction]

L'honorable Charles Caccia (député de Davenport): Monsieur le président, chers collègues, mesdames et messieurs, puisque je comparais ici devant un groupe de gens aussi chevronné, je condenserai mes explications et nous pourrons passer tout de suite aux questions pour le reste du temps qui m'est alloué.

Je suis sûr que je n'ai pas besoin de rappeler ce que je vais dire mais je vais le faire quand même dans le but de lancer le débat. La motion que vous avez entre les mains intéresse les canadiens de l'est et de l'ouest, du nord et du sud, des régions rurales et urbaines. Il s'agit en fait d'une question d'hygiène qui préoccupe de plus en plus les canadiens. Comme vous le savez, suite à nos activités, industrielles, agricoles ou autres, on constate désormais dans notre environnement des phénomènes troublants qui exigent de la recherche, une recherche plus intensive parce que nos connaissances de certains produits chimiques toxiques sont limitées à certains égards.

Ainsi, le but de la première motion est d'intensifier les activités de recherche dans les universités et les centres d'enseignement sur un sujet qui exige de plus en plus notre attention.

Monsieur le président, chers collègues, la deuxième motion est symbolique. La région géographique est clairement identifiée et il s'agit du fleuve Niagara et de ce qui s'y passe. Il faut que nous nous occupions des rivières qui sont les nôtres. D'autre part, il y a des gens qui polluent les eaux internationales comme la rivière St-Clair. D'autre part, nous avons un enjeu de taille dans le bassin du St-Laurent, dans l'estuaire du fleuve Fraser où il y a des activités industrielles qu'on doit surveiller. Il y a aussi d'autres bassins hydrographiques au Canada où les activités humaines, notamment les activités industrielles, ont causé des dépôts et une contamination qui ont un effet sur la qualité à long terme de nos cours d'eau, et par conséquent de notre santé.

La troisième et dernière motion, monsieur le président, parle d'elle-même car nous voulons veiller à ce que les générations à venir puissent disposer des installations de traitement des eaux usées pour maintenir la qualité de l'eau, voire l'améliorer à cause des dégâts des dernières années. En soulevant la question des produits chimiques toxiques dans le contexte de l'hygiène publique et d'un processus de prise de décisions préventif, je suis convaincu que, par un vote au Parlement, nous signalerons au public canadien que nous songeons aux générations à venir et que nous voulons, grâce à cette mesure, jeter les fondements d'un processus d'amélioration de la santé et des mesures de prévention qui, comme l'expérience commence à l'indiquer, nous coûteraient moins cher que d'autres mesures de redressement. Cela peut sembler un peu théorique et académique, mais nous commençons à apprendre—et non pas seulement dans le cas des produits chimiques toxiques—que chaque fois que nous prenons des mesures préventives pour protéger notre environnement, il s'avère qu'à long terme le coût est moins élevé pour la population qu'il ne l'est quand nous attendons que la situation se soit détériorée à un point où les conséquences sont inévitables. À ce point, toute mesure prise par le secteur public devient extrêmement onéreuse.

[Text]

• 1615

To put together my three points, Mr. Chairman, and to conclude my remarks, you have a motion which I think would give a signal to the public that parliamentarians are concerned with toxic chemicals and their affect on health. This is why I recommend it for your attention and consideration.

The Chairman: Thank you, Mr. Caccia. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have a question about point number two which is verging on a question about substance. I want to be clear on what Mr. Caccia has in mind. He speaks of telling Canadians of progress made in the removal of toxic wastes from the American side of the Niagara River. I was not aware there had been any great progress made and I wondered what he is referring to.

Mr. Caccia: I must confess that it was written almost 100 years ago, Mr. Chairman. In October 1985, or shortly after, a proposal was submitted by the Environmental Protection Agency to the Government of Canada on the clean-up along the Niagara River. That is why item two is so specific.

Mr. Blaikie: Is what you mean more specific than what you have here? Do you mean they are calling for the release of the plan that was submitted by the Americans to the Canadian government? Is that what you are talking about?

Mr. Caccia: No. As I said in my review of the motion, Mr. Chairman, this is actually a symbolic point which could be applied in any region, if you like, where there has been joint consultation or potential joint action with the Americans. For instance, I refer you to the St. Lawrence River which at the present time is not under the jurisdiction of the International Joint Commission, but which I am sure our Quebec Members of Parliament would like to address as an area that ought to be included under the jurisdiction of the agency.

Mr. Malone: Mr. Chairman, I guess my question is one based more on what I would call great curiosity than anything very substantive. Obviously our witness is proposing something we all know he has a great feeling for. I am sure action would be his intention. I am curious about why he chose to put his thoughts forward in the form of a motion, as opposed to drafting a private bill which would call for some specific action. Can you enlighten us as to why you chose the route you did?

Mr. Caccia: When you want to get action, you get it more effectively by way of a motion than by a bill. A bill is a legislating measure that usually sets certain patterns of conduct and behaviour. To embody these three points in a bill would be extremely difficult. You need the vehicle of a motion or something, Mr. Chairman.

The Chairman: Fine. Mr. Ouellet, do you have any questions?

[Translation]

En résumé, monsieur le président, et pour conclure mes remarques, il s'agit d'une motion qui, à mon avis, signalerait à la population que les parlementaires s'inquiètent de la présence de ces produits chimiques toxiques et de leurs effets sur la santé publique. C'est la raison pour laquelle je la recommande à votre attention et à votre considération.

Le président: Merci, monsieur Caccia. M. Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet du point numéro deux, question à la limite d'une question sur le contenu. Je veux être certain de bien comprendre. M. Caccia souhaite que les Canadiens soient informés des progrès réalisés dans l'enlèvement des déchets toxiques du côté Américain de la rivière Niagara. C'est la première fois que j'entends parler de progrès et je me demande ce qu'il entend exactement.

M. Caccia: Je dois avouer que ce texte me semble avoir été écrit il y a au moins cent ans, monsieur le président. En octobre 1985, ou peu de temps après, l'Agence de protection de l'environnement a proposé au gouvernement du Canada un plan d'assainissement de la rivière Niagara. C'est la raison pour laquelle ce point numéro deux est si précis.

M. Blaikie: Pensez-vous à quelque chose encore plus précis? Réclamez-vous la publication du plan soumis par les Américains au gouvernement Canadien? C'est cela que vous demandez?

M. Caccia: Non. Comme je vous l'ai expliqué, monsieur le président, c'est en réalité l'exemple symbolique d'une initiative pouvant être répétée dans tous les cas d'action commune ou de coopération avec les Américains. Je vous citerais par exemple le cas du St-Laurent qui à l'heure actuelle ne relève pas de la juridiction de la Commission mixte internationale. Je suis certain que les députés Québécois aimeraient que le bassin du St-Laurent relève de la juridiction de cette agence.

M. Malone: Monsieur le président, ma question relève plus de la curiosité que d'autre chose. Il est évident que notre témoin nous propose quelque chose qui, comme nous le savons tous, lui tient fort à coeur. Il souhaite que des mesures soient prises. Je me demande pourquoi il a opté pour une motion plutôt que pour un projet de Loi d'initiative privée qui réclamerait que certaines mesures précises soient prises. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez opté pour une motion?

M. Caccia: Dans la pratique, une motion est toujours plus efficace qu'un projet de Loi. Un projet de Loi est une mesure législative qui établit généralement certains principes de conduite et de comportement. Il serait extrêmement difficile d'énoncer ces trois points dans un projet de Loi. Seule une motion ou un véhicule de ce genre le permet, monsieur le président.

Le président: Très bien. Monsieur Ouellet, vous avez des questions?

[Texte]

Mr. Ouellet: I suspect that if you had introduced legislation that would have represented substantial expenditures by the government which is something you cannot do in a bill.

Mr. Caccia: I forgot about that small detail.

Mr. Ouellet: There is one question my colleagues often ask our witness. You will excuse me if I ask it on his behalf and our behalf. We are trying to ascertain from all the witnesses who come before us the urgency of the matter and the national importance of the measures. I guess they are probably self-evident, but I would like you to comment briefly on the urgency and the importance of the topic you are submitting to us.

• 1620

Mr. Caccia: Mr. Chairman, if we take as the medium as the yardstick, hardly a day goes by without seeing a subject of this kind covered by the media. For instance, today in *Le Devoir* there is an extensive article on toxic chemicals affecting the St. Lawrence Basin.

We could provide members of this committee with a substantial pile of clippings, and I am sure members, like Mr. Blaikie, who are on the environment and forestry committee have the same experience as we do, namely that this has become an issue of national and even of global scope.

It would take too long, perhaps, to explain the reasons why, but the coverage of the media alone reflects, in my view I submit, an intensified and ever-increasing preoccupation on the part of the Canadian public concerned with their health as a result of the discharge of liquid and solid toxic chemicals in the environment.

The Chairman: If you have no other questions, perhaps the chairman could ask a couple of questions if we have time.

Mr. Caccia: I am happy to, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. I am just wondering, Mr. Caccia, in item 3:

By providing for the upgrading of waste water treatment facilities and generally raising the profile of toxic chemicals in all areas of health research and preventive policy-making.

To me, that is a provincial matter. That falls under provincial jurisdiction. I recall many years ago travelling in Kitchener and going into a washroom where they had a sign over the toilets that said "Please flush—they need the water in Caledonia". I thought it was a rather garish way of bringing the point to everyone's attention.

Also, in my private business, I had the occasion several years ago to meet a contractor whose business was liquid removal from whatever. He parked his tank in front of my office and happened to be talking to one of my salesmen one day. I asked him what he had in that tank. He said he had been to an abattoir and had some blood in there, and that he had picked up some waste oil from a machine shop. I asked where he was going to dispose of it—how he would get rid of it. He did not

[Traduction]

M. Ouellet: Une mesure législative aurait imposé des dépenses considérables au gouvernement et le règlement ne le permet pas.

M. Caccia: J'avais oublié ce petit détail.

M. Ouellet: Il y a une question que mes collègues posent souvent à nos témoins. Vous m'excuserez de la poser en son nom et ne notre nom. Nous demandons au témoin de nous démontrer le caractère d'urgence et l'importance nationale de ce qu'il nous propose. Je suppose que pour vous c'est probablement évident, mais j'aimerais que vous nous disiez brièvement pourquoi cette question vous semble urgente et importante.

M. Caccia: Monsieur le président, si la presse peut servir de mesure, il est bien rare qu'elle n'en parle pas tous les jours dans ses colonnes. Aujourd'hui, par exemple, dans *Le Devoir*, il y a un très long article sur les effets des produits chimiques toxiques sur le bassin du St-Laurent.

Nous pourrions fournir aux membres de ce Comité tout un dossier de coupures, et je suis certain que des députés comme M. Blaikie qui sont membres du Comité sur l'environnement et les forêts partagent notre expérience, à savoir que c'est non seulement un problème national mais planétaire.

Il serait peut-être trop long d'en expliquer les raisons mais la publicité qui lui est donnée par les seuls médias traduit à mes yeux, tout du moins, une préoccupation de plus en plus croissante de la population Canadienne au sujet du déversement de ces produits chimiques toxiques aussi bien liquides que solides dans l'environnement qui menacent sa santé.

Le président: Si vous n'avez pas d'autres questions, le président pourrait peut-être poser une ou deux questions.

M. Caccia: Je vous en prie, monsieur le président.

Le président: Merci. Je me pose une petite question au sujet de votre numéro trois, monsieur Caccia:

Permettant la modernisation des installations de traitement des eaux usées et rehaussant généralement le profil des produits chimiques toxiques dans tous les secteurs de la recherche en matière de santé et d'élaboration de politiques de prévention.

Pour moi, cela relève de la juridiction provinciale. Je me souviens de m'être trouvé il y a plusieurs années à Kitchener et de m'être rendu dans les toilettes ou un panneau recommandait de tirer la chasse—«ils ont besoin de cette eau à Caledonia»—J'ai trouvé que c'était une manière assez crue d'attirer l'attention.

De plus, il y a plusieurs années, lorsque j'étais dans le secteur privé, j'ai eu l'occasion de rencontrer un entrepreneur qui faisait le ramassage de toutes sortes de liquides usés, dirons-nous. Il avait garé sa citerne devant mon bureau et il était en train de discuter avec un de mes représentants. Je lui ai demandé ce qu'il avait dans sa citerne. Il m'a dit être passé par un abattoir et qu'il y avait donc du sang dans sa citerne puis être passé par un atelier pour pomper de l'huile vidangée. Je lui ai demandé ce qu'il allait en faire—comment il allait

[Text]

reply. He went on talking as if I was not there. I asked him three times.

Mr. Blaikie: He has a future as a Cabinet Minister.

The Chairman: I knew you would say that, Bill. You are pretty sharp.

At any rate, I finally followed him out to his vehicle and I saw the answer. He was parked over a catch basin. He had a tube like a firehose leading from the tank down into the catch basin, the valve was opened, and he was getting rid of his load into a catch basin that ended up, in this particular case, in Lake Ontario at Hamilton Beach.

I went down the area where the catch basins come into Hamilton Beach, and there was a big sign "No swimming" because of pollution. Now, you tell me: Is that a federal problem? Is it a municipal problem? Is it a provincial problem? It is so intertwined, you see, that I just question that point in No. 3.

Mr. Caccia: Mr. Chairman, I like your choice of the word "intertwine", because that is what it is. It is all three and since 1961, if memory does not fail me, mainly under the Canada Mortgage and Housing Corporation there have been joint initiatives and efforts by all three levels of government in relation to the first half of No. 3.

We have provided substantial sums to the province where you and I come from and to the Province of Quebec, and to other provinces over the last 25 years to do exactly that. It is both, the separation as well as the treatment. The treatment of domestic as well as of industrial waste, particularly the latter, has become extremely complex and difficult from a technical point of view which requires more and more joint scientific co-operation because of the constant development of new industrial technology. The upgrading is therefore an absolute necessity if we are to keep pace with the complexity of industrial processes and our ability to diffuse their toxicity.

• 1625

The Chairman: Thank you very much, Mr. Caccia. Are there any further questions? Mr. Reimer, do you have a short one?

Mr. Reimer: I just want to comment on your reemarks about the fine people of Kitchener, always concerned about others. Thank you.

You have obviously thought about what criteria this committee should use in deciding which bill should be votable. You must have given it some thought. Assuming that you have, what criteria would you say really commends your bill for our consideration to make it a votable bill?

Mr. Caccia: I would not dare, Mr. Chairman, to tell this committee what criteria it should use. I am an affected party and therefore not as objective as I should be.

[Translation]

s'en débarrasser. Il ne m'a pas répondu. Il a continué à parler comme si je n'étais pas là. Je lui ai posé la question trois fois.

M. Blaikie: Il ferait un bon ministre.

Le président: Je savais que vous le diriez, Bill. Rien en vous échappe.

Quoi qu'il en soit, je l'ai finalement suivi jusqu'à son véhicule et j'ai eu ma réponse. Il était garé près d'un bassin hydrographique. Un tube semblable à une lance d'incendie reliait sa citerne à ce bassin, la valve était ouverte, et il se débarrassait de son chargement dans un bassin qui aboutissait, dans ce cas particulier, à la plage d'Hamilton du lac Ontario.

Je me suis rendu à l'embouchure de ces bassins sur la plage d'Hamilton, et il y avait un grand panneau d'interdiction de baignade pour cause de pollution. Or, dites-moi: est-ce un problème fédéral? Est-ce un problème municipal? Est-ce un problème provincial? Il y a un tel chevauchement de responsabilités que je me pose la question au sujet de votre numéro trois.

M. Caccia: Monsieur le président, vous avez tout à fait raison de parler de chevauchement de responsabilités car telle est bien la réalité. Les trois paliers de gouvernement sont responsables et depuis 1961, si ma mémoire ne me joue pas des tours, principalement dans le cadre de la Société Canadienne d'hypothèque et de logement des initiatives et des efforts communs ont été entrepris par les trois palliers de gouvernement relativement à la première partie de mon numéro trois.

Nous avons donné des sommes considérables à la province dont vous et moi sommes originaires et à la province du Québec et à d'autres provinces au cours des 25 dernières années pour faire exactement cela. Tout aussi bien la séparation que le traitement. Le traitement des déchets tout aussi bien domestiques qu'industriels, surtout pour les derniers, est devenu tellement complexe et difficile du fait de l'évolution constante de la technologie industrielle que la coopération au niveau des recherches devient de plus en plus indispensable. La modernisation est donc absolument indispensable pour ne pas se laisser dépasser par la complexité des procédés industriels et pour être en mesure d'en atténuer la toxicité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caccia. Y a-t-il d'autres questions? M. Reimer, une petite?

M. Reimer: Je voulais simplement relever votre remarque à propos des bons habitants de Kitchener, toujours inquiets du bien-être d'autrui. Merci.

Vous avez de tout évidence réfléchi aux critères que le Comité devraient adopter pour décider de la viabilité d'un projet de Loi. Vous devez y avoir réfléchi. Si c'est effectivement le cas, en fonction de quels critères estimez-vous que nous devrions juger votre proposition comme étant viable?

M. Caccia: Monsieur le président, je ne me permettrais pas de dire au Comité quels critères il doit observer. Je suis directement intéressé et je ne peux donc pas être parfaitement objectif.

[Texte]

The Chairman: Thank you very much, Mr. Caccia. I appreciate your appearance before the committee.

Mr. Caccia: I leave it to your judgment, and I know that it is a good one. Thank you.

The Chairman: Our next witness is Mr. Hovdebo who has a Motion 105 before us regarding the legislation to create a single federal electoral district incorporating all of northern Saskatchewan.

Mr. Hovdebo, our procedure is that we allocate 15 minutes to the originator of a motion or a bill; you have 5 minutes to make a presentation and then 10 minutes to submit to questions.

We appreciate you being here and if you would like to proceed, please do so.

Mr. Stan Hovdebo (MP from Prince Albert): My understanding is that the judgment is not on the merits of the motion but rather on whether or not it is votable—or should be voted on.

The Chairman: That is the purpose of your appearance here, sir.

Mr. Hovdebo: Just as a matter of information before I make my arguments in that light, it is very difficult to know exactly what the motion means. The proposed structure of Saskatchewan—and I just have to show you the thing—is one northern constituency which includes Prince Albert and so on. What I am suggesting is not much different except to make the northern constituency homogeneous to a much greater extent than it is now.

The Electoral Boundaries Commission operates within a certain structure which is 25% above or below the average for the province. They do not have the authority to make the kind of suggestion I am making, which would establish a constituency in northern Saskatchewan of about 35,000 constituents, most of them northerners in the greatest sense of the word in that a large portion of them are native or of native ancestry. It would take in a very small farming area as well.

Since the Electoral Boundaries Commission is unable to make that kind of a judgment because they operate within certain strictures, it is the responsibility of the House to make these kinds of recommendations or changes.

It is also the kind of motion which we could not expect the government to move on. I think it would be ideal to get a private member's motion to get this kind of thing before Parliament and then end up with some direction to the Electoral Boundaries Commission.

I have discussed this with the other two members who are presently affected by it and they also support the idea of a homogeneous northern constituency. It would not add to the number of constituencies. It would require that the commission meet again and do some re-boundary moves. The bill that has passed the House would restructure the constituencies in

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caccia, d'avoir comparu.

M. Caccia: Je m'en remets à votre jugement, que je sais excellent. Merci.

Le président: Notre témoin suivant est M. Hovdebo qui a déposé la motion 105 recommandant au gouvernement de présenter une mesure législative visant à créer une circonscription électorale fédérale unique qui engloberait la totalité du nord de la Saskatchewan.

Monsieur Hovdebo, nous accordons 15 minutes au parrain d'une motion ou d'une proposition législative; vous avez 5 minutes pour faire votre exposé et 10 minutes pour répondre aux questions.

Nous vous remercions d'être venu et je vous donne maintenant la parole.

M. Stan Hovdebo (député de Prince Albert): J'ai cru comprendre que l'on ne juge pas les motions en fonction de leur mérite, mais que l'on détermine si elles peuvent faire l'objet d'un vote.

Le président: C'est pour cela que vous êtes ici, monsieur.

M. Hovdebo: Avant de vous présenter mes arguments en ce sens, je voudrais vous donner quelques renseignements car il est très difficile de comprendre exactement la portée de la motion. Ce que je propose pour la Saskatchewan—et il faut que je vous en montre l'illustration—serait une circonscription électorale septentrionale qui comprendrait Prince Albert. Cela aurait pour principal effet de donner beaucoup plus d'homogénéité à cette circonscription septentrionale.

La Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit s'en tenir à la règle des 25 p. 100 en-deça ou au-delà de la moyenne provinciale. Elle n'a pas l'autorité pour prendre les mesures que je suggère ici, soit proposer l'établissement d'une circonscription dans le nord de la Saskatchewan regroupant environ 35,000 personnes, dont la plupart sont des gens du nord au sens noble du terme, puisqu'un grand pourcentage d'entre eux sont des autochtones ou d'origine autochtone. La circonscription inclurait également une toute petite zone agricole.

Comme les critères que doit observer la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ne lui permettent pas de prendre ce genre de décision, il appartient à la Chambre de le faire.

En outre, on ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement présente ce genre de motion. Il me semble que la meilleure façon d'introduire le sujet à la Chambre est par la motion d'un député; cela permettrait de donner ensuite l'autorité nécessaire à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

J'en ai parlé aux deux autres députés concernés et ils appuient le principe d'une circonscription septentrionale homogène. Cela n'ajouterait pas au nombre des circonscriptions. La commission devrait se réunir à nouveau et déplacer les limites des circonscriptions. La loi qu'a adoptée la Chambre visant la restructuration des circonscriptions électorales en

[Text]

Saskatchewan, would leave the number at 14. This does not suggest a new constituency, just the addition of a certain amount of population to the other 13. It would make this one less than the average.

• 1630

At present the northern Prince Albert constituency, if we go on this particular judgment, will be the largest constituency, more than half the province, and will also have the largest number of constituents. It will have the highest population.

The Chairman: Fine. Thank you, Mr. Hovdebo. Mr. Malone, followed by Mr. Blaikie.

Mr. Malone: Mr. Hovdebo, when you ask that the constituency be homogeneous, to what characteristics are you referring?

Mr. Hovdebo: As you know, like all the prairie provinces, Saskatchewan has basically an agricultural self and a bush-north, trapping... A large portion of the population in the north are northerners and remain northerners. They do not come out, particularly. There are about two fair-sized cities with people who also consider themselves northerners. So it is homogeneous in that the people consider themselves to be northerners, and ethnically there is a large majority of natives or people of native ancestry.

Mr. Malone: I presume Mr. Hovdebo is aware that there will most likely still be a new boundaries commission established in this Parliament. I guess I am at a loss. I certainly do not want to argue with the witness, but I am just at a loss as to why he would find it desirable to have such a large constituency, even if homogeneous.

The Chairman: Well, Mr. Malone, I am afraid that is substance, but the witness may answer.

Mr. Malone: Mr. Chairman, we have not yet resolved this.

The Chairman: You are quite right.

Mr. Hovdebo: Mr. Chairman, that argument was made to the Electoral Boundary Commission. These are the proposed boundaries, not the present boundaries, by the way.

Your arguments were already made, but the Electoral Boundaries Commission told us they did not have the authority to establish a constituency which had less than the average population minus 25%, I think. And this would require it.

Now, you can push it further up, but then you would run into probably the smallest population of any constituency. Thirty-five thousand, by the way, is not a small constituency relative in population to Prince Edward Island or the Yukon, or the Northwest Territories. I agree with you as far as size is concerned, but if you are going to have the population, you must have the size in that part of the world.

[Translation]

Saskatchewan prévoit qu'il y en aura 14. Ce chiffre demeurerait inchangé, mais les 13 autres circonscriptions auraient une population légèrement plus élevée. Celle-ci en aurait moins que la moyenne.

Actuellement, la circonscription septentrionale de Prince-Albert, d'après ce modèle, serait la plus étendue de toutes, englobant plus de la moitié de la province et le plus grand nombre d'habitants. Elle serait la plus peuplée.

Le président: Très bien. Merci, monsieur Hovdebo. Monsieur Malone, suivi de M. Blaikie.

M. Malone: Monsieur Hovdebo, lorsque vous demandez une circonscription homogène, à quoi voulez-vous faire allusion?

M. Hovdebo: Comme vous le savez, comme toutes les provinces des Prairies, la Saskatchewan se divise essentiellement en une zone agricole au sud et une zone de forêts au nord, avec des trappeurs... Une grande partie de la population de cette région sont et demeurent des gens du nord. Ils ne vont pas beaucoup à l'extérieur. Il y a deux villes de bonne taille, dont les habitants se considèrent également comme des gens du nord. C'est donc une population homogène de par la façon dont elle se définit, et sur le plan ethnique, car la vaste majorité sont des autochtones ou des gens d'origine autochtone.

M. Malone: M. Hovdebo n'ignore sans doute pas que le Parlement va probablement créer une nouvelle commission de délimitation des circonscriptions électorales. Je ne comprends pas. Je ne vais pas me lancer dans une discussion avec le témoin, mais je ne comprends pas pourquoi il juge opportun d'avoir une si grande circonscription, même si elle est homogène.

Le président: Monsieur Malone, j'ai peur que cela ne porte sur le fond de la question, mais le témoin peut vous répondre s'il le désire.

M. Malone: Monsieur le président, nous n'avons pas encore réglé cette question.

Le président: Vous avez tout à fait raison.

M. Hovdebo: Monsieur le président, l'argument a été présenté à la commission de délimitation des circonscriptions électorales. Les limites que vous voyez ici sont les limites proposées, et non pas les limites actuelles.

Votre argument a déjà été présenté, mais la commission nous a fait savoir qu'elle n'avait pas l'autorité nécessaire pour créer une circonscription dont la population serait inférieure à la population moyenne moins 25 p. 100, il me semble. Et ce serait le cas ici.

On pourrait aller plus au nord, mais cela donnerait sans doute la circonscription la moins peuplée de toutes. À propos, une circonscription de 35,000 habitants n'est pas particulièrement petite relativement à la population de l'Île-du-Prince-Édouard, ou du Yukon, ou des Territoires du Nord-Ouest. Je comprends votre réserve quant à l'étendue, mais dans cette

[Texte]

The Chairman: Thank you. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: You are saying that the Electoral Boundaries Commission does not have the authority to do things, but you also said the government could. On the other hand, the motion—it is a motion and not a bill, even if it passed—can only instruct the government to do something. I wonder why it instructs the government to do something which it arguably cannot do. So I wonder why your motion is not in the form of a bill so that if it was passed by the House it would get over the problem of what the Electoral Boundaries Commission cannot do and over the problem of what would be inappropriate for the government to do, and do it.

Mr. Hovdebo: The Electoral Boundaries Commission can make the recommendation, but the government would have to make . . . The reason it is not a bill is that we did not . . . In this last year the boundary structure that is before the House, or that has passed, gives Saskatchewan the same number of constituencies. So it is quite possible that the Electoral Boundaries Commission in its wisdom would say that these are acceptable and not make any changes.

• 1635

So if I put a bill before the House, my understanding from the clerk was that it would be requiring the government to establish a new boundary commission in Saskatchewan which may not be necessary. So it becomes a matter of no alternative. I intended to put in a bill.

The Chairman: Any other questions? Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Yes, just very briefly. Mr. Blaikie, you touched on this, the question of not as a government bill, but it is better through this process, and your bill would commend itself to us because this would be a better route for this to come to a vote. Could you just expand on that, why this is better?

Mr. Hovdebo: The process of establishing the individual constituencies is done by the appointed board. Going outside of the regulations that are established, within which that board can operate, has to be done by some other body. My understanding is that at least in this way we would be presenting the main Electoral Boundaries Commission with the desires of the government, and then they would have to make the recommendation which would then be accepted by the Parliament in a vote later on. The boundaries have to be accepted in a vote when they finally come before the House.

Mr. Reimer: Just one final question, just for the record. This is very specific to a region and a province; in what way does it commend itself to us in any national need or request? Is there one?

[Traduction]

région-là, pour avoir une population suffisante, il faut voir une vaste étendue.

Le président: Merci. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Vous avez dit que la commission de délimitation des circonscriptions électorales n'a pas l'autorité d'agir, mais vous avez dit que le gouvernement, lui, le pouvait. D'autre part, la motion—car il s'agit d'une motion et non d'une proposition législative, même si elle est adoptée—ne peut que demander au gouvernement de faire quelque chose. Je me demande pourquoi vous voulez demander au gouvernement de faire quelque chose qu'il ne peut pas faire. Autrement dit, je me demande pourquoi vous n'avez pas plutôt présenté une proposition législative qui, si elle était adoptée par la Chambre, résoudrait le problème des compétences de la commission de délimitation des circonscriptions électorales et de ce que le gouvernement peut ou ne pas faire.

M. Hovdebo: La commission de délimitation des circonscriptions électorales peut faire une recommandation, mais le gouvernement devrait . . . Si je n'ai pas déposé un projet de loi c'est que . . . L'instructeur qui a été présenté à la Chambre ou qui a été adopté l'année dernière, donne à la Saskatchewan le même nombre de circonscription. Il est donc possible que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, dans sa sagesse, estime la situation satisfaisante et ne recommande pas de changements.

Donc si je déposais une proposition législative à la Chambre, le greffier m'a fait comprendre que cela obligerait le gouvernement à créer une nouvelle commission de délimitation en Saskatchewan, ce qui n'est peut-être pas nécessaire. C'était donc une question de choix. Il était dans mon intention de déposer une proposition législative.

Le président: D'autres questions? Monsieur Reimer.

M. Reimer: Oui, très brièvement. Monsieur Blaikie, vous avez soulevé cette question de la motion plutôt que de la proposition législative, et de l'avantage de ce procédé, car votre proposition se recommanderait d'elle-même car il serait plus facile d'obtenir un vote. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette méthode est préférable?

M. Hovdebo: C'est une commission nommée à cette fin qui est chargée de la délimitation des circonscriptions. Cette commission est tenu de respecter certains critères et elle n'a pas l'autorité d'y déroger. Il semble que nous pouvons ainsi faire part du désir du gouvernement à la commission responsable qui à son tour ferait une recommandation que le Parlement pourrait accepter par voie de vote. Les nouvelles limites doivent faire l'objet d'un vote à la Chambre.

M. Reimer: Une dernière question, pour la forme. C'est une question d'intérêt régional et provincial: en quoi estimez-vous qu'elle représente un intérêt ou un sentiment national? A-t-elle une dimension nationale?

[Text]

Mr. Hovdebo: There is in the point that . . . obviously not, because I am expressing the desires of a large group of people in northern Saskatchewan and it is specific to that area. I suppose it is national in the extent that there is a desire, and there is in the bill a recognition of geography and a homogeneous electorate.

The Chairman: Thank you very much. If there are no more questions, I would like to thank Mr. Hovdebo for appearing before our committee.

Our next witness is Mr. Attewell who has a motion before us, Motion No. 86, dealing with a financial matter of revenue and receipts and expenditures.

Our procedures, Mr. Attewell, are, I am sure you know, that we hear the witness for 15 minutes—a 5-minute presentation, 10 minutes of questions—and then the second thing I will advise you is that the members will question you, not on the substance of what you are trying to do, but to see that the bill is technically correct, that you can go forward, or the motion is technically correct. But we try not to get into the substance, the demerits or the merits of your motion, if we can. If you are prepared then would you proceed, please.

Mr. Attewell MP (Don CValley East): Thank you for allowing me to be here, sir. I feel very lucky to be one out of the six.

My motion directs itself to the deficit situation in this country and to the size of the national debt. It has had a lot of attention in the U.S., as you know. I visited Washington a few weeks ago and visited Senator Gramm's office. The Gramm-Rudman bill was signed into law on December 11 last year and the thrust is similar to the motion I am putting forth in that there are major exclusions in terms of passing for a so-called balanced budget. The U.S. one and my motion exclude the interest costs on the national debt, and they have quite a few other details. Senator Gramm worked on that for four years. He is an economist.

• 1640

Canada's national debt per person is 50% higher than the U.S. So I feel very strongly that to bring a motion such as this before a suitable committee for a good airing of the seriousness of this whole situation in Canada, and seeing just what the government should do about this in terms of legislation, would be an excellent thing to do for Canadians.

I have not been privy to precise polls, but I do understand that the level of understanding and appreciation of the situation is much, much higher in the U.S. than it is in Canada. I think, according to a poll recently, the people were asked about the deficit a few months ago, and it ranked kind of number 36. The first was unemployment, second was feeding the hungry in the world, third was seeking peace in the world; what is Canada's role. So one of the processes, or benefits, of such a motion for a good, wide, free-wheeling discussion would be that it should increase the public's and parliamentarians'

[Translation]

M. Hovdebo: Elle en a une puisque . . . évidemment non, car j'exprime le désir d'une grande partie de la population de la Saskatchewan, et cela intéresse donc la région. Je suppose que cela a une dimension nationale dans le sens où cela représente le désir de la population et que la motion reconnaît l'existence d'un électorat homogène.

Le président: Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier M. Hovdebo de sa comparution.

Nous allons maintenant entendre M. Attewell qui a présenté la motion numéro 86, portant sur la question des revenus, des recettes et des dépenses fiscales.

Vous savez sans doute, monsieur Attewell, que chaque témoin a 15 minutes: 5 minutes pour l'exposé et 10 minutes pour les questions; il faut aussi que vous sachiez que les députés vont vous poser des questions non pas sur le fond de la question mais sur les aspects techniques de la motion, pour s'assurer qu'elle est acceptable. Mais nous essayons dans la mesure du possible de ne pas entrer dans les questions de fond, dans les mérites ou les défauts du sujet. Si vous le voulez bien, nous pouvons commencer.

M. Attewell (député de Don Valley Est): J'aimerais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître, monsieur. Je m'estime privilégié de compter parmi les six élus.

Ma motion porte sur le déficit national et l'ampleur de la dette nationale. Il en a beaucoup été question aux États-Unis, comme vous le savez. Je suis allé à Washington il y a quelques semaines et j'ai rendu visite au Sénateur Graham. La loi Graham-Rudman a été adoptée le 11 décembre dernier et elle visait essentiellement les mêmes objectifs que la motion que j'ai déposée, puisque toute deux prévoient l'exclusion de poste important en vue d'arriver à un budget équilibré. La loi adoptée aux États-Unis et ma motion excluent le coût des intérêts sur la dette nationale et comportent un grand nombre d'autres détails. Le Sénateur Graham y a travaillé pendant quatre ans. C'est un économiste.

La dette nationale par personne au Canada est de 50 p. cent plus élevée qu'aux États-Unis. Je suis donc convaincu que c'est un service rendu aux Canadiens que de déposer une motion comme celle-ci devant un comité approprié afin que l'on puisse débattre une bonne fois de la gravité de la question et voir exactement quelle mesure législative le gouvernement doit prendre.

Je n'ai pas eu connaissance des résultats de certains sondages, mais je crois savoir que les Américains sont beaucoup plus au courant et beaucoup plus conscients de la situation que ne le sont les Canadiens. Je crois qu'un sondage réalisé il y a quelques mois a révélé que le déficit venait à peu près en trente-sixième position dans les préoccupations des gens. Il y avait d'abord le chômage, la faim dans le monde, la recherche de la paix dans le monde et le rôle du Canada. Une mesure comme celle-ci aurait donc l'avantage de lancer un vaste débat salutaire qui permettrait au public et aux parle-

[Texte]

awareness of the situation. So that is what I see as the main benefits.

In my early consultations with people I purposely did not put it in the form of a bill because I thought it warranted some free-wheeling discussion. I purposely did not set a date. The Gramm-Rudman bill states their definition of a deficit, that it should be eliminated in five years, by 1991, and they have an equal amount by which it reduces, and they have quite a bit of detail in that if the gross national product is under such-and-such a level there are adjustments because that would hit their tax revenues. And there are conditions; if war is declared they are not bound by this.

There is one problem in the bill that is being . . . it is going to the courts down there, and that determines—I am not sure of all the legal steps—but the final arbitrator in a sense, on the bill as it now stands, is the comptroller, and there are some legal problems with that. Some people initially thought the whole bill was in jeopardy, but that is not the case. What is the case is the real constitutional powers of the comptroller, whether he should have the final say.

In the previous regime—and I do not want to move into a political thing here—but the last 50 years, when we reached the turn of the century, the single most almost-horrifying issue that Canadians are going to realize is how this insidious debt crept up on us. It is \$225 billion now; it will be another \$30 billion next year, if we meet our target, \$255 billion. In another decade it could be \$400 to \$500 billion, just . . . I am at a loss for words in trying to describe the seriousness of it; 40% of our revenues now go just to service it.

So clearly, one of the key things that citizens of this country have expected of government for over 100 years is to control spending. We have not been able to do that for whatever good or bad reasons, and I think the public should have a chance, through their representatives, to see if indeed we need to put something on the books that would reduce the government's ability to spend excessively, as one government did for 10 years.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Atwell. The first questioner is Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Well, sir, just a short comment. I think, had this motion been presented in the form of a bill, there might have been some problems because it would have clearly have been an attempt by a private member to restrict the financial rule of the Crown. As it is it is only advice to the government, should it be passed, and so, should it be voted on for that matter, it does not have the problems that would attend a bill in this respect. I just wanted to make that remark; I have no question.

I think it is a good idea to have a debate on the deficit. I would like to see a clear, non-hysterical, articulate debate on the deficit and the various aspects of it, instead of the kind of shouting match that we have about the deficit, and the fear-

[Traduction]

mentaires de prendre davantage conscience de la situation. Voilà quels sont d'après moi les principaux avantages.

Après consultation avec diverses personnes, j'ai décidé de ne pas présenter un projet de loi parce que j'estime qu'il faut avoir un débat ouvert. C'est intentionnellement que je n'ai pas fixé de date. La loi Gramm-Rudman définit le déficit, fixe un délai de 5 ans pour son élimination, d'ici 1991, prévoit un montant égal de réduction, et donne moult détails, car si le produit national brut tombe en dessous d'un certain niveau, certains ajustements s'imposent en raison des conséquences sur les recettes fiscales. Et puis il y a certaines conditions; l'obligation serait caducue en cas de guerre déclarée.

Il y a une difficulté avec cette loi qui . . . l'affaire est devant les tribunaux et je ne suis pas au courant de tous les aspects juridiques, mais d'après cette nouvelle loi, il semblerait que le juge de dernière instance soit le contrôleur, et cela pose des problèmes sur le plan juridique. On a pensé un moment que c'était toute la loi qui était remise en question, mais ce n'est pas le cas. Ce qui est en question, c'est l'autorité réelle que confère la constitution au contrôleur, et de savoir s'il a le dernier mot.

Sous l'ancien régime—je ne veux pas me lancer ici dans un débat politique, mais au cours des 50 dernières années . . . l'une des réalités les plus pénibles à laquelle les Canadiens devront faire face sera les conséquences de cette invasion surnoise de la dette nationale dans nos vies. Elle s'élève maintenant à 225 milliards de dollars; elle augmentera de 30 milliards l'an prochain, si nous atteignons notre objectif, et atteindra 255 milliards. Dans dix ans, elle pourrait atteindre 400 ou 500 milliards de dollars, simplement . . . Les mots me manquent pour décrire toute la gravité de la situation; nous consacrons actuellement 40 p. cent de nos revenus aux seuls services de la dette.

Il est donc évident que l'une des premières choses que les citoyens canadiens attendent de leur gouvernement depuis 100 ans c'est qu'il limite les dépenses. Cela n'a pas été possible jusqu'ici pour de bonnes et de mauvaises raisons, et j'estime qu'il faut donner au public la possibilité, par l'entremise de ses représentants, de voir s'il n'est pas possible de limiter la liberté du gouvernement de dépenser à outrance, comme l'a fait une administration pendant dix ans.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Attewell. Je donne la parole d'abord à M. Blaikie.

M. Blaikie: Juste une petite observation. Si la motion avait été une proposition législative, je crois que cela aurait posé un problème, car cela aurait été très nettement une tentative de la part d'un député de limiter l'autorité financière de la Couronne. Comme il ne s'agit ici que de donner un conseil au gouvernement, si la motion était adoptée, ou même si elle devait faire l'objet d'un vote, cela ne poserait pas les problèmes qu'aurait posé un projet de loi. Je tenais à le souligner. Je n'ai aucune question à poser.

Je trouve que c'est une bonne idée d'avoir un débat sur le déficit. Je verrais avec plaisir un débat intelligent, clair et mesuré sur le déficit et ses divers aspects venir remplacer les vociférations actuelles et les visions apocalyptiques que l'on

[Text]

mongering on both sides concerning what would happen if you tried to reduce the deficit and what is happening because of the current deficit. All of this, it seems to me, contributes to a very non-intelligent debate, and to the extent that anything would lead to having an intelligent debate about the deficit, that would be nice. Whether or not it should be voted on in this form is, of course, something we will have to decide.

• 1645

Mr. Ouellet: I would like to ask our witness if he does not feel it would be in a certain way a duplication of the work the Standing Committee on Finance and Economic Affairs might undertake. Under the new rule, every permanent committee of the House, more or less, has a mandate to review the objectives of departments, planned in advance as to whether government expenditures should be retained or withdrawn.

Therefore, the question of a balanced budget certainly would be one of the major things in the minds of the members of the permanent Finance committee. Mind you, that does not restrict a member from introducing a motion as you have done and having a debate on the matter.

What I want to know is what would you prefer, a short debate on your resolution or an in-depth analysis by the permanent committee of the House on finance matters.

Mr. Attewell: We did that issue with a colleague and also with the other people. I tried to determine the net benefit and what might be the best way.

I had hoped putting it in this form, with advisability of introducing legislation, kept it, quite properly, open-ended. Through the full extent of deliberations, it could be moved that it go to either the Standing Committee on Finance and Economic Affairs or a special committee which might be struck for this.

I believe it deserves that type of debate, because I have had indications from the Minister of Finance during Question Period and other times that he has a certain policy in mind, and with every good reason on his behalf. It is as if we are working toward that goal, but we are not so sure it needs legislation in this type of form.

Having heard that—and it was months ago—my view is we should debate it. They could not do it this way in the U.S., not that I am using it as the model. This really is the difference, because if I also understand the nature of the point, it might apply to many other things. The capital punishment issue—a person could back off and say let the Justice committee, in their time, deal with that.

I think it is such a unique approach it needs its own vehicle, so to speak, to get that type of debate free from, perhaps, some of our traditional committees, to see whether there is a mood and a belief we need to take a different tact on it.

[Translation]

nous annonce si l'on essaie de réduire le déficit selon les uns, et si l'on ne fait rien, selon les autres. Tout cela ne contribue pas, à mon sens, à la clarté et à l'intelligence du débat, et j'accueille favorablement tout ce qui pourrait y contribuer. Quant à savoir s'il faut le faire en votant sur cette motion, nous en déciderons.

M. Ouellet: Je voudrais demander au témoin s'il ne pense pas que cela pourrait être en quelque sorte doubler l'étude que pourrait entreprendre le Comité permanent des finances et des affaires économiques. D'après le nouveau règlement, tout comité permanent de la Chambre a plus ou moins pour mandat d'étudier les objectifs des ministères pour déterminer la nécessité de maintenir ou non les contributions du gouvernement.

Par conséquent, la question de l'équilibre budgétaire doit certainement occuper une place importante dans l'esprit des députés du Comité des finances. Cela n'empêche, bien sûr, pas un député de déposer une motion, comme vous l'avez fait, et de demander un débat sur la question.

Mais que préféreriez-vous: un bref débat entourant votre résolution ou une analyse en profondeur menée par le Comité permanent de la Chambre sur les finances.

M. Attewell: J'en ai parlé avec un collègue et avec d'autres personnes. J'ai essayé de voir quelle serait la meilleure façon de procéder.

J'espérais qu'en choisissant cette voie, en recommandant une mesure législative, que cela laisserait ouvertes toutes les possibilités. Il serait toujours possible, pendant le débat, de proposer que l'affaire soit renvoyée au Comité permanent des finances et des affaires économiques ou à un comité spécial.

J'estime que la question mérite qu'on en débattenne, car le ministre des finances m'a laissé entendre à la période des questions et en d'autres occasions qu'il a une idée en tête, et cela se comprend. J'ai l'impression que nous visons le but, mais que nous ne savons pas s'il est vraiment nécessaire d'introduire ce genre de mesure législative.

Ayant appris cela—et c'était il y a plusieurs mois—j'ai conclu qu'il fallait organiser un débat. Il n'était pas possible de le faire aux États-Unis, bien que je ne les prenne pas en modèle. C'est là que réside toute la différence, car si j'ai bien compris le fond de la question, cela peut s'appliquer à toutes sortes d'autres choses. À la question de la peine capitale, par exemple; il serait facile de battre en retraite en disant que le Comité de la justice s'en occupera en temps voulu.

Il me semble que la situation est véritablement unique et qu'il lui faut donc son propre moyen d'expression, si l'on peut dire, pour éviter que le débat ne tombe dans la routine habituelle des comités, peut-être, pour que nous puissions voir si vraiment il y a la volonté, le désir d'essayer quelque chose de nouveau.

[Texte]

Mr. Ouellet: The comparison with capital punishment is very different. Here is a motion. The measure before us is a bill, and therefore, it has a very different bearing.

On many occasions you came back with the suggestion that, indeed, it is an important subject which should be discussed. Our committee will have to decide not only about subject matter which should be discussed but also some of what should be voted on.

Why your motion should be voted on more than other motions—I would like you to address this aspect. A debate, yes, but why would you insist a vote be taken on it?

Mr. Attewell: As I understand it, taking something to a full vote is the furthest degree we can go in this process. If that assumption is right, the most serious thing facing our generation and the next two, three, four generations to come in this country is the problem I am trying to address here. I cannot think of anything more serious.

• 1650

The Chairman: Any other questions? Maybe I can make just a comment. Mr. Attewell, you made reference to the Gramm-Rudman in the United States. My understanding was the court had stated that they could not refer the matter or leave the matter of implementation of the cuts in the hands of the Comptroller General, that it had to go back to the Congress and the Senate because it was considered their responsibility, not the responsibility of the Comptroller General.

Mr. Attewell: Yes, I think that is correct.

The Chairman: That was my understanding of the judgment.

Mr. Attewell: Yes, I think this is the nature of it. Incidentally, Mr. Chairman, I might just mention that I also sat in on the Senate finance committee hearings where Secretary of Defense Weinberger was testifying, and the mood was really quite surprising. The bill down there is not theory. I mean, they were dealing with it then.

Part of that particular bill—I am jumping ahead here a little bit—but it legally requires all the various government departments to make five-year projections. It is not just a flash in the pan one year. They have to have these five-year financial projections, and this is all they are.

But many different questions which the Secretary of Defense was referring to were back to these projections and to the law and to what would happen if it exceeded. So it is into their budgeting process already.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Attewell. If there are no other questions, we will go to our next witness. We appreciate your taking time to come before the committee.

[Traduction]

M. Ouellet: Votre comparaison avec la peine capitale est inexacte. Nous avons ici une motion. Alors que dans l'autre cas, c'est une proposition législative, et c'est donc tout à fait différent.

Vous avez dit à plusieurs reprises que le sujet est important et qu'il doit faire l'objet d'un débat. Le Comité devra prendre des décisions non seulement sur les sujets importants qui doivent faire l'objet d'un débat mais aussi sur les questions qui devront faire l'objet d'un vote.

Je voudrais que vous nous disiez pourquoi votre motion, plutôt qu'une autre, devrait faire l'objet d'un vote. Un débat, oui, mais pourquoi insister sur un vote?

M. Attewell: Si j'ai bien compris, le vote en Chambre est l'étape finale dans ce processus. Si cette hypothèse s'avère juste, le problème le plus grave qui confrontera notre génération et les deux, trois ou quatre générations à venir au Canada sera justement celui que j'aborde dans cette motion. À mon avis, aucune autre question ne revêt autant d'importance que celle-ci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Je voudrais faire une remarque, si vous permettez. Monsieur Attewell, vous avez fait allusion au projet de loi Gramm-Rudman aux États-Unis. J'avais cru comprendre que le tribunal avait déclaré qu'il n'était pas habilité à soumettre cette question des coupures à la décision du Contrôleur général; qu'il fallait la renvoyer devant le Congrès et le Sénat puisqu'elle était considérée comme relevant d'eux plutôt que du Contrôleur général.

M. Attewell: Oui, je pense que vous avez raison.

Le président: C'est ainsi que je croyais avoir compris la décision du tribunal.

M. Attewell: Oui, je crois que c'était à peu près cela. À propos, monsieur le président, je me permets d'ajouter que j'ai eu l'occasion d'assister aux audiences du Comité sénatorial des finances le jour où le secrétaire de la défense, M. Weinberger, comparaisait, et l'ambiance qui y régnait était assez étonnante. Ce projet de loi n'est pas simplement théorique là-bas. Ils sont en train de l'étudier sérieusement.

L'une des dispositions du projet de loi en question—même si c'est un peu prématuré d'en parler maintenant—exige que tous les ministères gouvernementaux fassent des projections sur cinq ans. Autrement dit, ce n'est pas un feu de paille, où tout serait fini après un an. Ils seraient tenus de faire des projections financières quinquennales, même si ce sont de simples projections.

Mais le secrétaire de la défense a parlé à plusieurs reprises de ces projections, du contexte juridique et des mesures qui pourraient être prises si les budgets étaient dépassés. Donc, il parle déjà de la budgétisation.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Attewell. Si les autres membres n'ont plus de questions à vous poser, nous passerons tout de suite au témoin suivant. Nous vous remer-

[Text]

Our next witness is Mr. Malépart who has a motion, M-88, pertaining to the industrial decline of the eastern sector of Montreal. Welcome, Mr. Malépart. Our process is that we hear a witness for 15 minutes; a 5-minute presentation, if you prefer, and 10 minutes of questioning, if the committee has that many questions to put to you.

We ask our members not to speak to the substance of your motion, but to other matters of the acceptability and technical matters of your motion. So if you would like to proceed at this time, we will start the clock going.

M. Jean-Claude Malépart (député de Montréal—Sainte-Marie): Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier tous les membres de me permettre de m'exprimer sur cette motion. Je tenterai de vous sensibiliser pour que cette motion soit retenue et choisie afin qu'on puisse voter.

Je pense que toutes les modifications cherchent à donner plus de pouvoirs et à définir le rôle des députés. Et s'il est un endroit où le député doit savoir quelque chose, parce que les gens le demandent, c'est sur son comté, telle région, ou telle partie du pays. Le dossier de l'est de Montréal est un dossier canadien; mais il a été connu sur le plan national compte tenu de tout ce qui est arrivé.

Il est important que ce dossier soit mis aux voix parce ce dossier de l'est de Montréal n'est pas le dossier d'un seul député; c'est un dossier collectif, de plusieurs députés. Ils ont fait partie d'un comité de survie de l'est de Montréal impliquant les députés des trois partis de la Chambre des communes, des députés de l'Assemblée nationale du Québec, des conseillers municipaux des deux formations politiques qu'on retrouve à Montréal, de représentants de citoyens et de regroupements de centrales syndicales.

Les gens ont mis de côté leurs différends afin de venir en aide à une région du pays. Je reviens toujours à l'argument du début, les modifications doivent être apportées pour donner plus de pouvoirs aux députés, là où les députés doivent jouer un rôle, dans des dossiers d'implication nationale, comme celui qui concerne la peine de mort ou autre. Mais on sait que dans chacun de nos bureaux de comté la pression et les demandes de nos électeurs et électrices sont beaucoup plus fortes dans des cas propres à la région.

Je pense que nous pourrions bénéficier de l'expérience d'une telle motion. Elle permettra aussi, s'il arrivait d'autres catastrophes dans d'autres coins du pays, de sensibiliser l'ensemble des députés. Si on a réussi dans un coin du pays à faire un front commun, je pense qu'il serait possible dans ce beau pays, dans cette Chambre des communes, que l'ensemble des députés fassent front commun pour venir en aide à une région qui serait affectée. C'est pour cette raison que je vous

[Translation]

cions d'avoir pris le temps de faire votre exposé devant le Comité.

Le témoin suivant est M. Malépart, qui présente une motion, soit M-88, concernant le déperissement industriel de l'est de Montréal. Nous vous souhaitons la bienvenue au comité, monsieur Malépart. Permettez-moi de vous expliquer la procédure: chaque témoin a une période totale de 15 minutes. La période initiale de 5 minutes est consacrée à l'exposé du témoin, et elle est suivie d'une période de questions de 10 minutes, s'il y a lieu.

Nous demandons aux députés d'éviter, dans la mesure du possible, de parler du fond de la motion, et de s'en tenir aux raisons pour lesquelles ils la considèrent comme acceptable du point de vue de sa présentation, etc. Donc, si vous êtes prêt, nous allons commencer à vous chronométrer.

Mr. Jean-Claude Malépart (M.P. from Montréal—Sainte-Marie): Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank all the members of the committee for allowing me this opportunity to defend my motion. I will attempt to make you aware of the reasons why this motion should be retained as a votable item.

I believe that the changes made to the standing orders are intended primarily to give greater power and better define the role of private members. If there is one place where an MP has to know what is going on, because people ask him about it, it is in his own riding, in his region, in his particular area of the country. The issue of east-end Montreal's decline is a Canadian issue, one which has received national attention because of all that has occurred.

It is important that this issue be voted on because it is not something which concerns only one member of Parliament; it is a collective problem, and one which concerns quite a number of MP's. They are members of a committee for the survival of east-end Montreal which includes representatives from all three parties in the House of Commons, members of the Quebec National Assembly, town councillors from both local political parties and representatives of citizens' groups and trade union congresses.

These people have been successful in putting aside their differences in order to help a particular area of the country. Again, I come back to my initial argument, namely that the new standing orders are intended to give greater power to private members in areas where they can play a particular role, such as issues of national importance, like the death penalty, for instance. Of course, we all know that we, in our ridings, are subject to the pressure and demands of our constituents, demands which are even more intense when they relate to a situation in our own riding.

I believe we could benefit from such a motion. Furthermore, if catastrophes such as this were to occur in other areas of the country, members of Parliament as a whole would already be sensitized to this type of issue. If we have managed, in one area of the country, to take a united stand on this issue, I think it should be possible in this wonderful country of ours, and in the House of Commons, for members of Parliament to join forces in order to help this region. I therefore strongly urge you to

[Texte]

invite fortement à y penser. Il y a des dossiers, des projets de loi qui sont d'envergure nationale; mais ceci est un dossier qui demande que le gouvernement prenne des décisions rapides. Ceci n'est pas un débat pour discuter d'un programme, ou d'autre chose. Il demande des réponses et des sommes d'argent qui permettront des actions rapides dans une partie du pays. Je pense que ce qui est arrivé dans l'est de Montréal pourrait arriver demain dans d'autres parties du pays.

• 1655

Monsieur le président, ce sont, en résumé, les arguments que je tiens à invoquer. Le rôle premier, à mon avis, des députés, en plus de la législation, est de représenter les intérêts de ses électeurs sur le plan local, sur le plan régional. Si l'ensemble du Comité, l'ensemble de la Chambre des communes veut donner plus de pouvoir aux députés, je pense que la motion permettrait aux députés de s'exprimer et de prendre des décisions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Malépart. Mr. Reimer.

Mr. Reimer: As you indicated, the role of the Member of Parliament is to represent their constituents, and clearly this motion, coming out of your area, does that.

In trying to decide whether this bill should be a votable bill, what broader area than the area specifically identified here does it appeal to; or, to put it another way, what national demand or urgency does it meet, and therefore commend itself to us to go ahead of other bills?

M. Malépart: Lorsque des catastrophes se sont produites dans d'autres pays, on a déclaré l'état d'urgence nationale et tous les membres de la Chambre des communes, les premiers ministres, les chefs de parti sont intervenu pour proposer d'aider.

Pourquoi, lorsqu'il se produit des difficultés dans une partie du pays, les autres régions agissent-elles d'une façon égoïste? Je vous ai donné comme exemple, l'est de Montréal. La même chose pourrait arriver aux agriculteurs de l'ouest du pays. Pourquoi les gens du Québec ne seraient-ils pas solidaires? Cela permettrait un rapprochement. Trop souvent, on a tendance à exprimer nos petits problèmes locaux; mais je pense que le choix d'une telle résolution permettrait à quelqu'un de l'ouest du pays ou de l'Ontario de reconnaître qu'il s'est passé quelque chose dans l'est de Montréal ou ailleurs. Cela permettrait aux gens de voir où sont leurs intérêts dans une perspective nationale, tout en reconnaissant leurs problèmes régionaux et locaux.

M. Ouellet: Je voudrais demander à notre témoin s'il considère sa résolution caduque, ou si elle est toujours aussi importante, compte tenu d'une décision rendue récemment par le gouvernement? La ministre, M^{me} MacDonald l'a annoncée ces derniers jours.

M. Malépart: Toujours aussi importante! Ce qui a été annoncé dernièrement est une répétition de ce qui avait été

[Traduction]

give serious consideration to my motion. Of course, there are other issues or bills which are of national importance; but this is one which requires that the government make decisions quickly. The point of this debate is not simply to discuss a program, or something of that nature. This is an issue which demands immediate reaction and an amount of money which would make it possible to take action quickly in this area of the country. I firmly believe that what has happened in east-end Montreal could very well happen tomorrow in another part of the country.

Mr. Chairman, those were, very briefly, the arguments I wished to put before you. As I see it, the main role of private members, in addition to studying legislation, is to represent the interests of their constituents at the local level or the regional level. If the committee, and the House of Commons as a whole, wish to give greater power to private members, I think this motion would indeed allow members to express their views and take decisions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Malépart. Monsieur Reimer.

M. Reimer: Comme vous l'avez dit vous-même, le rôle des députés est de représenter leurs électeurs, et il ne fait aucun doute que cette motion atteint cet objectif, puisqu'elle concerne votre région.

Pour nous permettre de décider quel projet de loi doit faire l'objet d'un vote, pourriez-vous nous dire quel est son intérêt pour d'autres régions du pays; autrement dit, quel besoin national ou urgent permet-il de satisfaire qui nous encouragerait à le choisir au lieu d'autres projets de loi ou motions?

Mr. Malépart: When catastrophes like this occurred in other countries in the past, a state of emergency was declared in many cases and members of the House of Commons, or provincial leaders and party leaders, joined forces to provide assistance.

When problems occur in one part of the country, why do other regions of the country act egotistically? I have been referring to the situation in east-end Montreal. But the same thing could easily happen to farmers in Western Canada. Why wouldn't the people of Quebec show solidarity with them? It would allow for a rapprochement between the two areas of the country. Far too often, we tend to be concerned only about our petty local problems; but by choosing to put this resolution to a vote, we would be giving people in the West and in Ontario, for instance, the opportunity to recognize that something important has taken place in east-end Montreal, or elsewhere. We would be giving people a national perspective, while recognizing their regional and local difficulties.

Mr. Ouellet: I would like to ask our witness whether he still considers his resolution just as important, or whether he does not feel it is now outdated, given the recent decision of the government? The Minister of Employment, Mrs. MacDonald, announced the decision just a couple of days ago.

Mr. Malépart: No, I still feel it is just as important. What was announced recently was only a repetition of something

[Text]

annoncé antérieurement. C'était un comité d'étude composé des deux paliers de gouvernement, les municipalités et le conseil du patronat; c'est simplement un comité d'étude pour le développement. Ce n'est pas une décision concrète dans le sens d'une zone désignée qui accorde une aide immédiate. Ce n'est pas pour le développement de l'entreprise, l'implantation ou la modernisation. Ce qui ne change rien. Hier, les ministres disaient, en conférence de presse, qu'une zone désignée c'était . . . Ce qui se rajouterait à ce qui avait été annoncé hier.

M. Ouellet: Alors, votre résolution ne serait pas contradictoire avec les décisions prises par le gouvernement, mais ajouterait simplement . . .

M. Malépart: . . . Un commentaire à ce qui a été annoncé.

M. Ouellet: . . . les décisions prises par le gouvernement, à cette date.

M. Malépart: Je ne sais pas si je peux parler du contenu mais le ministre des Finances et même la ministre de l'Emploi et de l'Immigration disaient qu'ils étudiaient cette possibilité. Donc, pour le gouvernement ce n'est pas du chinois. Mais je reviens à la question, cela établirait une solidarité dans l'ensemble du pays.

• 1700

M. Ouellet: Une dernière question, monsieur le président. Je sais que pour le Comité de survie de l'est de Montréal qui a été créé, des députés conservateurs de la région de Montréal y siégeaient. Savez-vous si certains d'entre eux sont solidaires avec vous dans cette résolution?

M. Malépart: La décision que l'est de Montréal soit désigné zone 4, a été rendue collectivement, en présence des députés du gouvernement du Québec, le Parti québécois à l'époque, des députés libéraux, provinciaux, des députés conservateurs, libéraux et même des représentants du NPD. Alors, la demande a été faite collectivement avec les représentants des citoyens, les centrales syndicales et même les non syndiqués.

The Chairman: Mr. Blaikie, do you have any questions? Any other questions? Mr. Malépart, thank you very much for appearing before our committee.

M. Malépart: Merci.

The Chairman: Mr. Epp is not here. We could go ahead with Mr. Blaikie and then hear Mr. Epp after, if that is agreeable with everyone.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Malone: Are we allowed to say the same things about Mr. Blaikie we did about Mr. Cooper?

The Chairman: Mr. Blaikie, would you proceed, and we will clean up with Mr. Epp.

[Translation]

announced earlier. It has to do with the formation of a committee on which will be represented both levels of government, as well as the municipalities and the Conseil du patronat. This committee is being struck simply for the purposes of studying means of potential development. In no way is it a concrete decision, in the sense of designating this sector an endangered area and providing immediate aid. It has nothing to do with developing enterprise, setting up new industries or modernizing the area. In other words, nothing will change. Yesterday, the ministers were saying at the press conference that a designated zone was . . . which is in addition to what was announced yesterday.

Mr. Ouellet: So, you do not think your resolution in any way contradicts the decisions made by the government—that it would simply add . . .

Mr. Malépart: To what has already been announced.

Mr. Ouellet: . . . to any action already taken by the government to date.

Mr. Malépart: I don't know whether I am really allowed to discuss substance, but the Minister of Finance and the Minister of Employment and Immigration were saying that they were considering it. Therefore, it is not completely beyond the realm of possibility, as far as the government is concerned. But to come back to the main point, it would create solidarity throughout the country.

Mr. Ouellet: One last question, Mr. Chairman. I know that a certain number of Conservative MP's from the Montreal region are members of the committee for the survival of east-end Montreal. Do you know whether any of them stand by you on this resolution?

Mr. Malépart: The decision to designate the eastern sector of Montreal zone 4 was taken collectively, in the presence of members of the Quebec government—the Parti québécois, at the time—Liberal and other provincial members, Conservative, Liberal and even NDP members of Parliament. As you can see, the request was made collectively by a number of people, including the representatives of citizens, unions and even non-union members.

Le président: Monsieur Blaikie, avez-vous des questions à poser? D'autres remarques? Monsieur Malépart, nous vous remercions d'avoir bien voulu comparaître devant le comité.

Mr. Malépart: Thank you.

Le président: M. Epp n'est pas encore arrivé. Par conséquent, nous pourrions passer tout de suite à la motion de M. Blaikie, et entendre M. Epp après, si cela vous convient.

Des voix: D'accord.

M. Malone: Avons-nous le droit de répéter, à l'endroit de M. Blaikie, les mêmes remarques que nous avons faites à M. Cooper?

Le président: Monsieur Blaikie, auriez-vous l'obligeance de commencer, et après, nous entendrons l'exposé de M. Epp.

[Texte]

Mr. Bill Blaikie (MP from Winnipeg—Birds Hill): Mr. Chairman, as you know, yesterday I raised the matter of the odd position I am in as a result of both being on the committee and having had one of my private member's motions drawn in the lottery in this case. Having thought about it, I have come to the conclusion that in order to take as full and objective a role as I can in the process of selecting what bills may or may not be appropriate for voting on I had, short of replacing myself on the committee, two options: either to withdraw the bill or to do what I am going to do, and that is to ask the committee not to consider the bill as a votable item.

I think it is important to be debated, and I would like to see it debated. I hope that sometime someone else will present a motion to this effect that may indeed come to a vote. But I would ask that the committee not consider this as one of the items to be voted on, and in that way I look forward to continuing on the committee and deliberating with everyone here as to which of the remaining bills should be considered as a votable item.

The Chairman: Very commendable. Thank you very much. Mr. Malone, do you have a question?

Mr. Malone: I would only want to say what I was hinting at before. I just want to express my thanks for the role that Mr. Ouellet, Mr. Blaikie and Albert Cooper have had in this process. Private members are enhanced and advantaged by the fact that we are now able to have a more meaningful role in Parliament, to be able to do those things that we thought would happen once we were elected. And to you, Mr. Blaikie, it has been a noble gesture on your part in withdrawing yourself.

Mr. Chairman, I think this raises a matter which the committee itself needs to spend some time in reflecting on, and that is the whole question of the capability of the committee to put forward a motion, because we have certainly opened up and licensed all other private members. If it is to be the case that we ought not to do so, or be allowed only to put forward motions with certain conditions and restrictions, at least it deserves appropriate debate and discussion towards that at another time. But in the meantime, my expression of appreciation to Mr. Blaikie.

The Chairman: Fine. Mr. Reimer.

• 1705

Mr. Reimer: Yes, very briefly. I, too, would like to say I appreciate the difficulty this has put you in, and I think we all commend you on the decision you have taken. I think as we get to discussing this, we are setting precedents in many ways, and I guess part of what we are doing here now, and part of the example of one of the members, is so that does not necessarily set a precedent for the next group for whatever else goes on. It is all part of this discussion Mr. Malone just identified that we have got to come to grips with.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I think indeed Mr. Blaikie has done the honourable thing. And by doing it, he is indeed creating a

[Traduction]

M. Bill Blaikie (député de Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le président, comme vous le savez, j'ai soulevé hier la question de la position difficile dans laquelle je me trouve, du fait d'être membre du comité et d'être l'auteur d'une motion choisie pour examen par ce comité. Après y avoir réfléchi, j'ai décidé que si je voulais être aussi objectif que possible, et participer pleinement au choix des projets de loi qui feraient l'objet d'un vote, j'avais deux possibilités, à part celle de me faire remplacer par quelqu'un d'autre au comité: soit de retirer mon projet de loi, soit de faire ce qui suit: demander au comité de ne pas choisir mon projet de loi pour qu'il fasse l'objet d'un vote.

Je pense qu'il importe de débattre la question soulevée par ce projet de loi, et je souhaite qu'il fasse l'objet d'un tel débat. J'espère que quelqu'un d'autre présentera une motion qui sera éventuellement mise aux voix. Mais je demande que le comité ne choisisse pas ce projet de loi pour faire l'objet d'un vote, car je pourrai ainsi continuer de siéger au comité et de participer au choix des projets de loi qui seront mis aux voix à la Chambre.

Le président: C'est une décision fort louable. Merci beaucoup. Avez-vous une question à poser, monsieur Malone?

M. Malone: Je voudrais dire clairement ce que j'avais laissé entrevoir auparavant. Je tiens tout d'abord à remercier messieurs Ouellet, Blaikie et Cooper pour le rôle qu'ils ont joué dans tout cela. Les simples députés ont, grâce à eux, un rôle beaucoup plus important à jouer maintenant, puisqu'ils peuvent s'acquitter des tâches qu'ils souhaitaient remplir au moment de leur élection. Et vous, monsieur Blaikie, avez posé un geste noble en retirant votre projet de loi.

Monsieur le président, cela soulève justement une question à laquelle le comité doit absolument réfléchir, à savoir, la question de la capacité des membres du Comité de présenter une motion, étant donné que tous les autres députés ont maintenant ce pouvoir. S'il est déterminé que nous ne devons pas avoir ce droit, ou l'avoir seulement dans certaines conditions, il faudrait au moins que nous consacrons à cette question une période de débat et de discussion appropriée. Mais en attendant cette discussion, je me permets de remercier M. Blaikie.

Le président: Très bien. Monsieur Reimer.

M. Reimer: Oui, j'ai quelques brèves remarques à faire. Je comprends très bien que votre situation vous a obligé à prendre une décision difficile, décision, d'ailleurs, dont nous vous félicitons tous. En fait, nous allons créer des précédents à bien des égards en déterminant quelle doit être la façon d'agir, mais par contre, nous ne voulons pas nécessairement imposer notre volonté au groupe qui suivra en créant de tels précédents. Comme M. Malone l'a déjà dit, il va falloir que nous discutons de tout cela pour essayer de trouver des solutions.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: À mon avis, M. Blaikie s'est comporté d'une manière honorable. En prenant une telle décision, il crée

[Text]

precedent which I hope will be followed. I do not think the system could be well perceived by our peers if one of us sat on a special committee to decide which bill was going to be voted upon and decided to make sure that one of our members had a bill voted upon. We might end up in a situation where four out of seven members of a committee had an absolute authority to decide what was going to be voted and what was not going to be voted, because our report was accepted. It is non-debatable. What we decide—that is it.

So we could end up in a situation where all of us have a motion that has been coming out of the act, and we could serve ourselves and decide that only our own motion is votable. So, frankly, I think what Mr. Blaikie has done is to protect the system that we are putting in place, that not only we have to be honest, but be perceived to be honest.

I think that makes the process much better. That does not deprive us of presenting a motion or a bill for debate. That does not even deprive us of the possibilities of having one of our motions to be voteable, but whenever our lot is picked, we know that we will have to get off the committee, to allow an honest, non-partisan evaluation in the future.

Mr. Blaikie: That would have been the other option in case I wanted to stay with the work of the committee.

Mr. Ouellet: Sure.

The Chairman: We appreciate it and we want you on the committee.

Mr. Blaikie: It is because I like all you guys so much.

The Chairman: I know. You are such a great guy.

Mr. Blaikie: I could not stand the thought of being away from you.

M. Plourde: Monsieur le président, est-ce que cela pourrait aller aussi loin que, par exemple, les membres du Comité n'auraient pas le droit de discuter en Chambre des projets de loi ou des motions? Je pense seulement au débat sur la peine capitale.

The Chairman: Yes. There is no restriction. My understanding, Mr. Plourde, would be that if—well, take the bill that you mentioned, capital punishment, Mr. Domm's bill—it is Mr. Domm's responsibility to line up his speakers. We are not supposed to deal with the substance of the bill before us. We are just going to arrive at a procedure to pick the six bills, or whatever number we choose below six, but it is up to the sponsor of the bill to select his speakers to support, and I assume the opposition members, if they oppose it, will speak accordingly. So there is no restriction at all as I understand it, and that was not the intent of the reform committee, Mr. Blaikie and Mr. Ouellet.

[Translation]

effectivement un précédent qui, j'ose espérer, sera suivi à l'avenir. Je ne crois pas que le système serait bien perçu de nos pères si l'un de nous siégeait à un comité spécial qui avait pour tâche de choisir les projets de loi devant faire l'objet d'un vote—surtout si nous décidions que le bill d'un de nos membres allait faire l'objet d'un vote. Nous pourrions, en fin de compte, nous trouver dans une situation où quatre membres du comité sur sept avaient le pouvoir absolu de choisir les motions ou les projets de loi qui feraient l'objet d'un vote, étant donné que notre rapport va être accepté sans discussion. Une fois que nous avons pris une décision, il n'y a plus de recours. Cela finit là.

Il pourrait arriver que chacun d'entre nous soit l'auteur d'une motion dont le comité serait saisi et que nous décidions de servir nos propres intérêts en choisissant notre motion. Par conséquent, je suis convaincu que M. Blaikie, en agissant ainsi, nous permet de protéger le système que nous sommes en train d'instaurer, puisque non seulement nous devons agir honnêtement, mais notre conduite doit être perçue comme étant honnête.

Je crois que le processus sera dorénavant plus juste. Par contre, rien ne nous empêche de déposer une motion ou un projet de loi pour qu'il fasse l'objet d'un débat. Nous pourrions même présenter une motion devant être mise aux voix. Mais nous savons que dorénavant, si notre motion est retenue, nous devons immédiatement nous retirer du Comité, pour permettre une évaluation honnête où la partialité politique n'aurait aucune place.

M. Blaikie: Oui, c'était justement l'autre possibilité; mais j'ai préféré continuer à participer aux travaux du Comité.

M. Ouellet: Oui, bien entendu.

Le président: Nous vous en remercions et, d'ailleurs, nous souhaitons que vous continuiez d'être membre du Comité.

M. Blaikie: C'est que je vous aime trop.

Le président: Oui, je le sais. Vous êtes un chic type.

M. Blaikie: Je trouvais insupportable l'idée de n'être plus auprès de vous.

Mr. Plourde: Mr. Chairman, could it go as far as to prevent members of the committee from exercising their right to debate bills or motions in the House? I am thinking, in particular, of the issue of capital punishment.

Le président: Je comprends. Non, il n'y aura pas de telles restrictions. Je crois comprendre, monsieur Plourde—prenons, à titre d'exemple, le projet de loi que vous avez mentionné, celui de M. Domm, sur la peine capitale—eh bien, il incombera à M. Domm de choisir ceux qui vont participer au débat. Nous ne sommes pas censés traiter du fond des projets de loi ou motions que nous choisissons. Nous sommes là simplement pour choisir un maximum de six projets de loi ou motions, et c'est à l'auteur du projet de loi de choisir un certain nombre de députés qui vont l'appuyer en Chambre; je présume aussi que les membres de l'Opposition, s'ils ne l'appuient pas, vont également prendre la parole. Donc je ne crois pas qu'il y ait quelque restriction que ce soit—d'ailleurs, ce n'était nullement

[Texte]

M. Ouellet: Absolument pas! Au contraire. Si les membres de notre Comité recommandent que certains projets de loi fassent l'objet d'un vote, c'est que nous considérons qu'ils sont importants. Il est possible que nous soyons parmi ceux qui parleront sur ces motions.

Alors, cela ne nous enlève aucun droit; comme membres du Parlement nous avons la possibilité de parler sur n'importe quel projet de loi privé.

The Chairman: Thank you very much. Are there any other questions? Then, if not, we will proceed with Mr. Epp, who has a motion before us, number 103:

That in the opinion of the House the government should consider the advisability of paying Canada Pension Plan benefits to persons not making contributions to the plan . . .

• 1710

Mr. Epp, we allocate to a member 15 minutes—5 minutes for a presentation, 10 minutes for questions. Your purpose is not really to discuss the merits or demerits of the motion but to convince the committee that your motion should be one that is subjected to a vote in the House of Commons. If you understand that then we would ask you to proceed.

Mr. Ernie Epp (MP from Thunder Bay—Nipigon): Thank you, Mr. Chairman and colleagues. I am duly appreciative and grateful for the drawing of the lots that made this motion one of the ones open to this consideration. Of course I am duly aware of the fact that you have a decision to make on this one as well as the other proposals.

It is, as the motion the chairman has just read indicates, a proposal to establish pension entitlements under the Canada Pension Plan for volunteers. It is a proposal to recognize, through the Canada Pension Plan, the significant public contributions being made by volunteers in various areas of our public life, I would say, and various areas of our community. I think particularly, without meaning to restrict, of the areas of education, of health, and of social services.

I would like to make three points about that, two of which relate to the situation in our communities and the service which these volunteers render. There is first of all the significant role that volunteers have in various areas of social service. The role was one that I became keenly aware of more than a year ago when I was able to attend a meeting during International Womens Week with representatives of various organizations in Saskatoon. As they described the works of service of importance to the community that they were doing, and wondered about the possibility that it could be recognized, this was one of the possibilities that came to my mind and I credit it to that meeting in Saskatoon in March 1985.

[Traduction]

l'intention du comité chargé de la réforme, auquel siégeaient M. Blaikie et M. Ouellet.

Mr. Ouellet: No, absolutely not. Quite the contrary, as a matter of fact. If the members of our committee recommend that certain bills should be votable items, then we obviously consider them to be important. Consequently, it is possible that we will be among those speaking on the motions.

So, in no way does this force us to relinquish our rights; as members of Parliament, we are all entitled to speak on any private member's bill.

Le président: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions? Bon. Dans ce cas-là, nous allons entendre l'exposé de M. Epp sur sa motion, soit numéro 103:

Qu'il convienne, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement examine la possibilité de verser des prestations en vertu du Régime de pensions du Canada à des personnes qui ne cotisent pas au régime . . .

Monsieur Epp, chaque député a un maximum de 15 minutes: Cinq minutes pour faire son exposé, et 10 minutes, pour répondre aux questions des membres. Vous n'êtes pas censé aborder le pour et le contre de cette motion, mais simplement convaincre les membres du Comité que votre motion mérite d'être mise aux voix à la Chambre des communes. Si vous n'avez pas de questions à poser sur la procédure, veuillez commencer votre exposé.

M. Ernie Epp (député de Thunder Bay—Nipigon): Je remercie le président et mes collègues. Je suis très heureux que la chance m'ait souri et que ma motion ait été choisie par suite du tirage au sort. Bien entendu, je sais que ma proposition n'est qu'une des nombreuses motions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer.

Comme la motion que le président vient de vous lire l'indique, je propose que les personnes qui font du bénévolat puissent avoir droit aux prestations de pension prévues par le Régime de pensions du Canada. Cette proposition a pour objet de reconnaître, par l'entremise du Régime de pensions du Canada, l'apport important des travailleurs bénévoles dans divers secteurs de la vie publique et communautaire. Je songe tout particulièrement aux secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, mais il y en a beaucoup d'autres aussi.

J'ai trois points précis à soulever, dont deux concernent la situation dans nos communautés et les services que rendent ces travailleurs bénévoles. Il convient tout d'abord de parler du rôle important que jouent les travailleurs bénévoles dans le domaine des services sociaux. J'ai pu comprendre l'importance de ce rôle il y a plus d'un an, lors d'une réunion avec les représentantes de divers organismes à Saskatoon pendant la semaine internationale de la femme. À mesure qu'elles décrivaient les tâches importantes qu'elles accomplissaient au sein de la collectivité, et qu'elles se demandaient s'il n'y aurait pas moyen de reconnaître leur contribution, il m'est venu à l'esprit que ce serait justement une possibilité; donc, si je vous présente cette proposition, c'est grâce à la réunion à laquelle j'ai assisté à Saskatoon en mars 1985.

[Text]

There is significant social service being provided and it seems to me that the fact that this represents a saving to the taxpayers in such volunteer service is one of the considerations that needs to be appreciated when considering this proposal. When there are significant costs being avoided, surely the least we can do in all fairness is consider the possibility of incurring some small costs in order to provide some real recognition.

A second focus, Mr. Chairman, is the community reality that exists in many parts of Canada. I think particularly of middle-sized communities, of single-industry towns of the northern Ontario type—perhaps not Thunder Bay so much as other mining communities, forestry communities and so on, but it could be true as well, I am sure, in farming communities and other communities across the country—where the paid work force is largely male and wives do not have an opportunity for remunerative employment.

In those circumstances particularly, volunteer work of various sorts represents an outlet for them. It is an outlet that does not bring them any return and to have an entitlement to Canada Pension Plan benefits built up in this way is a logical response, it seems to me, in circumstances where because they are not gainfully employed they are not able to pay into the CPP out of employment in order to build up that entitlement. So that community reality in many parts of Canada, and it may well prevail in large cities as well, is another of the arguments I would make.

As the third argument for this, it seems to me that it is only fair that governments which appreciate the role that volunteers play in our communities should in fact respond to this service by taking the step that this motion puts forward.

As far as the procedural relevance and argument for this, it is obvious that a step of this sort would not take place unless the government considered it. And for a parliamentarian the logical way to have a government consider a somewhat novel proposal, I suppose I may say, would be to have it debated in the House of Commons and carried through the stages and brought to a question. And presumably if the government was involved in the consideration, as the Cabinet members are there with us, all as parliamentarians, presumably the final vote, if accepted, would be recognition of the government's readiness to move towards implementation.

• 1715

I realize that there are a variety of questions to be answered in terms of implementation. I have not entered into any of those; that follows on the later stages of consideration. But this, I think, makes the argument in principle and in general and I would be quite happy to enlarge on it and to try to answer any questions that may have arisen in your minds as I have sketched the nature of my proposal.

The Chairman: Thank you, Mr. Epp. Mr. Malone, followed by Mr. Reimer.

[Translation]

D'importants services sociaux sont fournis grâce au bénévolat, et il me semble indispensable que vous teniez compte, dans votre examen de cette proposition, de l'économie que représente le bénévolat pour les contribuables. Étant donné les sommes importantes qu'il nous évite de dépenser, il n'est que juste, il me semble, que nous examinions la possibilité de supporter des frais minimes pour reconnaître cet apport important.

Deuxièmement, monsieur le président, il convient d'attirer l'attention des membres sur la situation qui existe dans de nombreuses communautés canadiennes. Je songe tout particulièrement aux communautés d'importance moyenne, où il n'y a qu'une seule industrie, comme dans le nord de l'Ontario—je ne pense pas vraiment à Thunder Bay, mais plutôt aux villes minières et forestières, etc, même si la même situation pourrait exister dans bon nombre de communautés, agricoles et autres, un peu partout au pays—surtout là où la majorité des membres de la population active sont des hommes et les femmes qui n'ont pas la possibilité d'obtenir un emploi rémunéré.

Pour celles qui se trouvent dans cette situation, le bénévolat représente un débouché en quelque sorte. Évidemment, cela ne leur apporte rien sur le plan monétaire, et ainsi, il me semble logique que nous leur accordions des prestations en vertu du Régime de pensions du Canada, puisqu'il leur est impossible de trouver un travail rémunéré qui leur permettrait de cotiser à un régime de pensions. Je vous demande donc de tenir compte des réalités de la vie dans certaines communautés au Canada, réalités qui existent peut-être dans les grands centres urbains aussi.

Troisièmement, il n'est que justice, à mon avis, que les gouvernements reconnaissent le rôle important des travailleurs bénévoles au sein de nos communautés en adoptant les mesures prévues par cette motion.

Quant à la justification de cette motion du point de vue de la procédure, il est évident qu'une telle mesure ne pourrait être prise sans que le gouvernement l'ait examinée en profondeur. Logiquement, un parlementaire qui désire s'assurer que sa proposition fera l'objet d'un examen par le gouvernement doit, je présume, s'assurer tout d'abord qu'elle fera l'objet d'un débat à la Chambre, suivant lequel elle passera progressivement par toutes les étapes avant d'être mise aux voix. On peut également présumer que si le gouvernement ou les membres du Cabinet participaient vraiment aux débats avec nous, les parlementaires, le vote final, s'il avait lieu, indiquerait le désir du gouvernement d'agir dans le sens de la motion.

Cependant, je me rends compte qu'il reste un certain nombre de questions à régler en ce qui concerne l'application d'une proposition de ce genre. Je n'ai pas encore abordé ces questions-là, étant donné qu'elles prendront de l'importance à une étape ultérieure seulement. Voilà donc pour les principaux arguments; je serais très heureux de vous fournir des éclaircissements ou de répondre aux questions qui auraient pu vous venir à l'esprit pendant mon exposé.

Le président: Merci, monsieur Epp. Monsieur Malone, suivi de M. Reimer.

[Texte]

Mr. Malone: Thank you, Mr. Chairman, and I welcome our witness, Mr. Epp, to our committee.

Mr. Epp, on the assumption that your motion were to come forward to be debated, can I ask you if there is a workable definition which is broadly accepted and which defines a volunteer? Clearly, I am sure both you and I would know that someone offering their services free of charge in a hospital would be accepted as a volunteer. Perhaps on the other end of the scale is a person who voluntarily picks up gum wrappers on the sidewalk and makes the place tidier and prettier. Do we have in place something that makes your suggestion something that we can actually grapple with because there is a definition that is widely accepted?

Mr. Epp (Thunder Bay—Nipigon): I think the answer to that very good question—the inevitable question if we were to have this implemented—would begin with a consideration of the organizations involved in providing service in various ways now. It would begin, I think, by looking at the lists, if you will, of non-governmental organizations, as we call them in various contexts, I think; those organizations, particularly national ones, but also, I would think, provincial and conceivably local ones, which had demonstrated, certainly to the Department of Health and Welfare, conceivably also to the Department of the Secretary of State, that they were involved in services that were of value to government or to the nation. That demonstration would often have been provided in the fact that these organizations would have received financial assistance, grants and so on, from the federal government.

Beginning then with the existence of these organizations, I would think that service within them or under their aegis would be the place I would expect to find volunteers worthy of recognition under such a scheme.

Mr. Malone: Mr. Chairman, my second question, and my last one, is also on the dimension of workability and it addresses the aspect of how the government would know the amount of time that a person spent in volunteer work. Are you envisioning simply that the person would submit their own contribution? Is there going to be a check system where someone else has to observe them, some organization has to ratify the amount of time? And what policing would the government have, from your perspective, if this is to be debatable, where they would be able to assure all other persons in the public that the system was not just being used inappropriately? Do you have some thoughts in that regard?

Mr. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Yes. That again is a very good question. Clearly it would be necessary within these non-governmental organizations to recognize certain persons as trustworthy. We would need to have certificates, some sort of certification of volunteer time put in, as a basis for establishing what the entitlement might be, because there would surely be varying entitlements which would result given the smaller or larger amounts of time that people could actually give to volunteer work. There would be some increase in the paperwork that would have to be done. I suppose that the person who voluntarily did that might well be regarded as rendering a worthwhile public service and would spend some

[Traduction]

M. Malone: Merci, monsieur le président. D'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre témoin, M. Epp.

Monsieur Epp, dans l'hypothèse où votre motion ferait l'objet d'un débat, pourriez-vous nous indiquer s'il existe une définition de bénévole qui est reconnue d'une manière générale? Nous savons tous les deux que quelqu'un qui travaille sans rémunération dans un hôpital serait considéré comme un travailleur bénévole. Et par contre, quelqu'un qui ramasse les chiffons de papier sur les trottoirs et qui embellit ainsi une ville, le serait-il aussi? Y a-t-il donc une définition généralement reconnue qui nous permettrait de mettre en application votre position?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Pour répondre à votre excellente question—question à laquelle nous serions forcés de trouver une solution si nous voulions appliquer cette proposition—je crois qu'il faudrait tout d'abord étudier les organisations qui font actuellement du bénévolat. Il s'agirait donc de regarder les listes de ce qu'on appelle les organisations non-gouvernementales—non seulement les organisations nationales, mais celles qui existent sur le plan provincial et local, et qui avaient prouvé, à la satisfaction du ministère de la Santé et du Bien-être social, et peut-être aussi du Secrétariat d'État, qu'ils fournissaient des services ayant quelque valeur pour le gouvernement ou la nation en général. La valeur de leurs services aurait certainement été prouvée si le gouvernement fédéral avait cru bon de leur accorder de l'aide financière ou des subventions.

Une fois qu'on avait établi quelles organisations fournissaient de tels services, il me semble que c'est là qu'il faudrait chercher le genre de travailleurs bénévoles dont l'apport serait reconnu selon ma proposition.

M. Malone: Monsieur le président, ma deuxième et dernière question concerne également l'aspect pratique, puisque je me demande comment le gouvernement pourrait déterminer combien de temps une personne avait consacré au bénévolat. Prévoyez-vous que les intéressés vont présenter leur propre évaluation? Ne faudrait-il pas un système de vérification qui pourrait être appliqué par l'organisation pour laquelle il travaille? Comment est-ce que le gouvernement surveiller l'application du système, d'après vous, afin qu'il s'assure de l'utilisation appropriée des fonds du régime? Y avez-vous réfléchi?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Oui. Encore une fois, c'est une excellente question. Il faudrait évidemment que ces organisations non-gouvernementales s'assurent que leur personnel est digne de confiance. Il faudrait des certificats, ou un système qui nous permette de tenir le compte des heures consacrées au bénévolat, étant donné que chaque personne ne consacre pas le même nombre d'heures et n'aurait donc pas droit aux mêmes prestations. Il y aurait une augmentation de la paperasserie. Je suppose que toute personne s'adonnant bénévolement à ce genre d'activité serait perçue comme rendant service au public et qu'elle consacrerait certains efforts à prouver cela, s'adjuant de ce fait certains droits.

[Text]

time certifying that and would presumably earn some entitlement in the process.

• 1720

But, that aside, we would have to have this and I suppose we would run the risk that every once in a while something would go awry, as is true in any area of public life. Yet I would think that, given the kinds of well-established organizations we have in so many areas, they can be trusted. They are now trusted with public funds to carry out various activities and we have officers of various departments checking with them in the field and so on. I would think that with an established pattern, we should be able to get reliable results in the way of certificates.

The Chairman: Thank you, Mr. Epp. We are into substance, which we were trying to avoid, but I recognize with a motion it is very difficult not to deal with substance. Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you. Very briefly, Mr. Epp, there is no question it is a novel motion with a noble concept behind it. I think that is very clear. The role of the volunteer is vital in our society, and you have also spoken to the fact that it would address a very unique situation in, say, northern communities.

Some of the other motions also commend themselves to us as having very noble concepts in the way that this one does, though. How is yours votable? How does your bill commend itself ahead of others? Does it meet a national demand in such a way that we should be convinced it should be a votable bill or a motion?

Mr. Epp (Thunder Bay—Nipigon): I feel as if I am being asked to do your work a little bit, if I may say so, Mr. Chairman.

Mr. Malone: We are judging your defence.

Mr. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Thank you, Mr. Malone.

I think this is a matter of importance in the social service area. I must candidly say I had not looked over the list of the 20, so I am not going to make any invidious distinctions amongst them, or rate this against the others. In that sense I will not do your work. But it seems to me this is a matter of importance. It is only on the basis of a consideration of the question in Parliament that the government would move to do this, I presume. And so it seems to me worthy of serious consideration. But I do not know what else to say in terms of the invidious choices.

The Chairman: Any other questions? Mr. Ouellet?

[Translation]

Cela dit, il faudrait prévoir ce genre de système, mais je suppose que l'on s'exposerait au risque de voir quelque chose clocher de temps en temps, comme cela se passe dans tous les domaines de la vie publique. Il me semble cependant, compte tenu des organismes bien assis que nous avons un peu partout, que l'on devrait pouvoir s'y fier. On leur confie certains fonds pour qu'ils puissent entreprendre diverses activités et il y a des agents dans plusieurs ministères qui vont vérifier leurs dossiers sur place, etc. Il me semble que si nous fixions une marche à suivre clairement définie, il devrait nous être possible d'avoir des résultats fiables en ce qui concerne les certificats.

Le président: Merci, monsieur Epp. Nous en sommes arrivés à examiner le fond de votre motion, ce que nous avions voulu éviter, mais je reconnais qu'avec une motion, il est très difficile de ne pas aborder le fond. Monsieur Reimer.

M. Reimer: Merci. Je serai bref. Il va sans dire, monsieur Epp, que votre motion est tout à fait originale et qu'elle repose sur un concept fort noble. Cela est parfaitement clair. Le rôle que jouent les bénévoles au sein de notre société est essentiel. Vous avez par ailleurs souligné que votre motion, si elle était adoptée, réglerait un problème tout à fait unique qui se pose notamment dans les localités situées dans le nord du pays.

Il se trouve cependant qu'un certain nombre des autres motions dont nous avons été saisis reposent, elles aussi, sur des concepts très nobles. Pour quelle raison votre motion devrait-elle faire l'objet d'un vote? Pourquoi votre motion devrait-elle passer devant les autres? Correspond-elle à un besoin national tel que nous ne pouvons faire autrement que de décider qu'elle devrait faire l'objet d'un vote?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Si vous me permettez cette remarque, monsieur le président, j'ai l'impression que vous me demandez de faire un peu votre travail.

M. Malone: Nous devons tout simplement juger de votre défense.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Merci, monsieur Malone.

Je suis d'avis que cette question revêt beaucoup d'importance dans le domaine des services sociaux. Je vous avouerais bien franchement que je n'ai pas examiné la liste des 20 motions, et je ne vais pas faire de distinctions injustes entre elles, ni leur attribuer des cotes ou des valeurs comparatives. Dans ce sens-là, donc, je ne vais pas faire votre travail. Il me semble cependant que cette question revêt beaucoup d'importance. J'imagine d'autre part que le gouvernement ne prendra pareilles mesures que si le Parlement s'est prononcé en leur faveur. Je suis quant à moi convaincu que cette question mérite qu'on s'y penche sérieusement. Je ne sais quoi vous dire d'autre en ce qui concerne ces choix difficiles, qui pourraient fort bien être injustes.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Ouellet?

[Texte]

Mr. Ouellet: I want to say to our witness that this proposal intrigued me in the sense that I think it is a very genuine way to thank numerous volunteers for their community effort. And I like it, but I do not want to be unfair to you in concluding that it is impractical. Therefore I am going out of my way to ask you to explain to me a little better how you visualize this.

Frankly, my first reaction to it was that it looked nice; it looked like a good way to do it, but I find it almost impossible to implement. So in order not to be unfair to you, who would get it? At what age? Try to explain to me by a few examples how you visualize the scheme operating.

Mr. Epp (Thunder Bay—Nipigon): I expect the receipt of the Canada Pension Plan benefits to be under the terms of the plan, if that is part of what is not clear here. I would expect that persons would receive these benefits at whatever point we will have retirement ages in the future, and that, of course, is now somewhat open too.

I think of this as a way of adding to the pension benefits that people will be receiving, even though they have not been able to enjoy remunerative employment and make contributions earlier.

• 1725

There are in fact two possibilities of actually implementing this. One would concern women who do not have remunerative employment or not able to find it would build up entitlements. It depends on which way one is going to maintain the Canada Pension Plan. It could be done by annual payment of contributions on their behalf based on annual certification of the amount of time put in. One would have a scale of hours of service, or total of days equivalent, earning a certain amount of contribution to the plan.

Either the government could pay it in from consolidated revenues or it could be done in the way of paper entries, if one were going on a pay-as-you-go basis with the Canada Pension Plan. They would build up a certain level of entitlement and receive benefits which would be straight-over transfers from consolidated revenues at that point. This is on the financial implementation of it.

I think you had in mind other questions of the sort Mr. Malone was raising about the national, provincial and local organizations which would be recognized by the Canada Pension Plan as organizations of volunteers. There would be persons designated within them to certify the amount of time volunteers have put in through the year and provide a basis for what I have just been exploring, either the payment of contributions now or the building up of paper-entry entitlement which would then lead—at retirement at the appropriate age—to the receipt of Canada Pension Plan benefits.

[Traduction]

M. Ouellet: J'aimerais dire au témoin que cette proposition m'a beaucoup intrigué, car j'y vois un moyen très sincère de remercier de nombreux volontaires pour les services qu'ils auront rendus à leur localité. Cette idée me plaît beaucoup, mais je ne voudrais pas être injuste envers vous en concluant que cette formule ne serait pas pratique. C'est pourquoi j'insiste pour que vous m'expliquiez un petit peu mieux comment cela pourrait, selon vous, fonctionner.

Je vous dirai bien franchement que ma première réaction a été de dire que tout cela semblait très bien. Votre formule me semblait bien, mais j'ai pensé qu'il serait pratiquement impossible de la mettre à exécution. Je ne voudrais pas être injuste envers vous et c'est pourquoi je vous demande de me dire qui en bénéficierait et à quel âge. Pourriez-vous m'expliquer un peu mieux ce que vous envisagez en me donnant des exemples?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je m'attendrais à ce que les prestations du Régime de pension du Canada soient versées conformément aux conditions inhérentes au régime, si c'est cela qui ne ressort pas clairement ici. Il me semble d'autre part que les personnes visées recevraient ces prestations lorsqu'elles atteindraient l'âge que nous aurions fixé pour la retraite, mais cela est assez souple.

Il me semble que ce serait un moyen d'améliorer les prestations de retraite que les gens toucheront, même s'ils n'ont pas joui d'un emploi rémunéré et s'ils n'ont donc pas pu cotiser.

Il y aurait en définitive deux possibilités. L'une s'appliquerait aux femmes qui n'ont pas d'emploi rémunérateur et qui pourraient malgré tout accumuler des droits de pension. Mais cela dépend de la formule que l'on choisira pour le Régime de pension du Canada. Il serait par exemple possible de faire un versement annuel de cotisations en leur nom, cotisations qui seraient calculées à partir du nombre total d'heures de travail bénévole qui apparaîtrait sur le certificat. Il faudrait avoir un barème correspondant aux heures de service ou à une équivalence en jours, et chaque tranche correspondrait à une certaine contribution au régime.

Le gouvernement pourrait puiser ces fonds à même la caisse de l'État ou bien faire tout simplement des transferts sur papier à intervalles réguliers. Les personnes visées accumuleraient certains droits et toucheraient des prestations qui seraient en définitive des transferts directs à partir de la caisse de l'État. Voilà donc ce que j'envisagerais en ce qui concerne l'aspect financier de la chose.

J'ai l'impression que vous aviez également en tête d'autres questions du genre de celles que M. Malone a soulevées au sujet des organismes nationaux, provinciaux et locaux qui seraient reconnus, aux fins du Régime de pension du Canada, comme des organismes de bénévolat. L'on nous désignerait des personnes qui seraient chargées de vérifier les heures de travail effectuées par les bénévoles, et l'on se servirait de ces calculs pour faire ce que je viens d'expliquer, c'est-à-dire verser tout de suite les cotisations ou bien tout simplement comptabiliser les droits de pension accumulés par ces personnes, ce qui leur

[Text]

The Chairman: Thank you, Mr. Epp. I must advise the committee that we have a vote in the House at 5:50 p.m. We have one short matter of procedure to discuss and we would like to go in camera for it, so I would ask those of you not directly connected with the committee to kindly leave us, and we will deal with the matter, then go on our way to the House.

[Translation]

permettrait de toucher les prestations du régime de pension lorsqu'elles atteindraient l'âge de la retraite.

Le président: Merci, monsieur Epp. Je tiens à signaler au Comité qu'il y aura un vote à la Chambre à 17h50. Il nous reste à régler une petite question de procédure, et j'aimerais pour ce faire que nous siégions maintenant à huis-clos. Je demanderai donc à ceux qui ne sont pas directement rattachés au Comité de bien vouloir nous quitter afin que nous puissions vider cette affaire pour ensuite nous rendre à la Chambre.

...the House at 5:50 p.m. We have one short matter of procedure to discuss and we would like to go in camera for it, so I would ask those of you not directly connected with the committee to kindly leave us, and we will deal with the matter, then go on our way to the House.

...à la Chambre à 17h50. Il nous reste à régler une petite question de procédure, et j'aimerais pour ce faire que nous siégions maintenant à huis-clos. Je demanderai donc à ceux qui ne sont pas directement rattachés au Comité de bien vouloir nous quitter afin que nous puissions vider cette affaire pour ensuite nous rendre à la Chambre.

...the House at 5:50 p.m. We have one short matter of procedure to discuss and we would like to go in camera for it, so I would ask those of you not directly connected with the committee to kindly leave us, and we will deal with the matter, then go on our way to the House.

...à la Chambre à 17h50. Il nous reste à régler une petite question de procédure, et j'aimerais pour ce faire que nous siégions maintenant à huis-clos. Je demanderai donc à ceux qui ne sont pas directement rattachés au Comité de bien vouloir nous quitter afin que nous puissions vider cette affaire pour ensuite nous rendre à la Chambre.

...the House at 5:50 p.m. We have one short matter of procedure to discuss and we would like to go in camera for it, so I would ask those of you not directly connected with the committee to kindly leave us, and we will deal with the matter, then go on our way to the House.

...à la Chambre à 17h50. Il nous reste à régler une petite question de procédure, et j'aimerais pour ce faire que nous siégions maintenant à huis-clos. Je demanderai donc à ceux qui ne sont pas directement rattachés au Comité de bien vouloir nous quitter afin que nous puissions vider cette affaire pour ensuite nous rendre à la Chambre.

...the House at 5:50 p.m. We have one short matter of procedure to discuss and we would like to go in camera for it, so I would ask those of you not directly connected with the committee to kindly leave us, and we will deal with the matter, then go on our way to the House.

...à la Chambre à 17h50. Il nous reste à régler une petite question de procédure, et j'aimerais pour ce faire que nous siégions maintenant à huis-clos. Je demanderai donc à ceux qui ne sont pas directement rattachés au Comité de bien vouloir nous quitter afin que nous puissions vider cette affaire pour ensuite nous rendre à la Chambre.

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 4

Le jeudi 10 avril 1986

Président: Bill Kemping

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Affaires émanant des
députés

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement
31 à 43 inclusivement

TÉMOINS:

(voir à l'ov)

WITNESSES—TÉMOINS

From the House of Commons:

- Bill Damm, M.P.
- Alton Cooper, M.P.
- Charles Caccia, M.P.
- Stan Hewison, M.P.
- Bill Atwell, M.P.
- Jean-Claude Malépart, M.P.
- Bill Blaikie, M.P.
- Eric Egan, M.P.

De la Chambre des communes:

- Bill Damm, député
- Alton Cooper, député
- Charles Caccia, député
- Stan Hewison, député
- Bill Atwell, député
- Jean-Claude Malépart, député
- Bill Blaikie, député
- Eric Egan, député

Première session de la

troisième législature, 1985-1986

RESPECTING:

Order of Reference relating to Standing Orders 31 to
43 inclusive

WITNESSES:

(See back cover)

First Session of the

Thirty-third Parliament, 1985-86



Book Title
Title des livres
K1A 0S6 9B61 01 614
OTTAWA

Ministry of
of the

Private Members'
Business

Canada Post / Postes Canada
 Postage paid / Port payé

Book Tariff rate des livres

**K1A 0S9
 OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
 retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the House of Commons:

- Bill Domm, M.P.;
- Albert Cooper, M.P.;
- Charles Caccia, M.P.;
- Stan Hovdebo, M.P.;
- Bill Attewell, M.P.;
- Jean-Claude Malépart, M.P.;
- Bill Blaikie, M.P.;
- Ernie Epp, M.P.

De la Chambre des communes:

- Bill Domm, député;
- Albert Cooper, député;
- Charles Caccia, député;
- Stan Hovdebo, député;
- Bill Attewell, député;
- Jean-Claude Malépart, député;
- Bill Blaikie, député;
- Ernie Epp, député.

Issue No. 4

Fascicule n° 4

Thursday, April 10, 1986

Le jeudi 10 avril 1986

Chairman: Bill Kempling

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to
43 inclusive

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement
31 à 43 inclusivement

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the

Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la

trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Bill Kempling

Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling

Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

TÉMOINS

(Voir à l'annexe)

WITNESSES

WITNESSES

(See back cover)

From the House of Commons:

Bill Dumas, M.P.;
Albert Cooper, M.P.;
Charles Caccia, M.P.;
Stan Hovdebo, M.P.;
Bill Attwell, M.P.;
Jean-Claude Malépart, M.P.;
Bill Blaikie, M.P.;
Eric Egg, M.P.

De la Chambre des communes:

Bill Dumas, député;
Albert Cooper, député;
Charles Caccia, député;
Stan Hovdebo, député;
Bill Attwell, député;
Jean-Claude Malépart, député;
Bill Blaikie, député;
Eric Egg, député.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 10, 1986

(4)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met, this day at 3:36 o'clock p.m., the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

In attendance: From the Office of the Law Clerk of the House of Commons: Marcel Pelletier, Law Clerk; Michel Beaupré, Assistant Law Clerk. *From the House of Commons:* Phillip Laundry, Clerk Assistant (Procedural and Administration).

Witnesses: From the House of Commons: Lawrence O'Neil, M.P. and Keith Penner, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witnesses each made a statement, and answered questions.

At 4:25 o'clock p.m., the Committee proceeded *in camera*.

At 5:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 10 AVRIL 1986

(4)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 15 h 36, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, Bill Kempling, Arnold Malone, André Ouellet, André Plourde, John Reimer, Gerry St. Germain.

Aussi présents: Du bureau du Légiste de la Chambre des communes: Marcel Pelletier, légiste; Michel Beaupré, légiste adjoint. *De la Chambre des communes:* Phillip Laundry, greffier adjoint, (Procédure et administration).

Témoins: De la Chambre des communes: Lawrence O'Neil, député; Keith Penner, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux articles 31 à 43 inclusivement du Règlement.

Les témoins font chacun une déclaration et répondent aux questions.

A 16 h 25, le Comité procède à huis clos.

A 17 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, April 10, 1986

• 1535

The Chairman: Thank you, gentlemen. We have a quorum and we will proceed.

This afternoon, as you will know, we are going to hear Mr. Lawrence O'Neil with his Bill C-254 at 3.30 p.m., and at 3.45 p.m. we will hear Mr. Penner's motion, M-83. Then I believe we will go in camera and discuss a number of items that are outstanding on our agenda.

Mr. O'Neil, the procedure we have been adopting is that a member appearing before our committee is allotted 15 minutes, 5 minutes as a rule for general presentation and 10 minutes of questions, if that much is required.

The members questioning you will not deal with the substance of your bill, but will deal with the technicalities as they see them. It is sometimes difficult not to get into substance, but we try to guide ourselves that way.

We have had your bill and Mr. Penner's bill and other motions that will come before us examined by Mr. Pelletier. He has given me a written report on it. If I may, at the outset we will ask Mr. Pelletier to read his report on the bills and motions he has examined and then we will proceed with your matter.

Mr. Pelletier (Law Clerk and Parliamentary Counsel): Thank you, Mr. Chairman.

I have a letter dated today, April 10, which reads as follows:
Dear Mr. Kempling:

As requested, the following are my comments on the legal, constitutional and procedural acceptability of the remaining items set down for consideration by your Committee, which I all find to be in order.

The first one was M-83, Motion No. 83, in the name of Mr. Penner.

This resolution is essentially an expression of support for the concept of self-government and a land base for the Métis people, and does not call for direct expenditure of public funds nor for any amendment to existing legislation. There is no legal objection to its further consideration by the Committee.

Bill C-254, in the name of Mr. O'Neil.

Bill C-254 provides for the representation by legal counsel of an unborn child at a meeting of a therapeutic abortion committee. The Bill introduces, therefore, a new concept in the Criminal Code.

It might be desirable to add a provision for the coming into force of the Bill at a later date, rather than immediately upon Royal Assent. The purpose of this clause would be to

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 10 avril 1986

Le président: Merci, messieurs. Nous allons commencer puisque nous avons le quorum.

Comme vous le savez, nous entendrons cet après-midi M. Lawrence O'Neil qui va nous présenter son projet de loi C-254, à compter de 15h30, et puis M. Penner qui nous présentera sa motion M-83, à 15h45. Nous nous réunirons ensuite à huis clos pour discuter certaines questions non encore réglées.

Monsieur O'Neil, nous accordons habituellement 15 minutes aux députés qui comparaissent devant notre Comité, soit cinq minutes pour l'exposé et 10 minutes pour la période des questions, au besoin.

Les députés qui vous poseront des questions ne toucheront pas au fond de votre projet de loi, mais soulèveront plutôt des questions d'ordre technique. Il est parfois difficile d'éviter de toucher au fond du sujet mais nous tenterons de l'éviter autant que possible.

Nous avons reçu copie de votre projet de loi et de la motion de M. Penner, ainsi que des autres projets de loi et motions dont nous serons saisis et qui seront examinés par M. Pelletier. Il m'a soumis un rapport écrit. Si vous permettez, je vais demander à M. Pelletier de nous lire son rapport sur les projets de loi et motions qu'il a examinés et nous entendrons ensuite votre exposé.

M. Pelletier (légitime et conseiller parlementaire): Merci, monsieur le président.

J'ai ici une lettre datée d'aujourd'hui, le 10 avril, qui porte:
Monsieur Kempling,

Comme vous me l'avez demandé, je vous sou mets mes commentaires sur la recevabilité sur le triple plan juridique, constitutionnel et de la procédure, des projets de loi et motions sur lesquels le comité doit se prononcer. À mon avis, ils sont tous recevables.

Le premier texte est la motion n° 83 présentée par M. Penner.

Cette résolution constitue essentiellement l'adhésion au concept de l'octroi de l'autonomie politique et d'un territoire aux Métis et ne prévoit ni engagement direct de fonds publics ni modification d'une loi existante. Il n'existe aucune objection d'ordre juridique qui empêcherait le comité d'en poursuivre l'examen.

Projet de loi C-254, soumis par M. O'Neil.

Le projet de loi C-254 prévoit la participation à la réunion du comité sur les avortements thérapeutiques d'un avocat représentant l'enfant à naître. Le projet de loi introduit donc une notion nouvelle dans le Code criminel.

Il serait peut-être souhaitable d'ajouter une disposition prévoyant l'entrée en vigueur du projet de loi à une date postérieure à la sanction royale. Ce nouvel article donnerait

[Texte]

give the provincial Ministers responsible for its enforcement sufficient time to set aside the funds required and to proceed with the appointment of counsel. However, this remark relates primarily to the implementation of the Bill and should not prevent its further progress in the House.

Motion 109, in the name of Mr. Robinson.

This motion is a direction given to the Government to implement the recommendations of the Sub-committee on Equality Rights regarding employment of women in the Canadian Armed Forces and, in my opinion, is in order.

Motion P-2, in the name of Mr. Greenaway.

This is a Notice of Motion for the production of papers and it is in conformity with the rules of the House.

And does not represent any problem.

Bill C-270, in the name of Mr. Fulton.

This Bill seeks to transcribe into law the boundary between Alaska and Canada, as established in 1903 by the Alaska Boundary Tribunal. The Bill is declaratory and does not represent any legal or constitutional difficulty.

• 1540

Motion M-85, in the name of Mr. Stackhouse:

This Notice of Motion is an order of reference to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs for the study of the interest rates charged by the issuers of credit cards and charge cards. It is drafted in accordance with the standard format of such order of reference and is legally and procedurally acceptable.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Pelletier.

Mr. O'Neil, would you begin.

Mr. Lawrence I. O'Neil (Member of Parliament from Cape Breton Highlands—Canso): Thank you very much, Mr. Chairman.

I wish first to thank the committee for the opportunity to appear today.

The purpose of my appearance is to convince the committee that Bill C-254 is one having enough merit that it should be a bill selected by this committee to be voted upon by the House of Commons.

Bill C-254 deals with the issue of abortion. The abortion debate is now a discussion of whether a mother should have unfettered discretion with respect to deciding whether her unborn child may continue to live. It is a debate also about the rights of unborn Canadians, about the rights of human beings not yet born.

This debate has been a continuing one for more than two decades. Millions of Canadians have participated in this great public debate.

[Traduction]

aux ministres provinciaux responsables de son application suffisamment de temps pour trouver les fonds nécessaires et pour procéder à la nomination de l'avocat. Toutefois, ce commentaire touche essentiellement l'application du projet de loi et ne devrait pas empêcher que celui-ci fasse l'objet d'un débat et d'un vote à la Chambre des communes.

Motion 109, soumise par M. Robinson.

Cette motion invite le gouvernement à mettre en oeuvre les recommandations du Sous-comité sur les droits à l'égalité en ce qui concerne l'emploi des femmes dans les Forces armées canadiennes. À mon avis, cette motion est recevable.

Motion P-2, soumise par M. Greenaway.

Il s'agit d'un avis de motion portant production de documents et il est conforme au Règlement de la Chambre.

Cet avis de motion ne pose aucun problème.

Projet de loi C-270, soumis par M. Fulton.

Ce projet de loi vise à consacrer législativement la frontière entre l'Alaska et le Canada, telle qu'elle a été définie en 1903 par l'*Alaska Boundary Tribunal*. Le projet de loi est déclaratoire et ne présente aucun problème sur le plan juridique ou constitutionnel.

Motion M-85, soumise par M. Stackhouse:

Cet avis de motion constitue un ordre de renvoi selon lequel le Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques entreprendrait l'examen des taux d'intérêt demandés par les émetteurs de cartes de crédit. L'avis est conforme au libellé normalisé des ordres de renvoi du même genre et est acceptable sur le plan juridique et de la procédure.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Pelletier.

Monsieur O'Neil, vous pouvez commencer.

M. Lawrence I. O'Neil (député, Cape Breton Highlands—Canso): Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier le Comité de l'occasion qui m'est offerte de comparaître aujourd'hui.

Je compare aujourd'hui pour essayer de convaincre le Comité de l'importance du projet de loi C-254 et pour l'engager à l'inclure dans les projets de loi qui feront l'objet d'un vote à la Chambre des communes.

Le projet de loi C-254 traite de la question de l'avortement. Le débat sur l'avortement vise à déterminer si la mère doit avoir toute liberté lorsqu'il s'agit de décider si son enfant à naître doit continuer à vivre. C'est aussi un débat qui touche les droits des Canadiens non encore nés, les droits des être humains à naître.

Ce débat se poursuit depuis plus de 20 ans. Des millions de Canadiens ont participé à ce grand débat public.

[Text]

It is, in my view, the most pressing social and civil rights issue facing Canadian society. It is appropriate, therefore, that Canada's federal Parliament address this issue about which Canadians are so concerned.

We have in the Criminal Code a provision which purports to permit abortion in certain circumstances; namely, when the life or health of the mother is at risk. This law is being ignored in Canada. We have in Canada abortion on demand, notwithstanding the law. This situation is unsatisfactory to millions of Canadians, both pro-life and pro-abortion, although for different reasons. Pro-life groups view these practices as a breach of protections contained in our body of law, protections designed to protect the unborn child. Pro-abortion groups feel that even the rubber-stamp approval process of therapeutic abortion committees represents a deterrent to some Canadians.

Bill C-254 focuses on the essential issue; that is, whether unborn children have rights recognizable by Canadian law. It asks whether Canadian society is prepared more fully to recognize the rights of unborn Canadians. The right to continue to live is the most basic of these rights. As is the case with many difficult civil rights issues, a balancing of competing rights is often required.

Therapeutic abortion committees decide whether the life of an unborn child will be terminated. The unborn child must be represented at this hearing. It is clear also that many Members of Parliament want a full discussion of this issue in the House of Commons.

In the past 15 years, approximately 60 private members' bills have been presented for consideration of the House. Approximately one million letters or communications have been addressed to successive Prime Ministers. Each year a city the size of Niagara Falls is killed; that is, more than 60,000 unborn Canadians have their lives terminated.

It is my view that Parliament must decide whether this is the will of the Canadian people. This committee is prepared to recommend that priority be given to bills that deal with issues of national importance and national concern. This bill focuses parliamentary debate on such an issue.

I will gladly entertain questions at this time.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. O'Neil.

Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you, Mr. Chairman.

I am trying to decide whether this bill should be a votable bill. You have given a two examples which would suggest a national demand or national request for this topic. One is the one million letters or notes to the Prime Minister's Office. When were those given? What time period are we talking about? The other is that you mentioned, I believe, 60 bills. Over what period did these 60 bills appear before the House?

[Translation]

À mon avis, c'est la plus importante question sociale et de libertés publiques sur laquelle la société canadienne est appelée à se prononcer. Il convient donc que le Parlement fédéral prenne position sur cette question qui préoccupe si vivement les Canadiens.

Le Code criminel contient une disposition qui permet l'avortement dans certaines circonstances, à savoir lorsque la vie ou la santé de la mère est menacée. Cette loi n'est pas respectée au Canada. Nous avons au Canada l'avortement sur demande, malgré les dispositions de la loi. Des millions de Canadiens, partisans du droit à la vie ou du droit à l'avortement, jugent cette situation inacceptable, quoique pour des raisons différentes. Les partisans du droit à la vie jugent ces pratiques contraires aux garanties contenues dans notre jurisprudence, garanties visant à protéger l'enfant à naître. Les partisans de l'avortement estiment que même les procédures d'approbation symbolique des comités sur l'avortement thérapeutique ont un effet dissuasif pour certains Canadiens.

Le projet de loi C-254 met l'accent sur la question fondamentale, à savoir si les enfants à naître ont des droits reconnus par la loi canadienne. Il pose la question de savoir si la société canadienne est prête à reconnaître pleinement les droits des Canadiens non encore nés. Parmi ces droits, celui de continuer à vivre est le plus fondamental. Comme c'est le cas de bon nombre de questions épineuses touchant les libertés publiques, il faut souvent trouver l'équilibre délicat entre des droits inconciliables.

Les comités sur l'avortement thérapeutique décident si la vie d'un enfant à naître doit se poursuivre. L'enfant à naître doit être représenté lors de ces réunions. Il est évident, par ailleurs, que de nombreux députés veulent que cette question fasse l'objet d'un examen approfondi à la Chambre des communes.

Au cours des 15 dernières années, environ 60 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à l'examen de la Chambre. Les premiers ministres successifs ont reçu environ un million de lettres. Chaque année, plus de 60,000 Canadiens à naître ont été tués, ce qui correspond à la population d'une ville de la taille de Niagara Falls.

J'estime que le Parlement doit déterminer si cela reflète la volonté du peuple canadien. Le comité est prêt à recommander que la priorité soit accordée aux projets de loi qui traitent de questions d'importance nationale. Ce projet de loi focalisera le débat parlementaire sur une question qui répond à ce critère.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur O'Neil.

Monsieur Reimer.

M. Reimer: Merci, monsieur le président.

J'essaie de décider si ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote. Vous avez donné deux exemples qui permettraient de croire que ce projet de loi reflète les préoccupations et la volonté de la population canadienne. Vous avez parlé d'un million de lettres ou de notes envoyées au bureau du premier ministre. Quand ces missives ont-elles été reçues? Sur combien de mois ou d'années ont été envoyées ces lettres? Vous avez

[Texte]

Mr. O'Neil: First of all, you will recall that about five or six years ago, I believe, a petition with 1 million signatures was presented. Also, during the constitutional reform debate in the early 1980s, hundreds of thousands of representations were made to the federal government. I believe last year there was a write-in campaign involving hundreds of thousands more Canadians.

With respect to the bills and when they were introduced in the last 15 years, I have a breakdown of the sessions essentially over the last 15 years, and I believe that before this Parliament there have been two or three. At least one other bill calls for abortion on demand.

Mr. Reimer: So the topic has been raised 60 times over the last 15 years.

Mr. O'Neil: Yes, at least in a formal way. Of course, it has been the subject of national protest by both sides in the debate, and Dr. Morgentaler was in the city just this week. There is no question that hundreds of thousands of Canadians are mobilized on both sides. It is a controversial topic, but given that it is a question of life or death, in my view it is one that has to assume top priority.

Mr. Reimer: I have just one last question, if I may, Mr. Chairman, on the 60 bills. Did you find any comparison between the 60 you mentioned there and any other topic that received either more or less in comparison? Did you do any comparisons?

Mr. O'Neil: I did not have enough time to fully research it, given that it developed this week, but to my knowledge, there is not a comparable list of bills on another topic.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Mr. O'Neil, you must have listened to the remark made by the Law Clerk and Parliamentary Counsel, who indicated in his remarks about your bill that it might be difficult to enforce your bill immediately if it is to be voted on in the affirmative and that some time should be set aside to allow the provinces to react and follow suit. I would like to get your view in this regard and to find out if, in your knowledge, such a proposal has ever been entertained by the various provincial Ministers of Justice or Attorneys General in the provinces.

Mr. O'Neil: With respect to the presence of counsel at therapeutic abortion committee hearings, I know the proposal has gone forward. Now, a proposal has never come forward from a government. I will say, however, that of course, in all the provincial jurisdictions at the present time there are counsel retained by the respective governments, particularly

[Traduction]

aussi parlé, je crois, de 60 projets de loi. Sur une période de combien de mois ou d'années ces 60 projets de loi ont-ils été déposés à la Chambre des communes?

M. O'Neil: Premièrement, vous vous souviendrez qu'une pétition portant un million de signatures a été présenté il y a environ cinq ou six ans environ, je crois. En outre, pendant le débat sur la réforme de la constitution au début des années 80, des centaines de milliers de communications ont été adressées au gouvernement fédéral. L'an dernier, des centaines de milliers de Canadiens ont participé à une campagne de lettres.

En ce qui concerne les projets de loi et leur date de présentation au cours des 15 dernières années, j'ai une ventilation par session; je crois qu'il y en a eu deux ou trois au cours de cette législature. Au moins un autre projet de loi prévoit l'avortement sur demande.

M. Reimer: La question a donc été soulevée plus de 60 fois au cours des 15 dernières années.

M. O'Neil: Oui, du moins de façon formelle. Bien sûr, les partisans et les opposants ont participé au débat partout au pays et le Dr Morgentaler était à Ottawa cette semaine. Il ne fait aucun doute que des centaines de milliers de Canadiens appartenant aux deux camps ont pris position sur cette question. C'est un sujet très controversé mais, puisqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, c'en est un qui mérite à mon avis de figurer en tête de la liste des priorités.

M. Reimer: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'ai une dernière question à poser au sujet des 60 projets de loi. Vous avez dit que l'avortement a fait l'objet de 60 projets de loi, mais à votre connaissance, y a-t-il un autre sujet qui a suscité une réaction comparable? Avez-vous fait des comparaisons?

M. O'Neil: Comme je n'ai eu qu'une semaine pour me préparer, je n'ai pas pu approfondir la recherche à cet égard, mais à ma connaissance, il n'y a pas de liste comparable de projets de loi sur aucune autre question.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur O'Neil, vous avez dû entendre les commentaires du légiste et conseiller parlementaire qui nous a dit, au sujet de votre projet de loi, qu'il serait peut-être difficile d'en assurer l'application immédiatement advenant son adoption, et qu'il faudrait prévoir un certain délai afin de permettre aux provinces de réagir et de prendre les dispositions voulues. J'aimerais savoir ce que vous en pensez et vous demander si, à votre connaissance, les divers ministres provinciaux de la Justice ou procureurs généraux ont été déjà saisis d'une telle proposition.

M. O'Neil: Je sais que la présence d'un avocat aux séances des comités sur les avortements thérapeutiques a déjà été proposée. Cependant, aucun gouvernement n'a encore fait une telle proposition. Je dois dire, toutefois, qu'à l'heure actuelle, tous les gouvernements provinciaux, particulièrement leur ministère respectif des services sociaux, retiennent les services

[Text]

the social services departments, counsel whose mandate it is to protect children. They routinely go into court and protect the rights of children, whether they be one year old or ten years old. So what I am advocating is really an extension of an existing policy protecting the rights of unborn children by providing them with legal counsel.

Mr. Ouellet: Thank you. Now, in respect to the proclamation at the later date, you have no objection in this regard, I suppose.

Mr. O'Neil: No, that seems to make some sense.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Yes. I am not a lawyer, which is something for which I continually give thanks. I wonder if there are any precedents in law—I am just curious about this—for legal counsel on behalf of the unborn when it comes to estate law or anything like that.

Mr. O'Neil: As a matter of fact, unborn children do have a right to inherit. Although I have never had a case involving that, in cases of discussions over an estate, I assume the state can make sure the child is represented by counsel. I think in some jurisdictions there are trust provisions that protect the property interests of unborn children. Unborn children also may have standing to sue after birth for injuries that are sustained prior to birth. To that extent they are a legal entity before birth, capable of being subject to injury for which they can be later compensated. There are other provisions of the Criminal Code, but not exactly on the question of counsel representative.

• 1550

Mr. Blaikie: I wonder if I could ask also whether or not you have given any thought to what some of the unforeseen consequences of the bill would be. Here I realize I verge on the edge of substance, so to speak, because basically this is not a wholesale change, but one that if it were to pass would be a bit of a legal Trojan horse, to the extent you would be granting to the unborn, within this realm of decision-making, status that has not been there to date. I wonder whether you have given thought to what some of the unforeseen consequences of this, and I do not mean this is a perjorative way, piecemeal reform of the abortion law would be.

Just a minor example, and one you have already indicated flexibility on, would be the fact that if it were to be proclaimed at the same time as Royal Assent, it would have all these jurisdictional problems with respect to implementation. My hunch is it would be more far-reaching than that, not only in principle but also with respect to implementation. I wonder if you have given any thought to that.

Mr. O'Neil: I do not see a major problem with respect to implementation or on a jurisdictional basis. It is an extension of existing protections that apply to children. These children happen to be children who are not yet born. We have mechanisms, as I indicated in response to Mr. Ouellet, in place under which that occurs.

[Translation]

d'un avocat dont le mandat est de protéger les enfants. Ces avocats vont régulièrement devant les tribunaux défendre les droits des enfants, qu'ils soient âgés d'un an ou de 10 ans. Je préconise donc une simple extension d'une politique existante afin de protéger les droits des enfants à naître en leur assurant les services d'un avocat.

M. Ouellet: Merci. Maintenant en ce qui concerne la proclamation à une date ultérieure, j'imagine que vous n'avez aucune objection.

M. O'Neil: Non, cela me semble tout à fait sensé.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Oui. Je ne suis pas avocat et je ne cesse de m'en réjouir. Je serais curieux de savoir s'il existe des jurisprudences où un avocat a agi au nom d'un enfant à naître dans des affaires de succession ou autre chose du genre.

M. O'Neil: En fait, les enfants non encore nés ont le droit d'hériter. Je ne connais pas de cas de succession de ce genre, mais je suppose que l'État peut veiller à ce que l'enfant soit représenté par un avocat. Je crois qu'il existe, dans certaines provinces, des régimes fiduciaires qui protègent les biens des enfants non encore nés. Ils peuvent aussi avoir le droit, après la naissance, d'intenter des poursuites en dommages et intérêts pour blessures subies avant la naissance. Ils sont donc des personnes juridiques avant la naissance, capables de subir des blessures et d'être indemniées par la suite. Il existe d'autres dispositions pertinentes dans le Code criminel mais aucune ne traite expressément du droit de se faire représenter par un avocat.

M. Blaikie: Je me demande si vous avez songé aux conséquences imprévues que pourrait avoir le projet de loi. Je sais que je suis tout près de toucher au fond du projet de loi parce que je veux parler d'un changement qui, sans avoir une très grande portée, pourrait devenir un peu comme un cheval de Troie juridique dans la mesure où vous accorderiez à l'enfant non encore né un statut qu'il n'a pas eu jusqu'à maintenant. Je me demande si vous avez cherché à déterminer quelles pourraient être les conséquences imprévues de cette réforme décousue, et je n'emploie pas le terme dans un sens péjoratif, de la législation en matière d'avortement.

Je prends pour exemple une question sur laquelle vous avez déjà indiqué une certaine souplesse; si le projet de loi devait être proclamé dès qu'il aura reçu la sanction royale, son application créerait des problèmes dans toutes les provinces. J'ai l'impression que cela aurait des répercussions beaucoup plus vastes non seulement en ce qui concerne le principe, mais aussi au niveau de l'application. Je me demande si vous avez songé à cet aspect de la question.

M. O'Neil: Je ne prévois aucun problème majeur au niveau de l'application ou des compétences. Il s'agit d'une simple extension des garanties existantes applicables aux enfants. Ces enfants sont tout simplement des enfants qui ne sont pas encore nés. Comme je l'ai indiqué en réponse à la question de M. Ouellet, certains mécanismes sont déjà en place.

[Texte]

With respect to it being piecemeal, I do not share that view. As I said in my prepared remarks, the major issue here is the consideration of whether these unborn Canadians have certain rights which should be protected by counsel. If in fact we accept that they should have counsel, we are accepting that they have certain rights. That is the essential issue, because if they have no rights, they have no status, then obviously our law would not protect them and there would be no requirement for legal counsel.

Mr. Blaikie: One last question, Mr. Chairman. I do not understand why there is a logical connection between recognition of the need for counsel and recognition of rights. Legal counsel represents people on all kinds of things that are not matters of rights per se, so I would not accept that there was any easy coincidence of terms, if you like, in that respect.

With regard to unforeseen consequences or things that may not have been thought through, the therapeutic abortion committee process is not a legal process so much as it is constituted as a medical process. That is the description of it in law; that it is a medical decision made by three doctors who are not themselves candidates for performing the abortion. I wonder what thought you have given to the difficulties that might be involved in injecting a legal component into what is essentially a non-legal process. That is what I mean by piecemeal, in the sense that you have not created an entirely new legal process in which legal counsel could operate, you are sort of inserting a new concept into an unchanged process. Do you see what I am talking about?

• 1555

I wonder whether you have thought that through and what some of the difficulties would be.

Mr. O'Neil: In response to your first comment about the connection between counsel and rights, well I guess it is like the Soviet Union, the Soviet Union says that the people have rights but the people have no recourse to enforce them, so we say they do not have rights. So the connection between rights and counsel is that if you have rights that you have no opportunity to enforce or take the benefit of then in fact you have no rights. So the unborn children if they have no counsel to represent their rights in fact have no rights.

With respect to the unforeseen circumstances and nature of the process, although it may be medical people who are in fact given the mandate to make decision, the process is a legally mandated decision and these people are to make a decision within our criminal law based on medical evidence. Although the decision makers are doctors, the process is a legal process which really is not being enforced; there is not a bona fide happening of the mandate that these people have.

The Chairman: Mr. O'Neil, I am sorry, Mr. Blaikie.

[Traduction]

En ce qui concerne le caractère décousu de la réforme, je ne suis pas de votre avis. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il s'agit ici de déterminer si ces Canadiens non encore nés ont certains droits qui devraient être protégés par un avocat. Si nous leur reconnaissons le droit aux services d'un avocat, nous reconnaissons qu'ils ont certains droits. Voilà la question essentielle puisque, s'ils n'ont aucun droit, s'ils n'ont aucun statut, il est évident que notre loi n'aurait pas à protéger ces droits, et les services d'un avocat seraient inutiles.

M. Blaikie: Une dernière question, monsieur le président. Je ne vois pas pourquoi il y aurait un lien logique entre la reconnaissance du besoin d'assurer les services d'un avocat et la reconnaissance des droits. Les avocats représentent des gens pour toutes sortes de choses qui ne sont pas nécessairement liées à des droits, et je ne vois pas comment l'on peut établir un lien logique entre ces deux choses.

En ce qui concerne les conséquences imprévues et les autres aspects de la question qui auraient pu être mal cernés, je signale que les comités sur les avortements thérapeutiques constituent moins une procédure juridique qu'une procédure médicale. Voilà la description qu'en donne la loi: il s'agit d'une décision médicale prise par trois médecins qui ne seront pas eux-mêmes appelés à pratiquer l'avortement. Je me demande si vous avez songé aux difficultés que créerait le fait de donner une dimension juridique à une procédure qui est essentiellement non juridique. Voilà pourquoi je parle d'une réforme décousue; vous ne prévoyez pas de créer une procédure juridique entièrement nouvelle, faisant intervenir la participation d'un avocat mais vous insérez un nouveau concept dans une procédure établie. Comprenez-vous ce que j'essaie de dire?

Je me demande si vous avez réfléchi sur cet aspect de la question et si vous avez tenté de prévoir certaines des difficultés qui pourraient survenir?

M. O'Neil: En réponse à votre premier commentaire au sujet du lien entre le droit à un avocat et l'existence des droits, je dirai que cela me rappelle l'Union soviétique qui dit que ses citoyens ont des droits, mais sans les recours nécessaires pour les faire respecter, ce qui nous amène à dire qu'ils n'ont pas de droits. Ainsi, le lien entre les droits et les services d'un avocat est le suivant: si vous avez des droits mais que vous n'avez pas les moyens de les faire respecter ou de les exercer, vous n'avez en réalité aucun droit. Par conséquent, les enfants à naître qui n'ont pas d'avocat pour défendre leurs droits n'ont en réalité aucun droit.

En ce qui concerne les conséquences imprévues et la nature du processus, j'estime que même si ce sont les médecins qui ont le mandat de prendre la décision, le processus découle d'une décision juridique et ces médecins sont donc appelés à prendre une décision fondée sur des éléments médicaux mais conformément au droit criminel. Même si les décideurs sont des médecins, le processus découle d'une loi qui n'est pas respectée; les médecins ne se sont pas donné ce mandat d'eux-mêmes.

Le président: Monsieur O'Neil, je regrette, monsieur Blaikie.

[Text]

Mr. Blaikie: Just one question without wanting to prolong what is not really an argument but just a kind of exploration of the issue, I would agree that if you have rights and you have no opportunity to be represented with respect to those rights, then it is very difficult to claim that you have any rights; but I would think it cuts both ways. Just because you have legal counsel, it does not mean that the rights you claim through your legal counsel are necessarily there.

The Chairman: Thank you Mr. Blaikie. Mr. O'Neil if I may just ask you a couple of short ones. Pardon me, Mr. Malone. The Chairman is always last.

Mr. Malone: Thank you, Mr. Chairman. Like Mr. Blaikie, I am not a lawyer. I wish I were because life would be cheaper that way.

I would like to ask two questions. One, can you expand on clear examples of where the unborn has a defence in law? I find that curious, and the examples that are there interesting. The other question I would have, Mr. O'Neil, is that given the scenario that your bill was voted upon and passed and lawyers were acting as counsels, they would then be acting as counsels before a court of some kind, and probably a regular court system. Are you not concerned then that the whole question and matter of abortion might be one that would be nationally defined by the courts as opposed to the Parliament of Canada?

Mr. O'Neil: In response to your first question about other legal precedents, I would say that the criminal code at the present time requires persons to provide the necessities of life to children, and a child exists before birth by definition—we have unborn children. If our children exist prior to birth, the criminal code requires guardians to provide the necessities of life to children. Now the logical argument of course is that as a guardian of a one year old child you may be required to provide the necessary of life, namely perhaps milk in a bottle. One could argue that the child before birth requires the shelter of the womb and the feeding process and is therefore . . .

Mr. Malone: Can you be charged with abuse of a child prior to birth?

Mr. O'Neil: Well it is interesting that you ask that question. There was a case in Kenora, Ontario family court, in which a judge moved to protect the child not yet born from the alcohol and drug abuse of the mother. The family court held that the child was a child in need of protection and moved to protect it. Now that was a front page story in *The Globe and Mail* some time ago, so in that case the Child Protection Law of Ontario was interpreted as protecting the unborn child.

With respect to whether there would be necessarily a court, I do not see that as a strict requirement; that is not what I am advocating. This could take place in the context of therapeutic abortion committees.

The Chairman: Thank you Mr. Malone. Just one short question Mr. O'Neil. Have you contacted any of the provincial

[Translation]

M. Blaikie: Sans vouloir m'étendre sur cet argument qui n'en est pas un, j'aimerais poser une dernière question. Je reconnais qu'il est très difficile de prétendre qu'on a des droits lorsqu'on n'a aucune possibilité de les faire valoir, mais le contraire de cet argument est tout aussi vrai. Il ne suffit pas d'avoir accès aux services d'un avocat pour obtenir les droits que l'on essaie de faire valoir par son entremise.

Le président: Merci, monsieur Blaikie. Monsieur O'Neil, j'aimerais vous poser quelques courtes questions. Excusez-moi, monsieur Malone. Le président est toujours le dernier servi.

M. Malone: Merci, monsieur le président. Comme M. Blaikie, je ne suis pas avocat. Mais moi, je le regrette parce que la vie serait beaucoup moins coûteuse si je l'étais.

J'aimerais poser deux questions. D'abord, pouvez-vous nous donner des exemples précis de cas où l'enfant à naître peut faire valoir ses droits en vertu de la loi? Je trouve que c'est étrange, et les exemples que vous donnez sont intéressants. Ma prochaine question, monsieur O'Neil, est la suivante: si votre projet de loi faisait l'objet d'un vote et était promulgué et si les avocats représentaient les enfants à naître, ils auraient alors à se présenter devant un tribunal de quelque sorte, probablement les tribunaux réguliers. Ne craignez-vous pas alors que ce soit les tribunaux plutôt que le Parlement du Canada qui établissent une politique nationale relative à cette question et à l'avortement?

M. O'Neil: En réponse à votre première question au sujet de la jurisprudence, je dirai qu'à l'heure actuelle, le Code criminel oblige certaines personnes à assurer aux enfants les soins essentiels à la vie et un enfant existe, par définition, avant la naissance—nous avons des enfants non encore nés. Si nos enfants existent avant la naissance, le Code criminel oblige leurs tuteurs à leur accorder les soins essentiels à la vie. L'argument logique, bien sûr, c'est que le tuteur d'un enfant d'un an peut être tenu d'accorder ces soins nécessaires à la vie notamment le lait en bouteille. Nous pourrions soutenir que l'enfant, avant la naissance, a besoin de l'abri du sein de sa mère et de l'alimentation, et qu'il est donc . . .

M. Malone: Peut-on être accusé d'abus de sévices contre un enfant avant sa naissance?

M. O'Neil: Il est très intéressant que vous me posiez cette question. À Kenora, un juge du tribunal de la famille de l'Ontario est intervenu pour protéger l'enfant à naître des abus d'alcool et de drogue de la mère. Le tribunal de la famille a jugé que cet enfant avait besoin de protection et a pris les mesures nécessaires. Cela a fait la une du *Globe and Mail* il y a quelque temps; le tribunal a donc jugé dans cette affaire que la Loi de protection de l'enfance de l'Ontario protège également l'enfant non encore né.

Pour ce qui est de savoir si l'avocat aurait nécessairement à se présenter devant le tribunal, je ne vois pas que cela soit absolument nécessaire; ce n'est pas ce que je réclame. L'avocat pourrait être présent aux réunions des comités sur l'avortement thérapeutique.

Le président: Merci, monsieur Malone. J'aimerais vous poser une courte question, monsieur O'Neil. Avez-vous

[Texte]

governments regarding this matter; have you had any correspondence at all?

Mr. O'Neil: No formal correspondence.

• 1600

The Chairman: Thank you, Mr. O'Neil, for appearing before our committee. We appreciate your information and we wish you well.

Mr. O'Neil: Thank you.

The Chairman: We will now hear from Mr. Keith Penner, who has a resolution concerning the Métis people of Canada.

Mr. Penner, welcome.

Mr. Keith Penner (Member of Parliament from Cochrane—Superior): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: You have 15 minutes, 5 minutes for a presentation and roughly 10 minutes of questions. The purpose of your appearing before the committee, Mr. Penner, is to convince us that this motion of yours should be voted upon by the House of Commons. If you understand that, we would ask you to proceed.

Mr. Penner: Fine. Mr. Chairman, I appreciate the opportunity to appear before this committee and thank you for making the appropriate accommodation for me to appear. I was late in getting back to Ottawa and I am grateful I did not miss out on the chance to make my case.

I think all hon. members will be aware that the so-called Riel question—that is to say, the status and place of Louis Riel in Canadian history as a founder of the West, and particularly of Manitoba—has been with us for a long time.

There have been many private members' bills. I think they have come from all of the political parties. In the past they have taken the form of asking Parliament to grant a posthumous pardon to Louis Riel.

But as time has marched forward the Métis people have seen fit to reject that approach because there is the implication that there was guilt. They want to avoid that. So the approach of seeking a posthumous pardon is no longer acceptable to the Métis people. They wish now to have recognition of the role of Louis Riel in the history of Canada, particularly the history of the West, and particularly the Province of Manitoba.

In 1985 this issue became pertinent because that was the year in which the centenary of the Northwest Rebellion was being observed. During 1985, on several occasions I had the opportunity to discuss this issue with Métis leaders. This led to the formulation of a motion, which is in the form of a resolution, which I presented late in 1985, in the month of December, and was finally brought forward in the House on February 24.

So this motion has been discussed with Métis leaders. I am anxious to have it approved by Parliament because I believe that it is a motion that has reached a level of maturity and that

[Traduction]

communiqué avec les gouvernements provinciaux au sujet de cette question? Y a-t-il eu échange de lettres?

M. O'Neil: Aucune correspondance officielle.

Le président: Merci, monsieur O'Neil, d'être venu aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants des renseignements que vous nous avez fournis. Bonne chance.

M. O'Neil: Merci.

Le président: Nous entendrons maintenant M. Keith Penner, qui désire présenter une résolution concernant les Métis du Canada.

Monsieur Penner, bienvenue.

M. Keith Penner (député de Cochrane—Superior): Merci, monsieur le président.

Le président: Vous disposez de quinze minutes; vous pouvez prendre cinq minutes pour présenter un exposé puis environ dix minutes pour répondre aux questions. Monsieur Penner, vous êtes ici pour nous convaincre que votre motion devrait être mise aux voix à la Chambre. Si vous n'avez pas de questions, vous pouvez commencer.

M. Penner: C'est bien. Monsieur le président, je suis heureux de m'adresser à vous aujourd'hui; je tiens à vous remercier d'avoir fait les arrangements nécessaires pour que je puisse comparaître. Je suis arrivé en retard aujourd'hui à Ottawa et je suis content de ne pas avoir manqué cette occasion de présenter ma proposition.

Tous les honorables députés savent que la soi-disant affaire Riel nous préoccupe depuis longtemps; je veux parler du rôle et de la place de Louis Riel dans l'histoire du Canada à titre de fondateur de l'Ouest et particulièrement du Manitoba.

Un grand nombre de propositions de loi, présentées par les députés des trois partis, consistaient à demander au Parlement d'accorder la grâce à titre posthume à Louis Riel.

Avec le temps, le peuple métis a rejeté cette proposition qui implique la culpabilité. Ils veulent éviter cela. Ainsi, la grâce à titre posthume n'est plus une solution acceptable à ses yeux. Le peuple métis désire maintenant que l'on reconnaisse le rôle qu'a joué Louis Riel dans l'histoire du Canada, particulièrement l'histoire de l'Ouest et plus précisément de la province du Manitoba.

En 1985 cette question a revêtu une signification particulière puisque c'est l'année où l'on célébrait le centenaire de la rébellion du Nord-Ouest. Au cours de 1985, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de discuter de la question avec les chefs métis. C'est ce qui m'a amené à formuler une motion, qui prend la forme d'une résolution et que j'ai présentée en décembre 1985; cette motion a été présentée officiellement à la Chambre le 24 février.

J'ai donc discuté de cette motion avec les chefs métis. J'attends avec impatience que le Parlement adopte cette motion, car je suis convaincu que le moment est venu pour le

[Text]

Canada and Parliament are at the right moment now to recognize an important historical figure.

I want to say very quickly that the resolution in its present form needs some work, and by that I mean an amendment. However, that in no way is an argument against proceeding because after all part of the process of any piece of legislation is to amend it as it moves through its various stages.

If hon. members present have the resolution before them, I would just point out that the fourth part of the resolution—namely, the support of self-government and a land base for the Métis—has been thought by the Métis people themselves to make this motion rather too heavy and to move into an area which properly belongs with the constitutional talks.

They were fearful that if No. 4 remains then there may be some prejudice. I did not quite see that, but they felt there may be some prejudice to the constitutional talks. Therefore, I readily agreed that I would drop it if we could reach an agreement with the other two political parties in the House to proceed with the motion minus number four. In other words, we are focusing our attention only on a resolution which would give proper historical recognition to Louis Riel.

• 1605

I want to say, apropos to that, Mr. Chairman, that the leader of my party gave me authorization to enter into negotiations with the other parties to form a motion that would be acceptable to all three political parties. I am quite prepared to do that.

I have had some signals from members on the government side that they are anxious to proceed, that a resolution in some form granting this recognition would be appropriate and if we could negotiate our way through, we could probably get a resolution that would be acceptable to all.

I submit this, sir, as an argument for saying that this ought to be one of the six because, after all, I would think this committee wants to see those measures selected that have a chance of making it all the way through. In other words, you are not backing losers here, you want to back a winner. That is an assumption I am making, but I would not know why hon. members would not want to back a winner. So I am telling you I have a winner and with a little bit of negotiation and some modifications in the resolution, I am sure we would do a great deal to please an important group of our people.

I want to end, sir, on this point: the Constitution of Canada now recognizes and affirms aboriginal rights. The Constitution of Canada defines the aboriginal people of Canada as being the Métis, the Indians and the Inuit. And of those three groups, I think . . . Well, all of them have much in the way of redress in terms of aboriginal rights, but certainly the Métis people, I think, have the farthest to go. And for us in Parliament to recognize that they have, in history, a leader—by the way, their leader was one of us, thrice elected to the House of Commons, thrice elected to Parliament—I think we would be doing much to put them on a footing that would be equal to the other aboriginal people and would assist them in their constitutional talks.

[Translation]

Parlement et le Canada de reconnaître cet important personnage historique.

Je dois reconnaître que cette motion nécessite quelques retouches, c'est-à-dire un amendement, ce qui ne devrait pas l'empêcher d'être mise en délibération car les amendements font partie intégrante du processus législatif.

Si les membres du comité ont devant eux une copie de la résolution, j'aimerais préciser que la quatrième partie—portant promotion l'autonomie politique et d'une base foncière pour les Métis—n'a pas, de l'avis du peuple métis lui-même, sa place dans cette résolution et relève plutôt des négociations sur la Constitution.

Les Métis craignaient que le quatrième point ne leur nuise. Je ne suis pas tout à fait de cet avis, mais ils ont dit que cette question relevait plutôt des discussions constitutionnelles. J'ai donc accepté de laisser tomber ce paragraphe si je pouvais convaincre les deux autres partis de la Chambre d'accepter la motion sans ce paragraphe. En d'autres termes, nous proposons donc une motion qui reconnaîtrait la place de Louis Riel dans l'histoire du Canada.

J'aimerais signaler à cet égard, monsieur le président, que le chef de mon parti m'a autorisé à entreprendre des négociations avec les autres partis afin de formuler une motion qui conviendrait aux trois partis politiques. Je suis disposé à le faire.

Des députés du parti au pouvoir ont laissé entendre qu'ils étaient d'accord et qu'ils ne s'opposeraient pas à cette résolution; tout semble donc indiquer que nous pourrions parvenir à une résolution acceptable pour les trois partis.

J'estime, monsieur, que cette résolution devrait faire partie des six résolutions que le Comité doit choisir; il est évident que le Comité tient à choisir les motions qui ont le plus de chances d'être adoptées. En d'autres termes, vous jouerez gagnant. C'est ce que je pense, et je ne vois vraiment pas pourquoi les députés ne voudraient pas miser sur le tableau gagnant. Je vous dis donc que cette résolution l'emportera, et qu'après de brèves négociations et de légères modifications, je suis convaincu que nous aurons beaucoup fait pour satisfaire un groupe important de notre peuple.

La Constitution du Canada reconnaît et consacre les droits des autochtones. Aux termes de la Constitution du Canada, les peuples autochtones du Canada sont les Métis, les Indiens et les Inuit. De ces trois groupes . . . tous les trois cherchent à recouvrer leurs droits ancestraux, mais, à mon avis, ce sont les Métis qui ont le plus de chemin à faire. Si nous, les représentants du peuple au Parlement, reconnaissons qu'ils avaient dans l'histoire un chef—un chef qui d'ailleurs était l'un des nôtres, un chef qui avait été élu trois fois à la Chambre des communes, trois fois au Parlement—si nous le faisons, nous aurions contribué à les placer sur un pied d'égalité avec les autres nations autochtones et nous les aiderions dans les négociations constitutionnelles.

[Texte]

I thank you for letting me make these arguments and would urge members of the committee to support me in my recommendations to you that this be one of the motions that be allowed to go forward. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Penner. Mr. Malone.

Mr. Malone: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Penner, it has been known by many of us for some long time that you have had an active and diligent interest in native affairs. For that, I commend you.

My first question to you is one I probably should apologize for the necessity of asking, especially in a constituency like mine which has such an obvious native name attached to it, Crowfoot, which was born of blood, raised a Blackfoot and adopted a Cree son, Poundmaker. But is there a definition of "Métis" that is widely and broadly accepted? Does it imply one-half generation native, one-half generation non-native? Does Métis spiral down to other ratios that I do not know? Could you clarify that matter for me, and I suppose, Mr. Chairman, while that touches on substance it nevertheless seems important to me that I ask that question.

Mr. Penner: Well, Mr. Malone, it is a fair question and it is a difficult question. We, not in this group, but we in Parliament and our predecessors have made it extraordinarily complicated by seeking to define who is and who is not an Indian. But we have not ever adopted what you are referring to, the blood quantum definition. We have rather gone for something far more confusing than that. The end result being, as you probably know, we have status Indians, we have non-status Indians and we have Métis, and to sort all that out creates confusion which is a bewonderment to behold.

• 1610

For example, you may know that before we revised the Indian Act in this Parliament with Bill C-31, it was possible for a non-Indian—that is, a white woman—to marry an Indian who had status and she herself would become an Indian; whereas the sister to the man who married this non-Indian, if she married a non-Indian, lost her status. That is how we have created all of this confusion.

Bill C-31 attempted in some measure to come to terms with that, and it did in part, although as time unfolds we are going to see that we still have not answered the question of trying to define who is and who is not an Indian.

The problem is, Mr. Malone, that we should not have our noses in that business at all. If we recognized aboriginal self-government in this country, which existed before explorers and settlers arrived here—there was self-government going on among Indian people or aboriginal people—then the definition of membership or citizenship properly resides with the authority. It is not something that Parliament ought to be involved in at all. But we assumed that following the constitution of 1867, when under section 91.(24) Indians and lands

[Traduction]

Je tiens à vous remercier de m'avoir permis de présenter cette argumentation; j'exhorte les membres du Comité à appuyer mes recommandations et à faire de cette motion l'une des six qui seront choisies. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Penner. Monsieur Malone.

M. Malone: Merci, monsieur le président.

Monsieur Penner, nombre d'entre nous savent déjà depuis un bon moment que vous portez un intérêt particulier aux affaires indiennes. Je tiens à vous en féliciter.

Avant même de poser ma première question, je dois m'en excuser, car la question vous étonnera peut-être puisque je représente une circonscription qui a un nom indien—Crowfoot; Crowfoot était un autochtone, il fut élevé chez les Pieds Noirs et il avait adopté un fils cri, Poundmaker. J'aimerais cependant savoir s'il y a une définition du terme «Métis» qui soit généralement acceptée. Est-ce que Métis signifie une demi-génération autochtone et une demi-génération non autochtone? Est-ce que le terme Métis est utilisé pour décrire d'autres degrés de métissage? Pourriez-vous m'en dire un peu plus long à ce sujet? Monsieur le président, même si cela porte sur le fond de la question, je juge que la réponse pourrait être très importante.

M. Penner: Monsieur Malone, c'est une bonne question à laquelle il est assez difficile de répondre. Nous, et je ne parle pas de ce groupe mais du Parlement, et ceux qui nous ont précédés, avons vraiment compliqué les choses en cherchant à définir qui est un Indien. Nous ne nous sommes jamais servis de la méthode que vous décrivez, c'est-à-dire celle du degré de métissage. Nous avons adopté une méthode qui complique encore plus les choses. Nous avons donc maintenant, comme vous le savez probablement, les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, et les Métis, ce qui crée une confusion extrême.

Par exemple, vous savez peut-être qu'avant que l'on modifie la loi sur les Indiens en adoptant le projet de loi C-31, un non Indien—soit une femme blanche—pouvait épouser un Indien inscrit et devenir Indienne; cependant si la soeur de cet homme qui avait épousé une blanche décidait d'épouser un non Indien elle perdait son titre d'Indienne inscrite. Cela vous donne une idée des problèmes que nous avons créés.

Le projet de loi C-31 visait dans une certaine mesure à régler le problème; il y a réussi en partie; cependant nous constaterons au fil des mois et des ans que nous n'avons tout de même pas réussi à régler le problème de la définition de l'Indien.

Le fait est, monsieur Malone, que nous ne devrions pas nous mêler de cette affaire du tout. Si nous reconnaissions l'autonomie politique des autochtones dans le pays, une chose qui existait avant que les explorateurs et les colons n'arrivent ici—en effet, avant cette époque, les Indiens et les autochtones étaient autonomes—la définition de l'appartenance à un groupe ou à un autre serait réglée par les personnes visées. Le Parlement ne devrait pas du tout se mêler de cette histoire. Nous avons assumé la responsabilité de cette question après

[Text]

reserved for Indians became a federal responsibility. So we jumped in with the Indian Act, which we have been revising a little bit from time to time. There is a whole host of policies, and we have complicated the issue beyond measure.

So let me quickly conclude by saying that a Métis is a person of mixed blood, Indian and non-Indian. It goes beyond that. There are complexities that I have tried to allude to. But you really have to deal with each individual case before you can really give a satisfactory answer. There is no global definition that would satisfy you.

Mr. Malone: Thank you very much, Mr. Penner. I might just add for your information, I do not attach a large degree of importance to the question I asked, in so much as your resolution does not ask for giving of some funds or property or so on to any numbers of persons. It is basically a recognition through other appropriations of recognition.

But let me ask you... you say some work and some amendments need to be done. Could you indicate two things? In what way do you see your resolution as flawed now? And since you have signalled to us previously that there is all-party acceptance of the acceptability of your resolution, are your proposed amendments in the same spirit? Will they have been checked out with all parties? Could you elaborate?

Mr. Penner: Yes, I certainly can, Mr. Malone. I would begin by saying that 4, support self-government and a land base for the Métis, would be dropped; not because I do not adhere to it and advocate it, but because, as I said in my opening remarks, it makes it too heavy and it belongs in another forum. So I would drop that.

About 1, 2, and 3, if I could enter into negotiations with other members, and if they felt it could be modified in some way, and we had representatives of the Métis National Council and the Native Council of Canada present and they gave their consent, then I am not wedded and stuck to the wording simply because it was devised in my office. I would be prepared to modify 1, 2, and 3 so they would be acceptable.

I am mainly concerned that something come out of this Parliament that will give recognition to an individual who has now, with revisionist writing of history, really been given a pretty good bill of health, and I think it is time we in this country really recognize that we do have some outstanding people who did what at the time was considered to be very radical and extreme but looked at through time and through the eyes of competent historians takes on a different complexion. Not only would we be doing a great service to all Canadians, but I think we certainly would be doing a great deal for the Métis. Most people I talk to, especially those from western Canada, find quite a bit of appeal in this approach.

[Translation]

l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867, car au terme du paragraphe 91(24) les Indiens et l'état réservé aux Indiens devenaient une responsabilité du gouvernement fédéral. Nous nous sommes donc empressés d'adopter la loi sur les Indiens, que nous revisons de temps à autre. Il existe toutes sortes de directives et des politiques, et nous avons compliqué les choses de façon absolument incroyable.

Bref, un métis est une personne de sang mêlé, dont les parents étaient un Indien et un non Indien. Mais cette définition ne suffit pas. Il y a toutes sortes de détails qui viennent s'ajouter à cette définition. Il faut de fait étudier chaque cas individuel avant d'avoir une réponse satisfaisante. Il n'y a pas de définition générale qui pourrait vraiment vous satisfaire.

M. Malone: Merci beaucoup, monsieur Penner. J'aimerais vous préciser que je n'accorde pas une importance particulière à la question que je viens de vous poser puisque après tout votre résolution ne propose pas que l'on donne des ressources financières ou des biens à un groupe particulier. Vous demandez simplement une forme quelconque de reconnaissance.

J'aimerais cependant vous demander... vous dites qu'il faudra étudier la résolution plus à fond et y apporter des modifications. Pouvez-vous me dire deux choses? D'après vous, qu'est-ce qui ne va pas avec votre résolution? Puisque vous nous avez déjà dit que les trois partis semblent disposés à accepter votre résolution, les amendements que vous seriez disposés à apporter seraient-ils eux aussi acceptés par les trois partis? Pouvez-vous nous en dire un peu plus long?

M. Penner: Certainement, monsieur Malone. Tout d'abord, le paragraphe 4—appui de l'autonomie politique et d'une base foncière pour les métis—disparaîtrait, non parce que je ne suis pas d'accord et que je ne propose pas ces paragraphes, mais plutôt parce que comme je l'ai dit tout à l'heure, cette question devrait être abordée dans le cadre d'autres négociations. Je laisserais donc tomber ce paragraphe.

Pour ce qui est des trois premiers paragraphes, si je pouvais en discuter avec les autres membres, s'ils voulaient qu'on y apporte des modifications et si les représentants du Conseil national métis et du Conseil des autochtones du Canada étaient d'accord, des modifications pourraient être apportées; je ne tiens pas mordicus à ce libellé simplement parce c'est moi qui propose cette motion. Je serais disposé à modifier les paragraphes 1, 2, 3 pour qu'ils soient acceptés par tous les partis.

Je tiens d'abord et avant tout à ce que le Parlement reconnaisse un particulier qui a maintenant reçu, dans les nouveaux traités d'histoire, l'importance qu'il mérite; je crois que le temps est venu pour nous tous de reconnaître que nous avons des gens absolument remarquables qui ont fait des choses, peut-être jugées à l'époque radicales et extrêmes, mais qui après le passage des années et le jugement des historiens, paraissent différentes. En reconnaissant la valeur de ce personnage nous rendrions service à tous les Canadiens et plus particulièrement à la nation métis. La plupart des gens avec qui j'ai discuté de la question, particulièrement ceux qui viennent de l'Ouest, semblent approuver cette proposition.

[Texte]

• 1615

As you know, Manitoba has already done a great deal to recognize Louis Riel. It has been done at the provincial level. Mr. Blaikie will know more about that than I will.

The Chairman: Thank you, Mr. Penner.

Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Penner, back in 1869-70 or 1885 there is no question this item would have had national coverage and importance. To what degree does it today recommend itself to us as an item of national urgency or demand?

Mr. Penner: I believe it does, because constitutional rights have to move off paper. If we affirm and recognize aboriginal rights in the Constitution of Canada and define who the aboriginal people are, then I think we have to move from paper rights into the real world. Doing so means, of course, much more than recognizing the proper place of a person in the historical context. It means much more than that, but it certainly does mean that. In a multiracial, multicultural society like ours, in order to move forward with pride and dignity I think a people really require those to whom they can look back and find inspiration and leadership.

So that is really what we are doing. I think it does have a national impact. It may not affect at all the person who has recently arrived in Canada and is not cognizant of our history, but for those of us who grew up in western Canada, as I did, and certainly for those of native ancestry, I think it is of immense importance and means a great deal.

So I will sum up by repeating again that I think we are moving off the paper of the Constitution and into the world where people live and move and have their being.

Mr. Reimer: May I have a very brief supplementary?

The Chairman: A short question, Mr. Reimer. We are running perilously close . . .

Mr. Reimer: Yes, very brief. If we can ignore a revisionist interpretation of history for the moment, this question borders a little bit on debate. But in 1885 when Mr. Riel was hanged, what was he hanged for?

Mr. Penner: The charge was treason. He had led a rebellion. That was the charge, and it was upheld.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I have no question as such except to say that, just before Mr. Penner said so, I was sitting here thinking we have to get rid of that number 4, not because I do not support self-government and a land base for the Métis but precisely because I would want this motion to be the kind

[Traduction]

Comme vous le savez, le Manitoba a déjà beaucoup fait pour reconnaître l'importance de Louis Riel. Des mesures ont été prises à l'échelle provinciale. M. Blaikie en connaît sans doute plus long à cet égard que moi.

Le président: Merci, monsieur Penner.

Monsieur Reimer.

M. Reimer: Merci, monsieur le président.

Monsieur Penner, en 1869-1870 ou en 1885 il était évident que cette question revêtait une grande importance nationale. Dans quelle mesure cette question est-elle aussi importante ou aussi urgente aujourd'hui?

M. Penner: Je crois que cette question est très importante parce qu'en matière de question constitutionnelle le temps est venu de passer de la parole au geste. Si nous reconnaissons et maintenons les droits autochtones dans la Constitution canadienne, et si nous définissons qui sont les autochtones, je crois que le temps est venu de passer de la parole au geste. Évidemment, nous ne pouvons pas nous contenter simplement de reconnaître le rôle qu'a joué une personne dans l'histoire. Il faut faire beaucoup plus; mais la reconnaissance de ce rôle est déjà un premier jalon. Dans une société multiculturelle et multiraciale comme la nôtre, pour s'épanouir avec dignité et fierté, je crois que tous les peuples doivent avoir un représentant qui soit une source d'inspiration et un modèle.

C'est donc ce que nous faisons. Je crois donc que cette décision pourrait avoir des incidences nationales. Cette décision ne touchera peut-être pas celui qui vient d'arriver au Canada et qui ne connaît pas notre histoire; mais pour ceux d'entre nous qui ont grandi dans l'ouest du pays, comme moi, et pour ceux dont les ancêtres étaient autochtones, je crois que cette question revêt une importance capitale.

Je dois donc répéter encore une fois que le temps est venu de passer de la Constitution à la réalité vivante.

M. Reimer: Puis-je poser une toute petite question supplémentaire?

Le président: Une toute petite question, monsieur Reimer. Le temps file et . . .

M. Reimer: Oui, une toute petite question. Laissons tomber pour l'instant cette interprétation révisionniste de l'histoire; et étudions les choses plus à fond. Pourquoi M. Riel a-t-il été pendu en 1885?

M. Penner: Il était accusé de trahison. Il était le chef de la rébellion. C'était le chef d'accusation, et il a été trouvé coupable.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, je n'ai pas vraiment de questions à poser. Je voulais simplement dire qu'avant que M. Penner ne l'annonce je me disais qu'il fallait qu'on laisse tomber le paragraphe 4, non parce que je n'appuie pas l'autonomie politique ni une base foncière pour les Métis, mais

[Text]

of winner that Mr. Penner also wants it to be. Number 4, because it infringes on the constitutional talks, if for no other reason, made the likelihood of it being that kind of motion very remote.

So I am glad there is that flexibility on Mr. Penner's part, and should it be selected as an item for the House to express itself on, I think those kinds of negotiations that you have already mentioned will be possible, and that is good to have on the record.

Mr. Penner: Thank you.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: As for the fact that your motion originated in 1985, which was an anniversary year that has now passed, does it in your wisdom represent a disadvantage? I guess it would have been nice to do it last year, but I guess we do not have to wait another 100 years.

I think what you have been alluding to is that you have had consultations with the Métis and that you feel this motion is one that involves the participation of a number of people on both sides of the House whom you have consulted. But also the Métis themselves have been consulted.

• 1620

To your knowledge, do they consider this very important, although it should have been done last year? What is your view in this regard?

Mr. Penner: Thank you, Mr. Ouellet, for that question. The answer is not at all. The Métis people would have been delighted if it had been done before 1985 so that in 1985 along with their celebrations they could have included that part of it which would have given full, and, in my view, appropriate, recognition to Louis David Riel. So it would have been better if it had been done in 1984 or 1983 or 1980, but whenever it is done we will be doing a great service to these people, an important element in our Canadian society.

Mr. Ouellet: Okay.

One more question, which is a bit technical: Let us say that we retain your motion as one that should be voted upon. I think there would be some problems and maybe the law clerk should indicate to us if such a motion could be amended or corrected in its form before a vote is taken in the House of Commons—or would it have to be voted as it is with the understanding that we are voting on a motion that is going to be changed at a later date in committee? What is the procedure?

I appreciate that you would want to redraft it. Would the motion be amended in the course of the debate, or would it have to be voted on first and amended in a committee? What is the ... ?

[Translation]

plutôt parce que je veux que cette motion soit adoptée; je veux que cette motion soit gagnante tout comme le désire M. Penner. Le paragraphe 4 touchant les négociations constitutionnelles, il est probable que, au moins pour cette raison, cette motion ne serait pas adoptée.

Je suis donc très heureux de constater que M. Penner est disposé à faire preuve de souplesse; si l'on choisit cette motion et si on décide d'en saisir la Chambre, je crois que les négociations dont M. Penner a parlé tout à l'heure seraient fort possibles; je crois que c'est une bonne chose.

M. Penner: Merci.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: À votre avis, est-ce que le fait que votre motion ait été présentée pour la première fois en 1985, l'année du centenaire, événement qui est déjà passé, représente un désavantage? Je suppose qu'il aurait été bon peut-être d'adopter cette motion l'année dernière, mais je suppose qu'il ne faudra pas attendre 100 autres années.

Vous nous avez dit que vous aviez consulté les Métis et que vous étiez d'avis que la motion que vous nous avez présentée reçoit l'appui des membres des trois partis représentés à la Chambre. Les Métis ont eux aussi été consultés.

A votre connaissance, les Métis jugent-ils cette question très importante même si elle aurait dû être réglée l'année dernière? Qu'en pensez-vous?

M. Penner: Merci, monsieur Ouellet, de m'avoir posé cette question. Je dois répondre tout simplement pas du tout. Les Métis auraient été très heureux si cette décision avait été prise avant 1985 et si en 1985 lors de leur célébration on avait reconnu que M. Louis David Riel avait joué un rôle important dans l'histoire du Canada, ce qui à mon avis aurait été justifié. Donc il aurait été préférable qu'une telle décision ait été prise en 1984, 1983 ou même 1980; cependant, peu importe quand cette décision sera prise, nous rendrons à ce moment-là un service très important au peuple métis, qui constitue un élément important de la société canadienne.

M. Ouellet: C'est bien.

J'aimerais vous poser une dernière question qui est un peu technique. Supposons que nous décidions de présenter votre motion à la Chambre. Je crois qu'il pourrait peut-être y avoir des problèmes et le légiste pourra peut-être nous en dire un peu plus long; je me demande si une motion comme celle-là devrait être modifiée ou corrigée avant de la mettre aux voix à la Chambre des communes—ou s'il faudrait qu'elle soit mise aux voix dans son libellé actuel si l'on avertit les députés qu'ils voteront sur une motion qui sera modifiée plus tard par un comité? Comment doit-on procéder?

Je comprends que vous voudriez la modifier. Est-ce que la motion serait modifiée lors des discussions ou devrait-on passer aux voix d'abord puis la modifier ensuite? Comment doit-on ... ?

[Texte]

The Chairman: This is a procedural matter, Mr. Ouellet. Perhaps the clerk and our legal officer could advise us right now so we know . . .

Mr. Philip Laundy (Clerk Assistant (Administration and Procedure)): Any motion, sir, can be amended in the course of the debate, and in the case of a motion of this kind it could either be done in a formal way by the moving of an amendment, which would be debated and disposed of before the main motion is voted on, or it could be amended simply with unanimous consent of the House, which is usually done by withdrawing the motion as it stands and substituting a revised one.

The Chairman: With unanimous consent.

Mr. Laundy: With unanimous consent.

The Chairman: That seems like the simplest way. Then you do not lose debating time.

Mr. Ouellet: I asked the question because I have in the back of my mind the three other motions that some of our colleagues have indicated they would want to withdraw and which represent some difficulties. So, if there is a difficulty for these three motions, will there be a difficulty for Mr. Penner to amend his motion?

The Chairman: Not in this context.

Mr. Ouellet: Not in this context. Thank you.

The Chairman: If there are no more questions, then thank you, Mr. Penner, for appearing before our committee. We appreciate your comments and wish you well.

Mr. Penner: Thank you, Mr. Chairman. I appreciate the opportunity.

The Chairman: This meeting will now go in camera.

[Traduction]

Le président: Monsieur Ouellet, il s'agit d'une question de procédure. Peut-être le légiste pourrait-il nous en dire un peu plus long maintenant de sorte que . . .

M. Philip Laundy (légiste adjoint (administration et procédure)): Monsieur, toute motion peut être modifiée lors de la discussion et lorsqu'il s'agit d'une motion comme celle qui nous occupe, elle peut être modifiée de façon officielle par la présentation d'une motion d'amendement; on discuterait de cette motion d'amendement avant de passer au vote sur la motion principale; ou encore on pourrait simplement modifier la motion originale si les députés de la Chambre acceptaient la modification à l'unanimité; habituellement on se contente de retirer la motion originale et de la remplacer par la nouvelle version.

Le président: Il faut cependant l'unanimité.

M. Laundy: C'est exact.

Le président: Ce semble être la façon la plus simple de procéder. On ne perd pas de temps en discussions futiles.

M. Ouellet: J'ai posé cette question parce que je pense aux trois autres motions que certains de nos collègues désirent retirer, ce qui crée certaines difficultés. Donc, si ces trois autres motions présentent certains problèmes, est-ce que M. Penner aura de la difficulté à modifier sa motion?

Le président: Pas dans ce contexte.

M. Ouellet: C'est bien. Merci.

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je tiens à remercier M. Penner d'être venu cet après-midi. Nous tenons à vous remercier de vos commentaires.

M. Penner: Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de présenter cette motion.

Le président: Nous passerons maintenant à la séance à huis clos.



It is requested that COVER ONLY for Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, K1A 0S8.

En cas de réimpression, il est demandé de retourner cette COUVERTURE SEULE au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, K1A 0S8.

Procès-verbaux et résumés des
du Comité permanent des

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 11 to 43 inclusive

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relatif aux articles du Règlement 11 à 43 inclusifs

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir l'arrière)

WITNESSES—TÉMOINS

De la Chambre des communes:
Lawrence O'Neill, député;
Keith Penner, député

From the House of Commons:
Lawrence O'Neill, M.P.;
Keith Penner, M.P.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the House of Commons:

Lawrence O'Neil, M.P.;
Keith Penner, M.P.

De la Chambre des communes:

Lawrence O'Neil, député;
Keith Penner, député.

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Tuesday, April 15, 1986

Le mardi 15 avril 1986

Chairman: Bill Kempling

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the

Première session de la

Thirty-third Parliament, 1984-85-86

rente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Bill Kempling

Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling

Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 15, 1986

(5)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met at 9:15 o'clock a.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Marcel R. Pelletier, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel and Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: Svend Robinson, M.P.; Lorne Greenaway, M.P.; Jim Fulton, M.P.; Reginald Stackhouse, M.P. and Pat Nowlan, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witnesses each made a statement and answered questions.

At 10:45 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(6)

The Standing Committee on Private Members' Business met, *in camera*, at 3:37 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Marcel R. Pelletier, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel and Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

On motion of Gerry St. Germain, it was agreed,—That the Committee approve a budget of \$60,800.00, as outlined by the Chairman, for the period from April 1, 1986 to March 31, 1987; and that the Chairman be requested to present the said budget to the Liaison Committee for approval pursuant to Standing Order 92(4).

At 5:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 15 AVRIL 1986

(5)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 9 h 15, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer, Gerry St. Germain.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffier principal, Affaires émanant des députés; Marcel R. Pelletier, c.r., légiste et conseiller parlementaire; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Témoins: De la Chambre des communes: Svend Robinson, député; Lorne Greenaway, député; Jim Fulton, député; Reginald Stackhouse, député; Pat Nowlan, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément à l'autorité que lui confère les articles 31 à 43, inclusive-ment, du Règlement.

Les témoins font chacun une déclaration et répondent aux questions.

A 10 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(6)

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit à huis clos, aujourd'hui à 15 h 37, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer, Gerry St. Germain.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffier principal, Affaires émanant des députés; Marcel R. Pelletier, c.r., légiste et conseiller parlementaire; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément à l'autorité que lui confère les articles 31 à 43 inclusive-ment, du Règlement.

Sur motion de Gerry St. Germain, il est convenu,—Que le Comité approuve un budget de 60,800\$ que propose le président, pour la période allant du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987; et que le président soit prié de soumettre ledit budget à l'approbation du Comité de liaison, conformément à l'article 92(4) du Règlement.

A 17 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Tuesday, April 15, 1986

• 0916

The Chairman: I see a quorum. We are here this morning to continue with our hearing of bills and motions from members. This morning we have Svend Robinson on motion M-109. I might just say, Mr. Robinson, that the purpose of your appearance here is not necessarily to discuss the substance of the matter but merely to convince the members of the committee that this is a matter that should come to the House of Commons for a vote. You have five minutes, more or less, to state your case and submit yourself to ten minutes of questions. Would you like to begin then, Mr. Robinson.

Mr. Svend J. Robinson (Member for Burnaby): Thank you very much, Mr. Chairman. Honourable colleagues, it is a pleasure for me to appear before you this morning on this motion 109, particularly in such august surroundings, which I know are a tribute to the value and importance of this committee and the job you have been assigned. I will take certainly less than five minutes. You have been through this now for several days and you have seen all of the motions, all 20 motions before you.

The motion I am sponsoring is motion 109, number 6 in the draw. As you are aware, the motion calls upon the government to implement the recommendations of the Subcommittee on Equality Rights of the Standing Committee on Justice and Legal Affairs to do two things: firstly, to open all trades and occupations in the Canadian Armed Forces to women, and secondly, it calls upon the Canadian Human Rights Commission to monitor the practices of the Canadian Armed Forces relating to the employment and promotion of women. It requests that progress in revising policies in the manner recommended by the committee be evaluated by the commission at regular intervals.

As members of the committee will know, it was as long ago as 1971 that this recommendation was originally made with respect to opening all trades and occupations of the armed forces to women. It was the Royal Commission on the Status of Women that made this particular recommendation. Since then governments have been studying the recommendation.

The committee on which I had the honour to serve, on equality rights under section 15 of the Charter of Rights and Freedoms, studied this issue and heard extensive representation from witnesses across the country, particularly from women who had served in the armed forces and were no longer active. As a result of those representations and hearing compelling evidence—and I am not going to get into the substance of it—the committee unanimously recommended that all trades and occupations be opened to women. At the present time something like 30,000 of the 70,000 positions are in fact open to women.

TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le mardi 15 avril 1986

Le président: Je vois que nous avons le quorum. Nous reprenons ce matin l'audition des députés qui viennent nous parler de leurs projets de lois et de leurs motions. Nous commençons par la motion M-109, et nous passerons la parole à M. Svend Robinson. Je voudrais d'abord dire, monsieur Robinson, que l'objet n'est pas avant tout de discuter du fond, mais tout simplement de convaincre les membres du Comité de l'intérêt qu'il y aurait à faire voter la Chambre des communes. Vous avez cinq minutes, plus ou moins, pour présenter votre texte, et nous aurons ensuite 10 minutes de questions. Voulez-vous commencer?

M. Svend J. Robinson (député de Burnaby): Merci beaucoup, monsieur le président. Honorables collègues, c'est un plaisir tout particulier pour moi de pouvoir prendre la parole ici ce matin, dans un cadre aussi auguste, qui n'est là que pour témoigner de l'importance et de la valeur des travaux de ce Comité. J'aurais besoin de moins de cinq minutes, voilà déjà plusieurs jours que vous êtes attelés à cette tâche, et vous allez en avoir fini avec ces 20 motions.

Je suis ici pour présenter la motion 109, numéro six du tirage au sort. Comme vous le savez, cette motion demande au gouvernement d'appliquer les recommandations du Sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, à savoir: premièrement, que tous les postes au sein des Forces armées canadiennes soient accessibles aux femmes, et deuxièmement, que la Commission canadienne des droits de la personne exerce son contrôle sur les pratiques des Forces armées canadiennes en matière de recrutement et de promotion des femmes, et qu'elle évalue à intervalles réguliers les progrès accomplis dans ce domaine.

Comme les membres du Comité le savent certainement, cette recommandation concernant l'accès des femmes à toutes les catégories d'emplois au sein des Forces armées canadiennes remonte à 1971. C'est la Commission royale de l'époque, chargée d'enquêter sur la condition féminine qui était l'auteur de cette recommandation. Celle-ci a fait l'objet de diverses discussions au sein des gouvernements qui se sont succédés depuis lors.

Le Comité sur les droits à l'égalité, dont j'ai eu l'honneur d'être membre, et qui étudiait les questions afférentes à l'application de l'article 15 de la Charte des droits et libertés, s'est également penché sur cette question, et a pu entendre un vaste éventail de témoins de tout le Canada, et notamment des femmes à la retraite qui avaient servi au sein des Forces armées canadiennes. Les témoignages étaient tellement convaincant—je ne vais pas m'attarder là-dessus—que le Comité a décidé à l'unanimité de recommander que tous les postes de nos Forces armées canadiennes soient accessibles aux

[Texte]

So that was the recommendation of the committee. It was made to the House in October of last year. Last month, on March 4, the government responded to the recommendation. Their response was really a mixed response. What they said is that the government is committed in principle to expanding the role of women in the armed forces and to ensuring that women will be able to compete for all trades and occupations, but then they went on to indicate that the government will pursue this policy in a manner consistent with the requirement of the armed forces to be operationally effective in the interests of national security. The government rejected the recommendation that the Canadian Human Rights Commission be asked to monitor the implementation of this recommendation.

The reason I am before the committee and have submitted that this particular motion should in fact be debated fully for five hours and come to a vote is really twofold.

• 0920

First of all, I believe the substance of the motion is of such importance in terms of the equal status of women in Canada and in terms of the implications of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, section 15. Secondly, I am concerned because I believe Parliament should send a clear message to the government by way of a vote. There has been a unanimous committee recommendation but the government has clearly indicated they want to study this further. I believe the Minister of National Defence has established a task force, made up of generals, which is going to look at the implications of this and goodness knows what is going to happen. So I think it is important for Parliament as a body to speak out on this question, collectively, by way of a vote.

The final point to note is that it is also important, I believe, for the second element of the motion to be addressed by Parliament; that the Canadian Human Rights Commission should monitor the application and the implementation of this particular principle, that it is not good enough to just leave it to an internal monitoring process. And again, I believe, Parliament itself should speak out on it. I could go on at great length in terms of the substance of it and the reasons for the importance of it but I know this is not the mandate of your committee.

Finally I would note that I have not sought sponsors for this motion. I do not know if any of the members who have appeared before you have invoked the new procedure under Standing Order 35, of seeking up to 20 sponsors, or I guess joint-seconders. I have not done that, and I assume it will not prejudice my position in any way, but certainly I would be quite prepared to come back with a list of 20 members from all sides of the House if it would enhance my position.

This is my argument in brief.

[Traduction]

femmes. Il y a en ce moment quelque 30,000 postes, sur 70,000, qui sont en fait accessibles aux femmes.

Voilà donc cette recommandation. Elle a été déposée à la Chambre au mois d'octobre de l'an dernier. Le mois dernier, le 4 mars, le gouvernement a réagi. En fait il s'agissait d'une réaction ambiguë, il a d'une part déclaré qu'il était prêt à donner plus d'importance aux femmes au sein des Forces armées canadiennes, à veiller à ce que celles-ci puissent effectivement postuler quels que soient la catégorie ou le poste considérés, tout en indiquant en même temps que le gouvernement veillerait à ce que cette politique ne fasse pas obstacle à l'efficacité opérationnelle de nos Forces armées canadiennes, et ne contredise donc pas les intérêts de notre sécurité nationale. Le gouvernement a rejeté l'autre volet de la recommandation, demandant que la Commission des droits de la personne puisse exercer un contrôle sur la façon dont cette recommandation était effectivement suivie.

La raison pour laquelle je demande au Comité que cette motion fasse l'objet d'un débat de cinq heures, avant que l'on passe à un vote, est double.

Tout d'abord, je pense qu'il est question de traiter les femmes sur un pied d'égalité, et que par ailleurs cela fait également intervenir l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Deuxièmement, je pense qu'il est important que le Parlement vote sur cette question, pour faire clairement comprendre au gouvernement quelle est sa position. La recommandation du Comité avait été adoptée à l'unanimité, et le gouvernement continue à tergiverser. Je crois que le ministre de la Défense nationale a créé un groupe de travail, au sein duquel siègent des généraux, chargés de voir quelles seraient les conséquences de mise en oeuvre d'une telle politique, et Dieu sait ce à quoi nous pouvons nous attendre. Il est donc important que le Parlement prenne position sur cette question, collectivement, en votant, et le fasse savoir.

Enfin, il est également très important que le Parlement se penche sur la deuxième partie de cette motion; à savoir que l'on demande à la Commission des droits de la personne d'exercer un contrôle sur la mise en oeuvre de ce principe, je crois en effet qu'il n'est pas suffisant de s'en remettre pour cela à l'administration elle-même. Je crois donc que le gouvernement devrait également se prononcer là-dessus. Je pourrais certainement m'étendre sur le fond de cette motion, pour vous expliquer à quel point elle revêt une importance particulière, mais je sais que cela n'entre pas dans le cadre de votre mandat.

Finalement, je ferai remarquer que je n'ai pas demandé à ce que l'on appuie ma motion. Je ne sais pas si certains des autres députés qui ont déjà comparu se sont prévalus de la nouvelle procédure, et notamment de l'article 35 du Règlement, selon lequel on peut demander à 20 députés d'appuyer votre motion. Je ne l'ai pas fait, cela ne m'a pas paru nécessaire, mais je serais certainement en mesure de revenir avec une liste de 20 députés si cela devait renforcer ma position.

Voilà, brièvement, ce que j'avais à vous dire.

[Text]

The Chairman: Thank you. No, none of the members who have appeared before us have sought sponsors. I assume in another draw it may occur.

Mr. Robinson: Yes.

The Chairman: Mr. Reimer, the first questioner. Mr. Blaikie and Mr. Ouellet.

Mr. Reimer: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Robinson, I just want to ask, with regard to choosing your bill or helping us to decide whether your bill should be one of the six to be voted on, you mentioned the number of people who are affected, or could be affected, directly by this. To what degree does your bill meet some national urgency or national demand or requirement which would commend itself to us as a votable bill?

Mr. Robinson: I think it is an important question. In looking through the motions and bills which have come before you, one of the criterion I looked at was precisely this: why should this one in particular be one of the six out of twenty?

I think one of the important arguments I would make is that the supreme law of the land is now the Canadian Charter of Rights and Freedoms, the Constitution of Canada, and if in fact there are motions or bills before this committee which address themselves to areas which in fact may ultimately be before the courts, I would certainly prefer to have Parliament as the elected representatives of the people, speaking on those questions and hopefully the government taking action on them before they wound up in protracted litigation, ultimately perhaps ending up in the Supreme Court of Canada. So if you look through the motions and the resolutions, I do not believe there are many which address themselves specifically to the question of issues which are raised by the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which Parliament itself should speak on.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I would like to continue with the answer which has just been given by Mr. Robinson.

He indicates he feels Parliament should speak out first instead of letting the court intervene and settle or give an interpretation to clauses of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Does he believe his motion would enhance the position of women in the Canadian Armed Forces more than it could hurt them by creating an uncertainty, having on one hand, Parliament speaking out and on the other hand the Department of National Defence not coming forward with specific sets of rules to implement a more speedy integration of women in the forces? I am asking the question, and I realize I am touching a bit on the substance, but I want to know from our colleague why he has not been, in a sense, more specific in his motions, more direct in his motions.

[Translation]

Le président: Merci. Effectivement, aucun des députés qui ont comparu jusqu'ici n'a demandé à ses collègues d'appuyer sa motion, ou son projet de loi. Peut-être qu'à un autre tirage au sort ce sera le cas.

M. Robinson: Oui.

Le président: Monsieur Reimer, vous allez poser la première question. Ensuite viendront M. Blaikie et M. Ouellet.

M. Reimer: Merci, monsieur le président.

Monsieur Robinson, afin que nous puissions décider si oui ou non votre projet de loi devra faire partie des six élus, j'aimerais que vous éclairiez notre lanterne, et je vais vous poser une question. Vous avez parlé du nombre de gens qui seraient concernés par cette nouvelle politique, tout à fait directement, j'aimerais maintenant vous demander dans quelle mesure cette motion répond à une situation d'urgence, ou à un besoin qui se ferait sentir dans tout le pays, et qui justifierait absolument que l'on vote sur ce texte?

M. Robinson: Je pense que la question est importante. J'ai regardé les motions et les projets de loi qui vous ont été présentés, et à chaque fois je me suis posé précisément la question suivante: qu'est-ce qui fait que l'on devrait précisément choisir ce texte-là, parmi les 20 qui sont proposés?

Un élément très important qui plaide en faveur de ma motion, c'est que la loi fondamentale de ce pays est maintenant la Charte canadienne des droits et libertés, la Constitution du Canada, et si certains des textes qui vous ont été soumis mettent le doigt sur ce qui pourrait ensuite devenir procès devant les tribunaux, je préférerais que l'on demande d'abord au Parlement—qui est le corps des élus de la nation—de se prononcer sur ces questions, en espérant qu'ensuite le gouvernement prendra des mesures, afin d'éviter toutes ces procédures judiciaires interminables, qui dans certains cas aboutiront devant la Cour suprême du Canada. Or, si vous reprenez ces textes qui vous ont été soumis, vous verrez qu'il n'y en a sans doute pas beaucoup qui portent sur une question relevant de la Charte canadienne des droits et libertés, question sur laquelle le Parlement doit alors lui-même se prononcer.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Je vais enchaîner sur cette réponse que vient de donner M. Robinson.

Pour M. Robinson, le Parlement devrait se prononcer, bien avant que les tribunaux n'aient à intervenir, et donc interpréter lui-même les articles correspondants de la Charte canadienne des droits et libertés. Est-il convaincu que sa motion va effectivement dans le sens d'une amélioration de la situation de la femme au sein des forces armées canadiennes, et non pas dans celui d'une plus grande incertitude, puisque d'un côté le Parlement se serait prononcé, tandis que de l'autre, le ministre de la Défense nationale continuerait à traîner les pieds et à ne rien faire pour effectivement accélérer l'intégration des femmes au sein des forces? Je pose la question, et réalise aussitôt que j'aborde en fait un petit peu le fond, mais j'aimerais demander à notre collègue pourquoi il n'a pas été plus explicite, ou plus direct dans sa motion.

[Texte]

• 0925

Mr. Robinson: I am not sure how much more direct I could have been than in asking the government clearly to implement the recommendations and to go beyond that and say that not only should you open all trades and occupations, Mr. Ouellet, but in addition we want an arm's length body, the Canadian Human Rights Commission, to monitor the implementation of that to ensure it does become a reality. That is what I emphasized earlier, the second element of that. And that is the element, at least so far, the government has rejected. They want to leave it up to the generals to decide what is operationally effective, and so on. I am concerned that might, as you suggest, mean no real progress at all.

I have no reason to believe, should Parliament pass by a majority this motion, that this government would not, in fact, respect the will of Parliament and implement that motion. In other words, the committee heard strong and compelling evidence, from women in particular, that this was long overdue. At the advice of the chairperson, I have stayed away from the substance of it, but I could go on at some length in terms of the substance.

The committee was unanimous. As you know, there were five Tories on the committee, one Liberal and myself. And now I believe it is important that Parliament as a whole speak, and I would hope, with the combination of the committee and Parliament, and the independent monitoring process included, that would enhance the position of women and certainly not in any way detract from their position.

Mr. Ouellet: Dans votre motion, on mentionne une recommandation du Sous-comité sur les droits à l'égalité. Est-ce que la recommandation a également été approuvée à l'unanimité par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques ou seulement par le Sous-comité?

Mr. Robinson: Malheureusement, le Comité permanent de la justice n'a pas approuvé toutes les recommandations de notre Sous-comité. M. Reimer et moi faisons partie du Comité permanent de la justice et il a été décidé de ne pas étudier chacune des recommandations du Sous-comité mais tout simplement de dire oui, le Sous-comité a fait un bon travail; et ensuite le Comité a présenté le rapport au Parlement, mais il n'a pas élaboré sur les recommandations.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I would like to ask Mr. Robinson if this were not to come to a vote as a private member's motion, whether or not the process the government has now embarked upon would ever cause this to come before the House in any other form, or would this simply...? What the government has said it will do, acknowledging that it falls short of what would be done if they were to take heed of your motion, would that happen by regulation and administration, or would, at some point, the

[Traduction]

M. Robinson: Je vois mal comment être plus direct, en l'occurrence, puisque je demande en fait au gouvernement, très clairement, de suivre les recommandations en question, et même d'aller plus loin, puisqu'il n'est pas simplement question ici d'ouvrir toutes les catégories d'emploi aux femmes, monsieur Ouellet, mais également de demander à un organisme indépendant, la Commission canadienne des droits de la personne, d'exercer son contrôle sur la façon dont cette nouvelle politique serait appliquée. C'est le deuxième élément de ma motion, comme je l'ai bien souligné tout à l'heure. Et c'est précisément, également, ce à quoi le gouvernement s'est refusé. Ils veulent que ce soit les généraux qui vérifient la mise en oeuvre de la nouvelle politique etc.. Et, comme vous le disiez vous-même, je crains que cela ne soit synonyme d'immobilisme.

Si par contre le Parlement devait adopter cette motion, grâce à un vote majoritaire, je n'ai aucune raison de croire que le gouvernement ne se soumettrait pas à la volonté des élus. Le Comité avait, de son côté, entendu des témoignages extrêmement convaincants, de femmes qui sont venues expliquer qu'il y avait déjà bien longtemps que cette réforme aurait dû intervenir. Sur le conseil de votre président, je me suis abstenu de parler sur le fond, mais je vous assure que je pourrais m'étendre là-dessus assez longuement.

Notre Comité était unanime, et comme vous le savez, il était composé de cinq Conservateurs, d'un Libéral et de moi-même. Je pense donc qu'il est important que le Parlement se prononce maintenant là-dessus, suite aux délibérations de votre Comité, et si par ailleurs on demande effectivement à un organisme indépendant d'exercer son contrôle, la situation des femmes en sera effectivement améliorée, et non pas du tout aggravée.

Mr. Ouellet: In your motion, you refer to a recommendation made by the sub-committee on equality rights. Was this recommendation also unanimously approved by the Standing Committee on Justice and Legal Affairs?

Mr. Robinson: Unfortunately, the Standing Committee on Justice did not approve all recommendations made by our sub-committee. Mr. Reimer and myself were sitting on the Standing Committee on Justice, and it was decided not to go through every and each recommendation made by the sub-committee, but to simply agree with the fact that the sub-committee had done a good job; then the standing committee submitted its report to Parliament, without elaborating on the recommendations.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: J'aimerais demander à M. Robinson si, au cas où cette motion ne ferait pas l'objet d'un vote à la Chambre, ce à quoi le gouvernement s'est maintenant engagé n'aboutirait pas à un débat en Chambre, sous une forme ou une autre...? Le gouvernement s'est déjà lui-même prononcé, et tout en reconnaissant que c'est bien moins que ce que votre motion demanderait, est-il possible que des mesures soient prises par voie réglementaire, ou est-il possible, qu'à un moment ou à un

[Text]

government have to come before the House in order to do what it has said it will do?

Mr. Robinson: That again is one of the difficulties; and another reason for bringing this motion to a vote is precisely the fact that these changes do not require changes in statutes, so the government, in fact, would not have to come back before the House. We could ask and we could beg and we could cajole the government to appear and to bring forward the policy changes, but there is no requirement that the government come before the House with statutory changes. Again, the government could indefinitely study and study and delay, and in fact this might not become a reality. Whereas, hopefully if Parliament spoke on the resolution, that would be an added spur to the government to bring forward the necessary policy changes.

Mr. Blaikie: So if your resolution did not come to a vote, or some resolution like it, then the House would never have an opportunity to express itself on this issue?

Mr. Robinson: Exactly.

Mr. Blaikie: I see.

The Chairman: Any other questions? There being no other questions, I thank you, Mr. Robinson, for your presentation. I wish you well.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman.

• 0930

The Chairman: Mr. Greenaway, the purpose of your appearance before the committee this morning is to endeavour to convince the committee that your notice of motion for the production of papers should be an item voted on. Of course it is also your option to advise the committee if you do not want us to vote on whether your bill should be put to a vote in the House of Commons. If that is your preference, you can merely tell us you would like an hour's debate on it and ask us to disregard it. I will leave it up to you.

Mr. Lorne Greenaway (Member for Cariboo—Chilcotin): Mr. Chairman, first of all I apologize for the presentation I am passing around. I typed it myself late last night. I made a few typographical errors but I have tried to correct them.

At one point I thought these papers I have been asking for for some four years were going to be given to me. It seemed quite possible this would happen the minute my bill was drawn as one of the 20 bills. As I go through this presentation you will see there has been a well-constructed plan to keep these papers from seeing the light of day. I think I will read my presentation to you and we will see where we will go from there..

I apologize. There might be some substance in what I am going to say but it is very difficult for me to try to present a cogent presentation without getting into some of the substance.

[Translation]

autre, le gouvernement ait à saisir la Chambre pour mettre en oeuvre ce dont il a parlé?

M. Robinson: C'est précisément un des points délicats de cette affaire; une autre raison pour laquelle il faudrait effectivement faire voter la Chambre sur cette motion, c'est que les changements demandés n'exigent en fait aucune modification de la loi, si bien que le gouvernement ne serait absolument pas tenu de présenter quoi que ce soit à la Chambre. Nous pourrions donc continuer à prier et à supplier le gouvernement, de toutes les manières possibles, pour qu'il prenne des mesures, mais en fait rien n'exige qu'il demande à la Chambre une modification de la loi. Le gouvernement pourrait donc indéfiniment renvoyer la chose de groupe d'étude en groupe de réflexion etc., et la proposition se perdre dans les sables. Par contre, si le Parlement se prononçait, le gouvernement serait pour ainsi dire tenu de modifier la politique actuelle.

M. Blaikie: Si donc votre motion ne fait pas l'objet d'un vote, la Chambre risque de ne jamais avoir à se prononcer sur cette question?

M. Robinson: Exactement.

M. Blaikie: Je vois.

Le président: D'autres questions? Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie, monsieur Robinson, d'être venu témoigner. Je vous souhaite bonne chance.

M. Robinson: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Greenaway, vous êtes ici ce matin pour essayer de convaincre les députés de l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'on vote sur cette motion demandant que certains documents soient produits. Vous avez par ailleurs également la possibilité de demander au Comité de ne pas recommander que votre proposition fasse l'objet d'un vote à la Chambre des communes. Dans ce cas, vous pouvez vous contenter de nous demander qu'il y ait simplement un débat d'une heure, et que la chose en reste là. À vous d'en décider.

M. Lorne Greenaway (député de Cariboo—Chilcotin): Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord vous présenter mes excuses pour ce texte que je vous fais distribuer. C'est moi-même qui l'ai dactylographié hier soir. Il y a quelques coquilles, que j'ai essayé de corriger.

A un moment j'ai cru que ces documents que je n'ai cessé de demander pendant quatre ans, allaient enfin m'être remis. Cela semblait effectivement possible à partir du moment où ma proposition faisait partie de ce groupe de 20 textes qui avaient été tirés au sort. Au fur et à mesure que je lirai mon exposé, vous vous apercevrez qu'il y a manoeuvre concertée pour éviter d'avoir à livrer les documents. Je vais donc vous lire mon texte, et à partir de là nous verrons...

Je m'excuse encore, car il m'est pour ainsi dire impossible de vous présenter la question sans quelque peu aborder le fond.

[Texte]

In early 1982 members of the Standing Committee on Indian Affairs became aware of irregularities in funding and management of the Westbank Indian Band. A series of hearings held in Ottawa and Vancouver in 1982 was held under the estimates. As a result the fifth report of the standing committee recommended amongst other things the following:

The members of the committee further recommend that independent inquiries, specifically with regard to all activities carried out by the regional office in conjunction with the Indian band members and officials of the Westbank Indian Band in British Columbia, as well as all other government economic development ventures affecting Indians in the British Columbia region . . .

As a result of this report the then Minister responded by setting up the special committee on Indian self-government, chaired by Keith Penner, and he also employed a Vancouver legal firm, Lawson, Lundell, Lawson & McIntosh, to report on the activities of the Westbank Indian Band.

It should be noted the standing committee had called for an independent public inquiry. Unfortunately the very carefully drawn terms of reference provided Lawson, Lundell & McIntosh prohibited them from more than a very cursory examination of the Westbank situation. It was also specifically for the internal use of the Minister.

The department instructed Lawson, Lundell & McIntosh to conduct the review without formal authority, without the power to summon witnesses, to require evidence to be given under oath or to demand the production of documents. In short, the report was a whitewash.

For the convenience of the Minister, the report was given to the RCMP, which effectively muzzled MPs for over a year.

In 1982 I put a question on the order paper much similar to the one we are considering here today and repeated the procedure at the commencement of the 33rd Parliament.

I would like to point out the following M.P.s who have been involved in attempting to uncover the truth in the Westbank affair: Honourable Ron Huntington, Fred King, Hon. Frank Oberle, Lorne McCuish; Keith Penner, Jim Fulton, Girve Fretz, David Kilgour, myself and last, but surely not least, the Hon. David Crombie.

Gentlemen, I have recently come into possession of part of a secret internal document, which I have here this morning if you wish to see it, on transactions of the Westbank Band and the role played by DIAND. It is a sad tale of mismanagement of government funds, corruption, fraud, attempted murder, extortion and worst of all, a coverup by departmental officials up to the level of deputy minister. I would remind you gentlemen this is a very difficult thing because the then deputy minister is now the Clerk of the Privy Council. Those familiar with the case recognize that little has changed since the late '70s, and that it is business as usual at Westbank.

[Traduction]

Au début de l'année 1982 des membres du Comité permanent des Affaires indiennes se sont aperçus de certaines irrégularités dans la gestion des fonds de la bande Indienne Westbank. Des audiences portant sur le budget furent tenues à Ottawa et Vancouver en 1982. Suite à ces audiences le cinquième rapport du Comité permanent recommandait entre autre:

Les membres du Comité recommandent également qu'un organisme indépendant fasse enquête, et notamment sur toutes les activités du bureau régional dans ses rapports avec les membres et les représentants de la bande Indienne Westbank de la Colombie-Britannique, ainsi que sur tous les projets de développement économique de l'État touchant directement les Indiens de Colombie-Britannique de façon générale . . .

Suite à ce rapport le ministre de l'époque a créé un comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, dont M. Keith Penner était le président, et demanda à un cabinet d'avocats de Vancouver, Lawson, Lundell, et McIntosh, de faire un rapport sur les activités en question de la bande Indienne Westbank.

Remarquez bien que le comité permanent avait demandé qu'un organisme indépendant fasse une enquête dont les résultats seraient publics. Malheureusement, le contrat qui avait été passé avec le cabinet Lawson, Lundell et McIntosh avait été rédigé en termes extrêmement prudents, si bien qu'ils durent se contenter d'un examen extrêmement superficiel de la situation. On avait par ailleurs précisé que cette enquête était uniquement destinée au ministre.

Le ministère n'avait par ailleurs donné à Lawson, Lundell et McIntosh aucun pouvoir réel, si bien qu'il leur était impossible de convoquer des témoins, d'exiger des témoignages sous serment, ou même la production de documents. Bref le rapport a finalement blanchi tout le monde.

Pour agréer le ministre le rapport a été transmis à la GRC, ce qui eu pour effet de réduire les députés au silence pendant un an.

En 1982 j'ai fait inscrire une question au feuillet, tout à fait dans l'esprit de ce que je vous soumetts aujourd'hui, et j'ai recommencé au début de la 33^{ème} Législature.

Je voudrais également signaler que les députés suivants ont eux aussi essayé de faire la lumière sur cette question de l'affaire Westbank: L'honorable Ron Huntington, Fred King, l'honorable Frank Oberle, Lorne McCuish, Keith Penner, Jim Fulton, Girve Fretz, David Kilgour, moi-même et finalement, mais ce n'est pas le moindre, l'honorable David Crombie.

Messieurs, un document interne secret m'a récemment été remis; je l'ai ici, si vous voulez en prendre connaissance, il y est question de certaines activités de la bande Westbank et du rôle joué par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. C'est une triste histoire de prévarication, de corruption, de fraude, de tentative de meurtre, d'extorsion et, ce qui est le plus grave, de tentative de la part de hauts fonctionnaires, jusqu'au niveau du sous-ministre, d'étouffer l'affaire. Il s'agit là d'une question fort difficile à régler étant donné que le sous-ministre de l'époque est maintenant secrétaire du Conseil privé. Les personnes qui sont au courant de la situation savent que peu de

[Text]

• 0935

As recently as three weeks ago a majority group of band members were reported in their attempts to overthrow the chief who is responsible for most of this sordid and unacceptable situation. The cover-up is still going on; even the present Minister openly admits it. It is my hope that my motion will pave the way, will shed sufficient light on the situation to hopefully lead to its correction. As a Member of Parliament I feel I have a moral obligation to make every possible effort to ensure that justice and fairness prevail. I have been completely thwarted in every conceivable fashion in this case.

In this case, we believe that the conduct of certain officials of the department has been at the worst corrupt, or at the very least, unacceptable. I ask you to allow this motion to come to a vote in the interest of justice, in the interest of dedicated Members of Parliament who are doing their utmost to maintain our system and most importantly of all, in the interest of all Canadians. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. St. Germain: Mr. Greenaway, by allowing this to come to a vote, do you feel that a true resolve of the alleged happenings will be forthcoming?

Mr. Greenaway: I can tell you, sir, that in March 1985, all of these papers were translated in the deputy minister's office and were to be given to me. Somehow they never were handed over even though the Minister had given full instructions to departmental officials to give me these papers. Last week I was still pushing to get the papers and was told by an assistant deputy minister that the papers had now gone out to regions to be bedded, to be passed through Justice and also to be translated. I am continually lied to. I think they will be forced to give me the papers if it comes to a vote, and most of us who have been involved feel that the key to this whole sad situation is in those papers.

Mr. St. Germain: Mr. Chairman, without getting into the substance of this, can you explain to me, Mr. Greenaway, under what legislation, or why, is this information being withheld in the manner that it is?

Mr. Greenaway: There are certain departmental officials whose careers will probably be jeopardized if this material is released. As I said before, there will be ramifications right up to the present Clerk of the Privy Council because he was the Minister in charge when a lot of this was going on. There have been two deputy ministers since, both of whom are fully aware of what has been going on and who have still not seen fit to clean house over there and get this situation straightened out.

Mr. St. Germain: May I ask, is it by convention that these papers are not being released or is it just that you are being blockaded at every turn type of thing?

Mr. Greenaway: I have been told by one person, who was a high official in the department who has since retired, that I

[Translation]

choses ont changé depuis la fin des années 70, surtout pas en ce qui concerne la bande indienne West Bank.

Encore il y a trois semaines, un groupe majoritaire des membres de la bande ont essayé de renverser le chef qui est responsable en grande partie de cette situation sordide et inacceptable. Certaines personnes essaient toujours à l'heure actuelle d'étouffer quelque chose et le ministre actuel l'admet ouvertement. J'espère que ma motion permettra de mettre la situation suffisamment en lumière pour pouvoir la corriger. En tant que député, j'estime avoir une obligation morale de déployer tous les efforts possibles afin de m'assurer que justice sera faite. Or, tous mes efforts ont été vains en la matière.

Dans ce cas, nous estimons que certains hauts fonctionnaires ont fait preuve de corruption ou en tout cas que leur conduite a été inacceptable. Je vous demande que l'on puisse voter sur cette motion et ceci dans l'intérêt de la justice, dans l'intérêt des députés dévoués à leur tâche, qui font tout pour sauvegarder l'intégrité de notre système mais surtout, dans l'intérêt de tous les Canadiens, et c'est cela qui est à mon avis le plus important. Je vous remercie monsieur le président.

M. St. Germain: Monsieur Greenaway, si l'on permet à votre motion de faire l'objet d'un vote, estimez-vous que cela permettra de résoudre de façon concrète les problèmes?

M. Greenaway: Je puis vous dire qu'en mars 1985, tous ces documents ont été traduits dans le bureau du sous-ministre et qu'ils devaient m'être transmis. Cependant, ils ne m'ont jamais été remis même si le ministre avait donné des instructions complètes dans ce sens à ses hauts fonctionnaires. La semaine passée, j'essayais toujours d'obtenir ces documents. Le sous-ministre adjoint m'a dit que ceux-ci avaient été envoyés dans les régions, qu'ils devaient être approuvés par le ministère de la Justice et également être traduits. On me ment continuellement. Si ma motion est mise aux voix à la Chambre, ces hauts fonctionnaires seront obligés de me transmettre des documents. Or, la plupart des personnes impliquées savent que la clé de toute cette situation se trouve dans ces documents.

M. St. Germain: Monsieur le président, sans vouloir passer à la question du fonds, pourriez-vous me dire, monsieur Greenaway, pourquoi ces renseignements vous sont refusés de cette façon? Aux termes de quelle loi?

M. Greenaway: Il y a certains hauts fonctionnaires dont les carrières seront sans doute mises en jeu si tous ces documents sont divulgués. Comme je l'ai dit auparavant, tout cela a des ramifications jusqu'au secrétaire actuel du Conseil privé qui était ministre à l'époque où tous ces événements ont eu lieu. Il y a eu deux sous-ministres depuis cette époque qui sont tous deux au courant des tenants et aboutissants de cette histoire et qui n'ont pas cru bon de régler la situation.

M. St. Germain: Y aurait-il une convention qui interdit de divulguer ces documents ou vous empêche-t-on tout simplement d'avoir satisfaction, vous met-on des bâtons dans les roues à tout moment?

M. Greenaway: Un haut fonctionnaire du ministère qui a pris sa retraite depuis lors m'a assuré que je ne verrais jamais

[Texte]

will never see these papers. They are afraid of what might become public and that it will jeopardize, as I said, the careers of many of these officials, most of whom are in the upper level of the department.

Mr. St. Germain: Really? I see one of the hon. members here: Mr. Fulton. I gather that most of these people you have named are still Members of Parliament and are visibly active in supporting your position. I see Mr. Fulton and the Hon. Ron Huntingdon.

Mr. Greenaway: I believe they are. Mr. Fulton was instrumental in getting one of the documents through accessed information, and when we got the document much of the pertinent material had been removed. I can show it to you. It is right here.

• 0940

The Chairman: I am sorry. Have you concluded?

Mr. St. Germain: Yes, thank you.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I want to explore a bit further, because to me this is one of the eternal mysteries of the relationship between government and bureaucracy. If a Minister wants a document—you claim the Minister is behind you—why can the Minister not get the document? He is supposed to be the boss. What kind of system do we have if the Minister of Indian Affairs and Northern Development has to rely on a private member to get a motion brought to a vote in order to secure the publication or the release of . . .

The Chairman: Mr. Blaikie, that is a very interesting question, but I do not believe it is within the purview of the member to answer that.

Mr. Blaikie: Well, he does not have to answer it. I will ask him a question, and he can answer in a way that is consistent with his presentation. He has based the argument for why this should come to a vote on the fact that the Minister is supportive and that the Minister himself seems unable to get to the heart of the matter. So I would like to know just . . .

The Chairman: Mr. Greenaway.

Mr. Greenaway: I can give you an example. On October 17, 1984, I wrote to the Minister of Justice, the Hon. John Crosbie, asking him for a specific document that is vital in this case. On December 17, I received a letter from his chief of staff, and I will read you just a couple of sentences:

I have made several attempts to obtain a copy of the report prepared on this subject, but have found that it is practically impossible to do so for reasons that have not yet been satisfactorily explained to me.

This is the Minister of Justice's office. He cannot even get the documents. Mr. Crombie has instructed the officials to present me the documents for I do not know how many months

[Traduction]

ces documents. Ce qui se passe, c'est que les hauts fonctionnaires ne veulent pas que les documents soient rendus publics car cela mettrait en péril la carrière de nombreux fonctionnaires, pour la plupart des hauts fonctionnaires du ministère.

M. St. Germain: Vraiment? Je vois que M. Fulton, dont le nom figure sur votre liste est présent ici. Je suppose que la plupart des personnes dont vous donnez le nom sont encore des députés et vous appuyent activement et ouvertement dans vos efforts. Je vois le nom de M. Fulton et de l'honorable Ron Huntingdon.

M. Greenaway: Je crois que c'est le cas. M. Fulton a été celui qui nous a permis d'obtenir un des documents en se prévalant de l'accès à l'information. Cependant, lorsque nous avons reçu ce document, on en avait expurgé ce qui pouvait être pertinent. Je pourrais vous le montrer, je l'ai ici.

Le président: Je m'excuse. Avez-vous terminé?

M. St. Germain: Oui, je vous remercie.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: J'aimerais explorer cette question davantage, car à mon avis il s'agit là d'un des mystères éternel des rapports entre le gouvernement et la bureaucratie. Si un ministre veut obtenir un document—et vous prétendez que le ministre vous appuie—pourquoi le ministre ne peut-il l'obtenir? C'est lui le chef n'est-ce pas? Dans quel genre de système évoluons-nous pour que le ministère des Affaires indiennes et du Nord doive dépendre d'un simple député et que celui-ci obtienne la permission de mettre sa motion aux voix afin de pouvoir obtenir la publication ou la divulgation . . .

Le président: Monsieur Blaikie, c'est une question fort intéressante, mais je ne crois pas qu'il incombe aux membres de répondre à celle-ci.

M. Blaikie: Il n'est pas obligé d'y répondre. Je vais lui poser une question et il pourra répondre d'une façon compatible avec son exposé. Il nous dit en effet que sa motion devrait être mise aux voix parce que le ministre est d'accord avec lui et que le ministre ne semble pas capable d'aller autrement au coeur du problème. J'aimerais par conséquent savoir . . .

Le président: Monsieur Greenaway.

M. Greenaway: Je pourrais vous donner un exemple. Le 17 octobre 1984, j'ai écrit au ministre de la Justice, l'honorable John Crosbie, en lui demandant un document bien précis qui est vital dans ce cas. Le 17 décembre, je recevais de son chef de Cabinet la lettre suivante dont je vous lirais quelques phrases.

J'ai essayé à plusieurs reprises d'obtenir un exemplaire du rapport qui avait été préparé à ce sujet, mais je me suis rendu compte qu'il était pratiquement impossible de le faire pour des raisons qui ne m'ont pas encore été expliquées de façon satisfaisante.

Il s'agit donc ici d'une lettre que j'ai reçue du bureau du ministre de la Justice. Il ne peut même pas obtenir les documents. M. Crombie a donné instruction à ses hauts fonction-

[Text]

now. Evidently, as far as I understand, documents are the property of the deputy minister, and as long as the deputy minister is afraid some of his officials are going to get pilloried, he is not going to let the documents out.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, I think we have an opportunity here to develop our own sequel to Franz Capra's book *The Castle*, which is about a bureaucratic nightmare.

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I would like to ask if our colleague has indications that the documents are still existing, that indeed, they have not been tampered with. It is basically a matter of a decision to be made to release it or not to release it, or does he feel that some of the documents for which he is seeking the tabling have disappeared?

Mr. Greenaway: It would be reasonable to assume that some of the documents have been destroyed or lost. I was told at one point by one official that if they sent me the documents they would fill my office. Another one said there was a wheelbarrow full in Hull, and another one said there were still lots of documents in the regional office in Vancouver. I think there is enough documentation there to get to the root of this. It is simply that it is too sensitive to see the light of day.

Mr. Ouellet: May I ask if Mr. Greenaway has tried the route that is now available to us through the Access to Information Act? Has he tried to seek these documents via this new technique of seeking the release of documents by the Access to Information Act? He was indicating to us that Mr. Fulton has been successful in obtaining some documents. Has he tried the same route?

Mr. Greenaway: No, I have not. As a matter of fact, I was assured by the Minister right from the time we had formed government that I would be able to get these documents by the Ministry of Indian Affairs. Jim tried the Access to Information Act and got one document: the Lawson, Lundell report. Perhaps I have been remiss in not doing that. Because I was part of a government and this had been going on for such a long time, I felt that finally here we could get this uncovered and get this situation corrected.

But as recently as March 25, in a letter from Mr. Crombie, which was prepared for him by an official, he said:

My officials inform me that you have been provided with a copied summary of 30 pages they prepared on the papers in question last winter.

I was never given that.

You may also have received a copy of a recently produced Fred Singleton report on the Westbank matter.

I was never given that.

I have been assured that you were offered opportunities by my officials to review any of the documentation concerning Westbank which were not subject to Access to Information.

[Translation]

naires de me transmettre les documents et ceci depuis de nombreux mois. Il est évident, pour autant que je sache, que ces documents sont la propriété du sous-ministre; or, tant que ce dernier a peur que ces hauts fonctionnaires soient mis au pilori, il ne permettra pas à ces documents de sortir de chez lui.

M. Blaikie: Monsieur le président, je crois que nous avons ici la possibilité de décire en nous-mêmes notre propre suite au «château» de Franz Capra et de suivre celui-ci dans les dédales de la bureaucratie.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Je voudrais demander à notre collègue s'il sait que ces documents existent toujours et qu'ils n'ont pas été altérés d'une façon ou d'une autre. De plus, les documents que vous essayez d'obtenir existent-ils toujours ou bien auraient-ils disparus?

M. Greenaway: Il serait raisonnable de penser que certains des documents ont été détruits ou sont perdus. Un des fonctionnaires m'a dit que si l'on m'envoyait ces documents, ils rempliraient mon bureau. Un autre m'a dit qu'il y en avait une pleine brouette à Hull, un autre, que beaucoup de documents étaient toujours au bureau régional de Vancouver. Je crois de toute façon qu'il y a suffisamment de documents pour pouvoir arriver au coeur du problème. Il s'agit tout simplement de documents trop délicats pour que ceux-ci soient divulgués.

M. Ouellet: Monsieur Greenaway, avez-vous essayé d'avoir accès à ces documents grâce à la Loi sur l'accès à l'information? Il s'agit là d'une nouvelle possibilité pour nous. Vous nous avez dit que M. Fulton avait pu obtenir certains documents de cette façon. Avez-vous essayé de procéder de cette façon vous-même?

M. Greenaway: Non. En fait, le ministre, dès le changement de gouvernement m'a assuré que je pourrais obtenir ces documents par le ministère des Affaires indiennes. Jim s'est prévalu des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et a obtenu un document, le rapport Lawson Lundell. Peut-être aurais-je dû procéder de cette façon. Cependant, étant donné que je suis de la même allégeance que le gouvernement au pouvoir, et qu'il s'agit là d'une question qui traîne depuis longtemps, j'avais pensé que nous pourrions finalement faire la lumière sur ces questions et corriger la situation.

Cependant, aussi récemment que le 25 mars, dans une lettre de M. Crombie qui était rédigée en son nom par un de ses fonctionnaires, on pouvait lire ce qui suit:

Mes fonctionnaires m'informent que l'on vous a fait tenir copie d'un résumé de 30 pages préparé l'hiver dernier où l'on donne la quintessence des documents en question.

Je n'ai rien reçu de la sorte.

Vous avez peut-être reçu un exemplaire du rapport récent de Fred Singleton sur la question de la bande de Westbank.

Je ne l'ai jamais reçu.

On m'a assuré que mes fonctionnaires vous avaient donné la possibilité de passer en revue tous les documents concer-

[Texte]

At no time was I ever told by any official of the department that I was able to come over there and look at documents. This was as of March 25 of this year. In my mind and the minds of my colleagues, there is clearly a massive cover-up trying to keep this thing under the carpet. It seems to me that they went into an immediate state of terror when my motion was drawn, and that is the only ace in the hole I have. Probably if I diddled around long enough, I could get these papers, but I am afraid they will keep . . . This has been going on for four years now. I am afraid they will keep delaying and fiddling around and we will not get the papers. I think that if it comes to a vote and they are instructed by the House to present the papers, they will have to give us the papers. I have been assured by a person who has worked in the department that there is evidence in those papers that will lay this issue to rest.

• 0945

In this secret document, gentlemen, I have material in there that would just curl your hair, things that the department officials have allowed to happen and have concurred with. We do not know whether departmental officials have been taking bribes. We do not know whether they have been intimidated by someone. We do not know what the reason for their behaviour is. But it is a very bizarre case.

The Chairman: Any other questions? Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: The secret document you keep referring to, is that the one Mr. Fulton got through access to information?

Mr. Greenaway: No. This was another one that was delivered to me over the weekend.

Mr. Blaikie: Oh, okay. I just wanted to make sure.

Mr. Greenaway: It is an in-house report, a secret report done by a top-level bureaucrat for the department, dated July 14, 1983. It has been kept in a safe, I understand, up until just recently when someone was able to get it out. But I only got . . . it stops in mid-sentence on page 31, so whoever was copying it must have had to get it back in the safe.

The Chairman: Mr. Plourde.

M. Plourde: Monsieur le président, j'aimerais intervenir au titre d'une question de privilège. Est-ce qu'il y aurait possibilité à l'avenir de demander aux témoins de déposer leurs documents dans les deux langues officielles?

Mr. Greenaway: Mr. Plourde, I apologize, you are perfectly right. I humbly apologize to you, sir, and I will have this translated today by my staff and make sure you get a copy this afternoon. Please accept my apologies.

The Chairman: Any more questions, Mr. Plourde?

[Traduction]

nant la bande de Westbank qui ne relevaient pas de la Loi sur l'accès à l'information.

Aucun fonctionnaire du ministère ne m'a jamais dit que je pouvais me rendre au ministère pour étudier ces documents. Il s'agit là d'une lettre du 25 mars de cette année. Dans mon esprit et dans celui de mes collègues, il ne fait aucun doute que quelqu'un essaie d'étouffer toute l'affaire. Il me semble que la présentation de ma motion a provoqué une panique immédiate chez ces personnes et c'est là mon seul atout. Il est possible que si je persiste suffisamment longtemps, je pourrais obtenir ces documents, mais j'ai bien peur qu'ils essaieront . . . En fait, la situation existe depuis quatre ans maintenant. J'ai bien peur que l'on ne fasse traîner les choses et que nous n'obtenions jamais ces documents. Or, si ma motion peut être mise aux voix et que la Chambre exige la déposition des documents, ceux-ci devront nous être fournis. Une personne qui a travaillé dans ce ministère m'a assuré que ces documents contenaient suffisamment de preuves pour régler la question une fois pour toute.

Dans ce document secret, messieurs, il y a certaines choses qui vous feraient dresser les cheveux sur la tête, certaines choses que les hauts fonctionnaires ont permis, qu'il ont approuvées. Nous ne savons pas si des hauts fonctionnaires ont accepté des pots-de-vin, nous ne savons pas s'ils ont été intimidés par qui que ce soit, nous ne connaissons pas la raison de leur comportement, mais il s'agit là de quelque chose de très bizarre, je puis vous en assurer.

Le président: D'autres questions? M. Blaikie.

M. Blaikie: Le document secret dont vous parlez est celui que M. Fulton a obtenu grâce à l'accès à l'information?

M. Greenaway: Non. Il s'agit d'un autre document qui m'a été livré au cours de la fin de semaine.

M. Blaikie: Je vois. Je voulais m'en assurer.

M. Greenaway: Il s'agit d'un rapport interne, d'un rapport secret rédigé par un bureaucrate à un très haut niveau pour le compte du ministère et qui porte la date du 4 juillet 1983. Il s'agit d'un document qui a été gardé dans un coffre-fort si je comprends bien jusqu'à très récemment lorsque quelqu'un a pu l'en sortir. Cependant ce document s'arrête au milieu d'une phrase à la page 31. Ainsi, la personne qui copiait celui-ci a dû s'arrêter en plein milieu pour le remettre dans le coffre-fort.

Le président: Monsieur Plourde.

Mr. Plourde: Mr. Chairman, I would like to rise on a question of privilege. Would it be possible to ask witnesses in the future to cable their documents in both official languages?

M. Greenaway: Monsieur Plourde, je m'excuse, vous avez tout à fait raison. Je vous fais mes plus humbles excuses et je vais faire traduire ces documents par mon personnel et m'assurer que vous en obteniez un exemplaire cet après-midi. Veuillez accepter mes excuses.

Le président: D'autres questions, monsieur Plourde?

[Text]

Mr. Plourde: No.

The Chairman: Any other questions?

Thank you, Mr. Greenaway, for your appearance here today. It looks like a live one. I wish you well.

Our next witness will be Mr. James Fulton, MP, who has a bill, Bill C-270.

Mr. Fulton, your purpose in being before the committee, I am sure you understand, is to convince the members that this matter should be a matter that comes to a vote. If you choose to not have it come to a vote, merely tell the members that you do not wish it to be a votable item and you will still have your one hour debate in the House of Commons.

Would you like to proceed, please.

Mr. Jim Fulton (Member for Skeena): Thank you, Mr. Chairman. I do not know whether you all have a copy of Bill C-270 before you. I have brought along an information kit which I will leave with the clerk. If any of you want to read it, there is a Parliamentary Library paper done on the history of the A-B line. There are some recent press clippings, which I will cover in a moment, some questions that have been raised in the House and that kind of thing.

Before doing that, I just want to tell you that Lorne Greenaway's matter is very important. It is one of the more mind-boggling matters I have ever run across while I have been here.

But let me start and give you a little bit of history on Bill C-270. Probably not many of you remember in 1901 when President McKinley was assassinated. He was followed by Teddy Roosevelt, and at that time there was a great deal of difficulty in the gold fields in both Alaska and the Yukon, and in 1902 Teddy Roosevelt chose the route of sending troops up to Skagway and initiated some early discussions with, at that time, Prime Minister Laurier.

Laurier agreed to the process proposed, which was not neutral. It was agreed to by the U.S. Senate, which was to have a binding tribunal, three members on each side. But at that time in Canada, in these kinds of negotiations, they were handled by Great Britain which appointed Lord Alberton from the House of Lords, along with the Lieutenant Governor of the Province of Quebec and a lawyer from Toronto.

• 0950

The United States took a much tougher stand on the A-B line. They appointed their Secretary of War and their Secretary of State, Henry Cabot Lodge. They appointed their most senior senator in the western United States, George Turner, from the State of Washington.

The negotiations went very quickly. To take you just one quick step back into history, in 1825, a treaty was struck between the Soviet Union and Great Britain on the Alaska Panhandle and Alaska itself because of the boom in the fur trade. Everyone in China and Great Britain liked wearing otter

[Translation]

M. Plourde: Non.

Le président: D'autres questions?

Merci, monsieur Greenaway, d'avoir comparu ici aujourd'hui. Il s'agit là de quelque chose d'assez piqué des vers et je vous souhaite bonne chance.

Le témoin suivant est M. James Fulton, député, qui propose le Bill C-270.

Monsieur Fulton, en comparaissant devant le Comité, je suis sûr que vous comprenez qu'il vous incombe de persuader les membres que ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote. Si vous préférez que cela ne fasse pas l'objet d'un vote, dites-le aux membres, ce qui vous permettra toujours de débattre de cette question pendant une heure à la Chambre.

Je vous en prie.

M. Jim Fulton (député de Skeena): Merci, monsieur le président. Je ne sais si vous avez tous un exemplaire du bill C-270 devant vous. J'ai apporté également tout un dossier à ce sujet que je remettrai au greffier. Si vous voulez le lire, il existe un document qui a été rédigé par la bibliothèque du Parlement sur l'histoire de la ligne A-B. Vous y trouverez également certaines coupures de presse récentes dont je m'entretiendrai dans quelques instants, ainsi que certaines questions qui ont été soulevées à la Chambre, etc.

Avant de commencer cependant, j'aimerais vous dire que la question soulevée par Lorne Greenaway est très importante. Il s'agit là d'une des questions les plus étonnantes auxquelles j'ai été confronté dans ma vie de député.

Auparavant, j'aimerais vous donner un petit cours d'histoire au sujet du bill C-270. Je suppose que peu d'entre vous se souviennent de 1901 et de l'assassinat du président McKinley. Celui-ci a été remplacé par Teddy Roosevelt. À cette époque, les mines d'or de l'Alaska et du Yukon connaissaient de grandes difficultés et en 1902, Teddy Roosevelt a décidé d'envoyer des troupes à Skagway et il entama les pourparlers avec Laurier, notre Premier ministre à l'époque.

Laurier était d'accord avec la proposition de son homologue américain qui ne visait pas la neutralité. Le Sénat américain devait constituer un tribunal sans appel de trois membres nommés de part et d'autre. À cette époque, des négociations de ce genre relevaient de la Grande-Bretagne. Celle-ci nomma Lord Alberton de la Chambre des Lords ainsi que le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et un avocat de Toronto.

La position des États-Unis était beaucoup plus dure au sujet de cette ligne A-B. Ils ont nommé le secrétaire à la guerre ainsi qu'Henri Cabot Lodge, le secrétaire d'État, de même que le sénateur occupant le rang le plus élevé de l'Ouest des États-Unis, George Turner, de l'état de Washington.

Les négociations se déroulèrent très rapidement. Un peu d'histoire maintenant: en 1825, un traité était conclu entre l'Union Soviétique et la Grande-Bretagne sur l'enclave de l'Alaska et l'Alaska même, et ceci à la suite de la grande prospérité due au commerce des fourrures. Tout le monde en

[Texte]

cloaks and otter hats and so on. So the boundary was generally fixed in people's minds as being the islands and the inlets and so on. The A-B line, 54 degrees and 40 minutes North, which is its latitude, was fixed in the 1825 Soviet-British treaty. In 1867, when the Americans purchased the State of Alaska for \$15 million cash, which was a good deal then and a good deal now . . . agreed in the treaty at that time with the Soviet Union that the A-B line was the boundary with Canada.

So this led on into the events in the gold-fields that I have alluded to. In 1902, President Roosevelt struck the Hay-Herbert Treaty. It went through the U.S. Senate. The negotiations went through . . . seven elements were part of those negotiations. In six of them, the two Canadian negotiators voted against those positions for the Alaska Panhandle boundary. Lord Alberton voted with the Americans. So it was a 4-2 vote. The only unanimous vote there was was on the A-B line, which is included in this bill.

The reason why I think it is important that there be a vote on it is that some of you may recall in May 1984, just leading on into the last election, the U.S. Secretary of the Interior offered 40 square miles of Canada for sale in the United States. This alarmed me, and it alarmed a lot of fisherman, and it alarmed a number of Canadian oil companies, as a matter of fact. I raised it in the House of that time. At that time several very strong notes were sent to Washington, and the Secretary of the Interior and the House administration agreed to withdraw this area that was in Canada south of the A-B line from the sale.

Over the years, going back to when the Georges Bank dispute started to erupt, a conscious process was being taken by the U.S. State Department and by the U.S. Navy and Coast Guard to come across and board or chase Canadian fishing vessels that were in an area known as the Learmonth Bank, one of the most productive areas for salmon in all of Canadian waters. Perhaps the most recent would be the *Storis* crossing just two years ago, and the landing of the *Brooks Bay* and the chasing of another Canadian vessel.

The U.S., as many of you here would know . . . President Reagan asked George Shultz to appoint a negotiator on British Columbia's boundaries. That has been done. Edward Derwinski, a 25-year member of the U.S. Congress, has been appointed as the U.S. negotiator on the boundaries. Our Minister of External Affairs, Mr. Clark, has had discussions with British Columbia regarding the possibility of the appointment of a Canadian counterpart to Mr. Derwinski to follow these discussions through.

Now, Mr. Derwinski is an interesting player in all of this. I do not want to get too far into all of the stick-handling of all the people who are involved, but Mr. Derwinski is a close friend of Senator Ted Stevens, from Alaska. Mr. Stevens

[Traduction]

Chine et en Grande-Bretagne voulait porter des manteaux et chapeaux en loutre, etc. De telle sorte que la population considérait généralement que les îles et les anses délimitaient la frontière. La ligne A-B, à la latitude de 54 degrés et 40 minutes nord, était établie à la suite du traité soviéto-britannique de 1825. En 1867, lorsque les Américains achetèrent l'État d'Alaska pour 15 millions de dollars comptant, ce qui était une très bonne affaire à l'époque et l'est toujours à l'heure actuelle, il était convenu dans le traité à cette époque que la ligne A-B représentait la frontière avec le Canada.

Quant à la suite des événements, j'y ai fait allusion en parlant de la situation dans les mines d'or. En 1902, donc, le président Roosevelt établissait les grandes lignes du traité Hay-Herbert qui était adopté par le Sénat américain. Sept éléments faisaient l'objet de négociations. Sur six d'entre eux, les deux négociateurs canadiens n'étaient pas d'accord, votant contre en ce qui concerne la frontière de l'enclave de l'Alaska. Lord Alberton vota avec les Américains. Le vote était donc de 4 contre 2. Le seul vote unanime qu'il y a jamais eu portait sur la ligne A-B, dont fait état ce projet de loi.

La raison pour laquelle j'estime qu'il est important que l'on mette ce projet de loi aux voix est la suivante: vous vous souviendrez sans doute qu'en mai 1984, un peu avant la dernière élection, le secrétaire de l'intérieur américain avait mis en vente 40 milles carrés du Canada aux États-Unis. Cela m'a alarmé, cela a alarmé de nombreux pêcheurs ainsi qu'un certain nombre de compagnies pétrolières canadiennes. J'ai soulevé la question à la Chambre à l'époque. Et c'est alors que certaines notes de plainte ont été envoyées à Washington. Le secrétaire de l'intérieur et l'administration de la Chambre des représentants ont été d'accord pour retirer de la vente la région qui se trouvait au Canada, au sud de la ligne A-B.

Au cours des années, pour en revenir à l'époque où a éclaté le différend concernant Georges Bank, le Secrétariat d'État américain, la marine et la garde côtière avaient adopté pour politique de permettre l'arraisonnement des navires de pêche canadiens qui se trouvaient dans la région connue sous le nom de Learmonth Bank, une des régions les plus poissonneuses en saumon de toutes les eaux canadiennes. Cette politique prévoyait également que l'on pouvait chasser ces navires de ces eaux. On se souvient sans doute du cas le plus récent, lorsque le *Storis* traversait ces eaux il y a à peine deux ans, le cas du *Brooks Bay* ainsi que la prise en chasse d'un autre navire canadien.

Vous savez sans doute que le président Reagan a demandé à George Shultz de nommer un négociateur pour ces questions de frontière en Colombie-Britannique. Edward Derwinski, membre du Congrès américain depuis 25 ans, a été nommé à ce poste. Quant à notre ministre des Affaires extérieures, M. Clark, il a eu des discussions avec la Colombie-Britannique concernant la nomination d'un homologue canadien à M. Derwinski.

M. Derwinski est un joueur intéressant dans tout ceci. Je ne voudrais pas m'attarder à décrire les manoeuvres habiles dont certains ont fait preuve lors du choix de M. Derwinski, mais je puis vous signaler que celui-ci est un bon ami du sénateur Ted

[Text]

encouraged Mr. Shultz and Mr. Reagan to appoint Mr. Derwinski as the negotiator on the west coast salmon treaty, which has been completed and which I think most members know is generally an acceptable process. There are some rough edges, but at this point it seems still to be working.

The problem with not going forward with a vote on this . . . it is interesting that there is a bill very similar to this before the House right now which has just been introduced by Mr. Joe Clark, here in our House. As many of you will remember regarding the *Polar Sea* dispute from last summer, we gazetted, as a country, the headland-to-headland boundaries in the Arctic Archipelago. We closed all of the inlets and the areas between the islands and the Arctic Archipelago. That is now before the House, who are in the process of extending criminal and civil liability to our 200-mile limit.

It is very important that the House of Commons take a vote on this, in that the A-B Line, or 54 40, as it is known, has long been "disputed" by the United States. It has never been disputed by anyone in Canada.

• 0955

It is important in that it is one of our few boundaries that has not been entrenched as solidly as it could be. A vote by the House would entrench it very solidly. I have had discussions with B.C. members. I think I can speak for the members there. I have not spoken to all of them, but I think it is correct in saying that, as a B.C. issue, we would all vote together.

It is impossible for me to go and talk to all of the members in the House. I think a vote is probably the most appropriate way of solidifying our our sovereign position on this boundary with the United States.

There is no Canadian, to my knowledge, who has ever proposed that this boundary be moved south. It is being proposed by the U.S. Department of State that this boundary be moved either nine or twelve miles south, meaning we would give up one of the best salmon fishing areas in Canada. We would give up about 240 square miles of Canada. We would be giving up an area that is known to be a very important area for polymetallic sulphides. It is an area that has been staked by seven different Canadian oil and gas companies.

It has, according to the Geological Survey of Canada, extensive potential for both gas and oil. It is a truly sovereign issue and I think it is one that should come before the House. It has a sense of urgency to be voted on, in that discussions that could lead to its movement are now starting to move quite quickly in Washington. It has been on our agenda, Mr. Chairman, I think as you and other members know, on our Canada-U.S. meetings for many, many years. I would hate to see this go the route of *Georges Bank* and end up in the World Court, rather than doing something Parliament can do itself.

[Translation]

Stevens de l'Alaska. Ce dernier avait encouragé M. Shultz et M. Reagan à nommer M. Derwinski comme négociateur du traité sur le saumon de la côte Ouest. Ce traité semble encore bien faire l'affaire, et est en général acceptable, même si certaines de ses dispositions sont peut-être discutables.

Si l'on décidait de ne pas mettre aux voix ce projet de loi . . . Il est intéressant de noter qu'un projet de loi très semblable à celui-ci a été présenté à la Chambre par M. Joe Clark. Vous vous souviendrez sans doute que dans le contexte du différend concernant la *Polar Sea*, notre pays a fait connaître sa position au sujet des frontières dans l'archipel de l'Arctique. Nous avons obstrué tous les *inlets* et les étendues entre îles et archipels de l'Arctique. Ce projet de loi qui a été déposé devant la Chambre prévoit d'étendre la responsabilité criminelle et civile à notre limite de 200 milles.

Il est très important que la Chambre des Communes vote sur cette question étant donné que la ligne A-B ou 54 40, appellation commune de cette ligne, fait depuis très longtemps l'objet de controverses de la part des États-Unis. Personne n'a jamais remis en question cette frontière au Canada.

Il importe de souligner que cette frontière compte parmi les rares à ne pas avoir été fixée et défendue aussi fermement que possible. Un vote par la Chambre réglerait la situation une fois pour toute. J'en ai déjà discuté avec les députés de la Colombie-Britannique et je pense pouvoir parler en leurs noms. Je ne les ai pas tous rencontrés, mais je suis à peu près certain que nous voterions d'une voix commune, étant donné qu'il s'agit d'une question qui préoccupe les gens de la Colombie-Britannique.

Il me serait impossible d'en discuter avec chacun des députés à la Chambre. Quoi qu'il en soit, je pense qu'un vote serait la façon la plus opportune de confirmer notre souveraineté en ce qui concerne cette frontière qui nous sépare des États-Unis.

Que je sache, aucun Canadien n'a jamais proposé que cette frontière soit dépassée par le sud. Or, le *Department of State* américain demande que cette frontière soit déplacée neuf ou 12 milles vers le sud, ce qui amputerait le Canada de l'une de ses plus belles pêches de saumons. Nous céderions environ 240 milles carrés de territoire, et ce dans une région qui recèle des réserves importantes de sulfites polymétalliques et qui intéresse par ailleurs sept sociétés gazières et pétrolières canadiennes.

D'après les spécialistes à la Commission géologique du Canada, cette partie du pays revêt un potentiel énorme tant pour le gaz naturel que pour le pétrole. Par ailleurs, il s'agit d'une question de souveraineté, et c'en est une qui devrait, d'après moi, être renvoyée devant la Chambre. Enfin, j'y vois un certain caractère urgent, étant donné que les discussions à ce propos ont déjà pris de la vitesse à Washington. Comme vous le savez, monsieur le président, cette question figure depuis de nombreuses années déjà à l'ordre du jour de nos réunions canado-américaines. Cela nous contrarierait beaucoup si ce dossier évoluait de la même façon que celui de *Georges Bank*, pour aboutir à la Cour internationale à La

[Texte]

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: I would like to ask Mr. Fulton if the decision rendered in 1903 by the Alaska Boundary Tribunal has ever been challenged, or has been accepted but never acted upon. What is the status of this tribunal?

Mr. Fulton: The decision of the tribunal, Mr. Ouellet, was entrenched within the Hay-Herbert Treaty. All of the Hay-Herbert Treaty was not lived up to by the U.S. side, but I do not think it is something we want to quibble about now.

If we were going to go back and reopen the Hay-Herbert Treaty process—at least according to the legal scholars I have discussed it with, and I have discussed it with people such as Mr. Legault, who is our chief legal adviser on boundary issues—we would probably have to go an open all seven of the boundary questions, which include the 141st meridian between Alaska and Yukon and the five parts of the boundary as it comes down around Skagway, and down around various inlets, down to Stewart and then down the Portland Canal and out at the bottom of the Alaska Panhandle.

I do not think we want to go this route, although I have mused on it myself in the past. There is about 10,000 square miles of Canada that was taken over by this 1903 process that was not included in the 1825 or 1867 treaties. Until 1867—and in fact until 1903—we had legal access to all of those inlets all the way up to Skagway. It was this Hay-Herbert Treaty move that made our most northerly ice-free port Stewart, rather than up further at Lynn Canal or somewhere further north.

So we got a very bad deal with the Hay-Herbert Treat. The only point that has been preserved since 1825 is the A-B line. I am just asking that Parliament do what it has done on other boundaries issues, namely, to ratify it by a full vote.

Mr. Ouellet: Could I ask another quick question? Does the legislation introduced last week by the government in reaffirming our sovereignty in the north pre-empt your own legislation? How do you fit your own private initiative with the government's decision to table a bill and probably have a legislative vote in Parliament in the near future in this regard?

Mr. Fulton: This, Mr. Ouellet, could be considered to be a parallel to it south of 60. The bill before the House is essentially, if not entirely, related to north of 60; it is the extension of criminal and civil law to the 200-mile limit, in light of our new headland-to-headland boundaries. Included here you will see the very small headland-to-headland boundary, which is based on the same international legal principles from the Law of the Sea Treaty as the Arctic Archipelago headland-to-headland boundaries. My closing line would go from Cape Muzon to Langara Island. External Affairs are well aware of it, understand why it is there and have raised no objections

[Traduction]

Haye, et je préférerais que le Parlement prenne lui-même les choses en main.

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: M. Fulton pourrait-il nous dire si la décision rendue en 1903 par l'*Alaska Boundary Tribunal* a été contestée, ou bien si elle a été acceptée sans que d'autres mesures ne soient envisagées? Deuxièmement, quel est le statut de ce tribunal?

M. Fulton: Monsieur Ouellet, la décision rendue par ce tribunal a été inscrite dans le traité Hay-Herbert. Les Américains n'ont pas respecté tous les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du traité *Hay-Herbert*, mais je ne pense pas que nous tenions à revenir là-dessus maintenant.

Si nous devons revenir en arrière et rouvrir le processus du traité *Hay-Herbert*—en tout cas, c'est ce que pense les juristes avec qui j'en ai discuté, notamment M. Legault, qui est notre conseiller juridique sur les questions en matière de frontières—il nous faudrait sans doute rouvrir les discussions sur les sept frontières, dont le 141^e méridien qui sépare l'Alaska du Yukon et les cinq tronçons de la frontière, autour de Skagway et jusqu'aux différents *inlets*, passant ensuite par Stewart pour longer le canal de Portland et aboutir au bas de la queue de peèle de l'Alaska.

Je ne pense pas que ce soit là le meilleur moyen de procéder, bien que j'y ai moi-même déjà songé. Dans le cas de cette entente de 1903, 10,000 mille carré du Canada ont été cédé, ce dont il n'avait pas été question dans le traités de 1825 et de 1867. Jusqu'en 1867 et d'ailleurs jusqu'en 1903, nous avions accès, en vertu de la Loi, à tous ces *inlets*, jusqu'à Stagway. C'est ce traité *Hay-Herbert* qui a fait de Stewart notre port le plus au Nord libre de glaces et non, par exemple Lynn Canal un peu plus au nord.

Le traité *Hay-Herbert* n'a donc pas été très favorable au Canada. Le seul élément qui nous reste du traité de 1825 est la ligne A-B. Tout ce que je demande, donc, c'est que le Parlement fasse dans ce cas-ci ce qu'il a fait dans le cas d'autres frontières, notamment qu'il ratifie son emplacement par un vote à la Chambre.

M. Ouellet: Puis-je vous poser encore une autre petite question? Le projet de Loi déposé la semaine dernière par le gouvernement et qui réaffirme notre souveraineté dans le Nord primerait-il sur le projet de Loi dont vous êtes l'auteur? D'après vous, comment cadre votre initiative avec la décision du gouvernement de déposer un projet de Loi et de tenir sous peu un vote à la Chambre?

M. Fulton: Monsieur Ouellet, ce pourrait être un tracé parallèle au sud du 60^e parallèle. Quant au projet de Loi qui a été déposé devant la Chambre, celui-ci concerne essentiellement, sinon exclusivement les régions situées au nord du 60^e. Il s'agit en fait d'étendre le droit criminel et le droit civil à la limite des 200 milles, ce en tenant compte des nouvelles frontières qui vont d'un point à une autre. On y retrouve la même petite frontière qui trace une ligne d'un point à une autre, et qui s'appuie sur les mêmes principes de droit international, énoncés dans la Loi du traité de la mer, que les frontières qui divisent l'archipel de l'Arctique. La dernière

[Text]

with me privately, publicly or in any other way. This could sort of be seen as a small . . .

• 1000

I do not include the criminal and civil law aspects in that on the west coast we do not need to. We can effectively do that now. The importance of the bill before the House is mirrored in here in that it is something we probably should have done 83 years ago. It is a small oversight, but it is important in that it is an ongoing dispute from the U.S. side. I think we can stop that dispute by doing what we should have done a long time ago. The barn door is open a little bit and that is why the United States keeps asking us to negotiate on that boundary. I think we should close the door.

The Chairman: Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: Mr. Fulton, do you really feel that by voting on this . . . we have so many other important issues. I am not saying that this is not important—as a British Columbian, you know what my feelings are—but do you think we would really accomplish anything? The fact is that I think it has been purely enunciated by us that our bargaining and negotiations will be considerably tougher. I can guarantee you that we will not be letting England cast the deciding vote in this particular issue like we did in 1903. Do you think that taking this to a vote would really benefit much? If we just allowed this particular motion to be debated but not voted on, do you not feel that would be acceptable?

Mr. Fulton: I have done my own calculations. If we leave this open much longer, we are leaving an area of an annual value of several hundred million dollars. If you want to look at cumulative value by including polymetallic sulphides, gas and oil and the annual ongoing black cod, pink dog, sockeye, spring steelhead fisheries from the Cape Muzon, Cape Chacun areas, you are looking at literally billions of dollars in potentially foregone revenue.

Mr. St. Germain: You are clear in your substance of the situation which I am not disputing at all. I concur with the substance of it. We are here as a committee trying to determine which motions and bills we should advance to a voting stage. I am really concerned about the fact that if we pick these and if the private member's bill is going to work as the reform committee wanted it to . . . If we brought this before the House and clearly enunciated the support for it, in principle, in ordinary debate and did not allow it to go for a vote, I wonder if the effect would not be there. We would have delivered our message loud and clear as Parliaments and still not encumbered the system with something that, while

[Translation]

partie de la ligne irait de la pointe du Cap Muzon à celle de l'île Langara. Les gens au ministère des Affaires extérieures sont très au courant, ils comprennent le pourquoi de cette ligne et ils ne s'y sont jamais opposés, ni en privé, ni en public ni d'aucune autre façon. Ce pourrait être perçu comme étant une petite . . .

Je ne fais pas intervenir là-dedans le droit pénal ni le droit civil, car nous n'avons pas besoin de cela pour ce qui est de la côte ouest. Nous avons déjà tout ce qu'il faut. L'importance du projet de loi dont est saisi la Chambre se trouve reflété ici, et il s'agit de quelque chose que nous aurions dû faire il y a 83 ans. C'est une petite omission, mais elle est importante, car c'est une question qui continue d'être contestée par les Américains. Nous pourrions mettre fin à cela une fois pour toutes en faisant ce que nous aurions dû faire il y a très longtemps déjà. La porte est entrouverte et c'est pourquoi les Américains continuent de nous demander de renégocier cette frontière. Je pense quant à moi qu'il nous faudrait fermer la porte une fois pour toutes.

Le président: Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: Monsieur Fulton, pensez-vous vraiment qu'en mettant cela aux voix . . . Il y a un si grand nombre de questions importantes. Je ne dis pas que celle-ci n'est pas importante—je suis moi-même originaire de la Colombie-Britannique et vous connaissez donc mes sentiments—mais pensez-vous vraiment que cela changerait quelque chose? En effet, nous avons déjà expliqué en toutes lettres que notre prise de position dans le contexte des négociations sera beaucoup plus ferme. Je puis vous garantir que nous n'allons pas, contrairement à ce qui s'est passé en 1903, laisser l'Angleterre trancher cette affaire. Pensez-vous qu'un vote changerait vraiment quelque chose dans tout cela? Ne pensez-vous pas que le résultat serait le même si nous discutons tout simplement de cette motion sans pour autant la mettre aux voix?

M. Fulton: J'ai fait des calculs. Si nous attendons trop longtemps encore avant de bouger, cela amènera des pertes annuelles de plusieurs centaines de millions de dollars. Notre manque à gagner pourrait compter dans les milliards de dollars si vous ajoutez ensemble la valeur des sulfides polymétalliques, du gaz naturel, du pétrole, et de la pêche de la morue noire, du saumon kéta rose, du saumon sockeye et de la truite arc-en-ciel dans la région du Cap Muzon et du Cap Chacun.

M. St. Germain: Je ne conteste aucunement le fond de ce que vous proposez, bien au contraire. Mais le Comité est ici réuni pour choisir les motions et les projets de loi qui devraient passer à l'étape d'un vote. Si nous faisons notre choix et si le système des bills privés doit fonctionner conformément aux dispositions prévues par le comité de réforme . . . Le résultat ne serait-il pas le même si nous déposons votre motion à la Chambre en y donnant notre appui, en principe, afin que l'on puisse un débat ordinaire sans pour autant prévoir un vote? Notre message, en tant que parlementaires, serait parfaitement clair et nous n'aurions pas encombré le système avec quelque chose qui, bien qu'il s'agisse de quelque chose

[Texte]

important, would not really affect any great legislation within our country.

Mr. Fulton: I thought that through, Mr. St. Germain. The reason I think it is important that it come to a vote is that it is probably the only way we can send the kind of signal on this issue that needs to go—particularly to George Shultz and Mr. Derwinski—to the U.S. Department of State, the signal that we are prepared to discuss the delineation of our boundary from 12 miles to 200, but that in terms of our internal sovereign boundaries, the Strait of Juan de Fuca and the A-B Line, they are not negotiable.

There is a widely held view that I have run across again just this March at the meetings in Tuscon that there are members of the U.S. government, both in the Senate and the House, who think we are prepared to discuss and negotiate the southerly movement of that boundary. Even though members of our three political parties said no every single time to those members who continue to raise the point, they still continue to raise it. Even if the Prime Minister says, no, I do not think it carries the kind of weight the U.S. Department of State would feel from the House of Commons voting and saying no, that Canada's boundaries—the 49th Parallel, 5440, the 141st meridian, the Arctic archipelago headland-to-headland boundaries, the Strait of Georgia boundary—are not going to be moved. I think we need to send that message through a vote from the House.

I have fiscal information coming out my ears. I was involved in the discussions with Ambassador Cadieux who tried to deal with this issue during the Georges Bank discussions in 1978. It is quite alarming how these kinds of issues can be warped through those kinds of processes. It is far better to have a vote of the House which any of our negotiators can always rely on, so they can say there was a vote in 1986 and it was unanimous in the House of Commons that our boundaries are our boundaries: that is that. A negotiator does not have a leg to stand on then, Canadian or American.

• 1005

The Chairman: No other questions. Mr. Fulton, thank you very much. It was very interesting subject matter.

Our next witness is Reginald Stackhouse, MP, who has a motion, M-85. Mr. Stackhouse, I am sure you are aware the purpose of your appearance before the committee is to convince the committee your motion is one which should be voted on, if this is your desire. If you do not want us to consider it as a votable item, then merely say so and you will still have your hour's debate in the House of Commons. You have 15 minutes: 5 minutes for presentation, 10 minutes for questions.

M. Reginald Stackhouse (député de Scarborough-Ouest): Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est

[Traduction]

d'important, n'amènerait pas de gros changements législatifs au niveau du pays.

M. Fulton: J'ai déjà réfléchi à tout cela, monsieur St. Germain. S'il est selon moi important que cela débouche sur un vote, c'est que c'est sans doute là la seule façon pour nous de donner un signal au *Department of State* américain, et notamment à M. Shultz et à M. Derwinski, leur faisant comprendre que nous sommes prêts à discuter de la question d'étendre notre zone de souveraineté de 12 milles à 200 milles, la faisant coïncider avec notre zone économique, mais qu'en ce qui concerne nos frontières souveraines internes, notamment le Détroit de Juan de Fuca à la ligne A-B, celles-ci ne sont pas négociables.

Lors des réunions auxquelles j'ai participé en mars à Tuscon, j'ai découvert qu'il y a des membres du Sénat et des membres du Sénat et de la Chambre américains qui pensent que nous serions prêts à négocier un déplacement vers le sud de cette frontière. Et même si des représentants de nos trois partis politiques ont chaque fois dit non lorsque la question a été soulevée, les Américains reviennent sans cesse à l'attaque. Même si le premier ministre lui-même disait non, je ne pense pas que cela aurait autant de poids aux yeux du *Department of State* américain qu'un vote par la Chambre des communes refusant de déplacer les frontières du Canada, notamment le 49^{ième} parallèle, la ligne 5440, le 141^{ième} méridien, la ligne qui traverse l'archipel de l'Arctique d'une pointe à une autre et le Détroit de Géorgie. Je pense que la Chambre doit transmettre ce message aux autorités américaines.

J'ai des données financières à n'en plus finir. Déjà en 1978 j'avais participé aux discussions que l'ambassadeur Cadieux avait entamées en vue de régler cette question lors des négociations au sujet de Georges Bank. Il est très inquiétant de voir à quel point les questions de ce genre peuvent être déformées par tous ces processus. Il serait de loin préférable de tenir un vote à la Chambre, car nos négociateurs pourraient par la suite s'y reporter, dire qu'il y a eu un vote unanime en 1986 et que nos frontières ne bougeront pas, un point c'est tout. À l'heure actuelle, les négociateurs de quelque côté qu'ils soient ne peuvent se raccrocher à rien.

Le président: Étant donné qu'il n'y a plus de questions, il ne me reste plus qu'à vous remercier, M. Fulton. Votre exposé a été très intéressant.

Le prochain témoin est Reginald Stackhouse, député. Il a une motion dont il veut nous saisir, la motion M-85. M. Stackhouse, je suis certain que vous devez savoir que l'objet de votre comparution devant le Comité est de le convaincre que votre motion mérite de faire l'objet d'un vote, si c'est cela que vous souhaitez. Si vous ne voulez pas que la motion fasse l'objet d'un vote, alors vous n'avez qu'à le dire et vous bénéficierez toujours d'un débat d'une heure à la Chambre. Vous disposez de 15 minutes: 5 minutes pour votre exposé et 10 minutes pour les questions.

Mr. Reginald Stackhouse (Member for Scarborough-West): Mr. Chairman, I am very happy to have been given the

[Text]

offerte de faire une présentation au sujet de ce projet de résolution.

There are several reasons why the House should refer to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs the problem of excessive interest charges by credit card issuers. First, it is a major problem. About two-thirds of the population of Canada carries at least one credit card, and the average person has three. The holders of VISA and Mastercards spent in the month of December 1985 fully \$2 billion charged to those cards. But in spite of the bank rate and prime rates varying considerably over the past two to three years, the interest charges on unpaid balances have remained constant.

This raises a major problem of fairness. When current rates were raised about two years ago, the increases were justified by the corresponding increases in the bank and prime rates. Although these prime and bank rates have come down drastically in the past two years the credit card charges have not.

VISA, for example, charges from 17.4% to 21%. The Royal Bank, which has been charging 17.4% on VISA cards, has indicated it may increase its rate. Mastercard charges from 14% to 21%. The Royal Trust, which has been charging 14%, has also indicated it may increase its rate to 14.75%.

Most gasoline companies charge 24% and major department stores fully 28.8%. For example, Sears increased its rate in 1981 from 23.4% to 28.8% because of the increased cost of money, but it has not reduced that rate in this subsequent period of cheaper money.

Secondly, this is a national problem. It affects all parts of the country. The solution may involve provincial action along with federal, but the Canadian Parliament is constitutionally able to deal with at least parts of the problem and, through co-operative action with the provinces and territories, deal with all parts. There are consumers everywhere; there is no region unaffected by this issue.

As well, it is a problem which can be solved. In both the House of Representatives and the United States Senate, there are bills to limit such charges to no more than 5% above their equivalent to the Canadian bank rate. This may or may not be the solution but it illustrates at least one answer which might be acceptable to Congress.

Surely we can find an answer which is at least as good, if not better, but we are more likely to do so if parliament raises the consciousness of Canadians as to the problem and as to its possible solution. For one value of a parliamentary committee holding hearings on this subject is involvement of the media

[Translation]

opportunity of making a presentation to the committee on my motion.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles la Chambre devrait renvoyer devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques le problème des taux d'intérêts excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit. Tout d'abord, il s'agit d'un problème de grande envergure. Environ les deux tiers des Canadiens possèdent au moins une carte de crédits, et le Canadiens moyen en a trois. En décembre 1985, les détenteurs des cartes VISA et Mastercard auront dépensé avec leurs cartes 2 milliards de dollars. Cependant, malgré le fait que le taux bancaire et que le taux préférentiel ont beaucoup varié au cours des deux ou trois dernières années, les frais d'intérêts sur les soldes impayés des comptes de cartes de crédits sont demeurés constants.

Cela m'amène à un problème de justice. Lorsque les taux actuels ont été augmentés il y a environ deux ans, ces augmentations étaient justifiées, et les taux préférentiels et les taux bancaires avaient connu des augmentations parallèles. Ces taux ont cependant beaucoup diminué au cours des deux dernières années, mais l'on ne peut pas en dire autant des taux d'intérêts pour les comptes de cartes de crédits.

Le taux d'intérêts pour VISA varie entre 17,4 et 21 p. 100. La Banque Royale, qui avait fixé à 17,4 p. 100 le taux d'intérêts pour les cartes VISA, a laissé entendre que ce taux d'intérêts augmentera vraisemblablement. Pour Mastercard, le taux varie entre 14 et 21 p. 100. Quant au Royal Trust, qui exigeait 14 p. 100, il a laissé entendre que son taux passera peut-être à 14,75 p. 100.

La plupart des sociétés pétrolières exigent 24 p. 100 et les grandes surfaces 28,8 p. 100. La chaîne Sears, par exemple, a fait passer le taux d'intérêt de 23,4 à 28,8 p. 100 en 1981, invoquant l'augmentation du coût de l'argent, mais l'argent coûte beaucoup moins cher depuis, et le taux d'intérêt est resté inchangé.

Deuxièmement, il s'agit d'un problème national qui existe dans toutes les régions du pays. Pour le régler, il faudrait peut-être que soient prises des mesures provinciales et fédérales, mais le Parlement canadien est, en vertu de la constitution, pleinement capable de régler à lui seul au moins certains éléments du problème et le problème dans son ensemble pourrait être éliminé s'il y avait une action concertée avec les provinces et les territoires. Il y a des consommateurs partout au pays. Aucune région n'est à l'abri de ce problème.

Enfin, c'est un problème qu'il est possible de régler. La Chambre des représentants et le Sénat américains ont des bills qui plafonnent les taux d'intérêts: en effet, ceux-ci ne peuvent être supérieurs de plus de 5 p. 100 à l'équivalent américain du taux bancaire canadien. Ce n'est pas forcément là la solution, mais c'est une possibilité que le congrès pourra envisager.

Nous pourrions quant à nous trouver une solution au moins aussi bonne, sinon meilleure, et nous aurons de meilleures chances de le faire si le Parlement sensibilise les Canadiens au problème et au besoin de le régler. Si un comité parlementaire était autorisé à tenir des audiences et à entendre des témoignages à ce sujet, cela amènerait forcément la participation des

[Texte]

and, through it, the public. Then a solution is more likely to develop as the various sides of the issue are explored.

I do not claim credit card issuers will not be able to show they have a justifiable explanation. But at present they are not telling us what it is. A parliamentary study would bring that answer—if there is one.

• 1010

It will be salutary for Parliament to be seen taking an active initiative on behalf of consumers. It is right for producers and manufacturers and distributors to be heard on this Hill, but it is at least equally right for consumers to find a voice that will be heard as well. Every riding is filled by consumers, and I am sure they will welcome this initiative by a concerned Parliament. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Stackhouse. Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: Do you feel in this case, Mr. Stackhouse, that an effective debate of your motion would accomplish what you feel should be done in this particular field? Can you explain to me how you feel a vote on this would be that much more beneficial than just straight debate on your particular motion?

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, through you to Mr. St. Germain, a vote would accomplish the intent of the resolution to refer it to the committee. The committee would then be able to hold hearings, summon witnesses, receive evidence, and if possible make recommendations to the government and to the House. I think that in itself would be a great gain.

As well, I submit to you, Mr. Chairman, that there is a great gain by having the prolonged attention of the public kept on this issue. Now, I have raised it several times in Question Period and have been gratified by the press interest in it. But the advantage is on the side of the companies, because media interest is very ephemeral; you raise a matter and then a day or two later it is over with. But if you have a committee that is dealing with a thing for several days, you do raise consciousness. That means that companies, if they are not able to provide satisfactory explanations to defend their policies, have to consider themselves taking action. I would hope that the moral persuasion would be enough; but if governmental action is deemed advisable later on, then it is more likely to be taken. So I see some advantage in the vote.

Mr. St. Germain: My other question is that with the new parameters and the new mandate given to the standing committees in regard to being allowed to virtually determine

[Traduction]

médias et, partant, du public. Au fur et à mesure que seraient examinés les différents aspects de la question, une solution pourrait peut-être se dessiner.

Je ne prétends cependant aucunement que les émetteurs de cartes de crédit se trouveront dans l'impossibilité de fournir une explication défendable. Mais à l'heure actuelle, ils n'en fournissent aucune. Une étude parlementaire nous donnerait la réponse, s'il y en a une.

Il serait par ailleurs bon pour le Parlement que les gens le voient prendre une initiative pour le compte des consommateurs. Il est tout à fait normal que les producteurs, les fabricants et les distributeurs puissent se faire entendre sur la Colline parlementaire, mais c'est un droit que l'on doit également accorder aux consommateurs. Ils doivent pouvoir se faire entendre. Toutes les circonscriptions du pays sont habitées par des consommateurs, et je pense qu'ils applaudiraient le Parlement s'il se montrait sensible à leurs problèmes et s'il prenait pareille initiative. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Stackhouse. Monsieur St-Germain.

M. St-Germain: Pensez-vous, monsieur Stackhouse, qu'un débat sur votre motion déboucherait sur ce que vous aimeriez voir faire dans ce domaine? Et pourriez-vous me dire pourquoi un vote à ce propos serait plus bénéfique qu'une simple discussion au sujet de votre motion?

M. Stackhouse: Monsieur le président, si ma motion était mise aux voix, il serait alors possible de renvoyer cette question devant le Comité, lequel pourrait alors tenir des audiences, convoquer des témoins, entendre des témoignages et peut-être soumettre des recommandations au gouvernement et à la Chambre. Ce serait déjà là, il me semble, un important pas en avant.

Je suis d'autre part d'avis, monsieur le président, que l'on y gagnerait beaucoup en mobilisant pendant une période de temps assez longue l'attention du public là-dessus. J'ai plusieurs fois déjà soulevé le problème pendant la période des questions et la presse m'a fait l'honneur d'y prêter attention. Mais l'avantage se trouve toujours du côté des sociétés, car l'intérêt des médias est très éphémère. On soulève un problème et un ou deux jours plus tard on n'en dit plus mot. Mais s'il y a un Comité qui est chargé d'examiner la question pendant plusieurs jours, alors le niveau d'intérêt est maintenu. Si les émetteurs de cartes ne parvenaient par exemple pas à fournir des explications satisfaisantes pour défendre leurs politiques, alors ils seraient obligés de prendre des mesures. J'oserais espérer qu'un peu de persuasion morale suffira; mais s'il s'avère nécessaire plus tard pour le gouvernement de prendre des mesures, alors il serait possible d'aller de l'avant. C'est pourquoi il serait selon moi avantageux de mettre ma motion aux voix.

M. St-Germain: Mon autre question porte sur les nouveaux paramètres et le nouveau mandat donné aux Comités permanents qui peuvent maintenant décider d'eux-mêmes de leur

[Text]

from within themselves what they want to study, have you pursued this route at all? I am not saying that the consciousness level should not be kept at a high level, but in trying to make our decisions on which ones we should vote for, if there were another method . . . That would be one method I would see, Mr. Stackhouse, by which this could be kept very visible in the eyes of the general public and the conscious level of this particular issue could be kept if it was deemed in the wisdom of the Standing Committee on Finance that this could be studied. Really, this is what you have advocated—that you would like to see the motion be voted on and recommended to the standing committee for further study.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I appreciate that suggestion. It is one that is viable now; it was not when I turned this resolution in to the House. I appreciate the update on that.

I would point out, and I am sure the member would agree, that if it comes as a result of a vote of the House to the committee, the committee will receive it with that much more authority and strength than if it comes as a suggestion from one of the members.

The Chairman: Mr. Plourde, then Mr. Ouellet and Mr. Blaikie.

M. Plourde: Monsieur le président, je reconnais que cette motion est très intéressante mais pourquoi se limite-t-elle seulement aux émetteurs de cartes de crédit? Par exemple, pourquoi ne vise-t-elle pas les compagnies d'assurance qui ont accordé des hypothèques dans les années 1980 et 1981 à des taux de 17, 18 et 19 p. 100 et pour des paiements à vie sur la longueur du prêt de 200 ou de 300 mois?

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I appreciate that the problem of excessive interest charges is not limited to credit card issuers.

• 1015

I think the extent of credit card usage is such that it merits a sharp focus of attention on it and that we should not dissipate that attention by including in the same debate discussion of rates on bank loans or mortgages or whatever. I would appreciate Parliament or a parliamentary committee taking up the mortgage issue on its own. That would be my own reaction.

The Chairman: Do you have another question, Mr. Plourde? Mr. Ouellet?

M. Ouellet: Je voudrais demander à M. Stackhouse qui, dans le libellé même de sa motion, fait allusion aux taux d'intérêt excessifs exigés par les émetteurs de cartes de crédit, et pourquoi il ne nous a pas soumis un projet de loi plutôt qu'une motion. Je comprends qu'il aimerait qu'on entreprenne une étude supplémentaire mais, dans le libellé même de sa motion, il passe un jugement. Il parle de taux d'intérêts excessifs; je crois qu'il a raison, et je suis d'accord. Je trouve qu'on ne devrait pas permettre aux émetteurs de cartes de crédit de charger le taux d'intérêt qu'ils veulent. Par conséquent, pourquoi le député n'a-t-il pas jugé bon de présenter un

[Translation]

programme de travail. Avez-vous réfléchi à cela? Je ne dis pas que l'on ne devrait pas sensibiliser les gens au problème et maintenir leur intérêt, mais étant donné que nous devons choisir un nombre limité de motions devant faire l'objet d'un vote, s'il y avait un autre moyen . . . Autrement dit, si le Comité des finances jugeait bon d'examiner ce problème, ce serait là un autre moyen d'en maintenir la visibilité auprès du public et d'assurer une sensibilisation accrue des gens. À vrai dire, c'est ce que vous prenez . . . vous aimeriez que la motion fasse l'objet d'un vote et que la question soit renvoyée devant le Comité permanent. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. Stackhouse: Monsieur le président, j'apprécie la suggestion qui a été faite. Ce que vous proposez serait viable maintenant; mais cela ne l'était pas lorsque j'ai déposé cette résolution à la Chambre. Quoi qu'il en soit, j'apprécie votre petite mise à jour.

Je m'empresse cependant de souligner, et le député sera sans doute d'accord avec moi, que si un Comité est saisi de la question par la Chambre, cela aura bien plus de poids que si il ne s'agit que d'une proposition faite par un député.

Le président: Monsieur Plourde, suivi de M. Ouellet et de M. Blaikie.

Mr. Plourde: Mr. Chairman, I admit that the motion is most interesting, but I would like to know why it only deals with credit card issuers. For example, why is it not also aimed at insurance companies, which in 1980 and 1981 granted mortgages at rates of 17%, 18% and 19%, with payments spread out over 200 to 300 months.

M. Stackhouse: Monsieur le président, je sais que le problème des taux d'intérêts excessifs ne se limite pas aux émetteurs de cartes de crédit.

Je crois que l'utilisation des cartes de crédit est tellement répandue, que la question mérite une étude particulière, et que nous ne devrions pas la noyer dans un débat plus général sur les taux d'intérêt sur les prêts bancaires, ou sur les hypothèques. Personnellement, j'estime qu'il serait bon que le Parlement ou un comité du Parlement s'occupe de la question des taux d'hypothèques.

Le président: Avez-vous une autre question à poser, monsieur Plourde? Monsieur Ouellet?

Mr. Ouellet: I wonder why Mr. Stackhouse who, in his same motion, refers to the excessively high rates of interests, hasn't introduced a bill instead of a motion. I understand he would like further consideration to be given to the matter, but the wording of his motion amounts to passing a judgment. He mentions outrageously high interest rates, and he is right and I agree with him. Credit card companies, in my opinion, shouldn't be allowed to charge just any interest rates. Therefore, why did the member not introduce a bill, like the American Congress did, in order to keep interest rates down?

[Texte]

projet de loi, comme il y en a au Congrès américain, pour limiter les taux d'intérêt?

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I have submitted a bill. It just did not win the lottery, but I would be very glad to discuss my bill with this committee.

Mr. Ouellet: That is a very good answer. It is too bad the bill was not selected.

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: My point was basically going to be—which was made already by Mr. St. Germain, and I think Mr. Stackhouse realizes this himself—that the bill is a bit out-dated. I will just say quite honestly that I would be concerned about this coming to a vote. You could at least argue that if it were to come to a vote and the House were to instruct a committee what to do, that would undermine the very reform process we are in. Although the government still has the ability to refer things and the House still has the ability to refer things, the intention of the reform is that committees would be able to set out on these kinds of investigatory processes themselves without having to be instructed by the House, and they do now have that freedom. You might be as well advised to be appearing before the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs as any other committee.

So I just wanted you to be aware that this would be one of the things I would be thinking about when we try to determine which of these bills should come to a vote.

Mr. Stackhouse: I appreciate that, Mr. Chairman. I just offer the one qualification on that view, which has been presented by two members. I did not infer from the reform that the House would not continue to have authority to refer. It would seem to me that what the House now has is the freedom to refer in addition to the government's right to take initiatives, and as well, the committee has its own right of initiative.

So I think it is appropriate, though I quite agree that if I am blocked on this path, I have another path I can follow. I accept that.

The Chairman: Thank you, Mr. Stackhouse. I seem to recall a few years ago that we passed a bill through the House. It was not a finance bill, and I cannot remember what it was, but we attached on to it something to do with usury; in fact it had to do with tax discounters and the amount they were charging. I seem to recall, and I want to be careful about this, that the government of the day raised the rate substantially—I am thinking in the 60% bracket. Many of the states in the United States have usury laws that prohibit certain finance companies from operating.

[Traduction]

M. Stackhouse: Monsieur le président, j'ai bel et bien présenté un projet de loi, mais je n'ai pas gagné à la loterie. Cependant, je serais heureux de discuter de mon projet de loi devant le Comité.

M. Ouellet: C'est une excellente réponse. C'est bien dommage que le projet de loi n'a pas été choisi.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Comme M. St. Germain l'a déjà signalé, et je crois que M. Stackhouse le sait lui-même, le projet de loi est un peu périmé. Je vous dis en toute franchise que je serais un peu inquiet si le projet de loi devait faire l'objet d'un vote. On pourrait prétendre que si le projet de loi faisait l'objet d'un vote, et que la Chambre dise à un comité ce qu'il devait faire, cela minerait le processus de réforme. Même si le gouvernement et la Chambre ont la capacité de donner des ordres de renvoi, les mesures de réforme visent à ce que les comités décident d'eux-mêmes des questions au sujet duquel ils veulent faire enquête, sans avoir d'ordre de renvoi de la Chambre. Les comités ont cette liberté à l'heure actuelle. Il serait peut-être aussi bon de comparaître devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques que devant tout autre comité.

Je voulais tout simplement vous informer que c'est un des facteurs que je vais prendre en considération lorsque nous essaierons de déterminer lequel des projets de loi devrait faire l'objet d'un vote.

M. Stackhouse: Je comprends cela, monsieur le président. Je n'ai qu'une réserve à émettre à ce sujet, réserve qui a déjà été formulée par deux autres membres du Comité. Je n'avais pas compris que les mesures de réforme étaient telles que la Chambre n'aurait plus l'autorité de donner au Comité des ordres de renvoi. Il me semble que la Chambre est maintenant libre de donner des ordres de renvoi, et que le gouvernement a le droit de prendre des initiatives, et que les comités ont le droit d'initier certaines études.

Je crois donc que la proposition est appropriée, même si je suis parfaitement d'accord pour dire que si je n'arrive pas à faire de progrès grâce à ce mécanisme, il y a une autre possibilité qui s'offre à moi. J'accepte cela.

Le président: Merci, monsieur Stackhouse. Il me semble qu'il y a quelques années, nous avons adopté un projet de loi à la Chambre. Ce n'était pas un projet de loi financier, et je ne me souviens pas sur quoi il portait, mais je sais que nous y avons annexé une disposition au sujet de l'usure. Le projet de loi portait sur les frais imposés par les escompteurs d'impôt. Si je me souviens bien, mais je tiens à être prudent, le gouvernement de l'époque avait relevé ce taux de façon importante... je crois que cela atteignait les 60 p. 100. Beaucoup d'États des États-Unis disposent d'une législation sur les taux usuraires, qui finalement empêchent certaines sociétés financières d'opérer.

[Text]

• 1020

Many that operate in Canada—as Mr. Blaikie says, some of the banks operate the same way—could not operate in certain states in the United States because of the level of the usury rates that they have struck. Have you investigated that?

Mr. Stackhouse: The Criminal Code, I believe, makes it a criminal offence to impose usury, usury being defined as 60% of the agreed upon loan or contracted amount. So your reference to 60 is quite apropos.

My view of that is that the 60% figure is excessive—too high to be practical in most instances. As well, I take some positive encouragement from it in so far as this shows that in principle there is agreement that Parliament—the government—has a right to take action on the subject of interest rates, whether it is 60 or 16.

We have already agreed as a Parliament to the principle involved.

The Chairman: That is fine. It is strange it is coming up now. The way interest rates are going—I heard on the radio yesterday that one of the large automobile manufacturers is now putting through finance charges of 6.6% on certain models, substantially below what the banks are charging. I do not know whether they are front-end loading the automobile or not to recoup it, but . . .

Mr. Stackhouse: That is right, they are trying to sell cars.

The Chairman:—it certainly is out there.

Of course, we do have some credit card companies that—they do not have a revolving account; you pay your account when your account is rendered. There may be penalties beyond that but . . .

Mr. Stackhouse: You have 21 days interest free, but if you do not pay until day 22, you pay interest on the entire 22 days; that is another dimension of the unfairness.

The Chairman: There is another aspect, I believe. Some credit card companies begin charging you the rate the day of the transaction.

Mr. Stackhouse: If you do not pay . . .

The Chairman: No, even if you do pay . . .

Mr. Stackhouse:—the whole thing.

The Chairman: I experienced that myself.

I usually pay them as they come in, but I refused to pay an account because I had purchased something on the second of the month and, when it came along the end of the month, I was charged interest for that period. I refused to pay it and they subsequently credited to my account.

But I believe there would probably be a number of people who would not challenge it, who would just automatically pay it.

[Translation]

De nombreuses sociétés qui opèrent au Canada—et comme l'a dit M. Blaikie, certaines banques font la même chose—ne pourraient même pas exister dans certains États des États-Unis, en raison des taux usuraires qui sont prélevés. Vous êtes-vous penché là-dessus?

M. Stackhouse: Le Code criminel fait des taux usuraires—c'est-à-dire 60 p. 100 du principal—un crime. Vous aviez donc raison de parler de 60 p. 100.

Je trouve que ce chiffre est d'ailleurs excessif, et finalement n'a pas grand sens. Mais tout cela montre, et c'est encourageant, que le Parlement—ou le gouvernement—a son mot à dire sur les taux d'intérêt, qu'ils soient de 60 ou de 16 p. 100.

Le Parlement s'est d'ailleurs prononcé sur le principe.

Le président: Très bien. Il est étrange que cette question nous soit soumise maintenant. Étant donné l'évolution des taux d'intérêt . . . j'entendais à la radio hier qu'un grand constructeur automobile facture des taux de 6.6 p. 100 sur certains modèles, ce qui est bien en dessous du taux des banques. Je ne sais pas si pour récupérer la différence le prix du véhicule est majoré . . .

M. Stackhouse: C'est vrai, ils font tout ce qu'ils peuvent pour vendre.

Le président: . . . en tout les cas c'est comme cela que ça se passe.

Certaines sociétés de carte de crédit n'ont pas de compte à crédit renouvelable; vous payez la facture quand elle vous est présentée. Au-delà de ça il peut y avoir des sanctions . . .

M. Stackhouse: Vous avez 21 jours sans intérêt, mais si vous n'avez pas payé le 22^e jour, l'intérêt est calculé sur 22 jours; voilà ce que je trouve également très injuste.

Le président: Il y a aussi les sociétés de carte de crédit qui commencent à calculer l'intérêt à partir du jour de la transaction.

M. Stackhouse: Si vous ne payez pas . . .

Le président: Non, même si vous payez . . .

M. Stackhouse: . . . la totalité de la somme.

Le président: J'en ai fait moi-même l'expérience.

En général je paie la facture au moment où elle arrive, mais j'ai une fois refusé de payer; j'avais fait un achat le deuxième jour du mois, et lorsque la facture m'a été présentée à la fin du mois, on m'avait facturé des intérêts pour toute la période en question. J'ai donc refusé de payer, et mon compte a été crédité.

Mais sans doute que beaucoup de gens s'exécuteraient, et n'oseraient pas protester.

[Texte]

Mr. Stackhouse: Yes, that is right.

The Chairman: Any other questions for the witness? Thank you very much, Mr. Stackhouse. It was very interesting.

Before we ask Mr. Nowlan to appear—Mr. Nowlan is our final witness today—I am going to ask Mr. Pelletier to come forward.

At our last meeting we asked for some further legal views and his views will include a view of Mr. Nowlan's bill. So I thought we should hear that before we hear Mr. Nowlan.

We have a letter from Mr. Pelletier to me as Chairman, and I am going to ask him to read the letter to us. Mr. Pelletier.

Mr. M. Pelletier (Law Clerk and Parliamentary Counsel): Thank you, Mr. Chairman.

My letter of April 14, 1986, is as follows:

In answer to the Committee's request at the meeting of Thursday, April 10, 1986, I am pleased to confirm in writing the preliminary opinion given orally on Tuesday, April 8, 1986, relating to the acceptability of certain items of private Member's business. According to your instructions, my remarks dealt strictly with the admissibility of such items and were not concerned with their substance.

As you will recall, the committee was then considering the following items: Bill C-203, Notice of Motion M-119 and Bill C-249.

Still outstanding remain Bills C-208 and C-201, on which I am also prepared to offer comments at this time.

• 1025

My comments are as follows:

C-203, Mr. Gauthier:

The purpose of this Bill is to assert the primacy of the Official Languages Act over all other legislation, including rules and regulations, in case of inconsistency. It imposes certain reporting duties on the Minister of Justice and seeks to amend other Acts on matters relating to notices, signs and publications in both languages.

First drafted, several years ago, and before the proclamation of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, certain clauses of Bill C-203 may now appear to be redundant and may be subject to amendment in the Legislative Committee. Other provisions, however, may be considered a useful clarification of rules implied by the constitution.

There is no reason why this Bill should not be allowed to proceed further.

Motion M-119, Mr. Manly:

This Notice of Motion seeks to establish a level of 0.7% of the Gross National Product for official development aid and requests the government to introduce legislation to that end.

[Traduction]

M. Stackhouse: Effectivement.

Le président: Avez-vous d'autres question à poser? Merci beaucoup, monsieur Stackhouse. C'était très intéressant.

Avant de demander à M. Nowlan de s'avancer—M. Nowlan est notre dernier témoin aujourd'hui—je vais demander à M. Pelletier de venir.

A notre dernière réunion nous lui avons demandé son avis sur les textes qui nous sont soumis, et si je ne me trompe il va nous parler également du projet de Loi de M. Nowlan. Je pensais qu'il serait donc intéressant de l'entendre avant de passer la parole à ce dernier.

Nous avons une lettre de M. Pelletier qui m'est adressée en qualité de président, et je vais lui demander de la lire. Monsieur Pelletier.

M. M. Pelletier (légitiste et conseiller parlementaire): Merci, monsieur le président.

Ma lettre est datée du 14 avril 1986, et je vous la lis:

En réponse à la requête du Comité qui m'a été présentée à la réunion du jeudi 10 avril 1986, j'ai le plaisir de confirmer par écrit l'avis oral que je vous ai donné le mardi 8 avril 1986, au sujet de la recevabilité des motions et projets de loi émanant des députés. Conformément à vos instructions, mon avis concerne uniquement la forme à l'exclusion de toutes considérations de fond.

Comme vous vous en souviendrez, le Comité avait été saisi des textes suivants: projet de loi C-203, avis de motion M-119 et projet de loi C-249.

Il reste donc les projets de loi C-208 et C-201, sur lesquels je vais me prononcer cette fois-ci.

Voilà donc mes commentaires:

C-203, M. Gauthier:

Ce projet de loi donne à la Loi sur les langues officielles priorité sur tout autre texte législatif, y compris les règlements. Le ministre de la Justice est tenu de signaler toute incompatibilité à la Chambre, et le projet de loi propose également des modifications corrélatives concernant les écriteaux, panneaux et autres inscriptions, qui doivent être rédigés dans les deux langues officielles.

Le projet de loi C-203 a été rédigé il y a plusieurs années, avant la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés, si bien que certains articles pourraient paraître maintenant faire double emploi, et justifier un amendement de la part du Comité législatif. Pour le reste, ce projet de loi peut être jugé utile en ce sens qu'il éclaircit certaines règles que ne sont qu'implicite dans la Constitution.

Rien n'empêche donc que ce projet de loi soit transmis à la Chambre pour discussion.

Motion M-119, de M. Manly:

Cet avis de motion demande que l'on fixe à 0.7 p. 100 du produit national brut l'aide publique au développement et

[Text]

I do not see any difficulty in allowing this motion to go forward, since the government would have no other obligation than that of considering the advisability of doing so. No direct expenditure of public funds is required in this case.

Bill C-249, Mr. Foster:

The purpose of this Bill is to change the level of representation of Northern Ontario in the House of Commons, in order to ensure a minimum number of Members for that part of the province.

The formula for determining the electoral map is established by the Constitution Act, 1867, as amended, and as revised from time to time in accordance with the provisions of the Electoral Boundaries Readjustment Act.

Bill C-249 would create an exception to the general formula.

There is no fatal legal defect in this bill.

Bill C-208, Mr. Isabelle:

This Bill seeks to designate the airport located in the National Capital Region by the name "Ottawa-Hull International Airport".

Strictly speaking, there is no rule of law involved here, and there is no legal defect in the Bill.

Bill C-201, Mr. Nowlan:

This Bill, if adopted, would retain in both official languages the Latin designation "Nova Scotia" in all Acts, regulations, contracts and other public or private documents.

It seems to be an indirect method of amendment, as the province is mentioned by name in no less than 172 provisions of federal statutes only. If this Bill is adopted, the Statute Revision Commission will make all the required changes in the legislation.

Although, this may be a matter more properly decided by the province of Nova Scotia than by the Parliament of Canada, there is no legal impediment to further progress of this Bill in the House of Commons.

This concludes the list of items which you asked me to consider.

The Chairman: Thank you Mr. Pelletier. Any comments?

Mr. Pelletier: There is one thing I would like to add. We have designed, in our office, a few criteria dealing with the form of bills, which perhaps may be helpful to the committee. If you find it useful, they can be circulated to members of the committee.

• 1030

The Chairman: Mr. Nowlan, the purpose of your appearance before the committee today is to convince the committee that we should proceed with your bill to a vote. You have 15

[Translation]

demande au gouvernement de déposer un projet de loi à cet effet.

Rien ne semble interdire que cette motion fasse l'objet d'un débat, puisqu'il serait simplement demandé au gouvernement d'envisager l'utilité d'une telle mesure, qui n'exigerait aucune dépense directe des deniers publics.

Projet de loi C-249, de M. Foster:

Ce projet de loi demande que l'on modifie la députation du nord de l'Ontario à la Chambre des communes, afin que cette partie de la province puisse compter sur un minimum de sièges.

Le découpage électoral se fait en appliquant une formule qui remonte à la Loi constitutionnelle de 1867, telle que modifiée et régulièrement révisée conformément aux dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le projet de loi C-249 est une dérogation à la formule générale.

Je ne constate aucun vice de forme dans ce texte.

Projet de loi C-208, de M. Isabelle:

Ce projet de loi demande d'appeler l'aéroport de la région de la Capitale nationale: «Aéroport international d'Ottawa-Hull».

Ce projet de loi n'entre en conflit avec aucune autre disposition législative, et ne contient aucun vice de forme.

Projet de loi C-201, de M. Nowlan:

Ce projet de loi, s'il était adopté, demanderait que l'on conserve, dans les deux langues officielles, la dénomination latine «Nova Scotia», dans toutes les lois, règlements, contrats et autres documents publics ou privés.

Ce projet de loi est en fait, de façon indirecte, un amendement, puisque le nom de la province est cité dans au moins 172 articles des lois fédérales. Si ce projet de loi était adopté, la Commission de révision des lois devrait procéder à toutes les modifications corrélatives nécessaires.

Bien qu'il appartienne plutôt à la province de Nouvelle-Écosse d'en décider, rien n'empêche que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote à la Chambre des communes.

Cela termine donc la liste d'avis que vous m'aviez demandée.

Le président: Merci, monsieur Pelletier. Avez-vous des observations à faire?

M. Pelletier: J'ai juste une chose à ajouter. Nous avons fait une liste, à notre bureau, de quelques critères dont pourraient s'inspirer les membres du Comité, lorsqu'ils évalueront les textes. Si vous le voulez, cette liste pourra vous être distribuée.

Le président: Monsieur Nowlan, vous êtes ici aujourd'hui pour convaincre le Comité de l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'on vote sur votre projet de loi. Vous avez 15 minutes, cinq

[Texte]

minutes to present your case, 5 minutes for comment and 10 minutes for questions by members of the committee. Should you decide that you do not want to proceed with a vote, merely tell the committee that you do not consider this a votable item.

On that basis, you may proceed, sir.

M. Pat Nowlan (député de Annapolis Valley—Hants): Monsieur le président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de présenter ma motion au sujet du projet de loi C-201. Je commence mon discours en français parce qu'on a toujours pensé que le projet de loi était contre le bilinguisme.

Mr. Chairman and colleagues, I want to say to you with all respect that of all the bills that I have heard before this committee, there are many interesting subjects, many controversial subjects; but I really believe this is truly a private member's bill that does not involve great matters of public policy that are germane to the main docket of the parliamentary timetable, and that is really why I am here. I want to express personally . . . the co-operation of the chairman for allowing me to be here today.

I did not think I had a second chance, and the reason . . . A letter that was inarticulate was presented to the clerk that I wanted to withdraw the bill. I just physically could not be here last Tuesday, and in some miscommunication, was told by my staff long-distance that I had to do something. And I appreciate having this second kick at the can, because I did not intend to withdraw the bill. I wanted to get it before you for consideration, because quite frankly, Mr. Chairman, I think this helps resolve some of your dilemmas in trying to choose the six bills that are going to go to a vote, because it is truly a private member's bill.

Now basically, it is not anti-anything; it is for the proper use of grammar; it is for proper diction; it is for the proper use of proper nouns. My contention, based on the charter that Nova Scotia received back in 1621 from King James I, albeit in Latin, to Sir William Alexander, which set up the whole system and the whole geographic area . . . The word was Latin, which is Nova Scotia. It is not New Scotland, and Nova Scotia is the way it should be used in official documents.

I appreciate the interpretation of Mr. Pelletier, and really, perhaps in another day . . . If there was a default in going back and translating all the old bills, that really is not my intent. My intent really is from here on . . . And especially federal-provincial conferences and/or in tourism and places where the name Nova Scotia is in the public domain . . . I believe there it is misleading and also incorrect grammatically to have Nova Scotia on one side of the indication at a federal-provincial conference, the marker, and on the other half of that with a stroke to have Nova L'Écosse—and it as simple as that.

[Traduction]

minutes pour votre exposé et dix minutes pour les questions. Si vous ne voulez pas que l'on soumette ce texte à un vote, faites-le simplement savoir au Comité.

Vous avez la parole.

Mr. Pat Nowlan (Member for Annapolis Valley—Hants): Mr. Chairman, I would like to thank you for giving me this opportunity to present my motion, concerning Bill C-201. I am starting in French, because this bill has always been suspected of being against bilingualism.

Monsieur le président, et chers collègues, je tiens à vous dire, avec tout le respect qui vous est dû, que parmi tous ces projets de loi que j'ai entendu défendre devant ce Comité, il y en avait beaucoup qui portaient sur des sujets très intéressants et parfois très controversés; mais pour une fois, je pense qu'il s'agit ici véritablement d'un projet de loi émanant d'un simple député, ne touchant pas à ces grandes questions politiques, qui sont en général à l'ordre du jour du Parlement, et voilà pourquoi je suis ici. Je tiens donc à remercier personnellement le président, d'avoir fait preuve de compréhension, et de me permettre de venir prendre la parole ici aujourd'hui.

Je ne pensais pas que l'on me donnerait une deuxième chance, et la raison pour laquelle . . . Le greffier a reçu une lettre extrêmement confuse, selon laquelle je voulais retirer mon projet de loi. Il se trouve que je ne pouvais absolument pas être ici mardi dernier, et alors que je n'étais même pas à Ottawa, mes assistants m'ont téléphoné pour me dire qu'il fallait faire quelque chose. Je n'avais en tous les cas pas l'intention de retirer ce projet de loi, et je me félicite que l'on m'ait donné cette deuxième chance. Je tenais absolument à ce que vous puissiez examiner ce texte, car très franchement, monsieur le président, je pense qu'il s'agit ici, pour une fois, véritablement d'un projet de loi d'initiative parlementaire. J'espère que cette remarque vous aidera à faire votre choix, puisque vous devez retenir six projets de loi.

Pour l'essentiel, ce texte n'est contre rien du tout; il plaide simplement en faveur d'une bonne utilisation de la grammaire, en faveur d'un bon choix de mots, et d'une bonne utilisation des noms propres. Je me réfère à la Charte de la Nouvelle-Écosse de 1621, rédigée en latin par le roi Jacques 1^{er}, pour sir William Alexander, qui était à l'époque responsable de toute cette région . . . Il s'agissait d'un terme latin, à savoir Nova Scotia. Cela n'est pas New Scotland, et Nova Scotia est bien le terme qui devrait être utilisé dans tous les documents officiels.

Je comprends très bien ce que dit M. Pelletier, et peut-être que jadis . . . Mon intention n'est pas de demander que l'on refasse la traduction de tous les vieux textes législatifs. Je demande surtout qu'à partir d'aujourd'hui . . . Je pense tout particulièrement aux conférences fédérales-provinciales, aux lieux touristiques, où le terme de Nouvelle-Écosse fait partie du domaine public . . . Je pense que c'est une erreur, et du point de vue grammatical une faute, lorsqu'à une conférence fédérale-provinciale on indique d'un côté Nova Scotia, et de l'autre, avec un trait d'union, Nouvelle-Écosse . . . C'est aussi simple que cela.

[Text]

After all, Mr. Chairman, I can look at the head table and your clerk is by name Nora Lever, and we do not call her Nora Froid. St. Laurent was a very illustrious Prime Minister of this country, and we call him St. Laurent, not St. Lawrence. I am from a place called Wolfville; it is called Wolfville, not La Loupe de Ville. Next door to Wolfville is an historic place in Acadian history called Grand Pré, and it is called Grand Pré, and everyone knows it is Grand Pré; it is not called Grand Meadow. My mother was born in another place adjacent to Wolfville called Canard. We call it Canard; we do not call it Duck.

It is as simple as that, Mr. Chairman. Look at the Cabinet—Michel Côté—and in the old Cabinet with some other interesting names . . . When I had an opportunity to make an earlier presentation, I could go down the Cabinet and have interesting times in translating their proper names. Michel Côté: we call him Michel Côté; we do not call him Michael Side. Marcel Masse—we call him Marcel Masse; we do not call him Monsieur Marcel Mace. Jeanne Sauvé, our Governor General—we call her Jeanne Sauvé because that is her name. We do not call her Jeanne Saviour, although when she was Speaker of the House she sometimes did try to save us from problems from time to time. The Prime Minister of this country is from a place called Baie-Comeau; it has nice rhythm and immediately conjures up many interesting things. We do not call it Comeau Bay.

• 1035

It is in that fashion, Mr. Chairman, that I am really serious in this presentation which has been a favourite pet project of mine. I think earlier the maturity of the House and perhaps the maturity of the country did react negatively to the fact that this is a bilingual situation and an anti-bilingual move. It has nothing to do with that. I hope that if granted the opportunity to make a presentation in the House, I will be able to discount that immediate knee-jerk negative reaction

en faisant la moitié de mon discours en français,
at least make half the speech
en français.

After all, Mr. Chairman, I can go through Quebec; it is a beautiful name. It just happens to be a beautiful Algonquin name meaning "where the river narrows". We call it Quebec; it is Algonquin. Nova Scotia is Latin; call it Nova Scotia. Ontario, the seat of much industry and your own province, Mr. Chairman, is Ontario, an Iroquois name meaning "beautiful lake". We call it Ontario; we do not translate it.

Manitoba is of an origin that is disputed, but it is basically Cree which means the manitou, "meeting of the spirit of the strait of the manitou" or "meeting of the spirit". Saskatchewan is Cree also and means "rapid current", and on you go.

In conclusion, Mr. Chairman, I think the closest analogy I could get is of a man called Jean Chrétien who was a deputy from Shawinigan many, many years ago. He had a private member's bill and even in those days with all the problems of

[Translation]

Après tout, monsieur le président, je vois ici que votre greffière s'appelle Nora Lever, et personne ne l'appellerait Nora Foie. St-Laurent s'est illustré comme premier ministre de ce pays, et nous continuons à l'appeler St-Laurent et non pas St. Lawrence. Je viens de Wolfville; qui s'appelle bien Wolfville, et non pas Loupville. Près de Wolfville il y a un lieu qui a fait histoire chez les Acadiens, et qui s'appelle Grand Pré, que l'on continue à appeler Grand Pré, et tout le monde sait que c'est Grand Pré; on ne parle pas de Grand Meadow. Ma mère est née près de Wolfville, à Canard, et nous disons Canard et non pas Duck.

C'est aussi simple que cela, monsieur le président. Regardez du côté du Conseil des ministres—Michel Côté—et par le passé, il y avait des tas de noms très intéressants . . . J'aurais pu, à chaque fois que j'ai pris la parole, m'amuser en traduisant les noms propres des membres du conseil des ministres. Pourtant, Michel Côté reste Michel Côté, nous ne disons pas Michael Side. Marcel Masse—nous l'appelons Marcel Masse; et non pas M. Marcel Mace. Jeanne Sauvé, notre gouverneur général, reste Jeanne Sauvé. C'est son nom. Nous ne l'appelons pas Jeanne Saviour, même si lorsqu'elle était présidente de la Chambre elle a parfois été notre salvatrice. Le premier ministre de ce pays vient de Baie-Comeau, un très beau nom, très évocateur. Nous ne parlons pas de Comeau Bay en anglais.

C'est pour cette raison, monsieur le président, que je présente très sérieusement ma motion c'est un peu ma marotte. Sans doute auparavant la Chambre et notre pays n'étaient-ils pas suffisamment mûrs pour reconnaître qu'il ne s'agissait pas là d'une proposition visant à rejeter le bilinguisme. J'espère que si l'on me donne la possibilité de m'exprimer sur cette question à la Chambre, je pourrais rejeter ce réflexe négatif

by delivering half of my speech in French,
en faisant au moins la moitié de mon discours
in French.

Après tout monsieur le président le toponyme Québec est un nom algonquin, très beau d'ailleurs, qui signifie «là où la rivière se rétrécit». Nous parlons de Québec. C'est un nom algonquin. *Nova Scotia*, c'est du latin. L'Ontario, le siège de beaucoup d'industries et votre province, monsieur le président, porte un nom iroquois qui signifie «beau lac». Nous disons Ontario et nous n'éprouvons pas le besoin de traduire ce nom.

La signification du nom Manitoba fait l'objet de certaines discussions, mais en fait il s'agit d'un nom cri qui signifie «lieu de réunion de l'esprit du détroit du manitou» ou «lieu de réunion de l'esprit». Saskatchewan également est un nom cri qui signifie «courant impétueux» et je pourrais en citer bien d'autres encore.

J'aimerais faire une analogie pour terminer et vous rappeler qu'un député de Shawinigan il y a de nombreuses années, député qui s'appelait Jean Chrétien, a proposé un bill privé malgré tous les problèmes que l'on rencontrait pour faire

[Texte]

getting a private member's bill to a vote, because of some slip-up somewhere I would venture to say, his private member's bill changing TCA, Trans Canada Airlines, to Air Canada passed the House of Commons in a private member's vote and in effect became the beginning of an awful lot of interesting relabelling and renaming of federal institutions.

Fundamentally, my bill does not go that far, but it is in that same spirit that I ask consideration to have this matter put to a vote. It has come up in the House twice before in my parliamentary career. Everyone can talk and wax eloquent about how they are all in favour of proper nouns for proper names, the correct use of grammar and that they believe in it, or proper diction and yet they can always talk the bill out. I would love the opportunity, in the most objective way possible, to get back to the beautiful name of Nova Scotia, which is Nova Scotia and I submit is not translatable.

The Chairman: Thank you, Mr. Nowlan. Mr. Ouellet.

M. Ouellet: Je veux féliciter le député d'être venu nous donner des explications très claires et très précises sur son projet de loi et, en particulier, de dissiper cette appréhension qui aurait pu exister dans l'esprit de certains qu'il s'agissait d'initiatives antibilingues ou antifrançaises. Je pense que les explications du député sont tout à fait plausibles, acceptables, et je le remercie d'être venu les faire publiquement devant notre Comité.

Je voudrais savoir s'il a eu des discussions avec les autorités de la province de *Nova Scotia* et si le gouvernement de cette province est d'accord avec son initiative législative.

M. Nowlan: Monsieur le président, la réponse est non.

I think this is a federal situation where you get the bilingual influence quite properly in the federal domain. It is federal-provincial conferences, really, that bring this to the fore, which are joint things as we both know. In Nova Scotia there are bilingual signs, as there should be throughout the country. I do not know of a provincial conference, though, where the label at the desk is in bilingual form; as my memory says, it is Nova Scotia. I have not had consultations, however.

Quite frankly, I think if we first had a debate and a vote and this was passed, you would then see some movement in Nova Scotia, certainly in terms of the response I have had from Nova Scotians on all sides of the political fence, and from Acadians.

• 1040

I can show you a file of correspondence here. Obviously some initially thought it was anti-bilingual and anti-French, but I was very interested that even with Acadians there has been, not totally but some, acceptance of this because of the proper name. I can go through a lot of names in Nova Scotia

[Traduction]

adopter ce genre de bill; il avait proposé un bill privé destiné à changer le nom de la *Trans Canada Airlines* en Air Canada. Son projet de loi a été adopté par la Chambre et cela a été le début d'une ère au cours de laquelle on a changé le nom d'énormément d'institutions fédérales.

En fait mon projet de loi ne va pas aussi loin, mais c'est dans le même esprit que je voudrais vous voir considérer cette demande de mise aux voix de mon projet de loi. Celui-ci a été déposé deux fois devant la Chambre au cours de ma carrière parlementaire. Tout le monde parle avec éloquence de l'importance qu'il y a à utiliser les termes justes, à utiliser un langage grammatical, à parler de façon correcte, et pourtant il n'est pas difficile à ces mêmes personnes de rejeter le projet de loi en question. J'aimerais avoir la possibilité, et je le dis de façon tout à fait objective, de revenir au toponyme *Nova Scotia* en français, ce qui est le nom de notre province ne doit pas être traduit.

Le président: Je vous remercie monsieur Nowlan. Monsieur Ouellet.

Mr. Ouellet: I would like to congratulate the MP for giving us these very clear and precise explanations on his bill, and particularly for putting to rest this apprehension that might have been in the minds of some people that it was an initiative tainted with anti-bilingualism or anti-French feelings. I think that the MP's explanations are quite understandable and satisfactory, and I thank him for making them publicly in front of our committee.

I would like to know if there have been discussions with the administration of the Province of Nova Scotia and if the government of this province agrees with his legislative initiative.

Mr. Nowlan: Mr. Chairman, the answer is no.

Je crois qu'il s'agit ici en effet d'une situation qui relève du gouvernement fédéral. C'est en effet au cours de conférences fédérales-provinciales que cette question est mise de l'avant. Comme vous le savez, il s'agit là de conférences conjointes entre le gouvernement fédéral et les provinces. En Nouvelle-Écosse, il existe des panneaux bilingues, comme d'ailleurs dans tout le pays, ce qui est normal. Je ne me souviens cependant pas d'une seule conférence provinciale où le signe soit bilingue. Si je me souviens bien, on indique toujours *Nova Scotia*. Cependant je n'ai pas eu des consultations à ce sujet.

Très franchement, si il y avait un débat sur cette question et un vote, et si cette question était adoptée, on obtiendrait certainement une réaction de la part de la Nouvelle-Écosse, en effet, j'en ai eu moi-même de la part de néo-Ecossais de toute allégeance politique et de la part des Acadiens.

Je pourrais vous montrer mon dossier de correspondance à ce sujet. Évidemment, au départ, certaines personnes pensaient qu'il s'agissait d'une initiative qui allait à l'encontre du bilinguisme et qui reflétait certains sentiments anti-français; cependant, il est très intéressant de noter que même auprès des Acadiens, l'acceptation de ce nom, qui est le nom exact, a été

[Text]

where the names are there and Acadian names are there, and that is the way everyone knows them.

But, to answer your question, I wanted to see how I could fare in the federal domain before I tried to involve and entice my provincial colleagues to do the same, because I think it is a federal-provincial situation, and we should show the leadership.

The Chairman: Mr. St. Germain.

Mr. St. Germain: To follow up on that line of questioning, that is the area that concerned me most, as to whether or not Nova Scotia itself had been approached as a province, and I hope that you are not offended by the fact that in British Columbia I am Gerry St. Germain, but in Quebec I am Gérard St-Germain.

That is the fact in this particular case, but I am certainly not trying to tell the hon. member how to represent his area because I know the calibre and the quality as a Member of Parliament that Mr. Nowlan has. But the area on which I would like a little more clarification is whether or not you can see any friction developing as a result of a bill like this coming forward and being voted on. If it was a motion then I could see it going forward as a motion; a motion is more of a recommendation as opposed to something that is legislated and passed into law.

Mr. Nowlan: I appreciate that from Mr. St. Germain, and in view of the time lag between anything the committee does I have no hesitation, if I felt this would further advance the deliberations of the committee, to try and attempt a motion or something from the province of Nova Scotia or even sort of to amend the bill so it was not an arbitrary thing.

The reason I started this is when I was a brand new member—and this is the history of the thing, and there is no one here . . . I do not think even Mr. Ouellet—I was sitting there as a private member and every time the name

. . . et M. Plourde comprend peut-être ce que je dis.

“Mr. Mongrain, the ex-Mayor of Three Rivers”—and every time Three Rivers was mentioned in the House of Commons—and this is how I could have been a real catalyst for disorder, which I never am, but I thought about it from time to time, and I really am looking for this committee to take care of my frustration on this—he stood up and he said the proper name and he went back to the charter of Three Rivers: I have it here, which says it is Trois-Rivières; what are you doing, Mr. Speaker, calling it Three Rivers; I am the member for Trois-Rivières, not Three Rivers. I listened to him, and I agreed with him.

Another gentleman, a deputy from Quebec, Mr. Gilles Grégoire—and I worked there; I worked there before the Prime Minister worked there in a place called Sept-Iles. When I worked there in the 1950s it was called Seven Islands. Mr. Grégoire, I think, was the deputy from that area; he may not

[Translation]

bonne sinon totale. Je pourrais vous citer beaucoup de noms en Nouvelle-Écosse qui sont acadiens et c'est sous ce nom que l'on connaît les différents endroits.

Cependant pour répondre à votre question, je voulais savoir quelles étaient mes chances sur la scène fédérale avant d'inciter mes collègues provinciaux à m'imiter. En fait je crois qu'il s'agit là d'une situation fédérale-provinciale et que nous aimerions sans doute agir comme chef de file à cet égard.

Le président: Monsieur St. Germain.

M. St. Germain: Il me semble que c'est cela la question fondamentale: je voulais savoir si oui ou non la Nouvelle-Écosse avait été contactée en tant que province et j'espère que vous ne verrez pas d'inconvénients à ce qu'en Colombie-Britannique je m'appelle Gerry St. Germain et au Québec Gérard St-Germain.

C'est un fait dans mon cas, je ne voudrais cependant pas avoir l'air de dire à l'honorable député comment il devrait appeler sa région. Je connais en effet quel est le calibre de M. Nowlan en tant que député. J'aimerais cependant avoir certaines précisions: Estimez-vous que la présentation à la Chambre d'un tel projet de loi et la mise aux voix de celui-ci pourrait amener certaines frictions? S'il s'agissait d'une motion, celle-ci pourrait fort bien être représentée parce qu'il s'agit d'une recommandation et non d'une mesure législative qui pourrait devenir loi.

M. Nowlan: Je comprends très bien ce que dit M. St. Germain. Et étant donné les délais qui sont imposés aux travaux du Comité, je n'aurais aucune hésitation, si je pensais que cela pourrait être propice au Comité, à présenter une motion de la part de la Nouvelle-Écosse ou à modifier le projet de loi afin qu'il ne s'agisse pas de quelque chose d'arbitraire.

La raison pour laquelle j'ai procédé de cette façon est que, lorsque j'étais un nouveau député . . . Juste un peu d'histoire, mais, il n'y a personne ici . . . Je ne crois même pas que M. Ouellet . . . chaque fois que l'on appelait le nom . . . j'étais simple député . . .

. . . and Mr. Plourde will probably understand what I'm aiming at.

«M. Mongrain, l'ancien maire de Trois-Rivières» . . . chaque fois que le nom de *Three Rivers* était mentionné à la Chambre des communes . . . en fait cela aurait pu faire de moi un véritable fomentateur de troubles, ce qui n'est pas dans mon caractère pourtant, et c'est la raison pour laquelle j'attends que ce comité me délivre de ma frustration à ce sujet . . . chaque fois donc que cet ancien maire de Trois-Rivières entendait prononcer le nom de *Three Rivers* à la Chambre, il se levait pour signaler qu'il s'agissait bel et bien de Trois-Rivières et non de *Three Rivers*. Il citait d'ailleurs la charte de Trois-Rivières et rappelait au président qu'il était député de Trois-Rivières et non de *Three Rivers*. Je dois dire que j'étais tout à fait d'accord avec lui sur ce sujet.

Quand un autre député du Québec, M. Gilles Grégoire . . . et j'ai travaillé dans sa circonscription avant que le Premier ministre n'y travaille, je veux parler de Sept-Îles . . . j'y ai travaillé au cours des années 50 alors qu'on parlait de *Seven Islands*. Si je me souviens bien M. Grégoire était député de

[Texte]

have been, but he certainly brought to the House of Commons by point of order every time that House in the 1960s mentioned Seven Islands . . . He objected on a point of order and said it is Sept-Iles, and now everyone accepts Sept-Iles.

Well, I am sitting there, just a little boy from Nova Scotia, from a place called Nova Scotia, that is not translatable, and I am wondering, if what is good for Trois-Rivières is proper, if what is good for Sept-Iles is proper, why not get back to the proper use of proper names for Nova Scotia.

In the case of Mongrain, he did have a motion from the City Council of Trois-Rivières. Sept-Iles had no motion whatsoever and the Parliament of Canada by usage, not by law . . . I mean you do not use Sept-Iles, because it should not be used. I say the same thing.

This would be something just to give a little credibility to Nova Scotia, and that in itself with the proper name-tags at federal-provincial conferences would start to shift the focus without any dramatic amendments to bills. I am not thinking of that. I am not going back in the past, but going from here on in the mature Canada that we have today.

Mr. St. Germain: I guess the question, Mr. Nowlan, is that, when we have to determine what bills we are going to vote on, by voting on legislation it is pretty final.

• 1045

I realize, as national caucus chairman of our party, that you are a man of conciliation and consultation and not one who would rabble-rouse at all. But the fact is: Do you honestly feel by voting on this a legislation we would not affect the same by just allowing it to be debated as opposed to being voted on, and we would not affect . . . ? What I am saying is possibly what I would like to see is the involvement of Nova Scotia. Up to now, what you are saying is that Nova Scotia has not become involved even in spite of the fact that private members' bills have been put forward in this method and have been spoken out.

Mr. Nowlan: Well, that is the point. Mr. Chairman, that is exactly the point. They have been put forward, we all know what happens historically. I go back to Jean Chrétien as that example. I mean we could have talked about TCA and we would still be having TCA, but by having the vote there was a change. I think less dramatically, but I think more properly in the terms of the usage of words, would be a vote here on this bill.

The Chairman: Mr. Nowlan, I might by way of information just tell you that when your bill was drawn the first calls I had from the media were on your bill, from Nova Scotia. They were all excited, and they told me there was great excitement in Nova Scotia because the bill might possibly be voted upon and passed. Then when you unfortunately were not able to be

[Traduction]

Sept-Îles et rappelait la Chambre à l'ordre chaque fois que l'on parlait de *Seven Islands* au cours des années 60. Il se levait pour faire un rappel au Règlement et dire qu'il s'agissait de Sept-Îles et non de *Seven Islands*. Ce que tous lui accordent, maintenant.

Moi je suis ici, un petit gars de Nova Scotia, et je puis vous dire que Nova Scotia ce n'est pas traduisible. Ce qui est bien pour Trois-Rivières doit l'être aussi pour Sept-Îles et pour Nova Scotia.

Dans le cas de M. Mongrain, il a obtenu une motion de la part du Conseil municipal de Trois-Rivières. Quant à Sept-Îles, son député n'a pas proposé de motion, mais le Parlement du Canada, se fiant à l'usage et non à la loi . . . Il faut utiliser le terme Sept-Îles, rien d'autre. C'est ce que je prétends également pour Nova Scotia.

Cela donnerait peut-être plus de crédibilité à ma province de *Novia Scotia*; on pourrait alors mettre un carton devant les représentants de cette province au cours de conférences fédérales-provinciales qui porterait le nom de Nova Scotia et cela permettrait de modifier les choses de façon qu'elles ne soient pas trop draconiennes. En fait, je ne veux pas revenir au passé, je veux simplement que les choses commencent maintenant, dans un Canada qui fait preuve de maturité.

M. St. Germain: Je suppose, monsieur Nowlan, que lorsque l'on doit décider des projets de loi sur lesquels on va voter, lorsque l'on met un projet de loi au vote, la décision est pour ainsi dire irrévocable.

Je sais, en qualité de président du caucus national de notre parti, que vous êtes un homme de conciliation et de consultation, et tout le contraire d'un démagogue. Mais pourtant: avez-vous véritablement l'impression qu'il est absolument nécessaire de voter, n'atteindrions-nous pas les mêmes objectifs en débattant de ce texte . . . ? Ce que je veux dire, c'est qu'il serait bon que la Nouvelle-Écosse puisse participer. Car, c'est justement ce que vous nous dites, il n'a jamais été question de la Nouvelle-Écosse, et pourtant des projets de loi d'initiative privée de ce type ont été déposés et débattus.

M. Nowlan: C'est exactement cela. Monsieur le président, c'est exactement ce que je veux dire. Il y a eu effectivement des projets de loi qui ont été déposés, et nous savons comment ça s'est passé. Je reviens à Jean Chrétien, pour exemple. Nous aurions pu continuer à débattre de TCA, mais pour que les choses changent il a fallu voter. Les choses sont peut-être un peu moins graves, mais pour ce qui est de l'usage des termes c'est tout de même important, et je crois qu'il faudrait que l'on vote sur ce projet de loi.

Le président: Monsieur Nowlan, lorsque votre projet de loi a été tiré au sort, les premiers coups de téléphone que j'ai reçus venaient de journalistes de Nouvelle-Écosse qui voulaient me poser des questions sur votre projet de loi. Ils étaient tout excités à l'idée qu'effectivement le projet de loi puisse être adopté, et me disaient que toute la Nouvelle-Écosse en était

[Text]

here and withdrew the bill temporarily, I had calls again. So I think there is a great deal of interest in Nova Scotia.

Mr. Nowlan: I must say, Mr. Chairman, I thank you for those remarks and I concur completely. I was unavoidably involved in something else in Nova Scotia—my annual general meeting—and physically could not be here and heard over the airwaves and received calls from the constituency office asking what the matter was and why I had withdrawn my bill. Initially I said I had no option, that I could not be there. And then, thank goodness, you did show mercy and here we are today.

There is an interest—and I say I come back to help you in your deliberations—I think, but it does not get involved in fights within Canada and the United States, the Straights, social issues, be whatever they may. It is truly—it really would do things this private member's committee would do—it is truly a private member's bill.

Merci beaucoup. Vous êtes très gentils.

The Chairman: Thank you very much for your presentation.

This concludes our witnesses for today and I am sure we all have other things to attend to, but we will meet again this afternoon at 3.30, in camera, in Room 307.

Mr. Ouellet: We now know that three items are here, but the members do not want us to deal with these three items; they are the ones of our colleagues, Mr. Blaikie, Mr. Isabel and Mr. Boudria.

The Chairman: Yes.

Mr. Ouellet: They stayed on the list of 20, but they . . .

The Chairman: They do not want us to . . .

Mr. Ouellet:—the three members do not want their items to be voted upon.

The Chairman: Yes.

Mr. Ouellet: Thank you.

The Chairman: Okay, thank you very much.

The meeting is adjourned.

[Translation]

émue. Puis vous n'avez pas pu comparaître, vous avez provisoirement retiré le projet de loi, et j'ai encore reçu des coups de téléphone. Je dois donc dire que la Nouvelle-Écosse s'intéresse beaucoup à la question.

M. Nowlan: Merci, monsieur le président, pour ces remarques, je suis tout à fait de votre avis. Nous avons notre assemblée générale annuelle en Nouvelle-Écosse, et je ne pouvais absolument pas être ici, j'ai écouté les informations à la radio, et j'ai également reçu des coups de téléphone de mon bureau de circonscription, de gens qui me demandaient ce qui se passait et pourquoi j'avais retiré mon projet de loi. J'ai bien expliqué que je n'avais pas le choix, et, grâce à votre mansuétude, j'ai eu une seconde chance.

Effectivement la question intéresse beaucoup de gens—voilà pourquoi je suis venu ici pour éclairer votre lanterne—c'est d'ailleurs une question qui ne suscite aucune animosité ni au Canada, ni entre le Canada et les États-Unis, et qui ne remet en cause aucune problématique sociale profonde. C'est tout simplement—et cela rejoint exactement le mandat de ce comité—un projet de loi d'initiative privée.

Thank you very much. You have been very kind.

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons donc entendu tous les témoins que nous avons à entendre aujourd'hui, et je suis sûr que vous avez tous d'autres tâches qui vous attendent; nous nous retrouverons cet après-midi à 15h30, pour une séance à huis clos, salle 307.

M. Ouellet: Nous savons qu'il y a encore trois textes, mais les députés ne veulent pas que nous discutions; ce sont les textes de Messieurs Blaikie, Isabelle et Boudria.

Le président: Oui.

M. Ouellet: Ils étaient sur la liste des 20, mais . . .

Le président: Ils ne veulent pas que nous . . .

M. Ouellet: . . . les trois députés en question ne veulent pas que leurs propositions fassent l'objet d'un vote.

Le président: Non.

M. Ouellet: Merci.

Le président: Très bien, merci beaucoup.

La séance est levée.

HOUSE OF COMMONS

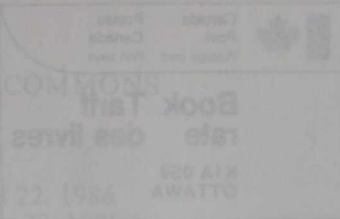
Issue No. 6

Tuesday, April 22, 1986

Thursday, May 1, 1986

Thursday, May 1, 1986

Chairman: Bill Kemping



CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 6

Le mardi 22 avril 1986

Le jeudi 1^{er} mai 1986

Le jeudi 1^{er} mai 1986

Président: Bill Kemping

Minutes of Proceedings of the House of Commons

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The First and Second Reports to the House

Les Premier et Deuxième rapports à la Chambre

WITNESSES—TÉMOINS

WITNESSES:

(See back cover)

De la Chambre des communes:
Svend Robinson, député;
Lorne Crossway, député;
Jim Fulton, député;
Reginald Stockhouse, député;
Pat Nowlan, député.

TÉMOINS

(Voir l'annexe)

De la Chambre des communes:
Svend Robinson, M.P.;
Lorne Crossway, M.P.;
Jim Fulton, M.P.;
Reginald Stockhouse, M.P.;
Pat Nowlan, M.P.

First Session of the Thirty-third Parliament, 1984-85-86

1^{re} session législative, 1984-1985-1986

Issue No. 6

Fascicule n° 6

Tuesday, April 22, 1986
Thursday, May 22, 1986
Thursday, June 12, 1986

Le mardi 22 avril 1986
Le jeudi 22 mai 1986
Le jeudi 12 juin 1986

Chairman: Bill Kempling

Président: Bill Kempling

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Private Members' Business

Affaires émanant des députés

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The First and Second Reports to the House

Les Premier et Deuxième rapports à la Chambre

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Bill Kempling

Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling

Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

From the House of Commons:
Svend Robinson, M.P.;
Lorne Greenaway, M.P.;
Jim Fulton, M.P.;
Reginald Stackhouse, M.P.;
Pat Nowlan, M.P.

De la Chambre des communes:
Svend Robinson, député;
Lorne Greenaway, député;
Jim Fulton, député;
Reginald Stackhouse, député;
Pat Nowlan, député.

WITNESSES:
(See back cover)

REPORTS TO THE HOUSE

Wednesday, April 23, 1986

The Standing Committee on Private Members' Business has the honor to present its

FIRST REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 36(1)(a), your Committee has agreed to report the following:

The Committee recommends that the following items of Private Members' Business be designated as "votable items":

No. 11—C-270—Jim Fulton

—Second reading and reference to a Legislative Committee on Bill C-270, An Act respecting the International Land Boundary between Canada and the State of Alaska.

No. 17—M-119—Jim Manly

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to establish a level of 0.7 percent of the Gross National Product for official developmental aid.

No. 19—M-86—Bill Attewell

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to require the government to present an annual budget in which total annual outlays do not exceed total annual receipts and such total receipts will exclude those derived from borrowing and total outlays will exclude those for interest costs on the national debt and for repayment of the debt principal.

Your Committee wishes to note that Bill C-272, An Act to amend the Criminal Code (capital punishment), meets the criteria applied to the other items in the order of precedence and might, therefore, have been designated as a "votable item". Because the Prime Minister and the Minister of Justice/Attorney General of Canada are committed to present legislation on this subject, however, the Committee decided not to select this bill.

In making its selection of items to be designated as "votable items", your Committee was guided by an interpretation of the provisional Standing Orders which leads it to believe that Notices of Motions (Papers) will come to a vote after one hour and forty minutes of debate, pursuant to Standing Order 73(2), and that such items will not be dropped from the Order Paper after an hour of debate but will be placed at the bottom of the order of precedence pursuant to Standing Order 41(2). It appears, therefore, that Notices of Motions (Papers) receive treatment which is different from that accorded to other items of Private Members' Business.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this matter (*Issues Nos. 1 to 5 and 6 which includes this Report*) is tabled.
Friday, May 23, 1986

The Standing Committee on Private Members' Business has the honour to present its

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le mercredi 23 avril 1986

Le Comité permanent des affaires des députés a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son mandat en vertu de l'article 36(1)a du Règlement, votre Comité a convenu de faire le rapport suivant:

Le Comité recommande que les affaires émanant des députés qui sont désignées «affaires qui font l'objet d'un vote» soient les suivantes:

N° 11—C-270—Jim Fulton

—Deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-270, Loi concernant la frontière terrestre internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.

N° 17—M-119—Jim Manly

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative afin de fixer à 0.7 p. 100 du produit national brut le niveau de l'aide officielle au développement.

N° 19—M-86—Bill Attewell

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative obligeant le gouvernement à présenter un budget annuel où le total des dépenses annuelles ne dépasse pas celui des revenus annuels, et que les revenus totaux en question ne comprennent pas les emprunts et que les dépenses totales excluent les coûts des intérêts sur la dette nationale et les remboursements du capital.

Votre Comité signale que le projet de loi C-272, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale), satisfait aux critères appliqués aux autres affaires qui font partie de l'ordre de priorité et aurait donc pu être désigné comme «affaire pouvant être mise aux voix». Cependant, comme le premier ministre et le ministre de la Justice/Procureur général du Canada se sont engagés à présenter une mesure législative à ce sujet, le Comité a décidé de ne pas choisir le projet de loi en question.

Pour choisir les affaires qui pourront faire l'objet d'un vote, votre Comité s'est fondé sur son interprétation des articles provisoires du Règlement, qui l'amène à penser que les avis de motion (documents) donneront lieu à un vote après une heure et quarante minutes de débat, conformément au paragraphe 73(2) du Règlement, et que ces affaires ne disparaîtront pas du *Feuilleton* après une heure de débat, mais qu'elles seront inscrites au bas de la liste de priorités, conformément au paragraphe 41(2). Il semble donc que la procédure applicable aux avis de motions (documents) diffère de celle qui est réservée aux autres rubriques des affaires émanant des députés.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce rapport (*fascicules nos 1 à 5 et 6 qui comprend le présent rapport*) est déposé.
Le vendredi 23 mai 1986

Le Comité permanent des affaires émanant des députés a l'honneur de présenter son

SECOND REPORT

Your Committee has recently completed the selection of "votable items" as prescribed by Standing Orders 96(3)(e) and 36(1)(a). The results were published in its First Report which was tabled on Wednesday, April 23, 1986 and deemed adopted pursuant to Standby Order 36(1)(b). Since then, debates on the items of Private Members' Business have begun according to the schedule set out in the order of precedence established by draw.

Since the order of precedence must at any time contain not fewer than ten items, there will be further draws and subsequent meetings of your Committee to select those which will be required to come to a vote. It is anticipated that the draws will take place every three or four weeks, depending upon the number of interruptions to Private Members' Business pursuant to other Standing Orders.

A major thrust of the recent reforms has been to give increased influence to the Private Member. Throughout the experimental period during which the provisional Standing Orders give effect to the recommendations of the Special Committee on Reform of the House of Commons, it is vital to establish a firm practice which will help Members reach their objectives.

The selection of "votable items" is one of these processes which requires serious consideration. In its first attempt to meet its obligations in this regard, your Committee proceeded carefully. It held public hearings where Members with motions or bills in the order of precedence were invited to present their cases and respond to questions. Further meetings were held to establish guidelines by which members of the Committee would make their choice of items to be selected. It was agreed that these criteria for selection should be made known to all Members of Parliament as soon as possible so that they could be assured of an equitable process and so that they might take such guidelines into consideration as they plan to introduce future items of Private Members' Business. They are as follows:

- Private Members' bills or motions may be of national, regional or local significance, highly contentious or non-controversial; but to be selected as "votable items", motions or bills must not be trivial or insignificant.
- Bills or motions which appear to discriminate in favour of or against a certain area or region in the country should not be selected as "votable items".
- Bills regarding electoral boundaries or constituency names should not be selected. The Committee feels that other avenues are available to Members without using up to five hours of Private Members' time allotted to "votable items".
- The bill or motion should not require obvious amendment because it is substantially redundant with the law, is fundamentally ineffective to implement its own intent, is unclear in its meaning or is otherwise defective in its drafting. It was recognized that the Order Paper contains many motions and bills which were introduced early in this Parliament and have subsequently become outdated

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité vient de terminer la sélection des «affaires qui font l'objet d'un vote», conformément aux alinéas 96(3)e) et 36(1)a) du Règlement. Les résultats ont été publiés dans son Premier rapport qui a été déposé le mercredi 23 avril 1986 et est réputé adopté, conformément à l'alinéa 36(1)b) du Règlement. Depuis, les débats sur les affaires émanant des députés se sont déroulés selon l'ordre de priorité établi par tirage.

Étant donné que l'ordre de priorité ne doit jamais comprendre moins de dix affaires, il y aura d'autres tirages, et votre Comité devra se réunir pour choisir celles qui feront l'objet d'un vote. Il est prévu que les tirages auront lieu toutes les trois ou quatre semaines, selon le nombre d'interruptions qui surviendront dans les affaires émanant des députés, conformément à d'autres articles du Règlement.

Les récentes réformes visent essentiellement à accroître l'influence du simple député. Pendant toute la période d'essai du Règlement provisoire durant laquelle sont mises en oeuvre les recommandations du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, il est capital d'établir un usage solide qui aidera les députés à atteindre leurs objectifs.

La sélection des «affaires qui font l'objet d'un vote» est l'un de ces mécanismes qui exige une étude sérieuse. À sa première tentative pour s'acquitter de ses obligations à ce sujet, votre Comité a fait preuve de prudence. Il a tenu des audiences publiques où les députés dont les motions et les projets de loi figuraient dans l'ordre de priorité ont été invités à présenter leur point de vue et à répondre aux questions. D'autres séances ont eu lieu pour établir des lignes directrices destinées à faciliter le choix des items qui seront sélectionnés. Il a été convenu de faire connaître les critères de sélection à tous les députés le plus tôt possible pour qu'ils soient assurés de l'équité du processus et qu'ils puissent en tenir compte s'ils ont l'intention de présenter d'autres affaires faisant l'objet d'un vote. Ces critères sont les suivants:

- Les projets de loi ou les motions d'initiative parlementaire peuvent être d'intérêt national, régional ou local et être ou non sujet à la controverse; mais pour être choisis pour faire l'objet d'un vote, ils ne devraient être ni futiles ni insignifiants.
- Les projets de loi ou les motions qui semblent susciter de la discrimination pour ou contre une région donnée ne devraient pas être choisis pour faire l'objet d'un vote.
- Il ne faudrait pas choisir des projets de loi concernant les limites électorales ou le nom de circonscriptions électorales. Le Comité estime que les députés disposent d'autres moyens pour traiter de ces sujets sans qu'on doive consacrer jusqu'à cinq heures du temps réservé aux affaires des députés en désignant de telles affaires.
- Le projet de loi ou la motion ne devrait pas exiger de modification évidente parce qu'il reprend en substance la loi déjà en vigueur, n'atteint pas l'objectif qu'il poursuit à une signification obscure ou sont autrement défectueux dans leur rédaction. On constate que le *Feuilleton* contient bon nombre de motions et de projets de loi qui ont été présentés plus tôt dans la présente législature et

in whole or in part. With a new session, however, the Committee expects that all Members will exercise care in introducing their new items of business.

- The subject of the motion or bill should be different from specific matters already declared by the Government to be on its legislative agenda.
- Depending on the context of political issues and events, the number of times a topic has appeared in the House may be of significance.
- All other factors being equal, lower priority should be given to motions which deal with matters which the House could address in some other way or through another procedure.
- Motions couched in partisan terms should not be selected. The Committee believes that such language could have the effect of violating the spirit of reform of Private Members' Business if a division were required on a motion of this kind.
- Bills will be set aside in this selection process if they are clearly unconstitutional in that they infringe upon provincial legislative authority, the Canadian Charter of Rights and Freedoms or other entrenched constitutional rules; or if they impede or are contrary to normal federal-provincial or international relations.

Your Committee will be grateful for discussion generated by this report and commits itself to serious ongoing consideration of these matters and others related to the new practices attending the conduct of Private Members' Business.

Respectfully submitted,

Le président

BILL KEMPLING

Chairman

qui sont devenus périmés, totalement ou en partie. Toutefois, à la prochaine session, le Comité espère que tous les députés feront preuve de discernement en présentant de nouvelles affaires.

- Le sujet de la motion ou du projet de loi ne devraient pas reprendre celui d'une affaire bien précise que le gouvernement a déjà déclaré comme faisant partie de son programme législatif.
- Le nombre de fois où la Chambre a été saisie d'une question peut être important mais l'application de ce critère tiendra toujours compte du contexte des questions et des événements politiques.
- Tous les autres facteurs étant égaux, moins d'importance devrait être accordée aux motions qui traitent de questions sur lesquelles la Chambre peut se pencher autrement ou en faisant appel à une autre procédure.
- Les motions rédigées en des termes partisans ne devraient pas être retenues. En effet, le Comité estime que pareil langage pourrait violer l'esprit de la réforme des affaires émanant des députés si un vote s'avérait nécessaire sur ce genre de motion.
- Au cours de la sélection, les projets de loi seront écartés s'ils sont nettement anticonstitutionnels du fait qu'ils empiètent sur le pouvoir législatif provincial, violent la Charte canadienne des droits et libertés ou à autres règles constitutionnelles bien établies, ou encore s'ils font obstacle aux relations fédérales-provinciales ou internationales normales ou y sont contraires.

Votre Comité se félicitera des discussions que pourra susciter le présent rapport et s'engage à étudier sérieusement ces questions et toutes celles qui se rapportent aux nouveaux usages relatifs aux affaires émanant des députés.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 22, 1986

(7)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met, *in camera*, at 9:35 o'clock a.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

Acting Member present: Bill Vankoughnet for Arnold Malone.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Marcel R. Pelletier, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel and Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

It was agreed,—That no one should be informed of the designated items before the Report is tabled in the House.

The Committee proceeded to the selection of "votable items" pursuant to Standing Order 36(1)(a).

After debate, it was agreed,—That the Chairman table the First Report to the House which recommends that the following items of Private Members' Business be designated as "votable items":

No. 11—C-270—Jim Fulton

—Second reading and reference to a Legislative Committee on Bill C-270, An Act respecting the International Land Boundary between Canada and the State of Alaska.

No. 17—M-119—Jim Manly

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to establish a level of 0.7 percent of the Gross National Product for official developmental aid.

No. 19—M-86—Bill Attewell

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of introducing legislation to require the government to present an annual budget in which total annual outlays do not exceed total annual receipts and such total receipts will exclude those derived from borrowing and total outlays will exclude those for interest costs on the national debt and for repayment of the debt principal.

Your Committee wishes to note that Bill C-272, An Act to amend the Criminal Code (capital punishment), meets the criteria applied to the other items in the order of precedence and might, therefore, have been designated as a "votable item". Because the Prime Minister and the Minister of Justice/Attorney General of Canada are committed to present legislation on this subject, however, the Committee decided not to select this bill.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 22 AVRIL 1986

(7)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 35, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer et Gerry St. Germain.

Membre suppléant présent: Bill Vankoughnet remplace Arnold Malone.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Marcel R. Pelletier, c.r., légiste et conseiller parlementaire; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Il est convenu,—Que personne ne soit informé des affaires désignées avant que le rapport soit déposé sur le bureau de la Chambre.

Le Comité procède au choix des affaires pouvant faire l'objet d'un vote, conformément à l'article 36(1)a) du Règlement.

Après débat, il est convenu,—Que le président dépose le Premier rapport à la Chambre, lequel recommande que les affaires suivantes émanant des députés soient désignées comme «affaires votables»:

N° 11—C-270—Jim Fulton

—Deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-270, Loi concernant la frontière terrestre internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.

N° 17—M-119—Jim Manly

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative afin de fixer à 0.7 p. 100 du produit national brut le niveau de l'aide officielle au développement.

N° 19—M-86—Bill Attewell

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative obligeant le gouvernement à présenter un budget annuel où le total des dépenses annuelles ne dépasse pas celui des revenus annuels, et que les revenus totaux en question ne comprennent pas les emprunts et que les dépenses totales excluent les coûts des intérêts sur la dette nationale et les remboursements du capital.

Votre Comité signale que le projet de loi C-272, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale), satisfait aux critères appliqués aux autres affaires qui font partie de l'ordre de priorité et aurait donc pu être désigné comme «affaire pouvant être mise aux voix». Cependant, comme le premier ministre et le ministre de la Justice/Procureur général du Canada se sont engagés à présenter une mesure législative à ce sujet, le Comité a décidé de ne pas choisir le projet de loi en question.

In making its selection of items to be designated as "votable items", your Committee was guided by an interpretation of the provisional Standing Orders which leads it to believe that Notices of Motions (Papers) will come to a vote after one hour and forty minutes of debate, pursuant to Standing Order 73(2), and that such items will not be dropped from the Order Paper after an hour of debate but will be placed at the bottom of the order of precedence pursuant to Standing Order 41(2). It appears, therefore, that Notices of Motions (Papers) receive treatment which is different from that accorded to other items of Private Members' Business.

At 11:50 o'clock a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

(8)

The Standing Committee on Private Members' Business met, *in camera*, at 4:05 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer and Gerry St. Germain.

Acting Member present: Bill Vankoughnet for Arnold Malone.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Marcel R. Pelletier, Q.C., Law Clerk and Parliamentary Counsel and Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

It was agreed,—That a set of guidelines and criteria followed by the Committee in its selecting should be circulated to all Members of Parliament.

At 5:05 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MAY 22, 1986

(9)

The Standing Committee on Private Members' Business met, *in camera*, at 1:10 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie and André Ouellet.

Acting Member present: Lise Bourgault for André Plourde.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

On motion of André Ouellet, it was agreed,—That the Committee approve a new budget of \$16,525 as outlined by the Chairman, for the period April 1, 1986 to March 31, 1987; and that the Chairman be requested to present the said budget to the Liaison Committee for approval pursuant to Standing

Pour choisir les affaires qui pourront faire l'objet d'un vote, votre Comité s'est fondé sur son interprétation des articles provisoires du Règlement, qui l'amène à penser que les avis de motion (documents) donneront lieu à un vote après une heure et quarante minutes de débat, conformément au paragraphe 73(2) du Règlement, et que ces affaires ne disparaîtront pas du *Feuilleton* après une heure de débat, mais qu'elles seront inscrites au bas de la liste de priorités, conformément au paragraphe 41(2). Il semble donc que la procédure applicable aux avis de motions (documents) diffère de celle qui est réservée aux autres rubriques des affaires émanant des députés.

À 11 h 50, le Comité interrompt les travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(8)

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit à huis clos, aujourd'hui à 16 h 05, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, André Plourde, John Reimer et Gerry St. Germain.

Membre suppléant présent: Bill Vankoughnet remplace Arnold Malone.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Marcel R. Pelletier, c.r., légiste et conseiller parlementaire; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Il est convenu,—Que les principes directeurs et les critères qu'a adoptés le Comité en matière de sélection, soient communiqués à tous les députés.

À 17 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 22 MAI 1986

(9)

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit à huis clos, aujourd'hui à 13 h 10, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet.

Membre suppléant présent: Lise Bourgault remplace André Plourde.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Sur motion d'André Ouellet, il est convenu,—Que le Comité approuve un nouveau budget de 16,525\$ projeté par le président du Comité pour la période allant du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987; et que le président reçoive instruction de soumettre ledit budget à l'approbation du Comité de liaison, en

Order 92(4). This budget supersedes the budget of April 15, 1986, in the amount of \$60,800.

On motion of André Ouellet, it was agreed,—That the Committee authorize payment not to exceed \$500 for a luncheon for Members of the U.K. Select Committee on Procedure and some officials of the House.

The Chairman presented a draft report to the House on the criteria that the Committee has developed for the selection of votable items which reads as follows:

Your Committee has recently completed the selection of "votable items" as prescribed by Standing Orders 96(3)(e) and 36(1)(a). The results were published in its First Report which was tabled on Wednesday, April 23, 1986 and deemed adopted pursuant to Standy Order 36(1)(b). Since then, debates on the items of Private Members' Business have begun according to the schedule set out in the order of precedence established by draw.

Since the order of precedence must at any time contain not fewer than ten items, there will be further draws and subsequent meetings of your Committee to select those which will be required to come to a vote. It is anticipated that the draws will take place every three or four weeks, depending upon the number of interruptions to Private Members' Business pursuant to other Standing Orders.

A major thrust of the recent reforms has been to give increased influence to the Private Member. Throughout the experimental period during which the provisional Standing Orders give effect to the recommendations of the Special Committee on Reform of the House of Commons, it is vital to establish a firm practice which will help Members reach their objectives.

The selection of "votable items" is one of these processes which requires serious consideration. In its first attempt to meet its obligations in this regard, your Committee proceeded carefully. It held public hearings where Members with motions or bills in the order of precedence were invited to present their cases and respond to questions. Further meetings were held to establish guidelines by which members of the Committee would make their choice of items to be selected. It was agreed that these criteria for selection should be made known to all Members of Parliament as soon as possible so that they could be assured of an equitable process and so that they might take such guidelines into consideration as they plan to introduce future items of Private Members' Business. They are as follows:

1. Private Members' bills or motions may be of national, regional or local significance, highly contentious or non-controversial; but to be selected as "votable items", motions or bills must not be trivial or insignificant.
2. Bills or motions which appear to discriminate in favour of or against a certain area or region in the country should not be selected as "votable items".
3. Bills regarding electoral boundaries or constituency names should not be selected. The Committee feels that other avenues are available to Members without using up to five hours of Private Members' time allotted to "votable items".

application de l'article 92(4) du Règlement. Ce budget remplace celui du 15 avril 1986, d'un montant de 60,800\$.

Sur motion d'André Ouellet, il est convenu,—Que le Comité autorise jusqu'à concurrence de 500\$ pour régler la note du déjeuner des membres du U.K. *Select Committee on Procedure* et de quelques fonctionnaires de la Chambre.

Le président présente un projet de rapport à la Chambre sur les critères que le Comité a établis en matière de sélection des crédits votables.

Votre Comité vient de terminer la sélection des «affaires qui font l'objet d'un vote», conformément aux alinéas 96(3)e) et 36(1)a) du Règlement. Les résultats ont été publiés dans son Premier rapport qui a été déposé le mercredi 23 avril 1986 et est réputé adopté, conformément à l'alinéa 36(1)b) du Règlement. Depuis, les débats sur les affaires émanant des députés se sont déroulés selon l'ordre de priorité établi par tirage.

Étant donné que l'ordre de priorité ne doit jamais comprendre moins de dix affaires, il y aura d'autres tirages, et votre Comité devra se réunir pour choisir celles qui feront l'objet d'un vote. Il est prévu que les tirages auront lieu toutes les trois ou quatre semaines, selon le nombre d'interruptions qui surviendront dans les affaires émanant des députés, conformément à d'autres articles du Règlement.

Les récentes réformes visent essentiellement à accroître l'influence du simple député. Pendant toute la période d'essai du Règlement provisoire durant laquelle sont mises en oeuvre les recommandations du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, il est capital d'établir un usage solide qui aidera les députés à atteindre leurs objectifs.

La sélection des «affaires qui font l'objet d'un vote» est l'un de ces mécanismes qui exige une étude sérieuse. À sa première tentative pour s'acquitter de ses obligations à ce sujet, votre Comité a fait preuve de prudence. Il a tenu des audiences publiques où les députés dont les motions et les projets de loi figuraient dans l'ordre de priorité ont été invités à présenter leur point de vue et à répondre aux questions. D'autres séances ont eu lieu pour établir des lignes directrices destinées à faciliter le choix des items qui seront sélectionnés. Il a été convenu de faire connaître les critères de sélection à tous les députés le plus tôt possible pour qu'ils soient assurés de l'équité du processus et qu'ils puissent en tenir compte s'ils ont l'intention de présenter d'autres affaires faisant l'objet d'un vote. Ces critères sont les suivants:

1. Les projets de loi ou les motions d'initiative parlementaire peuvent être d'intérêt national, régional ou local et être ou non sujet à la controverse; mais pour être choisis pour faire l'objet d'un vote, ils ne devraient être ni futiles ni insignifiants.
2. Les projets de loi ou les motions qui semblent susciter de la discrimination pour ou contre une région donnée ne devraient pas être choisis pour faire l'objet d'un vote.
3. Il ne faudrait pas choisir des projets de loi concernant les limites électorales ou le nom de circonscriptions électorales. Le Comité estime que les députés disposent d'autres moyens pour traiter de ces sujets sans qu'on doive

4. The bill or motion should not require obvious amendment because it is substantially redundant with the law, is fundamentally ineffective to implement its own intent, is unclear in its meaning or is otherwise defective in its drafting. It was recognized that the Order Paper contains many motions and bills which were introduced early in this Parliament and have subsequently become outdated in whole or in part. With a new session, however, the Committee expects that all Members will exercise care in introducing their new items of business.
5. The subject of the motion or bill should be different from specific matters already declared by the Government to be on its legislative agenda.
6. Depending on the context of political issues and events, the number of times a topic has appeared in the House may be of significance.
7. All other factors being equal, lower priority should be given to motions which deal with matters which the House could address in some other way or through another procedure.
8. Motions couched in partisan terms should not be selected. The Committee believes that such language could have the effect of violating the spirit of reform of Private Members' Business if a division were required on a motion of this kind.
9. Bills will be set aside in this selection process if they are clearly unconstitutional in that they infringe upon provincial legislative authority, the Canadian Charter of Rights and Freedoms or other entrenched constitutional rules; or if they impede or are contrary to normal federal-provincial or international relations.

Your Committee will be grateful for discussion generated by this report and commits itself to serious ongoing consideration of these matters and others related to the new practices attending the conduct of Private Members' Business.

After debate, it was agreed,—That the draft report be adopted as the Committee's Second Report and that the Chairman present it to the House.

At 1:24 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 12, 1986
(10)

The Standing Committee on Private Members' Business met at 3:45 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer and Gerry St. Germain.

Acting Member present: Lise Bourgault for André Plourde.

consacrer jusqu'à cinq heures du temps réservé aux affaires des députés en désignant de telles affaires.

4. Le projet de loi ou la motion ne devrait pas exiger de modification évidente parce qu'il reprend en substance la loi déjà en vigueur, n'atteint pas l'objectif qu'il poursuit à une signification obscure ou sont autrement défectueux dans leur rédaction. On constate que le *Feuilleton* contient bon nombre de motions et de projets de loi qui ont été présentés plus tôt dans la présente législature et qui sont devenus périmés, totalement ou en partie. Toutefois, à la prochaine session, le Comité espère que tous les députés feront preuve de discernement en présentant de nouvelles affaires.
5. Le sujet de la motion ou du projet de loi ne devraient pas reprendre celui d'un affaire bien précise que le gouvernement a déjà déclaré comme faisant partie de son programme législatif.
6. Le nombre de fois où la Chambre a été saisie d'une question peut être important mais l'application de ce critère tiendra toujours compte du contexte des questions et des événements politiques.
7. Tous les autres facteurs étant égaux, moins d'importance devrait être accordée aux motions qui traitent de questions sur lesquelles la Chambre peut se pencher autrement ou en faisant appel à une autre procédure.
8. Les motions rédigées en des termes partisans ne devraient pas être retenues. En effet, le Comité estime que pareil langage pourrait violer l'esprit de la réforme des affaires émanant des députés si un vote s'avérait nécessaire sur ce genre de motion.
9. Au cours de la sélection, les projets de loi seront écartés s'ils sont nettement anticonstitutionnels du fait qu'ils empiètent sur le pouvoir législatif provincial, violent la Charte canadienne des droits et libertés ou à autres règles constitutionnelles bien établies, ou encore s'ils font obstacle aux relations fédérales-provinciales ou internationales normales ou y sont contraires.

Votre Comité se félicitera des discussions que pourra susciter le présent rapport et s'engage à étudier sérieusement ces questions et toutes celles qui se rapportent aux nouveaux usages relatifs aux affaires émanant des députés.

Après débat, il est convenu,—Que le projet de rapport soit adopté à titre de Deuxième rapport du Comité; et que le président reçoive instruction de le présenter à la Chambre.

À 13 h 24, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 12 JUIN 1986
(10)

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit aujourd'hui à 15 h 45, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer et Gerry St. Germain.

Membre suppléant présent: Lise Bourgault remplace André Plourde.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business and Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witnesses: Jean-Claude Malépart, M.P.; Les Benjamin, M.P.; John Parry, M.P. and Gus Mitges, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

Jean-Claude Malépart, Les Benjamin, and John Parry each made a statement and answered questions.

At 5:00 o'clock p.m. the Committee suspended its sitting.

At 5:05 o'clock p.m. the Committee resumed its sitting.

Gus Mitges made a statement and answered questions.

At 5:25 o'clock p.m. the Committee proceeded *in camera*.

At 6:00 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Témoins: Jean-Claude Malépart, député; Les Benjamin, député; John Parry, député; Gus Mitges, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Jean-Claude Malépart, Les Benjamin et John Parry font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 heures, le Comité interrompt les travaux.

À 17 h 05, le Comité reprend les travaux.

Gus Mitges fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 25, le Comité procède à huis clos.

À 18 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, June 12, 1986

• 1543

The Chairman: We have a quorum. I think we are all in order now to get under way, and I thank you for turning out this afternoon. I know everybody has a number of things on their agenda between now and when we rise, but I appreciate your attendance.

• 1545

This afternoon, as a result of a draw we had last Tuesday, we are going to consider four of the items we drew, and when we have completed those we are going to deal with a little bit of housekeeping business and then we will adjourn.

I might say to Mr. Malépart and Mr. Benjamin that . . . Mr. Malépart is here. He is a double dipper—he got a motion in the last draw as well, I believe, so he is pretty lucky. But it is an example for other members, that if you get motions and bills in the hopper, you get a chance to do your thing in private member's hour.

As you know, the purpose is for you to explain your motion. We are not going to debate it, but it is for you to explain your motion for five minutes and we will question you possibly for 10 minutes, and then we will move on to the next member. So if you understand that, Mr. Malépart, please begin.

M. Malépart: Merci, monsieur le président.

Madame et messieurs les députés, j'ai été heureux d'apprendre que j'avais été choisi une deuxième fois.

Si on compare la motion que vous avez devant vous cette fois-ci et l'autre, on voit que l'autre était une motion à caractère beaucoup plus régional puisqu'elle avait trait à l'est de Montréal. Cette fois-ci, la motion est de portée nationale et a trait à une catégorie de la population très importante: les personnes du troisième âge. Je suis persuadé que tous les députés connaissent le problème des personnes âgées puisque chacun l'a vécu dans sa circonscription. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des gens célibataires, séparés ou divorcés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin.

Vous avez entendu mes interventions à la Chambre des communes. Je n'ai donc pas besoin de vous rappeler que cela touche environ 80,000 personnes, dont 85 p.100 sont des femmes. Ce sont, pour la plupart, des gens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Il est important de se rappeler que les célibataires qui se voient repousser sont souvent des femmes issues d'un milieu rural, d'une famille nombreuse. Ce sont souvent des aînées de famille qui ont dû rester à la maison pour aider leur mère au lieu d'aller à l'école et sur le marché du travail. Une fois leurs frères et soeurs élevés, elles auraient pu subvenir à leurs besoins, mais elles ont dû rester à la maison pour prendre soin de leurs vieux parents. Ce sont des personnes

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 12 juin 1986

Le président: Nous avons le quorum. Je crois que nous sommes prêts à commencer la séance, et je vous remercie d'être venus cet après-midi. Je sais que tout le monde est très occupé d'ici l'ajournement, et je vous remercie donc de votre présence.

Cet après-midi, nous allons examiner quatre des questions qui ont été tirées au sort mardi passé. Lorsque nous aurons terminé l'examen de ces questions, nous allons régler quelques détails de régie interne, et ensuite nous lèverons la séance.

Je tiens à dire à MM. Malépart et Benjamin que . . . M. Malépart est ici de nouveau. Il y a une de ses motions qui a été tirée au sort la dernière fois aussi, je crois, donc il est très chanceux. Mais c'est un bon exemple aux autres députés: plus si on présente de motion et de projets de loi, plus on a de chances qu'ils seront tirés au sort pour discussion pendant l'heure des députés.

Comme vous le savez, le but de la réunion est de vous permettre d'expliquer votre motion. Nous n'allons pas la débattre, mais vous avez la possibilité de l'expliquer pendant cinq minutes, puis nous vous poserons des questions pendant environ 10 minutes, et ensuite nous passerons au prochain député. Est ce que c'est clair, monsieur Malépart? Alors, je vous demande de bien vouloir expliquer votre motion.

Mr. Malépart: Thank you, Mr. Chairman.

Ladies and gentlemen, I was pleased to hear that I had a second motion drawn.

If we compare this motion with the previous motion, it is clear that the earlier one was much more regional in nature, because it related to east-end Montreal. My second motion, however, is national in scope and relates to a very important population group: senior citizens. I am convinced that all Members of Parliament are familiar with the problems of the elderly, because we have all seen these problems in our ridings. The purpose of my motion is to improve the living conditions of needy single, separated or divorced individuals between the ages of 60 and 64.

You have heard my remarks in the House of Commons. I therefore do not need to remind you that this motion concerns some 80,000 individuals, 85% of whom are women. Most of them are living below the poverty line. It is important to remember that the single people with nowhere to turn are often women from large rural families. They were often the eldest in the family and had to stay at home to help their mothers rather than going to school or to work. Once their brothers and sisters were raised, these women could have made their own living, but they had to stay at home to take care of their elderly parents. These women find themselves alone

[Text]

seules, parce qu'elles se sont dévouées pour leurs parents, et elles sont aujourd'hui en difficulté.

Je n'en dirai pas plus long. Etant donné que ce nouveau Comité a pour but de donner plus de pouvoir aux députés et étant donné que chaque député, peu importe sa couleur politique, se préoccupe du bien-être des gens du troisième âge, j'invite les membres du Comité à exprimer leur opinion à ce sujet.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

• 1550

The Chairman: Thank you very much, Mr. Malépart. Mr. St. Germain.

M. St. Germain: Monsieur Malépart, vous parlez de 80,000 personnes au Canada. Savez-vous combien d'argent cela peut représenter?

M. Malépart: Selon le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le coût serait de 300 millions de dollars pour 80,000 personnes. Il ne faut pas oublier que lorsque ces gens-là deviennent admissibles à l'allocation au conjoint, ils retirent des prestations de bien-être social, et on sait que le gouvernement canadien défraie 50 p. 100 des coûts du bien-être social. Si les gens ne vivent plus de l'aide sociale, cela représente une réduction des coûts pour le gouvernement. Il y aurait une économie de 20 millions. En réalité, donc, il en coûterait 280 millions de dollars et non 300 millions de dollars pour accorder cette allocation à tous les gens de 60 et 64 ans, qu'ils soient célibataires, séparés ou divorcés. De plus, cela éviterait la discrimination, parce que les gens seraient dans la même situation financière. Si on est veuf ou veuve, on a droit à la prestation; la personne célibataire, séparée ou divorcée, par contre, n'est pas admissible à ce programme.

M. St. Germain: Merci.

The Chairman: Mrs. Bourgault.

Mme Bourgault: La famille a beaucoup d'importance dans notre pays. Le premier ministre a dit qu'il s'intéressait beaucoup à la famille. Est-ce que le fait de savoir qu'il sera facile d'avoir une allocation à un certain âge n'encouragerait pas les couples à se séparer? N'y a-t-il pas un aspect négatif à cela?

M. Malépart: Le gouvernement vient de déposer un projet de loi pour rendre le divorce beaucoup plus facile, moins contraignant, afin de suivre l'évolution de la société. Les femmes ne doivent pas se sentir coupables de n'être pas admissibles à ce programme-là tout simplement parce qu'elles n'ont pas enduré leur mari qui les battait. Telles sont les conséquences pour les gens à qui on refuse cela. Si elle s'est séparée et que son ancien mari est décédé, elle n'a pas droit aux prestations. Je pense donc que cela n'est aucunement une incitation au divorce.

Mme Bourgault: Vous dites que cela coûterait 300 millions de dollars de plus à l'État, simplement en prestations. Au niveau administratif, de quelle façon est-ce que cela serait plus facile à administrer? En fin de compte, tout le monde a une adresse.

[Translation]

because they dedicated their lives to their parents, and they are now facing many problems.

I will not go into this any further. Since the role of the new committee is to give private members more power, and since all Members of Parliament, regardless of their political affiliation, are concerned about the well-being of senior citizens, I would now ask committee members to express their opinions on the subject.

I am at your disposal to answer any questions you may have.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Malépart. Monsieur St-Germain.

Mr. St. Germain: You said that there were some 80,000 individuals in this situation in Canada, Mr. Malépart. Do you know how much money would be involved?

Mr. Malépart: According to the Department of National Health and Welfare, the cost would be \$300 million for 80,000 people. It should not be forgotten that when these people become eligible for the spouse's allowance, they are drawing welfare benefits and the federal government pays 50% of welfare costs. If individuals were no longer living on welfare, there would be a saving of \$20 million for the government. The actual cost would therefore be \$280 million, rather than \$300 million, to provide this allowance to all those between 60 and 64 years of age, whether they are single, separated, or divorced. Such a measure would also eliminate discrimination because all individuals would find themselves in the same financial situation. Widows and widowers are entitled to the benefit, whereas single, separated and divorced individuals are not eligible.

Mr. St. Germain: Thank you.

Le président: Madame Bourgault.

Mrs. Bourgault: The family is very important in our country. The Prime Minister has said that he is very interested in families. If a couple knows that it will be easy to get an allowance at a certain age, might this not encourage separation? Could the proposal not have a negative aspect?

Mr. Malépart: The government has just tabled a bill making divorce much easier, in order to keep pace with changes in society. Women should not feel guilty that they are not eligible for this program simply because they did not stay with a husband who was beating them. That is the situation of people who are not entitled to the spouse's allowance. If a woman is separated, and her former husband has died, she is not entitled to the benefits. I therefore do not think that my proposal would in any way encourage divorce.

Mrs. Bourgault: You say that your proposal would cost the government \$300 million more in benefits alone. How would this program be easier to administer? The fact is that everyone has an address.

[Texte]

M. Malépart: Oui, ce serait plus facile à administrer.

Mme Bourgault: Expliquez-moi cela.

M. Malépart: Le gouvernement du Québec a écrit à toutes les personnes seules qui avaient droit à l'allocation au conjoint. Ces gens-là se sont rendus au ministère fédéral, et c'est là qu'on les a refusés parce qu'ils étaient célibataires ou séparés. Déjà, le mécanisme est en place. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est là et il ne faudrait pas un seul fonctionnaire de plus. Ils rempliraient une formule tous les ans, en même temps que la formule de la pension de vieillesse. Il n'y aurait pas de frais administratifs supplémentaires.

Je sais que le gouvernement ne pouvait pas tout faire du premier coup, mais il pourrait le faire en deux étapes. Il s'est occupé d'une partie de la population, et il reste maintenant la deuxième étape. En termes d'administration, cela ne coûterait pas un sou de plus.

The Chairman: Mr. Ouellet, did you have a question?

M. Ouellet: J'ai eu une série de conversations avec certaines personnes du troisième âge qui vivent dans des résidences. Il y a des gens qui m'ont dit que cette politique discriminatoire à l'endroit des personnes célibataires, séparées ou divorcées a amené des mariages de forme dans certaines résidences pour personnes âgées, afin de permettre à des personnes de 60 à 64 ans de bénéficier de l'allocation. En réalité, ce sont des gens d'un certain âge, d'une certaine dignité, qui sont encouragés à frauder le gouvernement. Pour bénéficier du programme, ils font ce qu'on appelle un mariage de raison. Remarquez qu'à cet âge-là, il y a peut-être plus de mariages de raison que de mariages d'amour, mais j'aime bien espérer que quand j'aurai cet âge, je pourrai encore faire un mariage d'amour. Je me demande si vous avez entendu parler de témoignages similaires. Ce n'est pas un cas unique qui m'a été raconté. Ce sont des choses qui se sont répétées à bien des endroits. Je me demande si vous êtes au courant de cette donnée.

• 1555

M. Malépart: C'est sûr qu'il y a eu plusieurs cas de ce genre. De plus, il y a eu des cas contraires. Du fait que c'était accordé à la veuve, celle-ci ne voulait plus se remarier. Elle habitait avec quelqu'un de bien riche, elle m'apportait son certificat de veuve et elle recevait son allocation au conjoint. L'autre à côté qui était célibataire et qui n'avait pas plus d'argent disait . . .

Chacun vit cette expérience dans son comté. On a tous un club de l'âge d'or. La très grande majorité de ces personnes sont des femmes; 50 p. 100 ont droit à une prestation et les autres n'y ont pas droit. Avec la loi actuelle, si on est devenue veuve à l'âge de 20 ans, mais qu'on a vécu avec quelqu'un d'autre sans le déclarer, on a droit à l'allocation. Cela rendrait les choses plus justes et cela faciliterait l'administration, car on ne tiendrait plus compte de l'état civil. Les gens ne seraient

[Traduction]

Mr. Malépart: Yes, the program would be easier to administer.

Mrs. Bourgault: Could you explain that for me?

Mr. Malépart: The Quebec government has written to all single individuals who were entitled to the spouse's allowance. These people have approached the federal department and have been told that they are not eligible for the spouse's allowance because they are single or separated. In other words, the mechanism already exists. The Department of National Health and Welfare already exists and not one extra public servant would be required. The individuals would fill in a form every year, at the same time as they completed their Old Age Pension form. There would not be any extra administrative cost.

I know that the government could not do everything right away, but it could proceed in two stages. It has dealt with one segment of the population, but there is now a second group that needs attention. There would not be one extra cent of administrative costs.

Le président: Avez-vous une question à poser, monsieur Ouellet?

Mr. Ouellet: I have had a number of conversations with senior citizens living in homes. Some of them told me that this policy, which discriminates against single, separated or divorced individuals, has resulted in marriages of convenience in some senior citizens' homes, so that these individuals between 60 and 64 years of age would be able to get the allowance. These are older people, with some dignity, who are being encouraged to cheat the government. To qualify for the program, these people contract a marriage of convenience. Of course, at that age, there may be more marriages based on convenience than on love, but I like to think that when I reach that age, I will still be able to marry for love. I am wondering whether you have heard any similar reports. The story I was told was not an isolated incident. Similar things are happening in many locations. I am wondering whether you are aware of this aspect of the problem.

Mr. Malépart: There is no doubt that there have been several such cases. The program has also produced the opposite effect. Since the allowance was granted to widows, sometimes they refused to remarry. Even if they were living with someone very rich, all they had to do was bring in their widow's certificate to be entitled to the spouse's allowance. All of which made such people's neighbours, also single and no richer, say that . . .

All Members of Parliament have seen the effects of this policy in their ridings. There are senior citizens' clubs everywhere. The vast majority of the people involved are women; half are entitled to the benefit and half are not. Under the present legislation, if a woman became a widow at age 20, but has been living with someone else without reporting it, she is entitled to the allowance. My proposal would make the program fairer and easier to administer, because marital status

[Text]

plus obligés de falsifier des papiers ou de truquer des choses pour devenir admissibles.

The Chairman: Mr. Reimer, did you have a question for the witness?

Mr. Reimer: Was this the topic of an opposition day debate last fall?

M. Malépart: Non, autant que je sache, cela n'a pas fait l'objet d'un débat lors d'un jour de l'opposition. On en a seulement parlé à la période des questions ou dans des déclarations de députés.

Mr. Reimer: Not an opposition day. Okay. Just for simplicity's sake, when we are talking about a senior, is this a person aged 60 and over or 65 and over?

M. Malépart: Ce sont des personnes âgées de 60 à 64 ans. Le gouvernement a décidé que les personnes âgées de 60 à 64 ans seraient admissibles à l'allocation au conjoint. A 65 ans, les gens deviennent égaux; ils reçoivent tous la pension de vieillesse, peu importe leur état civil.

Mr. Reimer: They all are, yes.

The Chairman: It is all in your mind. It is very interesting, Mr. Malépart. I might tell you that about a year and a half ago I asked the research department of the Library of Parliament to do a study for me on allowances paid to senior citizens and to draw a comparison between Canada, the United States, France, Germany, England, New Zealand and Australia.

I think if you contacted the research library, they will let you have a copy of it. It is very useful information. I was motivated by the thought that our senior citizens are probably the best looked after in the world, and they are pretty close to the best. But I wanted to draw some comparisons. You might to write them. I think it would add to what you want to present in the House. Thank you very much. Are there any more questions of the witness? Thank you very much, Mr. Malépart, for appearing before us.

M. Malépart: C'est moi qui remercie tous les gens. J'ose espérer que je serai chanceux.

The Chairman: Thank you. Mr. Benjamin, you are on deck. Members of the committee, as we did last time, we asked the assistant law clerk and parliamentary counsel to review the motions and bills before us and to give a legal opinion. Mr. Malépart's was in order, and I got a little bit out of order here. I was going to have Mr. Beaupré read the ones he has reviewed. He has Mr. Benjamin's and then Mr. Parry's M-36. Would you like to give us your view now, Mr. Beaupré? We will then hear from Mr. Benjamin.

[Translation]

would no longer be a factor. People would no longer have to falsify documents or not tell the whole truth to be eligible for the program.

Le président: Avez-vous une question à poser au témoin, monsieur Reimer?

M. Reimer: Cette question a-t-elle fait l'objet d'un débat pendant une journée de l'opposition l'automne dernier?

Mr. Malépart: No, as far as I know the subject was not debated on an opposition day. The only mention of it has been in Question Period or in members' statements.

M. Reimer: Pas au cours d'une journée réservée à l'opposition. D'accord. Pour simplifier les choses, lorsque vous parlez d'une personne âgée, s'agit-il d'une personne âgée de 60 ans et plus ou de 65 ans et plus?

Mr. Malépart: I am talking about people between the ages of 60 and 64. The government has decided that people between the ages of 60 and 64 are eligible for the spouse's allowance. At age 65, everyone becomes equal: They are all entitled to the old age pension, regardless of their marital status.

M. Reimer: C'est exact, oui.

Le président: L'âge, c'est un état d'esprit. C'est une question fort intéressante, monsieur Malépart. Je dois vous dire qu'il y a environ un an et demi j'ai demandé aux chercheurs de la bibliothèque du Parlement de faire une étude sur les allocations versées aux personnes âgées au Canada et de les comparer avec celles des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Je crois que la bibliothèque vous en donnerait un exemplaire si vous en faisiez la demande. C'est une étude qui contient des données très utiles. J'avais pensé que nos personnes âgées étaient les mieux traitées du monde, et ils le sont presque. Mais je voulais faire des comparaisons. Vous pourriez peut-être faire la demande à la bibliothèque. Je crois que ces données vous seraient utiles pour votre présentation à la Chambre. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions pour le témoin? Merci beaucoup, monsieur Malépart, d'avoir comparu devant le comité.

Mr. Malépart: I would like to thank all committee members. I trust I will be one of the lucky ones.

Le président: Merci. Monsieur Benjamin c'est à vous maintenant. Membres du Comité, comme lors de notre dernière réunion, nous avons demandé au légiste adjoint et conseiller parlementaire de nous donner un avis juridique sur les motions et les projets de loi dont nous sommes saisis. La motion de M. Malépart était recevable, mais moi je suis un peu mêlé ici. J'allais demander à M. Beaupré de nous lire les motions et les projets de loi qu'il a examinés. Il va nous parler de la motion de M. Benjamin, puis de la motion M-36, de M. Parry. Voulez-vous nous dire maintenant ce que vous en pensez, monsieur Beaupré? Nous passerons ensuite à M. Benjamin.

[Texte]

• 1600

M. Michael Beaupré (légiste adjoint et conseiller parlementaire): Après avoir examiné la forme des affaires susvisées d'un point de vue juridique, c'est-à-dire les trois affaires M-57, C-218 et M-36, notamment à la lumière des critères 4 et 9 qui sont les critères d'ordre juridique qui m'intéressent, je porterais à l'attention du Comité mon avis comme suit.

Concernant l'affaire M-57 de M. Malépart, la forme de l'avis de motion est tout à fait acceptable, à mon avis, et ne présente aucune problème juridique au cas où on le choisirait pour une étude plus approfondie en Chambre.

In so far as Bill C-218 is concerned, there are some formal difficulties, in my view. It is really a question of appreciation as to whether or not you consider them fundamental or simply superficial.

In any case, from a purely formal point of view, in that the bill is a fairly old one, it requires some amendment. If you look at criterion 4, it is somewhat unclear in its meaning in clause 2 and subclause 3.(1), and in so far as the penalty provision in subclause 3.(2) is concerned, in my view, it is not effective.

In addition, the bill does not use terminology that is recognizable in Canadian law for designating Canadian territory, and therefore creates some confusion and inconsistency with the Territorial Sea and Fishing Zones Act. In my view, since it effectively fails to create the offence it intends to create in subclause 3.(2), it is therefore, according to criterion 4, not effective to implement its own purpose.

In support of this view, I would direct the committee's attention to another bill, Mr. Fulton's Bill C-264, introduced in March 1986, which is obviously inspired by Mr. Benjamin's bill. However, Bill C-264 does have all of the correct references and it does effectively create the offence it intends to create in the same provision. It is consistent with the act mentioned and does identify Canadian territory with reasonable certainty.

As for the item M-36, the form of Mr. Parry's notice of motion is again quite proper and presents no legal impediment to further consideration by the House, should it be selected. However, so there is no misunderstanding, I would add that the passage of the motion by the House would not of itself engage the constitutional amendment process; it is not worded in such a way as to do this.

As for the fourth item, I apologize that I was not aware it was up for discussion today, so I do not have any written views. However, I have taken a look at it in the past few minutes and it is really in the same class as the previous motion. I see absolutely no problem with the House proceeding to consider M-29 from Mr. Mitges.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Beaupré. Mr. Benjamin, are you ready to proceed?

Mr. Benjamin: I am ready, but on a point of order.

I was unaware that the legal opinion about the bill under the criteria laid down by the committee would be presented. It

[Traduction]

Mr. Michael Beaupré (Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel): Upon examining the form of the above-named items, namely M-57, C-218 and M-36, from a legal point of view and especially in light of the criteria 4 and 9, which are the legal criteria which interest me, I would offer the following advice to the committee.

The form of Mr. Malépart's notice of motion M-57 is quite proper and, in my opinion, presents no legal impediment to further consideration by the House should it be selected.

En ce qui concerne le projet de loi C-218, il présente certaines difficultés formelles, à mon avis. Il s'agit essentiellement de déterminer si vous les jugerez fondamentales ou purement superficielles.

De toute façon, d'un point de vue formel, le projet de loi est relativement ancien et doit être amendé. Si vous prenez le critère 4, l'article 2 et le paragraphe 3.(1) sont imprécis et les fonctions prévues au paragraphe 3.(2) n'atteignent pas l'objectif visé.

En plus, le projet de loi ne se sert pas de terminologie connue pour désigner le territoire canadien et crée ainsi une certaine confusion et une incompatibilité avec la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche. À mon avis, puisqu'il ne crée pas effectivement l'infraction qu'il propose de créer au paragraphe 3.(2), il n'atteint pas son propre objectif, d'après le critère 4.

A l'appui de cet avis, je porterais à l'attention du Comité le projet de loi C-264 présenté en mars 1986 par M. Fulton et qui s'inspire évidemment du projet de loi de M. Benjamin. Toutefois, le projet de loi C-264 contient toutes les références exactes et crée effectivement l'infraction prévue dans la même disposition. Il est conforme à la loi citée et désigne de façon suffisamment claire le territoire canadien visé.

La forme de l'avis de motion M-36 de M. Parry est elle aussi tout à fait acceptable et ne présente aucun problème juridique au cas où on le choisirait pour une étude plus approfondie à la Chambre. Il est précisé, cependant, afin d'éviter tout malentendu, que la seule adoption par la Chambre d'une telle motion n'engagerait pas le processus de modification constitutionnelle; le libellé même de l'avis de motion exclut cette possibilité.

Pour ce qui est de la quatrième affaire, je n'ai pas préparé de commentaire écrit puisque je ne savais pas qu'il figurait à l'ordre du jour d'aujourd'hui et je vous prie de m'en excuser. Toutefois, je l'ai étudié pendant quelques minutes et je suis d'avis qu'elle appartient à la même catégorie que la motion précédente. L'examen par la chambre de l'avis de motion M-29 de M. Mitges ne présente absolument aucun problème.

Le président: Merci, monsieur Beaupré. M. Benjamin, êtes-vous prêt à continuer?

M. Benjamin: Je suis prêt, mais j'invoque le Règlement.

Je ne savais pas qu'un avis juridique sur le projet de loi serait donné en fonction des critères énoncés par le Comité. Il

[Text]

would have been helpful if I could have had a copy of the legal opinion regarding my bill ahead of time, in order to rebut the arguments put forward by counsel.

I remind you, sir, that it was people in his department of the House of Commons who drafted this for me, and helped me draft it, it was before Parliament on one previous occasion, has been on the *Order Paper* now for seven or eight years, and there were no questions of this nature raised then.

If you would agree, sir, it would be nice to have a copy of the opinion just expressed. I can recall one item which I will respond to immediately, in terms of the legal opinion just given. However, I would like an opportunity to respond later in writing or in person in front of this committee. That is my point of order.

• 1605

The Chairman: Mr. Benjamin, first of all, under the new procedures of the House and the reform we have put in place, you will submit your bills to the Private Members' Business office and they will be gone through by Mr. Beaupré and others. Mr. Beaupré, I might tell you, is a very experienced—probably the best draftsmen for legislation in Canada. He teaches at the—

Mr. Benjamin: I was not arguing about that.

The Chairman: But I bring this point in to show you his expertise. Whether it was looked at by a legal counsel on previous occasions is not really something we want to discuss at the present time.

Your purpose here today is to try to convince us your bill is one we should vote upon. You have five minutes to state your case and we will question you for approximately 10 minutes, and we hope by that time you will have convinced us or not convinced us. We will not tell you, either.

Mr. Benjamin: Before you start the clock, another minor point of order. My office may have misunderstood, but when we were notified of this and invited to appear if we wished to, we understood we would have 15 minutes to make our case, and then take questions for whatever length of time.

The Chairman: No, that is not correct, Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: Well, I shall be as brief as possible, and should I exceed my time by one or two minutes, I hope I have the indulgence of the Chair.

The Chairman: You will find the Chair is a very generous person.

Mr. Benjamin: I know, sir. I know.

Well, Mr. Chairman, honourable colleagues and staff, I am here to provide evidence that my bill meets all nine points of the criteria that are in the report to the House, under Votes and Proceedings of Friday, May 23.

[Translation]

aurait été utile que je reçoive à l'avance une copie de l'avis juridique touchant mon projet de loi afin que je puisse réfuter les arguments présentés par le légiste.

Je vous rappelle, monsieur, que le service de la Chambre des communes m'a aidé à rédiger ce projet de loi, que le Parlement en a déjà été saisi une fois, qu'il figure aux *Feuilleton* depuis déjà sept ou huit ans et que des arguments de ce genre n'ont jamais été soulevés auparavant.

Si cela vous convient, monsieur, j'aimerais recevoir une copie de l'avis juridique qui vient d'être donné. Je me souviens d'un élément auquel je vais réagir immédiatement. Toutefois, j'aimerais avoir la possibilité de présenter plus tard des contre-arguments par écrit ou en personne devant le Comité. Voilà mon rappel au Règlement.

Le président: Monsieur Benjamin, je vous signale d'abord qu'en vertu des nouvelles procédures adoptées par la Chambre dans le cadre de la réforme, vous devez soumettre au bureau des affaires émanant des députés vos projets de loi qui seront examinés par M. Beaupré et d'autres. Je me permets de vous dire que M. Beaupré est l'un des rédacteurs de loi les plus expérimentés au Canada et probablement le meilleur. Il enseigne . . .

M. Benjamin: Je ne conteste pas cela.

Le président: Je le mentionne pour illustrer sa compétence. Nous ne voulons pas aborder maintenant la question de savoir quel avis les légistes ont pu vous donner à d'autres moments.

Vous êtes ici aujourd'hui pour essayer de nous convaincre que votre projet de loi devrait faire l'objet d'un vote. Vous avez cinq minutes pour présenter vos arguments et nous vous poserons des questions pendant environ dix minutes et nous espérons que vous réussirez pendant ce temps à nous convaincre. Cependant, nous ne vous ferons pas part de notre décision maintenant.

M. Benjamin: Avant que vous ne partiez le compteur, j'aimerais invoquer à nouveau le Règlement. Le personnel de mon bureau a peut-être mal compris, mais lorsque nous avons reçu l'invitation à comparaître, nous avons cru comprendre que nous aurions quinze minutes pour présenter nos arguments et qu'il y aurait ensuite une période de questions qui durerait le temps nécessaire.

Le président: Non, ce n'est pas exact, monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Enfin, je vais essayer d'être aussi bref que possible mais si je devais prendre une ou deux minutes de plus, j'espère pouvoir compter sur l'indulgence du président.

Le président: Vous constaterez que le président est très généreux.

M. Benjamin: Je le sais, monsieur. Je le sais.

Monsieur le président, honorables collègues et membres du personnel, je suis ici pour démontrer que mon projet de loi satisfait aux neuf critères énumérés dans le rapport de la Chambre paru dans les procès-verbaux du 23 mai.

[Texte]

May I say first, sir, on the point about the term "unclear", just expressed by legal counsel about—unclear about Canada's territorial waters—"territorial waters" means the 12-mile limit. There are fishing and environment waters which go up to 200 miles, but territorial coastal waters are in there for exactly that reason and, as I understand, are law regarding our national waters.

Now, Mr. Chairman, under criterion 1, I think we comply because the bill is neither trivial nor insignificant. It is of national interest. It is not just local, and it no doubt is contentious. I doubt it is non-controversial, but I think we meet criterion 1 one quite well.

Criteria 2 and 3, "The bill must not discriminate against a particular region of the country", obviously it includes the entire country, plus its territorial waters. So the bill, if it were to become law, treats the entire nation the same, and it does not discriminate in favour of or against, in any way, any particular region.

The next criterion about electoral boundaries obviously has no bearing on that whatsoever.

There is the criterion which reads:

The bill should not require obvious amendment because it is substantially redundant with the law . . .

Well, there is no law I am aware of at the moment, other than Canada's agreement to the Non-Nuclear Proliferation Treaty. As far as I am aware, there is no specific statute. Amendments may be required to the bill, but that is neither my business at this point, nor this committee's. That is the business of the House of Commons, and should the bill get referred to a standing committee of the House, or a legislative committee; it becomes their business as to amendments that may be required or may be accepted. So I think that is irrelevant in terms of whether or not the bill requires amendment.

• 1610

The present status of the bill, if you will recall, sir, under item 17 on page 32 of the *Order Paper* as of yesterday . . . the bill is there resuming debate from March 18 of last year, and an amendment has been moved by Mr. Gauthier and seconded by Mr. Baker that the bill be not now read a second time, the order be discharged, but that the subject matter thereof be referred to the Standing Committee on External Affairs and International Trade.

Now, I do not know if this committee on private members' bills has run into this yet or not, but that is the present status of the bill on the *Order Paper*. So in terms of votes, there would have to be one, maybe two, depending on what happened to the amendment.

Number five criterion says that it should not already be on the government's legislative agenda; obviously, it is not. We comply.

[Traduction]

Puis-je dire d'abord, monsieur le président, en ce qui concerne le terme «imprécis» que vient d'utiliser le légiste, que l'expression «eaux territoriales» désigne la limite de 12 milles. La zone de pêche et de protection de l'environnement s'étend jusqu'à 200 milles mais les eaux côtières territoriales sont mentionnées pour cette raison bien précise et, si j'ai bien compris, se retrouvent dans la loi sur nos eaux nationales.

Monsieur le président, je crois que nous satisfaisons au critère 1 puisque le projet de loi n'est ni futile ni insignifiant. Il est d'intérêt national. Il n'est pas uniquement d'intérêt local et il est évidemment controversé, mais j'estime que nous satisfaisons très bien au critère 1.

Pour ce qui est des critères 2 et 3, «les projets de loi ou les motions qui semblent susciter de la discrimination pour ou contre une région donnée», le projet de loi inclut évidemment le pays tout entier et ses eaux territoriales. Si le projet de loi était promulgué, il traiterait le pays tout entier de la même façon et ne susciterait aucune discrimination pour ou contre une région donnée.

Le prochain critère, qui traite des limites des circonscriptions électorales, n'est évidemment pas pertinent.

Il y a un critère qui prévoit:

Le projet de loi ne devrait pas exiger de modification évidente parce qu'il reprend en substance la loi déjà en vigueur . . .

À ma connaissance, il n'y a aucune loi qui traite de ce sujet si ce n'est l'accord du Canada au traité de non-prolifération nucléaire. À ma connaissance, il n'existe aucune loi précise sur cette question. Il faudra peut-être apporter des amendements au projet de loi mais, pour l'instant, cela ne dépend ni de moi ni du Comité. Cela est du ressort de la Chambre des communes et si le projet de loi devait être renvoyé à un comité permanent ou à un comité législatif, il leur appartiendra de proposer et de faire accepter les amendements qui s'imposent. Je suis donc d'avis que la nécessité d'amender le projet de loi n'est pas pertinente ici.

Je vous rappelle, monsieur, que le *Feuilleton* d'hier indique au numéro 17, page 32, qu'il y a reprise du débat du 18 mars 1985 sur le projet de loi et que M. Gauthier, appuyé par M. Baker, propose un amendement pour que le projet de loi ne soit pas lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit déféré au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieure.

Je ne sais pas si le Comité des affaires émanant des députés a déjà été saisi de pareils cas, mais voilà à quelle étape en est rendu le projet de loi d'après le *Feuilleton*. Il faudrait donc qu'il y ait un sinon deux votes, selon que l'amendement est adopté ou rejeté.

Le cinquième critère prévoit que le projet de loi ne devrait pas déjà faire partie du programme législatif du gouvernement; ce n'est évidemment pas le cas. Nous satisfaisons donc à ce critère.

[Text]

The number of times the topic has appeared in the House may be an issue. Again, Mr. Chairman, except for some questions in Question Period—I think a couple or three statements over the past several years—it has not been a topic that has appeared with any great frequency, even though it has been raised in other ways.

I should say, sir, that the committee may feel I have been lucky in the draw, too. I got lucky last year because I was in the top 40, and the only reason I got on it last year was because about 20 members ahead of me were not available to debate their bills, or chose not to, which was the only reason I got on in March of last year. So I had a turn on it once out of eight times.

But to return to the point about this being eligible to be a votable motion, clearly the previous debate of one hour on such a matter as this, which affects all of us and the rest of the world—the one hour that has already been held in March of last year—is not too much, by any stretch of the imagination.

Certainly the bill, under the next criterion, is not partisan in its language. It makes no mention of the government or any political party. It presents simply and clearly the issue of Canada declaring itself a nuclear-weapons-free zone.

The next criterion is that bills cannot be unconstitutional or against the Charter of Rights and Freedoms. Well, I can find nowhere that this would be unconstitutional if the Parliament of Canada and the government thereof were to declare, either by resolution or by a statute, Canada to be a nuclear-weapons-free zone; nor how, by any stretch of the imagination, that could be unconstitutional or against the Charter of Rights and Freedoms.

Next, “cannot infringe upon legislative authority”. Obviously, legislatures have no authority on this because it is a jurisdiction that lies only within that of the Parliament of Canada and the national government. It does not lie within the jurisdiction of provinces or municipalities, and therefore does not infringe upon their authority, even though 79 municipalities and one provincial legislature have already passed resolutions declaring themselves as nuclear-weapons-free zones.

Another criterion is “should not impede or are contrary to normal federal or provincial relations or international relations”. I fail to see where there would be any impediment to federal-provincial relations, but there is the question about whether or not this would impede international relations and international obligations, treaties which Canada may have.

I point out, sir, that it cannot be an impediment to international relations since, for example, four other nations who are members of treaty organizations—three in NATO, one in ANZUS and SEATO—have already declared themselves nuclear-weapons-free zones. This has not impeded international relations as between them and Canada, or between them and NATO, ANZUS and SEATO. So I submit, sir, this bill

[Translation]

Certains argueront peut-être que la Chambre aura déjà été saisie à plusieurs reprises de cette question. Là encore, monsieur le président, sauf pour quelques questions pendant la période des questions et deux ou trois déclarations au fil des ans, ce sujet n'a pas été soulevé très fréquemment même s'il a été abordé de façon indirecte à quelques reprises.

Je dois dire, monsieur, que le Comité jugera peut-être que j'ai été favorisé par le sort. J'ai été chanceux l'an dernier, parce que je me trouvais parmi les 40 premiers inscrits mais si j'ai pu présenter mon projet de loi l'an dernier c'est seulement parce que les 20 députés qui me précédaient n'étaient pas disponibles pour débattre de leur projet de loi ou ont décidé de ne pas le faire. Voilà pourquoi j'ai pu passer en mars l'an dernier. Mon tour est donc venu une fois sur huit.

J'aimerais maintenant revenir au projet de loi pouvant être choisi pour faire l'objet d'un vote; de toute évidence, il est loin d'être excessif d'accorder un débat d'une heure, qui a déjà eu lieu en mars de l'an dernier, à une question aussi importante que celle-ci, qui nous touche tous ainsi que le reste du monde.

Pour ce qui est du prochain critère, le projet de loi n'est pas rédigé en termes partisans. Il ne fait aucune mention du gouvernement ou d'un parti politique. Il dit tout simplement et très clairement que le Canada devrait se déclarer zone sans armes nucléaires.

Le prochain critère veut que les projets de loi soient écartés s'ils sont anti-constitutionnels ou s'ils violent la Charte canadienne des droits et libertés. Je ne vois pas comment ce projet de loi pourrait être anti-constitutionnel si le Parlement du Canada et le gouvernement déclaraient, par résolution ou par loi, que le Canada est une zone sans armes nucléaires. Je ne vois pas comment cela pourrait être anti-constitutionnel ou contraire à la Charte des droits et libertés.

Il est ensuite question de projets de loi qui «empiètent sur le pouvoir législatif». De toute évidence, les assemblées législatives n'ont aucun pouvoir puisqu'il s'agit d'un domaine de compétence fédérale. Ce projet de loi ne touche pas la compétence des provinces et des municipalités et n'empiète donc pas sur leurs pouvoirs législatifs même si 79 municipalités et une assemblée législative provinciale ont déjà adopté des résolutions pour se déclarer zones dénucléarisées.

Ce même critère dit que les projets de loi doivent être écartés «s'ils font obstacle aux relations fédérales-provinciales ou internationales normales ou y sont contraires». Je ne vois pas comment ce projet de loi pourrait faire obstacle aux relations fédérales-provinciales mais il y a un doute quant à savoir s'il ferait obstacle aux relations internationales ou aux obligations internationales découlant de traités signés par le Canada.

Je vous signale, monsieur, qu'il ne peut faire obstacle aux relations internationales puisque, par exemple, quatre autres pays membres d'organisations de traité—trois de l'OTAN et un de qui est membre de l'ANZUS et de l'OTASE—se sont déjà déclarés zones dénucléarisées. Cela n'a nullement nui à leurs relations internationales avec le Canada, ni avec l'OTAN, les pays signataires du traité de défense Australie—

[Texte]

does not impinge upon the last criterion as laid down and adopted by Parliament.

• 1615

I would like to submit, sir, finally, that I would respectfully request and urge this committee to agree this bill is worthy of five hours of debate and voting. In light of what is already on the *Order Paper*, it could require two votes. I hope, sir, this will persuade you and your colleagues to accept this as a votable piece of private member's legislation.

The Chairman: Thank you, Mr. Benjamin. Mr. Ouellet.

M. Ouellet: Merci, monsieur le président.

Je voudrais demander à M. Benjamin pourquoi il n'a pas soumis un nouveau projet de loi avec sensiblement le même libellé, peut-être après avoir consulté le service juridique de la Chambre, afin de régler ce point obscur qui a été porté à notre attention par notre conseiller juridique, un nouveau projet de loi, dis-je, qui aurait surtout eu pour effet d'enlever cet amendement. Si M. Benjamin était arrivé avec un nouveau projet de loi, on ne serait pas dans cette situation. Si nous recommandions le vote sur ce projet de loi, il faudrait tenir deux votes au lieu d'un. Si on est en faveur du projet de loi, il faut d'abord voter contre la motion, puisque la motion veut que le projet de loi ne soit pas lu une deuxième fois mais déferé à un comité, et ensuite voter pour la motion originale.

Ce projet me semble avoir du plomb dans l'aile dès le départ. Je suis un peu étonné, parce qu'il me semble qu'on avait envoyé des avis à tous les députés qui avaient des projets de loi qui dataient d'un certain temps pour leur demander de se donner la peine de les réviser en tenant compte des critères que nous avions émis. Je suis étonné que M. Benjamin n'ait pas profité de cet avis que nous lui avons donné il y a déjà quelques semaines et qu'il n'ait pas reformulé son projet de loi de façon à ce qu'il ne soit pas vicié à la base même, avec l'amendement présenté par M. Gauthier et appuyé par M. Baker. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I am not sure what strange matter or whatever it is Mr. Ouellet is referring to. All I can say is I got notice of this the day before yesterday. Before, during and after the debate on this bill, in all the years it has been on the *Order Paper*, there has been no contrary legal advice. I had no reason to believe, as a result of the number of years it has been on the *Order Paper*, there was anything legally improper about the bill.

Now there may well be, but I have had no prior advice to this effect, even though I had legal advice in the drafting of it. I should say also, Mr. Chairman, that I have been waiting for one of them for almost two years now. I am trying to get two bills drafted, one on the Chinese head tax, and another one

[Traduction]

Nouvelle-Zélande—États-Unis ou les pays membres de l'OTASE. Donc, je prétends que ce projet de loi respecte pleinement le dernier critère, tel qu'il a été établi et adopté par le Parlement.

Pour terminer, je me permets d'émettre l'opinion—opinion que je demande aux membres du Comité de bien vouloir accepter—que ce projet de loi est digne d'un débat de cinq heures, qui serait suivi du vote. Étant donné ce qui figure déjà au *Feuilleton*, il faudrait peut-être deux votes. J'espère que mes arguments vous auront convaincus, vous et vos collègues, d'accepter que ce projet de loi d'initiative parlementaire fasse l'objet d'un vote à la Chambre.

Le président: Merci, monsieur Benjamin. Monsieur Ouellet, vous avez la parole.

Mr. Ouellet: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to ask Mr. Benjamin why he did not table a new bill with more or less the same wording, perhaps after having consulted the House of Commons Legal Services in order to deal with that rather obscure point brought to our attention by our legal counsel, as a new bill would have had the effect of removing this amendment. If Mr. Benjamin had tabled a new bill, we would not now be in this situation. If we were to recommend that this bill be a voteable item, two votes, rather than one, would be required. If we are in favour of the bill, we will in have to vote against the motion—as to the motion requests that the bill not go to a second reading, but rather, be referred to a committee—and then vote in favour of the original motion.

It seems to me this bill is getting off on the wrong foot. Also, I am a little bit surprised by all this, as I was under the impression that we had sent notices to all MPs whose bills went back a couple of years asking them to take the time to revise those bills, in the light of the criteria we had set. So, I am quite surprised that Mr. Benjamin did not follow the recommendation given in the notice we sent out a few weeks ago and that he did not consider it appropriate to redraft his bill so that it would not be fundamentally invalid, given the amendment put forward by Mr. Gauthier and seconded by Mr. Baker. Why did he not do this?

M. Benjamin: Monsieur le président, je ne suis pas sûr de comprendre exactement à quoi M. Ouellet fait allusion. Tout ce que je peux lui répondre, c'est que j'ai reçu un avis à ce sujet avant hier seulement. Jamais—ni avant, ni pendant, ni après le débat sur ce projet de loi, ni depuis toutes les années qu'il est inscrit au *Feuilleton*—je n'ai reçu d'avis juridiques contraires. Ainsi je n'avais pas de raison de croire que ce projet de loi était impropre à certains points de vue à cause du nombre d'années pendant lesquelles il était inscrit au *Feuilleton*.

Cependant, il est possible qu'il le soit, bien qu'aucun juriste ne me l'ait jamais dit, et je peux vous dire que j'en ai consulté au moment de rédiger ce projet de loi. Il convient également de vous faire remarquer, monsieur le président, que j'attends, depuis presque deux ans, qu'un de mes projets de loi arrive à

[Text]

under the Bankruptcy Act. I am still waiting for the legal drafters.

So even if I would have known ahead of time, I would not have been optimistic about how quick I could have had something else redrafted in my bill. It was transferred to the *Order Paper* in each new session. There were no complaints, and the Speaker accepted it as being in order. There were no complaints during the debate before. I had no cause to believe it would be suspect in this manner.

• 1620

M. Ouellet: Le paragraphe 2 de l'article 3 du projet de loi concerne les peines qui peuvent être imposées aux personnes, aux sociétés ou même aux organismes gouvernementaux qui iraient à l'encontre de cette loi. Il y a un vieil adage qui dit: *The Crown can do no wrong*. Comment pouvez-vous imposer une pénalité de 100,000\$ au gouvernement qui a décidé d'entreposer ou de transporter des ogives nucléaires par l'entremise du ministère de la Défense nationale sur son territoire? Comment pouvez-vous penser mettre en prison des gens du ministère de la Défense nationale? Cela me semble un peu utopique. Je comprends que l'article 5 dit:

La présente loi lie la Couronne.

Cependant, n'y a-t-il pas là une contradiction de base dans le projet de loi? J'aimerais avoir une explication.

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, I thought we were under the stricture here that we are not debating the merits of the bill or the contents of it. We are debating whether or not it meets the criteria laid down. However, to answer my honourable friend, maybe my bill breaks new ground, but read subclause 3.(2) in relation to subclause 3.(1) which says:

No person, government agency or association of any nature whatsoever shall develop, test, manufacture, import, transport, or store any nuclear weapons

This law on the books would mean that if any government, Cabinet Minister, Crown agency, or department were to do that, they would be subject to the same rules as anybody else. If that is breaking new ground, I make no apologies. In other words, the government would find itself fined through the courts, but I think that departs completely from the meeting of the criteria. I submit on all nine points, we meet the criteria.

Sir, may I remind you and my colleagues that under the Nuclear Non-Proliferation Treaty, Canada has already agreed that we would not receive the transfer of any nuclear weapons whatsoever, or other nuclear explosive devices, or of control over such weapons or devices, directly or indirectly.

We have agreed not to manufacture or otherwise acquire nuclear weapons or other explosive devices; not to seek or receive any assistance in the manufacture of nuclear weapons,

[Translation]

cette étape-ci. De plus, j'essaie de faire rédiger deux autres projets de loi, dont un concerne l'impôt sur la personne, comme celui qui frappait les Chinois immigrés au Canada et l'autre concerne la Loi sur la faillite. J'attends encore de trouver des juristes pour les rédiger.

Donc, même si j'avais su à l'avance, je n'aurait pas été très optimiste quant à la rapidité avec laquelle j'aurais pu reformuler mon projet de loi. Il a été réinscrit au *Feuilleton* au début de chaque nouvelle session. D'ailleurs, il n'y a jamais eu de plaintes, et le président de la Chambre l'a toujours considéré comme étant admissible. Il n'y a pas eu non plus de plaintes pendant le débat qui a eu lieu auparavant. Donc, je n'avais pas de raison de croire qu'il y aurait des problèmes comme ceux que vous soulevez.

Mr. Ouellet: Sub-section 3(2) of this bill sets fines for people, corporations or even government agencies who violate the bill. There is an old saying which goes "the Crown can do no wrong". Therefore, I wonder how you can demand a \$100,000 fine of a government who would order its Department of National Defence to stockpile or transport nuclear warheads on Canadian soil? How can you even think of jailing employees of the Department of National Defence? This seems to me to be somewhat utopian in spite of the fact that Sections 5 states:

this act binds the Crown.

However, does this not reveal a basic contradiction in the bill? I would like an explanation.

M. Benjamin: Monsieur le président, il me semble que le Règlement nous oblige, non pas à discuter du fond ou du contenu du projet de loi, mais plutôt à décider s'il respecte les critères fixés par le Comité. Peut-être ce projet de loi est-il novateur, mais je demanderais à mon collègue de lire le paragraphe 3.(2) dans le contexte du paragraphe précédent, et je cite:

Il est interdit aux particuliers, sociétés, organismes gouvernementaux ou associations de tout genre de mettre au point, essayer, fabriquer, importer, transporter ou entreposer au Canada . . . des armes nucléaires . . .

Si ce projet de loi était adopté, tout coupable, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'un ministre, d'un organisme de la Couronne, ou d'un Ministère, seraient soumis au même règlement. Si un tel projet de loi fait époque, je n'ai pas à m'en excuser. Certes, les tribunaux imposeraient une amende au gouvernement, mais j'estime que cela n'a rien à voir avec les neuf critères, que le projet de loi respecte en tout point.

Permettez-moi de vous rappeler qu'aux termes du traité de non-prolifération nucléaire, le Canada s'est déjà engagé à ne pas permettre sur son territoire les armes ou engins nucléaires de tout genre, et qu'il refuse d'assumer le contrôle de ces armes et engins, directement ou indirectement.

En vertu de ce traité, dont le Canada est signataire, nous nous sommes engagés à ne pas fabriquer ni nous porter acquéreur d'armes ou d'engins nucléaires et nous renonçons à

[Texte]

or other nuclear explosive devices. Canada is a signatory to that treaty. All I am doing here is putting into law what we have already agreed to under the Nuclear Non-Proliferation Treaty.

The Chairman: Thank you, Mr. Benjamin. You are quite right in observing that we are here to discuss the criteria, but as you can see from your latest submission it is very difficult sometimes to keep the substance and the criteria apart, but we always warn our witnesses that this is our objective. We do not always reach it.

Mr. Benjamin: I know. I am enjoying this.

M. Ouellet: M. Benjamin s'est-il assuré que son projet de loi ne va aucunement à l'encontre des engagements qui viennent d'être renouvelés par le Canada dans le cadre de la reconduction de l'entente sur NORAD?

Mr. Benjamin: Canada is bound as a signatory under the Nuclear Non-Proliferation Treaty, and that applies to NORAD or NATO, or to any bilateral agreement. If we are to live up to an international agreement under the United Nations, we must enact laws which require the sovereign nation of Canada to live up to what we have already agreed to under an international treaty. That is another, probably primary reason, for me to submit this legislation.

Mme Bourgault: Y a-t-il un autre pays au monde qui a une loi semblable à celle-ci?

• 1625

Mr. Benjamin: Yes, of course New Zealand has that. They are not a member of NATO, but they are a member of ANZUS and SEATO. Iceland, Greece, Norway, and Denmark, four members of NATO, already have such a provision.

Mme Bourgault: On dit qu'un projet de loi ne doit pas aller à l'encontre des droits de la personne. À la troisième phrase de votre article 3, il est question de «mettre au point», de «fabriquer». Si j'étais une scientifique et que je faisais de la recherche, est-ce que cela voudrait dire que je ne pourrais pas exporter ma technologie dans un pays qui veut des armes nucléaires? J'ai l'impression qu'on enlèverait aux scientifiques canadiens la possibilité de faire de la création. Des armes nucléaires, cela se pense, cela se décide chez les scientifiques. Automatiquement, on leur dirait: Vous n'avez plus le droit de penser, vous n'avez plus le droit de . . .

Mr. Blaikie: On a point of order, Mr. Chairman. This is clearly debating the merits of the bill. It has nothing to do with whether it meets the criteria.

Mr. Benjamin: That is all right. I do not mind.

The Chairman: Do you have any further questions for the witness? I thank you very much, Mr. Benjamin. You are now on parole.

Mr. Benjamin: My pleasure. I hope my case is overwhelming. I appreciate your time and attention.

[Traduction]

solliciter des conseils, ou à en accueillir, dans le but de fabriquer de telles armes ou engins. Ce projet de loi ne fait qu'entériner des principes que le Canada applique déjà aux termes du traité de non-prolifération nucléaire.

Le président: Merci, monsieur Benjamin. Vous avez tout à fait raison de dire que nous sommes là pour discuter des critères, mais, comme vous avez pu le constater de première main, il est parfois difficile de distinguer entre le fond d'un projet de loi et les critères. Enfin, nous tenons à souligner aux témoins que c'est là notre objectif, même si nous ne l'atteignons pas toujours.

M. Benjamin: Je le sais, et je trouve cela très intéressant.

Mr. Ouellet: Has Mr. Benjamin checked to see if his bill respects the undertaking taken by Canada by virtue of the renewal of the NORAD agreement?

M. Benjamin: Le Canada est signataire du traité de la non-prolifération nucléaire, et ce traité à prépondérance sur le NORAD, l'OTAN et les accords bilatéraux. Si le Canada veut respecter cet accord international signé sous les auspices des Nations unies, il doit adopter des lois qui exigent de la nation souveraine qu'est le Canada de respecter les engagements pris aux termes de ce traité international. C'est d'ailleurs une autre raison, et peut-être la principale, pour laquelle je présente ce projet de loi.

Mrs. Bourgault: Is there similar legislation in other countries?

M. Benjamin: Bien sûr, il existe une loi semblable en Nouvelle-Zélande, qui n'est pas membre de l'OTAN, mais plutôt de l'ANZUS et de l'OTASE. En outre, l'Islande, la Grèce, la Norvège et le Danemark, tous membres de l'OTAN, ont déjà pris une mesure de ce genre.

Madame Bourgault: It is said that a bill should not violate individual rights. However, on the third line of section 3, you use the words "develop" and "manufacture" nuclear weapons. If I were a scientist doing research, would that mean that I could not export technology to countries who wished to acquire nuclear weapons? I have the feeling that the creativity of Canadian scientists would be stifled. The scientific community conceives and develops nuclear weapons and this bill would reduce their freedom of thought and their rights.

M. Blaikie: Un rappel au Règlement, monsieur le président. Manifestement, ces échanges concernent le fond du projet de loi et n'ont rien à voir avec les critères.

M. Benjamin: Ça ne me dérange pas.

Le président: Voulez-vous poser d'autres questions au témoin? Merci beaucoup, M. Benjamin. Vous êtes maintenant libéré sous caution.

M. Benjamin: Tout le plaisir est pour moi. Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention et j'espère que mon plaidoyer vous a tous convaincus.

[Text]

The Chairman: Your case is suspended. My knees are buckling with the weight.

Mr. Benjamin: That is a large buckle.

The Chairman: You drive a hard bargain, Ben.

Mr. Benjamin: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Our next witness is Mr. John Parry. The motion is M-36.

Mr. Parry, were you here when Mr. Beaupré read the legal opinion of your motion?

Mr. Parry: No, Mr. Chairman, I was not here. I would appreciate the re-reading of it.

The Chairman: Mr. Beaupré, please read your views on M-36.

Mr. Parry: On a point of clarification, Mr. Chairman, is it the standard practice of the committee to have a legal opinion of each bill read?

The Chairman: Yes, Mr. Parry. It is for the benefit of the member. When we were setting up our criteria and procedures we thought we should take each bill and motion and put it through a process that would ensure that the motion or bill is legal, that it is procedurally correct, and that it is constitutionally correct. This was done so that if the bill or motion is chosen for debate, it will not be struck down for being illegal, being improper procedurally, or being unconstitutional. We did that so that once the bill or motion is chosen for debate, the debate can continue without that sort of cloud over its head. It is for your protection. It is no procedural thing as far as we are concerned.

Mr. Parry: Thank you very much, Mr. Chairman.

Mr. Blaikie: While we are speaking of process, unless my memory is faulty on this, in the last go-round we often had the legal opinions of bills given to the committee, but not necessarily as members came forward. If we are going to do it this way, I think the suggestion made by Mr. Benjamin is in order, particularly when the legal opinion is that there is something... If all members are going to hear is that everything is okay and that there is no problem, it is not going to really matter. It is neither here nor there for Mr. Parry in this case, but it was important in the case of Mr. Benjamin.

• 1630

I think if we are going to do so, we have the choice of either hearing this kind of evidence among ourselves or, if we are going to present it when members come forward, then I think we owe it to them to have some kind of advance notice that a contrary legal opinion is going to be given. Then they can at least have some opportunity to respond to it and prepare to respond to it.

[Translation]

Le président: L'affaire est reportée. Je croule sous le poids des arguments massues.

M. Benjamin: C'est en effet un lourd fardeau.

Le président: Vous êtes sans merci, M. Benjamin.

M. Benjamin: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Nous accueillons maintenant M. John Parry, qui va nous parler de la motion portant le numéro de référence M-13.

Monsieur Parry, étiez-vous présent lorsque M. Beaupré s'est prononcé sur la recevabilité de votre motion?

M. Parry: Non, monsieur le président, je n'étais pas présent et j'aimerais donc réentendre ses conclusions.

Le président: M. Beaupré, voulez-vous lire votre opinion au sujet de M-36?

M. Parry: En guise d'éclaircissement, monsieur le président, j'aimerais savoir si le Comité demande à son conseiller juridique de présenter son opinion sur chacun des projets de loi?

Le président: Oui, M. Parry. Cela permet de protéger l'auteur du projet de loi ou de la motion. Lorsque nous avons élaboré nos critères et notre mode de fonctionnement, nous avons décidé qu'il fallait prendre des mesures pour s'assurer que tous les projets de loi et motions retenus sont recevables, sur les plans du droit, de la procédure et de la Constitution. Ainsi, nous avons l'assurance que les projets de loi et motions qui font l'objet d'un débat sont recevables, présentés dans les règles et constitutionnels. Nous avons donc éliminé ces menaces qui pèsent sur les projets de loi et motions, ce qui permet au débat de se dérouler dans des conditions plus favorables. Si nous procédons ainsi, c'est uniquement parce que nous voulons nous protéger, et non pas parce que nous voulons vous rendre la vie difficile.

M. Parry: Merci beaucoup, monsieur le président.

M. Blaikie: Étant donné que nous sommes en train de discuter de procédures, sauf erreur, pendant la dernière réunion, le conseiller juridique a exposé son point de vue sur chacun des projets de loi et motions, mais pas nécessairement au fur et à mesure que chaque témoin a comparu. Si nous comptons procéder ainsi, je crois que la proposition de M. Benjamin est excellente, surtout lorsque le conseiller juridique estime que... Si on nous informe tout simplement que tout va bien et qu'il n'y a aucun problème, peu importe. Cette pratique n'a aucune incidence sur l'affaire soulevée par M. Parry, mais elle avait des répercussions importantes sur la question présentée par M. Benjamin.

Nous pouvons soit discuter entre nous de l'avis du conseiller juridique, soit demander au conseiller d'exposer son point de vue à chacun des témoins à tour de rôle, auquel cas il faudrait prévenir les témoins qui devront répondre à un avis défavorable, pour qu'ils puissent se préparer.

[Texte]

The Chairman: Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: May I ask the Chair to read the paragraph of the letter sent to all members that deals precisely with these questions, namely that they should review whatever legislation they have in the pipeline to reassure themselves that their bill was okay? I think we wrote to all members, including Mr. Benjamin, to indicate that our committee felt we wanted to have legislation that is not faulty and that we acknowledge there have been a lot of bills submitted for a long period of time. I would like to find this section of the letter and then repeat it. I appreciate the difficulty Mr. Benjamin is in. But on the other hand, I think our legal adviser is in a difficult position, too, because he was not informed long ago that he would have to give his view on the bill.

The Chairman: No, he had two days. It is due on Tuesday, and here it is Thursday.

Mr. Ouellet: So I submit that Mr. Benjamin, if he read the letter he received from our chairman, has had a longer notification than even our legal adviser had, because he did not know two days ago which bills were going to be lucky in the draw.

Mr. Blaikie: Just on this point, Mr. Benjamin is no longer a witness and he is not on the committee, so he cannot say anything, which must be driving him crazy.

I think the question then becomes a question of the extent to which the Legal Counsel Branch of the House of Commons is informed of the new regime with respect to private members. I think the appropriate issue is whether Mr. Benjamin, if he had gone back to the Law Branch and asked whether there was anything wrong with the bill, might have had the same answer he has had for the last eight years, namely that there is nothing wrong with it.

The Chairman: If I may, I think the whole matter is going to be overcome as we proceed. Mr. Benjamin's bill was first drafted in 1983, as I recall, and our legal adviser and counsel had 48 hours in order to go through 10 motions and bills to see that they met the criteria. If you go back to our second report, which was published in *Votes and Proceedings*, one section says:

It was agreed that these criteria for selection should be made known to all Members of Parliament as soon as possible so that they could be assured of an equitable process and so that they might take such guidelines into consideration as they plan to introduce future items of private member's business.

As we go through the process down the road, as you know, we took what was currently on the *Order Paper* and in the hopper and threw it back in the hopper and drew from that. So we have bills in there that have been around for a lot of years, some of them seven, eight or ten years. Now, as we go forward into this new session, your bills and motions will come into our Private Member's Office. They will be vetted through the procedure to see that they are procedurally, legally and constitutionally correct. Then when they come to us, they can proceed as a votable item without being struck down because

[Traduction]

Le président: Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Le président pourrait-il lire le paragraphe de la lettre transmise à tous les députés, dans lequel on leur demande de s'assurer que tous les projets de loi, quel que soit leur stade d'avancement, sont en règle? Il me semble que nous avons écrit à tous les députés, y compris M. Benjamin, et que nous avons insisté sur la nécessité de présenter des projets de loi en bonne et due forme, compte tenu du fait que certains projets de loi ont été présentés à plusieurs reprises. J'aimerais bien retrouver le paragraphe en question. En revanche, j'admets que M. Benjamin se trouve dans une position difficile, de même que notre conseiller juridique, à qui on a demandé tout récemment de se prononcer sur le projet de loi.

Le président: Non, il a eu deux jours. Il a été prévenu mardi, et nous sommes jeudi.

M. Ouellet: C'est donc dire que M. Benjamin, à supposer qu'il ait lu la lettre que lui a envoyée le président, a bénéficié d'un préavis plus long que celui accordé à notre conseiller juridique, qui ne savait pas il y a deux jours quels projets de loi seraient tirés au hasard.

M. Blaikie: Monsieur le président, M. Benjamin a terminé sa déposition et il n'est pas membre du Comité, ce qui signifie qu'il doit rester muet, ce qui doit le rendre fou.

On peut alors se demander dans quelle mesure le Bureau du conseiller parlementaire est au fait du nouveau régime applicable aux députés. Je crois que si M. Benjamin avait demandé au Bureau du conseiller parlementaire de se prononcer sur ce projet de loi, il aurait fort probablement obtenu la même réponse qu'on lui donne depuis huit ans, c'est-à-dire que le projet de loi est dans les régles.

Le président: Je crois que ce problème va se régler de lui-même. Si ma mémoire est bonne, M. Benjamin a rédigé son projet de loi en 1983, tandis que le conseiller juridique a dû s'assurer que les 10 motions et projets de loi respectent les critères et il n'a eu que 48 heures pour le faire. Dans le deuxième rapport, publié dans les procès-verbaux et témoignages, on peut lire ce qui suit:

Il a été entendu que les députés seront mis au fait aussitôt que possible des critères de sélection afin qu'ils puissent se prévaloir du processus de façon équitable et qu'ils puissent tenir compte de ces critères lorsqu'ils se prépareront à soumettre d'autres questions au Comité.

Comme vous le savez, nous avons mis les questions inscrites au feuillet dans un chapeau, et nous avons fait un tirage. Or, certains projets de loi dans le chapeau ont été déposés il y a déjà belle lurette, certains d'entre eux il y a sept, huit ou dix ans. Au fur et à mesure que la session se déroulera, les projets de loi et motions seront transmis au Bureau des affaires émanant des députés. Ils y feront l'objet d'un examen visant à garantir leur validité sur les plans de la procédure, du droit et de la Constitution. Lorsque ces questions nous seront soumises, nous pouvons ensuite supposer qu'elles peuvent être mises aux

[Text]

of some flaw. This is why we put the criteria in place initially, for your benefit primarily.

Now, as I came in today, we are going to discuss it—and I will just tell you this—after we are finished hearing Mr. Parry and Dr. Mitges. We are going to discuss putting our first, second and third report together in a brochure in both languages to give out to all members. During the summer you can go ahead and draft new bills and motions. I hope we will not run into this sort of thing in the future.

• 1635

Mr. Benjamin: Mr. Chairman, with your indulgence... I appreciate the difficulty of the legal department. We are in a new regime. I hope it is appreciated the private members' pills—some of which have been on the *Order Paper* for years—had legal assistance in drafting.

The Chairman: Yes.

Mr. Benjamin: The fact Mr. Speaker accepted them as not being improper, and the fact there were no legal pronouncements made against them up to this point—I hope it will be taken into account.

The Chairman: Mr. Benjamin, we understand that, but in the past we had legal counsel who looked at the bill. The legal counsel may not have been expert in drafting and may not have appreciated all the nuances of drafting. That is why we have Mr. Beaupré with us now, giving us assistance in this—

Mr. Benjamin: Yes. He is a top-notch lawyer from New Brunswick.

The Chairman: The bill could be legal, but it might have some other flaw in it which might go beyond the view of the legal adviser who looked at your bill. It is no reflection on him or the Speaker. We just honed it a little finer to make it a little more perfect.

Mr. Benjamin: I appreciate that, Mr. Chairman. I hope your committee would take into consideration the role of Parliament and its committees in terms of amending further whether it is legal or otherwise.

The Chairman: By all means. We are not concerned with the substance in that respect.

Mr. Benjamin: Right.

The Chairman: When you refer to, in this case, the boundaries, there is obviously a difference of opinion. When you refer to boundaries, they have to be able to be defined in a way in which they can proceed without being struck down in a process down the road.

That is the purpose of it. It is not to put any constrictions on you whatsoever. It is so you can proceed in a straight line and perhaps get your bill passed.

Mr. Benjamin: You guys are trying to be perfect in the legal process.

[Translation]

voix sans difficulté. Si nous avons fixé ces critères au début, c'est justement pour protéger les députés.

Nous allons en discuter plus longuement après les dépositions de MM. Parry et Mitges. Nous allons discuter de la possibilité de publier dans une seule brochure, qui sera remise à tous les députés, nos premier, deuxième et troisième rapports. Pendant l'été, vous êtes libres de rédiger de nouveaux projets de loi et de nouvelles motions. J'espère que nous pourrions éviter ce genre de problème à l'avenir.

M. Benjamin: Monsieur le président, je comprends les problèmes auxquels fait face le bureau du conseiller juridique par suite de l'introduction de ce nouveau système. Vous vous rendez compte, je l'espère, que les projets de loi présentés par les députés d'arrière-banc, dont certains sont au *Feuilleton* depuis des années, ont été rédigés avec l'aide du conseiller juridique.

Le président: Oui.

M. Benjamin: Le fait que le président de la Chambre les a tenus pour recevables et qu'aucun conseiller juridique ne s'y est opposé sera pris en compte, du moins je l'espère.

Le président: M. Benjamin, nous avons compris, mais par le passé, notre conseiller juridique s'est penché sur les projets de loi. Il n'était peut-être pas rédacteur chevronné et certaines nuances lui ont peut-être échappées, et c'est pourquoi nous avons demandé à M. Beaupré de nous aider.

M. Benjamin: Tant mieux. C'est un avocat du Nouveau-Brunswick, jouissant d'une excellente réputation.

Le président: Le projet de loi pourrait bien être recevable, mais il pourrait néanmoins comporter certaines lacunes qui échappent au conseiller juridique que vous avez consulté. Cela ne compromet en rien votre réputation, ni celle du président de la Chambre. Nous avons tout simplement peaufiné quelque peu le processus.

M. Benjamin: Je comprends cela, monsieur le président. Lorsque viendra le temps de trancher sur la légalité des projets de loi, j'espère que le Comité tiendra compte du rôle que joue le Parlement et ses comités.

Le président: Tout à fait. À cet égard, le fond de la question nous intéresse peu.

M. Benjamin: Exactement.

Le président: En l'occurrence, vous avez parlé de frontière, et les avis sont partagés. Si vous voulez retenir la notion de frontière, il va falloir la définir de façon à ce qu'elle résiste à l'épreuve du temps.

Voilà l'objectif que nous recherchons. Nous ne voulons pas faire subir des contraintes inutiles. Nous voulons plutôt que le tout se fasse en bonne et due forme, ce qui facilitera peut-être l'adoption de votre projet de loi.

M. Benjamin: Je vois que vous essayez d'appliquer la loi à la lettre.

[Texte]

The Chairman: No.

Mr. Benjamin: Lots of laws have been struck down. We go back to draw them again.

The Chairman: I realize that. We want to be as perfect as we can.

Mr. Benjamin: Thank you.

The Chairman: Mr. Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur le président, mon collègue vient de vous donner une copie du document qui a été rendu public le 23 mai dernier. Je pense que cela a été envoyé à tous les députés. Le critère numéro 4 dit très bien qu'on a constaté que le *Feuilleton* contient bon nombre de motions et de projets de loi qui ont été présentés plus tôt au cours de la présente législature et qui sont devenus périmés, totalement ou en partie. On invite les députés à faire preuve de discernement en présentant leurs nouvelles affaires, et on dit qu'on espère que les projets de loi ou les motions qui seront présentés n'exigeront pas de modifications évidentes parce qu'ils reprennent en substance une loi déjà en vigueur, parce qu'ils n'atteignent pas l'objectif poursuivi ou parce qu'ils ont une signification obscure ou sont autrement défectueux dans leur rédaction.

On a fait cela pour dire aux députés qui avaient de vieux projets de loi au *Feuilleton* de les réviser. Peut-être que M. Benjamin a été trop occupé, mais c'est un projet de loi qui date de 1984 et il ne doit pas s'étonner qu'il présente maintenant quelque chose de boiteux. Il aurait dû lire le document. C'est avec le temps qu'on va réussir à discipliner nos collègues. Pour ma part, je crois que cette rigueur juridique que nous voulons avoir dans la rédaction des textes de loi et des motions, est absolument impérative si on veut que ce Comité spécial fasse son travail de façon exemplaire.

The Chairman: Thank you Mr. Ouellet. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: Mr. Chairman, seeing we persist in debating this, I have this to say. If you look carefully at number four of page 2 of our last report . . . I begin by saying those who have been on the committee know I have been as insistent as anyone else on things being done properly. Where we refer to bills that have already been on the *Order Paper*, introduced early into Parliament, we ask members, by virtue of our text here, to check whether or not their bills are outdated in whole or in part. We do not ask them to get a second legal opinion on their bill. The beginning of that paragraph, which says "bills should not require obvious amendment", etc., refers to bills now being drafted. With respect to bills that are already on the *Order Paper*, the only thing we have asked members to do is to check whether or not they are outdated in whole or in part. We did not say that the opinion they got from the legal department six months ago might not be any good, so they should go back and get another one. In fairness to members, we did not give them a clear instruction to go back and get another opinion as to the legality of the drafting of their bill.

[Traduction]

Le président: Non.

M. Benjamin: Nos lois sont souvent cassées, mais le problème est facile à résoudre; il suffit de rédiger une nouvelle loi.

Le président: Je comprends, mais nous voulons nous approcher autant que possible de la perfection.

M. Benjamin: Merci.

Le président: Monsieur Ouellet.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, my colleague just gave you a copy of the document released on May 23 last year, which I believe was sent to all Members of Parliament. At criterion number four, one can indeed read that the Order Paper contains a great number of motions and bills presented earlier during the present Legislature and which have become outdated in whole or in part. Members are invited to use their judgment when raising new business and it is hoped that the bills and motions to be presented later will not require obvious changes, either because they repeat a substantial portion of an act already in force, because they do not reach the stated objective or because their meaning is obscure or their wording is faulty.

This was done so that Members of Parliament who have had bills on the Order Paper for a long time would revise them. Mr. Benjamin is perhaps too busy, but his bill dates back to 1984 and it is not surprising that it is somewhat wobbly. He should have read the document. It will take a certain amount of time for us to bring our colleagues into line. Personally, I feel that if the committee wishes to set an example, it is absolutely essential that we apply these rigid legal standards to the drafting of bills and motions.

Le président: Merci, M. Ouellet. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Monsieur le président, comme ces débats ne semblent pas vouloir prendre fin, je vous rappelle qu'au paragraphe quatre de la page 2 de notre dernier rapport . . . Les membres du Comité savent très bien que j'ai insisté, autant qu'eux, sur l'importance de faire les choses en bonne et due forme. Lorsque nous parlons de projets de loi qui ont déjà paru au *Feuilleton*, qui ont déjà été présentés au Parlement, nous demandons aux membres, en vertu de ce texte, de vérifier si leurs projets de loi sont ou non caducs, entièrement ou en partie. Nous ne leur demandons pas d'obtenir une seconde opinion juridique sur le projet de loi. Le début de ce paragraphe, d'après lequel «les projets de loi ne doivent pas nécessiter d'amendements évidents» etc., porte sur les projets de loi qui sont en voie d'élaboration. En ce qui concerne ceux qui ont déjà paru au *Feuilleton*, nous n'avons demandé aux membres que de vérifier s'ils étaient ou non caducs, entièrement ou en partie. Nous ne leur avons pas dit que l'opinion juridique qu'ils ont reçue il y a six mois n'était peut-être plus valable et qu'il fallait donc en obtenir une nouvelle. En toute justice envers nos membres, nous ne leur avons pas donné d'instructions claires leur demandant d'obtenir une autre opinion sur la légalité du texte de leurs projets de loi.

[Text]

• 1640

The Chairman: This is a good point. When we put together this little brochure on new bills, we will ask the members that if they are going to submit a bill which has already been in the hopper, they go through it again and see that it is [*Inaudible—Editor*].

Mr. Blaikie: Having said that, Mr. Chairman, I think it is a point well taken that members—as is the case with many things—do not take notice of anything until they absolutely have to. A lot of people simply had absolutely no knowledge that we had even tabled this report—

The Chairman: Yes. That is the absolute truth.

Mr. Blaikie: —and were wondering why we have not put together some criteria. I wonder what is the matter with them—have they not been to Ottawa for the last few weeks? No attention is paid, so if we have some plan to discuss later for trying to get their attention 24 hours before they have to come before the committee, it would be a good idea.

The Chairman: Thank you. May we now proceed, Mr. Parry? Are you ready? First of all, we will ask Mr. Beaupré to read one little paragraph from his report on his notice of motion, M-36, and then we will ask him to proceed with an explanation.

Mr. Parry: Mr. Chairman, on a point of order. Am I to understand that Mr. Beaupré is reading all that part of his report which refers to my . . . ?

The Chairman: He will read only the part of the report that refers to your motion, Mr. Parry. Mr. Beaupré.

Mr. Beaupré: Thank you, Mr. Chairman. To reiterate, I express my view that in so far as M-36 is concerned I do not see any difficulty. I think it is quite proper in its form and would present no legal impediment to further consideration by the House, should it be selected by this committee.

However, I did want to add a comment or a caveat so there might be no misunderstanding on anyone's part. Should the motion, as drafted, be adopted by the House, such passage would not in itself engage the constitutional amendment process. It is more of an opinion than it is anything else. Thank you.

The Chairman: Fine. Would you then proceed, Mr. Parry. You have five minutes and we will question you for 10 minutes.

Mr. Parry: Thank you very much, Mr. Chairman. I understand the legal opinion and the caveat thereto, and certainly can find no objection to the opinion and the caveat as stated.

In bringing forward this bill, Mr. Chairman, I was pursuing a constitutional interest that I have held ever since I arrived in this country. Were we to live in a more deterministic society, such as that of the ancient Greeks, we would pay greater heed to the fact that this bill has, by lottery, been selected as the first for consideration and we would interpret it—quite

[Translation]

Le président: Lorsque nous rédigeons cette petite brochure sur les nouveaux projets de loi, nous demanderons aux membres, dans le cas où ils présentent un projet de loi qui a déjà passé par la filière, de le réexaminer et de voir s'il est [*Inaudible—Éditeur*].

M. Blaikie: Ceci dit, monsieur le président, nous prenons donc note du fait que les membres—et ce n'est pas le seul cas, loin de là—ne tiennent compte que de ce qui est absolument impératif. Beaucoup de gens ne savaient même pas que nous avions présenté ce rapport . . .

Le président: Oui, c'est tout à fait exact.

M. Blaikie: . . . et se demandaient pourquoi nous n'avons pas défini certains critères. Je me demande ce qu'ils font . . . Auraient-ils été absents d'Ottawa au cours des dernières semaines? On ne prête aucune attention aux choses, et si nous avons donc l'intention d'en discuter par la suite ce serait une bonne idée de le leur faire savoir 24 heures avant que ce Comité se réunisse.

Le président: Je vous remercie. Pouvons-nous maintenant continuer, monsieur Parry? Êtes-vous prêt? Tout d'abord, nous allons demander à M. Beaupré de donner lecture d'un petit paragraphe de son rapport sur son avis de motion M-36 et nous lui demanderons ensuite de nous donner son explication.

M. Parry: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si je vous ai bien compris, M. Beaupré va-t-il lire toute la partie de son rapport qui porte sur ma . . . ?

Le président: Il ne lira que la partie qui se rapporte à votre motion, monsieur Parry. Monsieur Beaupré.

M. Beaupré: Je vous remercie, monsieur le président. Je répète donc qu'en ce qui concerne M-36, je ne vois aucune difficulté. La forme est respectée et je ne vois aucun obstacle juridique à ce que cet avis soit examiné par la Chambre, si ce Comité en décide ainsi.

Je voudrais toutefois ajouter une mise en garde afin de dissiper tout malentendu. Si la motion tel qu'elle est rédigée était adoptée par la Chambre, cette adoption ne déclencherait pas en soi la procédure constitutionnelle d'amendement, mais c'est là plutôt une question d'opinion. Je vous remercie.

Le président: Très bien. Voulez-vous donc poursuivre, monsieur Parry. Vous avez cinq minutes et dix minutes seront ensuite réservées aux questions.

M. Parry: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je prends bonne note de votre opinion juridique et de votre mise en garde, et n'y trouve aucune objection.

En proposant ce projet de loi, monsieur le président, j'étais mû par l'intérêt pour la Constitution que je n'ai cessé de manifester depuis mon arrivée dans ce pays. Si nous vivions dans une société plus déterministe, celle des anciens Grecs, par exemple, nous prêterions plus d'attention au fait que c'est le sort qui a désigné ce projet de loi comme étant le premier à

[Texte]

correctly—as a sign and a portent of the significance of the bill.

Briefly, the bill is of course of national significance. It may in some parts be controversial. To have it selected as a votable item, I think I have to demonstrate that it is neither trivial nor insignificant and I believe a constitutional change, placing Canada on the same legislative footing as all of its provinces—i.e., with a unicameral system—is indeed significant.

• 1645

Mr. Chairman, I do not believe this bill exhibits any negative or positive bias in terms of any region or political subdivision of this country, and I certainly do not believe it is redundant or defective in its drafting, because that drafting was done, of course, by the law branch.

I understand that the government has not elected to include the abolition of the Senate of Canada in its legislative agenda and I would instance the continuing appointments to that institution as evidence of that fact.

I believe that although the bill obviously addresses a constitutional question, it could not be considered as infringing upon the Constitution, since it envisages a change in the Constitution. I believe that change is now of greater urgency than ever before. Without getting into the invective that I will of course use in debate, I would simply say the Senate of Canada does not exhibit any characteristics of a democratic institution other than in its own internal functioning and that because of the entrenchment of the Canadian Constitution, it is evermore urgent now that the Senate of Canada be abolished.

We have a period that is essentially one of transition, a period when we go from constitutional convention, from tradition along the lines of the tradition of the unwritten British Constitution to the future in which we will be governed as are our neighbours to the south, by a written Constitution. That written Constitution has the power to undermine the long-standing conventions of the parliamentary system, namely that the Upper House does not impede the passage of legislation that is improved by the Lower House, and I would instance the holding up of the government's borrowing bill by the Senate as an indication that the Senate of Canada may be tempted to try its powers under the Constitution, by comparison with the powers it possesses by tradition and convention, and they, having once tried them, find them much more to its taste, particularly when we are in a situation where the appointed Senate has a majority that is opposed to the government.

Therefore, I believe it is urgent that the government start up the constitutional engine, so to speak. In support of my case, I would also refer to the very derivation of the word "parliament".

Il est dérivé de la langue française du XIII^e siècle, la langue franco-normande, dans laquelle le terme «parlement» voulait simplement dire un endroit pour parler, pour tenir des débats,

[Traduction]

devoir être étudié et nous considérerions ce fait, à juste titre, comme un présage de l'importance du projet de loi.

Pour résumer les faits, le projet de loi a une portée nationale. Certains de ces aspects peuvent prêter à controverse. Je dois prouver, pour le faire soumettre à un vote, qu'il n'est ni insignifiant ni dénué de valeur. Il me semble effectivement qu'un changement de la constitution qui placerait le Canada sur un pied d'égalité, législativement parlant, avec toutes ses provinces, c'est-à-dire avec un système à Chambre unique est une proposition qui ne manque effectivement pas d'intérêt.

Monsieur le président, ce projet de loi ne fait montre, à mon avis, d'aucun préjugé en faveur ou contre aucune région ou composante politique de ce pays. Je ne pense pas non plus que le libellé en soit défectueux ou répétitif car il a été rédigé, bien entendu, par la section juridique.

Le gouvernement n'a pas, à ma connaissance, placé l'abolition du Sénat à son ordre du jour législatif à preuve les nominations qui ont été faites à cet organisme.

Bien que le projet de loi, de toute évidence, se penche sur une question de nature constitutionnelle, il ne peut être considéré comme un empiétement sur la Constitution, puisqu'il envisage une modification. Ce changement me semble s'imposer plus que jamais. Sans céder à la rhétorique que je réserve pour le débat, je me contenterai de dire que le Sénat du Canada ne présente aucun des caractéristiques d'une institution démocratique si ce n'est son propre fonctionnement interne et qu'en raison de la codification de la Constitution canadienne, il est plus urgent que jamais de l'abolir.

La période que nous vivons est essentiellement de transition, de passage de la convention constitutionnelle, héritière de la tradition d'une Constitution britannique non écrite, à un avenir où nous serons gouvernés, à l'instar de nos voisins du sud, par une Constitution écrite. Cette Constitution écrite a la capacité de saper les conventions établies de longue date du système parlementaire, à savoir que la Chambre haute ne s'oppose pas à l'adoption de loi amendée par la Chambre basse et j'en donne pour exemple le fait que le Sénat s'est abstenu d'approuver le bill d'emprunt du gouvernement, ce qui indique que le Sénat pourrait être tenté d'exercer son pouvoir dans le cadre de la Constitution, plutôt que les pouvoirs que lui donnent la tradition et la convention et que l'expérience une fois faite pourrait le mettre en appétit, en particulier dans le cas où le Sénat constitué par nomination détient une majorité opposée au gouvernement.

Je pense donc qu'il est urgent que le gouvernement fasse démarrer en quelque sorte la machine constitutionnelle et j'alléguerais, à l'appui de ma démonstration, l'étymologie même du mot «parlement».

The word is derived from the thirteenth century French, the Franco Roman language in which the term "parliament" simply meant a place for parley, for holding talks.

[Text]

Parliament was a place where the discussion of national questions was undertaken. Therefore, I will finish with a rhetorical question. If the issue of the continued existence or the abolition of the Senate of Canada cannot be debated in Parliament other than by this process, how can it be subject to national attention and national debate at all? Other than it being part of the legislative agenda of the government, which it is presently not, I do not see how else the Parliament of Canada can debate this very important constitutional question . . . other than through the mechanism of the Private Member's Bill.

Therefore, I would submit that this bill should be approved as a votable item and should indeed be given the precedence which the lottery has accorded it. If it is not, not only will the House of Commons be deprived of the opportunity to debate the future of the Senate of Canada, but also the people of Canada will be deprived of a focus for what I think is a very important and legitimate constitutional question and debate.

The Chairman: Thank you, Mr. Parry. I might tell you that I had a number of students here from a school in my constituency not too long ago, and they asked me about the Senate. I said I thought, along with most of my colleagues, that the Senate should be an elected body.

• 1650

On of the young gentleman then asked me what I would do if I returned to my office and there was a called from the Prime Minister saying that he wanted to appoint me to the Senate. I told him he would have a good, long career in politics.

Mr. Rejmer: I have two questions. Mr. Parry, near the beginning of your remarks I believe you said that the topic of this bill is clearly of national significance. In looking at this bill, as to why it commends itself to us as a votable bill, could you just expand on that? Why is it clearly of national significance?

Mr. Parry: Mr. Reimer, I think the mere question of the cost of operating the Senate is a significant item within the context of our overall national accounts.

Secondly, the Senate does indeed have the power to delay government legislation under the procedures of a written constitution. As the Senate is appointed, and at all different times, it has no mandate, and could not claim to have a significant national mandate, on any question.

I believe that the continued existence of a body which has those powers without any of the restraints that lie, and lie so heavily indeed, upon ourselves in the House of Commons, renders it a question of national significance. If I had to reduce it to one sentence, the potential for the exercise of arbitrary power within an otherwise democratic system, makes it a matter of national significance.

[Translation]

Le Parlement était le lieu où se discutaient les questions d'importance nationale et je vais donc terminer par une question théorique. S'il est possible de débattre au Parlement uniquement de cette façon du maintien ou de l'abolition du Sénat du Canada, comment est-il possible d'attirer l'attention nationale sur cette question? Je ne vois guère de façon pour le Parlement du Canada de discuter de cette importante question constitutionnelle si ce n'est en la mettant à l'ordre du jour législatif . . . si ce n'est par le dispositif des projets de loi d'initiative parlementaire.

C'est pourquoi je propose de mettre ce projet de loi aux voix avec la préséance que lui a allouée le sort. À défaut la Chambre des communes se verra non seulement privée de l'occasion de discuter de l'avenir du Sénat du Canada, mais le peuple canadien sera empêché de se pencher sur ce que je considère une question de la plus grande importance constitutionnelle.

Le président: Je vous remercie, monsieur Parry. Je voudrais vous dire que tout récemment, j'ai reçu la visite d'une école de ma circonscription et l'on m'a posé des questions sur le Sénat. J'ai répondu qu'à l'instar d'un grand nombre de mes collègues, je pensais que le Sénat devrait être élu.

Un de ces jeunes messieurs m'a ensuite demandé ce que je ferais si, en retournant dans mon bureau, je recevais un appel du Premier ministre qui voulait me nommer au Sénat. Je lui ai dit qu'il aurait certainement une carrière politique à la fois longue et distinguée.

M. Reimer: Je voudrais poser deux questions. Monsieur Parry, au début de vos remarques liminaires, vous avez dit, je crois, que votre projet de loi était sans aucun doute d'intérêt national. Donc, pourriez-vous nous dire pourquoi vous estimez que ce projet de loi est sans aucun doute d'intérêt national et pourquoi il devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre?

M. Parry: Monsieur Reimer, seule la question des frais de fonctionnement revêt une importance toute particulière dans le contexte du budget national.

Deuxièmement, le Sénat a effectivement le pouvoir de retarder les lois votées par le Parlement conformément à la procédure établie dans la Constitution. Comme les membres du Sénat sont nommés, tous à des moments différents, celui-ci n'a pas de véritable mandat, et ne pourrait jamais prétendre avoir un mandat national important sur quelque question que ce soit.

Je suis convaincu que l'existence même d'un corps législatif qui a tous ses pouvoirs sans aucune des restrictions, de surcroît fort onéreuses, qui nous sont imposées à titre de députés de la Chambre des communes prouve que c'est une question d'importance nationale. Si je devais résumer tous mes arguments en une seule phrase, je dirais que le fait même de permettre l'exercice d'un pouvoir arbitraire, au sein d'un système démocratique à tout autre point de vue, confère à cette question un intérêt national.

[Texte]

Mr. Reimer: How could you demonstrate that there is a national sort of demand on the part of Canadians for this, in the sense that they are expressing some type of national urgency to this debate and this topic?

Mr. Parry: Mr. Reimer, the abolition of the centre of Canada has been part of the policy platform of the New Democratic Party ever since the foundation of that party, I believe. In those 25 years, national support for the New Democratic Party has been at a significant level, depending on whether one examines electoral records or opinion polls between elections, even at the unkindest interpretation.

Mr. Reimer: I have one other question, if I may. We have another bill before us, one of the 10 that were chosen, that also deals with the Senate, with reform. Maybe it is our problem, not yours, but how should we choose one and not the other?

One concerns abolition and the other concerns reform, but both concern the Senate. Our job is not so much getting into the debate on the merits of the bill itself but to ask if this a bill that should be voted on.

Mr. Parry: Mr. Reimer, your committee does not decide the precedence. Please correct me if I am wrong. But the committee decides the votability, not the precedence.

Mr. Reimer: Yes, that is true.

Mr. Parry: I would therefore assume that mine would come up first if both items were selected as votable. Now that does not mean it would come to a vote first. I see the problem, the possible passing of contradictory motions, and I think the remedy would lie within the judgment of members of the House of Commons.

M. Ouellet: La motion de M. Parry affecte dans une grande mesure les relations fédérales-provinciales. La Constitution garantit aux provinces un certain nombre de représentants au Sénat canadien. Par conséquent, cela leur donne le droit d'être consultées et d'être impliquées dans la décision, pour ce qui les concerne.

• 1655

Comment M. Parry peut-il concilier cette motion qu'il présente et le 9^e critère que nous avons élaboré en mai? On y dit qu'au cours de la sélection, les projets de loi ou les motions seront écartés s'ils sont nettement anticonstitutionnels du fait qu'ils empiètent sur le pouvoir législatif provincial, ou encore s'ils font obstacle aux relations fédérales-provinciales normales ou s'ils sont contraires à l'esprit des bonnes relations fédérales-provinciales. Est-ce qu'il peut concilier son projet de loi et ce critère qui me semble, dans une certaine mesure, exclure sa motion?

[Traduction]

M. Reimer: Etes-vous en mesure de prouver que la majorité des Canadiens réclament une telle mesure législative, en ce sens qu'ils considèrent qu'il y a un besoin urgent de débattre cette question et de la mettre aux voix?

M. Parry: Monsieur Reimer, la question de l'abolition du Sénat du Canada fait partie de la plate-forme du Parti néo-démocrate depuis la création même de ce parti, si je ne me trompe. Au cours de ces 25 années, l'appui qu'a reçu le Parti néo-démocrate a été assez important à l'échelle nationale, que l'on se fonde sur les résultats d'élections ou sur les sondages d'opinion effectués entre deux périodes électorales, et ce, même en prenant l'interprétation la moins favorable.

M. Reimer: J'aurais une autre question à vous poser, avec votre permission. Nous avons un autre projet de loi devant nous—l'un des dix qui ont été choisis—qui traite également du Sénat et de sa réforme. c'est peut-être notre problème, plutôt que le vôtre, mais d'après vous, pourquoi est-ce que nous devrions choisir le vôtre, plutôt que l'autre

L'un des projets de loi concerne l'abolition du Sénat, et l'autre, sa réforme; mais le sujet des deux projets de loi est le Sénat. En fait, il nous incombe surtout de déterminer lequel de ces projets de loi devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre, plutôt que de savoir lequel des deux est le meilleur.

M. Parry: Monsieur Reimer, vous pouvez me corriger si j'ai tort, mais je crois savoir que votre comité n'est pas habilité à déterminer l'ordre de priorité des projets de loi. Il me semble que votre comité doit plutôt déterminer quels projets de loi doivent faire l'objet d'un débat à la Chambre.

M. Reimer: Oui, c'est vrai.

M. Parry: Je présume donc que le mien serait mis aux voix avant l'autre si votre comité décidait que les deux devaient faire l'objet d'un vote. Cependant, cela ne veut pas dire qu'on voterait sur le mien avant l'autre. D'ailleurs, je comprends le problème que vous soulevez, quant à la possibilité d'adopter des motions contradictoires, mais je crois qu'il incombe aux députés de la Chambre des communes de trouver la solution à ce problème.

Mr. Ouellet: Mr. Parry's motion affects federal-provincial relations to a significant degree. The constitution guarantees the provinces a certain number of representatives in the Senate of Canada. Consequently, they would have the right to be consulted and involved in the decision-making process insofar as it concerns them.

How does Mr. Parry go about reconciling the motion he is putting forward and the ninth criterion we established in May? This ninth point states that in the selection process, any bills or motions will automatically be eliminated if they are clearly unconstitutional because they encroach on provincial legislative powers, hinder the continuation of normal federal-provincial relations or if they are in any way adverse to the spirit of good federal-provincial relations. How can he reconcile his bill with this criterion which, it seems to me, would have the effect of excluding his motion?

[Text]

Mr. Parry: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait quelque difficulté que ce soit à concilier les thèmes de mon projet de loi et le 9^e critère énoncé dans le deuxième rapport du Comité.

Ma motion vise à encourager le gouvernement fédéral à amorcer le processus de consultation qui est prescrit par la Constitution, processus qui entraîne une consultation avec les provinces et qui exige que la majorité des provinces, soit sept provinces représentant au-delà de 50 p. 100 de la population actuelle, appuie une motion constitutionnelle avant qu'un amendement à la Constitution ne puisse être fait. Dans ma motion, je tiens compte de la consultation avec les provinces.

The Chairman: Any more questions? Thank you very much, Mr. Parry.

M. Parry: Merci beaucoup, monsieur le président.

The Chairman: We appreciate your appearance before the committee and we will give due consideration to your motion.

Our final witness today is Dr. Mitges, who has M-29 on the order of precedence. First of all, just before you begin, Dr. Mitges, we will have Mr. Beaupré give you his view of your motion. By an error, we did not present it to him in advance of this meeting, so he has not really had an opportunity, but I will let Mr. Beaupré give you his view of the motion, on short notice.

Mr. Beaupré: Thank you, Mr. Chairman. I would just reiterate what I said before, that in my view I do not see any particular problem with this motion in the way it is drafted. Its form is quite proper and presents no real legal impediment to further consideration by the House. But I should also qualify that by suggesting that the adoption of such a motion does not *ipso facto* amend section 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. It would have to be reintroduced as a substantive motion to amend the Constitution later. This is more, again, in the nature of an opinion.

The Chairman: Do you understand we have five minutes for the presentation and 10 minutes of questioning? Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, I think a lot of us... two colleagues have left. I think, because we are close to 5 p.m., some of us have to make phone calls to our office before—

Mr. Mitges: This is it. I am not coming back.

Mr. Ouellet: No, no, that is not what I am saying. I am wondering if you would mind waiting a minute or two for these colleagues. I think they will be back in a minute, and in fairness for your presentation—

Mr. Mitges: Go and do your business, I will wait for you.

[Translation]

Mr. Parry: Mr. Chairman, I see no difficulty whatsoever in reconciling the themes addressed in my bill and the ninth criterion, as established in the Second Report of this committee.

My motion is intended to encourage the federal government to begin the consultation process prescribed by the Constitution, a process which involves consultation with the provinces and requires that the majority of the provinces—or, more specifically, seven provinces representing more than 50% of the current population—support a motion to amend the Constitution before any such amendment can be made. In my motion, I have taken into account the requirement to consult the provinces.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Merci beaucoup, monsieur Parry.

Mr. Parry: Thank you very much, Mr. Chairman.

Le président: Nous vous remercions de votre comparution et nous pouvons vous assurer que nous accorderons à votre motion toute l'attention qu'il faut.

Notre dernier témoin aujourd'hui est M. Mitges, qui présente la motion M-29, selon l'ordre de priorité. D'abord, avant que vous commenciez vos remarques liminaires, monsieur Mitges, nous voudrions demander à M. Beaupré de vous donner son point de vue sur l'admissibilité de votre motion. Par mégarde, nous ne la lui avons pas donnée à l'avance; ainsi il n'a pas vraiment eu le temps de l'étudier, mais je vais quand même permettre à M. Beaupré de vous donner son opinion là-dessus, au pied levé, en quelque sorte.

M. Beaupré: Merci, monsieur le président. Je vais simplement répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que je ne vois pas pourquoi cette motion, dans sa forme actuelle, poserait un problème quelconque. La forme de la motion est tout à fait appropriée et ne présente aucun problème juridique réel du point de vue de son examen par la Chambre. Mais je devrais également mentionner que le fait d'adopter une telle motion n'aurait pas automatiquement pour effet de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il faudrait la déposer de nouveau comme motion de fond pour modifier la Constitution par la suite. Et, encore une fois, il s'agit là d'une opinion personnelle.

Le président: Je présume que vous savez déjà que vous aurez cinq minutes pour faire quelques remarques liminaires, après quoi nous aurons une période de questions de 10 minutes. Bon. Monsieur Ouellet, allez-y.

M. Ouellet: Monsieur le président, je crois que bon nombre d'entre nous... deux collègues sont déjà partis. Etant donné qu'il est presque 17 heures, il faudrait que certains d'entre nous appellent notre bureau avant...

M. Mitges: C'est fini. Je ne reviendrai plus jamais.

M. Ouellet: Non, vous m'avez mal compris. Je me demande simplement si vous pourriez attendre que ces deux collègues reviennent dans une minute ou deux. Ils ne vont pas tarder à revenir, et pour leur permettre d'entendre votre exposé...

M. Mitges: Faites ce que vous avez à faire, je vais vous attendre.

[Texte]

Mr. Ouellet:—I think it would be fair to . . . I do not want you to talk just to the Chair--

Mr. Mitges: No problem. I want to talk behind your back.

The Chairman: That is very good.

Mr. Ouellet: Let us find out if they are coming back.

An hon. member: They are, because I see their papers are here.

• 1700

• 1703

The Chairman: Order, please. Dr. Mitges, if you would like to proceed.

Mr. Mitges: Thank you very much, Mr. Chairman. First of all, I was not sure what you wanted me to say, so I took the liberty of a preparing a written statement, and I believe some copies have been distributed.

The motion which I would like to present in the House asks that section 7 or other areas of the Canadian Charter of Rights and Freedoms be amended to include within its framework a human foetus or more specifically, an unborn human being, because I believe the unborn human child should be granted the same say and have the same rights as those who can speak themselves and the concept of equality before the law demands that all participants be included, not just those who can yell the loudest.

I believe that by legally declaring the unborn child a person, it will do much to restore the traditional western ethic which we are fast losing sight of, and which has always placed emphasis on the basic worth and equal value of every human life, regardless of its stage or condition.

I believe also that to destroy life at any level is to accept that all life has only relative value.

There is no guarantee that the legal murder of the unborn will not lead society, in my opinion, to other forms of legalized murder; for example, infanticide, mercy killings, the old, and the sick.

It is now generally admitted by the medical profession that there is no longer any medical indication to justify therapeutic abortion to protect the life or physical health of the mother. And today in our society, it is possible to take any woman safely through her pregnancy—except if she has cancer or leukaemia, in which case an abortion would not save her life, much less prolong it.

[Traduction]

M. Ouellet: . . . je crois qu'il serait plus juste de . . . Je ne voudrais pas que le président soit le seul à entendre vos remarques . . .

M. Mitges: Mais il n'y a pas de problème. J'aurai des choses à lui dire en privé, de toute façon.

Le président: Très bien.

M. Ouellet: Essayons de savoir d'abord s'ils vont revenir ou non.

Une voix: Oui, ils vont revenir, puisque je vois qu'ils ont laissé tous leurs papiers.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Mitges, veuillez commencer votre exposé.

M. Mitges: Merci beaucoup, monsieur le président. D'abord, je ne savais pas trop exactement ce que vous vouliez entendre, et j'ai donc pris la liberté de préparer un exposé écrit, dont des exemplaires vous ont déjà été distribués, je crois.

La motion que je voudrais déposer à la Chambre demande que l'article 7 ou d'autres dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés soient modifiés pour inclure le foetus humain, c'est-à-dire l'enfant en gestation, car je suis convaincu que ce dernier devrait jouir des mêmes droits que ceux qui peuvent se défendre seuls et que le principe même de l'égalité devant la loi exige que tous les participants éventuels soient inclus, pas seulement ceux qui crient le plus fort.

Je suis fermement convaincu qu'en déterminant, aux fins de la loi, que l'enfant en gestation est effectivement un être humain, nous aurons déjà fait des progrès considérables pour ce qui est du rétablissement de l'éthique occidentale traditionnelle que nous perdons de vue de plus en plus, et qui a toujours mis l'accent sur l'idée que l'être humain a une valeur fondamentale qui est la même pour chacun, quel que soit son état.

Par ailleurs, je suis convaincu que détruire une vie, à quelque niveau que ce soit, c'est accepter que toute vie n'a qu'une valeur relative.

Rien ne prouve que le fait d'autoriser le meurtre d'un foetus ne va pas amener notre société à autoriser d'autres formes de meurtre légales—par exemple, l'infanticide, et l'euthanasie des vieux et des malades.

De nos jours, la profession médicale reconnaît généralement qu'il n'y a aucune justification médicale pour l'avortement thérapeutique sous prétexte que la vie ou la santé de la mère est en danger. Et aujourd'hui, il est possible de garantir à toute femme une grossesse sans danger—sauf si elle est atteinte d'un cancer ou de la leucémie, mais dans ce cas-là, un avortement ne pourrait pas lui sauver la vie, encore moins la prolonger.

[Text]

The abortion law in Canada, as it now stands, has opened the door wide to those hospitals in Canada who want abortion on demand.

Statistics show that over the years, the number of abortions have increased by leaps and bounds, creating situations whereby hospitals are now experiencing difficulty in dealing with the backlog. Also, needed elective surgery is backed up and operating theatres are constantly tied up.

In most of the disagreements and arguments that have taken place between pro-lifers and pro-abortionists, the focal point has been the issue of contraception. I believe that proper birth control methods must be readily available to all and sex education must be taught in such a way so as to make all people understand those methods.

I also believe that money can and should be spent on the education of all people, not just those attending high school or universities. And once that is done, people will be able to make the choice concerning the birth of children. As it now stands, more and more abortion is becoming a means of contraception.

• 1705

The Chairman: If I may interrupt you, you are into the substance.

Mr. Mitges: I was not sure—

The Chairman: I know it is very difficult, but you are into the substance.

Mr. Mitges: I am not sure, as I said. I had no instructions as to what you wanted me to say and so I took it upon myself . . . If you want to open it up to questions, fine.

The Chairman: Fine. In our second report, which was published in *Votes and Proceedings* on May 23, we set down a criteria for considering motions and bills as votable items, and I would refer you to that. In any event, we have been through this exercise before and if you do not mind—

Mr. Mitges: No, I do not mind.

The Chairman:—we will just perhaps go to questions then.

Mr. Mitges: Fine.

The Chairman: Mr. Blaikie, would you—

Mr. Blaikie: I was just going to raise a point of order. I was going to say what you just said.

The Chairman: I could read your mind from here; it was just popping out.

Mr. Blaikie: Great minds think alike, Mr. Chairman. I could hear it over here!

The Chairman: First, Lise, and then John Reimer.

[Translation]

La loi sur l'avortement au Canada, telle qu'elle est en vigueur à l'heure actuelle, a donné le feu vert aux hôpitaux canadiens qui veulent permettre à toutes les femmes qui le demandent d'obtenir un avortement.

Les statistiques révèlent qu'au fil des années, le nombre d'avortements a augmenté de façon radicale, de telle sorte que les hôpitaux ont maintenant du mal à accéder à toutes les demandes. De plus, il y a maintenant un arriéré pour ce qui est des demandes d'intervention facultative et les salles d'opération sont constamment occupées pour des avortements.

Dans la dispute entre le camp pro-vie et le camp pro-avortement, un élément central a toujours été la question de la contraception. Personnellement, je crois que des méthodes appropriées de limitation des naissances doivent être disponibles à tout le monde et qu'il doit y avoir des cours d'éducation sexuelle dans les écoles afin que tous puissent comprendre le fonctionnement de ces méthodes.

De plus, je crois que nous devrions affecter des fonds à la création de cours qui seraient donnés à tous ceux qui le désirent, pas seulement ceux qui fréquentent une école secondaire ou une université. Dès que ce sera fait, les gens pourront faire un choix au sujet de la naissance des enfants. À l'heure actuelle, l'avortement devient de plus en plus un moyen de contraception.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais vous abordez le fond de la question.

M. Mitges: Je n'étais pas sûr . . .

Le président: Je sais qu'il est très difficile, mais là vous abordez une question de fond.

M. Mitges: Je ne suis pas sûr, comme je l'ai dit. On ne m'avait pas dit ce que vous vouliez que je dise, et j'ai donc jugé bon que . . . Si vous voulez passer aux questions, c'est très bien.

Le président: Dans notre deuxième rapport, qui a été publié dans les procès-verbaux du 23 mai, nous avons fixé des critères pour l'examen des motions et des projets de loi en tant que questions faisant l'objet d'un vote. Je vous y renvoie. De toute façon, ce n'est pas la première fois que nous avons cette discussion, et si vous n'y voyez pas d'inconvénient . . .

M. Mitges: Non.

Le président: . . . nous allons passer aux questions.

M. Mitges: Très bien.

Le président: Monsieur Blaikie, avez-vous . . .

M. Blaikie: J'allais simplement invoquer le règlement pour dire ce que vous venez de dire.

Le président: Je devinais ce que vous alliez dire; c'était très clair.

M. Blaikie: Les grands esprits se rencontrent, monsieur le président. Je vous entendais d'ici!

Le président: Je donne d'abord la parole à Lise, suivie de John Reimer.

[Texte]

Mme Bourgault: Monsieur le président, moi aussi je me demande si je peux poser une question concernant la substance du projet de loi.

La question que j'aimerais poser à mon collègue est simple. Si on déclarait que l'enfant dans le sein de sa mère est une personne, avec tout ce que cela comporte d'obligations, qui parlerait au nom de cette personne-là? C'est là qu'est la grosse question. Est-ce la mère qui parle au nom de la personne qu'elle porte, est-ce le père, est-ce l'avocat? Qui est la personne qui parle au nom de l'enfant et qui paie pour lui? Est-ce une dette? Supposons qu'il y a un problème juridique et que la personne doit se faire représenter. Est-ce qu'automatiquement la personne en question doit de l'argent à quelqu'un avant même d'être née? Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

Mr. Mitges: I am only a veterinarian. I am not a legal expert, and that would have to be looked at by the ones it concerns the most, the legal profession. All I know is they have discovered in a scientific conference in Washington some 10 years ago that . . . let me just read what they found out:

The majority of our group find no point in time between the union of the sperm and egg and the birth of the infant at which point we could say that this was not a human life. The changes occurring between implementation of a six week embryo, a six months fetus, or a one week child or a mature adult are merely at stages of development and maturation.

As far as the legal aspects you will have to go to a lawyer.

Mme Bourgault: Monsieur Mitges, avez-vous parlé à des groupes de femmes ou, par exemple, à l'Institut Vanier pour la famille, un organisme qui s'occupe spécialement de ces questions-là? Est-ce qu'ils vous ont donné une opinion sur une motion telle que celle que vous avez présentée? Avez-vous reçu d'autres remarques de la part de groupes intéressés, de femmes? Est-ce qu'il y a de vos collègues qui appuient cette motion-là?

Mr. Mitges: Oh, yes, I have a lot of colleagues. As a matter of fact, when the Constitution was voted on in 1982 many of us in the House of Commons did not vote for the Constitution because there was no protection for the unborn. If you look at the record, you will find a substantial number of us did not vote for the Constitution.

What I am primarily concerned with here is the life of the unborn baby, and if it is going to mean that a person's economic conditions or economic well-being is going to be affected, to me that is not a major concern where the life of a young baby is involved. To me, the prime requisite should be to make sure that baby is born, and if they do not want the baby I am sure there are thousands and thousands and thousands of people who are waiting to adopt babies. Some babies are even being sold anywhere from \$5,000 to \$10,000 to \$15,000. So there is no . . . As far as I am concerned, murder of a child does not take second place to the well-being of an individual.

[Traduction]

Mrs Bourgault: Mr. Chairman, I am also wondering whether I can ask a question about the substance of the bill.

The question I would like to ask my colleague is quite simple. If we were to decide that babies in their mothers' wombs were people, with all that that entails, who would represent this person? That is the major issue. Would the mother speak on behalf of the person she is carrying, or would it be the father, or the lawyer? Who would speak on behalf of the child, and who would pay the expenses involved? Is there a liability? If there were a legal problem and this person had to have legal counsel, would he or she owe someone money before even being born? I am not sure whether I am making myself clear.

M. Mitges: Je ne suis qu'un vétérinaire. Je ne suis pas juriste donc il faudra poser la question aux premiers intéressés, c'est-à-dire les juristes. Tout ce que je sais, c'est qu'on a découvert lors d'une conférence scientifique tenue à Washington il y a environ 10 ans que . . . permettez-moi de vous lire la citation:

La majorité de notre groupe estime qu'il n'est pas un moment entre l'union du sperme et de l'ovule et la naissance de l'enfant où l'on puisse dire qu'il ne s'agissait pas d'une vie humaine. Les changements qui se voient entre un embryon de six semaines, un fœtus de six mois, un enfant d'une semaine ou un adulte sont simplement des étapes différentes de l'évolution et de la maturation.

Pour ce qui est des aspects juridiques, il faudra poser la question à un avocat.

Mrs Bourgault: Mr. Mitges, have you spoken to women's groups or to the Vanier Institute for the Family, for example, which is an organization that deals with issues of this type? Did they express an opinion on your motion? Have you received any comments from other interested parties, and from women? Do some of your colleagues support this motion?

M. Mitges: Oui, il y a beaucoup de collègues qui appuient la motion. Lorsque la Constitution a été adoptée en 1982, beaucoup de députés n'ont pas voté en faveur de la Constitution parce qu'elle ne prévoyait aucune protection pour les enfants qui ne sont pas encore nés. Si vous examinez le procès-verbal, vous allez constater qu'un nombre important de députés n'ont pas voté en faveur de la Constitution.

Ce qui me préoccupe avant tout, c'est la vie de l'enfant qui n'est pas encore né. À mon avis, la situation financière d'une personne est beaucoup moins importante que la vie d'un petit bébé. À mon avis, l'important, c'est de s'assurer que l'enfant naît, et si les parents ne veulent pas garder l'enfant, je suis sûr qu'il y a des milliers et des milliers de gens qui attendent pour adopter un bébé. Certains bébés sont même vendus pour 5,000 dollars, 10,000 dollars et 15,000 dollars. Donc il n'y a pas de . . . À mon avis, le meurtre d'un enfant ne peut pas se justifier pour des raisons de bien-être économique des parents.

[Text]

[Translation]

• 1710

The Chairman: Mr. Ouellet.

M. Ouellet: J'aimerais demander à M. Mitges pourquoi il a préféré proposer une motion visant à modifier la Charte canadienne des droits et libertés plutôt que la partie du Code criminel qui traite de cette question. Est-ce qu'une raison majeure vous a fait préférer cette procédure-ci?

Mr. Mitges: As I say, I am not a lawyer. I thought this was the right way to go, but I am open to discussions or advice from lawyers. I have already asked our adviser about the proper way it should go. If that is the proper way to go, I will certainly go that way.

Abortion is illegal right now in Canada and the only thing that . . . Therapeutic abortions are supposed to be the reason for having abortions, but that is flaunting the issue because last year we had 80,000 abortions in Canada, which is 8 every hour in a 24-hour period.

Let me just quote Dr. Gattmacha from India. This is from the United Nations back in 1979. He said:

Today in our modern society, it is possible to take most any woman safely through her pregnancy except if she has cancer, leukemia, in which case an abortion would not save her life, much less prolong it.

M. Ouellet: Monsieur le président, j'ai lu le document que nous a remis notre témoin. Je trouve que c'est un document intéressant qui donne un éclairage particulier au problème. Je le remercie de nous avoir donné ses notes, mais j'essaie d'être le plus pratique possible.

Il nous dit que son objectif est d'empêcher l'avortement sur demande. Par cette motion qu'il nous soumet, va-t-il vraiment régler le problème? En modifiant l'article 7 de la Charte, on ne modifie pas les articles appropriés du Code criminel. Je me demande s'il sera plus avancé dans l'atteinte de son objectif. Je ne passe pas de jugement; je pose la question et je lui demande de m'éclairer. Quand on retient une motion et qu'elle devient votable, on le fait dans un but précis, et je me demande si on ne fait pas tous fausse route en acceptant cette motion, car il me semble qu'elle n'aidera pas M. Mitges à atteindre l'objectif qu'il poursuit.

The Chairman: Mr. Reimer.

Mr. Reimer: I have three questions.

Mr. Ouellet: Does he have an answer to that?

Mr. Mitges: I am against abortion where it is going to mean the death of the child, but I am for contraception. In other words, we have adequate contraceptives for both females and males in our society. If people are not going to plan a family, for God's sakes use contraceptives. This problem of abortion does not have to come up. That is all I am saying. I am making the point that it is wise to use contraception. That is all.

Le président: Monsieur Ouellet.

Mr. Ouellet: I would like to ask Mr. Mitges why he chose to present a motion to amend the Canadian Charter of Rights and Freedoms rather than the relevant section of the Criminal Code. Is there a particular reason why you prefer to proceed in this way?

M. Mitges: Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas avocat. Je croyais que c'était la bonne procédure, mais je suis disposé à entendre des conseils d'un avocat. J'ai déjà demandé à notre conseiller quant à la bonne procédure. Si c'est là la bonne procédure, je suis certainement disposé à présenter une motion dans ce sens.

L'avortement est illégal en ce moment au Canada, et la seule chose qui . . . Les avortements thérapeutiques sont censés être justifiés, mais c'est ridicule, car l'année dernière il y avait 80,000 avortements au Canada, ce qui équivaut à 8 avortements pas heure toutes les 24 heures.

Permettez-moi de vous lire une citation faite par le Dr Gattmacha, de l'Inde, aux Nations Unies en 1979. Il a dit:

De nos jours, il est possible pour presque toutes femmes d'avoir une grossesse sans risque, sauf si elle est atteinte d'un cancer, de la leucémie. Dans un tel cas, un avortement ne sauverait pas la vie de la mère et ne la prolongerait certainement pas.

Mr. Ouellet: I have read the paper our witness distributed, Mr. Chairman. I think it is interesting and sheds a particular light on the problem. I thank him for giving us his notes, but I am trying to be as practical as possible.

He tells us that his objective is to prevent abortion on demand. Will the motion he has presented really solve the problem? An amendment to Section 7 of the Charter is not an amendment to the relevant sections of the Criminal Code. I am wondering whether this motion will actually help him achieve his objective. I am not making any judgment; I am simply raising the question and I would ask him to explain his reasoning to me. We have a specific reason for choosing a motion and having it become voteable, and I am wondering whether we would not all be making a mistake by accepting this motion, because I do not think it would help Mr. Mitges achieve his objective.

Le président: Monsieur Reimer.

M. Reimer: J'ai trois questions à poser au témoin.

M. Ouellet: Le témoin a-t-il une réponse à ma question?

M. Mitges: Je m'oppose à l'avortement qui entraîne la mort de l'enfant, mais je suis en faveur de la contraception. Autrement dit, il faut avoir de bons contraceptifs pour les hommes et pour les femmes. Si les gens ne veulent pas avoir d'enfants, il faut qu'ils utilisent des contraceptifs. Tout ce que je dis, c'est qu'il n'est pas nécessaire que la question de l'avortement se pose. Je suis d'avis qu'il est sage d'utiliser des contraceptifs. C'est tout.

[Texte]

Mr. Ouellet: You believe that by amending clause 7 you will do what you want.

Mr. Mitges: By the education of people . . .

Mr. Ouellet: You will reach your goal.

Mr. Mitges: I think that will be a start. That will cause governments to take an active role in education about contraception, and not use abortion as a contraceptive method. That is all I am saying.

The Chairman: Thank you. Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Why should we accept this bill as a votable bill? I am sure you have seen the list of criteria we use as guidelines in deciding this. I am sure you would argue the bill is of national significance. In looking at the criteria we have circulated . . . You have seen them.

• 1715

Mr. Mitges: I am sorry. I have not seen them. I must apologize to the committee. I have not seen them.

Mr. Reimer: Okay. I have to rephrase my question and simply ask: In what way does this bill commend itself to us in reacting to a national demand, a national request or urgency? Why should this bill be voted on and another one not? What commends your bill?

Mr. Mitges: If I had my way, I think we would vote on all the bills which concern this. I think it is a national issue. It is out there crying for some kind of action. We have been fooling around with it for many years now. It is an issue in my riding. It is an issue all across Canada. All of us who send questionnaires out find considerable—almost overwhelming in some ridings—people who are against abortion on demand.

It is illegal. Yet we are sanctioning it through these so-called therapeutic committees and hospitals which, as I understand it, do nothing but rubber stamp the applications for abortion.

Mr. Reimer: One of the criteria we have is . . . Depending on the context of political issues and events, the number of times the topic has appeared in the House may be of significance. You have been a member longer than I have. How often has this topic surfaced in the House?

Mr. Mitges: I would say over the last several months—not going back further than that—it has surfaced on many occasions. All I have to do is consult *Hansard*. You can consult it as well. It is an issue which comes up quite often. As far as I am concerned, it is an issue of national importance.

Mr. Reimer: Very briefly, to get into the debate begun by Mr. Ouellet on section 7 of the Constitution . . . Section 15, just by comparison, is about discrimination. When the government responded to the equality report, the advice of the Department of Justice was the word "sex" included sexual orientation. Many others would say it may be debatable. A change to the Constitution, or the words of a constitution,

[Traduction]

M. Ouellet: Vous croyez que vous atteindrez votre objectif en amendant l'article 7.

M. Mitges: En éduquant le public . . .

M. Ouellet: Vous allez atteindre votre objectif.

M. Mitges: Je crois que c'est un début. Les gouvernements seront forcés de jouer un rôle actif en éduquant le public au sujet de la contraception, pour qu'il n'utilise pas l'avortement comme une méthode de contraception. C'est tout ce que je dis.

Le président: Merci. Monsieur Reimer.

M. Reimer: Pourquoi devrait-on accepter ce projet de loi comme un projet de loi qui peut faire l'objet d'un vote? Je suis certain que vous avez vu les critères fixés par le Comité et sans doute ferez-vous valoir que le projet de loi revêt une importance nationale. Enfin, sans doute avez-vous pris connaissance des critères.

M. Mitges: Malheureusement, je n'en ai pas pris connaissance et je m'en excuse.

M. Reimer: Très bien. Je vais reformuler la question. En quoi votre projet de loi constitue-t-il une réponse à une demande, un besoin ou une urgence à caractère national? Pourquoi votre projet de loi devrait-il être mis aux voix, plutôt qu'un autre?

M. Mitges: À mon sens, tous les projets de loi portant sur cette question devraient être mis en délibération. En effet, l'avortement est un problème d'ampleur nationale et nous avons piétiné pendant trop d'années déjà. C'est un problème dans ma circonscription, de même que d'un bout à l'autre du pays. Tous ceux qui ont consulté leurs commettants se sont rendu compte qu'un nombre important, et parfois une majorité écrasante, d'entre eux, s'opposent à l'avortement sur demande.

C'est une pratique illégale que nous sanctionnons néanmoins parce que, selon mes renseignements, les comités des avortements soi-disant thérapeutiques et les hôpitaux approuvent toutes les demandes qu'ils reçoivent.

M. Reimer: Pour prendre notre décision, nous tenons compte également du contexte politique, de la conjoncture et du nombre de fois que le sujet en question a été discuté en Chambre. Vous êtes député depuis plus longtemps que moi et peut-être pourriez-vous nous dire combien de fois cette question a été soulevée à la Chambre des communes.

M. Mitges: Rien que ces derniers mois, cette question a été soulevée à plusieurs reprises. Il suffit de consulter le *Hansard*, que vous êtes en mesure de faire autant que moi, pour constater qu'on discute souvent de cette question. En ce qui me concerne, cette question revêt une importance nationale.

M. Reimer: Pour revenir sur les propos de M. Ouellet, qui parlait de l'article 7 de la Constitution, l'article 15 de ce même document porte sur la discrimination. Lorsque le gouvernement a formulé sa réponse au rapport du Sous-comité des droits à l'égalité, le ministère de la Justice a fait valoir que le mot «sexe» comprend l'orientation sexuelle, bien que cette opinion ne fasse pas l'unanimité. Lorsqu'on modifie la

[Text]

sometimes will lead to assumptions as to what is also included which the framers may not have thought.

In this context, if we were to take the words, "right to Life" which I think are in section 7, could you argue it is assumed within section 7 now that any human being has the right to life? It is already there.

Mr. Mitges: According to what I understand, as far as the charter is concerned, the definition of a human being does not concern itself until the actual child is born. It does not concern itself with the child in the womb. That is what I would like to see changed.

Mr. Reimer: Therefore we need that special amendment.

Mr. Mitges: Exactly.

Mr. Reimer: Thank you.

The Chairman: Mr. Blaikie, do you have a question?

Mr. Blaikie: No, Mr. Chairman. I think it is regrettable so much has been said on the merits of the case. I would not want my silence or not responding to a lot of the claims made by Mr. Mitges to be interpreted as agreement. It has more to do with the fact I am trying to be disciplined and do what we are here to do. That is to talk about why this should be a votable item.

I think a few good points are made by Mr. Mitges within a larger argument with which I would not agree. For example, male responsibility etc. and that sort of thing I think are good points.

There are obviously a lot of things in here, a lot of claims, which I think are . . . Apart from debating the effect of the bill, there are certain claims, historical and legal claims, made by Mr. Mitges in his presentation which I think are quite debatable. For example, what has been the traditional western ethic with respect to abortion. There has been a traditional prohibition against abortion, but it is not a traditional western ethic to equate abortion with murder. It has always been in a category all by itself, prohibited nonetheless. We can debate whether or not it ought to be prohibited. But it is a rhetorical forum; which in my opinion is part of the problem when it comes to debating abortion—the inappropriate use of words like "murder".

Mr. Ouellet: I think my friend has made his point. If he continues, I will have to intervene and every one of us will have to intervene to declare our position on the subject.

Mr. Blaikie: I have already felt that pressure.

Mr. Ouellet: I do not think I have declared myself. I have just questioned the witness on whether one route was better than another.

The Chairman: If you agree, I would just thank Dr. Mitges for bringing before us a very controversial subject, which I am

[Translation]

Constitution, on peut être amené à interpréter ces dispositions d'une façon qui ne correspond pas aux intentions des juristes.

Dans ce contexte, l'expression «droit à la vie» qui se trouve à l'article 7, je crois, signifie-t-elle que tout être humain a le droit à la vie?

M. Mitges: Si j'ai bien compris la Charte, elle ne s'applique qu'aux enfants une fois qu'ils sont nés et non pas aux enfants toujours dans le sein de leur mère. Voilà le changement que je propose.

M. Reimer: Par conséquent, il faudrait modifier la Charte.

M. Mitges: Exactement.

M. Reimer: Merci.

Le président: Monsieur Blaikie, vous voulez poser une question?

M. Blaikie: Non, monsieur le président. Je trouve regrettable qu'on se soit tant attardé au fond de la question. Je ne voudrais pas d'ailleurs qu'on interprète mon silence comme une approbation tacite de plusieurs des déclarations faites par M. Mitges. Si je me suis tu, c'est plutôt parce que j'essaie de tenir compte de l'objectif de cette séance, c'est-à-dire de discuter des raisons pour lesquelles cette question devrait faire l'objet d'une mise aux voix.

Je crois que M. Mitges a soulevé quelques points valables, dont la responsabilité du père, mais je ne suis pas d'accord avec ses prémisses.

Mis à part les répercussions de ce projet de loi, j'estime que dans son exposé, M. Mitges a fait des déclarations, ayant trait à l'historique et à l'aspect juridique de la question, qui sont fort discutables. Prenons, par exemple, l'attitude morale traditionnelle dans les pays de l'Ouest à l'égard de l'avortement. Il est vrai qu'historiquement, l'avortement est interdit, mais cela ne signifie pas pour autant que les pays occidentaux mettent l'avortement et le meurtre sur un pied d'égalité. L'avortement a toujours été placé dans une catégorie à part. Quant à l'interdiction, elle est discutable. Comme toujours lorsque l'on discute de cette question, on a recours à des formules crues, ce qui à mon sens constitue un des aspects du problème de l'avortement, c'est-à-dire l'utilisation à mauvais escient de mots tels que «meurtre».

M. Ouellet: Je crois que mon collègue s'est fait comprendre et, s'il continue, nous devons tous intervenir à tour de rôle afin de faire connaître notre position sur cette question.

M. Blaikie: J'ai déjà ressenti les pressions en ce sens.

M. Ouellet: Je ne crois pas avoir dévoilé ma position. Je me suis contenté de poser des questions aux témoins au sujet de la meilleure méthode à utiliser.

Le président: Avec votre permission, j'aimerais remercier M. Mitges d'avoir soulevé cette question fort controversée qui, j'en suis sûr, fera l'objet de discussions en profondeur lorsque

[Texte]

sure we will discuss in detail when we consider the votes and motions before us.

I am sorry, Mr. Blaikie; did I deliver a message or did I not?

Mr. Blaikie: I was just going to say that I do not know what Mr. Mitges' religious background is, but he has a major disagreement with the Pope on contraception.

Mr. Mitges: I am Greek Orthodox.

The Chairman: As we say of Dr. Mitges, we do not know whether he is a Greek god or a god-damned Greek.

Thank you very much, Dr. Mitges.

[Traduction]

nous étudierons les projets de loi et les motions qui nous ont été présentés.

Je m'excuse, monsieur Blaikie. Croyez-vous que mon message a passé?

M. Blaikie: J'allais justement dire que sans connaître les croyances religieuses de M. Mitges, j'estime que sa position sur la contraception est diamétralement opposée à celle du pape.

M. Mitges: Je suis de la religion orthodoxe grecque.

Le président: Monsieur Mitges, j'espère que cette question ne sera pas remise au calendes grecques.

Merci beaucoup, monsieur Mitges.

HOUSE OF COMMONS



Issue No. 7

Tuesday, June 17, 1986
Wednesday, June 18, 1986

Book Title
Date des livres
K1A 0S9
OTTAWA

Chairman: Bill Kempthorn
A publication, volume C-100 ONLY for
Canadian Government Publishing Centre,
Ottawa and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9.

Minutes of the Standing Committee on
Government Operations and
Administration, 1985-86, Volume C-100
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Private Members' Business

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

INCLUDING:

The Third and Fourth Reports to the House

WITNESSES:

(See back cover)

First Section of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 7

Le mardi 17 juin 1986
Le mercredi 18 juin 1986

Président: Bill Kempthorn

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Affaires émanant des députés

CONCERNANT:

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

Y COMPRIS:

Les Troisième et Quatrième rapports à la Chambre

WITNESSES/TEMOINS

(Voir à l'envers)

Le jeudi 13 juin 1986
Jean-Claude Malépart, député
Les Boninnes, député
John Parry, député
Gus Milnes, député

Thursday, June 12, 1986
Jean-Claude Malépart, M.P.
Les Boninnes, M.P.
John Parry, M.P.
Gus Milnes, M.P.

Première section de la
 Trente-troisième législature, 1984-1985-1986



*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES/TÉMOINS

Thursday, June 12, 1986

Jean-Claude Malépart, M.P.;
Les Benjamin, M.P.;
John Parry, M.P.;
Gus Mitges, M.P.

Le jeudi 12 juin 1986

Jean-Claude Malépart, député;
Les Benjamin, député;
John Parry, député;
Gus Mitges, député.

Issue No. 7

Fascicule n° 7

Tuesday, June 17, 1986
Wednesday, June 18, 1986

Le mardi 17 juin 1986
Le mercredi 18 juin 1986

Chairman: Bill Kempling

Président: Bill Kempling

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Private Members'
Business

Affaires émanant des
députés

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive

Ordre de renvoi relativement aux articles du Règlement 31 à 43 inclusivement

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Third and Fourth Reports to the House

Les Troisième et Quatrième rapports à la Chambre

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

Your Committee has agreed to make the following proposals:

Votre Comité convient de formuler les recommandations suivantes:

1. Standing Order 35 should be amended so that Private Members' Business would not be suspended on allotted days. Instead, an hour for Private Members' Business should be added to the sitting at the end of the normal hours provided for the allotted day. In any other cases of suspension provided by Standing Order 35, the schedule for all items of Private Members' Business should be adjusted so that no Member loses his or her place in the order of precedence.

1. Il faudrait modifier l'article 35 du Règlement afin d'ajouter une heure aux affaires émanant des députés les jours réservés. On pourrait tout aussi bien réserver une heure pour les affaires émanant des députés à la fin des heures de séance normales prévues pour le jour réservé. Dans tous les autres cas de suspension prévus à l'article 35 du Règlement et dans tout autre ordre de la Chambre, il faudrait modifier le calendrier de toutes les affaires émanant des députés afin qu'aucun député ne perde sa place dans l'ordre de priorité.

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

Chairman: Bill Kempling
Vice-Chairman: André Plourde

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Bill Kempling
Vice-président: André Plourde

MEMBERS/MEMBRES

Bill Blaikie
Arnold Malone
André Ouellet

John Reimer
Gerry St. Germain

(Quorum 4)

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

Thursday, June 12, 1986
Jean-Claude Malenfant, M.P.
Les Benjamin, M.P.
John Perry, M.P.
Gus Mitgas, M.P.

Thursday, June 12, 1986
Jean-Claude Malenfant
Les Benjamin
John Perry
Gus Mitgas

(See back cover)

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORTS TO THE HOUSE

Thursday, June 19, 1986

The Standing Committee on Private Members' Business has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee has studied carefully the new Provisional Standing Orders regarding Private Members' Business, and is concerned that practices in relation thereto be carefully developed.

It appears that the structure provided by the order of precedence has met with general approval. Most Members look forward to being able to identify well in advance the certain dates for debates in which they wish to take part.

There are, however, certain difficulties. Since debate began under the new rules on April 24, 1986, there have been, theoretically, thirty-two hours for Private Members' Business; but only fifteen have been used. Ten were suspended because of allotted days and seven were lost because Members in whose name the motions stood were unable to attend the House.

Your Committee has identified three problems at this time. First, the suspension of Private Members' Business by allotted days has caused too many postponements of debates previously scheduled. Second, it appears to be unrealistic to have the schedule of debate established by a random draw without regard to Members' previous commitments, and there is not provision for substitution when a Member knows in advance that he or she is unable to conform to that schedule. Finally, the Standing Orders provide no guidance as to the disposition of bills and motions not taken up as scheduled.

Your Committee has agreed to make the following proposals:

1. Standing Order 38 should be amended so that Private Members' Business would not be suspended on allotted days. Instead, an hour for Private Members' Business should be added to the sitting at the end of the normal hours provided for the allotted day. In any other cases of suspension provided by Standing Order 38, the schedule for all items of Private Members' Business should be adjusted so that no Member loses his or her place in the order of precedence.
2. Some flexibility in scheduling should be introduced to ensure fewer cancellations of Private Members' debates. Your Committee believes that it is important that dates set for debate on "votable" items remain fixed, but would prefer to allow some changes to the scheduling of all other motions or bills. Therefore, the House should consider giving the Speaker authority to make changes in the order of precedence in relation to items not designated as "votable", with the permission of the Members involved. Thus, when a Member gives at least one day's written notice of an expected absence, the

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le jeudi 19 juin 1986

Le Comité permanent des affaires émanant des députés a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié attentivement les nouveaux articles provisoires du Règlement qui ont trait aux affaires émanant des députés et tient à ce que des pratiques soient élaborées avec soin à cet égard.

La structure fournie par l'ordre de priorité semble recevoir l'approbation générale. La plupart des députés apprécient le fait de pouvoir connaître bien à l'avance la date des débats auxquels ils souhaitent prendre part.

Toutefois, on a connu certains problèmes. Depuis que les débats ont commencé à se dérouler conformément au nouveau Règlement, le 24 avril 1986, trente-deux heures ont été réservées, en principe, aux affaires émanant des députés, mais seulement quinze y ont vraiment été consacrées. En effet, dix ont été suspendues pour faire place aux jours désignés et sept ont été perdues parce que les députés au nom desquels les motions étaient inscrites ne pouvaient être présents à la Chambre.

Votre Comité a cerné trois problèmes pour le moment. Premièrement, la suspension des affaires émanant des députés pour faire place aux jours réservés a entraîné le report d'un trop grand nombre des débats prévus à l'origine. Deuxièmement, il semble peu réaliste de fonder le calendrier des débats sur un tirage sans tenir compte des engagements antérieurs des députés et aucune disposition ne prévoit une substitution lorsqu'un député sait à l'avance qu'il ne pourra respecter le calendrier établi. Enfin, le Règlement ne contient aucune disposition sur la façon de disposer des projets de loi et des motions dont on n'a pas abordé l'étude comme prévu.

Votre Comité convient de formuler les recommandations suivantes:

1. Il faudrait modifier l'article 38 du Règlement afin d'éviter que les affaires émanant des députés ne soient suspendues les jours désignés. On pourrait plutôt allonger la séance d'une heure réservée aux affaires émanant des députés à la fin des heures de séances normales prévues pour le jour réservé. Dans tous les autres cas de suspension prévus à l'article 38 du Règlement et dans tout autre ordre de la Chambre, il faudrait modifier le calendrier de toutes les affaires émanant des députés afin qu'aucun député ne perde sa place dans l'ordre de priorité.
2. Il faudrait assouplir le calendrier des travaux afin de réduire le nombre des débats relatifs aux affaires émanant des députés qui sont annulés. Votre Comité estime qu'il importe que les dates prévues pour les débats relatifs aux affaires qui doivent être mises aux voix demeurent fixes, mais il préférerait que l'on permette une certaine latitude quant au calendrier des travaux relatifs à tous les autres projets de loi ou motions. La Chambre devrait donc envisager la possibilité d'autoriser la Présidence à modifier, avec la permission des députés intéressés, l'ordre de priorité des affaires qui ne doivent

Speaker should attempt to find a replacement from among those Members whose motions or bills have not been designated "votable"; this would constitute an exchange of dates between the Members. In the event that the Speaker is unable to find a replacement or in the case of a "votable" item where no replacement would be allowed, there would be no notice of Private Members' Business for that day.

3. a) When a Member gives at least one day's written notice of an expected absence at the scheduled time for a non-votable item, and the Speaker has been unable to arrange an exchange of dates with another Member as described above, the Member's item would drop to the bottom of the order of precedence; provided that, if the Member gives notice of absence the second time his or her bill or motion reached the first position in the order of precedence, and an exchange of dates is not possible, the item would be placed in the list of Private Members' Business outside the order of precedence.
3. b) When at least one day's written notice of absence has been given with respect to a "votable" motion or bill, the item would drop to the bottom of the order of precedence once. After a second absence with notice it would be placed in the list of Private Members' Business outside the order of precedence. This applies, of course, only to the first hour of debate on a "votable" item; in the remaining hours, the motion could be debated without the presence of the Member in whose it stands.
3. c) When a motion or bill is not proceeded with when called, it should be dropped from the *Order Paper* and the House stand adjourned until the next sitting day. If there is any other business scheduled for later that day, the sitting should be suspended until that time.

FOURTH REPORT

Thursday, June 19, 1986

In accordance with its mandate under Standing Order 36(1)(a), your Committee has agreed to report the following:

The Committee recommends that the following items of Private Members' Business be designated as "votable items":

No. 11-M-36—John Parry

—Resuming debate on the motion of Mr. Parry, seconded by Mr. Keeper,—That, in the opinion of this House the *Constitution Acts, 1867 to 1982*, should be amended in order to abolish the Senate, and this House urges that the Senate and the Legislative Assemblies of all provinces pass similar resolutions, and that the Governor General issue a Proclamation under the Great Seal of Canada to that effect.

pas être mises aux voix. Ainsi, lorsqu'un député avertit par écrit, au moins une journée à l'avance, qu'il devra s'absenter, la Présidence devrait essayer de trouver une autre affaire parmi les motions ou les projets de loi qui n'ont pas été désignés comme devant être mis aux voix. Cela permettrait aux députés intéressés d'échanger leurs dates. Si la Présidence est incapable de trouver une autre affaire, ou dans le cas des affaires qui doivent être mises aux voix, où aucune substitution ne pourrait être permise, il n'y aurait pas d'avis d'affaires émanant des députés le jour en question.

3. a) Lorsqu'un député avertit par écrit, au moins un jour à l'avance, qu'il devra s'absenter au moment prévu pour l'étude d'une affaire qui ne doit pas être mise aux voix, et que la Présidence n'a pu organiser, avec un autre député, l'échange de dates décrit plus haut, l'affaire du député intéressé tombe au bas de l'ordre de priorité. Toutefois, si le député avertit qu'il sera absent la deuxième fois que son projet de loi ou sa motion parvient en première position de l'ordre de priorité et si un échange de dates est impossible, l'affaire est inscrite à la liste des affaires émanant des députés qui ne font pas partie de l'ordre de priorité.
3. b) Lorsqu'un député a averti par écrit, au moins une journée à l'avance, qu'il sera absent au moment prévu pour l'étude d'une motion ou d'un projet de loi à mettre aux voix, l'affaire en cause tombe au bas de l'ordre de priorité une fois. Lorsque le député en cause s'absente une deuxième fois après en avoir donné avis, l'affaire en cause est inscrite à la liste des affaires émanant des députés qui ne font pas partie de l'ordre de priorité. Ce principe ne s'applique bien sûr qu'à la première heure du débat sur une affaire qui doit être mise aux voix. Au cours des heures restantes, la motion pourrait faire l'objet du débat même en l'absence du député au nom duquel l'affaire en cause est inscrite.
3. c) Si l'on ne procède pas à l'étude d'une motion ou d'un projet de loi lorsqu'on en fait l'appel, l'affaire en question devrait être rayée du *Feuilleton* et la Chambre devrait s'ajourner jusqu'au lendemain. Lorsque d'autres affaires sont prévues à l'horaire plus tard au cours de la journée, la séance devrait être suspendue jusqu'au moment en question.

QUATRIÈME RAPPORT

Le jeudi 19 juin 1986

Conformément à son mandat en vertu de l'article 36(1)a) du Règlement, votre Comité a convenu de faire le rapport suivant:

Le Comité recommande que les affaires émanant des députés qui sont désignées «affaires qui font l'objet d'un vote» soient les suivantes:

N° 11—M-36—John Parry

—Suite au débat sur la motion de M. Parry, appuyée par M. Keeper,—Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier les *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* afin d'abolir le Sénat et que la Chambre exhorte le Sénat et les assemblées législatives de toutes les provinces à adopter des résolutions semblables, et que le gouverneur général émette à cet effet une proclamation sous le Grand Sceau du Canada.

No. 13—M-29—Gus Mitges

—Resuming debate on the motion of Mr. Mitges, seconded by Mr. Taylor,—That, in the opinion of this House, the *Constitution Act, 1982*, should be amended in section 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms to include a human foetus or unborn human being.

No. 16—M-57—Jean-Claude Malépart

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of reviewing its general policy on senior citizens and allowing single, separated or divorced persons in need, between the ages of 60 and 64, to be covered by the spouse allowance program.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this matter (*Issues nos. 6 and 7 which included this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

N° 13—M-29—Gus Mitges

—Suite au débat sur la motion de M. Mitges, appuyée par M. Taylor,—Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier la *Loi constitutionnelle de 1982*, à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, afin d'y inclure le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né.

N° 16—M-57—Jean-Claude Malépart

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de réviser sa politique globale envers le Troisième âge et de permettre aux personnes célibataires, séparées ou divorcées, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, de profiter du programme d'allocation au conjoint.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce rapport (*fascicules nos 6 et 7 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

BILL KEMPLING

Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 17, 1986

(11)

[Text]

The Standing Committee on Private Members' Business met, at 9:45 o'clock a.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer and Gerry St. Germain.

Acting Member present: Lise Bourgault for André Plourde.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witnesses: From the House of Commons: John Rodriguez, M.P. and Ricardo Lopez, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witnesses each made a statement and answered questions.

At 10:20 o'clock a.m., the Committee proceeded *in camera*.

At 11:25 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 18, 1986

(12)

The Standing Committee on Private Members' Business met, at 3:47 o'clock p.m. this day, the Chairman, Bill Kempling, presiding.

Members of the Committee present: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer and Gerry St. Germain.

In attendance: Nora S. Lever, Principal Clerk, Private Members' Business; Michael Beaupré, Assistant Law Clerk and Parliamentary Counsel.

Witness: From the House of Commons: Simon de Jong, M.P.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Orders 31 to 43 inclusive.

The witness made a statement and answered questions.

At 4:00 o'clock p.m., the Committee proceeded *in camera*.

The Chairman presented a draft Report to the House, on the proposals the Committee recommend in order to rectify problems identified relating to Private Members' Business Hour, which reads as follows:

Your Committee has studied carefully the new Provisional Standing Orders regarding Private Members' Business, and is concerned that practices in relation thereto be carefully developed.

It appears that the structure provided by the order of precedence has met with general approval. Most Members look forward to being able to identify well in advance the certain dates for debates in which they wish to take part.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 17 JUIN 1986

(11)

[Traduction]

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 9 h 45, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer et Gerry St. Germain.

Membre suppléant présent: Lise Bourgault remplace André Plourde.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Témoins: De la Chambre des communes: John Rodriguez, député et Ricardo Lopez, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Les témoins chacun font une déclaration et répondent aux questions.

À 10 h 20, le Comité procède à huis clos.

À 11 h 25, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 18 JUIN 1986

(12)

Le Comité permanent des affaires émanant des députés se réunit, aujourd'hui à 15 h 47, sous la présidence de Bill Kempling, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Blaikie, André Ouellet, John Reimer et Gerry St. Germain.

Aussi présents: Nora S. Lever, greffière principale, Affaires émanant des députés; Michael Beaupré, légiste adjoint et conseiller parlementaire.

Témoin: De la Chambre des communes: Simon de Jong, député.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, conformément aux articles 31 à 43 du Règlement.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

À 16 heures, le Comité procède à huis clos.

Le président présente un projet de rapport à la Chambre, sur les recommandations du Comité visant à corriger les problèmes relatifs aux affaires émanant des députés, lequel rapport est libellé en ces termes:

Votre Comité a étudié attentivement les nouveaux articles provisoires du Règlement qui ont trait aux affaires émanant des députés et tient à ce que des pratiques soient élaborées avec soin à cet égard.

La structure fournie par l'ordre de priorité semble recevoir l'approbation générale. La plupart des députés apprécient le fait de pouvoir connaître bien à l'avance la date des débats auxquels ils souhaitent prendre part.

There are, however, certain difficulties. Since debate began under the new rules on April 24, 1986, there have been, theoretically, thirty-two hours for Private Members' Business; but only fifteen have been used. Ten were suspended because of allotted days and seven were lost because Members in whose name the motions stood were unable to attend the House.

Your Committee has identified three problems at this time. First, the suspension of Private Members' Business by allotted days has caused too many postponements of debates previously scheduled. Second, it appears to be unrealistic to have the schedule of debate established by a random draw without regard to Members' previous commitments, and there is no provision for substitution when a Member knows in advance that he or she is unable to conform to that schedule. Finally, the Standing Orders provide no guidance as to the disposition of bills and motions not taken up as scheduled.

Your Committee has agreed to make the following proposals:

1. Standing Order 38 should be amended so that Private Members' Business would not be suspended on allotted days. Instead, an hour for Private Members' Business should be added to the sitting at the end of the normal hours provided for the allotted day. In any other cases of suspension provided by Standing Order 38, the schedule for all items of Private Members' Business should be adjusted so that no Member loses his or her place in the order of precedence.
2. Some flexibility in scheduling should be introduced to ensure fewer cancellations of Private Members' debates. Your Committee believes that it is important that dates set for debate on "votable" items remain fixed, but would prefer to allow some changes to the scheduling of all other motions or bills. Therefore, the House should consider giving the Speaker authority to make changes in the order of precedence in relation to items not designated as "votable", with the permission of the Members involved. Thus, when a Member gives at least one day's written notice of an expected absence, the Speaker should attempt to find a replacement from among those Members whose motions or bills have not been designated "votable"; this would constitute an exchange of dates between the Members. In the event that the Speaker is unable to find a replacement or in the case of a "votable" item where no replacement would be allowed, there would be no notice of Private Members' Business for that day.
3. a) When a Member gives at least one day's written notice of an expected absence at the scheduled time for a non-votable item, and the Speaker has been unable to arrange an exchange of dates with another Member as described

Toutefois, on a connu certains problèmes. Depuis que les débats ont commencé à se dérouler conformément au nouveau Règlement, le 24 avril 1986, trente-deux heures ont été réservées, en principe, aux affaires émanant des députés, mais seulement quinze y ont vraiment été consacrées. En effet, dix ont été suspendues pour faire place aux jours désignés et sept ont été perdues parce que les députés au nom desquels les motions étaient inscrites ne pouvaient être présents à la Chambre.

Votre Comité a cerné trois problèmes pour le moment. Premièrement, la suspension des affaires émanant des députés pour faire place aux jours réservés a entraîné le report d'un trop grand nombre des débats prévus à l'origine. Deuxièmement, il semble peu réaliste de fonder le calendrier des débats sur un tirage sans tenir compte des engagements antérieurs des députés et aucune disposition ne prévoit une substitution lorsqu'un député sait à l'avance qu'il ne pourra respecter le calendrier établi. Enfin, le Règlement ne contient aucune disposition sur la façon de disposer des projets de loi et des motions dont on n'a pas abordé l'étude comme prévu.

Votre Comité convient de formuler les recommandations suivantes:

1. Il faudrait modifier l'article 38 du Règlement afin d'éviter que les affaires émanant des députés ne soient suspendues les jours désignés. On pourrait plutôt allonger la séance d'une heure réservée aux affaires émanant des députés à la fin des heures de séances normales prévues pour le jour réservé. Dans tous les autres cas de suspension prévus à l'article 38 du Règlement et dans tout autre ordre de la Chambre, il faudrait modifier le calendrier de toutes les affaires émanant des députés afin qu'aucun député ne perde sa place dans l'ordre de priorité.
2. Il faudrait assouplir le calendrier des travaux afin de réduire le nombre des débats relatifs aux affaires émanant des députés qui sont annulés. Votre Comité estime qu'il importe que les dates prévues pour les débats relatifs aux affaires qui doivent être mises aux voix demeurent fixes, mais il préférerait que l'on permette une certaine latitude quant au calendrier des travaux relatifs à tous les autres projets de loi ou motions. La Chambre devrait donc envisager la possibilité d'autoriser la Présidence à modifier, avec la permission des députés intéressés, l'ordre de priorité des affaires qui ne doivent pas être mises aux voix. Ainsi, lorsqu'un député avertit par écrit, au moins une journée à l'avance, qu'il devra s'absenter, la Présidence devrait essayer de trouver une autre affaire parmi les motions ou les projets de loi qui n'ont pas été désignés comme devant être mis aux voix. Cela permettrait aux députés intéressés d'échanger leurs dates. Si la Présidence est incapable de trouver une autre affaire, ou dans le cas des affaires qui doivent être mises aux voix, où aucune substitution ne pourrait être permise, il n'y aurait pas d'avis d'affaires émanant des députés le jour en question.
3. a) Lorsqu'un député avertit par écrit, au moins un jour à l'avance, qu'il devra s'absenter au moment prévu pour l'étude d'une affaire qui ne doit pas être mise aux voix, et que la Présidence n'a pu organiser, avec un autre député,

above, the Member's item would drop to the bottom of the order of precedence; provided that, if the Member gives notice of absence the second time his or her bill or motion reached the first position in the order of precedence, and an exchange of dates is not possible, the item would be placed in the list of Private Members' Business outside the order of precedence.

3. b) When at least one day's written notice of absence has been given with respect to a "votable" motion or bill, the item would drop to the bottom of the order of precedence once. After a second absence with notice it would be placed in the list of Private Members' Business outside the order of precedence. This applies, of course, only to the first hour of debate on a "votable" item; in the remaining hours, the motion could be debated without the presence of the Member in whose it stands.

3. c) When a motion or bill is not proceeded with when called, it should be dropped from the *Order Paper* and the House stand adjourned until the next sitting day. If there is any other business scheduled for later that day, the sitting should be suspended until that time.

It was unanimously agreed,—That the draft Report be adopted as the Committee's Third Report and that the Chairman table it to the House.

The Committee proceeded to the selection of "votable" items pursuant to Standing Order 36(1)(a).

After debate, it was agreed,—That the Chairman table the Fourth Report to the House which recommends that the following items of Private Members' Business be designated as "votable items":

No. 11—M-36—John Parry

—Resuming debate on the motion of Mr. Parry, seconded by Mr. Keeper,—That, in the opinion of this House the *Constitution Acts, 1867 to 1982*, should be amended in order to abolish the Senate, and this House urges that the Senate and the Legislative Assemblies of all provinces pass similar resolutions, and that the Governor General issue a Proclamation under the Great Seal of Canada to that effect.

No. 13—M-29—Gus Mitges

—Resuming debate on the motion of Mr. Mitges, seconded by Mr. Taylor,—That, in the opinion of this House, the *Constitution Act, 1982*, should be amended in section 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms to include a human foetus or unborn human being.

No. 16—M-57—Jean-Claude Malépart

—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of reviewing its general policy on senior citizens and allowing single, separated or divorced persons in need, between the ages of 60 and 64, to be covered by the spouse allowance program.

l'échange de dates décrit plus haut, l'affaire du député intéressé tombe au bas de l'ordre de priorité. Toutefois, si le député avertit qu'il sera absent la deuxième fois que son projet de loi ou sa motion parvient en première position de l'ordre de priorité et si un échange de dates est impossible, l'affaire est inscrite à la liste des affaires émanant des députés qui ne font pas partie de l'ordre de priorité.

3. b) Lorsqu'un député a averti par écrit, au moins une journée à l'avance, qu'il sera absent au moment prévu pour l'étude d'une motion ou d'un projet de loi à mettre aux voix, l'affaire en cause tombe au bas de l'ordre de priorité une fois. Lorsque le député en cause s'absente une deuxième fois après en avoir donné avis, l'affaire en cause est inscrite à la liste des affaires émanant des députés qui ne font pas partie de l'ordre de priorité. Ce principe ne s'applique bien sûr qu'à la première heure du débat sur une affaire qui doit être mise aux voix. Au cours des heures restantes, la motion pourrait faire l'objet du débat même en l'absence du député au nom duquel l'affaire en cause est inscrite.

3. c) Si l'on ne procède pas à l'étude d'une motion ou d'un projet de loi lorsqu'on en fait l'appel, l'affaire en question devrait être rayée du *Feuilleton* et la Chambre devrait s'ajourner jusqu'au lendemain. Lorsque d'autres affaires sont prévues à l'horaire plus tard au cours de la journée, la séance devrait être suspendue jusqu'au moment en question.

Il est convenu à l'unanimité,—Que le projet de rapport soit adopté à titre de Troisième rapport du Comité; et que le président le dépose sur le bureau de la Chambre.

Le Comité procède au choix des «affaires votables», conformément à l'article 36(1)a) du Règlement.

Après débat, il est convenu,—Que le président dépose le Quatrième rapport à la Chambre, lequel recommande que les affaires suivantes émanant des députés soient désignées comme «affaires votables». Les voici:

N° 11—M-36—John Parry

—Suite au débat sur la motion de M. Parry, appuyée par M. Keeper,—Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier les *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* afin d'abolir le Sénat et que la Chambre exhorte le Sénat et les assemblées législatives de toutes les provinces à adopter des résolutions semblables, et que le gouverneur général émette à cet effet une proclamation sous le Grand Sceau du Canada.

N° 13—M-29—Gus Mitges

—Suite au débat sur la motion de M. Mitges, appuyée par M. Taylor,—Que, de l'avis de la Chambre, on devrait modifier la *Loi constitutionnelle de 1982*, à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, afin d'y inclure le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né.

N° 16—M-57—Jean-Claude Malépart

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de réviser sa politique globale envers le Troisième âge et de permettre aux personnes célibataires, séparées ou divorcées, dans le besoin, âgées de 60 à 64 ans, de profiter du programme d'allocation au conjoint.

At 5:04 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

À 17 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Nicole McMillan

Clerk of the Committee

Mr. Chairman, the Committee has had the opportunity to review the report of the Commission on the Status of Women and the report of the Commission on the Status of the Child. The Commission on the Status of Women has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of the Child has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of Women has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of the Child has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions.

The Commission on the Status of Women and the Commission on the Status of the Child have both recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of Women has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of the Child has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of Women has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions. The Commission on the Status of the Child has recommended that the Government should continue to provide tax relief on unemployment insurance contributions.

Mr. John W. Rodriguez (Chairman) asked the Minister of Finance, Mr. John G. Evans, whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Rodriguez asked whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions.

Mr. John W. Rodriguez (Chairman) asked the Minister of Finance, Mr. John G. Evans, whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Rodriguez asked whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions.

The Chairman asked the Minister of Finance, Mr. John G. Evans, whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. The Chairman asked whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions.

The Chairman asked the Minister of Finance, Mr. John G. Evans, whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. The Chairman asked whether the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions. Mr. Evans replied that the Government would consider providing tax relief on unemployment insurance contributions.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday June 17, 1986

• 0947

The Chairman: This morning, ladies and gentlemen, we will continue with our consideration of the private members' motions and bills that have been drawn by the deputy speaker. The first item is motion 92, by Mr. Rodriguez: that in the opinion of the House the government should consider the advisability of providing tax remission on unemployment insurance premiums for those Canadians who are presently unable to collect unemployment insurance payments under the acts and regulations respecting severance pay and pension income.

Mr. Rodriguez, the purpose of your appearance here, as you are aware from your last time, is for you to convince the committee that your item should be a votable item in the House of Commons. We are not all that concerned with the substance. I recognize that it is difficult sometimes to separate the two, but I would ask you to try to do that. You have five minutes, roughly, to put your reasons forward, and there will be approximately ten minutes of questions. Would you please begin.

Mr. John R. Rodriguez (Member of Parliament (Nickel Belt)): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. What I thought I would do is speak directly to the criteria this committee has set out for selecting votable items and then try to relate my motion to those criteria.

The first criterion you set out is that the motion must not be trivial or insignificant. As you know, the government announced changes in November 1984. The Finance Minister, Mr. Wilson, announced changes to the Unemployment Insurance Act. Those changes had far-reaching effects on Canadians right across this country. Those changes saw severance pay being applied to unemployment insurance benefits. They also saw pension income being considered earned income for unemployment insurance purposes.

To date this has affected some 45,000 Canadians across the country. It has resulted in my entering at least 17,000 names on petitions. There are another 5,000 waiting to be approved to be entered in the House. That does not include all the petitions entered by other members from all sides of the House. I have somewhere between 800 and 1,000 letters on the subject. There have been several demonstrations on the Hill. There have been several demonstrations in the regions across the country. There have been innumerable questions in the House of Commons. There have been challenges in the courts. To date, according to the Unemployment Insurance Commission, there are in Canada 4,491 appeals on the pension question alone, of which 644 have been allowed by boards of referees. They have all been appealed to the umpire. There are 1,958 cases yet to be heard.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 17 juin 1986

Le président: Mesdames et messieurs, nous reprenons l'étude de la liste des motions et projets de loi émanant des députés, liste établie par le président adjoint à la Chambre. Nous allons commencer par la motion 92 de M. Rodriguez: que de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prévoir la remise des primes d'assurance-chômage aux Canadiens qui ne peuvent actuellement toucher de prestations d'assurance-chômage à cause des nouvelles dispositions du règlement de l'application de la loi relative aux indemnités de cessation d'emploi et au revenu de pension.

Comme vous le savez, vous êtes ici monsieur Rodriguez pour convaincre le Comité que votre motion devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre. Ce n'est nullement le fond de la motion qui nous intéresse ici. Même s'il est souvent difficile de distinguer les deux, je vous demanderais néanmoins d'essayer de le faire. Vous avez environ cinq minutes pour votre plaidoyer après quoi nous aurons dix minutes pour vous poser des questions. Allez-y.

M. John R. Rodriguez (député de Nickel Belt): Merci, monsieur le président. Je vais commencer par vous dire quelques mots au sujet des critères régissant le choix des motions pouvant faire l'objet d'un vote et je vais ensuite essayer de vous prouver que ma motion est effectivement conforme à ces critères.

D'après le premier critère, une motion ne doit être ni triviale ni insignifiante. Or en novembre 1984, M. Wilson le ministre des Finances a apporté des modifications à la Loi de l'assurance-chômage, modifications qui ont eu de profondes répercussions sur tous les Canadiens. Aux termes de ces modifications, les indemnités de cessation d'emploi sont prises en compte aux fins des prestations d'assurance-chômage. De plus, les pensions de retraite seront assimilées au revenu toujours aux fins de l'assurance-chômage.

Cette mesure touche quelque 45,000 de nos compatriotes. Dix-sept milles personnes ont apposé leur signature sur des pétitions que j'ai présentées et 5,000 autres doivent être encore approuvées. Ces chiffres ne comprennent pas les pétitions déposées par les autres députés de toute appartenance politique. J'ai reçu un millier de lettres à ce sujet, plusieurs manifestations ont eu lieu sur la Colline ainsi qu'à travers le pays. De nombreuses questions ont été posées à ce sujet à la Chambre et des plaintes ont été déposées devant les tribunaux. D'après la Commission d'assurance-chômage, rien que les pensions ont suscité 4,491 appels dont 644 ont été jugés admissibles par la commission d'arbitre. Elles ont toutes fait l'objet d'appel de la part de l'arbitre. Mille neuf cent cinquante-huit cas doivent encore être entendus.

[Texte]

• 0950

Mr. Chairman and members of the committee, this is not a trivial or insignificant question. The point to my motion is that if people are required to pay unemployment insurance premiums when they are laid off, the fact they are receiving a pension, whether it is from a private company, from the armed forces or from the government, even though they are eligible to go and look for work and they are meeting the requirements of the act in all other respects, should not prevent them from collecting unemployment insurance benefits.

Therefore, I believe on a remission basis when they file their income tax at the end of the year, they ought to get back the premiums they have paid.

Your second criterion is that bills or motions that appear to discriminate in favour of or against a certain area or region in the country should not be selected as votable items. This one does not discriminate. On the contrary, it corrects a discrimination across the country. It does not deal with electoral boundaries or constituency names.

The criticism that the bill or motion should not require obvious amendment because it is substantially redundant with the law and it is ineffective to implement its own intent does not apply here. It is relevant. The changes are affecting people. Nothing Parliament has done has reversed this. This is very current and it is presently in effect.

The next criterion is that the motion or bill should be different from specific matters already declared by the government to be on its legislative agenda. The government made a unilateral decision. It was a regulation change. It was not done by an act of Parliament, so the matter was never debated in Parliament. This whole question provides an opportunity for Parliament to speak on the matter. If this committee decides it is votable, then it becomes a matter for Parliament to decide.

The last criterion regarding the context of political issues and events and the number of times a topic has appeared in the House may be of significance. I guess the newness of this change has not allowed for a lot of motions and bills on the question. I would submit, Mr. Chairman and members of the committee, that my motion meets the criteria as laid out by the committee.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. Are there any questions? Lise Bourgault.

Mme Bourgault: Je voudrais que M. Rodriguez me dise ce que c'est que la remise des primes d'assurance-chômage aux Canadiens qui ne peuvent présentement toucher de prestations. Voulez-vous me donner plus de détails à ce sujet-là? Est-ce qu'on remettrait toutes les primes d'assurance-chômage payées? Qu'est-ce que c'est au juste?

Mr. Rodriguez: There are people who have paid premiums and who are collecting a pension or have been given severance pay. This severance pay is applied to unemployment insurance benefits, so the premiums they may have paid for that period of time does not allow them to collect any benefits at all.

[Traduction]

On ne saurait donc dire qu'il s'agit là d'une question triviale ou insignifiante. Puisque ces personnes sont obligées de verser les cotisations d'assurance-chômage après leur mise à pied et que même si elles touchent une pension d'une entreprise privée, des forces armées ou du gouvernement elles sont néanmoins libres de chercher un emploi conformément à la loi, elles devraient pouvoir toucher les prestations d'assurance-chômage.

J'estime donc qu'au moment où ces personnes déposent leur déclaration d'impôt sur le revenu à la fin de l'année, elles devraient pouvoir recouvrer les cotisations qu'elles ont versées.

D'après le deuxième critère, des projets de loi ou motions qui seraient discriminatoires vis-à-vis de telle ou telle région du pays ne peuvent pas faire l'objet d'un vote à la Chambre. Or ma motion n'est nullement discriminatoire, elle aurait l'effet contraire. Par ailleurs, elle ne traite ni des frontières électorales ni des noms de circonscription.

Par ailleurs on ne peut prétendre que ma motion ait besoin de modifications du fait qu'elle fasse double emploi avec une loi existante ou qu'elle ne soit pas conforme au but recherché. Ces changements touchent de nombreuses personnes et jusqu'à présent le Parlement n'a rien fait. Il s'agit donc d'une mesure parfaitement actuelle.

Selon le critère suivant, les motions ou projets de loi doivent être différents des questions inscrites au programme législatif du gouvernement. Or la décision en question a été prise par le gouvernement et appliquée par la loi réglementaire. Une loi n'a donc pas été votée et il n'y a pas eu de débat à la Chambre. Ma motion aurait pour effet de permettre au Parlement d'en débattre à condition bien sûr que le Comité soit d'accord.

Le dernier critère porte sur le contexte politique d'une question ainsi que le nombre de fois qu'elle a déjà été soulevée à la Chambre. Or la décision du gouvernement étant assez récente, elle n'a pas encore pu faire l'objet de nombreuses motions au projet de loi. Je suis donc d'avis que ma motion répond à tous les critères établis par le Comité.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Y a-t-il des questions? Madame Lise Bourgault.

Mrs. Bourgault: Could Mr. Rodriguez please explain to me what he means by remission on unemployment insurance premiums for those Canadians who are presently unable to collect unemployment insurance payments. Would the total amount of unemployment insurance premiums be remitted?

M. Rodriguez: Il s'agit de personnes qui ont versé les cotisations d'assurance-chômage et qui touchent actuellement une pension de retraite ou qui ont touché une indemnité de cessation d'emploi. Cette indemnité est imputée aux prestations d'assurance-chômage, ce qui fait que malgré les cotisations qui sont versées, ils ne peuvent pas toucher de prestations.

[Text]

Those who are collecting a pension, for example a person who has served 30 years in the armed services and who is 49 years of age, are collecting pensions of maybe \$600 or \$800 a month. They are still young enough when they are forced out of the services. So they may go to look for work, find work and then become laid off or become sick. When they apply for unemployment insurance benefits, the pension they are getting is applied to unemployment benefits. Because they are getting the pension, they end up getting no unemployment insurance benefits. So they have paid premiums and they are unable to collect the benefits for which they were insured.

• 0955

What I am saying is this motion says at the end of the year when they fill out their income tax there is a remission for the premiums they have paid. In other words, if they have been unable to collect the benefits even though they have qualified, they have been unable to collect because of an income they are getting from a pension or from a severance pay, then they would apply for a remission of the premiums. Right now, if you have overpaid the premium, you can get a remission on the overpayment portion of it; the same with the Canada Pension.

Mr. Reimer: It is just a question of trying to get at what may be the national significance of this or somehow trying to say why should this bill commend itself ahead of another bill. You have told us about the petitions in the House and the numbers are quite significant, demonstration on the Hill, the appeals that are going to UI. The numbers we are trying to get at are the people who are working, people who are not in this problem, to what degree do they see this as a national issue that is pressing enough to make this bill a votable bill.

Mr. Rodriguez: I think that even people who may not be directly affected are concerned about the fairness of the system and the justice of the system. There are groups of workers in trade unions and in unemployed help centres right across the country who are concerned that in fact it has become taxation, an indirect form of taxing people.

To give you an example, you insure your home, and we all insure our homes against loss by fire, so then a fire occurs. You go down to the insurance company and say my house burned down, now pay up. And the insurance company says ah, but you have some money in the bank; we checked your bank account and you have money in the bank so we are not going to pay you. And so it is a sense of justice and fair play that if by law you have to pay the premiums, then when you become unemployed and you go to collect, you are being told I am sorry, you are getting a pension and therefore you cannot collect benefits.

So there is a sense of outrage by many, many Canadians who are not directly affected by it but who see that they possibly could be affected and they are outraged by the injustice of the system.

Mr. Reimer: That is good. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Blaikie.

[Translation]

Pour ce qui est des pensions, une personne ayant travaillé pendant 30 ans dans les forces armées et qui aurait atteint l'âge de 49 ans toucherait une pension de retraite de 600\$ à 800\$ par mois. Ils sont encore relativement jeunes quand ils sont obligés de quitter les forces armées et cherchent donc à trouver un emploi mais au bout d'un certain temps ils peuvent être malades ou être licenciés. Lorsqu'ils déposent une demande d'assurance-chômage, on tient compte de la pension de retraite qu'ils touchent; donc bien que ces personnes aient cotisé au Régime d'assurance-chômage, ils ne peuvent pas obtenir les prestations.

Je propose donc dans ma motion qu'au moment de remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu, ils puissent recouvrer les cotisations d'assurance-chômage. Puisque ces personnes ne peuvent pas toucher les prestations d'assurance-chômage à cause de leur pension de retraite ou de l'indemnité de cessation d'emploi qu'ils ont touchée, ils auraient droit à une remise des cotisations d'assurance-chômage. Actuellement les personnes qui ont trop cotisé au Régime d'assurance-chômage ou au Régime des pensions du Canada sont remboursés pour la différence.

M. Reimer: Il nous incombe de décider si votre motion présente un intérêt national ou encore si elle mérite d'être traitée en priorité par rapport à une autre motion. Vous avez évoqué les nombreuses pétitions déposées à la Chambre, la manifestation sur la Colline et les appels devant la Commission d'assurance-chômage. Ce que je voudrais savoir c'est si les travailleurs que ce problème ne touche pas directement estiment eux aussi que c'est un problème suffisamment important pour mériter qu'on en discute à la Chambre.

M. Rodriguez: Je pense que même les personnes qui ne sont pas directement touchées tiennent néanmoins à ce que le système soit juste et équitable. Ainsi des travailleurs syndiqués ou des chômeurs sont d'avis qu'il s'agit en fait une espèce d'impôt indirect.

Nous avons tous souscrit une assurance contre l'incendie. Supposons que notre maison ait été détruite par le feu mais que la compagnie d'assurance refuse d'honorer ses obligations prétextant que nous avons de l'argent dans notre compte en banque. C'est la même chose pour l'assurance-chômage. Ces personnes ont été obligées de cotiser mais on leur refuse les prestations soi-disant à cause des pensions qu'elles touchent.

Donc même les Canadiens qui ne sont pas directement touchés estiment que c'est une injustice flagrante, d'autant qu'ils risquent un jour d'être eux-mêmes affectés.

M. Reimer: Parfait. Merci monsieur le président.

Le président: Monsieur Blaikie.

[Texte]

Mr. Blaikie: I just want to ask a question about the intent of the bill, because I am not sure whether . . . The way I originally read it was that people would be eligible for this tax remission whenever and to whatever extent they pay unemployment insurance premiums, not just at the point at which they might get laid off. In other words, I am saying that in my view, and I am sure it is your view, John, it is also unfair for people who have to pay these UI premiums; if they have an armed forces pension or some other form of pension they are never going to be able to collect insurance in any event and you could make the argument that they should not have to pay these premiums. And to the extent that they do have to pay them, they should get the tax remission on them regardless of whether or not they ever get laid off.

Now, I am not sure whether your bill is intended to give them the tax remission only at the point at which they get laid off or are not working, or whether from the moment someone is paying UI and simultaneously unable to collect it if they were to otherwise qualify for it, they should be eligible for this tax remission.

Mr. Rodriguez: Oh, it was not intended at the point at which they get laid off. At the end of the year when they file an income tax, even though they may be working, they are applying for the remission.

• 1000

Mr. Blaikie: That is what I wanted to make clear, because at one point it sounded, at least to me, as if you were saying they should get this tax remission only when they were out of work.

Mr. Rodriguez: No, I was explaining how unfair it is and how it actually works, and so that is the unfairness of it.

The Chairman: Thank you, Mr. Blaikie. There are just a couple of minutes left, Mr. Rodriguez. Maybe the chairman could be allowed the odd question here and there.

The way I read this motion, the presidents of most of our large corporations, all the presidents of all corporations, pay unemployment insurance. I pay unemployment insurance as president of my company. Under this, I would be able to get a rebate at the end of the year. Should that be?

Mr. Rodriguez: Yes, if your pension—

The Chairman: Regardless of pension.

Mr. Rodriguez: But it says here, "under the act's new regulations respecting severance pay and pension income". So it limits it to those—

The Chairman: But there is no pension income for my company, let us say.

Mr. Rodriguez: Then I am afraid, brother, you are not covered by it.

The Chairman: So I just have to pay. In other words, I have never collected, but I have to pay. I paid it for years and never collected it. All my working life I have paid unemployment insurance.

[Traduction]

M. Blaikie: Je voudrais vous poser une question concernant l'objet du bill. Je pensais au début que cette remise d'impôt pour cotisation d'assurance-chômage serait valable pour tous et pas uniquement en cas de mises à pied. C'est en effet également injuste vis-à-vis des personnes qui sont obligées de verser les cotisations d'assurance-chômage, alors que si elles ont travaillé dans les forces armées et touchent une pension, elles ne pourront jamais toucher de prestations d'assurance-chômage. On pourrait donc dire que tous ceux qui ont été obligés de verser des cotisations d'assurance-chômage alors qu'ils ne pourront jamais en bénéficier, devraient obtenir une remise d'impôt, qu'ils aient été licenciés ou non.

Je voudrais donc savoir si vous proposez d'accorder des remises d'impôt uniquement à ceux qui ont été mis à pied ou bien à tous ceux qui ont été obligés de verser les cotisations d'assurance-chômage mais qui ne pourront jamais bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

M. Rodriguez: La remise ne serait pas accordée au moment où une personne ait mise à pied. C'est enfin donné lorsqu'on remplit les déclarations d'impôt sur le revenu qu'ils demanderaient une remise d'impôt même si entre-temps ils ont trouvé du travail.

M. Blaikie: C'est ce que je voulais savoir car j'avais cru comprendre que la remise d'impôt serait versée uniquement aux personnes qui seraient au chômage.

M. Rodriguez: Non il s'agit de redresser une injustice.

Le président: Merci monsieur Blaikie. Comme il nous reste encore quelques minutes, je voudrais moi aussi si vous le permettez vous poser quelques questions monsieur Rodriguez.

Les PDG de toutes les grosses sociétés sont tenus de cotiser à l'assurance-chômage. C'est notamment mon cas. Vous proposez donc que je touche moi aussi cette remise d'impôt?

M. Rodriguez: Oui si votre pension . . .

Le président: Quelle que soit ma pension.

M. Rodriguez: Je précise bien dans ma motion qu'il s'agit uniquement des nouvelles dispositions de la Loi relative aux indemnités de cessation d'emploi et aux revenus de pension.

Le président: Supposons que je ne touche aucune pension de mon entreprise.

M. Rodriguez: Dans ce cas malheureusement cette motion ne vous concernerait pas.

Le président: Donc je serais obligé de continuer à cotiser tout en ne pouvant jamais bénéficier des prestations d'assurance-chômage. Pendant toute ma vie j'ai cotisé à l'assurance-chômage.

[Text]

Mr. Rodriguez: But then you are eligible to collect, Bill, because if you do not get a pension from your company then you have no income a month that you declare on your report cards.

The Chairman: I would be a triple dipper, a quadruple dipper, would I not?

Mr. Rodriguez: I do not know, unless you are collecting from your company without declaring it. But if you are getting a pension from your company, you had better declare it, brother. Revenue Canada is listening.

The Chairman: Yes, I know Revenue Canada. Okay, I see your point.

I have just a couple of other small items. You seem to be melding together separation pay for early retirement and pensions. Is there some reason for that?

Mr. Rodriguez: What the announcement of Mr. Wilson did, in fact, was to make severance pay earned income, and it applies to unemployment benefits and, similarly, to pension income. For example, the other day I talked to a fellow who had served 20 years with his company, was laid off and got severance pay to the tune of \$19,000. As a matter of fact, it was a case that was taken to the umpire, and he got \$19,000. When they apply the \$19,000 severance pay to unemployment insurance benefits, he collects nothing for three years; yet he would have to pay premiums. If he were to go back to work, he would have to pay premiums.

So what I am saying is that this is the way the government dealt with severance pay and pension income. They have made them earned income for unemployment insurance purposes.

The Chairman: Also, if I might say so, he is allowed to roll that \$19,000 you are referring to into an RRSP.

Mr. Rodriguez: No, you cannot escape the provisions of the act. You can roll it into an RRSP, but it is still reported to the unemployment insurance and it is applied.

The Chairman: I do not agree with you on that. However, that is a different part of your—

Mr. Rodriguez: No, Mr. Chairman, that is a very important point, because in fact I have dealt with that extensively. The only way around all this is a little finagling that companies might do—Inco did it with its workers—simply postponing their pension for a year so they could collect 49 weeks of unemployment benefits.

The Chairman: It is not only Inco; a lot of people have done that.

Mr. Rodriguez: Yes.

The Chairman: They gear their retirement according to the calendar, and they take the separation allowance, roll it into an RRSP so it is not taxable in that calendar year. Then in the subsequent year, they withdraw the RRSP and put it into Canada Savings Bonds and get the interest once a year from Canada Savings Bonds. That happened to several people I know who took separation allowances in the neighbourhood of \$60,000.

[Translation]

M. Rodriguez: Mais dans ce cas vous auriez droit aux prestations si effectivement vous ne touchez pas de pension de retraite puisqu'ainsi vous n'auriez aucun revenu.

Le président: Je serais donc pendart sur toute la ligne.

M. Rodriguez: Pas du tout à moins que vous ne touchiez une pension sans la déclarer au fisc, ce que je ne vous conseillerais pas de faire.

Le président: Je m'en rends compte. D'accord.

Pour quelle raison avez-vous réuni les indemnités de cessation d'emploi et les pensions de retraite?

M. Rodriguez: La mesure de M. Wilson a eu pour effet d'assimiler les indemnités de cessation d'emploi ainsi que les pensions de retraite à un revenu. J'ai parlé l'autre jour à un type qui après avoir travaillé pendant 20 ans pour une entreprise a touché 19,000\$ d'indemnité de cessation d'emploi. C'est d'ailleurs grâce à un arbitrage qu'il a touché ce montant. Or à cause de ces 19,000\$, il ne peut pas toucher de prestations d'assurance-chômage pendant trois ans alors qu'il a toujours cotisé et que il serait à nouveau obligé de cotiser s'il trouvait un emploi.

Le gouvernement a donc décidé d'assimiler les pensions de retraite et les indemnités de cessation d'emploi au revenu aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage.

Le président: Ces 19,000\$ pourraient être placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

M. Rodriguez: Même dans ce cas il n'aurait pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Le président: Là je ne suis pas d'accord. Cependant . . .

M. Rodriguez: C'est très important au contraire. La seule façon de s'en sortir c'est si le patron accepte une entorse et c'est notamment ce que Inco fait en reportant le versement des pensions pendant un an pour permettre aux intéressés de toucher 49 semaines de prestations d'assurance-chômage.

Le président: Ce n'est pas seulement Inco mais toutes sortes d'autres entreprises qui l'ont fait.

M. Rodriguez: En effet.

Le président: La date exacte de la retraite est bien calculée et l'indemnité de cessation d'emploi est versée dans un REER ce qui permet d'échapper à l'impôt. L'année suivante, le REER est converti en bon du Canada sur lequel on touche des intérêts une fois par an. C'est ce que plusieurs personnes de ma connaissance ont fait après avoir touché des indemnités de cessation d'emploi de 60,000\$.

[Texte]

Mr. Rodriguez: As for the ones I deal with, you can roll it into an RRSP; it is still reported to—

Mr. Blaikie: You still cannot get the UI.

Mr. Rodriguez: You still cannot get the UI. It is reported on the slip that this was the severance pay.

Now, for Inco and a lot of private companies, where they have a working relationship with the union representing the workers, that is fine, and they dippy-doodle around the law. But the armed forces, for example, the Department of National Defence, would not be expected to dippy-doodle around the law. So for example those people who are retired from the armed services are caught, and that creates another unfairness. A group of workers in Sudbury are treated one way, a group of workers in the armed services in a different way.

• 1005

The Chairman: Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: It seems to be that you are at a great disadvantage in Canadian society if you work for an honest firm.

Mr. Rodriguez: It is true.

Mr. Blaikie: But I think it is important to make the difference, just with respect, with what you had to say, Mr. Chairman. It is two separate questions of how people either should or can avoid paying taxes on severance pay, or paying the least tax on severance pay, and how they can avoid not being eligible for unemployment insurance benefits as a result of severance pay. Those are two separate questions. This particular motion deals with the question of unemployment insurance benefits and not with how one relates to the tax regime.

The Chairman: Thank you. Mr. St. Germain, do you have any questions?

Mr. St. Germain: Have you determined the cost of this? There is a dollar figure involved in this. Have you established what the dollar figure would be, as far as the cost to the federal government?

Mr. Rodriguez: I did not do that, because I did not... What you asked me to do was respond to whether I would consider answering the questions of the criteria. I tried to deal with that, using your criteria. If you allow it to be a votable item in the House—when I do my research to present the motion in the House—that information will be there for members to debate and then decide.

The Chairman: That is fine.

Mr. Rodriguez: But surely, Mr. Chairman, you are not deciding on whether it is a votable item as to how much it costs the government.

Mr. Blaikie: He is just curious.

Mr. Rodriguez: But I have not worked it out yet.

The Chairman: I think, regardless of what it costs the government, there is nothing wrong with the motion, because

[Traduction]

M. Rodriguez: Même si ce montant est versé dans un REER, la Commission d'assurance-chômage...

M. Blaikie: On n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

M. Rodriguez: Exactement. Le reçu mentionne qu'il s'agit d'une indemnité de cessation d'emploi.

Inco et d'autres entreprises qui s'entendent avec leur syndicat parviennent à circonvier la loi. Mais il n'est pas question bien entendu que le ministère de la Défense nationale en fasse autant pour les membres des Forces armées qui prennent leur retraite et qui sont pris dans l'affaire. Des travailleurs de Sudbury parviennent donc à se débrouiller, mais il n'en va pas de même des membres des Forces armées.

Le président: Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Il semblerait que les Canadiens n'ont rien à gagner à travailler pour une firme honnête.

M. Rodriguez: En effet.

M. Blaikie: Il faudrait quand même faire la distinction entre deux problèmes différents. Il y a d'une part la façon dont certaines personnes s'arrangent pour payer un minimum d'impôt sur leur indemnité de cessation d'emploi et d'autre part comment certaines personnes s'arrangent pour ne pas perdre leur droit aux prestations d'assurance-chômage à cause de l'indemnité de cessation d'emploi. Ce sont là deux questions tout à fait différentes. Or il s'agit en l'occurrence de la perte par certains de leurs prestations d'assurance-chômage et non pas de comment ils s'arrangent avec le fisc.

Le président: Vous voudriez poser une question monsieur St-Germain?

M. St-Germain: Avez-vous calculé combien cette mesure coûterait au gouvernement fédéral?

M. Rodriguez: Non, car j'ai cherché uniquement à établir que ma motion est conforme aux critères retenus par le Comité. Si le Comité me donne raison, je fournirai ce renseignement au moment où ma motion sera débattue à la Chambre.

Le président: Parfait.

M. Rodriguez: La question de ce que cela coûterait au gouvernement n'a rien à voir avec la question de savoir si ma motion devrait faire l'objet d'un vote à la Chambre.

M. Blaikie: Il est simplement curieux.

M. Rodriguez: Je n'ai pas encore fait ce calcul.

Le président: Quel que soit le coût, je ne vois rien à redire à la motion. Un projet de loi par contre ne peut pas imposer des

[Text]

that is one of the purposes of the motion. Under a bill, if there were an identifiable cost, then you could not lay that upon the government. You could not infringe on the royal prerogative. But as a motion . . . what you are saying is that the government should consider the advisability of providing, etc.

Mr. Rodriguez: Right.

Mrs. Bourgault: Do you have any idea of what the repercussion will be, for instance, if that bill is allowed? ?

Mr. Rodriguez: I would hope that the repercussion is one that causes bureaucrats and legislators to look at laws that are just and fair. If a person is not eligible to collect benefits, then why do you force him to pay premiums for something we call insurance that he would not be able to collect? Do you see the point?

Mrs. Bourgault: Yes. So finally you said that there is no precedent that might be created with a motion like this.

Mr. Rodriguez: Oh, we do have precedents of tax remissions, as you know, Mr. Chairman. There are tax remissions on all sorts of things. In small towns where a business closes, under the Income Tax Act there are remissions. There are remissions on overpayments. If you pay more in unemployment insurance premiums than you should pay, you can claim a remission for the overpayment. If you have overpaid your Canada Pension, there is a remission. If you are over the age of 70, or 65 now, and a company collects Canada Pension premiums from you, you can claim it back on a remission. So the Income Tax Act does provide a process of remission of premiums. So it is within that model that I have drafted this motion.

The Chairman: Thank you, Mr. Rodriguez. That completes the time allotted for your motion. We will now move to Mr. Lopez.

Mr. Rodriguez: Thank you.

• 1010

The Chairman: Okay. That is motion M-25. Do you understand our process here? You have 5 minutes roughly to present your reasons why we should consider it a votable motion and 10 minutes roughly for questions. Proceed, please.

M. Lopez: Merci, monsieur le président.

Ma motion a deux buts. Le premier est de donner justice à des contribuables. Le deuxième est un but économique.

Premièrement, comme vous le savez tous, la Loi de l'impôt sur le revenu est différente de toute autre loi au Canada. Quand un agent de l'impôt vous déclare coupable, c'est à vous de prouver votre innocence. En vertu de toute autre loi, vous êtes innocent tant que vous n'êtes pas trouvé coupable.

Quand on fait une déclaration d'impôt, il arrive souvent qu'on dit avoir fait des dépenses admissibles à titre de déductions d'impôt sans nécessairement envoyer de preuves, mais Revenu Canada peut, en tout temps et sans limite, vous demander des preuves. On sait qu'au bout de plusieurs années, après 10 ou 20 ans, les gens ne peuvent pas trouver les preuves, même si ces preuves ont déjà existé. Les gens sont dans

[Translation]

charges financières au gouvernement, car c'est là une prérogative royale. Votre motion se borne simplement à inviter le gouvernement à envisager l'opportunité . . .

M. Rodriguez: C'est exact.

Mme Bourgault: Qu'est-ce qui arriverait si votre motion était adoptée.

M. Rodriguez: J'espère que cela encouragerait les législateurs à veiller à ce que tous les projets de loi soient justes et équitables. Je ne vois pas pourquoi une personne devrait être tenue de cotiser au régime d'assurance-chômage alors qu'elle ne pourra pas éventuellement en profiter.

Mme Bourgault: D'accord. Donc cette motion ne risque pas à votre avis de créer de précédents.

M. Rodriguez: Il existe des précédents en ce qui concerne les remises d'impôt. Il existe toutes sortes de remises d'impôt. Ainsi la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit des remises d'impôt lorsqu'une entreprise ferme ses portes dans une petite ville. On touche également des remises d'impôt si on a trop cotisé au Régime d'assurance-chômage ou au Régime de pensions du Canada. Les personnes âgées de 70 ans et depuis peu de 65 ans peuvent toucher une remise d'impôt si une entreprise a prélevé en leur nom des cotisations au Régime de pensions du Canada. La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit donc des remises pour différentes cotisations et c'est de cet exemple que je me suis inspiré pour rédiger ma motion.

Le président: Merci, monsieur Rodriguez. Nous avons épuisé le temps prévu pour votre motion. Nous allons maintenant passer à celle de M. Lopez.

M. Rodriguez: Merci.

Le président: Il s'agit de la motion M-25. Vous savez certainement comment les choses se passent. Vous avez cinq minutes pour présenter votre motion et nous avons dix minutes pour vous poser des questions. Vous pouvez y aller.

Mr. Lopez: Thank you, Mr. Chairman.

The purpose of my motion is twofold. The first is to do justice to taxpayers and the second is an economic goal.

As you well know, the Income Tax Act differs from all our other laws. When a tax officer says you are guilty, it is up to you to prove that you are innocent, whereas under any other law, you are innocent unless you are found guilty.

When you fill in your income tax return, you can claim various deductible expenses without necessarily attaching all the proof but Revenue Canada can always demand such proof. Now after 10 or 20 years, it might be hard to find such proof even if you once had it. People never know when income tax offices might demand proof. If we cannot find it, we might be found guilty at any time.

[Texte]

l'incertitude et ne savent pas quand l'inspecteur d'impôt pourra venir leur demander des preuves. Si nous n'avons pas de preuves, nous pourrions peut-être être reconnus coupables à un moment ou à un autre.

Cette épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus de nos têtes. Quand des personnes vivent dans la crainte, que font-elles? Si elles ont de l'argent d'accumulé, elles le transportent à l'extérieur du pays, à savoir en Suisse, aux Bahamas ou ailleurs, pour qu'il soit à l'abri et pour que Revenue Canada ne puisse pas y toucher, quelle que soit la décision.

Cela entraîne donc une fuite de capitaux énorme à l'extérieur du pays et cela crée, par le fait même aussi, une faiblesse de notre dollar, de notre devise et de notre économie.

Toutes ces personnes qui ont caché de l'argent à l'extérieur du pays souhaitent le ramener au pays pour pouvoir s'en servir et pour qu'il puisse produire des intérêts et des dividendes. L'argent dans la plupart de ces comptes secrets ne produit rien, et l'inflation le mange graduellement. Il serait intéressant de le libérer une fois pour toutes pour que les gens puissent s'en servir et l'investir pour créer des emplois en même temps.

Il s'agirait tout d'abord de fermer les dossiers de 1984 afin qu'il n'y ait plus de poursuites. Je ne parle pas de ceux qui ont fraudé l'impôt et qui voudraient s'en tirer à bon compte. Je ne parle pas de tous les cas. Je dis bien dans ma motion que sont exclus les personnes contre qui on a intenté des poursuites.

Donc, qu'on ferme le dossier de 1984 de toute personne qu'on n'a jamais poursuivie et dont la déclaration d'impôt a été en principe acceptée pour qu'elle puisse repartir à zéro. Cela libérerait le gouvernement d'énormes fichiers de dossiers et on aurait de la place pour autre chose. Je suis certain que cela entraînerait une relance économique et que d'énormes capitaux rentreraient au pays et aideraient l'économie. À ce moment-là, les citoyens se considéreraient comme des Canadiens à part entière et ne seraient pas obligés de toujours se surveiller sans savoir quand et comment le diable pourra leur tomber sur la tête.

Je crois que ma motion va dans l'intérêt de l'économie et dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il ne faut pas considérer les Canadiens comme des bandits alors qu'ils n'ont jamais été reconnus coupables et qu'aucune plainte n'a été portée contre eux. Il faut leur dire: Vous avez toujours été des citoyens honnêtes et on n'a rien à vous reprocher; à partir de maintenant, vous savez qu'on ne pourra pas rouvrir votre dossier.

• 1015

The Chairman: Thank you, Mr. Lopez. Questions? Mr. Blaikie, no questions? Mr. St. Germain, Mr. Reimer, no questions? You have explained your position very well, Mr. Lopez. None of the members appear to wish to question you.

I might just ask you, if I may . . . Your motion would appear to say that for any tax return filed prior to 1984, they cannot go back and reassess it. Should the taxpayer have a right to have his tax situation reassessed? As you know, many times in the course of a year a taxpayer will find an additional expense that should have been allocated to a previous year. The receipt

[Traduction]

So this is a sword which is always hanging over our heads. What do people do when they are afraid? If they have money, they get it out of Canada in Switzerland, the Bahamas or some other safe place where Revenue Canada will no longer be able to lay its hands upon it.

A lot of money is thus being exported out of the country which is one of the reasons why our dollar is weak as well as our economy.

People who have hidden their money abroad would like to bring it back home in order to use it or to create interest and dividends. Most of the money deposited in these secret bank accounts produces nothing and it is being gradually eroded by inflation. We should therefore try to free this money once and for all so that these people might use it as investments and at the same time create jobs.

We should therefore begin by closing the 1984 tax returns in order to avoid any further legal action. This would not apply, of course, to people who have tried to evade taxation. As I say in my motion, it would not apply to individuals against whom legal action has been undertaken.

The 1984 files would therefore be closed for all individuals against whom there have been no legal actions and whose income tax return has in principle been accepted so that they might start off again with a clean slate. These files would no longer have to be kept and the space would become available for something else. I am sure that huge amounts of capital would flow back into the country and set the economy moving again. These individuals would consider themselves like any other Canadians and would no longer have to be afraid of Revenue Canada.

I believe that my motion would help the economy and all Canadians. Canadians should not be treated like robbers before being proven guilty and even though no legal action has been taken against them. We should tell them that they have always been honest citizens and that they have nothing to reproach themselves for. From now on they can rest assured that their case is closed once and for all.

Le président: Merci, monsieur Lopez. D'autres questions? Monsieur Blaikie? Monsieur St. Germain? Monsieur Reimer? Vous avez fort bien expliqué votre point de vue, monsieur Lopez. Aucun des députés ne semble vouloir vous poser de questions.

Mais permettez-moi de vous en poser une . . . D'après votre motion, toute déclaration d'impôt remplie avant 1984 ne pourrait être réévaluée. Le contribuable aurait-il le droit de faire réévaluer sa position fiscale? Comme vous le savez, pendant l'année, un contribuable peut découvrir une dépense supplémentaire qu'il aurait dû consigner dans une déclaration

[Text]

comes to him after the tax return has been submitted and under the conditions, say, of a legal settlement he can reapply and have his tax reassessed. Would it work both ways, in your view?

M. Lopez: À mon avis, non, parce que dans le moment, même si c'est possible, cela ne se fait jamais. Quand un contribuable prétend avoir fait des erreurs à son désavantage dans des déclarations passées, on prescrit. Si, d'un côté, on prescrit pour le contribuable, on devra, à mon avis, prescrire aussi pour le gouvernement. Le contribuable, de toute façon, n'a aucun droit de recours s'il se trompe dans ses calculs à son désavantage. Je crois aussi que cela pourrait épargner de l'argent au gouvernement. Vous savez qu'il faut de l'espace pour entreposer tous ces dossiers-là et que de l'espace, c'est de l'argent.

Mr. Blaikie: Could I ask whether or not this would prohibit the government or Revenue Canada, as the case may be, from investigating whether or not errors were in fact errors or omissions or whether or not they were deliberate?

It seems to me that to a degree your motion is worded as if it is always obvious what is an error or an omission and what is not. I wonder whether or not there would be some difficulties. I mean, precisely the reason why there are investigations and reassessments is to try to determine whether or not in fact there were errors or omissions or mistakes that go beyond that. How would you deal with that problem? Or is it a problem?

M. Lopez: Vous savez qu'il est pratiquement impossible de savoir si quelqu'un s'est trompé volontairement ou par inadvertance. Il est assez difficile de le prouver de quelque façon que ce soit. De toute façon, la preuve coûtera plus cher que ce que vaut la chandelle.

D'autre part, vous pouvez employer le mot «fraudeur» si vous le voulez, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas. Et même si tel était le cas, de toute façon, cet argent-là est perdu pour le Canada, pour les Canadiens, parce qu'il est sorti du pays. Si la personne craint vraiment qu'en rentrant au pays avec l'argent, elle risque d'aller en prison et de perdre son argent, elle ne rentrera jamais au pays, car elle n'est pas folle. Donc, c'est une perte pour nous. Si elle n'a pas cette crainte, l'argent va rentrer au pays. En achetant des biens, on paie déjà des taxes, directes ou indirectes. Donc, le gouvernement se trouve à récupérer l'argent au moyen des taxes, et la personne est contente de payer ces taxes. Avec une simple transaction comme l'achat d'une automobile, le gouvernement va récupérer beaucoup plus d'argent en taxe que ce que le contribuable aurait dû payer au moment où il a été imposé, il y a plusieurs années. Alors, même si c'était volontaire, nous sommes gagnants avec la vente de cette voiture.

The Chairman: Are there questions, Mr. St. Germain, Mr. Reimer, Mr. Blaikie? Mr. Lopez, thank you very much for your submission.

M. Lopez: Merci.

[Translation]

antérieure. Il obtient son reçu après avoir envoyé sa déclaration d'impôt et, sous certaines conditions, il peut demander à ce que sa déclaration soit recalculée. A votre avis, si les services du fisc n'ont pas le droit de réévaluer la déclaration d'un particulier, un particulier a-t-il le droit de demander à ce que sa déclaration le soit?

Mr. Lopez: I do not think so because it is never done, even if it is possible. When a taxpayer thinks that he has made a mistake in tax returns he has already filed and that these mistakes cost him money, it is too late. If on the one hand, it is too late for taxpayer, then it should also be too late for the government. Anyway, the taxpayer has no recourse if he makes a costly error in his tax return. But this could also save the government money. You know that these returns have to be filed somewhere and space costs money.

M. Blaikie: Puis-je vous demander si cela empêcherait ou non le gouvernement ou Revenu Canada, le cas échéant, de savoir si ces erreurs étaient en fait des erreurs ou des omissions et si elles ont été faites délibérément ou non?

Il me semble que votre motion, dans un certain sens, est formulée comme si l'on pouvait toujours dire sans se tromper si ceci était une erreur ou cela une omission. Je me demande si certains cas ne poseraient pas de problème. S'il y a enquête ou réévaluation, c'est précisément pour essayer de déterminer si telle ou telle chose était une erreur ou une omission. Comment résoudre-riez-vous ce problème? En est-ce un?

Mr. Lopez: You know that it is virtually impossible to know if somebody made a mistake deliberately or not. It is a very difficult fact to prove. In any case, it will be more costly to try to prove it than to lay low.

Moreover, you can use the term "fraud" if you wish, but I think that it is not the case. And even if it were so, this money is lost for Canada because it has evaded the country. If the taxpayer really fears that if he were to come back to Canada with this money and risk a prison term and losing his money, he will never come back because he is no fool. So this money is lost. If he has no such fear, he will come back with his money and when you buy commodities, you pay taxes either directly or indirectly. So the government takes back this money through taxes and that guy is quite happy to pay these taxes. If he simply buys a car, the government will get back much more money through taxes than what the taxpayer would have paid when he was taxed several years ago. So even if that move was deliberate, Canada is the clear winner if he buys a car.

Le président: Avez-vous des questions à poser, monsieur St. Germain, monsieur Reimer, Monsieur Blaikie? Monsieur Lopez, je vous remercie infiniment de votre exposé.

Mr. Lopez: Thank you.

[Texte]

• 1020

The Chairman: The meeting is adjourned.

Wednesday, June 18, 1986

• 1549

The Chairman: I think we have a quorum; we will proceed. Mr. de Jong wanted to come before us, so we decided with your agreement we would hear him in spite of the fact we were going to consider his submission. We will let him make his submission and then continue by discussing the third report. Perhaps we will also decide today which items we want to consider votable.

• 1550

Mr. de Jong, as you know, the purpose in your coming before the committee is to convince us that your item should be considered a votable item. We really do not want to discuss the substance of your motion, but we recognize we have a good deal of difficulty in trying to separate the criteria we have established and the substance. So we would ask you, if you can, to confine your remarks to the criteria, and we will try not to get too involved in the substance.

Mr. Simon de Jong (Member of Parliament for Regina East): Okay.

The Chairman: You have five minutes, more or less, to make your presentation and about ten minutes of questions. Please proceed.

Mr. de Jong: Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee, for allowing me this opportunity of making my oral presentation. I have just come back from day care hearings in the west, so I appreciate having this opportunity right now.

What my motion essentially does is ask the government to amend the Income Tax Act so that people, for reasons of conscience, will be able to redirect that portion of their tax that would normally go to defence expenditures towards research in disarmament and education. I feel it should be a votable item because first of all I think many Canadians are concerned with the ongoing arms race and Canadian contribution to world peace. I think allowing Canadians an opportunity to direct their tax dollars on this item is important, and it makes for a more civilized country and society.

The present tax system already allows for social and economic strategies to be followed through the tax system. Certain deductions are allowed for certain economic or social purposes. Certainly the Canadian Charter of Rights and

[Traduction]

Le président: La séance est levée.

Le mercredi 18 juin 1986

Le président: Je pense que nous avons un quorum; nous allons donc commencer. M. de Jong avait demandé à prendre la parole devant le Comité, et nous avions décidé—avec votre accord—de l'entendre, en dépit du fait que nous allions encore par la suite rediscuter de sa motion. Nous allons donc lui permettre de faire son exposé, et nous passerons ensuite à la discussion du troisième rapport. Nous pourrions peut-être aussi décider aujourd'hui de la liste des textes et motions que nous voulons présenter pour vote.

Monsieur de Jong, comme vous le savez, vous êtes ici pour convaincre les membres du Comité de l'intérêt qu'il y aurait à faire voter la Chambre sur votre motion. Nous ne sommes pas ici, en fait, pour aborder le fond de ladite motion, mais je sais que nous avons souvent pas mal de difficulté à respecter cette distinction, et à nous en tenir à nos critères. Si vous voulez, et si vous pouvez, essayez de vous en tenir à ces critères, et nous essaierons de notre côté de ne pas trop vous entraîner dans une discussion sur le fond.

M. Simon de Jong (député de Regina-est): Très bien.

Le président: Vous avez cinq minutes, plus ou moins, pour faire votre exposé, et nous aurons ensuite une période de questions de 10 minutes. Allez-y.

M. de Jong: Merci beaucoup, monsieur le président, et messieurs les membres du Comité, de me permettre de prendre ici la parole. Je reviens juste d'une série d'audiences dans l'Ouest, sur la garde des enfants, et je vous remercie vraiment d'avoir bien voulu m'inviter aujourd'hui.

Ma motion vise essentiellement à demander au gouvernement de revoir la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que, pour des raisons de conscience, les personnes qui le désirent puissent exiger que l'on consacre à la recherche sur le désarmement et à l'éducation, cette part de leur impôt qui serait normalement dépensé à des fins militaires. Je pense que l'on devrait permettre à la Chambre de voter là-dessus, étant donné que de plus en plus de Canadiens s'inquiètent de la tournure prise par la course aux armements, et qu'ils se sentent par ailleurs concernés par le rôle que peut jouer le Canada au service de la paix dans le monde. Je crois qu'il serait bon de permettre aux Canadiens de pouvoir demander que leur impôt soit effectivement utilisé à ces fins, et que cela ferait en même temps de nous un pays et une société plus civilisée.

On utilise déjà le système fiscal pour mettre en place des programmes sociaux et économiques. Comme vous le savez, on autorise certaines déductions, à des fins économiques ou sociales. La Charte canadienne des droits et libertés, par

[Text]

Freedoms talks about the freedom of conscience in religion. The courts so far have not defined that, but until the Supreme Court has made some specific decisions on matters where individuals and groups justify specific actions taken on the basis of conscience, the basis of such reasoning by those involved in the peace tax movement remains in a legal limbo. This lack of legal case law does not preclude the Parliament of Canada from passing the appropriate legislation, recognizing that for *bona fide* reasons of conscience, individuals find that they are unable to contribute to the support of military activities.

As well, I want to point out that conscientious objectors have long been recognized as legitimate in Canada. For example, the Militia Act of 1793 passed by the legislature of Upper Canada granted to Mennonites and Quakers an exemption from military service. In 1849 they were exempted from having to make contributions to the support of the militias. In 1873 Russian Mennonites were granted military exempt status through Order in Council. In 1898 and 1899 Orders in Council exempted Doukhobors and Hutterites from military service, and then through both wars the claims of conscientious objectors were respected.

Other legislatures and legislative bodies in the western democracies have debated this. For example, in the United States a bill establishing a peace tax trust has been introduced in Congress at every session since 1972, and the current bill has the support of 47 members of the House of Representatives and four members of the Senate. Italy, Holland and the United Kingdom all have debated similar bills as well.

This motion, if it is presented as a votable motion before the House, would allow parliamentarians to address directly the merits and the legitimacy of the argument that it is appropriate that those who so believe need not contribute to an activity they may otherwise be exempt from participating in.

The Chairman: Thank you, Mr. de Jong. Are there any questions? Mr. Reimer.

Mr. Reimer: Trying to make a decision on whether or not this bill should be votable, without getting into any debate, is difficult. How would you indicate that there is a demand for this? What sorts of people, groups, numbers—who is asking for this?

• 1555

Mr. de Jong: There is quite an active group organized around the peace tax proposal with chapters, I would tend to think, right across the country. Ever since I have been a Member of Parliament I have received mail from these groups, both from people within my riding and from people in other parts of the country. As well, Mr. Jim Manly had introduced in previous sessions a private member's bill on this topic.

[Translation]

ailleurs, reconnaît la liberté de conscience religieuse. Les tribunaux n'ont pas encore eu à définir la portée de ce terme, et tant que la Cour suprême n'aura pas rendu de décision, dans des cas où des particuliers, ou des groupes, invoqueraient cette clause de conscience pour justifier certaines de leurs actions, le cas de ceux qui réclament que leur impôt soit utilisé à des fins pacifiques, reste encore sur le plan juridique, indéterminé. Ce fait ne devrait tout de même pas empêcher le Parlement du Canada d'adopter une loi à cet effet, et de donner ainsi aux personnes de bonne foi qui invoquent cette clause de conscience, la possibilité de ne pas être obligées de financer l'effort militaire.

J'aimerais à ce sujet rappeler que les objecteurs de conscience ont depuis déjà longtemps un statut au Canada. Ainsi, la Loi sur la milice de 1793 adoptée par le Parlement du Haut-Canada, dispensait les Mennonites et les *Quakers* de toute obligation militaire. Et en 1849, ils ont été dispensés de toute contribution de soutien aux milices. En 1873 un décret du Conseil dispensait les Mennonites de toute obligation militaire. En 1898 et 1899, des décrets semblables ont été adoptés en faveur des Doukhobors et des Hutterites, et le statut d'objecteurs de conscience a été respecté pendant les deux dernières guerres.

On a déjà débattu de cette question au sein d'autres parlements et assemblées législatives des démocraties occidentales. Aux Etats-Unis, par exemple, un projet de loi portant création d'un fonds pour l'utilisation pacifique de l'impôt a été représenté au Congrès à chaque session depuis 1972, et il y a d'ores et déjà 47 membres de la Chambre des représentants et quatre membres du Sénat qui se sont déclarés en faveur de l'adoption de ce projet de loi. L'Italie, la Hollande et le Royaume-Uni, ont également discuté de projets de loi similaires.

Si cette motion était effectivement déposée à la Chambre pour vote, les députés auraient la possibilité de discuter très directement de la légitimité des raisons invoquées, et notamment de l'opportunité qu'il y aurait à permettre à ceux qui par ailleurs en seraient dispensés, de ne pas avoir à soutenir financièrement l'activité militaire.

Le président: Merci, monsieur de Jong. Avez-vous des questions à poser? Monsieur Reimer.

M. Reimer: Il n'est pas facile, si l'on ne veut pas entrer dans un débat de fond, de décider si oui ou non ce projet de loi devrait faire l'objet d'un vote. Pouvez-vous faire état d'une demande? Quels types de citoyens, de groupes, et en quels nombres, demandent que l'on adopte ce genre de disposition?

M. de Jong: Je sais qu'il y a un groupe, organisé en chapitres, dans tout le pays, si je ne me trompe, qui est tout à fait actif et qui milite en faveur de cette utilisation pacifique de l'impôt. Depuis que je suis député j'ai reçu diverses lettres à ce sujet, de personnes de ma circonscription et d'ailleurs. M. Jim Manley, de son côté, avait déjà déposé, lors de sessions précédentes, un projet de loi d'initiative privée portant sur cette question.

[Texte]

If Parliament decided to implement such an amendment, I would tend to think a significant number—I do not think big enough that it would worry the government in terms of a crippling effect in terms of raising revenues, I do not see that as a possibility—but I would still tend to think several thousand people might across this country. But I think in this argument as well, it is really not the quantity or the numbers of people but it is the quality that in part we are concerned with. I mean, in the last war and previous wars, the numbers of conscientious objectors were not great in number. But the fact that the we, the country, did honour them and did not throw them in jail I think made us all and made the country a better country. It gave everybody that other reason for fighting for the country because we did allow the conscientious objectors. As a country, as a civilization, we were cognizant of the importance of the conscience.

Mr. Reimer: If I may follow up, the conscientious objector, although he was given that status and did not have to take up active military duty in any way, still had to pay his taxes.

Mr. de Jong: Yes.

Mr. Reimer: This is a different wrinkle to that. The only group that I am aware of—and I wonder if you could help me—in my riding is the Quaker community. It is very small. They have written me this kind of letter. Who else?

Mr. de Jong: Yes. I would say, in terms of the religious groups, the Quakers, the Doukhobors, the Mennonites, and then there are . . .

Mr. Reimer: Which Mennonites?

Mr. de Jong: I think some of the Mennonite groups in Saskatchewan would support this.

The Chairman: Have they? Have they? I mean, they have supported it?

Mr. de Jong: No, no. No, I am not positive about . . .

The Chairman: Okay.

Mr. Blaikie: You could answer that.

Mr. Reimer: I guess why I am asking is that I am out of one of these traditions.

Mr. Blaikie: I know.

Mr. Reimer: So when he said that, I was trying to think. My particular one has not requested this and in fact would say no.

Mr. de Jong: My research has shown that, for example, the Militia Act of 1793 passed by the legislature of Upper Canada granted to Mennonites and Quakers an exemption from military service. I mean, it is . . .

Mr. Reimer: Yes, but this is a different question. This is a different question—

Mr. de Jong: Yes.

Mr. Reimer:—because those people all paid their taxes.

[Traduction]

Si le Parlement décidait de modifier la loi dans ce sens, je pense que cela concernerait un nombre important de Canadiens—mais certainement pas suffisamment important pour que l'État doive s'inquiéter pour sa recette fiscale—je pense à quelques milliers de personnes. Mais là encore ce n'est pas tant la quantité, ou le nombre, qui importe, que la qualité. Ce que je veux dire, c'est qu'au cours des dernières guerres, le nombre des objecteurs de conscience n'était pas non plus très élevé. Cependant, il est tout à l'honneur de notre pays qu'il leur ait reconnu un statut, au lieu de les jeter en prison. Le fait que l'on ait toléré les objecteurs de conscience donnait d'autant plus envie aux autres Canadiens de se battre pour le pays, un pays, une culture, qui reconnaissait l'importance de la notion de conscience.

M. Reimer: Si je vous comprends bien, l'objecteur de conscience, qui était libéré de toute obligation militaire, était tout de même obligé de payer ses impôts.

M. de Jong: Oui.

M. Reimer: C'est donc un petit peu différent. Le seul groupe auquel je puisse penser—je ne sais pas si vous pourrez me donner plus de renseignements là-dessus—est un groupe de Quakers de ma circonscription. Ils sont très peu nombreux, et eux aussi m'ont envoyé ce genre de lettres. Qui y aurait-il d'autre?

M. de Jong: Je dirais que les groupes religieux, les Quakers, les Doukhobors, les Mennonites, et peut-être . . .

M. Reimer: Quels Mennonites?

M. de Jong: Je pense que les Mennonites de Saskatchewan seraient en faveur de ce genre de mesure.

Le président: Se sont-ils déjà manifestés?

M. de Jong: Non, je ne pourrais pas vous le dire de façon absolue . . .

Le président: Très bien.

M. Blaikie: Vous pourriez peut-être répondre à cela.

M. Reimer: Je viens moi-même d'une de ces traditions, et c'est pour cela que je pose ces questions.

M. Blaikie: Je sais.

M. Reimer: Lorsqu'il citait tous ces groupes, j'essayais moi-même d'y réfléchir. Le groupe dont je viens n'en a pas fait la demande, et je pense qu'il s'y opposerait.

M. de Jong: D'après mes recherches, la Loi sur la milice de 1793, adoptée par le parlement du Haut-Canada, dispensait les Mennonites et les Quakers du service militaire.

M. Reimer: Mais la question n'est pas là. Il s'agit ici d'un problème nouveau . . .

M. de Jong: Oui.

M. Reimer: . . . car tous payaient leurs impôts.

[Text]

Mr. de Jong: Yes. Oh, to be sure. But conscientious objectors in the past, when they did not participate during war time military service, they did other things—

Mr. Reimer: They did alternate service.

Mr. de Jong:—worked in the Red Cross and so forth.

Mr. Reimer: Plus they paid their taxes.

Mr. de Jong: Right. I am not suggesting, and the bill does not suggest that they do not pay their taxes. Oh, no, no. The suggestion I have is that this percentage of their taxes goes to research, and that to be defined by government—for example, funding for peace and disarmament, research and education.

Mr. Reimer: Yes. Mr. Chairman, I realize sometimes we border very close to debate on the merits of the bill. I guess I was just trying to ask who is it that is asking. The Quakers, no question; they are asking. And I guess I was trying to seek who else.

The Chairman: Okay. Mr. Blaikie.

Mr. Blaikie: I know that this proposal has some support, when you are asking the question of who might be calling for it or whatever, within the United Church community. But it is not something officially supported by the United Church of Canada.

The Chairman: You mentioned, Mr. de Jong, that bills have been introduced in the U.S. Congress and they have some support and other European countries have looked at legislation, but no legislation has passed in this regard to your knowledge.

Mr. de Jong: No, no, no.

The Chairman: Is that correct?

Mr. de Jong: No. I mean, I am trying to establish here not necessarily the merits of the bill, but the fact that I think it is worth having the debate and the vote on it.

The Chairman: I hesitate to say I have never received a letter in this regard, in case I receive an avalanche. I have found in the past that when I have made such statements somebody arranges that a truckload is dropped at my door.

Mr. de Jong: No, I am not claiming there is a big movement out there. Again, I fall back on my argument, though. It is not necessarily a question of quantity but of quality; just as in the last war the conscientious objectors were not great in number, but the fact that we did as a civilization, as a society, as a country, recognize the legitimacy of that I think gave us something worth fighting for.

The Chairman: Yes, that is a point. I recall receiving a letter from a friend of mine who was a conscientious objector. He

[Translation]

M. de Jong: Oui. Certainement. Mais les objecteurs de conscience par le passé, qui ne participaient pas aux opérations militaires de temps de guerre, faisaient pendant ce temps-là autre chose . . .

M. Reimer: Oui, un service civil.

M. de Jong: . . . à la Croix-Rouge par exemple.

M. Reimer: Et ils payaient leurs impôts.

M. de Jong: Oui. Ce que je propose, n'est absolument pas qu'ils soient dispensés de l'impôt. Pas du tout. Je demande simplement que cette part de leur impôt qui serait normalement affectée à des dépenses militaires, soit consacrée à la recherche, aux efforts en faveur de la paix et au désarmement, à l'éducation . . . C'est au gouvernement d'en décider.

M. Reimer: Oui. Monsieur le président, je vois que nous en arrivons très vite à un débat sur le fonds. En fait, je voulais simplement savoir qui avait exprimé un besoin dans ce sens. Les Quakers, sans aucun doute; ils le demandent. Je voulais savoir s'il y avait d'autres groupes.

Le président: Très bien. Monsieur Blaikie.

M. Blaikie: Je sais, pour répondre à votre question, qu'il y a au sein de l'Église Unie des personnes qui appuyeraient ce genre de mesure. Mais ce n'est pas une position officielle de cette Église Unie du Canada.

Le président: Vous avez dit, monsieur de Jong, que des projets de loi similaires ont déjà été déposés au Congrès américain, et que déjà certains sénateurs et représentants se sont déclarés en faveur de leur adoption, tandis que d'autres pays européens ont eux aussi envisagé ce genre de législation, mais que jusqu'ici rien n'a encore véritablement été adopté.

M. de Jong: Non.

Le président: C'est bien cela?

M. de Jong: Non. Effectivement. Ce que je veux, en citant ces exemples, c'est montrer—sans aborder les questions de fond—qu'il y aurait tout intérêt à ce que la Chambre puisse débattre d'un tel projet de loi, pour ensuite se prononcer.

Le président: J'hésite à dire que je n'ai reçu aucune lettre à ce sujet; je risquerais alors l'avalanche. Lorsque par le passé j'ai fait ce genre de constatation, il est arrivé que l'on s'arrange pour en déposer un plein camion à ma porte.

M. de Jong: Je ne dis pas qu'il y a un mouvement très important qui milite en faveur de ce genre de mesures, mais je reprends encore mon argument, ça n'est pas nécessairement une question de quantité mais plutôt de qualité; les objecteurs de conscience, pendant la dernière guerre, n'étaient pas très nombreux, mais le fait que notre société, notre pays, notre culture, leur ait reconnu un statut, nous donnaient une raison de plus de nous battre.

Le président: C'est cela. Je me souviens avoir reçu une lettre d'un ami qui était lui-même objecteur de conscience. Il était

[Texte]

was a gardener in Banff, and I was in the jungles of Burma. It was a difficult exchange of views.

Mr. St. Germain: Why would you want this particular issue voted on?

Mr. de Jong: I think it is an indication, by bringing it forward as a votable issue, that this committee and Parliament recognize it is important enough to take it that further step. Members might not agree with it, members might not vote in favour of it, but members might still feel it is worth bringing it forward that one further step along the process.

Personally speaking, and off the record, I do not expect if this is voted on it would receive the unanimous approval of the House.

Mr. St. Germain: You are a very pragmatic and realistic individual, sir.

Mr. de Jong: But I think allowing a vote perhaps gives the issue a touch more legitimacy, and perhaps as well gives it to the House in the same way.

The Chairman: Thank you, Mr. de Jong, very much for your presentation.

[Traduction]

jardinier à Banff pendant que je me battais dans les jungles de Birmanie. Le dialogue n'a pas toujours été facile.

M. St. Germain: Pourquoi voulez-vous que l'on vote sur ce genre de question?

M. de Jong: Cela montrerait que ce Comité, et que le Parlement, reconnaissent l'importance du débat. Les députés pourront toujours s'opposer à ce que l'on adopte ce genre de mesure, et expliquer pourquoi, mais ce faisant ils montreront qu'ils jugent cette question digne d'être discutée.

Très personnellement, et entre nous, je ne m'attends certainement pas à ce que la Chambre, s'il y avait un vote, adopte ce genre de mesure à l'unanimité.

M. St. Germain: Vous ne perdez certainement pas le sens des réalités.

M. de Jong: Je crois que si l'on permettait à la Chambre de voter cela donnerait au débat un air de légitimité, ce dont la Chambre pourrait également profiter.

Le président: Merci, monsieur de Jong, merci beaucoup pour votre exposé.



**Book rate
des livres**

**K1A 0S9
OTTAWA**

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9*

WITNESSES/TÉMOINS

Tuesday, June 17, 1986:

From the House of Commons:

- John Rodriguez, M.P.;
- Ricardo Lopez, M.P.

Wednesday, June 18, 1986:

From the House of Commons:

- Simon de Jong, M.P.

Le mardi 17 juin 1986:

De la Chambre des communes:

- John Rodriguez, député;
- Ricardo Lopez, député.

Le mercredi 18 juin 1986:

De la Chambre des communes:

- Simon de Jong, député.





CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Private Members' Business

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-7

•

1986

•

1st Session

•

33rd Parliament

Chairman: Mr. Bill Kempling



CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Private Members' Business

HOUSE OF COMMONS

1988-1989 Session 1st Session 1988-1989

Chairman: Mr. Bill Kewley

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

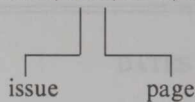
En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:9**, 11-2, 19



Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member **Knowles**
subject entry Steel industry, **15:9**

Main subject **Steel industry**
sub-heading Exports, **15:9**

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash “—”.

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading “Dates and Issues” on the following page.

Agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Ontario for the Transfer of the Assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

Agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Ontario for the Transfer of the Assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

of the assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

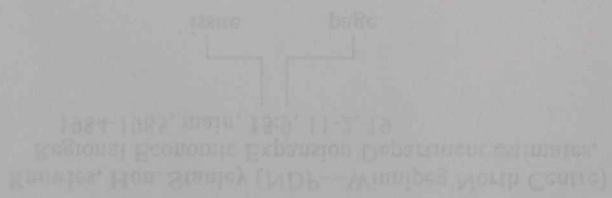
Agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Ontario for the Transfer of the Assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

of the assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

Agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Ontario for the Transfer of the Assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

Agreement between the Government of Canada and the Government of the Province of Ontario for the Transfer of the Assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

of the assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario



of the assets of the Canadian Pacific Railway Company to the Government of Ontario

GUIDE TO THE USERS

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

Abbreviations: A.=Appendices. Amdt.=amendment. M.=motion. S.O.=standing order.

DATES AND ISSUES

—1986—

March: 20th, 1.
April: 8th, 2; 9th, 3; 10th, 4; 15th 5; 22nd, 6.
May: 22nd, 6.
June: 12th, 6; 17th, 18th, 7.

Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human rights, including, M. (Mitsos), references, 621-3
 Capital punishment for Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377)
 Chairman, decisions and statements re Procedure
 Committee
 Budget
 Approval, 1-3-4; 5-5
 Chairman presenting to Liaison Committee, 3-1
 Interim, 1-12-4
 Expenditures, filing annual statement with Clerk of House, 2-13-4
 Mandate, 1-14
 Non-partisan tax Orders of Reference
 Non-partisan nature, 1-20; 2-5
 Capper, Mr. Albert (Member of Parliament—individual presentation)
 Farmers' debt, restructuring, M. (Capper), references, 3-11-4
 Private Members' Business, 3-11-4
 Credit cards, interest rate, M. (MacKinnon), references, 5-19-4
 Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377) (Mr. Dams), references, 2-7-11
 Criminal Code (amdt.—legal counsel for accused, Bill C-254) (Mr. O'Neill), references, 4-3-1
 de Jong, Mr. Shona (Member of Parliament—individual presentation)
 Income tax, peace tax fund, M. (de Jong), references, 3-1-4
 Private Members' Business, 3-1-4
 Debt, public, reducing and balancing budget, M. (Attwell), references, 3-22-5
 Dawng, Mr. Bill (Member of Parliament—individual presentation)
 Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377), references, 4-5-11
 Private Members' Business, 3-5-11

Abolition re Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human rights, including, M. (Mitsos), references, 621-3
 Agenda and procedure subcommittee re Procedure
 Attorney, Hon. Warren (L.—Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
 Private Members' Business, 1-15-5, 26
 Procedure
 Organizational meeting, 1-12-4
 Quarterly meetings, 1-12-4
 Mount, wages, re Minister's Wages Free Zone Act
 Atwell, Mr. Bill (Member of Parliament—individual presentation)
 Debt, public, reducing and balancing budget, M. (Atwell), references, 3-22-5
 Private Members' Business, 3-22-5
 Atwell, Mr. Michael (Assistant Law Clerk, House of Commons)
 Private Members' Business, 3-15, 26, 30
 Budget
 Approval, 1-3-4; 5-5
 Chairman presenting to Liaison Committee, 3-1
 Interim, 1-12-4
 Expenditures, filing annual statement with Clerk of House, 2-13-4
 Mandate, 1-14
 Non-partisan tax Orders of Reference
 Non-partisan nature, 1-20; 2-5
 Billingsham re Official Languages Act (amdt.—supplemental) (Bill C-208)
 Billie, Mr. Bill (Member of Parliament—individual presentation)
 Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human rights, including, M. (Mitsos), references, 621-3
 Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human rights, including, M. (Mitsos), references, 621-3
 Capital punishment for Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377)
 Chairman, decisions and statements re Procedure
 Committee
 Budget
 Approval, 1-3-4; 5-5
 Chairman presenting to Liaison Committee, 3-1
 Interim, 1-12-4
 Expenditures, filing annual statement with Clerk of House, 2-13-4
 Mandate, 1-14
 Non-partisan tax Orders of Reference
 Non-partisan nature, 1-20; 2-5
 Capper, Mr. Albert (Member of Parliament—individual presentation)
 Farmers' debt, restructuring, M. (Capper), references, 3-11-4
 Private Members' Business, 3-11-4
 Credit cards, interest rate, M. (MacKinnon), references, 5-19-4
 Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377) (Mr. Dams), references, 2-7-11
 Criminal Code (amdt.—legal counsel for accused, Bill C-254) (Mr. O'Neill), references, 4-3-1
 de Jong, Mr. Shona (Member of Parliament—individual presentation)
 Income tax, peace tax fund, M. (de Jong), references, 3-1-4
 Private Members' Business, 3-1-4
 Debt, public, reducing and balancing budget, M. (Atwell), references, 3-22-5
 Dawng, Mr. Bill (Member of Parliament—individual presentation)
 Criminal Code (amdt.—capital punishment) (Bill C-377), references, 4-5-11
 Private Members' Business, 3-5-11
 Environment, protection, including, M. (Cassidy), references, 3-18
 Equality Rights Sub-Committee, organizational meeting, M. (Robinson), references, 3-1-4
 External aid, systems, goal of 9.7% of GNP by 1990, M. (Delaney), references, 3-10
 Farmers' debt, restructuring, M. (Capper), references, 3-11
 Income tax
 Arrang. payment, M. (Loper), references, 3-1-4
 Peace tax fund, M. (de Jong), references, 3-1-4
 Income
 And Mexic self-government, M. (Fleener), references, 3-1-4
 Western Band, illegal financial irregularities, M. (Fleener), references, 3-1-4
 Private Members' Business, 1-19, 21, 26-7, 29-11, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

INDEX

HOUSE OF COMMONS STANDING COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

FIRST SESSION—THIRTY-THIRD PARLIAMENT

A - Appendix; Amdl - amendment; M - motion; S.D. - standing order

DATES AND ISSUES

—1984—

Month	Issue
Jan	12th & 13th 1984
Feb	19th & 20th 1984
Mar	26th & 27th 1984
Apr	2nd & 3rd 1984
May	9th & 10th 1984
June	16th & 17th 1984

- Abortion** *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms; Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254)
- Agenda and procedure subcommittee** *see* Procedure
- Allmand, Hon. Warren** (L—Notre-Dame-de-Grâce—Lachine East)
Private Members' Business, 1:15-6, 26
Procedure
Organization meeting, 1:15-6, 25-6
Questioning of witnesses, 1:25
- Atomic weapons** *see* Nuclear Weapons Free Zone Act (Bill C-218)
- Attewell, Mr. Bill** (Member of Parliament—Individual presentation)
Debt, public, reducing, and balancing budget, M., references, 3:22-5
Private Members' Business, 3:22-5
- Beaupré, Mr. Michael** (Assistant Law Clerk, House of Commons)
Private Members' Business, 6:15, 26, 30
- Benjamin, Mr. Les** (Member of Parliament—Individual presentation)
Nuclear Weapons Free Zone Act (Bill C-218), references, 6:15-21
Private Members' Business, 6:15-21, 24-5
Procedure, bills and motions, selected items, 6:15-6, 24-5
- Bilingualism** *see* Official Languages Act (amdt.—supremacy of the Act)(Bill C-203)
- Blaikie, Mr. Bill** (Member of Parliament—Individual presentation)
Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human foetus, including, M. (Mitges), references, 6:36-7
Credit cards, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:23
Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272), references, 3:7-10
Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254), references, 4:8-10
Debt, public, reducing, and balancing budget, M. (Attewell), references, 3:23
Environment, protection, research, M. (Caccia), references, 3:16
Equality Rights Subcommittee, recommendations, implementing, M. (Robinson), references, 5:7-8
External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:20
Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:13
Income tax
Arrears, payment, M. (Lopez), references, 7:16-8
Peace tax fund, M., (de Jong), references, 7:22
Indians
And Métis, self-government, M. (Penner), references, 4:15-6
Westbank Band, alleged financial irregularities, M. (Greenaway), references, 5:11-3
Private Members' Business, 1:19, 23, 26-7; 2:4-13, 20, 22; 3:7-10, 13, 16, 21, 23, 29-30; 4:8-10, 15-6; 5:7-8, 11-3, 23; 6:21-3, 25-6, 32, 36-7; 7:13, 15-8, 21-2
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, 1:7, 9
Bills and motions, selected items, 1:22-4; 2:4-7, 10-1; 3:29-30; 6:22, 25-6
M. (Ouellet), 1:21
Election of Vice-Chairman, M. (Reimer), 1:6
In camera meetings, M. (Ouellet), 1:12
Meetings, M. (Ouellet), 1:12
Members, 1:13
Organization meeting, 1:6-7, 9, 11-3, 19, 21-4, 26-8
Questioning of witnesses, 1:26; 2:7-9; 6:21, 32
Quorum, M. (Ouellet), 1:11
- Blaikie, Mr. Bill—Cont.**
Redistribution, Saskatchewan, single northern electoral district, M. (Hovdebo), references, 3:21
Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:13, 15
- Boundaries** *see* International Land Boundary Act (Canada-Alaska)(Bill C-270)
- Bourgault, Mrs. Lise** (PC—Argenteuil—Papineau)
Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human foetus, including, M. (Mitges), references, 6:33
Nuclear Weapons Free Zone Act (Bill C-218), references, 6:21
Old age pensions, spouses allowance, M. (Malépart), references, 6:12-3
Private Members' Business, 6:12-3, 21, 33; 7:11, 16
Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:11
- Budget** *see* Debt, public
- Caccia, Hon. Chas. L.** (Member of Parliament—Individual presentation)
Environment, protection, research, M., references, 3:15-9
Private Members' Business, 3:15-9
- Canada Pension Plan**, amending, M. (E. Epp), references, 3:31-5
- Canadian Armed Forces**, women, 5:4-5
- Canadian Charter of Rights and Freedoms**, equality rights, human foetus, including, M. (Mitges), references, 6:31-7
- Capital punishment** *see* Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272)
- Chairman, decisions and statements** *see* Procedure
- Committee**
Budget
Approval, 1:13-4; 5:3
Chairman presenting to Liaison Committee, 5:3
Interim, 1:13-4
Expenditures, filing annual statement with Clerk of House, 1:13-4
Mandate, 1:14
Membership *see* Orders of Reference
Non-partisan nature, 1:20, 25
- Cooper, Mr. Albert** (Member of Parliament—Individual presentation)
Farmers, debt, restructuring, M., references, 3:11-4
Private Members' Business, 3:11-4
- Credit cards**, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:19-24
- Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272)**(Mr. Domm), references, 3:5-11
- Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254)**(Mr. O'Neil), references, 4:5-11
- de Jong, Mr. Simon** (Member of Parliament—Individual presentation)
Income tax, peace tax fund, M., references, 7:19-23
Private Members' Business, 7:19-23
- Debt, public**, reducing, and balancing budget, M. (Attewell), references, 3:22-5
- Domm, Mr. Bill** (Member of Parliament—Individual presentation)
Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272), references, 3:5-11
Private Members' Business, 3:5-11

- Electoral redistribution** *see* Redistribution; Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249)
- Environment**, protection, research, M. (Caccia), references, 3:15-9
- Epp, Mr. Ernie** (Member of Parliament—Individual presentation)
Canada Pension Plan, amending, M., references, 3:31-5
Private Members' Business, 3:31-5
- Equality Rights Subcommittee**, recommendations, implementing, M. (Robinson), references, 5:4-8
- External aid**, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:17-22
- Farmers**, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:11-4
- Fisheries**, Georges Bank, United States position, 5:15
- Foster, Mr. Maurice** (Member of Parliament—Individual presentation)
Private Members' Business, 2:22-6
Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249), references, 2:22-6
- Fulton, Mr. Jim** (Member of Parliament—Individual presentation)
International Land Boundary Act (Canada-Alaska)(Bill C-270), references, 5:14-9
Private Members' Business, 5:14-9
- Gauthier, Mr. Jean-Robert** (L—Ottawa—Vanier; Individual presentation)
Official Languages Act (amdt.—supremacy of the Act)(Bill C-203), references, 2:13-7
Private Members' Business, 1:16-7, 24, 27-8; 2:11, 13-7
Procedure
Bills and motions, selected items, 1:16
M. (Ouellet), 1:24
Organization meeting, 1:16-7, 24, 27-8
- Georges Bank** *see* Fisheries
- GNP** *see* Gross National Product
- Greenaway, Mr. Lorne** (Member of Parliament—Individual presentation)
Indians, Westbank Band, alleged financial irregularities, M., references, 5:8-13
Private Members' Business, 5:8-13
Procedure, documents, tabling, 5:13
- Gross National Product** *see* External aid
- Hovdebo, Mr. Stan** (Member of Parliament—Individual presentation)
Private Members' Business, 3:19-22
Redistribution, Saskatchewan, single northern electoral district, M., references, 3:19-22
- Human rights** *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms; Equality Rights Subcommittee
- In camera meetings** *see* Procedure
- Income tax**
Arrears, payment, M. (Lopez), 7:16-8
Peace tax fund, M. (de Jong), references, 19-23
- Indians**
And Métis, self-government, M. (Penner), references, 4:11-6
Westbank Band, alleged financial irregularities, M. (Greenaway), references, 5:8-13
- Interest rates** *see* Credit cards
- International Land Boundary Act (Canada-Alaska)(Bill C-270)**(Mr. Fulton), references, 5:14-9
- Kaplan, Hon. Bob** (L—York Centre)
Committee, non-partisan nature, 1:20
Private Members' Business, 1:7-8, 20
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, 1:7-8
Bills and motions, selected items, 1:20
Organization meeting, 1:7-8, 20
- Kempling, Mr. Bill** (PC—Burlington; Chairman)
Committee
Budget, 1:13-4
Expenditures, 1:13-4
Mandate, 1:14
Credit cards, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:23-4
Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254), references, 4:10-1
Election as Chairman, 1:6
Environment, protection, research, M. (Caccia), references, 3:17-8
External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:21-2
Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:14
Income tax
Arrears, payment, M. (Lopez), references, 7:17-8
Peace tax fund, M. (de Jong), references, 7:22-3
Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201), references, 5:31-2
Old age pensions, spouses allowance, M. (Malépart), references, 6:146:14
Private Members' Business, 1:14-7, 19-20, 23-4, 26, 28; 2:4-13, 16-7, 21-2, 24-9; 3:4-6, 10-1, 14, 17-20, 22, 25-6, 28-31, 34, 36; 4:4, 10-1, 15, 17; 5:4, 6, 8, 11, 14, 19, 23-7, 31-2; 6:11, 14, 16, 21-6, 28, 30-2, 36-7; 7:10, 13-4, 16-7, 19, 21-3
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, 1:7-9
M. (St. Germain), 1:9-10
Bills and motions, selected items
M. (Ouellet), 1:21-2
Procedural acceptability/legality, legal opinion, 1:15, 17-20, 22; 2:6-7, 26; 4:4; 5:25; 6:23-6
Representations, 1:17
M. (Ouellet), 1:21-2
Sponsors, 2:11; 3:25; 5:5
Withdrawn from list, considering others, 2:4-6, 26
Election of Vice-Chairman, M. (Reimer), 1:6-7
In camera meetings, 3:36; 4:17; 5:32
Meetings, open to public, M. (Ouellet), 1:11-2
Members, substitute lists, 1:12-3
Motion, amending in House, 4:17
Organization meeting, 1:6-28
Printing, M. (Reimer), 1:10
Questioning of witnesses
Scheduling, 2:8-10, 27-9
Substantive, 2:26-7, 3:4, 20; 6:21, 32; 7:19
Time limits, 1:22
Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Ouellet), 1:10-1
Reports to House, succinct explanation, 1:13
Witnesses, statements, time limit, 1:22
Redistribution and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249), references, 2:25
Senate, abolition, M. (Parry), references, 6:28

- Kempling, Mr. Bill**—*Cont.*
Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:13-6
- Laundy, Mr. Philip** (Clerk Assistant, House of Commons)
Private Members' Business, 2:3, 8, 28; 4:17
- Lopez, Mr. Ricardo** (Member of Parliament—Individual presentation)
Income tax, arrears, payment, M., references, 7:16-8
Private Members' Business, 7:16-8
- Malépart, Mr. Jean-Claude** (Member of Parliament—Individual presentation)
Montreal, eastern area, industrial decline, M., references, 3:26-8
Old age pensions, spouses allowance, M., references, 6:11-3
Private Members' Business, 3:26-8; 6:11-4
- Malone, Mr. Arnold** (PC—Crowfoot)
Canada Pension Plan, amending, M. (E. Epp), references, 3:33
Environment, protection, research, M. (Caccia), references, 3:16
External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:18-9
Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:14
Indians, and Métis, self-government, M. (Penner), references, 4:13-4
Private Members' Business, 1:18; 2:5, 9-12, 18-9, 23-4, 26-8; 3:11, 13-4, 16, 20, 28-9, 33-4; 4:10, 13-4
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, 1:8
Bills and motions, selected items, 1:23-4; 2:10-1, 26; 3:29
In camera meetings, M. (Ouellet), 1:11-2
Meetings, M. (Ouellet), 1:11-2
Organization meeting, 1:8, 10-2, 18, 23-4
Questioning of witnesses, 2:9, 26-8
Quorum, M. (Ouellet), 1:10
Redistribution, Saskatchewan, single northern electoral district, M. (Hovdebo), references, 3:20
Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249), references, 2:23-4
- Manly, Mr. Jim** (Member of Parliament—Individual presentation)
External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M., references, 2:17-22
Private Members' Business, 2:17-22
- McMillan, Ms Nicole** (Clerk of Committee)
Procedure, organization meeting, 1:6, 14, 17-9
- Métis** *see* Indians
- Mitges, Mr. Gus** (Member of Parliament—Individual presentation)
Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human foetus, including, M., references, 6:31-7
Private Members' Business, 6:30-7
Procedure, sitting, suspending, 6:30
- Montreal**, eastern area, industrial decline, M. (Malépart), 3:26-8
- Niagara River**, pollution, 3:15
- Nova Scotia**, name, translating *see* Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201)
- Nowlan, Mr. Pat** (Member of Parliament—Individual presentation)
Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201), references, 5:27-32
Private Members' Business, 5:27-32
- Nuclear Weapons Free Zone Act (Bill C-218)**(Mr. Benjamin), references, 6:16-21
- Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201)**(Mr. Nowlan), references, 5:27-32
- Official Languages Act (amdt.—supremacy of the Act)(Bill C-203)** (Gauthier), references, 2:7, 13-7; 5:25
- Old age pensions**, spouses allowance, M. (Malépart), references, 6:11-4
- O'Neil, Mr. Lawrence I.** (Member of Parliament—Individual presentation)
Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254), references, 4:5-11
Private Members' Business, 4:5-11
- Ontario** *see* Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario) (Bill C-249)
- Orders of Reference**, Committee membership, 1:3
- Organization meeting** *see* Procedure
- Ouellet, Hon. André** (L—Papineau)
Canada Pension Plan, amending, M. (E. Epp), references, 3:35
Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human foetus, including, M. (Mitges), references, 6:34-6
Credit cards, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:22-3
Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272), references, 3:10-1
Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254), references, 4:7-8
Debt, public, reducing, and balancing budget, M. (Attewell), references, 3:24-5
Environment, protection, research, M. (Caccia), references, 3:17
Equality Rights Subcommittee, recommendations, implementing, M. (Robinson), references, 5:6-7
External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:20
Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:13
Indians, Westbank Band, alleged financial irregularities, M. (Greenaway), references, 5:12
International Land Boundary Act (Canada-Alaska)(Bill C-270), references, 5:17
Montreal, eastern area, industrial decline, M. (Malépart), references, 3:27-8
Nuclear Weapons Free Zone Act (Bill C-218), references, 6:19-21
Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201), references, 5:29
Official Languages Act (amdt.—supremacy of the Act)(Bill C-203), references, 2:16
Old age pensions, spouses allowance, M. (Malépart), references, 6:13
Private Members' Business, 5:32
Procedure
Agenda and procedure subcommittee, 1:8
M. (St. Germain), 1:10
Bills and motions, selected items, 1:22; 2:10, 3:29-31; 5:32, 6:23, 25, 29
Ms., 1:21
Budget, M., 6:7-8
In camera meetings, M., 1:11
Meetings, M., 1:11
Motion, amending in House, 4:16-7
Organization meeting, 1:8, 10-1, 14, 21-2, 28
Printing, M. (Reimer), 1:10
Questioning of witnesses, 1:22; 2:27-9
Quorum, M., 1:10-1

Ouellet, Hon. André—Cont.

Procedure—Cont.

- Sitting, suspending, 6:30
- Visitors, M., 6:8
- Witnesses, 1:22

Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249), references, 2:24

Senate, abolition, M. (Parry), references, 6:29

Parry, Mr. John (Member of Parliament—Individual presentation)

Private Members' Business, 6:22, 26-30

Procedure, bills and motions, selected items, 6:22, 26, 30

Senate, abolition, M., references, 6:26-9

Peace tax fund *see* Income tax**Pelletier, Mr. Marcel** (Law Clerk, House of Commons)

Private Members' Business, 2:3, 6-8, 26; 3:3-5; 4:3-5; 5:25-6

Penner, Mr. Keith (L—Cochrane—Superior; Individual presentation)

Indians, and Métis, self-government, M., references, 4:11-6

Private Members' Business, 1:21; 4:11-7

Procedure, organization meeting, 1:21

Plourde, Mr. André (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; Vice-Chairman)

Credit cards, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:22

Election as Vice-Chairman, 1:7

External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:19

Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:12

Indians, Westbank Band, alleged financial irregularities, M. (Greenaway), references, 5:13

Private Members' Business, 2:19; 3:12, 30; 5:13-4, 22

Procedure

Bills and motions, selected items, 3:30

Documents, tabling, in both official languages, 5:13

Organization meeting, 1:7

Pollution *see* Niagara River; St. Clair River**Private Members' Business**

Amending major public legislation, 1:15-6, 26

Amendments, 1:24

Consideration process, 1:15, 21, 23

Expenditure of public funds, non-admissibility, 1:18, 20

Votable items, selection, 1:14-5, 17-9, 21, 23, 27-8; 5:32

Private Members' Business Standing Committee *see* Committee**Procedure**

Agenda and procedure subcommittee, membership, 1:7-9

M. (St. Germain), 1:9-10, agreed to, 4

Bills and motions, selected items

Procedural acceptability/legality, legal opinion, 1:15-20, 22-4;

2:6-7, 26; 4:4-5; 5:25-6; 6:15-6, 22-6, 29-30

M. (Ouellet), 1:21-2, agreed to, 4

Representations by authors, inviting, 1:17, 22, 24

M. (Ouellet), 1:21-2, agreed to, 4

Sponsors, 2:10-1; 3:25, 29-31; 5:5

Withdrawn from list, considering others, 2:4-6, 26; 5:32

Budget

M. (St. Germain), 5:3, agreed to

M. (Ouellet), 6:7-8, agreed to

Documents, distribution to all Members of Parliament, 6:7, agreed to

Documents, tabling in both official languages, 5:13

Election of Chairman, M. (St. Germain), 1:6, agreed to, 4

Election of Vice-Chairman, M. (Reimer), 1:6-7, agreed to, 4

Procedure—Cont.

In camera meetings, 3:3, 36; 4:3, 17; 5:3, 32; 6:6-7, 10

M. (Ouellet), 1:11-2, agreed to, 4

Meetings

Open to public, M. (Ouellet), 1:11-2, agreed to, 4

Recess, 6:10

Members, substitute list, 1:12-3

Motion, amending in House, 4:16-7

Organization meeting, 1:4-28

Printing, minutes and evidence, M. (Reimer), 1:10, agreed to, 4

Questioning of witnesses

Non-Members, participation, 1:25-7

Scheduling, 2:7-10, 27-9

Substantive, 2:26-8; 3:4, 20; 6:21, 32; 7:19

Time limits, 1:22

Quorum, 1:11

Meeting and receiving/printing evidence without, M. (Ouellet), 1:10-1, agreed to, 4

Reports to House

Contents, keeping secret until tabled in House, 6:6, agreed to

Draft, adopting

First, M., 6:6, agreed to

Second, M., 6:8-9, agreed to

Succinct explanation at time of presentation, 1:13

Sitting, suspending, 6:30

Steering committee *see* Procedure—Agenda and procedure subcommittee

Visitors, luncheon, M. (Ouellet), 6:8, agreed to

Witnesses, statements

Time limits, 1:22

Written submissions, 1:22

Redistribution

Saskatchewan, single northern electoral district, M. (Hovdebo), references, 3:19-22

See also Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249)

Reimer, Mr. John (PC—Kitchener)

Canada Pension Plan, amending, M. (E. Epp), references, 3:34

Canadian Charter of Rights and Freedoms, equality rights, human foetus, including, M. (Mitges), references, 6:35-6

Criminal Code (amdt.—capital punishment)(Bill C-272), references, 3:6-7

Criminal Code (amdt.—legal counsel for unborn child)(Bill C-254), references, 4:6-7

Environment, protection, research, M. (Caccia), references, 3:18

Equality Rights Subcommittee, recommendations, implementing, M. (Robinson), references, 5:6

External aid, increase, goal of 0.7% of GNP by 1990, M. (Manly), references, 2:19, 21

Farmers, debt, restructuring, M. (Cooper), references, 3:13

Income tax, peace tax fund, M. (de Jong), references, 7:20-12

Indians, and Métis, self-government, M. (Penner), references, 4:15

Montreal, eastern area, industrial decline, M. (Malépart),

references, 3:27

Official Languages Act (amdt.—supremacy of the Act)(Bill

C-203), references, 2:15

Private Members' Business, 2:15, 19, 21, 25-7, 29; 3:6-7, 13, 18, 21,

27, 29, 31; 4:6-7, 15; 5:6; 6:14, 28-9, 34-6; 7:12, 20-2

Procedure

Agenda and procedure subcommittee, 1:8-9

Bills and motions, selected items, 3:29

Election of Vice-Chairman, M., 1:6

Organization meeting, 1:6, 8-9, 24-5

Questioning of witnesses, 1:25

Reimer, Mr. John—Cont.

- Redistribution, Saskatchewan, single northern electoral district, M. (Hovdebo), references, 3:21
- Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249), references, 2:25
- Senate, abolition, M. (Parry), references, 6:28-9
- Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:12

Reports to House

- First, votable items, 6:3
- Second, criteria for selection of votable items, 6:4-5
- Third, Private Members' Business, scheduling, 7:3-4
- Fourth, votable items, 7:4-5

Representation and Electoral Districts Readjustment Act (Ontario)(Bill C-249)(Mr. Foster), references, 2:22-6

Riel, Louis, 4:15

Robinson, Mr. Svend J. (Member of Parliament—Individual presentation)

- Equality Rights Subcommittee, recommendations, implementing, M., references, 5:4-8
- Private Members' Business, 5:4-8
- Procedure, bills and motions, selected items, 5:5

Rodriguez, Mr. John R. (Member of Parliament—Individual presentation)

- Private Members' Business, 7:10-6
- Unemployment insurance, premiums, remission, M., references, 7:10-5

St. Clair River, pollution, 3:15

St. Germain, Mr. Gerry (PC—Mission—Port Moody)

- Committee, non-partisan nature, 1:25
- Credit cards, interest rates, M. (Stackhouse), references, 5:21-2
- Income tax, peace tax fund, M. (deJong), references, 7:23
- Indians, Westbank Band, alleged financial irregularities, M. (Greenaway), references, 5:10-1
- International Land Boundary Act (Canada-Alaska)(Bill C-270), references, 5:18-9
- Official Designation of Nova Scotia Act (Bill C-201), references, 5:30-1

St. Germain, Mr. Gerry—Cont.

- Old age pensions, spouses allowance, M. (Malépart), references, 6:12
- Private Members' Business, 1:27; 5:10-1, 18-9, 21-2, 30-1; 6:12; 7:15
- Procedure
 - Agenda and procedure subcommittee, M., 1:9
 - Bills and motions, selected items, M. (Ouellet), 1:21
 - Budget, M., 5:3
 - Election of Chairman, M., 1:6
 - Organization meeting, 1:6, 9-10, 21, 25, 27
 - Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:15

Saskatchewan *see* Redistribution

Senate, abolition, M. (Parry), references, 6:26-9

Spouses allowance *see* Old age pensions

Stackhouse, Mr. Reginald (Member of Parliament—Individual presentation)

- Credit cards, interest rates, M., 5:19-25
- Private Members' Business, 5:19-25

Steering committee *see* Procedure—Agenda and procedure subcommittee

Territorial waters, 200-mile economic zone, 5:15-7

Unemployment insurance, premiums, remission, M. (Rodriguez), references, 7:10-6

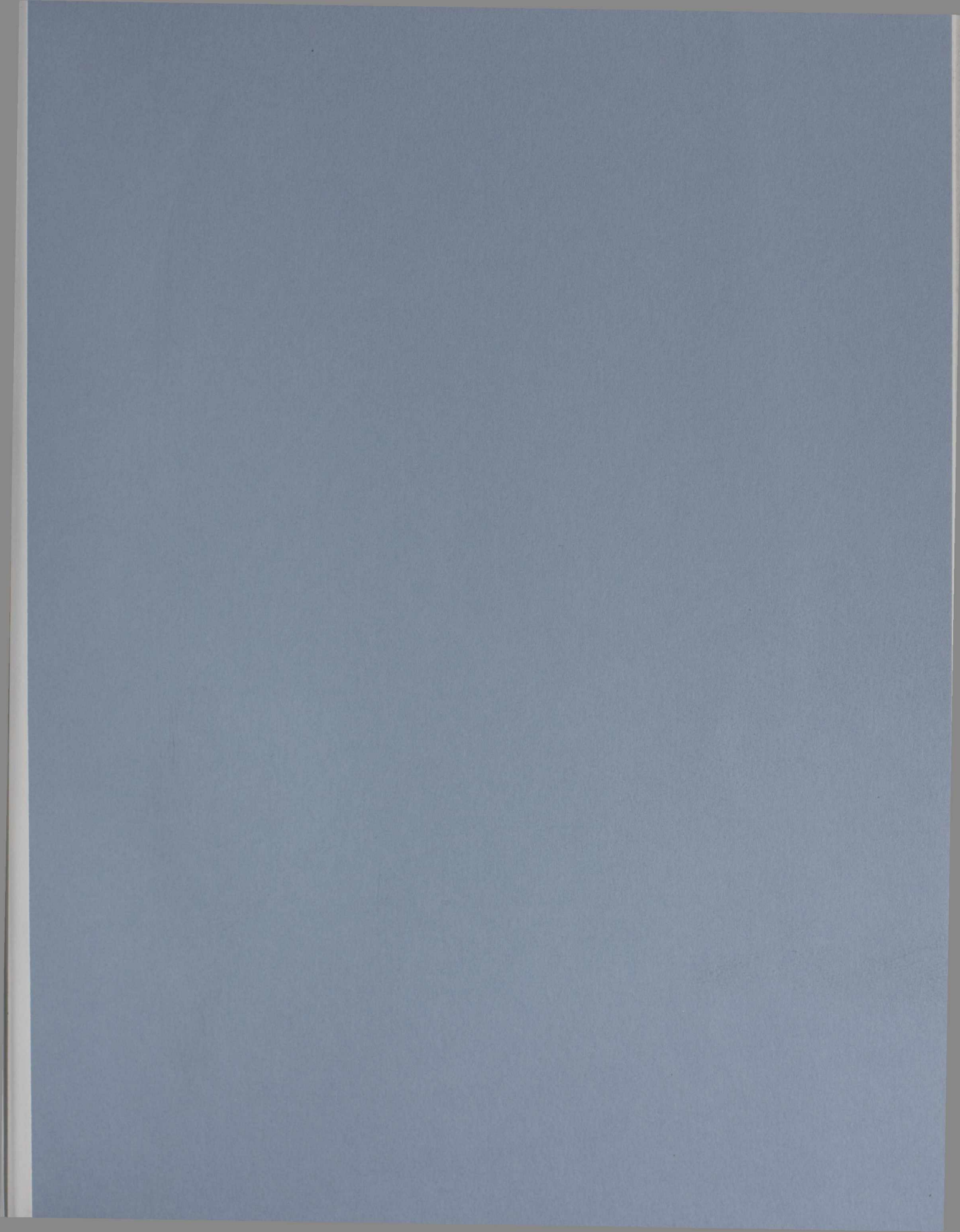
United States *see* Fisheries

Voluntary/charitable organizations, 3:31-4

Water pollution *see* Niagara River; St. Clair River

Westbank Indian Band *see* Indians

Women *see* Canadian Armed Forces







CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Affaires émanant des députés

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules nos 1-7

• 1986

• 1^{re} Session

• 33^e Législature

Président: M. Bill Kempling



INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Affaires émanant des députés

CHAMBRE DES COMMUNES

1981-1982

1^{re} session

1981

Document n° 1

Président: M. Bill Kennedy

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

The Index is available in both official languages.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

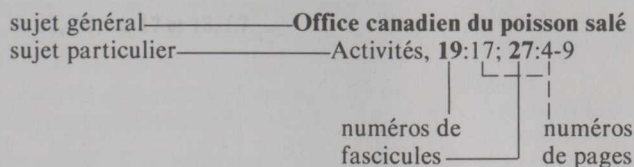
Pêches

Pacifique, 11:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, 11:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

sujet abordé	—————	Géothermie
sous cette		Allusions, 1:34; 11:4-18
autre rubrique	—————	Voir aussi Chauffage collectif, système

titre-sujet	—————	Énergie atomique. Voir plutôt Énergie nucléaire
préféré à un autre	—————	

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTA-TROISIÈME RÉUNION

Abreviations et symboles A—ajouté, Am—amendement, An—annexe M—motion

DATES ET PAGES

—1985—

le 20, 21	Mars
le 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24	Avril
le 22, 23	Mai
le 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19	Juin

- Affaires émanant des députés, Comité.** *Voir plutôt* Comité
- Affaires émanant des députés, étude,** 2:4-29; 3:4-36; 4:4-17; 5:4-32; 6:11-37; 7:10-23
- Affaires qui font l'objet d'un vote.** *Voir* Procédure et Règlement
- Alaska Boundary Tribunal.** *Voir* Frontière terrestre internationale (Canada-Alaska)
- Allmand, l'hon. Warren** (L—Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est) Comité, séance d'organisation, 1:15-6, 25-6
- Assurance-chômage, régime, primes, remise pour les personnes ne pouvant toucher de prestations—M-92.** M. Rodriguez
Coût, 7:15
Critères, satisfaction, 7:10-1
Importance ou urgence nationale, 7:12
Libellé, précisions demandées, 7:11-5
Objet, 7:12-4
Répercussions, 7:16
- Attewell, M. Bill** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:22-6
- Autochtones, bandes et organisations indiennes, Westbank, C.-B., fonds alloués, présumées irrégularités, documentation—P-2.** M. Greenaway
Importance ou urgence nationale, 5:14
Objet, 5:9-10
Recevabilité, 4:5
Vote, nécessité, raisons, 5:11-3
- Avis de motions** (documents)
P-2. Autochtones, bandes et organisations indiennes, Westbank, C.-B., fonds alloués, présumées irrégularités, documentation. M. Greenaway
- Avortement, projets de loi présentés au cours des 15 dernières années, lettres envoyées aux différents premiers ministres, etc.,** 4:6-7
- Beaupré, M. Michael** (légiste adjoint et conseiller parlementaire de la Chambre des communes)
Affaires émanant des députés, 6:15, 26, 30
- Bénévole, définition, existence,** 3:33
- Benjamin, M. Les** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 6:15-22, 24-5
- Blaikie, M. Bill** (NPD—Winnipeg—Birds Hill)
Affaires émanant des députés, 2:4-9, 12-3, 20; 3:7-10, 13-4, 16, 18, 21, 23-4, 29-30; 4:8-10, 15-6; 5:7-8, 11-3, 23; 6:21-3, 25-6, 32, 36-7; 7:13, 15, 18, 21-2
Comité, 2:10; 6:22
Séance d'organisation, 1:6-7, 9, 11-3, 19, 21-4, 26, 28
- Bourgault, M^{me} Lise** (PC—Argenteuil—Papineau)
Affaires émanant des députés, 6:12-3, 21, 33; 7:11, 16
- Budget des dépenses, équilibre, présentation d'une mesure législative—M-86.** M. Attewell
Importance ou urgence nationale, 3:25
Motion plutôt que projet de loi, motifs, 3:23
Objectifs, raisons, etc., 3:22-4
Recevabilité, 3:5
Sujet faisant l'objet d'un débat et d'un vote, 3:25
- Caccia, l'hon. Chas. L.** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:15-9
- Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel—M-85.** M. Stackhouse
Importance ou urgence nationale, 5:20
Motion plutôt que projet de loi, raisons, 5:22-3
Objet, 5:20-1, 24-5
Portée limitée, motifs, 5:22
Recevabilité, 4:5
Vote, nécessité, raison, 5:21-2
- Chambre des communes, représentants, témoignages.** *Voir* Témoins
- Circonscriptions électorales.** *Voir* Saskatchewan
- Circonscriptions électorales, limites, révision** (Ontario)—C-249. M. Foster
Antécédents historiques, 2:24
Importance ou urgence nationale, 2:25-6
Objectifs, raisons, etc., 2:8, 22-4
Recevabilité, 2:8; 5:26
- Code criminel, Loi** (avocat pour enfant non encore né)—C-254. M. O'Neil
Application, délai nécessaire, 4:7-8
Conséquences imprévues, 4:8-10
Objet, 4:5-6, 9-10
Provinces, gouvernements, correspondance, 4:10-1
Provinces, proposition semblable, existence, 4:7-8
Recevabilité, 4:4-5
- Code criminel, Loi** (peine capitale)—C-272. M. Domm
Antécédents historiques, 3:7
Débats, temps alloué, 3:7-8
Gouverneur en Conseil, rôle, dispositions, 3:10-1
Importance ou urgence nationale, 3:6-7
Objectifs, raisons, etc., 3:5-6, 8-10
Recevabilité, 3:4
- Comité**
Comité directeur. *Voir plutôt* Sous-comité du programme et de la procédure sous le titre susmentionné
Mandat, 1:14; 2:12-3, 27; 3:4
Membres
Impartialité, problème, 2:10-1; 3:29-31
Liste, changements, responsable, préavis, etc., 1:13
Projets de loi ou motions, présentation, possibilité, débat nécessaire, 3:29
Questions, type, 4:4
Président, élection, 1:6
Séance d'organisation, 1:6-28
Séances, tenue en l'absence de quorum, 1:10-1
Séances à huis clos, tenue, 1:11; 2:12; 5:3; 6:6-9; 7:6-9
Sous-comité du programme et de la procédure, composition, nécessité de création, etc., 1:7-10
Substituts, règles, 1:12-3
Témoins
Audition des témoignages, 2:12
Documents, présentation dans les deux langues officielles, 5:13
Temps de parole, 1:22; 2:4, 9-10; 3:26, 31; 4:4, 11; 5:4, 19, 26-7; 6:11, 16, 26, 30; 7:10
Travaux, échéancier, 2:28
Travaux, organisation, 1:14-8; 2:4-6, 26-7, 29
Vice-président, élection, 1:6-7
- Comité de liaison, création, composition, etc.,** 1:13
- Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.** *Voir* Droits à l'égalité, sous-comité, recommandations

Comités permanents

Budgets, rapport financier annuel, 1:13-4
Pouvoir de dépenser, 1:13

Cooper, M. Albert (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:11-4

Crédit agricole, Loi (modification)—M-19. M. Cooper
Importance ou urgence nationale, 3:12-4
Objectif, 3:12, 14
Recevabilité, 3:4-5

Decima, sondage. *Voir* Développement international, aide publique—
Augmentation

Défense nationale. *Voir* Impôt sur le revenu, formulaire

de Jong, M. Simon (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 7:19-23

Députés, rôle, 3:26-7

Désarmement. *Voir* Impôt sur le revenu, formulaire

Développement international, aide publique

Augmentation, Decima, sondage, conclusions, 2:18-20
Date, absence, 2:20-1
Motion plutôt que projet de loi, motifs, 2:20-1
Objectifs, raisons, etc., 2:17-8
Précisions demandées, 2:8, 19, 21-2
Recevabilité, 5:25-6
0.7% du PNB, présentation d'une mesure législative—M-119. M.
Manly

Dommm, M. Bill (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:5-11

Droits à l'égalité, sous-comité, recommandations

Comité permanent de la justice et des affaires juridiques,
approbation, 5:7
Mise en oeuvre—M-109. M. Robinson
Appui selon l'art. 35 du Règlement, possibilité, 5:5
Explicitation souhaitée, 5:6-7
Importance ou urgence nationale, 5:6
Objet, 5:4-5
Recevabilité, 4:5
Vote, nécessité, raisons, 5:7-8

Droits et libertés, Charte canadienne, «enfant non encore né»,
inclusion—M-29. M. Mitges

Consultations, 6:33
Importance ou urgence nationale, 6:35
Objet, 6:31-3, 36
Procédure, bien-fondé, 6:34-5
Procédure choisie, précisions, 6:34
Recevabilité, 6:15, 30

Enfants non encore nés

Droits, jurisprudence, 4:8, 10
Voir aussi Code criminel, Loi; Droits et libertés, Charte canadienne

Epp, M. Ernie (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:31-6

États-Unis, Graham-Rudman, Loi, allusions, 3:22-3, 25

Foster, M. Maurice (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 2:22-6

Frontière terrestre internationale (Canada-Alaska), Alaska Boundary
Tribunal, décision, 5:17

Frontière terrestre internationale, Loi (Canada-Alaska)—C-270. M.
Fulton

Importance ou urgence nationale, 5:16
Objet, 5:14-5, 17-8
Recevabilité, 4:5
Vote, nécessité, raison, 5:15-6, 18-9

Fulton, M. Jim (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 5:14-9

Gauthier, M. Jean-Robert (L—Ottawa—Vanier; député fédéral;
témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 2:11, 13-7
Comité, séance d'organisation, 1:16-7, 24, 27-8

Gouverneur en Conseil. *Voir* Code criminel, Loi (peine capitale)—
C-272. M. Domm

Grand Canal, projet, opposition—M-104. M. Blaikie
Recevabilité, 3:5
Retrait, raisons, 3:29-30

Greenaway, M. Lorne (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 5:8-13

Hovdebo, M. Stan (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:19-22

Impôt sur le revenu, déclarations, erreurs et omissions antérieures à
1984, recouvrement, annulation des réclamations et des
poursuites—M-25. M. Lopez
Objet, 7:16-7
Répercussions, 7:17-8

Impôt sur le revenu, formulaire, rubrique permettant de faire virer les
dépenses consacrées à la défense nationale pour financer la
recherche sur le désarmement, inclusion—M-44. M. de Jong
Citoyens, position, 7:20-1
Objet, 7:19-20

Industrie, Montréal-Est, Qué., zone désignée—M-88. M. Malépart
But, 3:26
Demande collective, 3:28
Importance ou urgence nationale, 3:26-8
Recevabilité, 3:5

Kaplan, l'hon. Bob (L—York-Centre)
Comité, séance d'organisation, 1:7-8, 20

Kempling, M. Bill (PC—Burlington; président)
Affaires émanant des députés, 3:14, 17-8, 25; 5:23-4; 7:13-4, 17-8,
22-3
Élection à titre de président, 1:6

Langues officielles, Comité. *Voir* Langues officielles, Loi
(suprématie)—C-203. M. Gauthier

Langues officielles, Loi (suprématie)—C-203. M. Gauthier
Importance ou urgence nationale, 2:15-7
Langues officielles, Comité, cinquième rapport, recommandation no
1, similarité, 2:16
Objectifs, antécédents historiques, etc., 2:7, 13-5
Recevabilité, 2:7; 5:25
Urgence, précisions, 2:15-6

Laundy, M. Phillip (greffier adjoint de la Chambre des communes)
Affaires émanant des députés, 2:8, 28; 4:17

- Lopez, M. Ricardo** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 7:16-8
- Malépart, M. Jean-Claude** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 3:26-8; 6:11-4
- Malone, M. Arnold** (PC—Crowfoot)
Affaires émanant des députés, 2:5, 12, 18-9, 21, 23-4; 3:13-4, 16, 20, 28, 33-4; 4:10, 13-4
Comité, 2:10-1, 27-8; 3:29
Séance d'organisation, 1:8, 10-2, 18, 23
- Manly, M. Jim** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 2:17-22
- Métis**
Définition, 4:13-4
Droits, réaffirmation—M-83. M. Penner
 Importance ou urgence nationale, 4:15
 Libellé, modifications possibles, 4:14, 16-7
 Objet, 4:11-2, 14
 Paragraphe quatre, annulation, 4:12, 14-6
 Recevabilité, 2:7; 4:4
Riel, Louis, pendaison, raison, 4:15
Riel, Louis, rôle, reconnaissance, 4:12
- Mitges, M. Gus** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 6:30-7
- Montréal, Qué.** Voir Industrie
- Motions émanant des députés**
M-19. Crédit agricole, Loi (modification). M. Cooper
M-25. Impôt sur le revenu, erreurs et omissions antérieures à 1984, recouvrement, annulation des réclamations et des poursuites. M. Lopez
M-29. Droits et libertés, Charte canadienne, 'enfant non encore né', inclusion. M. Mitges
M-36. Sénat, abolition. M. Parry
M-44. Impôt sur le revenu, formulaire, rubrique permettant de faire virer les dépenses consacrées à la défense nationale pour financer la recherche sur le désarmement, inclusion. M. de Jong
M-57. Pension de vieillesse, conjoint, allocation, programme, élargissement. M. Malépart
M-83. Métis, droits, réaffirmation. M. Penner
M-85. Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel. M. Stackhouse
M-86. Budget, équilibre, présentation d'une mesure législative. M. Attewell
M-88. Industrie, Montréal Est, Qué., zone désignée. M. Malépart
M-92. Assurance-chômage, régime, primes, remise pour les personnes ne pouvant toucher de prestations. M. Rodriguez
M-103. Pensions du Canada, régime, prestations, admissibilité et montant. M. Epp
M-104. Grand Canal, projet, opposition. M. Blaikie
M-105. Saskatchewan, région du nord, circonscription électorale, création, présentation d'une mesure législative. M. Hovdebo
M-109. Droits à l'égalité, sous-comité, recommandations, mise en oeuvre. M. Robinson
M-118. Santé, générations actuelles et futures, protection, mesures. M. Caccia
M-119. Développement international, aide publique, 0.7% du PNB, présentation d'une mesure législative. M. Manly
Voir aussi Comité—Membres—Projets; Les titres particuliers des motions
- Nouvelle-Écosse, nom officiel, Loi—C-201.** M. Nowlan
Intérêt de la population, 5:32
Objet, 5:27-31
Province, position, 5:29-31
Recevabilité, 5:26
Vote, nécessité, raison, 5:31
- Nowlan, M. Pat** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 5:21-32
- O'Neil, M. Lawrence I.** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 4:5-11
- Ontario.** Voir Circonscriptions électorales, limites
- Ordre de renvoi**
Comité, composition, 1:3
- Ottawa, Ont., aéroport international, Loi—C-208.** M. Isabelle
Recevabilité, 5:26
- Ouellet, l'hon. André** (L—Papineau)
Affaires émanant des députés, 2:10, 12, 16, 20, 24; 3:10-1, 13-4, 17, 24-5, 27, 35; 4:7-8, 16-7; 5:6-7, 12, 22-3, 29, 32; 6:13, 19-21, 23, 25, 29-31, 34-6
Comité, 2:26-9; 3:29-31
Séance d'organisation, 1:8, 10-1, 21-2, 28
- Parry, M. John** (député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 6:26-30
Comité, 6:22
- Peine capitale**
Application dans d'autres pays, analyse, résultats, 3:11
Voir aussi Code criminel, Loi
- Pelletier, M. Marcel** (Légiste de la Chambre des communes)
Affaires émanant des députés, 2:6-8, 26; 3:4-5; 4:4-5; 5:25-6
- Penner, M. Keith** (L—Cochrane—Supérieur; député fédéral; témoin à titre personnel)
Affaires émanant des députés, 4:11-7
Comité, séance d'organisation, 1:21
- Pension de vieillesse, conjoint, allocation, programme, élargissement—M-57.** M. Malépart
Aspect négatif, 6:12
Coût, administration, etc., 6:12-4
Libellé, précisions demandées, 6:14
Objet, 6:11-4
Recevabilité, 6:15
- Pensions du Canada, régime, prestations, admissibilité et montant—**
M-103. M. Epp
Application, 3:33-6
Aspects à considérer, 3:31-2
Importance ou urgence nationale, 3:34
Objet, 3:31
Recevabilité, 3:5
- Plourde, M. André** (PC—Kamouraska—Rivière-du-Loup; vice-président)
Affaires émanant des députés, 2:19; 3:12; 5:22
Comité, 3:30; 5:13
Élection à titre de vice-président, 1:6
- PNB.** Voir Produit national brut
- Procédure et Règlement**
Affaires qui font l'objet d'un vote
Avis juridiques, précisions, 6:22

Procédure et Règlement—Suite

Affaires qui font l'objet d'un vote—*Suite*

Présentation, critères, respect, 6:23-6

Rapports à la Chambre, 6:3-5; 7:3-5

Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement.

Voir plutôt Comité

Projets de loi publics émanant des députés

Liste complète de 20, 2:26

Deuxième tirage, nécessité, 2:5-6

Recevabilité, 2:6-7

Produit national brut (PNB). *Voir* Développement international, aide publique—0.7%

Projets de loi publics émanant des députés

C-201. Nouvelle-Écosse, nom officiel. M. Nowlan

C-203. Langues officielles (suprématie). M. Gauthier

C-208. Ottawa, Ont., aéroport international. M. Isabelle

C-218. Zone sans arme nucléaire. M. Benjamin

C-249. Circonscriptions électorales, limites, révision (Ontario). M. Foster

C-254. Code criminel (avocat pour enfant non encore né). M. O'Neil

C-264. Zone dénucléarisée. M. Fulton

C-270. Frontière terrestre internationale (Canada-Alaska). M. Fulton

C-272. Code criminel (peine capitale). M. Domm

Voir aussi Comités—Membres; Procédure et Règlement; *Les titres des projets de loi particuliers*

Rapports à la Chambre

Premier (affaires qui font l'objet d'un vote, C-270, M-119 et M-86), 6:3

Deuxième (affaires qui font l'objet d'un vote, sélection, critères), 6:4-5

Troisième (Règlement de la Chambre du 24 février 1986, nouveaux articles provisoires, étude), 7:3

Quatrième (affaires qui font l'objet d'un vote, M-36, M-29 et M-57), 7:4-5

Régime de pensions du Canada. *Voir* plutôt Pensions du Canada, régime

Règlement

Rapport à la Chambre, 7:3

Voir aussi Droits à l'égalité, sous-comité, recommandations—Mise en oeuvre—M-109. M. Robinson—Appui; Procédure et Règlement

Reimer, M. John (PC—Kitchener)

Affaires émanant des députés, 2:15, 19, 21, 25-7, 29; 3:6-7, 13, 18, 21, 27, 29, 34; 4:6-7, 15; 5:6; 6:14, 28-9, 34-6; 7:12, 20-2

Comité, séance d'organisation, 1:6, 8-9, 25

Riel, Louis. *Voir* Métis

Robinson, M. Svend (député fédéral; témoin à titre personnel)

Affaires émanant des députés, 5:4-8

Rodriguez, M. John R. (député fédéral; témoin à titre personnel)

Affaires émanant des députés, 7:10-6

St. Germain, M. Gerry (PC—Mission—Port Moody)

Affaires émanant des députés, 5:10-1, 18-9, 21-2, 30-1; 6:12; 7:15, 23

Comité, séance d'organisation, 1:6, 9-10, 18, 21, 25, 27

Santé, générations actuelles et futures, protection, mesures—M-118.

M. Caccia

Importance ou urgence nationale, 3:17

Motion plutôt que projet de loi, motifs, 3:16-7

Objectif, raisons, etc., 3:15-6

Recevabilité, 3:5

Responsabilités, chevauchement, 3:18

Saskatchewan, région du nord, circonscription électorale, création, présentation d'une mesure législative—M-105. M. Hovdebo

Importance ou urgence nationale, 3:21-2

Motion plutôt que projet de loi, motifs, 3:21

Objectif, raisons, etc., 3:19-21

Recevabilité, 3:4

Séance d'organisation. *Voir* Comité

Sénat, abolition—M-36. M. Parry

Critères, satisfaction, 6:29-30

Importance ou urgence nationale, 6:27-8

Objet, 6:26-8, 30

Recevabilité, 6:15, 26

Vote, nécessité, raison, 6:29

Sous-comité du programme et de la procédure. *Voir* Comité

Stackhouse, M. Reginald (député fédéral; témoin à titre personnel)

Affaires émanant des députés, 5:19-25

Témoins

Attewell, M. Bill, 3:22-6

Benjamin, M. Les, 6:15-22, 24-5

Caccia, M. Charles, 3:15-9

Chambre des communes

Greffier adjoint, 2:8

Légitime, 2:6-8, 26; 3:4-5

Légitime adjoint et conseiller parlementaire, 6:15, 26, 30

Cooper, M. Albert, 3:11-4

de Jong, M. Simon, 7:19-23

Domm, M. Bill, 3:5-11

Epp, M. Ernie, 3:31-6

Foster, M. Maurice, 2:22-6

Fulton, M. Jim, 5:14-9

Gauthier, M. Jean-Robert, 2:11, 13-7

Greenaway, M. Lorne, 5:8-13

Hovdebo, M. Stan, 3:19-22

Lopez, M. Ricardo, 7:16-8

Malépart, M. Jean-Claude, 3:26-8

Manly, M. Jim, 2:17-22

Mitges, M. Gus, 6:30-7

Nowlan, M. Pat, 5:27-32

O'Neil, M. Lawrence I., 4:5-11

Parry, M. John, 6:26-30

Penner, M. Keith, 4:11-7

Robinson, M. Svend, 5:4-8

Rodriguez, M. John R., 7:10-6

Stackhouse, M. Reginald, 5:19-25

Westbank, C.-B. *Voir* Autochtones

Zone dénucléarisée, Loi—C-264. M. Fulton

Recevabilité, 6:15

Zone sans arme nucléaire, Loi—C-218. M. Benjamin

Autres pays, mesure législative semblable, 6:21

Critères, satisfaction, 6:16-20

Objet, 6:20-1

Recevabilité, 6:15

Zone sans arme nucléaire, Loi—C-218. M. Benjamin—Suite
Recevabilité—Suite
Avis juridique, copie demandée, 6:16

Zone sans arme nucléaire, Loi—C-218. M. Benjamin—Suite
Reformulation nécessaire, 6:19-20

Canada
Government Printing Centre
Ottawa, Canada K1A 0S8

